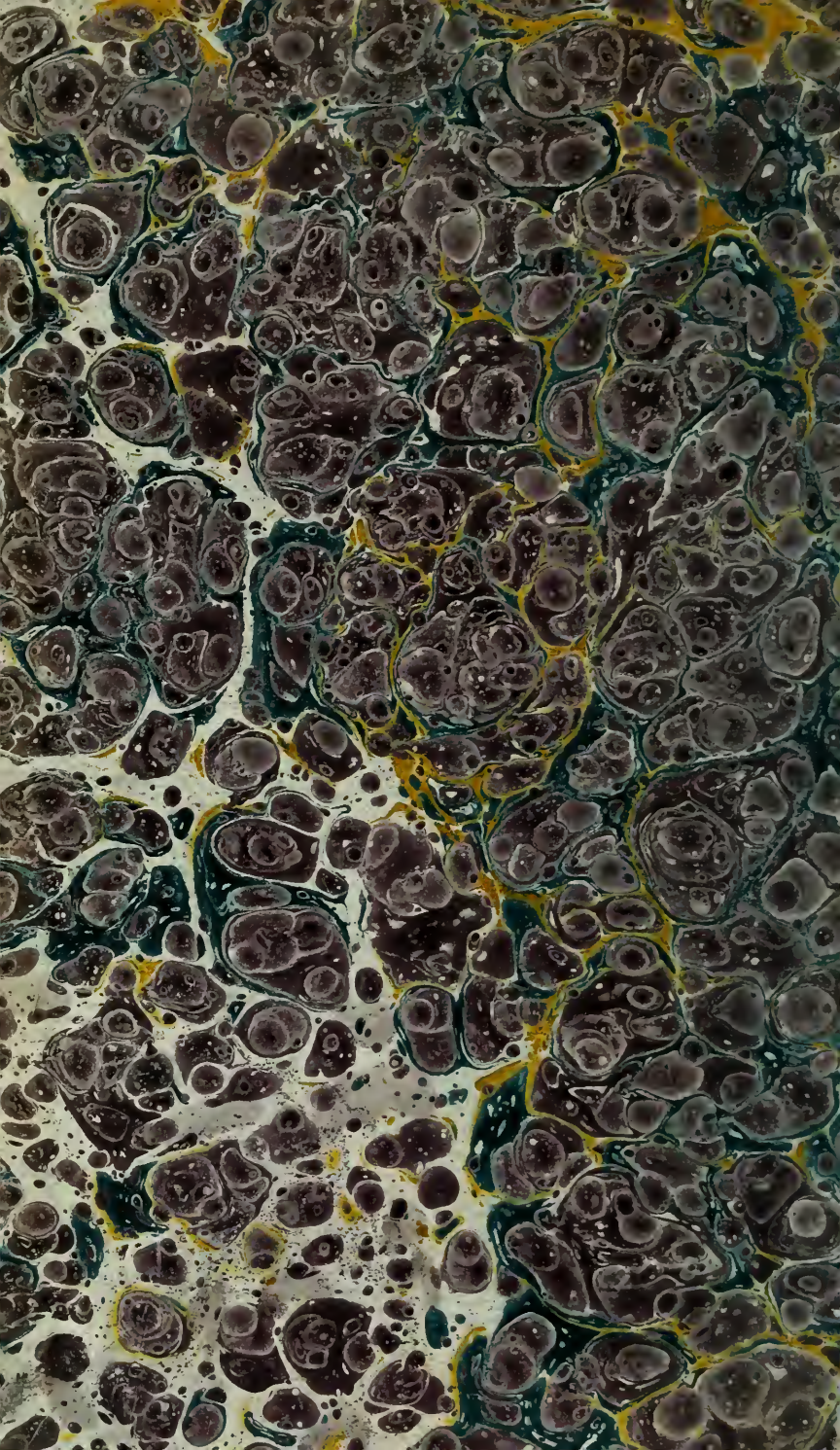

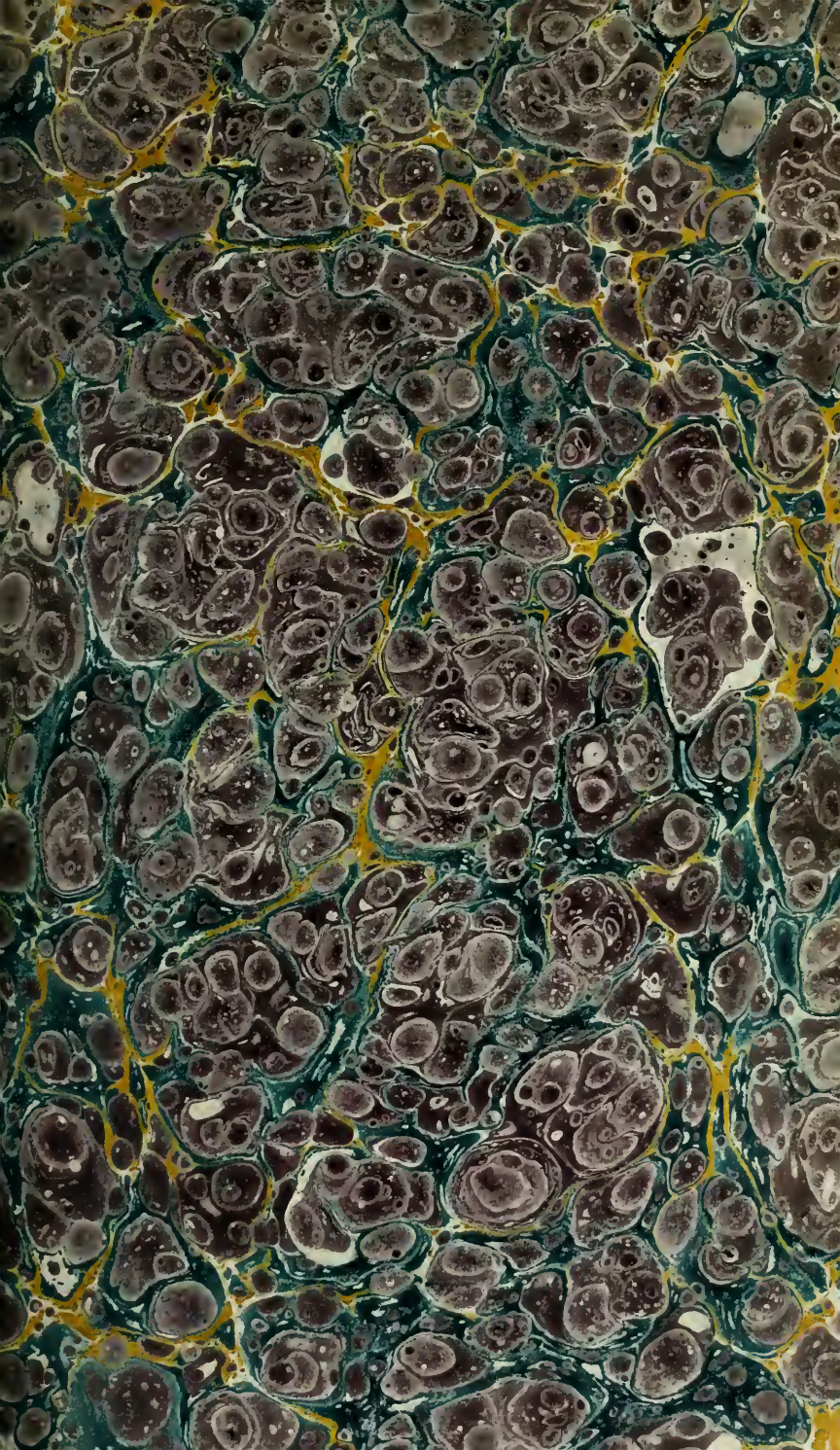

PQ
2070
1823
Vol.18
SMRS

a6393523

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE VOLTAIRE.

TOME XVIII.

ON SOUSCRIT A PARIS,

CHEZ CHASSERIAU, LIBRAIRE,

ÉDITEUR DU THÉATRE COMPLET DES LATINS,

RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, N° 5.

ET CHEZ BOSSANGE PÈRE,

LIBRAIRE DE S. A. S. MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS,

RUE DE RICHELIEU, N° 60.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE VOLTAIRE.

ESSAI SUR LES MŒURS.

TOME QUATRIÈME.

PARIS,

IMPRIMERIE DE P. DUPONT.

1823.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/oeuvrescompl18volt

ESSAI
SUR LES MŒURS
ET L'ESPRIT DES NATIONS.

TOME QUATRIÈME.

ESSAI
SUR LES MŒURS
ET L'ESPRIT DES NATIONS,
ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE, DEPUIS CHARLEMAGNE JUSQU'A LOUIS XIII.

CHAPITRE CLXXI.

De la France. Minorité de Charles IX.

Dans toutes les minorités des souverains, les anciennes constitutions d'un royaume reprennent toujours un peu de vigueur, du moins pour un temps, comme une famille assemblée après la mort du père. On tint à Orléans, et ensuite à Pontoise, des états-généraux : ces états doivent être mémorables par la séparation éternelle qu'ils mirent entre l'épée et la robe. Cette distinction fut ignorée dans l'empire romain jusqu'au temps de Constantin. Les magistrats savaient combattre, et les guerriers savaient juger. Les armes et les lois furent aussi dans les mêmes mains chez toutes les nations de l'Europe, jusque vers le quatorzième siècle. Peu à peu ces deux professions furent séparées en Espagne et en France; elles ne l'étaient pas absolument en France, quoique les parlements ne fussent plus composés que d'hommes de robe

longue. Il restait la juridiction de baillis d'épée, telle que dans plusieurs provinces allemandes, ou frontières de l'Allemagne. Les états d'Orléans, convaincus que ces baillis de robe courte ne pouvaient guère s'astreindre à étudier les lois, leur ôtèrent l'administration de la justice, et la conférèrent à leurs seuls lieutenants de robe longue : ainsi ceux qui par leurs institutions avaient toujours été juges, cessèrent de l'être[1].

Le chancelier de L'Hospital eut la principale part à ce changement. Il fut fait dans le temps de la plus grande faiblesse du royaume; et il a contribué depuis à la force du souverain, en divisant sans retour deux professions qui auraient pu, étant réunies, balancer l'autorité du ministère. On a cru depuis que la noblesse ne pouvait conserver le dépôt des lois. On n'a pas fait réflexion que la chambre haute d'Angleterre, qui compose la seule noblesse

[1] Ces fonctions n'ont pu être confondues que chez des peuples où les lois étaient simples, et qui n'avaient point de troupes réglées toujours subsistantes. Alors un même homme remplissait tour-à-tour toutes les fonctions de la société, comme chaque philosophe embrassait toute l'étendue des sciences, lorsque les détails de chacune étaient très-peu étendus. A Rome, les fonctions de militaire et de magistrat commencèrent à se séparer long-temps avant la destruction de la république, quoique jamais elles n'aient appartenu à des ordres séparés. Un général était le juge suprême des provinces qu'il gouvernait; un jurisconsulte, devenu préteur ou proconsul, commandait les troupes de sa province : mais ce mélange n'avait lieu que pour les personnages de cet ordre; les jurisconsultes se formaient au barreau, et les guerriers dans les camps. Le mal n'est donc pas en France d'avoir séparé ces fonctions, mais d'avoir formé deux ordres de ceux qui les remplissent. Il serait ridicule que les militaires voulussent juger, comme il le serait qu'un géomètre voulût enseigner la chimie; mais toute distinction légale, toute exclusion en ce genre est nuisible à la société.

du royaume proprement dite, est une magistrature permanente, qui concourt à former les lois, et rend la justice. Quand on observe un grand changement dans la constitution d'un état, et qu'on voit des peuples voisins qui n'ont pas subi ces changements dans les mêmes circonstances, il est évident que ces peuples ont eu un autre génie et d'autres mœurs.

Ces états-généraux firent connaître combien l'administration du royaume était vicieuse. Le roi était endetté de quarante millions de livres. On manquait d'argent; on en eut à peine. C'est là le véritable principe du bouleversement de la France. Si Catherine de Médicis avait eu de quoi acheter des serviteurs et de quoi payer une armée, les différents partis qui troublaient l'état auraient été contenus par l'autorité royale. La reine-mère se trouvait entre les catholiques et les protestants, les Condés et les Guises. Le connétable de Montmorenci avait une faction séparée. La division était dans la cour, dans Paris et dans les provinces. Catherine de Médicis ne pouvait guère que négocier au lieu de régner. Sa maxime de tout diviser, afin d'être maîtresse, augmenta le trouble et les malheurs. Elle commença par indiquer le colloque de Poissi entre les catholiques et les protestants; ce qui était mettre l'ancienne religion en compromis, et donner un grand crédit aux calvinistes, en les fesant disputer contre ceux qui ne se croyaient faits que pour les juger.

Dans le temps que Théodore de Bèze et d'autres

ministres venaient à Poissi soutenir solennellement leur religion en présence de la reine et d'une cour où l'on chantait publiquement les psaumes de Marot, arrivait en France le cardinal de Ferrare, légat du pape Paul IV. Mais comme il était petit-fils d'Alexandre VI par sa mère, on eut plus de mépris pour sa naissance que de respect pour sa place et pour son mérite; les laquais insultèrent son porte-croix. On affichait devant lui des estampes de son grand-père, avec l'histoire des scandales et des crimes de sa vie. Ce légat amena avec lui le général des jésuites, Lainez, qui ne savait pas un mot de français, et qui disputa au colloque de Poissi en italien; langue que Catherine de Médicis avait rendue familière à la cour, et qui influait alors beaucoup dans la langue française. Ce jésuite, dans le colloque, eut la hardiesse de dire à la reine qu'il ne lui appartenait pas de le convoquer, et qu'elle usurpait le droit du pape. Il disputait cependant dans cette assemblée qu'il réprouvait; il dit en parlant de l'eucharistie « que Dieu était à « la place du pain et du vin, comme un roi qui se « fait lui-même son ambassadeur. » Cette puérilité fit rire. Son audace avec la reine excita l'indignation. Les petites choses nuisent quelquefois beaucoup; et dans la disposition des esprits tout servait à la cause de la religion nouvelle.

(Janvier 1562) Le résultat du colloque, et des intrigues qui le suivirent, fut un édit par lequel les protestants pouvaient avoir des prêches hors des villes; et cet édit de pacification fut encore la source

des guerres civiles. Le duc François de Guise, qui n'était plus lieutenant-général du royaume, voulait toujours en être le maître. Il était déjà lié avec le roi d'Espagne Philippe II, et se fesait regarder par le peuple comme le protecteur de la catholicité. Les seigneurs ne marchaient dans ce temps-là qu'avec un nombreux cortége : on ne voyageait point comme aujourd'hui dans une chaise de poste précédée de deux ou trois domestiques; on était suivi de plus de cent chevaux; c'était la seule magnificence. On couchait trois ou quatre dans le même lit, et on allait à la cour habiter une chambre où il n'y avait que des coffres pour meubles. Le duc de Guise, en passant auprès de Vassi sur les frontières de Champagne, trouva des calvinistes qui, jouissant du privilége de l'édit, chantaient paisiblement leurs psaumes dans une grange : ses valets insultèrent ces malheureux; ils en tuèrent environ soixante, blessèrent et dissipèrent le reste. Alors les protestants se soulèvent dans presque tout le royaume. Toute la France est partagée entre le prince de Condé et François de Guise. Catherine de Médicis flotte entre eux deux. Ce ne fut de tous côtés que massacres et pillages. Elle était alors dans Paris avec le roi son fils; elle s'y voit sans autorité; elle écrit au prince de Condé de venir la délivrer. Cette lettre funeste était un ordre de continuer la guerre civile; on ne la fesait qu'avec trop d'inhumanité : chaque ville était devenue une place de guerre, et les rues des champs de bataille.

(1562) D'un côté étaient les Guises, réunis par

bienséance avec la faction du connétable de Montmorenci, maître de la personne du roi. De l'autre était le prince de Condé avec les Coligni. Antoine, roi de Navarre, premier prince du sang, faible et irrésolu, ne sachant de quelle religion ni de quel parti il était, jaloux du prince de Condé son frère, et servant malgré lui le duc de Guise qu'il détestait, est traîné au siége de Rouen avec Catherine de Médicis elle-même : il est tué à ce siége, et il ne mérite d'être placé dans l'histoire que parce qu'il fut le père du grand Henri IV.

La guerre se fit toujours jusqu'à la paix de Vervins, comme dans les temps anarchiques de la décadence de la seconde race et du commencement de la troisième. Très-peu de troupes réglées de part et d'autre, excepté quelques compagnies de gens d'armes des principaux chefs : la solde n'était fondée que sur le pillage. Ce que la faction protestante pouvait amasser servait à faire venir des Allemands pour achever la destruction du royaume. Le roi d'Espagne, de son côté, envoyait de petits secours aux catholiques, pour entretenir cet incendie dont il espérait profiter. C'est ainsi que treize enseignes espagnols marchèrent au secours de Montluc dans la Saintonge. Ces temps furent sans contredit les plus funestes de la monarchie.

(1562) La première bataille rangée qui se donna fut celle de Dreux. Ce n'était pas seulement Français contre Français : les Suisses fesaient la principale force de l'infanterie royale, les Allemands celle de l'armée protestante. Cette journée fut

unique par la prise des deux généraux : Montmorenci, qui commandait l'armée royale en qualité de connétable, et le prince de Condé, furent tous deux prisonniers. François de Guise, lieutenant du connétable, gagna la bataille, et Coligni, lieutenant de Condé, sauva son armée. Guise fut alors au comble de sa gloire; toujours vainqueur partout où il s'était trouvé, et toujours réparant les malheurs du connétable, son rival en autorité, mais non pas en réputation. Il était l'idole des catholiques, et le maître de la cour; affable, généreux et en tout sens le premier homme de l'état.

(1563) Après la victoire de Dreux, il alla faire le siége d'Orléans; il était près de prendre la ville, qui était le centre de la faction protestante, lorsqu'il fut assassiné. Le meurtre de ce grand homme fut le premier que le fanatisme fit commettre en France. Ces mêmes huguenots, qui sous François Ier et sous Henri II n'avaient su que prier Dieu, et souffrir ce qu'ils appelaient *le martyre*, étaient devenus des enthousiastes furieux : ils ne lisaient plus l'Écriture que pour y chercher des exemples d'assassinats. Poltrot de Méré se crut un *Aod* envoyé de Dieu pour tuer un chef philistin. Cela est si vrai que le parti fit des vers à son honneur, et que j'ai vu encore une de ses estampes, avec une inscription qui élève son crime jusqu'au ciel. Ce crime cependant n'était que celui d'un lâche; car il feignit d'être un transfuge, et assassina le duc de Guise par derrière. Il osa charger l'amiral de Coligni et Théodore de Bèze d'avoir au moins connivé à son

attentat; mais il varia tellement dans ses interrogatoires, qu'il détruisit lui-même son imposture. Coligni offrit même d'aller à Paris subir une confrontation avec ce misérable, et pria la reine de suspendre l'exécution jusqu'à ce que la vérité fût reconnue. Il faut avouer que l'amiral, tout chef de parti qu'il était, n'avait jamais commis la moindre action qui pût le faire soupçonner d'une noirceur si lâche.

Un moment de paix succéda à ces troubles : Condé s'accommoda avec la cour; mais l'amiral était toujours à la tête d'un grand parti dans les provinces. Ce n'était pas assez que les Espagnols, les Allemands et les Suisses vinssent aider les Français à se détruire; les Anglais se hâtèrent bientôt de concourir à cette commune ruine. Les protestants avaient introduit dans le Havre-de-Grace, bâti par François Ier, trois mille Anglais. Le connétable de Montmorenci, alors à la tête des catholiques et des protestants réunis, eut bien de la peine à les en chasser.

(1563) Cependant Charles IX, ayant atteint l'âge de treize ans et un jour, vint tenir son lit de justice, non pas au parlement de Paris, mais à celui de Rouen; et, ce qui est remarquable, sa mère, en se démettant de sa régence, se mit à genoux devant lui.

Il se passa à cet acte de majorité une scène dont il n'y avait point d'exemple. Odet de Châtillon, cardinal, évêque de Beauvais, s'était fait protestant comme son frère, et s'était marié. Le pape l'avait rayé du nombre des cardinaux; lui-même avait

méprisé ce titre : mais pour braver le pape il assista à la cérémonie en habit de cardinal ; sa femme s'asseyait chez le roi et la reine, en qualité de femme d'un pair du royaume, et on la nommait indifféremment *madame la comtesse de Beauvais*, et *madame la cardinale*. Ce qui est très-remarquable, c'est qu'il n'était ni le seul cardinal ni le seul évêque qui fût marié en secret. Le cardinal du Belley avait épousé madame de Châtillon, à ce que rapporte Brantôme, qui ajoute que personne n'en doutait.

La France était pleine de bizarreries aussi grandes. Le désordre des guerres civiles avait détruit toute police et toute bienséance. Presque tous les bénéfices étaient possédés par des séculiers; on donnait une abbaye, un évêché en mariage à des filles; mais la paix, le plus grand des biens, fesait oublier ces irrégularités, auxquelles on était accoutumé. Les protestants, tolérés, étaient sur leurs gardes, mais tranquilles. Louis de Condé prenait part aux fêtes de la cour; ce calme ne dura pas. Le parti huguenot demandait trop de sûretés, et on lui en donnait trop peu. Le prince de Condé voulait partager le gouvernement. Le cardinal de Lorraine, à la tête de sa maison, si étendue et si puissante, voulait retenir le premier crédit. Le connétable de Montmorenci, ennemi des Lorrains, conservait son pouvoir, et partageait la cour. Les Coligni et les autres chefs de parti se préparaient à résister à la maison de Lorraine. Chacun cherchait à dévorer une partie du gouvernement. Le clergé d'un côté, les pasteurs calvinistes de l'autre, criaient à la

religion. Dieu était leur prétexte; la fureur de dominer était leur Dieu; et les peuples, enivrés de fanatisme, étaient les instruments et les victimes de l'ambition de tant de partis opposés.

(1567) Louis de Condé, qui avait voulu arracher le jeune François II des mains de Guise à Amboise, veut encore avoir entre ses mains Charles IX, et l'enlever dans Meaux au connétable de Montmorenci. Ce prince de Condé fit précisément la même guerre, les mêmes manœuvres, sur les mêmes prétextes, à la religion près, que fit depuis le grand Condé, du même nom de Louis, dans les guerres de la Fronde. Le prince et l'amiral donnent la bataille de Saint-Denis (1567) contre le connétable, qui y est blessé à mort, à l'âge de quatre-vingts ans; homme intrépide à la cour comme dans les armées, plein de grandes vertus et de défauts, général malheureux, esprit austère, difficile, opiniâtre, mais honnête homme, et pensant avec grandeur. C'est lui qui répondit à son confesseur: « Pensez-vous que j'aie vécu quatre-vingts ans pour « ne pas savoir mourir un quart d'heure?» On porta son effigie en cire, comme celle des rois, à Notre-Dame, et les cours supérieures assistèrent à son service par ordre de la cour: honneur dont l'usage dépend, comme presque tout, de la volonté des rois et des circonstances des temps.

Cette bataille de Saint-Denis fut indécise, et la France n'en fut que plus malheureuse. L'amiral de Coligni, l'homme de son temps le plus fécond en ressources, fait venir du Palatinat près de dix

mille Allemands, sans avoir de quoi les payer. On vit alors ce que peut le fanatisme fortifié de l'esprit de parti. L'armée de l'amiral se cotisa pour soudoyer l'armée palatine. Tout le royaume est ravagé. Ce n'est pas une guerre dans laquelle une puissance assemble ses forces contre une autre, et est victorieuse ou détruite; ce sont autant de guerres qu'il y a de villes; ce sont les citoyens, les parents acharnés partout les uns contre les autres; le catholique, le protestant, l'indifférent, le prêtre, le bourgeois, n'est pas en sûreté dans son lit : on abandonne la culture des terres, ou on les laboure le sabre à la main. On fait encore une paix forcée (1568) : mais chaque paix est une guerre sourde, et tous les jours sont marqués par des meurtres et par des assassinats.

Bientôt la guerre se fait ouvertement. C'est alors que la Rochelle devint le centre et le principal siége du parti réformé, la Genève de la France. Cette ville, assez avantageusement située sur le bord de la mer pour devenir une république florissante, l'était déjà à plusieurs égards; car, ayant appartenu aux rois d'Angleterre depuis le mariage d'Éléonore de Guienne avec Henri II, elle s'était donnée au roi de France Charles V, à condition qu'elle aurait droit de battre en son propre nom de la monnaie d'argent, et que ses maires et ses échevins seraient réputés nobles : beaucoup d'autres priviléges, et un commerce assez étendu la rendaient assez puissante, et elle le fut jusqu'au temps du cardinal de Richelieu. La reine Élisabeth la favorisait. Elle do-

minait alors sur l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois où se donna la célèbre bataille de Jarnac.

Le duc d'Anjou, depuis Henri III, à la tête de l'armée royale, avait le nom de général; le maréchal de Tavannes l'était en effet; il fut vainqueur (13 mars 1569). Le prince Louis de Condé fut tué, ou plutôt assassiné, après sa défaite, par Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou. Coligni, qu'on nomme toujours l'*amiral*, quoiqu'il ne le fût plus, rassembla les débris de l'armée vaincue, et rendit la victoire des royalistes inutile. La reine de Navarre, Jeanne d'Albret, veuve du faible Antoine, présenta son fils à l'armée, le fit reconnaître chef du parti; de sorte que Henri IV, le meilleur des rois de France, fut, ainsi que le bon roi Louis XII, rebelle avant que de régner[1]. L'amiral Coligni fut le chef véritable et du parti et de l'armée, et servit de père à Henri IV et aux princes de la maison de Condé. Il soutint seul le poids de cette cause malheureuse, manquant d'ar-

[1] Il fut le chef et l'allié des rebelles de France, car un roi de Navarre, souverain d'un royaume indépendant de la France, même féodalement, n'était pas plus un rebelle en fesant la guerre à Charles, que Philippe II, souverain de l'Artois et de la Flandre, et en cette qualité vassal de la couronne. Il faut observer aussi que Louis XII ne fit la guerre que pour soutenir ses prérogatives et ses projets d'ambition, au lieu que Henri IV défendait les lois de la nation et les droits des citoyens. Les moyens qu'il employait pouvaient être illégitimes, mais c'était en faveur d'une cause juste qu'il les employait. Ni les catholiques, ni les protestants n'avaient certainement le droit de faire la guerre civile; mais les protestants ne la firent jamais que pour soutenir la liberté de conscience, ce droit légitime de tous les hommes; et les catholiques ne la fesaient au contraire que pour maintenir une intolérance tyrannique.

gent, et cependant ayant des troupes; trouvant l'art d'obtenir des secours allemands, sans pouvoir les acheter; vaincu encore à la journée de Moncontour (1569), dans le Poitou, par l'armée du duc d'Anjou, et réparant toujours les ruines de son parti.

Il n'y avait point alors de manière uniforme de combattre. L'infanterie allemande et suisse ne se servait que de longues piques; la française employait plus ordinairement des arquebuses avec de courtes hallebardes : la cavalerie allemande se servait de pistolets; la française ne combattait guère qu'avec la lance. On entremêlait souvent les bataillons et les escadrons. Les plus fortes armées n'allaient pas alors à vingt mille hommes : on n'avait pas de quoi en payer davantage. Mille petits combats suivirent la bataille de Moncontour dans toutes les provinces.

Enfin, au milieu de tant de désolations, une nouvelle paix semble faire respirer la France; mais cette paix ne fait que la préparation de la Saint-Barthélemi (1570). Cette affreuse journée fut méditée et préparée pendant deux années. On a peine à concevoir comment une femme telle que Catherine de Médicis, élevée dans les plaisirs, et à qui le parti huguenot était celui qui lui fesait le moins d'ombrage, put prendre une résolution si barbare. Cette horreur étonne encore davantage dans un roi de vingt ans. La faction des Guises eut beaucoup de part à l'entreprise. Deux Italiens, depuis cardinaux, Birague et Retz, disposèrent les esprits. On se fesait un grand honneur alors des maximes

de Machiavel, et surtout de celle qu'il ne faut pas faire le crime à demi. La maxime qu'il ne faut jamais commettre de crimes eût été même plus politique; mais les mœurs étaient devenues féroces par les guerres civiles, malgré les fêtes et les plaisirs que Catherine de Médicis entretenait toujours à la cour. Ce mélange de galanterie et de fureur, de voluptés et de carnage, forme le plus bizarre tableau où les contradictions de l'espèce humaine se soient jamais peintes. Charles IX, qui n'était point du tout guerrier, était d'un tempérament sanguinaire; et quoiqu'il eût des maîtresses, son cœur était atroce. C'est le premier roi qui ait conspiré contre ses sujets. La trame fut ourdie avec une dissimulation aussi profonde que l'action était horrible. Une seule chose aurait pu donner quelque soupçon; c'est qu'un jour que le roi s'amusait à chasser des lapins dans un clapier : « Faites-les moi tous sortir, « dit-il, afin que j'aie le plaisir de les tuer tous. » Aussi un gentilhomme du parti de Coligni quitta Paris, et lui dit, en prenant congé de lui : « Je « m'enfuis, parce qu'on nous fait trop de caresses. »

(1572) L'Europe ne sait que trop comment Charles IX maria sa sœur à Henri de Navarre, pour le faire donner dans le piége; par quels serments il le rassura, et avec quelle rage s'exécutèrent enfin ces massacres projetés pendant deux années. Le père Daniel dit que Charles IX « joua « bien la comédie; qu'il fit parfaitement son per- « sonnage. » Je ne répéterai point ce que tout le monde sait de cette tragédie abominable; une

moitié de la nation égorgeant l'autre, le poignard et le crucifix en main; le roi lui-même tirant une arquebuse sur les malheureux qui fuyaient : je remarquerai seulement quelques particularités; la première, c'est que, si on en croit le duc de Sulli, l'historien Matthieu et tant d'autres, Henri IV leur avait souvent raconté que, jouant aux dés avec le duc d'Alençon et le duc de Guise, quelques jours avant la Saint-Barthélemi, ils virent deux fois des taches de sang sur les dés, et qu'ils abandonnèrent le jeu, saisis d'épouvante. Le jésuite Daniel, qui a recueilli ce fait, devait savoir assez de physique pour ne pas ignorer que les points noirs, quand ils font un angle donné avec les rayons du soleil, paraissent rouges, c'est ce que tout homme peut éprouver en lisant; et voilà à quoi se réduisent tous les prodiges. Il n'y eut certes dans toute cette action d'autre prodige que cette fureur religieuse qui changeait en bêtes féroces une nation qu'on a vue souvent si douce et si légère.

Le jésuite Daniel répète encore que lorsqu'on eut pendu le cadavre de Coligni au gibet de Montfaucon, Charles IX alla repaître ses yeux de ce spectacle, et dit « que le corps d'un ennemi mort « sentait toujours bon : » il devait ajouter que c'est un ancien mot de Vitellius, qu'on s'est avisé d'attribuer à Charles IX. Mais ce qu'on doit le plus remarquer, c'est que le père Daniel veut faire croire que les massacres ne furent jamais prémédités. Il se peut que le temps, le lieu, la manière, le nombre des proscrits n'eussent pas été

concertés pendant deux années; mais il est vrai que le dessein d'exterminer le parti était pris dès long-temps. Tout ce que rapporte Mézerai, meilleur Français que le jésuite Daniel, et historien très-supérieur dans les cent dernières années de la monarchie, ne permet pas d'en douter; et Daniel se contredit lui-même en louant Charles IX d'avoir bien joué la *comédie*, d'avoir bien fait son *rôle*.

Les mœurs des hommes, l'esprit de parti, se connaissent à la manière d'écrire l'histoire. Daniel se contente de dire qu'on loua à Rome « le zèle « du roi, et la terrible punition qu'il avait faite « des hérétiques. » Baronius dit que cette action était nécessaire. La cour ordonna dans toutes les provinces les mêmes massacres qu'à Paris; mais plusieurs commandants refusèrent d'obéir. Un Saint-Hérem en Auvergne, un La Guiche à Mâcon, un vicomte d'Orte à Bayonne, et plusieurs autres, écrivirent à Charles IX la substance de ces paroles : « qu'ils périraient pour son service, « mais qu'ils n'assassineraient personne pour lui « obéir. »

Ces temps étaient si funestes, le fanatisme ou la terreur domina tellement les esprits, que le parlement de Paris ordonna que tous les ans on ferait une procession le jour de la Saint-Barthélemi, pour rendre graces à Dieu. Le chancelier de L'Hospital pensa bien autrement, en écrivant, *excidat illa dies*. On reprochait à L'Hospital d'être fils d'un Juif, de n'être pas chrétien dans le fond de son

cœur; mais c'était un homme juste [1]. La procession ne se fit point, et l'on eut enfin horreur de consacrer la mémoire de ce qui devait être oublié pour jamais. Mais dans la chaleur de l'événement, la cour voulut que le parlement fît le procès à l'amiral après sa mort, et que l'on condamnât juridiquement deux gentilshommes de ses amis, Briquemaut et Cavagnes. Ils furent traînés à la Grève sur la claie, avec l'effigie de Coligni, et exécutés. Ce fut le comble des horreurs d'ajouter à cette multitude d'assassinats les formes qu'on appelle de la justice.

S'il pouvait y avoir quelque chose de plus déplorable que la Saint-Barthélemi, c'est qu'elle fit naître la guerre civile, au lieu de couper la racine des troubles. Les calvinistes ne pensèrent plus dans tout le royaume qu'à vendre chèrement leurs vies. On avait égorgé soixante mille de leurs frères en pleine paix : il en restait environ deux millions pour faire la guerre. De nouveaux massacres suivent donc de part et d'autre ceux de la Saint-Barthélemi. Le siége de Sancerre fut mémorable.

[1] Il n'y a jamais eu aucune preuve que L'Hospital ait eu un Juif pour père; son père, médecin du cardinal de Bourbon, professait la religion chrétienne. Cependant, d'un autre côté, beaucoup de Juifs exerçaient la médecine; et jamais, quelle qu'en soit la cause, on n'a su le nom ni l'état du grand-père du chancelier. Il est très-vraisemblable d'ailleurs qu'il n'était ni protestant ni catholique, mais de la religion de Cicéron, de Caton, de Marc-Aurèle, admettant un Dieu, et regardant toutes les religions particulières comme des fables adoptées par le peuple; mais persuadé qu'il est impossible de les détruire sans que d'autres les remplacent, et qu'ainsi le devoir de l'homme d'état éclairé est de chercher à les rendre le plus utiles, ou plutôt le moins nuisibles qu'il est possible au bonheur commun.

Les historiens disent que les réformés s'y défendirent comme les Juifs à Jérusalem contre Titus : ils succombèrent comme eux ; ils y éprouvèrent les mêmes extrémités; et l'on rapporte qu'un père et une mère y mangèrent leur propre fille. On en dit autant depuis du siége de Paris par Henri IV.

CHAPITRE CLXXII.

Sommaire des particularités principales du concile de Trente.

C'est au milieu de tant de guerres de religion, et de tant de désastres, que le concile de Trente fut assemblé. Ce fut le plus long qu'on ait jamais tenu, et cependant le moins orageux. Il ne forma point de schisme comme le concile de Bâle ; il n'alluma point de bûchers comme celui de Constance ; il ne prétendit point déposer des empereurs comme celui de Lyon ; il se garda d'imiter celui de Latran, qui dépouilla le comte de Toulouse de l'héritage de ses pères ; encore moins celui de Rome, dans lequel Grégoire VII alluma l'incendie de l'Europe, en osant déposséder l'empereur Henri IV. Le troisième et le quatrième concile de Constantinople, le premier et le second de Nicée, avaient été des champs de discorde. Le concile de Trente fut paisible, ou du moins ses querelles n'eurent ni éclat ni suite.

S'il est quelque certitude historique, on la trouve

dans ce qui fut écrit sur ce concile par les contemporains. Le célèbre Sarpi, ce défenseur de la liberté vénitienne, plus connu sous le nom de fra-Paolo, et le jésuite Pallavicini, son antagoniste, sont d'accord dans l'essentiel des faits. Il est vrai que Pallavicini compte trois cent soixante erreurs dans fra-Paolo, mais quelles erreurs? il lui reproche des méprises dans les dates et dans les noms. Pallavicini lui-même a été convaincu d'autant de fautes que son adversaire; et quand il a raison contre lui, ce n'est pas la peine d'avoir raison. Qu'importe qu'une lettre inutile de Léon X ait été écrite en 1516 ou 17? que le nonce Arcimboldo, qui vendit tant d'indulgences dans le Nord, fût le fils d'un marchand milanais, ou d'un génois? ce qui importe, c'est qu'il ait fait trafic d'indulgences. On se soucie peu que le cardinal Martinusius ait été moine de Saint-Basile ou ermite de Saint-Paul; mais on s'intéresse à savoir si ce défenseur de la Transylvanie contre les Turcs fut assassiné par les ordres de Ferdinand Ier, frère de Charles V. Enfin Sarpi et Pallavicini ont tous deux dit la vérité d'une manière différente, l'un en homme libre, défenseur d'un sénat libre, l'autre en jésuite qui voulait être cardinal.

Dès l'an 1533, Charles V proposa la convocation de ce concile au pape Clément VII, qui, encore effrayé du saccagement de Rome et de sa prison, craignant que le prétexte de sa bâtardise n'enhardît un concile à le déposer, éluda cette proposition, sans oser refuser l'empereur. Le roi

de France, François Ier, proposa Genève pour le lieu de l'assemblée, précisément dans le temps qu'on commençait à prêcher la réforme dans cette ville (1540). Il est bien probable que si le concile se fût tenu dans Genève, le parti des réformés y eût beaucoup perdu.

Pendant qu'on diffère, les protestants d'Allemagne demandent un concile national, et se fondent dans leur réponse au légat Contarini sur ces paroles expresses : « Quand deux ou trois seront « assemblés en mon nom, je serai au milieu d'eux. » On leur accorde que cet article est certain; mais que, si dans cent mille endroits de la terre, deux ou trois personnes sont assemblées en ce nom, cela pourrait produire cent mille conciles, et cent mille confessions de foi différentes; en ce cas il n'y aurait eu jamais de réunion; mais aussi il n'y eût peut-être jamais eu de guerre civile. La multitude des opinions diverses produit nécessairement la tolérance.

Le pape Paul III, Farnèse, propose Vicence; mais les Vénitiens répondent que le divan de Constantinople prendrait trop d'ombrage d'une assemblée de chrétiens dans le territoire de Venise. Il propose Mantoue; mais le seigneur de cette ville craint d'y recevoir une garnison étrangère : (1542) enfin il se décide pour la ville de Trente, voulant complaire à l'empereur, dont il avait très-grand besoin; car il espérait alors d'obtenir l'investiture du Milanais pour son bâtard Pierre Farnèse, auquel il donna depuis Parme et Plaisance.

(1545) Le concile est enfin convoqué par une bulle, « de l'autorité du Père, du Fils, du Saint-« Esprit, des apôtres Pierre et Paul, laquelle auto-« rité le pape exerce en terre : » priant l'empereur, le roi de France et les autres princes, de venir au concile. Charles V témoigne son indignation de ce qu'on ose mettre un roi à côté de lui, et surtout un roi allié des musulmans, après tous les services rendus par l'empereur à l'Église. Il oubliait le pillage de Rome.

Le pape Paul III, ne pouvant plus espérer que l'empereur donnât le Milanais à son bâtard, voulait lui donner l'investiture de Parme et de Plaisance, et croyait avoir besoin du secours de François Ier. Pour intimider l'empereur, pressé à la fois par les Turcs et par les protestants, il menace Charles V du sort de Dathan, Coré, et Abiron, s'il s'oppose à l'investiture de Parme; ajoutant que « les Juifs « sont dispersés pour avoir supplicié le maître, et « que les Grecs sont asservis pour avoir bravé le « vicaire. » Mais il ne fallait pas que les vicaires de Dieu eussent tant de bâtards.

Après bien des intrigues, l'empereur et le pape se réconcilient. Charles permet que le bâtard du pape règne à Parme; et Paul envoie trois légats pour ouvrir à Trente le concile qu'il doit diriger à Rome. Ces légats ont un chiffre avec le pape; c'était une invention alors très-peu commune, et dont les Italiens se servirent les premiers.

Les légats et l'archevêque de Trente commencent par accorder trois ans et cent soixante jours de

délivrance du purgatoire à quiconque se trouvera dans la ville à l'ouverture du concile.

(1545) Le pape défend par une bulle qu'aucun prélat comparaisse par procureur; et aussitôt les procureurs de l'archevêque de Mayence arrivent, et sont bien reçus. Cette loi ne regardait pas les évêques princes d'Allemagne, qu'on avait tant intérêt de ménager.

Paul III investit enfin son fils Pierre-Louis Farnèse du duché de Parme et Plaisance, avec la connivence de Charles-Quint, et publie un jubilé.

Le concile s'ouvre par le sermon de l'évêque de Bitonto. Ce prélat prouve qu'un concile était nécessaire, premièrement « parce que plusieurs « conciles ont déposé des rois et des empereurs; « secondement, parce que, dans l'*Énéide*, Jupiter « assembla le conseil des dieux. Il dit qu'à la « création de l'homme et à la tour de Babel, Dieu « s'y prit en forme de concile, et que tous les pré- « lats doivent se rendre à Trente, comme dans le « cheval de Troie; enfin, que la porte du concile « et du paradis est la même; l'eau vive en découle, « les pères doivent en arroser leurs cœurs comme « des terres sèches; faute de quoi, le Saint-Esprit « leur ouvrira la bouche comme à Balaam et à « Caïphe. »

Un tel discours semble réfuter ce que nous avons dit de la renaissance des lettres en Italie : mais cet évêque de Bitonto était un moine du Milanais. Un Florentin, un Romain, un élève des Bembo et des Casa n'eut point parlé ainsi. Il faut songer que le

bon goût établi dans plusieurs villes ne s'est jamais étendu dans toutes les provinces.

(1546) La première chose qui fut ordonnée par le concile, c'est que les prélats fussent toujours revêtus de l'habit de leur profession. La coutume était alors de s'habiller en séculiers, excepté quand ils officiaient.

Il y avait alors peu de prélats au concile, et la plupart des évêques des grands siéges menaient avec eux des théologiens qui parlaient pour eux. Il y avait aussi des théologiens employés par le pape.

Presque tous ces théologiens étaient ou de l'ordre de saint François ou de celui de saint Dominique. Ces moines disputèrent sur le péché originel, malgré les ambassadeurs de l'empereur, qui réclamaient en vain contre ces disputes, regardées par eux comme inutiles. Ils entamèrent la grande question si la Vierge, mère de Jésus-Christ, naquit soumise au péché d'Adam? Les dominicains, ennemis des franciscains, soutinrent toujours avec saint Thomas qu'elle fut conçue dans le péché. La dispute fut vive et longue, et le concile ne la détermina qu'en statuant qu'on ne comprenait pas la Vierge dans le péché originel commun à tous les hommes, mais aussi qu'on ne l'en exceptait pas.

Duprat, évêque de Clermont, demande ensuite qu'on prie Dieu pour le roi de France comme pour l'empereur, puisque ce roi a été invité au concile; mais il est refusé, sous prétexte qu'il aurait fallu prier aussi pour les autres rois, et qu'on aurait

indisposé ceux qu'on aurait nommés les derniers. Leurs rangs n'étaient plus réglés comme autrefois.

(1546) Pierre Danès arrive en qualité d'ambassadeur de France. C'est alors que dans une des congrégations il fit cette fameuse réponse à un évêque italien, qui dit, après l'avoir entendu haranguer : « Vraiment ce coq chante bien. » Les mots de *coq* et de *français* signifient la même chose dans la langue latine dont se servait cet évêque. Danès répondit à ce froid jeu de mots : « Plût à Dieu que « Pierre se repentît au chant du coq! »

C'est ici le lieu de placer le mot de don Barthélemi-des-Martyrs, primat de Portugal, qui, en parlant de la nécessité d'une réformation, dit : « Les « très-illustres cardinaux doivent être très-illus- « trement réformés. »

Les évêques cédaient avec peine aux cardinaux, qu'ils ne comptaient pas dans la hiérarchie de l'Église; et les cardinaux alors ne prenaient point le titre d'éminence, qu'ils ne se sont donné que sous Urbain VIII. On peut encore observer que tous les pères et les théologiens du concile parlaient en latin dans les sessions; mais ils avaient quelque peine à s'entendre les uns les autres; un Polonais, un Anglais, un Allemand, un Français, un Italien, prononçant tous d'une manière très-différente.

(1546) Une des plus importantes questions qui furent agitées fut celle de la résidence et de l'établissement des évêques de droit divin. Presque tous les prélats, excepté ceux d'Italie, attachés parti-

culièrement au pape, s'obstinèrent toujours à vouloir qu'on décidât que leur institution était divine; prétendant que, si elle ne l'était pas, ils ne se voyaient pas en droit de condamner les protestants. Mais aussi, en recevant leurs bulles du pape, comment pouvaient-ils être établis purement de droit divin? Si le concile constatait ce droit, le pape n'était plus qu'un évêque comme eux. Sa chaire était la première dans l'Église latine; mais non le principe des autres chaires: elle perdait son autorité; et cette question, qui d'abord semblait purement théologique, tenait en effet à la politique la plus délicate. Elle fut long-temps débattue avec éloquence, et aucun des papes sous qui se tint ce long concile ne souffrit qu'elle fût décidée.

Les matières de la prédestination et de la grace furent long-temps agitées. Les décrets furent formés. Dominique de Soto, théologien dans ce concile, expliqua ces décrets en faveur de l'opinion des dominicains, en trois volumes *in-folio;* mais frère André Vega les expliqua en quinze tomes à l'avantage des cordeliers.

La doctrine des sept sacrements fut ensuite examinée long-temps avec attention, et n'excita aucune dispute.

Après avoir établi cette doctrine telle qu'elle est reçue par toute l'Église latine, on passa à la pluralité des bénéfices, article plus épineux. Plusieurs voix réclament contre l'abus introduit dès long-temps de tant de prélatures accumulées dans les mêmes mains. On renouvelle les plaintes faites du

temps de Clément VII, qui donna, en 1534, au cardinal Hippolyte, son neveu, la jouissance de tous les bénéfices de la terre vacants, pendant six mois.

Le pape Paul III veut se réserver la décision de cette question; mais les pères décrètent qu'on ne peut posséder deux évêchés à la fois. Ils statuent pourtant qu'on le peut avec une dispense de Rome, et c'est ce qu'on n'a jamais refusé aux prélats allemands; ainsi il est arrivé qu'un curé ne jouit jamais de deux paroisses de cent écus chacune, et qu'un prélat possède des évêchés de plusieurs millions. Il était de l'intérêt de tous les princes et de tous les peuples de déraciner cet abus; il est cependant autorisé.

Cet article ayant mis quelque aigreur dans les esprits, Paul III transfère le concile de Trente à Pologne, sous prétexte des maladies qui régnaient à Trente.

Pendant les deux premières sessions du concile à Bologne, le bâtard du pape, Pierre-Louis Farnèse, duc de Parme, devenu insupportable par l'insolence de ses débauches et de ses rapines, est assassiné dans Plaisance, ainsi que Cosme de Médicis l'avait été auparavant dans Florence, Julien avant ce Cosme, le duc de Galéas à Milan, et tant d'autres princes nouveaux. Il n'est pas prouvé que Charles-Quint eut part à ce meurtre, mais il en recueillit le fruit dès le lendemain, et le gouverneur de Milan se saisit de Plaisance au nom de l'empereur.

(1548) On peut juger si cet assassinat et cette

promptitude à priver le pape de la ville de Plaisance mirent des dissensions entre l'empereur et Paul III. Ces querelles influaient sur le concile; le peu d'évêques impériaux restés à Trente ne voulaient point reconnaître les pères de Bologne.

C'est dans le temps de ces divisions que Charles-Quint ayant vaincu les princes protestants dans la célèbre bataille de Mulberg, en 1547, et marchant de succès en succès, mécontent du pape, n'espérant plus rien d'un concile divisé, ambitionne la gloire de faire ce que n'avait pu ce concile, de réunir, du moins pour un temps, les catholiques et les protestants d'Allemagne. Il fait travailler des théologiens de tous les partis; il fait publier son *inhalt*, son *interim*, profession de foi passagère en attendant mieux. Ce n'était point se déclarer chef de l'Église comme le roi d'Angleterre, Henri VIII; mais c'eût été l'être en effet, si les Allemands avaient eu autant de docilité que les Anglais.

Le fondement de cette formule de *l'interim* est la doctrine romaine, mais mitigée, et expliquée en termes qui peuvent ne point choquer les réformateurs. On permet aux peuples le vin dans la communion; on permet aux prêtres le mariage. Il y avait de quoi contenter tout le monde, si l'esprit de division pouvait jamais être content : mais ni les catholiques ni les protestants ne furent satisfaits. Paul III (1548), qui pouvait éclater contre cette entreprise, garda le silence. Il prévoyait qu'elle tomberait d'elle-même; et s'il osait se servir des armes des Grégoire VII et des Innocent IV contre l'em-

pereur, l'exemple de l'Angleterre et le pouvoir de Charles le fesaient trembler.

D'autres intérêts plus pressants, parce qu'ils sont particuliers, troublent la vie du pape. L'affaire de Parme et de Plaisance était des plus épineuses et des plus bizarres. Charles-Quint, comme maître de la Lombardie, vient de réunir Plaisance à ce domaine, et peut y réunir Parme.

Le pape, de son côté, veut réunir Parme à l'état ecclésiastique, et donner un équivalent à son petit-fils Octave Farnèse. Ce prince a épousé une bâtarde de Charles-Quint, qui lui ravit Plaisance; il est petit-fils du pape, qui veut le priver de Parme; persécuté à la fois par ses deux grands-pères, il prend le parti d'implorer le secours de la France et de résister au pape son aïeul. Ainsi, dans le concile de Trente, c'est l'incontinence du pape et de l'empereur qui forme la querelle la plus importante. Ce sont leurs bâtards qui produisent les plus violentes intrigues, tandis que des moines théologiens argumentent. Ce pontife meurt saisi de douleur, comme presque tous les souverains, au milieu des troubles qu'ils ont excités, et qu'ils ne voient point finir. De grands reproches, et peut-être beaucoup de calomnies, flétrissent sa mémoire.

(1551) Jean del Monte, Jules III, est élu, et consent à rétablir le concile à Trente; mais la querelle de Parme traverse toujours le concile. Octave Farnèse persiste à ne point rendre Parme à l'Église; Charles-Quint s'obstine à garder Plaisance, malgré les pleurs de sa fille Marguerite, épouse d'Octave;

une autre bâtarde se jette à la traverse, et attire la guerre en Italie; c'est la femme d'un frère d'Octave, fille du roi de France, Henri II, et de la duchesse de Valentinois; elle obtient aisément que Henri, son père, se mêle de la querelle. Ce roi protége donc les Farnèses contre l'empereur et le pape, et celui qui fait brûler les protestants en France s'oppose à la tenue d'un concile contre les protestants.

Tandis que le roi très-chrétien se déclare contre le concile, quelques princes protestants y envoient leurs ambassadeurs, comme Maurice, nouveau duc de Saxe, un duc de Virtemberg, et ensuite l'électeur de Brandebourg; mais ces ministres peu satisfaits s'en retournent bientôt. Le roi de France y envoie aussi un ambassadeur, Jacques Amyot, plus connu par sa naïve traduction de Plutarque que par cette ambassade; mais il n'arrive que pour protester contre l'assemblée.

(1551) Cependant deux électeurs, Mayence et Trèves, prennent séance au-dessous des légats; deux cardinaux légats, deux nonces, deux ambassadeurs de Charles-Quint, un du roi des Romains, quelques prélats italiens, espagnols, allemands, rendent au concile son activité.

Les cordeliers et les jacobins partagent encore les opinions des pères sur l'eucharistie comme sur la prédestination. Les cordeliers soutiennent que le corps de Dieu dans le sacrement passe d'un lieu à un autre; et les jacobins affirment que ce corps ne passe point d'un lieu à un autre, mais qu'il est fait en un instant du pain transsubstantié.

Les pères décident que le corps divin est sous l'apparence du pain, et son sang sous l'apparence du vin; que le corps et le sang sont ensemble dans chaque espèce par concomitance, tout entiers, reproduits en un instant dans chaque parcelle et dans chaque goutte, auxquelles on doit un culte de latrie.

Cependant le prince Philippe, fils de Charles-Quint, depuis roi d'Espagne, et le prince héréditaire de Savoie, passent par Trente (1552). Il est dit dans quelques livres concernant les beaux-arts, « que les pères donnèrent un bal à ces princes, « que le cardinal de Mantoue ouvrit le bal, et « que les pères dansèrent avec beaucoup de gra- « vité et de décence. » On cite sur ce fait le cardinal Pallavicini; et pour faire voir que la danse n'est point une chose profane, on se prévaut du silence de fra-Paolo, qui ne condamne point ce bal du concile.

Il est vrai que chez les Hébreux et chez les Gentils la danse fut souvent une cérémonie religieuse. Il est vrai que Jésus-Christ chanta et dansa après sa pâque juive, comme le dit saint Augustin dans ses Lettres; mais il n'est pas vrai, comme on le dit, que Pallavicini parle de cette danse des pères. On réclame en vain l'indulgence de fra-Paolo: s'il ne condamne point ce bal, c'est qu'en effet les pères ne dansèrent point. Pallavicini, dans son livre onzième, chapitre 15, dit seulement qu'après un repas magnifique donné par le cardinal de Mantoue, président du concile, dans une salle bâtie

exprès à trois cents pas de la ville, il y eut des divertissements, des joûtes, des danses; mais il ne dit point du tout que ce président et le concile aient dansé.

Au milieu de ces divertissements et des occupations plus sérieuses du concile, Ferdinand Ier, roi de Hongrie, frère de Charles-Quint, fait assassiner le cardinal Martinusius en Hongrie. Le concile, à cette nouvelle, est plein d'indignation et de trouble. Les pères remettent la connaissance de cet attentat au pape, qui n'en peut connaître; ce n'est plus le temps de Thomas Becquet et de Henri II d'Angleterre.

Jules III excommunie les assassins, qui étaient Italiens, et au bout de quelque temps déclare le roi Ferdinand, frère du puissant Charles-Quint, absous des censures. Le meurtre du célèbre Martinusius demeure dans le grand nombre des assassinats impunis qui déshonorent la nature humaine.

De plus grandes entreprises dérangent le concile: le parti protestant, défait à Mulberg, reprend vigueur; il est en armes. Le nouvel électeur de Saxe, Maurice, assiége Augsbourg (1552). L'empereur est surpris dans les défilés du Tyrol: obligé de fuir avec son frère Ferdinand, il perd tout le fruit de ses victoires. Les Turcs menacent la Hongrie. Henri II, toujours ligué avec les Turcs et les protestants, tandis qu'il fait brûler les hérétiques de son royaume, envoie des troupes en Allemagne et en Italie; les pères du concile s'enfuient en hâte

de la ville de Trente, et le concile est oublié pendant dix années.

(1560) Enfin Medichino, Pie IV, qui se disait de la maison de ces grands négociants et de ces grands princes les Médicis, ressuscite le concile de Trente. Il invite tous les princes chrétiens; il envoie même des nonces aux princes protestants assemblés à Naumbourg en Saxe : il leur écrit, *à mon cher fils;* mais ces princes ne le reconnaissent point pour père, et refusent ses lettres.

(1562) Le concile recommence par une procession de cent douze évêques entre deux files de mousquetaires. Un évêque de Reggio prêche avec plus d'éloquence que n'avait fait l'évêque de Bitonto. On ne peut relever davantage le pouvoir de l'Église; il égale son autorité à celle de Dieu. « Car, « dit-il, l'Église a détruit la circoncision et le sab- « bat que Dieu même avait ordonnés [a]. Dans les deux années 1562 et 63 que dura la reprise du concile, il s'élève presque toujours des disputes entre les ambassadeurs sur la préséance : ceux de Bavière veulent l'emporter sur ceux de Venise; mais ils cèdent enfin après de longues contestations.

(1562) Les ambassadeurs des cantons suisses catholiques demandent la préséance sur ceux du duc de Florence, et l'obtiennent. L'un de ces députés suisses, nommé Melchior Luci, dit qu'il est

[a] Cet évêque avait plus raison qu'il ne croyait; car Jésus ne prêcha rien que l'obéissance à la religion juive, et ne commanda jamais rien de ce que l'on pratique chez les chrétiens : cela est évident.

prêt à soutenir le concile avec son épée, et de traiter les ennemis de l'Église comme ses compatriotes ont traité le curé Zuingle et ses adhérents, qu'ils tuèrent et qu'ils brûlèrent pour la bonne cause.

Mais la plus grande dispute fut entre les ambassadeurs de France et d'Espagne. Le comte de Luna, ambassadeur de Philippe II, roi d'Espagne, veut être encensé à la messe, et baiser la patène avant Ferrier, ambassadeur de France. Ne pouvant obtenir cette distinction, il se réduit à souffrir qu'on emploie en même temps deux patènes et deux encensoirs : Ferrier fut inflexible. On se menace de part et d'autre; le service est interrompu, l'église est remplie de tumulte. On apaise enfin ce différent, en supprimant la cérémonie de l'encensoir, et le baiser de la patène.

D'autres difficultés retardaient l'examen des questions théologiques. Les ambassadeurs de l'empereur Ferdinand, successeur de Charles-Quint, veulent que cette assemblée soit un nouveau concile, et non pas une continuation du premier. Les légats prennent un parti mitoyen; ils disent : « Nous continuons le concile en l'indiquant, et nous l'indiquons en le continuant. »

La grande question de l'institution et de la résidence des prélats de droit divin se renouvelle avec chaleur (mars 1562); les évêques espagnols, aidés de quelques prélats arrivés de France, soutiennent leurs prétentions : c'est à cette occasion qu'ils se plaignent que le Saint-Esprit arrive toujours de

Rome dans la malle du courrier; bon mot célèbre dont les protestants ont triomphé.

Pie IV, outré de l'obstination des évêques, dit que les ultramontains sont ennemis du Saint-Siége, qu'il aura recours à un million d'écus d'or. Les prélats espagnols se plaignent hautement que les prélats italiens abandonnent les droits de l'épiscopat, et qu'ils reçoivent du pape soixante écus d'or par mois : la plupart des prélats italiens étaient pauvres, et le Saint-Siége de Rome, plus riche que tous les évêques du concile ensemble, pouvait les aider avec bienséance; mais ceux qui reçoivent sont toujours de l'avis de celui qui donne.

Pie IV offre à Catherine de Médicis, régente de France, cent mille écus d'or, et cent mille autres en prêt, avec un corps de Suisses et d'Allemands catholiques, si elle veut exterminer les huguenots de France, faire enfermer dans la Bastille Montluc, évêque de Valence, soupçonné de les favoriser, et le chancelier de L'Hospital, fils d'un Juif, mais qui était le plus grand homme de France, si ce titre est dû au génie, à la science et à la probité réunies. Le pape demande encore qu'on abolisse toutes les lois des parlements de France sur tout ce qui concerne l'Église (1562); et dans ces espérances il donne vingt-cinq mille écus d'avance. L'humiliation de recevoir cette aumône de vingt-cinq mille écus montre dans quel abîme de misère le gouvernement de France était alors plongé.

(Novembre 1562) Ce fut un plus grand opprobre quand le cardinal de Lorraine, arrivant

enfin au concile avec quelques évêques français, commença par se plaindre que le pape n'eût donné que vingt-cinq mille écus au roi son maître. C'est alors que l'ambassadeur Ferrier, dans son discours au concile, compare Charles IX enfant à l'empereur Constantin : chaque ambassadeur ne manquait pas de faire la même comparaison en faveur de son souverain : ce parallèle ne convenait à personne; d'ailleurs Constantin ne reçut jamais d'un pape vingt-cinq mille écus de subsides, et il y avait un peu de différence entre un enfant dont la mère était régente dans une partie des Gaules, et un empereur d'Orient et d'Occident.

Les ambassadeurs de Ferdinand au concile se plaignaient cependant avec aigreur que le pape eût promis de l'argent à la France. Ils demandaient que le concile réformât le pape et sa cour, qu'il n'y eût tout au plus que vingt-quatre cardinaux, ainsi que le concile de Bâle l'avait statué (1562), ne songeant pas que ce petit nombre les rendait plus considérables. Ferdinand Ier demandait encore que chaque nation priât Dieu dans sa langue, que le calice fût accordé aux laïques, et qu'on laissât les princes allemands maîtres des biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés.

On fesait de telles propositions quand on était mécontent du siége de Rome; et on les oubliait quand on s'était rapproché.

La dispute sur le calice dura long-temps. Plusieurs théologiens affirmèrent que la coupe n'est pas nécessaire à la communion; que la manne du-

désert, figure de l'eucharistie, avait été mangée sans boire; que Jonathas ne but point en mangeant son miel; que Jésus-Christ, en donnant le pain aux apôtres, les traita en laïques, et qu'il les fit prêtres en leur donnant le vin. Cette question fut décidée avant l'arrivée du cardinal de Lorraine (16 juillet 1562); mais ensuite on laissa au pape la liberté d'accorder ou de refuser le vin aux laïques, selon qu'il le trouverait plus convenable.

La question du droit divin se renouvelait toujours et divisait le concile. C'est à cette occasion que le jésuite Lainez, successeur d'Ignace dans le généralat de son ordre, et théologien du pape au concile, dit « que les autres Églises ne peuvent « réformer la cour romaine, parce que l'esclave « n'est pas au-dessus de son seigneur. »

Les évêques italiens étaient de son avis; ils ne reconnaissaient de droit divin que dans le pape. Les évêques français, arrivés avec le cardinal de Lorraine, se joignent aux Espagnols contre la cour de Rome : et les prélats italiens disaient que le concile était tombé *dalla rogna spagnuola nel mal francese.*

(1563) Il fallut négocier, intriguer, répandre l'argent. Les légats gagnaient autant qu'ils pouvaient les théologiens étrangers. Il y eut surtout un certain Hugonis, docteur de Sorbonne, qui leur servit d'espion : il fut avéré qu'il avait reçu cinquante écus d'or d'un évêque de Vintimiglia pour rendre compte des secrets du cardinal de Lorraine.

(Octobre 1563) La cour de France, épuisée alors

par les querelles de religion et de politique, n'avait pas même de quoi payer ses théologiens au concile; ils retournent tous en France, excepté cet Hugonis, pensionnaire des légats; neuf évêques français avaient déjà quitté le concile, et il n'en restait plus que huit.

Les querelles de religion fesaient alors couler le sang en France, comme elles en avaient inondé l'Allemagne du temps de Charles-Quint; une paix passagère avait été signée avec le parti protestant, au mois de mars de cette année 1563. Le pape, courroucé de cette paix, fait condamner à Rome par l'inquisition le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, huguenot déclaré; mais il enveloppa dans cette condamnation dix autres évêques de France, et on ne voit point que ces évêques en appellent au concile : quelques-uns se contentent de se pourvoir aux parlements du royaume. En un mot aucune congrégation du concile ne réclama contre cet acte d'autorité.

(1563) Les pères prennent ce temps pour former un décret contre tous les princes qui voudront juger les ecclésiastiques et leur demander des subsides. Tous les ambassadeurs s'opposent à ce décret, qui ne passe point : la querelle s'échauffe. L'ambassadeur de France, Ferrier, dit dans le tumulte : « Quand Jésus-Christ approche, il ne faut « pas crier ici comme les diables : envoyez-nous « dans des troupeaux de cochons. » On ne voit pas bien quel rapport ce troupeau de cochons pouvait avoir avec cette dispute.

(11 novembre 1563) Après tant d'altercations toujours vives et toujours apaisées par la prudence des légats, on presse la conclusion du concile. On y décrète, dans la vingt-quatrième session, que le lien du mariage est perpétuel depuis Adam, qu'il est devenu un sacrement depuis Jésus-Christ, que l'adultère ne peut le dissoudre, et qu'il ne peut être annulé que par la parenté jusqu'au quatrième degré, à moins d'une dispense du pape. Les protestants, au contraire, pensaient qu'on pouvait épouser sa cousine, et qu'on peut quitter une femme adultère pour en prendre une autre.

Le concile déclare dans cette session que les évêques, dans les causes criminelles, ne peuvent être jugés que par le pape, et que, s'il est besoin, c'est à lui seul de commettre les évêques pour juges. Cette jurisprudence n'est pas admise dans la plupart des tribunaux, et surtout en France.

(1563) Dans la dernière session on prononce anathème contre ceux qui rejettent l'invocation des saints, qui prétendent qu'il ne faut invoquer que Dieu seul, et qui pensent que Dieu n'est pas semblable aux princes faibles et bornés qu'on ne peut aborder que par leurs courtisans.

Anathème contre ceux qui ne vénèrent pas les reliques, qui pensent que les os des morts n'ont rien de commun avec l'esprit qui les anima, et que ces os n'ont aucune vertu. Anathème contre ceux qui nient le purgatoire, ancien dogme des Égyptiens, des Grecs et des Romains, sanctifié par l'Église, et regardé par quelques-uns comme plus

convenable à un Dieu juste et clément qui châtie et qui pardonne, que l'enfer éternel, qui semble annoncer l'être infini comme infiniment implacable.

Dans tous ces anathèmes on ne spécifie ni les peuples de la confession d'Augsbourg, ni ceux de la communion de Zuingle et de Calvin, ni les anglicans.

Cette même session permet que les moines fassent des vœux à l'âge de seize ans, et les filles à douze; permission regardée comme très-préjudiciable à la police des états, mais sans laquelle les ordres monastiques seraient bientôt anéantis.

On soutient la validité des indulgences, première source des querelles pour lesquelles ce concile fut convoqué, et on défend de les vendre : cependant on les vend encore à Rome, mais à très-bon marché; on les revend quatre sous la pièce dans quelques petits cantons catholiques suisses. Le grand profit se fait dans l'Amérique espagnole, où l'on est plus riche et plus ignorant que dans les petits cantons.

(1563) On finit enfin par recommander aux évêques de ne céder jamais la préséance aux ministres des rois et aux seigneurs : l'Église a toujours pensé ainsi.

Le concile est souscrit par quatre légats du pape, onze cardinaux, vingt-cinq archevêques, cent soixante-huit évêques, sept abbés, trente-neuf procureurs d'évêques absents, et sept généraux d'ordre.

On n'y employa pas la formule : « Il a semblé « bon au Saint-Esprit et à nous; » mais, « En pré- « sence du Saint-Esprit, il nous a semblé bon. » Cette formule est moins hardie.

Le cardinal de Lorraine renouvela les anciennes acclamations des premiers conciles grecs; il s'écria: « Longues années au pape, à l'empereur et aux « rois! » Les pères répétèrent les mêmes paroles. On se plaignit en France qu'il n'eût point nommé le roi son maître, et on vit dès-lors combien ce cardinal craignait d'offenser Philippe II, qui fut le soutien de la ligue.

Ainsi finit ce concile, qui dura dans ses interruptions, depuis sa convocation, l'espace de vingt-un ans. Les théologiens qui n'avaient point de voix délibérative y expliquèrent les dogmes; les prélats prononcèrent, les légats du pape les dirigèrent; ils apaisèrent les murmures, adoucirent les aigreurs, éludèrent tout ce qui pouvait blesser la cour de Rome, et furent toujours les maîtres.

CHAPITRE CLXXIII.

De la France sous Henri III. Sa transplantation en Pologne, sa fuite, son retour en France. Mœurs du temps, ligue, assassinats, meurtre du roi, anecdotes curieuses.

Au milieu de ces désastres et de ces disputes, le duc d'Anjou, qui avait acquis quelque gloire en Europe dans les journées de Jarnac et de Moncontour, est élu roi de Pologne (1573). Il ne regardait cet honneur que comme un exil. On l'appelait chez un peuple dont il n'entendait pas la langue, regardé alors comme barbare, et qui, moins malheureux à la vérité que les Français, moins fanatique, moins

agité, était cependant beaucoup plus agreste. L'apanage du duc d'Anjou lui valait plus que la couronne de Pologne; il se montait à douze cent mille livres; et ce royaume éloigné était si pauvre, que, dans le diplôme de l'élection on stipula, comme une clause essentielle, que le roi dépenserait ses douze cent mille livres en Pologne. Il va donc chercher avec douleur cette terre étrangère. Il n'avait pourtant rien à regretter en France : la cour qu'il abandonnait était en proie à autant de dissensions que le reste de l'état. C'étaient chaque jour des conspirations, ou réelles ou supposées, des duels, des assassinats, des emprisonnements sans forme et sans raison, pires que les troubles qui en étaient cause. On ne voyait pas tomber sur les échafauds autant de têtes considérables qu'en Angleterre; mais il y avait plus de meurtres secrets, et on commençait à connaître le poison.

Cependant, quand les ambassadeurs de Pologne vinrent à Paris rendre hommage à Henri III, on leur donna la fête la plus brillante et la plus ingénieuse. Le naturel et les grâces de la nation perçaient encore à travers tant de calamités et de fureurs. Seize dames de la cour, représentant les seize principales provinces de France, ayant dansé un ballet accompagné de machines, présentèrent au roi de Pologne et aux ambassadeurs des médailles d'or, sur lesquelles on avait gravé les productions qui caractérisaient chaque province.

(1574) A peine Henri III est-il transplanté sur le trône de Pologne, que Charles IX meurt à l'âge

de vingt-quatre ans et un mois. Il avait rendu son nom odieux à toute la terre, dans un âge où les citoyens de sa capitale ne sont pas encore majeurs. La maladie qui l'emporta est très-rare; son sang coulait par tous les pores : cet accident, dont il y a quelques exemples, est la suite ou d'une crainte excessive, ou d'une passion furieuse, ou d'un tempérament violent et atrabilaire. Il passa dans l'esprit des peuples, et surtout des protestants, pour l'effet de la vengeance divine : opinion utile, si elle pouvait arrêter les attentats de ceux qui sont assez puissants et assez malheureux pour n'être pas soumis au frein des lois!

Dès que Henri III apprend la mort de son frère, il s'évade de Pologne, comme on s'enfuit de prison. Il aurait pu engager le sénat de Pologne à souffrir qu'il se partageât entre ce royaume et ses pays héréditaires, comme il y en a eu tant d'exemples; mais il s'empressa de fuir de ce pays sauvage, pour aller chercher dans sa patrie des malheurs, et une mort non moins funeste que tout ce qu'on avait vu jusqu'alors en France.

Il quittait un pays où les mœurs étaient dures, mais simples, et où l'ignorance et la pauvreté rendaient la vie triste, mais exempte de grands crimes. La cour de France était, au contraire, un mélange de luxe, d'intrigues, de galanteries, de débauches, de complots, de superstition et d'athéisme. Catherine de Médicis, nièce du pape Clément VII, avait introduit la vénalité de presque toutes les charges de la cour, telle qu'elle était à celle du pape. La

ressource, utile pour un temps, et dangereuse pour toujours, de vendre les revenus de l'état à des partisans qui avançaient l'argent, était encore une invention qu'elle avait apportée d'Italie. La superstition de l'astrologie judiciaire, des enchantements et des sortiléges, était aussi un des fruits de sa patrie, transplanté en France : car, quoique le génie des Florentins eût fait revivre dès long-temps les beaux-arts, il s'en fallait beaucoup que la vraie philosophie fût connue. Cette reine avait amené avec elle un astrologue nommé Luc Gauric, homme qui n'eût été de nos jours qu'un misérable charlatan méprisé de la populace, mais qui alors était un homme très-important. Les curieux conservent encore des anneaux constellés, des talismans de ces temps-là. On a cette fameuse médaille où Catherine est représentée toute nue entre les constellations d'*Aries* et *Taurus*, le nom d'*Ébullé Asmodée* sur sa tête, ayant un dard dans une main, un cœur dans l'autre, et dans l'exergue le nom d'*Oxiel*.

Jamais la démence des sortiléges ne fut plus en crédit. Il était commun de faire des figures de cire qu'on piquait au cœur en prononçant des paroles inintelligibles. On croyait par là faire périr ses ennemis ; et le mauvais succès ne détrompait pas. On fit subir la question à Cosme Ruggieri, Florentin, accusé d'avoir attenté par de tels sortiléges à la vie de Charles IX. Un de ces sorciers, condamné à être brûlé, dit dans son interrogatoire qu'il y en avait plus de trente mille en France.

Ces manies étaient jointes à des pratiques de dé-

votion; et ces pratiques se mêlaient à la débauche effrénée. Les protestants, au contraire, qui se piquaient de réforme, opposaient des mœurs austères à celles de la cour; ils punissaient de mort l'adultère. Les spectacles, les jeux, leur étaient autant en horreur que les cérémonies de l'Église romaine; ils mettaient presque au même rang la messe et les sortiléges. De sorte qu'il y avait deux nations dans la France absolument différentes l'une de l'autre; et on espérait d'autant moins la réunion, que les huguenots avaient, surtout depuis la Saint-Barthélemi, formé le dessein de s'ériger en république.

Le roi de Navarre, qui fut depuis Henri IV, et le prince Henri de Condé, fils de Louis, assassiné à Jarnac, étaient les chefs du parti; mais ils avaient été retenus prisonniers à la cour depuis le temps des massacres. Charles IX leur avait proposé l'alternative d'un changement de religion ou de la mort. Les princes, en qui la religion n'est presque jamais que leur intérêt, se résolvent rarement au martyre. Henri de Navarre et Henri de Condé s'étaient faits catholiques; mais vers le temps de la mort de Charles IX, Condé, évadé de prison, avait abjuré l'Église romaine à Strasbourg; et, réfugié dans le Palatinat, il ménageait chez les Allemands des secours pour son parti, à l'exemple de son père.

Henri III, en revenant en France, pouvait la rétablir : elle était sanglante, déchirée, mais non démembrée. Pignerol, le marquisat de Saluces, et par conséquent les portes de l'Italie, étaient encore à elle. Une administration tolérable peut guérir en

peu d'années les plaies d'un royaume dont le terrain est fertile et les habitants industrieux. Henri de Navarre était toujours entre les mains de la reine-mère, déclarée régente par Charles IX, jusqu'au retour du nouveau roi. Les protestants ne demandaient que la sûreté de leurs biens et de leur religion; et leur projet de former une république ne pouvait prévaloir contre l'autorité souveraine, déployée sans faiblesse et sans excès. Il eût été aisé de les contenir : tel avait toujours été l'avis des plus sages têtes, d'un chancelier de L'Hospital, d'un Paul de Foix, d'un Christophe De Thou, père du véridique et éloquent historien, d'un Pibrac, d'un Harlai : mais les favoris, croyant gagner à la guerre, la firent résoudre.

A peine donc le roi fut à Lyon, qu'avec le peu de troupes qu'on lui avait amenées il voulut forcer des villes, qu'il eût pu ranger à leur devoir avec un peu de politique. Il dut s'apercevoir, quand il voulut entrer à main armée dans une petite ville nommée Livron, qu'il n'avait pas pris le bon parti; on lui cria du haut des murs : « Approchez, assassins; venez, massacreurs, vous ne « nous trouverez pas endormis comme l'amiral [1]. »

[1] Il paraît, d'après les mémoires du temps, que la voix publique accusait Henri III d'avoir aidé sa mère à vaincre la résistance que Charles IX opposait au massacre de la Saint-Barthélemi. Les remords de ce malheureux prince, sa mort extraordinaire, avaient rejeté toute la haine de ce forfait sur Catherine et sur Henri III, d'ailleurs avili par sa superstition et par ses mœurs.

Dans son passage en Dauphiné, Montbrun pilla les équipages de sa petite armée; et lorsqu'on lui reprocha cette action, il répondit : La guerre et le jeu rendent les hommes égaux.

Il n'avait pas alors de quoi payer ses soldats; ils se débandèrent; et trop heureux de n'être point attaqué dans son chemin, il alla se faire sacrer à Reims, et faire son entrée dans Paris sous ces tristes auspices, au milieu de la guerre civile qu'il avait fait renaître à son arrivée, et qu'il eût pu étouffer. Il ne sut ni contenir les huguenots, ni contenter les catholiques, ni réprimer son frère, le duc d'Alençon, alors duc d'Anjou, ni gouverner ses finances, ni discipliner une armée : il voulait être absolu, et ne prit aucun moyen de l'être. Ses débauches honteuses avec ses mignons le rendirent odieux : ses superstitions, ses processions, dont il croyait couvrir ses scandales, et qui les augmentaient, l'avilirent : ses profusions, dans un temps où il fallait n'employer l'or que pour avoir du fer, énervèrent son autorité. Nulle police, nulle justice : on tuait, on assassinait ses favoris sous ses yeux, ou ils s'égorgeaient mutuellement dans leurs querelles. Son propre frère, le duc d'Anjou, catholique, s'unit contre lui avec le prince Henri de Condé, calviniste, et fait venir des Suisses, tandis que Condé rentre en France avec des Allemands.

Dans cette anarchie, Henri, duc de Guise, fils de François, riche, puissant, devenu le chef de la maison de Lorraine en France, ayant tout le crédit de son père, idolâtré du peuple, redouté à la cour, force le roi à lui donner le commandement des armées. Son intérêt était que tout fût brouillé, afin que la cour eût toujours besoin de lui.

Le roi demande de l'argent à la ville de Paris; elle lui répond qu'elle a fourni trente-six millions d'extraordinaire en quinze ans, et le clergé soixante millions; que les campagnes sont désolées par la soldatesque; la ville, par la rapacité des financiers; l'Église, par la simonie et le scandale. Il n'obtient que des plaintes au lieu de secours.

Cependant le jeune Henri de Navarre se sauve enfin de la cour, où il était toujours prisonnier. On pouvait le retenir comme prince du sang; mais on n'avait nul droit sur la liberté d'un roi; il l'était en effet de la Basse-Navarre, et la haute lui appartenait par droit d'héritage. Il va en Guienne. Les Allemands, appelés par Condé, entrent dans la Champagne. Le duc d'Anjou, frère du roi, est en armes.

Les dévastations qu'on avait vues sous Charles IX recommencent. Le roi fait alors, par un traité honteux dont on ne lui sait point de gré, ce qu'il aurait dû faire, en souverain habile, à son avénement : il donne la paix; mais il accorde beaucoup plus qu'on ne lui eût demandé d'abord : libre exercice de la religion réformée, temples, synodes, chambres mi-parties de catholiques et de réformés dans les parlements de Paris, de Toulouse, de Grenoble, d'Aix, de Rouen, de Dijon, de Rennes. Il désavoue publiquement la Saint-Barthélemi, à laquelle il n'avait eu que trop de part. Il exempte d'impositions, pour six ans, les enfants de ceux qui ont été tués dans les massacres, réhabilite la mémoire de l'amiral Coligni, et, pour comble d'humi-

liation, il se soumet à payer les troupes allemandes du prince palatin, Casimir, qui le forçaient à cette paix : mais n'ayant pas de quoi les satisfaire, il les laisse vivre à discrétion pendant trois mois dans la Bourgogne et dans la Champagne. Enfin il envoie au prince Casimir six cent mille écus par Bellièvre. Casimir retient l'envoyé du roi en otage pour le reste du paiement, et l'emmène prisonnier à Heidelberg, où il fait porter en triomphe, au son des fanfares, les dépouilles de la France, dans des chariots traînés par des bœufs dont on avait doré les cornes.

Ce fut cet excès d'opprobre qui enhardit le duc Henri de Guise à former la ligue projetée par son oncle, le cardinal de Lorraine, et à s'élever sur les ruines d'un royaume si malheureux et si mal gouverné. Tout respirait alors les factions, et Henri de Guise était fait pour elles. Il avait, dit-on, toutes les grandes qualités de son père, avec une ambition plus effrénée et plus artificieuse. Il enchantait comme lui tous les cœurs. On disait du père et du fils qu'auprès d'eux tous les autres princes paraissaient peuple. On vantait la générosité de son cœur; mais il n'en avait pas donné un grand exemple quand il foula aux pieds, dans la rue Bétisi, le corps de l'amiral Coligni, jeté à ses yeux par les fenêtres.

La première proposition de la ligue fut faite dans Paris. On fit courir chez les bourgeois les plus zélés des papiers qui contenaient un projet d'association pour défendre la religion, le roi, et

la liberté de l'état; c'est-à-dire, pour opprimer à la fois le roi et l'état par les armes de la religion. La ligue fut ensuite signée solennellement à Péronne et dans presque toute la Picardie. Bientôt après les autres provinces y entrent. Le roi d'Espagne la protége, et ensuite les papes l'autorisent. Le roi, pressé entre les calvinistes, qui demandaient trop de liberté, et les ligueurs, qui voulaient lui ravir la sienne, croit faire un coup d'état en signant lui-même la ligue, de peur qu'elle ne l'écrase. Il s'en déclare le chef, et par cela même il l'enhardit. Il se voit obligé de rompre malgré lui la paix qu'il avait donnée aux réformés (1576), sans avoir d'argent pour renouveler la guerre. Les états-généraux sont assemblés à Blois; mais on lui refuse les subsides qu'il demande pour cette guerre à laquelle les états mêmes le forçaient. Il n'obtient pas seulement la permission de se ruiner en aliénant son domaine. Il assemble pourtant une armée, en se ruinant d'une autre manière, en engageant les revenus de la couronne, en créant de nouvelles charges. Les hostilités se renouvellent de tous côtés, et la paix se fait encore. Le roi n'avait voulu avoir de l'argent et une armée que pour être en état de ne plus craindre les Guises : mais, dès que la paix est faite, il consomme ces faibles ressources en vains plaisirs, en fêtes, en profusions pour ses favoris.

Il était difficile de gouverner un tel royaume autrement qu'avec du fer et de l'or. Henri III pouvait à peine avoir l'un et l'autre. Il faut voir quelles

peines il eut à obtenir dans ses pressants besoins treize cent mille francs du clergé pour six années, à faire vérifier au parlement quelques nouveaux édits bursaux, et avec quelle rapacité le marquis d'O, surintendant des finances, dévorait cette subsistance passagère.

Il ne régnait pas. La ligue catholique et les confédérés protestants se fesaient la guerre malgré lui dans les provinces. Les maladies contagieuses, la famine, se joignaient à tant de fléaux : et c'est dans ces temps de calamités que, pour opposer des favoris au duc de Guise, ayant créé ducs et pairs Joyeuse et d'Épernon, et leur ayant donné la préséance sur leurs anciens pairs, il dépense quatre millions aux noces du duc de Joyeuse, en le mariant à la sœur de la reine sa femme, et en le fesant son beau-frère. De nouveaux impôts pour payer ses prodigalités excitent l'indignation publique. Si le duc de Guise n'avait pas fait une ligue contre lui, la conduite du roi suffisait pour en produire une.

C'est dans ce temps que le duc d'Anjou, son frère, va dans les Pays-Bas chercher, au milieu d'une désolation non moins funeste, une principauté qu'il perdit par une tyrannique imprudence. Comme Henri III permettait à son frère d'aller ravir les provinces des Pays-Bas à Philippe II, à la tête des mécontents de Flandre, on peut juger si le roi d'Espagne encourageait la ligue en France, où elle prenait chaque jour de nouvelles forces. Quelle ressource le roi crut-il avoir contre elle?

celle d'instituer des confréries de pénitents, de bâtir des cellules de moines à Vincennes pour lui et pour les compagnons de ses plaisirs, de prier Dieu en public tandis qu'il outrageait la nature en secret, de se vêtir d'un sac blanc, de porter une discipline et un rosaire à la ceinture, et de s'appeler frère Henri. Cela même indigna et enhardit les ligueurs. On prêchait publiquement dans Paris contre sa dévotion scandaleuse. La faction des Seize se formait sous le duc de Guise, et Paris n'était plus au roi que de nom.

(1585) Henri de Guise, devenu maître du parti catholique, avait déjà des troupes avec l'argent de son parti, et il attaquait les amis du roi de Navarre. Ce prince, qui était, comme le roi François Ier, le plus généreux chevalier de son temps, offrit de vider ce grand différent en se battant contre le duc de Guise, ou seul à seul, ou dix contre dix, ou en tel nombre qu'on voudrait. Il écrit à Henri III, son beau-frère : il lui remontre que c'est à lui et à sa couronne que la ligue en veut, bien plus qu'aux huguenots ; il lui fait voir le précipice ouvert ; il lui offre ses biens et sa vie pour le sauver.

Mais dans ce temps-là même le pape Sixte-Quint fulmine contre le roi de Navarre et le prince de Condé cette fameuse bulle, dans laquelle il les appelle *génération bâtarde et détestable de la maison de Bourbon* : il les déclare déchus de tout droit, de toute succession. La ligue fait valoir la bulle, et force le roi à poursuivre son beau-frère qui voulait le secourir, et à seconder le duc de

Guise qui le détrônait avec respect. C'est la neuvième guerre civile depuis la mort de François II.

Henri IV (car il faut déjà l'appeler ainsi, puisque ce nom est si célèbre et si cher, et qu'il est devenu un nom propre), Henri IV eut à combattre à la fois le roi de France, Marguerite sa propre femme, et la ligue. Marguerite, en se déclarant contre son époux, rappelait ces anciens temps de barbarie où les excommunications rompaient tous les liens de la société, et rendaient un prince exécrable à ses proches. Ce prince se fit connaître dès-lors pour un grand homme, en bravant le pape jusque dans Rome, en y fesant afficher dans les carrefours un démenti formel à Sixte-Quint, et en appelant à la cour des pairs de cette bulle.

Il n'eut pas grande peine à empêcher son imprudente femme de se saisir de l'Agénois, dont elle voulut s'emparer ; et quant à l'armée royale qu'on envoya contre lui sous les ordres du duc de Joyeuse, tout le monde sait comment il la vainquit à Coutras (octobre 1587), combattant en soldat à la tête de ses troupes, fesant des prisonniers de sa main, et montrant après la victoire autant d'humanité et de modestie que de valeur pendant la bataille.

Cette journée lui fit plus de réputation qu'elle ne lui donna de véritables avantages. Son armée n'était pas celle d'un souverain qui la soudoie et qui la retient toujours sous le drapeau; c'était celle d'un chef de parti : elle n'avait point de paie réglée. Les capitaines ne pouvaient empêcher leurs soldats d'aller faire leurs moissons; ils étaient obligés eux-

mêmes de retourner dans leurs terres. On accusa Henri IV d'avoir perdu le fruit de sa victoire, en allant dans le Béarn voir la comtesse de Grammont dont il était amoureux. On ne fait pas réflexion qu'il eût été très-aisé de faire agir son armée en son absence, s'il avait pu la conserver. Henri de Condé, son cousin, prince aussi austère dans ses mœurs que le Navarrois avait de galanterie dans les siennes, quitta l'armée comme lui, alla comme lui dans ses terres, après avoir resté quelque temps dans le Poitou, ainsi que tous les officiers, qui jurèrent de se retrouver le 20 de novembre au rendez-vous des troupes. C'était ainsi qu'on fesait la guerre alors.

Mais le séjour du prince de Condé dans Saint-Jean-d'Angeli fut une des plus fatales aventures de ces temps horribles. A peine a-t-il soupé à son retour avec Charlotte de La Trimouille, sa femme, qu'il est saisi de convulsions mortelles qui l'emportent en deux jours (janvier 1588). Le simple juge de Saint-Jean-d'Angeli met la princesse en prison, l'interroge, commence un procès criminel contre elle : il condamne par contumace un jeune page nommé Permillac de Bel-Castel, et fait exécuter Brillant, maître-d'hôtel du prince, qui est tiré à quatre chevaux dans Saint-Jean-d'Angeli, après que la sentence a été confirmée par des commissaires que le roi de Navarre a nommés lui-même. La princesse appelle à la cour des pairs ; elle était enceinte : elle fut depuis déclarée innocente, et les procédures brûlées. Il n'est pas inutile de

réfuter encore ici ce conte répété dans tant de livres, que la princesse accoucha du père du grand Condé quatorze mois après la mort de son mari, et que la Sorbonne fut consultée pour savoir si cet enfant était légitime. Rien n'est plus faux, et il est assez prouvé que ce nouveau prince de Condé naquit six mois après la mort de son père.

Si Henri de Navarre défit l'armée de Henri III à la journée de Coutras, le duc de Guise, de son côté, dissipa dans le même temps une armée d'Allemands qui venaient se joindre au Navarrois, et il fit voir dans cette expédition autant de conduite que Henri IV avait montré de courage. Le malheur de Coutras et la gloire du duc de Guise furent deux nouvelles disgraces pour le roi de France. Guise concerte avec tous les princes de sa maison une requête au roi, par laquelle on lui demande la publication du concile de Trente, l'établissement de l'inquisition, avec la confiscation des biens des huguenots au profit des chefs de la ligue, de nouvelles places de sûreté pour elle, et le bannissement de ses favoris qu'on lui nommera. Chaque mot de cette requête était une offense. Le peuple de Paris, et surtout les Seize, insultaient publiquement les favoris du roi, et marquaient peu de respect pour sa personne.

Rien ne fait mieux voir la malheureuse administration du gouvernement, qu'une petite chose qui fut la source des désastres de cette année. Le roi, pour éviter les troubles qu'il prévoyait dans Paris, fait défense au duc de Guise d'y venir. Il lui écrit

deux lettres; il ordonne qu'on lui dépêche deux courriers. Il ne se trouve point d'argent dans l'épargne pour cette dépense nécessaire : on met les lettres à la poste; et le duc de Guise vient à Paris, ayant pour excuse apparente qu'il n'a point reçu l'ordre. De là suit la journée des Barricades. Il serait superflu de répéter ici ce que tant d'historiens ont détaillé sur cette journée. Qui ne sait que le roi quitta sa capitale, fuyant devant son sujet, et qu'il assembla ensuite les seconds états de Blois, où il fit assassiner le duc et le cardinal de Guise son frère (décembre 1588), après avoir communié avec eux, et avoir fait serment sur l'hostie qu'il les aimerait toujours?

Les lois sont une chose si respectable et si sainte, que, si Henri III en avait seulement conservé l'apparence, si, quand il eut en son pouvoir le prince et le cardinal dans le château de Blois, il eût mis dans sa vengeance, comme il le pouvait, quelque formalité de justice, sa gloire et peut-être sa vie eussent été sauvées; mais l'assassinat d'un héros et d'un prêtre le rendirent exécrable aux yeux de tous les catholiques, sans le rendre plus redoutable.

Je crois devoir réfuter ici une erreur qui se trouve dans beaucoup de livres, et principalement dans *l'État de la France* qu'on réimprime souvent. On y dit que le duc de Guise fut assassiné par les gentilshommes ordinaires de la chambre du roi; et le déclamateur Maimbourg prétend, dans son *Histoire de la ligue*, que Lognac, le chef des assassins, était premier gentilhomme de la chambre :

tout cela est faux. Les registres de la chambre des comptes, qui ont échappé à l'incendie, et que j'ai consultés, font foi que le maréchal de Retz et le comte de Villequier, tirés du nombre des gentilshommes ordinaires, avaient le titre de premier gentilhomme, charge de nouvelle création, instituée sous Henri II pour le maréchal de Saint-André. Ces mêmes registres font voir les noms des gentilshommes ordinaires de la chambre, qui étaient alors des premières maisons du royaume. Ils avaient succédé sous François Ier aux chambellans, et ceux-ci aux chevaliers de l'hôtel. Les gentilshommes nommés les *quarante-cinq*, qui assassinèrent le duc de Guise, étaient une compagnie nouvelle, formée par le duc d'Épernon, payée au trésor royal sur les billets de ce duc; et aucun de leurs noms ne se trouve parmi les gentilshommes de la chambre.

Lognac, Saint-Capautet, Alfrenas, Herbelade et leurs compagnons étaient de pauvres gentilshommes gascons que d'Épernon avait fournis au roi, des gens de main, des gens de service, comme on les appelait alors. Chaque prince, chaque grand seigneur en avait auprès de lui dans ces temps de troubles. C'était par des hommes de cette espèce que la maison de Guise avait fait assassiner Saint-Mégrin, l'un des favoris de Henri III. Ces mœurs étaient bien différentes de la noble démence de l'ancienne chevalerie, et de ces temps d'une barbarie plus généreuse, dans lesquels on terminait ses différents en champ clos, à armes égales.

Tel est le pouvoir de l'opinion chez les hommes, que les mêmes assassins qui n'avaient fait nul scrupule de tuer en lâches le duc de Guise, refusèrent de tremper leurs mains dans le sang du cardinal son frère. Il fallut chercher quatre soldats du régiment des gardes, qui le massacrèrent dans le même château à coups de hallebarde. Il se passa deux jours entre la mort des deux frères; c'est une preuve invincible que le roi aurait eu le temps de se couvrir de quelques apparences d'une forme de justice précipitée.

Non-seulement il n'eut pas l'art de prendre ce masque nécessaire, mais il se manqua encore à lui-même en ne courant pas dans l'instant à Paris avec ses troupes. Il eut beau dire à la reine Catherine, sa mère, qu'il avait pris toutes ses mesures, il n'en avait pris que pour se venger, et non pour régner. Il restait dans Blois, inutilement occupé à examiner les cahiers des états, tandis que Paris, Orléans, Rouen, Dijon, Lyon, Toulouse, se soulèvent presqu'en même temps, comme de concert. On ne le regarde plus que comme un assassin et un parjure. Le pape l'excommunie; cette excommunication, qui eût été méprisée en d'autres temps, devient terrible alors, parce qu'elle se joint aux cris de la vengeance publique, et paraît réunir Dieu et les hommes. Soixante et dix docteurs assemblés en Sorbonne le déclarent déchu du trône (1589), et ses sujets déliés du serment de fidélité. Les prêtres refusent l'absolution aux pénitents qui le reconnaissent pour roi. La faction des Seize emprisonne

à la Bastille les membres du parlement affectionnés à la monarchie. La veuve du duc de Guise vient demander justice du meurtre de son époux et de son beau-frère. Le parlement, à la requête du procureur-général, nomme deux conseillers, Courtin et Michon, qui instruisent le procès criminel contre Henri de Valois, *ci-devant roi de France et de Pologne*. Voyez l'*Histoire du parlement*, où ce fait est discuté (chap. XXX et XXXI).

Ce roi s'était conduit avec tant d'aveuglement, qu'il n'avait point encore d'armée : il envoyait Sanci négocier des soldats chez les Suisses, et il avait la bassesse d'écrire au duc de Mayenne, déjà chef de la ligue, pour le prier d'oublier l'assassinat de son frère. Il lui fesait parler par le nonce du pape, et Mayenne répondait au nonce : « Je ne « pardonnerai jamais à ce misérable. » Les lettres qui rendent compte de cette négociation sont encore aujourd'hui à Rome.

Enfin le roi est obligé d'avoir recours à ce Henri de Navarre, son vainqueur et son successeur légitime, qu'il eût dû dès le commencement de la ligue prendre pour son appui, non-seulement comme le seul intéressé au maintien de la monarchie, mais comme un prince dont il connaissait la franchise, dont l'ame était au-dessus de son siècle, et qui n'aurait jamais abusé de son droit d'héritier présomptif.

Avec le secours du Navarrois, avec les efforts de son parti, il a une armée : les deux rois arrivent devant Paris. Je ne répéterai pas ici comment Paris

fut délivré par le meurtre de Henri III. Je remarquerai seulement avec le président de Thou, que, quand le dominicain Jacques Clément, prêtre fanatique, encouragé par son prieur Bourgoin, par son couvent, par l'esprit de la ligue, et muni des sacrements, vint demander audience pour l'assassiner (1589), le roi sentit de la joie en le voyant, et qu'il disait que son cœur s'épanouissait toutes les fois qu'il voyait un moine. Je ne vous fatiguerai point de détails si connus, ni de tout ce qu'on fit à Paris et à Rome; je ne dirai point avec quel zèle on mit sur les autels de Paris le portrait du parricide; qu'on tira le canon à Rome; qu'on y prononça l'éloge du moine : mais il faut observer que dans l'opinion du peuple ce misérable était un saint et un martyr; il avait délivré le peuple de Dieu du tyran persécuteur, à qui on ne donnait d'autre nom que celui d'Hérode. Ce n'est pas que Henri III, roi de France, eût la moindre ressemblance avec ce petit roi de la Palestine; mais le bas peuple, toujours sot et barbare, ayant ouï dire qu'Hérode avait fait égorger tous les petits enfants d'un pays, donnait ce nom à Henri III. Clément était à ses yeux un homme inspiré; il s'était offert à une mort inévitable; ses supérieurs et tous ceux qu'il avait consultés lui avaient ordonné de la part de Dieu de commettre cette sainte action. Son esprit égaré était dans le cas de l'ignorance invincible. Il était intimement persuadé qu'il s'immolait à Dieu, à l'Église, à la patrie; enfin, selon le sentiment de ses théologiens, il courait à

la gloire éternelle, et le roi assassiné était damné. C'est ce que quelques théologiens calvinistes avaient pensé de Poltrot; c'est ce que les catholiques avaient dit de l'assassin du prince d'Orange.

Il n'y eut aucun pays catholique, à l'exception de Venise, où le crime de Jacques Clément ne fût consacré. Le Jésuite Mariana, qui passait pour un historien sage, s'exprime ainsi dans son livre de *l'Institution des rois :* « Jacques Clément se fit un « grand nom; le meurtre fut expié par le meurtre, « et le sang royal coula en sacrifice aux mânes du « duc de Guise perfidement assassiné. Ainsi périt « Jacques Clément, âgé de vingt-quatre ans, la « gloire éternelle de la France. » Le fanatisme fut porté en France jusqu'à mettre le portrait de cet assassin sur les autels, avec ces mots gravés au bas : *Saint Jacques Clément, priez pour nous.*

Un fait très-long-temps ignoré, c'est la forme du jugement contre le cadavre du moine parricide; son procès fut fait par le marquis de Richelieu, grand prévôt de France, père du cardinal; et loin que le procureur-général La Guesle, témoin de l'assassinat, et qui avait amené frère Clément à Henri III, fît les fonctions de sa charge dans ce jugement, il ne fit que celle de témoin; il déposa comme les autres. Ce fut Henri IV qui porta lui-même l'arrêt, et qui condamna le corps du moine à être écartelé et brûlé, de l'avis de son conseil, *signé* Ruzé (à Saint-Cloud, 2 août 1589).

Ce qu'on ne savait pas encore, c'est qu'un autre jacobin nommé Jean Le Roi, ayant assassiné le com-

mandant de Coutances en Normandie, Henri IV jugea aussi ce malheureux le jour même qu'il jugea Clément. Il condamna le moine Jean Le Roi à être mis dans un sac, et à être jeté dans la rivière; ce qui fut exécuté à Saint-Cloud deux jours après. C'était une chose très-rare qu'un tel jugement et un tel supplice; mais les crimes qu'on punissait étaient encore plus étonnants.

CHAPITRE CLXXIV.

De Henri IV.

En lisant l'histoire de Henri IV dans Daniel, on est tout étonné de ne le pas trouver un grand homme. On y voit à peine son caractère; très-peu de ces belles réponses qui sont l'image de son ame; rien de ce discours digne de l'immortalité, qu'il tint à l'assemblée des notables de Rouen; aucun détail de tout le bien qu'il fit à la patrie. Des manœuvres de guerre sèchement racontées, de longs discours au parlement en faveur des jésuites, et enfin la vie du père Coton, forment, dans Daniel, le règne de Henri IV.

Bayle, souvent aussi répréhensible et aussi petit quand il traite des points d'histoire et des affaires du monde, qu'il est judicieux et profond quand il manie la dialectique, commence son article de Henri IV par dire que « si on l'eût fait eunuque, « il eût pu effacer la gloire des Alexandre et des

« César. » Voilà de ces choses qu'il eût dû effacer de son dictionnaire. Sa dialectique même lui manque dans cette ridicule supposition; car César fut beaucoup plus débauché que Henri IV ne fut amoureux; et on ne voit pas pourquoi Henri IV eût été plus loin qu'Alexandre. Bayle a-t-il prétendu qu'il faille être un demi-homme pour être un grand homme? Ne savait-il pas, d'ailleurs, quelle foule de grands capitaines a mêlé l'amour aux armes? De tous les guerriers qui se sont fait un nom, il n'y a peut-être que le seul Charles XII qui ait renoncé absolument aux femmes; encore a-t-il eu plus de revers que de succès. Ce n'est pas que je veuille, dans cet ouvrage sérieux, flatter cette vaine galanterie qu'on reproche à la nation française; je ne veux que reconnaître une très-grande vérité : c'est que la nature, qui donne tout, ôte presque toujours la force et le courage à ceux qui sont dépouillés des marques de la virilité, ou en qui ces marques sont imparfaites. Tout est physique dans toutes les espèces; ce n'est pas le bœuf qui combat, c'est le taureau. Les forces de l'ame et du corps sont puisées dans cette source de la vie. Il n'y a parmi les eunuques que Narsès de capitaine, et qu'Origène et Photius de savants. Henri IV fut souvent amoureux, et quelquefois ridiculement; mais jamais il ne fut amolli. La belle Gabrielle l'appelle dans ses lettres, *Mon soldat* : ce seul mot réfute Bayle. Il est à souhaiter, pour l'exemple des rois et pour la consolation des peuples, qu'on lise ailleurs, comme dans la grande Histoire de Mézerai, dans

Péréfixe, dans les Mémoires de Sulli, ce qui concerne les temps de ce bon prince[1].

Fesons, pour notre usage particulier, un précis de cette vie qui fut trop courte. Il est, dès son enfance, nourri dans les troubles et dans les malheurs. Il se trouve, à quatorze ans, à la bataille de Moncontour. Il est rappelé à Paris. Il n'épouse la sœur de Charles IX que pour voir ses amis assassinés autour de lui, pour courir lui-même risque de sa vie, et pour rester, près de trois ans, prisonnier d'état. Il ne sort de sa prison que pour essuyer toutes les fatigues et toutes les fortunes de la guerre, manquant souvent du nécessaire, n'ayant jamais de repos, s'exposant comme le plus hardi soldat,

[1] Ce passage du dictionnaire de Bayle, ainsi qu'un grand nombre d'autres, ne peut être regardé que comme une plaisanterie.

Il est certain qu'un prince qui profite de l'impunité que son rang lui assure, pour priver un de ses sujets de sa femme, commet un acte de tyrannie : l'adultère est un crime pour un souverain comme pour un particulier; mais les circonstances qui augmentent ou diminuent la gravité du crime, sans en changer la nature, rendent celui-ci bien plus grave dans un roi que dans un homme privé.

Il faut avouer encore qu'un prince dont les passions sont publiques, peut s'avilir, soit par l'influence que sa faiblesse donne à ses maîtresses, soit par les actions indignes de lui où l'amour peut l'entraîner, soit même par le ridicule dont peuvent le couvrir les infidélités ou l'insolence de ses maîtresses.

Cependant, de toutes les passions des rois l'amour est encore la moins funeste à leurs peuples. Ce n'est point Marie Touchet qui a conseillé la Saint-Barthélemi; madame de Montespan n'a point contribué à la révocation de l'édit de Nantes; ce ne sont point les maîtresses de Louis XV ou de son premier ministre qui ont fait donner l'édit de 1724. Les confesseurs des rois ont fait bien plus de mal à l'Europe que leurs maîtresses.

Observons enfin que l'amour des plaisirs et la chasteté sont également compatibles avec toutes les vertus et tous les vices, toutes les grandes actions et tous les crimes.

fesant des actions qui ne paraissent pas croyables, et qui ne le deviennent que parce qu'il les a répétées; comme lorsqu'à la prise de Cahors, en 1588, il fut sous les armes pendant cinq jours, combattant de rue en rue sans presque prendre de repos. La victoire de Coutras fut due principalement à son courage. Son humanité après la victoire devait lui gagner tous les cœurs.

Le meurtre de Henri III le fait roi de France : mais la religion sert de prétexte à la moitié des chefs de l'armée pour l'abandonner, et à la ligue pour ne pas le reconnaître. Elle choisit pour roi un fantôme, un cardinal de Bourbon-Vendôme; et le roi d'Espagne, Philippe II, maître de la ligue par son argent, compte déjà la France pour une de ses provinces. Le duc de Savoie, gendre de Philippe, envahit la Provence et le Dauphiné. Le parlement de Languedoc défend, sous peine de la vie, de le reconnaître, et le déclare « incapable de posséder « jamais la couronne de France, conformément à « la bulle de notre saint père le pape. » Le parlement de Rouen (septembre 1589) déclare « cri« minels de lèse-majesté divine et humaine » tous ses adhérents [1].

[1] Les apologistes des jésuites ont reproché ces arrêts aux parlements, lorsqu'ils détruisaient les jésuites, en les accusant de ces mêmes excès. La justice oblige d'observer qu'on ne doit reprocher à un corps que les crimes qui lui ont été inspirés par l'intérêt ou par l'esprit de corps. On peut alors dire à ceux qui le composent : « Voilà ce que vos prédécesseurs ont fait, voilà ce que dans les « mêmes circonstances on pourrait attendre de vous: l'esprit qui les « animait n'est point éteint, votre intérêt n'a pas changé. » Mais il n'est pas plus raisonnable de reprocher à des corps séculiers les

Henri IV n'avait pour lui que la justice de sa cause, son courage, et quelques amis. Jamais il ne fut en état de tenir long-temps une armée sur pied; et encore quelle armée! elle ne se monta presque jamais à douze mille hommes complets : c'était moins que les détachements de nos jours. Ses serviteurs venaient tour à tour se ranger sous sa bannière, et s'en retournaient les uns après les autres au bout de quelques mois de service. Les Suisses, qu'à peine il pouvait payer, et quelques compagnies de lances, fesaient le fond permanent de ses forces. Il fallait courir de ville en ville, combattre et négocier sans relâche. Il n'y a presque point de province en France où il n'ait fait de grands exploits, à la tête de quelques amis qui lui tenaient lieu d'armée.

D'abord, avec environ cinq mille combattants, il bat, à la journée d'Arques (octobre 1589), auprès de Dieppe, l'armée du duc de Mayenne, forte de vingt-mille hommes; c'est alors qu'il écrivit cette lettre au marquis de Crillon : « Pends-toi, brave « Crillon; nous avons combattu à Arques, et tu n'y « étais pas. Adieu, mon ami, je vous aime à tort « et à travers. » Ensuite il emporte les faubourgs de Paris, et il ne lui manque qu'assez de soldats pour prendre la ville. Il faut qu'il se retire, qu'il force jusqu'aux villages retranchés pour s'ouvrir des passages, pour communiquer avec les villes qui défendent sa cause.

crimes du fanatisme ou de la superstition dont leurs prédécesseurs se sont souillés, que de reprocher les excès de la Saint-Barthélemi aux descendants des Tavanne ou des Guise.

Pendant qu'il est ainsi continuellement dans la fatigue et dans le danger, un cardinal Cajetan, légat de Rome, vient tranquillement à Paris donner des lois au nom du pape. La Sorbonne ne cesse de déclarer qu'il n'est pas roi (et elle subsiste encore!); et la ligue règne sous le nom de ce cardinal de Vendôme, qu'elle appelait Charles X, au nom duquel on frappait la monnaie, tandis que le roi le retenait prisonnier à Tours [1].

Les religieux animent les peuples contre lui. Les jésuites courent de Paris à Rome et en Espagne. Le P. Matthieu, qu'on nommait le *courrier de la ligue*, ne cesse de procurer des bulles et des soldats. Le roi d'Espagne (14 mars 1590) envoie quinze cents lances fournies, qui fesaient environ quatre mille cavaliers, et trois mille hommes de la vieille infanterie vallone, sous le comte d'Egmont, fils

[1] Ce que nous avons dit dans la note précédente peut s'appliquer ici. La Sorbonne agissait alors d'après les principes d'intolérance admis par tous les théologiens, d'après l'intérêt de l'autorité ecclésiastique, l'esprit général du clergé; ainsi, tant qu'elle n'enseignera pas dans ses écoles que tout acte de violence temporelle exercé contre l'hérésie ou l'impiété est contraire à la justice, et par conséquent à la loi de Dieu, tant qu'elle n'enseignera point que le clergé ne peut avoir d'autre juridiction que celle qu'il reçoit de la puissance séculière, et qui conserve le droit de l'en priver, on est en droit de croire que la Sorbonne a conservé ses principes d'intolérance et de révolte.

D'ailleurs il n'est que trop public qu'elle n'a point rougi d'avancer hautement dans la censure de Bélisaire, et plus récemment dans celle de l'*Histoire philosophique du commerce des deux Indes*, les principes des assassins et des bourreaux du seizième siècle.

Ainsi, autant il serait injuste de reprocher aux parlements leurs arrêts contre Henri IV, autant est-il raisonnable de reprocher à la Sorbonne son décret contre Henri III, ses décisions contre Henri IV, ses instructions au P. Matthieu, etc. etc. etc.

de cet Egmont à qui ce roi avait fait trancher la tête. Alors Henri IV rassemble le peu de forces qu'il peut avoir, et n'est pourtant pas à la tête de dix mille combattants. Il livre cette fameuse bataille d'Ivri aux ligueurs commandés par le duc de Mayenne, et aux Espagnols très-supérieurs en nombre, en artillerie, en tout ce qui peut entretenir une armée considérable. Il gagne cette bataille, comme il avait gagné celle de Coutras, en se jetant dans les rangs ennemis au milieu d'une forêt de lances. On se souviendra dans tous les siècles de ces paroles : « Si vous perdez vos en-« seignes, ralliez-vous à mon panache blanc; vous « le trouverez toujours au chemin de l'honneur et « de la gloire. » Sauvez les Français! s'écria-t-il, quand les vainqueurs s'acharnaient sur les vaincus.

Ce n'est plus comme à Coutras, où à peine il était le maître. Il ne perd pas un moment pour profiter de la victoire. Son armée le suit avec allégresse; elle est même renforcée. Mais enfin il n'avait pas quinze mille hommes, et avec ce peu de troupes il assiége Paris, où il restait alors deux cent vingt mille habitants. Il est constant qu'il l'eût pris par famine, s'il n'avait pas permis lui-même, par trop de pitié, que les assiégeants nourrissent les assiégés. En vain ses généraux publiaient, sous ses ordres, des défenses, sous peine de mort, de fournir des vivres aux Parisiens; les soldats eux-mêmes leur en vendaient. Un jour que, pour faire un exemple, on allait pendre deux paysans qui avaient amené des charrettes de pain à une poterne,

Henri les rencontra en allant visiter ses quartiers : ils se jetèrent à ses genoux, et lui remontrèrent qu'ils n'avaient que cette manière pour gagner leur vie : *Allez en paix*, leur dit le roi, en leur donnant aussitôt l'argent qu'il avait sur lui : « Le Béar-« nais est pauvre, ajouta-t-il ; s'il avait davantage, « il vous le donnerait. » Un cœur bien né ne peut lire de pareils traits sans quelques larmes d'admiration et de tendresse.

Pendant qu'il pressait Paris, les moines armés fesaient des processions, le mousquet et le crucifix à la main, et la cuirasse sur le dos. Le parlement (juin 1590), les cours supérieures, les citoyens, fesaient serment sur l'Évangile, en présence du légat et de l'ambassadeur d'Espagne, de ne le point recevoir. Mais enfin les vivres manquent, la famine fait sentir ses plus cruelles extrémités.

Le duc de Parme est envoyé par Philippe II au secours de Paris avec une puissante armée : Henri IV court lui présenter la bataille. Qui ne connaît cette lettre qu'il écrivit du champ où il croyait combattre, à cette Gabrielle d'Estrées, rendue célèbre par lui : « Si je meurs, ma der-« nière pensée sera à Dieu, et l'avant-dernière à « vous (octobre 1590). » Le duc de Parme n'accepta point la bataille ; il n'était venu que pour secourir Paris, et pour rendre la ligue plus dépendante du roi d'Espagne. Assiéger cette grande ville avec si peu de monde, devant une armée supérieure, était une chose impossible : voilà donc encore sa fortune retardée et ses victoires inutiles. Du moins il empêche

le duc de Parme de faire des conquêtes; et le côtoyant jusqu'aux dernières frontières de la Picardie, il le fit rentrer en Flandre.

A peine est-il délivré de cet ennemi, que le pape Grégoire XIV, Sfondrat, emploie une partie des trésors amassés par Sixte-Quint à envoyer des troupes à la ligue. Le jésuite Jouvenci avoue dans son histoire que le jésuite Nigri, supérieur des novices de Paris, rassembla tous les novices de cet ordre en France, et qu'il les conduisit jusqu'à Verdun au-devant de l'armée du pape; qu'il les enrégimenta, et qu'il les incorpora à cette armée, laquelle ne laissa en France que les traces des plus horribles dissolutions : ce trait peint l'esprit du temps.

C'était bien alors que les moines pouvaient écrire que l'évêque de Rome avait le droit de déposer les rois : ce droit était près d'être constaté à main armée.

Henri IV avait toujours à combattre l'Espagne, Rome et la France; car le duc de Parme, en se retirant, avait laissé huit mille soldats au duc de Mayenne. Un neveu du pape entre en France avec des troupes italiennes et des monitoires; il se joint au duc de Savoie dans le Dauphiné. Lesdiguières, celui qui fut depuis le dernier connétable de France, et le dernier seigneur puissant, battit les troupes savoisiennes et celles du pape. Il fesait la guerre, comme Henri IV, avec des capitaines qui ne servaient qu'un temps : cependant il défit ces armées réglées. Tout était alors soldat en France, paysan, artisan, bourgeois; c'est ce qui la dévasta,

mais c'est ce qui l'empêcha enfin d'être la proie de ses voisins. Les soldats du pape se dissipèrent, après n'avoir donné que des exemples d'une débauche inconnue au-delà de leurs Alpes. Les habitants des campagnes brûlaient les chèvres qui suivaient leurs régiments.

Philippe II, du fond de son palais, continuait à entretenir et ménager la dissension, toujours donnant au duc de Mayenne de petits secours, afin qu'il ne fût ni trop faible ni trop puissant, et prodiguant l'or dans Paris, pour y faire reconnaître sa fille (Claire-Eugénie) reine de France, avec le prince qu'il lui donnera pour époux. C'est dans ces vues qu'il envoie encore le duc de Parme en France, lorsque Henri IV assiége Rouen, comme il l'avait envoyé pendant le siége de Paris. Il promettait à la ligue qu'il ferait marcher une armée de cinquante mille hommes dès que sa fille serait reine. Henri, après avoir levé le siége de Rouen, fait encore sortir de France le duc de Parme.

Cependant il s'en fallut peu que la faction des Seize, pensionnaire de Philippe II, ne remplît enfin les projets de ce monarque, et n'achevât la ruine entière du royaume. Ils avaient fait pendre (novembre 1591) le premier président du parlement de Paris, et deux magistrats qui s'opposaient à leurs complots. Le duc de Mayenne, près d'être accablé lui-même par cette faction, avait fait pendre quatre de ces séditieux à son tour. C'était au milieu de ces divisions et de ces horreurs, après la mort du prétendu Charles X, que se tenaient à

Paris les états-généraux, sous la direction d'un légat du pape et d'un ambassadeur d'Espagne : le légat même y présida, et s'assit dans le fauteuil qu'on avait laissé vide, et qui marquait la place du roi qu'on devait élire. L'ambassadeur d'Espagne y eut séance : il y harangua contre la loi salique, et proposa l'infante pour reine. Le parlement fit des remontrances au duc de Mayenne, en faveur de la loi salique (1593) ; mais ces remontrances n'étaient-elles pas visiblement concertées avec ce chef de parti? La nomination de l'infante ne lui ôtait-elle pas sa place? le mariage de cette princesse, projeté avec le duc de Guise, son neveu, ne le rendait-il pas sujet de celui dont il voulait demeurer le maître?

Vous remarquerez qu'à ces états le parlement voulut avoir séance par députés, et ne put l'obtenir. Vous remarquerez encore que ce même parlement venait de faire brûler, par son bourreau, un arrêt du parlement du roi séant à Châlons, donné contre le légat et contre son prétendu pouvoir de présider à l'élection d'un roi de France.

A peu près dans le même temps, plusieurs citoyens ayant présenté requête à la ville et au parlement pour demander qu'on pressât au moins le roi de se faire catholique, avant de procéder à une élection, la Sorbonne déclara cette requête *inepte, séditieuse, impie, inutile, attendu qu'on connaît l'obstination de Henri-le-Relaps.* Elle excommunie les auteurs de la requête, et conclut à les chasser de la ville. Ce décret, rendu en aussi

mauvais latin que conçu par un esprit de démence, est du premier novembre 1592 : il a été révoqué depuis, lorsqu'il importait fort peu qu'il le fût. Si Henri IV n'eût pas régné, le décret eût subsisté, et on eût continué de prodiguer à Philippe II le titre de protecteur de la France et de l'Église.

Des prêtres de la ligue étaient persuadés et persuadaient aux peuples que Henri IV n'avait nul droit au trône ; que la loi salique, respectée depuis si long-temps, n'est qu'une chimère ; que c'est à l'Église seule à donner les couronnes.

On a conservé les écrits d'un nommé D'Orléans, avocat au parlement de Paris, et député aux états de la ligue. Cet avocat développe tout ce système dans un gros livre intitulé : *Réponse des vrais catholiques*.

C'est une chose digne d'attention que la fourberie et le fanatisme avec lesquels tous les auteurs de ce temps-là cherchent à soutenir leurs sentiments par les livres juifs, comme si les usages d'un petit peuple confiné dans les rochers de la Palestine devaient être, au bout de trois mille ans, la règle du royaume de France. Qui croirait que, pour exclure Henri IV de son héritage, on citait l'exemple d'un roitelet juif nommé *Ozias*, que les prêtres avaient chassé de son palais, parce qu'il avait la lèpre, et qui n'avait la lèpre que pour avoir voulu offrir de l'encens au Seigneur? « L'hé-« résie, dit l'avocat D'Orléans (page 230), est la « lèpre de l'ame ; par conséquent Henri IV est un « lépreux qui ne doit pas régner. » C'est ainsi que

raisonne tout le parti de la ligue; mais il faut transcrire les propres paroles de l'avocat, au sujet de la loi salique.

« Le devoir d'un roi de France est d'être chré-
« tien aussi-bien que mâle. Qui ne tient la foi
« catholique, apostolique et romaine, n'est point
« chrétien, et ne croit point en Dieu, et ne peut
« être justement roi de France, non plus que le
« plus grand faquin du monde (page 224). »

Voici un morceau encore plus étrange.

« Pour être roi de France, il est plus nécessaire
« d'être catholique que d'être homme : qui dispute
« cela, mérite qu'un bourreau lui réponde plutôt
« qu'un philosophe (page 272). »

Rien ne sert plus à faire connaître l'esprit du temps. Ces maximes étaient en vigueur dans Rome depuis huit cents ans; et elles n'étaient en horreur dans la moitié de l'Europe que depuis un siècle. Les Espagnols, avec de l'argent et des prêtres, fesaient valoir ces opinions en France, et Philippe II eût soutenu les sentiments contraires, s'il y avait eu le moindre intérêt.

Pendant qu'on employait contre Henri les armes, la plume, la politique et la superstition; pendant que ces états, aussi tumultueux, aussi divisés qu'irréguliers, se tenaient dans Paris, Henri était aux portes, et menaçait la ville. Il y avait quelques partisans. Beaucoup de vrais citoyens, lassés de leurs malheurs et du joug d'une puissance étrangère, soupiraient après la paix; mais le peuple était retenu par la religion. La plus vile populace

fait en ce point la loi aux grands et aux sages; elle compose le plus grand nombre; elle est conduite aveuglément, elle est fanatique; et Henri IV n'était pas en état d'imiter Henri VIII et la reine Élisabeth. Il fallut changer de religion; il en coûte toujours à un brave homme. Les lois de l'honneur, qui ne changent jamais chez les peuples policés, tandis que tout le reste change, attachent quelque honte à ces changements quand l'intérêt les dicte; mais cet intérêt était si grand, si général, si lié au bien du royaume, que les meilleurs serviteurs qu'il eût parmi les calvinistes lui conseillèrent d'embrasser la religion même qu'ils haïssaient. « Il est néces-« saire, lui disait Rosni, que vous soyez papiste, « et que je demeure réformé. » C'était tout ce que craignaient les factions de la ligue et de l'Espagne. Les noms d'*hérétique* et de *relaps* étaient leurs principales armes que sa conversion rendait impuissantes. Il fallut qu'il se fît instruire, mais pour la forme; car il était plus instruit en effet que les évêques avec lesquels il conféra. Nourri par sa mère dans la lecture de l'ancien et du nouveau Testament, il les possédait tous deux. La controverse était, dans son parti, le sujet de toutes les conversations, aussi-bien que la guerre et l'amour. Les citations de l'Écriture, les allusions à ces livres, entraient dans ce qu'on appelait le bel esprit en ces temps-là; et la *Bible* était si familière à Henri IV, qu'à la bataille de Coutras il avait dit, en fesant prisonnier de sa main un officier, nommé Châteaurenard : *Rends-toi, Philistin.*

On voit assez ce qu'il pensait de sa conversion, par sa lettre (24 juillet 1593) à Gabrielle d'Estrées : « C'est demain que je fais le saut périlleux. Je crois « que ces gens-ci me feront haïr Saint-Denis autant « que vous haïssez Monceaux.... » C'est immoler la vérité à de très-fausses bienséances, de prétendre, comme le jésuite Daniel, que quand Henri IV se convertit, il était dès long-temps catholique dans le cœur. Sa conversion assurait sans doute son salut, je le veux croire; mais il paraît bien que l'amant de Gabrielle ne se convertit que pour régner; et il est encore plus évident que ce changement n'augmentait en rien son droit à la couronne.

Il avait alors auprès de lui un envoyé secret de la reine Élisabeth, nommé *Thomas Vilquési*, qui écrivit ces propres mots, quelque temps après, à la reine sa maîtresse :

« Voici comme ce prince s'excuse sur son chan- « gement de religion, et les paroles qu'il m'a dites [a] : « Quand je fus appelé à la couronne, huit cents « gentilshommes et neuf régiments se retirèrent « de mon service, sous prétexte que j'étais héré- « tique. Les ligueurs se sont hâtés d'élire un roi; les « plus notables se sont offerts au duc de Guise, c'est « pourquoi je me suis résolu, après mûre délibé- « ration, d'embrasser la religion romaine : par ce « moyen, je me suis entièrement adjoint le tiers- « parti; j'ai anticipé l'élection du duc de Guise; je « me suis acquis la bonne volonté du peuple fran- « çais; j'ai eu parole du duc de Florence en choses

[a] Tiré du troisième tome des manuscrits de Bèze, n. VIII.

« importantes : j'ai finalement empêché que la re-
« ligion réformée n'ait été flétrie. »

[a] Henri envoya le sieur Morland à la reine d'Angleterre, pour certifier les mêmes choses, et faire comme il pourrait ses excuses. Morland dit qu'Élisabeth lui répondit : « Se peut-il faire qu'une chose « mondaine lui ait fait mettre bas la crainte de « Dieu? » Quand la meurtrière de Marie Stuart parlait de la crainte de Dieu, il est très-vraisemblable que cette reine fesait la comédienne, comme on le lui a tant reproché; mais, quand le brave et généreux Henri IV avouait qu'il n'avait changé de religion que par l'intérêt de l'état, qui est la souveraine raison des rois, on ne peut douter qu'il ne parlât de bonne foi. Comment donc le jésuite Daniel peut-il insulter à la vérité et à ses lecteurs, au point d'assurer, contre tant de vraisemblance, contre tant de preuves, et contre la connaissance du cœur humain, que Henri IV était depuis longtemps catholique dans le cœur? Encore une fois, le comte de Boulainvilliers a bien raison d'assurer qu'un jésuite ne peut écrire fidèlement l'histoire.

Les conférences qu'on eut avec lui rendirent sa personne chère à tous ceux qui sortirent de Paris pour le voir. Un des députés, étonné de la familiarité avec laquelle ses officiers se pressaient autour de lui, et fesaient à peine place : « Vous ne « voyez rien, dit-il, ils me pressent bien autrement « dans les batailles. » Enfin, ayant repris d'assaut la ville de Dreux, avant d'apprendre son nouveau

[a] Tiré du troisième tome des manuscrits de Bèze, n. VIII.

catéchisme, ayant ensuite fait son abjuration dans Saint-Denis, s'étant fait sacrer à Chartres, et ayant surtout ménagé des intelligences dans Paris, qui avait une garnison de trois mille Espagnols, avec des Napolitains et des lansquenets, il y entre en souverain, n'ayant pas plus de soldats autour de sa personne qu'il n'y avait d'étrangers dans les murs.

Paris n'avait vu ni reconnu de roi depuis quinze ans. Deux hommes ménagèrent seuls cette révolution; le maréchal de Brissac, et un brave citoyen dont le nom était moins illustre, et dont l'ame n'était pas moins noble; c'était un échevin de Paris, nommé Langlois. Ces deux restaurateurs de la tranquillité publique s'associèrent bientôt les magistrats et les principaux bourgeois. Les mesures furent si bien prises, le légat, le cardinal de Pellevé, les commandants espagnols, les Seize, si artificieusement trompés, et ensuite si bien contenus, que Henri IV fit son entrée dans sa capitale, sans qu'il y eût presque de sang répandu (mardi 12 mars 1594). Il renvoya tous les étrangers qu'il pouvait retenir prisonniers; il pardonna à tous les ligueurs. Les ambassadeurs de Philippe II partirent le jour même sans qu'on leur fît la moindre violence; et le roi les voyant passer d'une fenêtre, leur dit : « Messieurs, mes compliments à votre maître; « mais n'y revenez plus. »

Plusieurs villes suivirent l'exemple de Paris; mais Henri était encore bien éloigné d'être maître du royaume. Philippe II qui, dans la vue d'être toujours nécessaire à la ligue, n'avait jamais fait de mal au

roi qu'à demi, lui en fesait encore assez dans plus d'une province. Détrompé de l'espérance de régner en France sous le nom de sa fille, il ne songeait plus qu'à affaiblir pour jamais le royaume, en le démembrant; et il était très-vraisemblable que la France serait dans un état pire que quand les Anglais en possédaient la moitié, et quand les seigneurs particuliers tyrannisaient l'autre.

Le duc de Mayenne avait la Bourgogne; le duc de Guise, fils du *Balafré*, possédait Reims et une partie de la Champagne; le duc de Mercœur dominait dans la Bretagne, et les Espagnols y avaient Blavet, qui est aujourd'hui le Port-Louis. Les principaux capitaines même de Henri IV songeaient à se rendre indépendants; et les calvinistes qu'il avait quittés, se cantonnant contre les ligueurs, se ménageaient déjà des ressources pour résister un jour à l'autorité royale.

Il fallait autant d'intrigues que de combats pour que Henri IV regagnât peu à peu son royaume. Tout maître de Paris qu'il était, sa puissance fut quelque temps si peu affermie que le pape Clément VIII lui refusait constamment l'absolution dont il n'eût pas eu besoin dans des temps plus heureux. Aucun ordre religieux ne priait Dieu pour lui dans les cloîtres. Son nom même fut omis, dans les prières, par la plupart des curés de Paris, jusqu'en 1606; et il fallut que le parlement, rentré dans le devoir, et y fesant rentrer les prêtres, ordonnât par un arrêt (16 juin 1606), que tous les curés rétablissent dans leur missel la prière pour

le roi. Enfin la fureur épidémique du fanatisme possédait encore tellement la populace catholique, qu'il n'y eut presque point d'année où l'on n'attentât contre sa vie. Il les passa toutes à combattre tantôt un chef, tantôt un autre, à vaincre, à pardonner, à négocier, à payer la soumission des ennemis. Qui croirait qu'il lui en coûta trente-deux millions numéraires de son temps pour payer les prétentions de tant de seigneurs? les Mémoires du duc de Sulli en font foi; et ces promesses furent fidèlement acquittées, lorsque enfin, étant roi absolu et paisible, il eût pu refuser de payer ce prix de la rebellion. Le duc de Mayenne ne fit son accommodement qu'en 1596. Henri se réconcilia sincèrement avec lui, et lui donna le gouvernement de l'Ile-de-France. Non-seulement il lui dit, après l'avoir lassé un jour dans une promenade : « Mon cousin, voilà « le seul mal que je vous ferai de ma vie; » mais il lui tint parole, et il n'en manqua jamais à personne.

Plusieurs politiques ont prétendu que quand ce prince fut maître, il devait alors imiter la reine Élisabeth, et séparer son royaume de la communion romaine. Ils disent que la balance penchait trop, en Europe, du côté de Philippe II et des catholiques; que pour tenir l'équilibre il fallait rendre la France protestante; que c'était l'unique moyen de la rendre peuplée, riche et puissante.

Mais Henri IV n'était pas dans les mêmes conjonctures qu'Élisabeth; il n'avait point à ses ordres un parlement de la nation affectionné à ses intérêts; il manquait encore d'argent; il n'avait pas

une armée assez considérable; Philippe II lui fesait toujours la guerre; la ligue était encore puissante et encore animée.

Il recouvra son royaume, mais pauvre, déchiré, et dans la même subversion où il avait été du temps de Philippe de Valois, Jean, et Charles VI. Plusieurs grands chemins avaient disparu sous les ronces, et on se frayait des routes dans les campagnes incultes. Paris, qui contient aujourd'hui environ sept cent mille habitants, n'en avait pas cent quatre-vingt mille quand il y entra[a]. Les finances de l'état, dissipées sous Henri III, n'étaient plus alors qu'un trafic public des restes du sang du peuple, que le conseil des finances partageait avec les traitants.

La reine d'Angleterre, le grand duc de Florence, des princes d'Allemagne, les Hollandais, lui avaient prêté l'argent avec lequel il s'était soutenu contre la ligue, contre Rome et contre l'Espagne; et pour payer ces dettes si légitimes, on abandonnait les recettes générales, les domaines, à des fermiers de ces puissances étrangères, qui géraient au cœur du royaume les revenus de l'état. Plus d'un chef de la ligue, qui avait vendu à son roi la fidélité qu'il lui devait, tenait aussi des receveurs des deniers publics, et partageait cette portion de la souveraineté. Les fermiers de ces droits pillaient sur le peuple le triple, le quadruple de ces droits aliénés;

[a] Il y avait deux cent vingt mille ames à Paris au temps du siége que fit Henri IV, en 1590. Il ne s'en trouva que cent quatre-vingt mille en 1593.

ce qui restait au roi était administré de même : et enfin, quand la déprédation générale força Henri IV à donner l'administration entière des finances au duc de Sulli, ce ministre, aussi éclairé qu'intègre, trouva qu'en 1596 on levait cent cinquante millions sur le peuple pour en faire entrer environ trente dans le trésor royal.

Si Henri IV n'avait été que le plus brave prince de son temps, le plus clément, le plus droit, le plus honnête homme, son royaume était ruiné : il fallait un prince qui sût faire la guerre et la paix, connaître toutes les blessures de son état, et y apporter les remèdes; veiller sur les grandes et les petites choses, tout réformer et tout faire : c'est ce qu'on trouva dans Henri. Il joignit l'administration de Charles-le-Sage à la valeur et à la franchise de François Ier, et à la bonté de Louis XII.

Pour subvenir à tant de besoins, pour faire à la fois tant de traités et tant de guerres, Henri convoqua dans Rouen une assemblée des *notables* du royaume; c'était une espèce d'états-généraux. Les paroles qu'il y prononça sont encore dans la mémoire des bons citoyens qui savent l'histoire de leur pays : « Déjà par la faveur du ciel, par les « conseils de mes bons serviteurs, et par l'épée de « ma brave noblesse, dont je ne distingue point « mes princes, la qualité de gentilhomme étant « notre plus beau titre, j'ai tiré cet état de la ser- « vitude et de la ruine. Je veux lui rendre sa force « et sa splendeur; participez à cette seconde gloire « comme vous avez eu part à la première. Je ne

« vous ai point appelés, comme fesaient mes pré-
« décesseurs, pour vous obliger d'approuver aveu-
« glément mes volontés, mais pour recevoir vos
« conseils, pour les croire, pour les suivre, pour
« me mettre en tutelle entre vos mains. C'est une
« envie qui ne prend guère aux rois, aux victo-
« rieux et aux barbes grises; mais l'amour que je
« porte à mes sujets me rend tout possible et tout
« honorable. » Cette éloquence du cœur, dans un héros, est bien au-dessus de toutes les harangues de l'antiquité.

(Mars 1597) Au milieu de ces travaux et de ces dangers continuels, les Espagnols surprennent Amiens, dont les bourgeois avaient voulu se garder eux-mêmes. Ce funeste privilége qu'ils avaient, et dont ils se prévalurent si mal, ne servit qu'à faire piller leur ville, à exposer la Picardie entière, et à ranimer encore les efforts de ceux qui voulaient démembrer la France. Henri, dans ce nouveau malheur, manquait d'argent, et était malade. Cependant il assemble quelques troupes, il marche sur la frontière de la Picardie, il revole à Paris, écrit de sa main aux parlements, aux communautés,
« pour obtenir de quoi nourrir ceux qui défen-
« daient l'état : » ce sont ses propres paroles. Il va lui-même au parlement de Paris : « Si on me
« donne une armée, dit-il, je donnerai gaiement
« ma vie pour vous sauver et pour relever la pa-
« trie. » Il proposait des créations de nouveaux offices pour avoir les promptes ressources qui étaient nécessaires; mais le parlement, ne voyant dans

ces ressources mêmes qu'un nouveau malheur, refusait de vérifier les édits, et le roi eut besoin d'employer plusieurs jussions pour avoir de quoi aller prodiguer son sang à la tête de sa noblesse. Sa maîtresse, Gabrielle d'Estrées, lui prêta de l'argent pour hasarder ce sang, et son parlement lui en refusa.

Enfin, par des emprunts, par les soins infatigables, et par l'économie de ce Rosni, duc de Sulli, si digne de le servir, il vient à bout d'assembler une florissante armée. Ce fut la seule, depuis trente ans, qui fût pourvue du nécessaire, et la première qui eût un hôpital réglé, dans lequel les blessés et les malades eurent le secours qu'on ne connaissait point encore. Chaque troupe auparavant avait soin de ses blessés comme elle pouvait, et le manque de soins avait fait périr autant de monde que les armes.

(Septembre 1597) Il reprend Amiens, à la vue de l'archiduc Albert, et le contraint de se retirer. De là il court pacifier le reste du royaume : enfin toute la France est à lui. Le pape, qui lui avait refusé une absolution aussi inutile que ridicule, quand il n'était pas affermi, la lui avait donnée quand il fut victorieux. Il ne restait qu'à faire la paix avec l'Espagne; elle fut conclue à Vervins (2 mai 1598), et ce fut le premier traité avantageux que la France eût fait avec ses ennemis depuis Philippe-Auguste.

Alors il met tous ses soins à policer, à faire fleurir ce royaume qu'il avait conquis : les troupes

inutiles sont licenciées; l'ordre dans les finances succède au plus odieux brigandage; il paie peu à peu toutes les dettes de la couronne, sans fouler les peuples. Les paysans répètent encore aujourd'hui qu'il voulait *qu'ils eussent une poule au pot tous les dimanches* : expression triviale, mais sentiment paternel. Ce fut une chose bien admirable que, malgré l'épuisement et le brigandage, il eût, en moins de quinze ans, diminué le fardeau des tailles de quatre millions de son temps, qui en feraient environ dix du nôtre; que tous les autres droits fussent réduits à la moitié; qu'il eût payé cent millions de dettes, qui aujourd'hui feraient environ deux cent cinquante millions. Il racheta pour plus de cent cinquante millions de domaines, aujourd'hui aliénés : toutes les places furent réparées, les magasins, les arsenaux remplis, les grands chemins entretenus; c'est la gloire éternelle du duc de Sulli, et celle du roi, qui osa choisir un homme de guerre pour rétablir les finances de l'état, et qui travailla avec son ministre.

La justice est réformée, et, ce qui était beaucoup plus difficile, les deux religions vivent en paix, au moins en apparence. Le commerce, les arts sont en honneur. Les étoffes d'argent et d'or, proscrites d'abord par un édit somptuaire dans le commencement d'un règne difficile et dans la pauvreté, reparaissent avec plus d'éclat, et enrichissent Lyon et la France. Il établit des manufactures de tapisseries de haute-lice, en laine et en soie rehaussée d'or. On commence à faire de petites glaces

dans le goût de Venise. C'est à lui seul qu'on doit les vers à soie, les plantations de mûriers, malgré les oppositions de Sulli, plus estimable dans sa fidélité et dans l'art de gouverner et de conserver les finances, que capable de discerner les nouveautés utiles.

Henri fait creuser le canal de Briare, par lequel on a joint la Seine et la Loire. Paris est agrandi et embelli : il forme la Place Royale : il restaure tous les ponts. Le faubourg Saint-Germain ne tenait point à la ville; il n'était point pavé : le roi se charge de tout. Il fait construire ce beau pont où les peuples regardent aujourd'hui sa statue avec tendresse. Saint-Germain, Monceaux, Fontainebleau, et surtout le Louvre, sont augmentés, et presque entièrement bâtis. Il donne des logements dans le Louvre, sous cette longue galerie qui est son ouvrage, à des artistes en tous genres, qu'il encourageait souvent de ses regards comme par des récompenses. Il est enfin le vrai fondateur de la bibliothèque royale.

Quand don Pèdre de Tolède fut envoyé par Philippe III en ambassade auprès de Henri, il ne reconnut plus cette ville, qu'il avait vue autrefois si malheureuse et si languissante : « C'est qu'alors « le père de la famille n'y était pas, lui dit Henri, « et aujourd'hui qu'il a soin de ses enfants, ils pros- « pèrent. » Les jeux, les fêtes, les bals, les ballets introduits à la cour par Catherine de Médicis, dans les temps même de troubles, ornèrent, sous Henri IV, les temps de la paix et de la félicité.

En fesant ainsi fleurir son état, il était l'arbitre des autres. Les papes n'auraient pas imaginé, du temps de la ligue, que le *Béarnais* serait le pacificateur de l'Italie, et le médiateur entre eux et Venise. Cependant Paul V fut trop heureux d'avoir recours à lui pour le tirer du mauvais pas où il s'était engagé en excommuniant le doge et le sénat, et en jetant ce qu'on appelle un interdit sur tout l'état vénitien, au sujet des droits incontestables que ce sénat maintenait avec sa vigueur accoutumée. Le roi fut l'arbitre du différent : celui que les papes avaient excommunié fit lever [a] l'excommunication de Venise.

Il protégea la république naissante de la Hollande, l'aida de son épargne, et ne contribua pas peu à la faire reconnaître libre et indépendante par l'Espagne.

Sa gloire était donc affermie au-dedans et au-

[a] Daniel raconte une particularité qui paraît bien extraordinaire, et il est le seul qui la raconte. Il prétend que Henri IV, après avoir réconcilié le pape avec la république de Venise, gâta lui-même cet accommodement, en communiquant au nonce, à Paris, une lettre interceptée d'un prédicant de Genève, dans laquelle ce prêtre se vantait que le doge de Venise et plusieurs sénateurs étaient protestants dans le cœur, qu'ils n'attendaient que l'occasion favorable de se déclarer, que le père Fulgentio, de l'ordre des Servites, le compagnon et l'ami du célèbre Sarpi, si connu sous le nom de fra-Paolo, *travaillait efficacement dans cette vigne.* Il ajoute que Henri IV fit montrer cette lettre au sénat par son ambassadeur, et qu'on en retrancha seulement le nom du doge accusé. Mais après que Daniel a rapporté la substance de cette lettre, dans laquelle le nom de fra-Paolo ne se trouve pas, il dit cependant que ce même fra-Paolo fut cité et accusé dans la copie de la lettre montrée au sénat. Il ne nomme point le pasteur calviniste qui avait écrit cette prétendue lettre interceptée. Il faut remarquer encore que dans cette lettre il était question des jésuites, lesquels étaient bannis de la république

dehors de son royaume : il passait pour le plus grand homme de son temps. L'empereur Rodolphe n'eut de réputation que chez les physiciens et les chimistes. Philippe II n'avait jamais combattu; il n'était, après tout, qu'un tyran laborieux, sombre et dissimulé; et sa prudence ne pouvait entrer en comparaison avec la valeur et la franchise de Henri IV, qui, avec ses vivacités, était encore aussi politique que lui. Élisabeth acquit une grande réputation; mais n'ayant pas eu à surmonter les mêmes obstacles, elle ne pouvait avoir la même gloire. Celle qu'elle mérite fut obscurcie par les artifices de comédienne qu'on lui reprochait, et souillée par le sang de Marie Stuart, dont rien ne la peut laver. Sixte-Quint se fit un nom par les obélisques qu'il releva, et par les monuments dont il embellit Rome; mais sans ce mérite, qui est bien loin d'être le premier, on ne l'aurait connu que

de Venise. Enfin Daniel emploie cette manœuvre, qu'il impute à Henri IV, comme une preuve du zèle de ce prince pour la religion catholique. C'eût été un zèle bien étrange dans Henri IV, de mettre ainsi le trouble dans le sénat de Venise, le meilleur de ses alliés, et de mêler le rôle méprisable d'un brouillon et d'un délateur au personnage glorieux de pacificateur. Il se peut faire qu'il y ait eu une lettre vraie ou supposée d'un ministre de Genève, que cette lettre même ait produit quelques petites intrigues fort indifférentes aux grands objets de l'histoire; mais il n'est point du tout vraisemblable que Henri IV soit descendu à la bassesse dont Daniel lui fait honneur: il ajoute que «quiconque a des liaisons avec les hérétiques est « de leur religion, ou n'en a point du tout.» Cette réflexion odieuse est même contre Henri IV, qui, de tous les hommes de son temps, avait le plus de liaisons avec les réformés. Il eût été à désirer que le P. Daniel fût entré plutôt dans les détails de l'administration de Henri IV et du duc de Sulli que dans ces petitesses qui montrent plus de partialité que d'équité, et qui décèlent malheureusement un auteur plus jésuite que citoyen.

pour avoir obtenu la papauté par quinze ans de fausseté, et pour avoir été sévère jusqu'à la cruauté.

Ceux qui reprochent encore à Henri IV ses amours si amèrement, ne font pas réflexion que toutes ses faiblesses furent celles du meilleur des hommes, et qu'aucune ne l'empêcha de bien gouverner. Il y parut assez, lorsqu'il se préparait à être l'arbitre de l'Europe, à l'occasion de la succession de Juliers. C'est une calomnie absurde de Le Vassor et de quelques autres compilateurs, que Henri voulut entreprendre cette guerre pour la jeune princesse de Condé. Il faut en croire le duc de Sulli, qui avoue la faiblesse de ce monarque, et qui en même temps prouve que les grands desseins du roi n'avaient rien de commun avec la passion de l'amour. Ce n'était pas certainement pour la princesse de Condé que Henri avait fait le traité de Quérasque, qu'il s'était assuré de tous les potentats d'Italie, de tous les princes protestants d'Allemagne, et qu'il allait mettre le comble à sa gloire en tenant la balance de l'Europe entière.

Il était prêt à marcher en Allemagne à la tête de quarante-six mille hommes. Quarante millions en réserve, des préparatifs immenses, des alliances sûres, d'habiles généraux formés sous lui, les princes protestants d'Allemagne, la nouvelle république des Pays-Bas, prêts à le seconder, tout l'assurait d'un succès solide. La prétendue division de l'Europe en quinze dominations est reconnue pour une chimère qui n'entra point dans sa tête. S'il y avait jamais eu de négociation entamée sur

un dessein si extraordinaire, on en aurait trouvé quelque trace en Angleterre, à Venise, en Hollande, avec lesquelles on suppose que Henri avait préparé cette révolution ; il n'y en a pas le moindre vestige, le projet n'est ni vrai ni vraisemblable : mais par ses alliances, par ses armes, par son économie, il allait changer le système de l'Europe, et s'en rendre l'arbitre.

Si on fesait ce portrait fidèle de Henri IV à un étranger de bon sens, qui n'eût jamais entendu parler de lui auparavant, et qu'on finît par lui dire : C'est là ce même homme qui a été assassiné au milieu de son peuple, et qui l'a été plusieurs fois, et par des hommes auxquels il n'avait pas fait le moindre mal, il ne le pourrait croire.

C'est une chose bien déplorable que la même religion qui ordonne, aussi-bien que tant d'autres, le pardon des injures, ait fait commettre depuis long-temps tant de meurtres, et cela en vertu de cette seule maxime, que quiconque ne pense pas comme nous est réprouvé, et qu'il faut avoir les réprouvés en horreur.

Ce qui est encore plus étrange, c'est que des catholiques conspirèrent contre les jours de ce bon roi depuis qu'il fut catholique. Le premier qui voulut attenter à sa vie, dans le temps même qu'il fesait son abjuration dans Saint-Denis, fut un malheureux de la lie du peuple, nommé Pierre Barrière (27 août 1593). Il eut quelque scrupule quand le roi eut abjuré ; mais il fut confirmé dans son dessein par le plus furieux des ligueurs, Aubri, curé de Saint-

André-des-Arcs; par un capucin, par un prêtre habitué, et par Varade, recteur du collége des jésuites. Le célèbre Étienne Pasquier, avocat-général de la chambre des comptes, proteste qu'il a su de la bouche même de ce Barrière que Varade l'avait encouragé à ce crime. Cette accusation reçoit un nouveau degré de probabilité par la fuite de Varade et du curé Aubri, qui se réfugièrent chez le cardinal légat, et l'accompagnèrent dans son retour à Rome, quand Henri IV entra dans Paris; et enfin ce qui rend la probabilité encore plus forte, c'est que Varade et Aubri furent depuis écartelés en effigie (25 janvier 1595), par un arrêt du parlement de Paris, comme il est rapporté dans le journal de Henri IV. Daniel fait des efforts pardonnables pour disculper le jésuite Varade: les curés n'en font aucun pour justifier les fureurs des curés de ce temps-là; la Sorbonne avoue les décrets punissables qu'elle donna; les dominicains conviennent aujourd'hui que leur confrère Clément assassina Henri III, et qu'il fut exhorté à ce parricide par le prieur Bourgoin. La vérité l'emporte sur tous les égards; et cette même vérité prononce qu'aucun des ecclésiastiques d'aujourd'hui ne doit ni répondre ni rougir des maximes sanguinaires et de la superstition barbare de ses prédécesseurs, puisqu'il n'en est aucun qui ne les abhorre; elle conserve seulement les monuments de ces crimes, afin qu'ils ne soient jamais imités [1].

[1] M. de Voltaire connaissait mieux que personne la liaison étroite et nécessaire qui existe entre ces maximes séditieuses et celles de

L'esprit de fanatisme était si généralement répandu, qu'on séduisit un chartreux imbécile, nommé Ouin, et qu'on lui mit en tête d'aller plus vite au ciel en tuant Henri IV. Le malheureux fut enfermé comme un fou par ses supérieurs. Au commencement de 1595, deux jacobins de Flandre, l'un nommé Arger, l'autre Ridicovi, originaire d'Italie, résolurent de renouveler l'action de Jacques Clément, leur confrère : le complot fut découvert; ils expièrent à la potence le crime qu'ils n'avaient pu exécuter. Leur supplice n'effraya pas un frère capucin de Milan, qui vint à Paris dans le même dessein, et qui fut pendu comme eux. (1595) Un vicaire de Saint-Nicolas-des-Champs, un tapissier (1596), méditèrent le même crime, et périrent du même supplice.

l'intolérance religieuse; mais il fait ici au clergé de France, à la Sorbonne, aux jacobins, l'honneur de croire qu'ils les ont également abjurées.

Il n'est peut-être pas inutile d'observer que dans les ouvrages où les curés de Paris reprochèrent aux jésuites la doctrine de l'homicide, ils avancèrent que l'assassinat n'est permis que dans le cas d'une révélation particulière, et que le droit de vie et de mort est le plus illustre avantage des souverains; le génie de Pascal s'abaissait à mettre en bon français ces maximes non moins insensées qu'abominables.

Observons encore qu'avant les troubles religieux du seizième siècle, les papes et le clergé exhortaient les princes à employer les supplices contre les novateurs, sous prétexte que de l'indépendance religieuse on voudrait passer à l'indépendance politique. Quelques années après, ils enseignèrent aux sujets à se révolter contre les princes hérétiques ou excommuniés. Maintenant ils sont revenus à la première maxime qu'ils cherchent à faire valoir contre les libres penseurs; nous laissons aux princes à tirer la conséquence, et à juger quelle confiance ils doivent avoir à une société d'hommes qui prêche tour à tour le pour et le contre, et n'a été constante que dans les principes qui font un devoir de conscience d'employer la guerre ou les supplices pour maintenir son autorité.

(27 décembre 1594) L'assassinat commis par Jean Châtel est celui de tous qui démontre le plus quel esprit de vertige régnait alors. Né d'une honnête famille, de parents riches, bien élevé par eux, jeune, sans expérience, n'ayant pas encore dix-neuf ans, il n'était pas possible qu'il eût formé de lui-même cette résolution désespérée. On sait que, dans le Louvre même, il donna un coup de couteau au roi, et qu'il ne le frappa qu'à la bouche, parce que ce bon prince, qui embrassait tous ses serviteurs lorsqu'ils venaient lui faire leur cour après quelque absence, se baissait alors pour embrasser Montigni.

Il soutint, à son premier interrogatoire, « qu'il « avait fait une bonne action, et que le roi n'étant « pas encore absous par le pape, il pouvait le tuer « en conscience : » par cela seul la séduction était prouvée.

Il avait étudié long-temps au collége des jésuites. Parmi les superstitions dangereuses de ces temps, il y en avait une capable d'égarer les esprits; c'était une *chambre de méditations* dans laquelle on enfermait un jeune homme : les murs étaient peints de représentations de démons, de tourments et de flammes, éclairés d'une lueur sombre : une imagination sensible et faible en était souvent frappée jusqu'à la démence. Cette démence fut au point dans la tête de ce malheureux, qu'il crut qu'il se rachèterait de l'enfer en assassinant son souverain : tant la fureur religieuse troublait encore les têtes ! tant le fanatisme inspirait une férocité absurde !

Il est indubitable que les juges auraient manqué à leur devoir, s'ils n'avaient pas fait examiner les papiers des jésuites, surtout après que Jean Châtel eut avoué qu'il avait souvent entendu dire, chez quelques-uns de ces religieux, qu'il était permis de tuer le roi.

On trouva dans les écrits du professeur Guignard ces propres paroles, de sa main : que « ni Henri III, « ni Henri IV, ni la reine Élisabeth, ni le roi de « Suède, ni l'électeur de Saxe, n'étaient point de « véritables rois; que Henri III était un sardana- « pale, le Béarnais un renard, Élisabeth une louve, « le roi de Suède un griffon, et l'électeur de Saxe « un porc : » cela s'appelait de l'éloquence. « Jacques « Clément, disait-il, a fait un acte héroïque, ins- « piré par le Saint-Esprit : si on peut guerroyer le « Béarnais, qu'on le guerroye; si on ne peut le « guerroyer, qu'on l'assassine. »

Guignard était bien imprudent de n'avoir pas brûlé cet écrit dans le moment qu'il apprit l'attentat de Châtel. On se saisit de sa personne, et de celle de Guéret, professeur d'une science absurde qu'on nommait *philosophie*, et dont Châtel avait été long-temps l'écolier. Guignard fut pendu et brûlé; et Guéret, n'ayant rien avoué à la question, fut seulement condamné à être banni du royaume avec *tous les frères nommés jésuites.*

Il faut que le préjugé mette sur les yeux un bandeau bien épais, puisque le jésuite Jouvenci, dans son *Histoire de la compagnie de Jésus*, compare Guignard et Guéret aux *premiers chrétiens per-*

sécutés par Néron. Il loue surtout Guignard de n'avoir jamais voulu demander pardon au roi et à la justice, lorsqu'il fit amende honorable, la torche au poing, ayant au dos ses écrits. Il fait envisager Guignard comme un martyr qui demande pardon à Dieu, parce qu'après tout il pouvait être pécheur; mais qui ne peut, malgré sa conscience, avouer qu'il a offensé le roi. Comment aurait-il donc pu l'offenser davantage qu'en écrivant qu'il fallait le tuer, à moins qu'il ne l'eût tué lui-même? Jouvenci regarde l'arrêt du parlement comme un jugement très-inique : *Meminimus,* dit-il, *et ignoscimus;* « nous nous en souvenons, et nous le par-« donnons. » Il est vrai que l'arrêt était sévère; mais assurément il ne peut paraître injuste, si on considère les écrits du jésuite Guignard, les emportements du nommé Hay, autre jésuite, la confession de Jean Châtel, les écrits de Tollet, de Bellarmin, de Mariana, d'Emmanuel Sa, de Suarès, de Salmeron, de Molina; les lettres des jésuites de Naples, et tant d'autres écrits dans lesquels on trouve cette doctrine du régicide. Il est très-vrai qu'aucun jésuite n'avait conseillé Châtel; mais aussi il est très-vrai que, tandis qu'il étudiait chez eux, il avait entendu cette doctrine qui alors était trop commune. Il est encore très-vrai que les jésuites se *souvenaient* que le jésuite Guignard avait été pendu et brûlé; mais il est très-faux qu'ils le *pardonnassent.*

Comment peut-on trouver trop injuste, dans de pareils temps, le bannissement des jésuites, quand on ne se plaint pas de celui du père et de la mère

de Jean Châtel, qui n'avaient d'autre crime que d'avoir mis au monde un malheureux dont on aliéna l'esprit? Ces parents infortunés furent condamnés au bannissement et à une amende; on démolit leur maison, et on éleva à la place une pyramide, où l'on grava le crime et l'arrêt; il y était dit : « La cour a banni en outre cette société « d'un genre nouveau et d'une superstition dia- « bolique, qui a porté Jean Châtel à cet horrible « parricide. » Ce qui est encore bien digne de remarque, c'est que l'arrêt du parlement fut mis à l'*Index* de Rome. Tout cela démontre que ces temps étaient ceux du fanatisme; que si les jésuites avaient, comme les autres, enseigné des maximes affreuses, ils paraissaient plus dangereux que les autres, parce qu'ils élevaient la jeunesse; qu'ils furent punis pour des fautes passées, qui, trois ans auparavant, n'étaient pas regardées dans Paris comme des fautes, et qu'enfin le malheur des temps rendit cet arrêt du parlement nécessaire.

Il l'était tellement, qu'on vit paraître alors une apologie pour Jean Châtel, dans laquelle il est dit que « son parricide est un acte vertueux, généreux, « héroïque, comparable aux plus grands de l'his- « toire sacrée et profane, et qu'il faut être athée « pour en douter. Il n'y a, dit cette apologie, « qu'un point à redire, c'est que Châtel n'a pas « mis à chef son entreprise, pour envoyer le mé- « chant en son lieu, comme Judas.

Cette apologie fait voir clairement que si Guignard ne voulut jamais demander pardon au roi,

c'est qu'il ne le reconnaissait pas pour roi. « La « constance de ce saint homme, dit l'auteur, ne « voulut jamais reconnaître celui que l'Église ne « reconnaissait pas ; et, quoique les juges aient « brûlé son corps et jeté ses cendres au vent, son « sang ne laissera de bouillonner contre ces meur- « triers devant le dieu Sabaoth, qui saura le leur « rendre. »

Tel était l'esprit de la ligue, tel l'esprit monacal, tel l'abus exécrable de la religion si mal entendue, et tel a subsisté cet abus jusqu'à ces derniers temps.

On a vu encore de nos jours un jésuite, nommé La Croix, théologien de Cologne, réimprimer et commenter je ne sais quel ouvrage d'un ancien jésuite nommé Busembaum ; ouvrage qui eût été aussi ignoré que son auteur et son commentateur, si on n'y avait pas déterré par hasard la doctrine la plus monstrueuse de l'homicide et du régicide.

Il est dit dans ce livre qu'un homme proscrit par un prince ne peut être assassiné légitimement que dans le territoire du prince, mais qu'un souverain proscrit par le pape doit être assassiné partout, parce que le pape est souverain de l'univers, et qu'un homme chargé de tuer un excommunié, quel qu'il soit, peut donner cette commission à un autre, et que c'est un acte de charité d'accepter cette commission.

Il est vrai que les parlements ont condamné ce livre abominable; il est vrai que les jésuites de France ont détesté publiquement ces propositions; mais enfin ce livre, nouvellement réimprimé avec

des additions, prouve assez que ces maximes infernales ont été long-temps gravées dans plus d'une tête; que ces maximes mêmes ont été regardées comme sacrées, comme des points de religion; et que par conséquent les lois ne pouvaient s'élever avec trop de rigueur contre les docteurs du régicide.

(14 mai 1610, à 4 heures du soir) Henri IV fut enfin la victime de cette étrange théologie chrétienne. Ravaillac avait été quelque temps feuillant, et son esprit était encore échauffé de tout ce qu'il avait entendu dans sa jeunesse. Jamais, dans aucun siècle, la superstition n'a produit de pareils effets. Ce malheureux crut précisément, comme Jean Châtel, qu'il apaiserait la justice divine en tuant Henri IV. Le peuple disait que ce roi allait faire la guerre au pape, parce qu'il allait secourir les protestants d'Allemagne. L'Allemagne était divisée par deux ligues, dont l'une était l'*évangélique*, composée de presque tous les princes protestants : l'autre était la *catholique*, à la tête de laquelle on avait mis le nom du pape. Henri IV protégeait la ligue protestante : voilà l'unique cause de l'assassinat. Il faut en croire les dépositions constantes de Ravaillac. Il assura, sans jamais varier, qu'il n'avait aucun complice, qu'il avait été poussé à ce régicide par un instinct dont il ne put être le maître. Il signa son interrogatoire, dont quelques feuilles furent retrouvées, en 1720, par un greffier du parlement; je les ai vues : cet abominable nom est peint parfaitement, et il y a au-dessous, de la même main : « Que toujours dans mon cœur Jésus soit le vain-

« queur; » nouvelle preuve que ce monstre n'était qu'un furieux imbécile.

On sait qu'il avait été feuillant dans un temps où ces moines étaient encore des ligueurs fanatiques : c'etait un homme perdu de crimes et de superstition. Le conseiller Matthieu, historiographe de France, qui lui parla long-temps au petit hôtel de Retz, près du Louvre, dit dans sa relation que ce misérable avait été tenté depuis trois ans de tuer Henri IV. Lorsqu'un conseiller du parlement lui demanda, dans cet hôtel de Retz, en présence de Matthieu, comment il avait pu mettre la main sur le roi très-chrétien : « C'est à savoir, dit-il, s'il est « très-chrétien. »

La fatalité de la destinée se fait sentir ici plus qu'en aucun autre événement. C'est un maître d'école d'Angoulême, qui, sans conspiration, sans complice, sans intérêt, tue Henri IV au milieu de son peuple, et change la face de l'Europe.

On voit par les actes de son procès, imprimés en 1611, que cet homme n'avait en effet d'autres complices que les sermons des prédicateurs, et les discours des moines. Il était très-dévot, fesait l'oraison mentale et jaculatoire; il avait même des visions célestes. Il avoue qu'après être sorti des feuillants il avait eu souvent l'envie de se faire jésuite. Son aveu porte que son premier dessein était d'engager le roi à proscrire la religion réformée, et que même, pendant les fêtes de Noël, voyant passer le roi en carrosse, dans la même rue où il l'assassina depuis, il s'écria : « Sire, au nom de

« notre Seigneur Jésus-Christ, et de la sacrée « Vierge Marie, que je parle à vous! » qu'il fut repoussé par les gardes; qu'alors il retourna dans Angoulême, sa patrie, où il avait quatre-vingts écoliers; qu'il s'y confessa et communia souvent. Il est prouvé que son crime ne fut conçu dans son esprit qu'au milieu des actes réitérés d'une dévotion sincère. Sa réponse, dans son second interrogatoire, porte ces propres mots : « Personne quel- « conque ne l'a conduit à ce faire que le commun « bruit des soldats qui disaient que si le roi vou- « lait faire la guerre contre le saint père, ils l'y as- « sisteraient et mourraient pour cela; à laquelle « raison s'est laissé aller à la tentation qui l'a porté « de tuer le roi, parce que fesant la guerre contre « le pape, c'est la faire contre Dieu, d'autant que « le pape est Dieu, et Dieu est le pape. » Ainsi tout concourt à faire voir que Henri IV n'a été en effet assassiné que par les préjugés qui depuis si longtemps ont aveuglé les hommes et désolé la terre. On osa imputer ce crime à la maison d'Autriche, à Marie de Médicis, épouse du roi, à Balzac d'Entragues, sa maîtresse, au duc d'Épernon; conjectures odieuses, que Mézerai et d'autres ont recueillies sans examen, qui se détruisent l'une par l'autre, et qui ne servent qu'à faire voir combien la malignité humaine est crédule.

Il est très-avéré qu'on parlait de sa mort prochaine dans les Pays-Bas avant le coup de l'assassin. Il n'est pas étonnant que les partisans de la ligue catholique, en voyant l'armée formidable qu'il

allait commander, eussent dit qu'il n'y avait que la mort de Henri qui pût les sauver. Eux et les restes de la ligue souhaitaient quelque Clément, quelque Gérard, quelque Châtel. On passa aisément du désir à l'espérance; ces bruits se répandirent, ils allèrent aux oreilles de Ravaillac, et le déterminèrent.

Il est encore certain qu'on avait prédit à Henri qu'il mourrait en carrosse. Cette idée venait de ce que ce prince, si intrépide ailleurs, était toujours inquiété de la crainte de verser, quand il était en voiture. Cette faiblesse fut regardée par les astrologues comme un pressentiment; et l'aventure la moins vraisemblable justifia ce qu'ils avaient dit au hasard.

Ravaillac ne fut que l'instrument aveugle de l'esprit du temps, qui n'était pas moins aveugle. Ce Barrière, ce Châtel, ce chartreux nommé Ouin, ce vicaire de Saint-Nicolas-des-Champs, pendu en 1595; enfin, jusqu'à un malheureux qui était ou qui contrefesait l'insensé, d'autres, dont le nom m'échappe, méditèrent le même assassinat; presque tous jeunes et tous de la lie du peuple: tant la religion devient fureur dans la populace et dans la jeunesse! De tous les assassins de cette espèce que ce siècle affreux produisit, il n'y eut que Poltrot de Méré qui fût gentilhomme. J'en excepte ceux qui avaient tué le duc de Guise, par ordre de Henri III : ceux-là n'étaient pas fanatiques; ils n'étaient que de lâches mercenaires.

Il n'est que trop vrai que Henri IV ne fut ni

connu ni aimé pendant sa vie. Le même esprit qui prépara tant d'assassinats souleva toujours contre lui la faction catholique; et son changement nécessaire de religion lui aliéna les réformés. Sa femme, qui ne l'aimait pas, l'accabla de chagrins domestiques. Sa maîtresse même, la marquise de Verneuil, conspira contre lui : la plus cruelle satire qui attaqua ses mœurs et sa probité fut l'ouvrage d'une princesse de Conti, sa proche parente. Enfin, il ne commença à devenir cher à la nation que quand il eut été assassiné. La régence inconsidérée, tumultueuse et infortunée de sa veuve augmenta les regrets de la perte de son mari. Les Mémoires du duc de Sulli développèrent toutes ses vertus et firent pardonner ses faiblesses : plus l'histoire fut approfondie, plus il fut aimé. Le siècle de Louis XIV a été beaucoup plus grand sans doute que le sien; mais Henri IV est jugé beaucoup plus grand que Louis XIV. Enfin, chaque jour ajoutant à sa gloire, l'amour des Français pour lui est devenu une passion. On en a vu depuis peu un témoignage singulier à Saint-Denis. Un évêque du Puy en Velay prononçait l'oraison funèbre de la reine, épouse de Louis XV. L'orateur n'attachant pas assez les esprits, quoiqu'il fît l'éloge d'une reine chérie, une cinquantaine d'auditeurs se détacha de l'assemblée pour aller voir le tombeau de Henri IV : ils se mirent à genoux autour du cercueil, ils répandirent des larmes, on entendit des exclamations : jamais il n'y eut de plus véritable apothéose (1768).

ADDITION.

Voici plusieurs lettres écrites de la main de Henri IV à Corisande d'Andouin, veuve de Philibert, comte de Grammont. Elles sont toutes sans date; mais on verra aisément, par les notes, dans quel temps elles furent écrites. Il y en a de très-intéressantes, et le nom de Henri IV les rend précieuses*.

PREMIÈRE LETTRE.

Il ne se sauve point de laquais, ou pour le moins fort peu, qu'ils ne soient dévalisés, ou les lettres ouvertes. Il est arrivé sept ou huit gentilshommes de ceux qui étaient à l'armée étrangère, qui assurent comme est vrai (car l'un est M. de Monlouet, frère de Rambouillet, qui était un des députés pour traiter), qu'il n'y a pas dix gentilshommes qui aient promis de ne porter les armes. M. de Bouillon n'a point promis : bref, il ne s'est rien perdu qui ne se recouvre pour de l'argent. M. de Mayenne a fait un acte de quoi il ne sera guère loué : il a

* On a publié des *Lettres de Henri IV à Corisande*, 1788, in-12, de 75 pages. Ces lettres sont au nombre de 41, parmi lesquelles, celles que rapporte ici Voltaire, sont les 24e, 32e, 31e, 26e, 30e, 1re, 2e, 5e et 20e. Sept d'entr'elles ont paru aussi dans le *Mercure de France*. L'auteur les a données en 1761, d'après des copies assez fautives. On en a rétabli le texte sur les leçons les plus estimées, mais sans changer l'orthographe adoptée par Voltaire. Il ne faut pas oublier que c'est seulement comme documents historiques qu'elles sont rapportées ici.

tué Sacre-More (lui demandant récompense de ses services) à coups de poignard : l'on me mande que ne le voulant contenter, il craignit qu'étant mal content, il ne découvrît ses secrets, qu'il savait tous, même l'entreprise contre la personne du roi, de quoi il était chef de l'exécution [a]. Dieu les veut vaincre par eux-mêmes, car c'était le plus utile serviteur qu'ils eussent : il fut enterré qu'il n'était pas encore mort. Sur ce mot vient d'arriver Morlans, et un laquais de mon cousin qui ont été dévalisés de lettres et d'habillements. M. de Turenne sera ici demain : il a pris autour de Syjac dix-huit forts en trois jours; je ferai peut-être quelque chose de meilleur bientôt, s'il plaît à Dieu. Le bruit de ma mort allant à Pau, à Maux, a couru à Paris, et quelques *prêcheurs en leurs sermons la mettaient pour un des bonheurs* que Dieu leur avait promis. Adieu, mon ame, je vous baise un million de fois les mains.

De Montauban, ce 14 janvier.

DEUXIÈME LETTRE [b].

Pour achever de me peindre, il m'est arrivé l'un des plus extrêmes malheurs que je pouvais craindre, qui est la mort subite de M. le Prince; je le plains

[a] Rien n'est si curieux que cette anecdote. Ce Sacre-More était Birague de son nom. Cette aventure prouve que le duc de Mayenne était bien plus méchant et plus cruel que tous les historiens ne le dépeignent; ce qui n'est pas extraordinaire dans un chef de parti. La lettre est de 1587.

[b] Mars 1588.

comme ce qu'il me devait être, non comme ce qu'il m'était : je suis à cette heure la seule butte où visent tous les perfides de la messe. Ils l'ont empoisonné, les traîtres; si est-ce que Dieu demeurera le maître, et moi par sa grace l'exécuteur ? Ce pauvre prince, non de cœur, jeudi ayant couru la bague, soupa se portant bien; à minuit lui prit un vomissement très-violent qui lui dura jusqu'au matin; tout le vendredi il demeura au lit, le soir il soupa, et ayant bien dormi il se leva le samedi matin, dîna debout, et puis joua aux échecs ; il se leva de sa chaire, se mit à se promener par sa chambre, devisant avec l'un et l'autre : tout d'un coup il dit, baillez-moi ma chaire, je sens une grande faiblesse; il ne fut pas assis qu'il perdit la parole, et soudain après il rendit l'ame assis. Les marques du poison sortirent soudain ; il n'est pas croyable l'étonnement que cela a porté en ce pays-là. Je pars dès l'aube du jour pour y aller pourvoir en diligence. Je me vois en chemin d'avoir bien de la peine; priez Dieu hardiment pour moi; si j'en échappe, il faudra bien que ce soit lui qui m'ait gardé jusqu'au tombeau, dont je suis peut-être plus près que je ne pense; je vous demeurerai fidèle esclave. Bon soir, mon ame, je vous baise un million de fois les mains.

TROISIÈME LETTRE [a].

Il m'arriva hier, l'un à midi, l'autre au soir, deux courriers de Saint-Jean; le premier rapportait

[a] Celle-ci est du mois de mars 1588.

comme Belcastel, page de madame la princesse, et son valet de chambre, s'en étaient fuis soudain, après avoir vu mort leur maître, avaient trouvé deux chevaux valant deux cents écus, à une hôtellerie du faubourg, que l'on y tenait, il y avait quinze jours; et avaient chacun une malette pleine d'argent: enquis l'hôte, dit que c'était un nommé Brillant [a] qui lui avait baillé les chevaux, et lui allait dire tous les jours qu'ils fussent bien traités, que s'il baillait aux autres chevaux quatre mesures d'avoine, qu'il leur en baillât huit, qu'il paierait aussi au double. Ce Brillant [b] est un homme que madame la princesse a mis en la maison, et lui fesait tout gouverner. Il fut soudain pris, confessa avoir baillé mille écus au page, et lui avoir achepté ses chevaux par le commandement de sa maîtresse pour aller en Italie. Le second confirme, et dit de plus qu'on avait fait écrire une lettre par ce Brillant au valet de chambre, qu'on savait être à Poitiers, par où il lui mandait être à deux cents pas de la porte, qu'il voulait parler à lui. L'autre sortit soudain; l'embuscade qui était là le prit, et fut mené à Saint-Jean. Il n'avait encore été ouï, mais bien, disait-il à ceux qui le menaient, ah! que Ma-

[a] Brillant, contrôleur de la maison du prince de Condé, est mal à propos nommé Brillaud par les historiens.

[b] Il fut écartelé à Saint-Jean-d'Angeli, sans appel, par sentence du prévôt, et par cette même sentence la princesse de Condé fut condamnée à garder la prison jusqu'après son accouchement. Elle accoucha au mois d'auguste de Henri de Condé, premier prince du sang. Elle appela à la cour des pairs; mais elle resta prisonnière, sous la garde de Sainte-Même, dans Angeli, jusqu'en l'année 1596. Henri IV fit supprimer alors les procédures.

dame est méchante ! que l'on prenne le tailleur, je je dirai tout, sans gêne; ce qui fut fait.

Voilà ce que l'on en sait jusqu'à cette heure; souvenez-vous de ce que je vous en ai dit d'autres fois : je ne me trompe guère en mes jugements; c'est une dangereuse bête qu'une mauvaise femme. *Tous ces empoisonneurs sont papistes ;* voilà les instructions de la dame. J'ai découvert un tueur pour moi [a] Dieu m'en gardera, et je vous en manderai bientôt davantage. Le gouverneur et les capitaines de Taillebourg m'ont envoyé deux soldats, et écrit qu'ils n'ouvriraient leur place à personne qu'à moi, de quoi je suis fort aise. Les ennemis les pressent, et ils sont si empressés à la vérification de ce fait, qu'ils ne leur donnent nul empêchement; ils ne laissent sortir homme vivant de Saint-Jean que ceux qu'ils m'envoient. M. de la Trinouille y est, lui vingtième seulement. L'on m'écrit que si je tardais beaucoup il y pourrait avoir du mal, et grand; cela me fait hâter, de façon que je prendrai vingt maîtres et m'y en irai jour et nuit pour être de retour à Sainte-Foi, à l'assemblée. Mon ame, je me porte assez bien du corps, mais fort affligé de l'esprit, aimez-moi, et me le faites paraître, ce me sera une grande consolation; pour moi je ne manquerai point à la fidélité que je vous ai vouée : sur cette vérité, je vous baise un million de fois les mains.

D'Aynset, ce 13 mars.

[a] C'est à Nérac qu'on découvrit un assassin, Lorrain de nation, envoyé par les prêtres de la ligue. On attenta plus de cinquante fois sur la vie de ce grand et bon prince :

« Tantùm relligio potuit suadere malorum! »

QUATRIÈME LETTRE.

J'arrivai hier au soir en ce lieu de Pons, où il m'arriva des nouvelles de Saint-Jean par où les soupçons croissent du côté que les avez pu juger. Je verrai tout demain; j'appréhende fort la vue des fidèles serviteurs de la maison, car c'est à la vérité le plus extrême deuil qui se soit jamais vu. Les prêcheurs romains prêchent tout haut dans les villes d'ici à l'entour qu'il n'y en a plus qu'un à avoir, canonisent ce bel acte et celui qui l'a fait, admonestent tout bon catholique de prendre exemple à une si chrétienne entreprise, et vous êtes de cette religion! Certes, mon cœur, c'est un beau sujet que notre misère pour faire paraître votre piété et votre vertu; n'attendez pas à une autre fois à jeter ce froc aux orties; mais je vous dis vrai. Les querelles de M. d'Espernon avec le maréchal d'Aumont et Crillon troublent fort la cour, d'où je saurai tous les jours des nouvelles, et vous les manderai. L'homme de qui vous a parlé Briquesière m'a fait de méchants tours que j'ai sus et avérés depuis deux jours. Je finis là, allant monter à cheval; je te baise, ma chère maîtresse, un million de fois les mains.

Ce 17 mars.

CINQUIÈME LETTRE.

Dieu sait quel regret ce m'est de partir d'ici sans vous aller baiser les mains; certes, mon cœur, j'en suis au grabat. Vous trouverez étrange (et direz que

je ne suis point trompé) ce que Lyceran vous dira. Le diable est déchaîné, je suis à plaindre, et c'est merveille que je ne succombe sous le faix. Si je n'étais huguenot, je me ferais turc. Ah! les violentes épreuves par où l'on sonde ma cervelle! je ne puis faillir d'être bientôt ou fol ou habile homme; cette année sera ma pierre de touche: c'est un mal bien douloureux que le domestique. Toutes les peines que peut recevoir un esprit sont sans cesse exercées sur le mien, je dis toutes ensemble. Plaignez-moi, mon ame, et n'y portez point votre espèce de tourment : c'est celui que j'appréhende le plus. Je pars vendredi, et vais à Clayrac : je retiendrai votre précepte de me taire. Croyez que rien qu'un manquement d'amitié ne me peut faire changer la résolution que j'ai d'être éternellement à vous, non toujours esclave, mais oui bien forçat. Mon tout, aimez-moi; votre bonne grace est l'appui de mon esprit au choc des afflictions; ne me refuse ce soutien. Bon soir, mon ame, je te baise les pieds un million de fois.

De Nérac, ce 8 mars, à minuit.

SIXIÈME LETTRE.

Ne vous manderé-je jamais que prises de villes et forts? La nuit se sont rendus à moi Saint-Mexant et Maille-Saye, et espère devant la fin de ce mois, que vous oyerez parler de moi [a]. Le roi triomphe

[a] Cette lettre doit être écrite trois ou quatre jours après l'assassinat du duc de Guise; mais on le trompa sur l'exécution prétendue du président Neuilli et de la Chapelle-Marteau. Henri III les tint en

il a fait garrotter en prison le cardinal de Guise, puis montré sur la place vingt-quatre heures; le président de Neuilli, et le prévôt des marchands pendus, et le secrétaire de feu M. de Guise et trois autres. La reine-mère lui dit: Mon fils, octroyez-moi une requête que je vous veux faire; Selon ce que sera, madame; C'est que vous me donniez M. de Nemours et le prince de Guise; ils sont jeunes, ils vous feront un jour service. Je le veux bien, dit-il, madame; je vous donne les corps et en retiendrai les têtes. Il a envoyé à Lyon pour attraper le duc de Mayenne; l'on ne sait ce qu'il en est réussi. L'on se bat à Orléans, et encore plus près d'ici à Poitiers, d'où je ne serai demain qu'à sept lieues. Si le roi le voulait, je les mettrais bien d'accord. Je vous plains, s'il fait tel temps où vous êtes qu'ici, car il y a dix jours qu'il ne dégèle point. Je n'attends que l'heure d'ouïr dire que l'on aura envoyé étrangler la feue reine de Navarre [a]; cela avec la mort de sa mère me ferait bien chanter le cantique de Siméon. C'est une trop longue lettre pour un homme de guerre. Bon soir, mon ame, je te baise

prison; ils méritaient d'être pendus, mais ils ne le furent pas. Il ne faut pas toujours croire ce que les rois écrivent; ils ont souvent de mauvaises nouvelles. Cette erreur fut probablement corrigée dans les lettres qui suivirent, et que nous n'avons point. Ce Neuilli et ce Marteau étaient des ligueurs outrés, qui avaient massacré beaucoup de réformés et de catholiques attachés au roi, dans la journée de la Saint-Barthélemi. Rose, évêque de Senlis, ce ligueur furieux, séduisit la fille du président Neuilli, et lui fit un enfant. Jamais on ne vit plus de cruautés et de débauches.

[a] C'est de sa femme qu'il parle; elle était liée avec les Guises; et la reine Catherine, sa mère, était alors malade à la mort.

cent millions de fois ; aimez-moi comme vous en avez sujet.

C'est le premier l'an.

Le pauvre Haramburu est borgne, et Fleurimont s'en va mourir.

SEPTIÈME LETTRE.

Mon ame, je vous écris de Blois [a], où il y a cinq mois que l'on me condamnait hérétique, et indigne de succéder à la couronne, et j'en suis à cette heure le principal pilier. Voyez les œuvres de Dieu envers ceux qui se sont fiés en lui, car il y avait rien qui eût tant d'apparence de force qu'un arrêt des états; cependant j'en appelais devant celui qui peut tout (ainsi font bien d'autres), qui a revu le procès, et cassé les arrêts des hommes, m'a remis en mon droit, et crois que ce sera aux dépens de mes ennemis; tant mieux pour vous! ceux qui se fient en Dieu il les conserve, et ne sont jamais confus; voilà à quoi vous devriez songer. Je me porte très-bien, Dieu merci, vous jurant avec vérité que je n'aime ni honore rien au monde comme vous; il n'y a rien qui n'y paraisse, et vous garderai fidélité jusqu'au tombeau. Je m'en vais à Boisjeancy, où je crois que vous oyerez bientôt parler de moi; je n'en doute point : d'une autre façon, je fais état de faire venir ma sœur bientôt, résolvez-vous de venir avec elle. Le roi m'a parlé de la dame d'Auvergne; je crois que je lui ferai faire un mauvais saut. Bonjour, mon

[a] C'est sûrement sur la fin d'avril 1589. Il était alors à Blois avec Henri III.

cœur; je te baise un million de fois. Ce 18 mai, celui qui est lié avec vous d'un lien indissoluble.

HUITIÈME LETTRE.

Vous entendrez de ce porteur l'heureux succès que Dieu nous a donné au plus furieux combat [a] qui se soit fait de cette guerre : il vous dira aussi comme MM. de Longueville, de La Noue et autres ont triomphé près de Paris. Si le roi use de diligence, comme j'espère qu'il le fera, nous verrons bientôt les clochers de Notre-Dame de Paris. Je vous écrivis il n'y a que deux jours par Petit-Jean. Dieu veuille que cette semaine nous fassions encore quelque chose d'aussi signalé que l'autre ! Mon cœur, aimez-moi toujours comme vôtre, car je vous aime comme mienne : sur cette vérité je vous baise les mains. Adieu, mon ame.

C'est de Boyjancy, le 20 mai.

NEUVIÈME LETTRE.

Renvoyez-moi Briquesière, et il s'en retournera avec tout ce qu'il vous faut, hormis moi. Je suis très-affligé de la perte de mon petit [b], qui mourut hier ; à votre avis ce que serait d'un légitime! Il commençait à parler. Je ne sais si c'est par acquit que vous m'avez écrit pour Doysit, c'est pourquoi je fais la réponse que vous verrez sur votre lettre, par celui que je désire qui vienne :

[a] Ce combat est celui du 18 mai 1589, où le comte de Châtillon défit les ligueurs dans une mêlée très-acharnée.

[b] C'était un fils qu'il avait de Corisande.

mandez-m'en votre volonté. Les ennemis sont devant Montégu, où ils seront bien mouillés; car il n'y a couvert à demi-lieue autour. L'assemblée sera achevée dans douze jours. Il m'arriva hier force nouvelles de Blois; je vous envoie un extrait des plus véritables : tout à cette heure me vient d'arriver un homme de Montégu; ils ont fait une très-belle sortie, et tué force ennemis; je mande toutes mes troupes, et espère, si ladite place peut tenir quinze jours, y faire quelques bons coups. Ce que je vous ai mandé de ne vouloir mal à personne, est requis pour votre contentement et le mien; je parle à cette heure à vous comme étant mienne. Mon ame, j'ai un ennui étrange de ne vous voir. Il y a ici un homme qui porte des lettres à ma sœur du roi d'Écosse; il me presse plus que jamais du mariage; il s'offre de me venir servir avec six mille hommes à ses dépens[a], et venir lui-même offrir son service; il s'en va infailliblement roi d'Angleterre; préparez ma sœur de loin à lui vouloir du bien, remontrant l'état auquel nous sommes, et la grandeur de ce prince avec sa vertu; je ne lui en écris point, ne lui en parlez que comme discourant, qu'il est temps de la marier, et qu'il n'y a parti que celui-là, car de nos parents c'est pitié. Adieu, mon cœur, je te baise cent millions de fois.

Ce dernier novembre.

[a] Voilà une anecdote bien singulière, et que tous les historiens ont ignorée: cela veut dire qu'il serait un jour roi d'Angleterre, parce que la reine Élisabeth n'avait point d'enfants. C'était ce même roi que Henri IV appela toujours depuis *maître Jacques*. Cette lettre doit être de 1588.

CHAPITRE CLXXV.

De la France, sous Louis XIII, jusqu'au ministère du cardinal de Richelieu. États-généraux tenus en France. Administration malheureuse. Le maréchal d'Ancre assassiné; sa femme condamnée à être brûlée. Ministère du duc de Luines. Guerres civiles. Comment le cardinal de Richelieu entra au conseil.

On vit après la mort de Henri IV combien la puissance, la considération, les mœurs, l'esprit d'une nation, dépendent souvent d'un seul homme. Il tenait, par une administration douce et forte, tous les ordres de l'état réunis, toutes les factions assoupies, les deux religions dans la paix, les peuples dans l'abondance. La balance de l'Europe était dans sa main, par ses alliances, par ses trésors et par ses armes. Tous ces avantages sont perdus dès la première année de la régence de sa veuve, Marie de Médicis. Le duc d'Épernon, cet orgueilleux mignon de Henri III, ennemi secret de Henri IV, déclaré ouvertement contre ses ministres, va au parlement le jour même que Henri est assassiné. D'Épernon était colonel-général de l'infanterie; le régiment des gardes était à ses ordres : il entre, en mettant la main sur la garde de son épée, et force le parlement à se donner le droit de disposer de la régence (14 mai 1610), droit qui jusqu'alors n'avait appartenu qu'aux états-généraux. Les lois de toutes les nations ont toujours voulu que ceux qui nomment au trône, quand il est vacant, nomment

à la régence. Faire un roi est le premier des droits; faire un régent est le second, et suppose le premier. Le parlement de Paris jugea la cause du trône, et décida du pouvoir suprême pour avoir été menacé par le duc d'Épernon, et parce qu'on n'avait pas eu le temps d'assembler les trois ordres de l'état.

Il déclara, par un arrêt, Marie de Médicis seule régente. La reine vint le lendemain faire confirmer cet arrêt en présence de son fils; et le chancelier de Silleri, dans cette cérémonie qu'on appelle *lit de justice*, prit l'avis des présidents avant de prendre celui des pairs et même des princes du sang, qui prétendaient partager la régence.

Vous voyez par là, et vous avez souvent remarqué comment les droits et les usages s'établissent, et comment ce qui a été fait une fois solennellement contre les règles anciennes devient une règle pour l'avenir, jusqu'à ce qu'une nouvelle occasion l'abolisse.

Marie de Médicis, régente et non maîtresse du royaume, dépense en profusions, pour s'acquérir des créatures, tout ce que Henri-le-Grand avait amassé pour rendre sa nation puissante. Les troupes à la tête desquelles il allait combattre sont pour la plupart licenciées; les princes dont il était l'appui sont abandonnés (1610). Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, nouvel allié de Henri IV, est obligé de demander pardon à Philippe III, roi d'Espagne, d'avoir fait un traité avec le roi de France; il envoie son fils à Madrid implorer la clémence de la cour

espagnole, et s'humilier comme un sujet, au nom de son père. Les princes d'Allemagne, que Henri avait protégés avec une armée de quarante mille hommes, ne sont que faiblement secourus. L'état perd toute sa considération au-dehors; il est troublé au-dedans. Les princes du sang et les grands seigneurs remplissent la France de factions, ainsi que du temps de François II, de Charles IX, de Henri III, et depuis dans la minorité de Louis XIV.

(1614) On assemble enfin dans Paris les derniers états-généraux qu'on ait tenus en France. Le parlement de Paris ne put y avoir séance. Ses députés avaient assisté à la grande assemblée des notables, tenue à Rouen en 1594 : mais ce n'était point là une convocation d'états-généraux; les intendants des finances, les trésoriers, y avaient pris séance, comme les magistrats.

L'université de Paris somma juridiquement la chambre du clergé de la recevoir comme membre des états; c'était, disait-elle, son ancien privilége; mais l'université avait perdu ses priviléges avec sa considération, à mesure que les esprits étaient devenus plus déliés, sans être plus éclairés. Ces états, assemblés à la hâte, n'avaient point de dépôts des lois et des usages, comme le parlement d'Angleterre, et comme les diètes de l'empire : ils ne fesaient point partie de la législation suprême : cependant ils auraient voulu être législateurs; c'est à quoi aspire nécessairement un corps qui représente une nation : il se forme de l'ambition secrète de chaque particulier une ambition générale.

Ce qu'il y eut de plus remarquable dans ces états, c'est que le clergé demanda inutilement que le concile de Trente fût reçu en France, et que le tiers-état demanda, non moins vainement, la publication de la loi, « qu'aucune puissance ni temporelle, « ni spirituelle, n'a droit de disposer du royaume, et « de dispenser les sujets de leur serment de fidélité; « et que l'opinion, qu'il soit loisible de tuer les rois, « est impie et détestable. »

C'était surtout ce même tiers-état de Paris qui demandait cette loi, après avoir voulu déposer Henri III, et après avoir souffert les extrémités de la famine, plutôt que de reconnaître Henri IV. Mais les factions de la ligue étant éteintes, le tiers-état, qui compose le fonds de la nation, et qui ne peut avoir d'intérêt particulier, aimait le trône et détestait les prétentions de la cour de Rome. Le cardinal Duperron oublia dans cette occasion ce qu'il devait au sang de Henri IV, et ne se souvint que de l'Église. Il s'opposa fortement à la loi proposée, et s'emporta jusqu'à dire « qu'il serait obligé d'excom- « munier ceux qui s'obstineraient à soutenir que « l'Église n'a pas le pouvoir de déposséder les rois. » Il ajouta que la puissance du pape était « pleine, « plénissime, directe au spirituel, et indirecte au « temporel. » La chambre du clergé, gouvernée par le cardinal Duperron, persuada la chambre de la noblesse de s'unir avec elle. Le corps de la noblesse avait toujours été jaloux du clergé; mais il affectait de ne pas penser comme le tiers-état. Il s'agissait de savoir si les puissances *spirituelles et*

temporelles pouvaient disposer du trône. Le corps des nobles assemblé se regardait au fond, et sans se le dire, comme une puissance temporelle. Le cardinal leur disait : « Si un roi voulait forcer ses « sujets à se faire ariens ou mahométans, il fau- « drait le déposer. » Un tel discours était bien déraisonnable; car il y a eu une foule d'empereurs et de rois ariens; et on n'en a déposé aucun pour cette raison. Cette supposition, toute chimérique qu'elle était, persuadait les députés de la noblesse qu'il y avait des cas où les premiers de la nation pouvaient détrôner leur souverain; et ce droit, quoique éloigné, était si flatteur pour l'amour-propre, que la noblesse voulait le partager avec le clergé. La chambre ecclésiastique signifia à celle du tiers-état qu'à la vérité il n'était jamais permis de tuer son roi, mais elle tint ferme sur le reste.

Au milieu de cette étrange dispute, le parlement rendit un arrêt qui déclarait « l'indépendance ab- « solue du trône, loi fondamentale du royaume. »

C'était, sans doute, l'intérêt de la cour de soutenir la demande du tiers-état et l'arrêt du parlement, après tant de troubles qui avaient mis le trône en danger sous les règnes précédents. La cour cependant céda au cardinal Duperron, au clergé, et surtout à Rome qu'on ménageait : elle étouffa elle-même une opinion sur laquelle sa sûreté était établie; c'est qu'au fond elle pensait alors que cette vérité ne serait jamais réellement combattue par les événements, et qu'elle voulait finir des disputes trop délicates et trop odieuses; elle

supprima même l'arrêt du parlement, sous prétexte qu'il n'avait aucun droit de rien statuer sur les délibérations des états, qu'il leur manquait de respect, et que ce n'était pas à lui à faire des lois fondamentales : ainsi elle rejeta les armes de ceux qui combattaient pour elle, comptant n'en avoir pas besoin : enfin tout le résultat de cette assemblée fut de parler de tous les abus du royaume, et de n'en pouvoir réformer un seul.

La France resta dans la confusion, gouvernée par le Florentin Concini, favori de la reine, devenu maréchal de France sans jamais avoir tiré l'épée, et premier ministre sans connaître les lois du royaume. C'était assez qu'il fût étranger pour que les princes du sang eussent sujet de se plaindre.

Marie de Médicis était bien malheureuse; car elle ne pouvait partager son autorité avec le prince de Condé, chef des mécontents, sans la perdre, ni la confier à Concini, sans indisposer tout le royaume. Le prince de Condé-Henri, père du grand Condé, et fils de celui qui avait gagné la bataille de Coutras avec Henri IV, se met à la tête d'un parti et prend les armes. La cour conclut avec lui une paix simulée, et le fait mettre à la Bastille.

Ce fut le sort de son père, de son grand-père et de son fils. Sa prison augmenta le nombre des mécontents. Les Guises, autrefois ennemis si implacables des Condés, se joignent à présent avec eux. Le duc de Vendôme, fils de Henri IV, le duc de Nevers, de la maison de Gonzague, le ma-

réchal de Bouillon, tous les seigneurs mécontents, se cantonnent dans les provinces; ils protestent qu'ils servent leur roi, et qu'ils ne font la guerre qu'au premier ministre.

Concini, qu'on appelait le maréchal d'Ancre, assuré de la faveur de la reine, les bravait tous. Il leva sept mille hommes à ses dépens pour maintenir l'autorité royale, ou plutôt la sienne, et ce fut ce qui le perdit. Il est vrai qu'il levait ces troupes avec une commission du roi; mais c'était un des grands malheurs de l'état, qu'un étranger, qui était venu en France sans aucun bien, eût de quoi assembler une armée aussi forte que celles avec lesquelles Henri IV avait reconquis son royaume. Presque toute la France soulevée contre lui ne put le faire tomber; et un jeune homme dont il ne se défiait pas, et qui était étranger comme lui, causa sa ruine, et tous les malheurs de Marie de Médicis.

Charles-Albert de Luines, né dans le comtat d'Avignon, admis avec ses deux frères parmi les gentilshommes ordinaires du roi attachés à son éducation, s'était introduit dans la familiarité du jeune monarque, en dressant des pies-grièches à prendre des moineaux. On ne s'attendait pas que ces amusements d'enfance dussent finir par une révolution sanglante. Le maréchal d'Ancre lui avait fait donner le gouvernement d'Amboise, et croyait l'avoir mis dans sa dépendance : ce jeune homme conçut le dessein de faire tuer son bienfaiteur, d'exiler la reine, et de gouverner; et il en vint

à bout sans aucun obstacle. Il persuade bientôt au roi qu'il est capable de régner par lui-même, quoiqu'il n'ait que seize ans et demi ; il lui dit que la reine sa mère et Concini le tiennent en tutelle. Le jeune roi, à qui on avait donné dans son enfance le surnom de Juste, consent à l'assassinat de son premier ministre. Le marquis de Vitri, capitaine des gardes, Du Hallier, son frère, Persan, et d'autres, l'assassinent à coups de pistolet dans la cour même du Louvre (1617). On crie *vive le roi*, comme si on avait gagné une bataille. Louis XIII se met à la fenêtre, et dit : « Je suis main-« tenant roi. » On ôte à la reine-mère ses gardes; on les désarme : on la tient en prison dans son appartement; elle est enfin exilée à Blois. La place de maréchal de France qu'avait Concini est donnée à Vitri qui l'avait tué. La reine avait récompensé du même honneur Thémines, pour avoir arrêté le prince de Condé : aussi le maréchal duc de Bouillon disait qu'il rougissait d'être maréchal, depuis que cette dignité était la récompense du métier de sergent et de celui d'assassin.

La populace, toujours extrême, toujours barbare quand on lui lâche la bride, va déterrer le corps de Concini, inhumé à Saint-Germain-l'Auxerrois, le traîne dans les rues, lui arrache le cœur; et il se trouva des hommes assez brutaux pour le griller publiquement sur des charbons, et pour le manger. Son corps fut enfin pendu par le peuple à une potence. Il y avait dans la nation un esprit de férocité que les belles années de Henri IV et le goût des

arts apporté par Marie de Médicis avaient adouci quelque temps, mais qui à la moindre occasion reparaissait dans toute sa force. Le peuple ne traitait ainsi les restes sanglants du maréchal d'Ancre que parce qu'il était étranger, et qu'il avait été puissant.

L'histoire du célèbre Nani, les Mémoires du maréchal d'Estrées, du comte de Brienne, rendent justice au mérite de Concini et à son innocence; témoignages qui servent au moins à éclairer les vivants, s'ils ne peuvent rien pour ceux qui sont morts injustement d'une manière si cruelle.

Cet emportement de haine n'était pas seulement dans le peuple; une commission est envoyée au parlement pour condamner le maréchal après sa mort, pour juger sa femme Éléonore Galigaï, et pour couvrir, par une cruauté juridique, l'opprobre de l'assassinat. Cinq conseillers du parlement refusèrent d'assister à ce jugement; mais il n'y eut que cinq hommes sages et justes.

Jamais procédure ne fut plus éloignée de l'équité, ni plus déshonorante pour la raison. Il n'y avait rien à reprocher à la maréchale; elle avait été favorite de la reine, c'était là tout son crime : on l'accusa d'être sorcière; on prit des *agnus Dei* qu'elle portait pour des talismans. Le conseiller Courtin lui demanda de quel charme elle s'était servie pour ensorceler la reine : Galigaï, indignée contre le conseiller, et un peu mécontente de Marie de Médicis, répondit : « Mon sortilége a été le pouvoir que les « ames fortes doivent avoir sur les esprits faibles. »

Cette réponse ne la sauva pas; quelques juges eurent assez de lumières et d'équité pour ne pas opiner à la mort; mais le reste, entraîné par le préjugé public, par l'ignorance, et plus encore par ceux qui voulaient recueillir les dépouilles de ces infortunés, condamnèrent à la fois le mari déjà mort et la femme, comme convaincus de sortilége, de judaïsme et de malversations. La maréchale fut exécutée (1617), et son corps brûlé; le favori Luines eut la confiscation.

C'est cette infortunée Galigaï qui avait été le premier mobile de la fortune du cardinal de Richelieu, lorsqu'il était jeune encore, et qu'il s'appelait l'abbé de Chillon; elle lui avait procuré l'évêché de Luçon, et l'avait enfin fait secrétaire d'état en 1616. Il fut enveloppé dans la disgrace de ses protecteurs; et celui qui depuis en exila tant d'autres du haut du trône où il s'assit près de son maître, fut alors exilé dans un petit prieuré au fond de l'Anjou.

Concini, sans être guerrier, avait été maréchal de France; Luines fut quatre ans après connétable, étant à peine officier. Une telle administration inspira peu de respect; il n'y eut plus que des factions dans les grands et dans le peuple, et on osa tout entreprendre.

(1619) Le duc d'Épernon, qui avait fait donner la régence à la reine, alla la tirer du château de Blois où elle était reléguée, et la mena dans ses terres à Angoulême, comme un souverain qui secourait son alliée.

C'était là manifestement un crime de lèse-majesté, mais un crime approuvé de tout le royaume, et qui ne donnait au duc d'Épernon que de la gloire. On avait haï Marie de Médicis toute-puissante, on l'aimait malheureuse. Personne n'avait murmuré dans le royaume, quand Louis XIII avait emprisonné sa mère au Louvre, quand il l'avait reléguée sans aucune raison; et alors on regardait comme un attentat l'effort qu'il voulait faire pour ôter sa mère à un rebelle. On craignait tellement la violence des conseils de Luines, et les cruautés de la faiblesse du roi, que son propre confesseur, le jésuite Arnoux, en prêchant devant lui, avant l'accommodement, prononça ces paroles remarquables : « On ne doit pas croire qu'un prince re-« ligieux tire l'épée pour verser le sang dont il est « formé : vous ne permettrez pas, Sire, que j'aie « avancé un mensonge dans la chaire de vérité. Je « vous conjure, par les entrailles de Jésus-Christ, « de ne point écouter les conseils violents, et de ne « pas donner ce scandale à toute la chrétienté. »

C'était une nouvelle preuve de la faiblesse du gouvernement, qu'on osât parler ainsi en chaire. Le père Arnoux ne se serait pas exprimé autrement, si le roi avait condamné sa mère à la mort. A peine Louis XIII avait-il alors une armée contre le duc d'Épernon. C'était prêcher publiquement contre le secret de l'état, c'était parler de la part de Dieu contre le duc de Luines. Ou ce confesseur avait une liberté héroïque et indiscrète, ou il était gagné par Marie de Médicis. Quel que fût son motif, ce

discours public montre qu'il y avait alors de la hardiesse, même dans les esprits qui ne semblent faits que pour la souplesse. Le connétable fit, quelques années après, renvoyer le confesseur.

(1619) Cependant le roi, loin de s'emporter aux violences qu'on semblait craindre, rechercha sa mère, et traita avec le duc d'Épernon de couronne à couronne. Il n'osa pas même, dans sa déclaration, dire que d'Épernon l'avait offensé.

A peine le traité de réconciliation fut-il signé, qu'il fut rompu; c'était là l'esprit du temps. De nouveaux partisans de Marie armèrent, et c'était toujours contre le duc de Luines, comme auparavant contre le maréchal d'Ancre, et jamais contre le roi. Tout favori traînait alors après lui la guerre civile. Louis XIII et sa mère se firent en effet la guerre. Marie de Médicis était en Anjou, à la tête d'une petite armée contre son fils; on se battit au pont de Cé, et l'état était au point de sa ruine.

(1620) Cette confusion fit la fortune du célèbre Richelieu. Il était surintendant de la maison de la reine-mère, et avait supplanté tous les confidents de cette princesse, comme il l'emporta depuis sur tous les ministres du roi. La souplesse et la hardiesse de son génie devaient partout lui donner la première place ou le perdre. Il ménagea l'accommodement de la mère et du fils. La nomination au cardinalat que la reine demanda pour lui, et qu'elle obtint difficilement, fut la récompense de ce service. Le duc d'Épernon fut le premier à poser les armes, et ne demanda rien : tous les autres se

fesaient payer par le roi pour lui avoir fait la guerre.

La reine et le roi son fils se virent à Brissac, et s'embrassèrent en versant des larmes, pour se brouiller ensuite plus que jamais. Tant de faiblesse, tant d'intrigues et de divisions à la cour, portaient l'anarchie dans le royaume. Tous les vices intérieurs de l'état, qui l'attaquaient depuis longtemps augmentèrent, et tous ceux que Henri IV avait extirpés renaquirent.

L'Église souffrait beaucoup, et était encore plus déréglée.

L'intérêt de Henri IV n'avait pas été de la réformer; la piété de Louis XIII, peu éclairée, laissa subsister le désordre; la règle et la décence n'ont été introduites que par Louis XIV. Presque tous les bénéfices étaient possédés par des laïques, qui les fesaient desservir par de pauvres prêtres à qui on donnait des gages. Tous les princes du sang possédaient les riches abbayes. Plus d'un bien de l'Église était regardé comme un bien de famille. On stipulait une abbaye pour la dot d'une fille; et un colonel remontait son régiment avec le revenu d'un prieuré [1]. Les ecclésiastiques de cour portaient sou-

[1] Cet usage était moins un abus que le faible correctif d'un abus très-important. Le prince devrait, sans doute, réunir à son domaine et employer au service public les biens possédés par le clergé, en payant aux seuls ecclésiastiques utiles, même suivant les principes de la religion, c'est-à-dire, aux évêques et aux curés, des appointements réglés par l'état, comme ceux de toutes les autres fonctions publiques, ou bien en laissant à la piété des fidèles le soin de pourvoir à leurs besoins, comme dans les premiers siècles de l'Église: mais tant que ce nouvel ordre ne sera point établi, n'est-il pas évi-

vent l'épée; et, parmi les duels et les combats particuliers qui désolaient la France, on en comptait beaucoup où des gens d'église avaient eu part, depuis le cardinal de Guise, qui tira l'épée contre le duc de Nevers-Gonzague, en 1617, jusqu'à l'abbé depuis cardinal de Retz, qui se battait souvent en sollicitant l'archevêché de Paris.

Les esprits demeuraient en général grossiers et sans culture. Les génies des Malherbe et des Racan n'étaient qu'une lumière naissante qui ne se répandait pas dans la nation. Une pédanterie sauvage, compagne de cette ignorance qui passait pour science, aigrissait les mœurs de tous les corps destinés à enseigner la jeunesse, et même de la ma-

dent qu'il est plus raisonnable d'employer une abbaye à doter une fille ou à lever un régiment, qu'à enrichir un prêtre, un moine ou une religieuse?

N'est-il pas étrange que la construction des églises et des presbytères, l'entretien des moines mendiants, les appointements des aumôniers des troupes ou des vaisseaux, soient à la charge des peuples; qu'un clergé d'une richesse immense ait recours, pour bâtir des églises, à la ressource honteuse des loteries; qu'il se fasse payer de toutes les fonctions qu'il exerce, qu'il vende pour douze ou quinze sous, à qui veut les acheter, les mérites infinis du corps et du sang de Jésus-Christ?

Une partie des biens de l'Église a été destinée par les donateurs au soulagement des pauvres; y aurait-il une meilleure manière de les soulager que de vendre ces biens pour payer les dettes de l'état, et pouvoir abolir des impôts onéreux?

Une autre partie a été donnée dans des vues d'instruction publique; pourquoi donc ne doterait-on pas avec des abbayes des établissements nécessaires pour l'éducation? pourquoi n'en donnerait-on pas aux académies, aux colléges de droit ou de médecine? pourquoi ne récompenserait-on pas avec une abbaye l'auteur d'un livre utile, d'une découverte importante, sans l'assujettir à la ridicule obligation de porter l'habit d'un état dont il ne fait aucune fonction, ou de se faire sous-diacre dans l'espérance d'avoir part aux graces ecclésiastiques, ce qui est une véritable simonie?

gistrature. On a de la peine à croire que le parlement de Paris, en 1621, défendit, sous peine de mort, de rien enseigner de contraire à Aristote et aux anciens auteurs, et qu'on bannit de Paris un nommé de Clave et ses associés, pour avoir voulu soutenir des thèses contre les principes d'Aristote, sur le nombre des éléments, et sur la matière et la forme.

Malgré ces mœurs sévères et malgré ces rigueurs, la justice était vénale dans presque tous les tribunaux des provinces. Henri IV l'avait avoué au parlement de Paris, qui se distingua toujours autant par une probité incorruptible que par un esprit de résistance aux volontés des ministres et aux édits pécuniaires. « Je sais, leur disait-il, que « vous ne vendez point la justice ; mais dans d'autres « parlements il faut souvent soutenir son droit par « beaucoup d'argent : je m'en souviens, et j'ai bour- « sillé moi-même. »

La noblesse, cantonnée dans ses châteaux, ou montant à cheval pour aller servir un gouverneur de province, ou se rangeant auprès des princes qui troublaient l'état, opprimait les cultivateurs. Les villes étaient sans police, les chemins impraticables et infestés de brigands. Les registres du parlement font foi que le guet qui veille à la sûreté de Paris consistait alors en quarante-cinq hommes, qui ne fesaient aucun service. Ces dérèglements, que Henri IV ne put réformer, n'étaient pas de ces maladies du corps politique qui peuvent le détruire : les maladies véritablement

dangereuses étaient le dérangement des finances, la dissipation des trésors amassés par Henri IV, la nécessité de mettre pendant la paix des impôts que Henri avait épargnés à son peuple, lorsqu'il se préparait à la guerre la plus importante; les levées tyranniques de ces impôts, qui n'enrichissaient que des traitants; les fortunes odieuses de ces traitants, que le duc de Sulli avait éloignés, et qui, sous les ministères suivants, s'engraissèrent du sang du peuple.

A ces vices, qui fesaient languir le corps politique, se joignaient ceux qui lui donnaient souvent de violentes secousses. Les gouverneurs des provinces, qui n'étaient que les lieutenants de Henri IV, voulaient être indépendants de Louis XIII. Leurs droits ou leurs usurpations étaient immenses : ils donnaient toutes les places; les gentilhommes pauvres s'attachaient à eux, très-peu au roi, et encore moins à l'état. Chaque gouverneur de province tirait de son gouvernement de quoi pouvoir entretenir des troupes, au lieu de la garde que Henri IV leur avait ôtée. La Guienne valait au duc d'Épernon un million de livres, qui répondent à près de deux millions d'aujourd'hui, et même à près de quatre, si on considère l'enchérissement de toutes les denrées.

Nous venons de voir ce sujet protéger la reine-mère, faire la guerre au roi, en recevoir la paix avec hauteur. Le maréchal de Lesdiguières avait, trois ans auparavant, en 1616, signalé sa grandeur et la faiblesse du trône d'une manière glorieuse.

On l'avait vu lever une véritable armée à ses dépens, ou plutôt à ceux du Dauphiné, province dont il n'était pas même gouverneur, mais simplement lieutenant-général; mener cette armée dans les Alpes, malgré les défenses positives et réitérées de la cour; secourir contre les Espagnols le duc de Savoie que cette cour abandonnait, et revenir triomphant. La France alors était remplie de seigneurs puissants, comme du temps de Henri III, et n'en était que plus faible.

Il n'est pas étonnant que la France manquât alors la plus heureuse occasion qui se fût présentée depuis le temps de Charles-Quint, de mettre des bornes à la puissance de la maison d'Autriche, en secourant l'électeur palatin élu roi de Bohême, en tenant la balance de l'Allemagne, suivant le plan de Henri IV, auquel se conformèrent depuis les cardinaux de Richelieu et Mazarin. La cour avait conçu trop d'ombrage des réformés de France, pour protéger les protestants d'Allemagne. Elle craignait que les huguenots ne fissent en France ce que les protestants fesaient dans l'empire. Mais, si le gouvernement avait été ferme et puissant comme sous Henri IV, dans les dernières années de Richelieu, et sous Louis XIV, il eût aidé les protestants d'Allemagne et contenu ceux de France. Le ministère de Luines n'avait pas ces grandes vues; et, quand même il eût pu les concevoir, il n'aurait pu les remplir; il eût fallu une autorité respectée, des finances en bon ordre, de grandes armées, et tout cela manquait.

Les divisions de la cour sous un roi qui voulait être maître, et qui se donnait toujours un maître, répandaient l'esprit de sédition dans toutes les villes. Il était impossible que ce feu ne se communiquât pas tôt ou tard aux réformés de France. C'était ce que la cour craignait, et sa faiblesse avait produit cette crainte ; elle sentait qu'on désobéirait quand elle commanderait, et cependant elle voulut commander.

(1620) Louis XIII réunissait alors le Béarn à la couronne, par un édit solennel; cet édit restituait aux catholiques les églises dont les réformés s'étaient emparés avant le règne de Henri IV, et que ce monarque leur avait conservées. Le parti s'assemble à la Rochelle, au mépris de la défense du roi. L'amour de la liberté, si naturel aux hommes, flattait alors les réformés d'idées républicaines; ils avaient devant les yeux l'exemple des protestants d'Allemagne qui les échauffait. Les provinces où ils étaient répandus en France étaient divisées par eux en huit cercles : chaque cercle avait un général, comme en Allemagne, et ces généraux étaient, un maréchal de Bouillon, un duc de Soubise, un duc de la Trimouille, un Châtillon, petit-fils de l'amiral Coligni, enfin le maréchal de Lesdiguières. Le commandant général qu'ils devaient choisir, en cas de guerre, devait avoir un sceau où étaient gravés ces mots : *Pour Christ et pour le roi*, c'est-à-dire, contre le roi. La Rochelle était regardée comme la capitale de cette république qui pouvait former un état dans l'état.

Les réformés dès-lors se préparèrent à la guerre. On voit qu'ils étaient assez puissants, puisqu'ils offrirent la place de généralissime au maréchal de Lesdiguières, avec cent mille écus par mois. Lesdiguières, qui voulait être connétable de France, aima mieux les combattre que les commander, et quitta même, bientôt après, leur religion; mais il fut trompé d'abord dans ses espérances à la cour. Le duc de Luines, qui ne s'était jamais servi d'aucune épée, prit pour lui celle de connétable; et Lesdiguières, trop engagé, fut obligé de servir sous Luines, contre les réformés dont il avait été l'appui jusqu'alors.

Il fallut que la cour négociât avec tous les chefs du parti pour les contenir, et avec tous les gouverneurs de province pour fournir des troupes. Louis XIII marche vers la Loire, en Poitou, en Béarn, dans les provinces méridionales: le prince de Condé est à la tête d'un corps de troupes; le connétable de Luines commande l'armée royale.

On renouvela une ancienne formalité, aujourd'hui entièrement abolie. Lorsqu'on avançait vers une ville où commandait un homme suspect, un héraut d'armes se présentait aux portes; le commandant l'écoutait, chapeau bas, et le héraut criait : « A toi, Isaac ou Jacob tel : le roi, ton souve-« rain seigneur et le mien, te commande de lui « ouvrir, et de le recevoir comme tu le dois, « lui et son armée; à faute de quoi, je te déclare « criminel de lèse-majesté au premier chef, et ro-« turier, toi et ta postérité; tes biens seront con-

« fisqués, tes maisons rasées, et celles de tes as-
« sistants. »

Presque toutes les villes ouvrirent leurs portes au roi, excepté Saint-Jean-d'Angeli dont il démolit les remparts, et la petite ville de Clérac qui se rendit à discrétion. La cour, enflée de ce succès, fit pendre le consul de Clérac et quatre pasteurs.

(1621) Cette exécution irrita les protestants au lieu de les intimider. Pressés de tous côtés, abandonnés par le maréchal de Lesdiguières et par le maréchal de Bouillon, ils élurent pour leur général le célèbre duc Benjamin de Rohan, qu'on regardait comme un des plus grands capitaines de son siècle, comparable aux princes d'Orange, capable comme eux de fonder une république, plus zélé qu'eux encore pour sa religion, ou du moins paraissant l'être; homme vigilant, infatigable, ne se permettant aucun des plaisirs qui détournent des affaires, et fait pour être chef de parti, poste toujours glissant, où l'on a également à craindre ses ennemis et ses amis. Ce titre, ce rang, ces qualités de chef de parti, étaient depuis long-temps, dans presque toute l'Europe, l'objet et l'étude des ambitieux. Les guelfes et les gibelins avaient commencé en Italie; les Guises et les Coligni établirent depuis en France une espèce d'école de cette politique, qui se perpétua jusqu'à la majorité de Louis XIV.

Louis XIII était réduit à assiéger ses propres villes. On crut réussir devant Montauban comme devant Clérac; mais le connétable de Luines y

perdit presque toute l'armée du roi sous les yeux de son maître.

Montauban était une de ces villes qui ne soutiendraient pas aujourd'hui un siége de quatre jours; elle fut si mal investie que le duc de Rohan jeta deux fois du secours dans la place à travers les lignes des assiégeants. Le marquis de La Force, qui commandait dans la place, se défendit mieux qu'il ne fut attaqué. C'était ce même Jacques Nompar de La Force, si singulièrement sauvé de la mort, dans son enfance, aux massacres de la Saint-Barthélemi, et que Louis XIII fit depuis maréchal de France. Les citoyens de Montauban, à qui l'exemple de Clérac inspirait un courage désespéré, voulaient s'ensevelir sous les ruines de la ville plutôt que de se rendre.

Le connétable, ne pouvant réussir par les armes temporelles, employa les spirituelles. Il fit venir un carme espagnol, qui avait, dit-on, aidé par ses miracles l'armée catholique des impériaux à gagner la bataille de Prague contre les protestants. Le carme, nommé Dominique, vint au camp; il bénit l'armée, distribua des *agnus*, et dit au roi : « Vous « ferez tirer quatre cents coups de canon, et au « quatre centième Montauban capitulera. » il pouvait se faire que quatre cents coups de canon bien dirigés produisissent cet effet : Louis les fit tirer; Montauban ne capitula point, et il fut obligé de lever le siége.

(Décembre 1621) Cet affront rendit le roi moins respectable aux catholiques, et moins terrible aux

huguenots. Le connétable fut odieux à tout le monde. Il mena le roi se venger de la disgrace de Montauban sur une petite ville de Guienne, nommée Monheur; une fièvre y termina sa vie. Toute espèce de brigandage était alors si ordinaire, qu'il vit, en mourant, piller tous ses meubles, son équipage, son argent, par ses domestiques et par ses soldats, et qu'il resta à peine un drap pour ensevelir l'homme le plus puissant du royaume, qui d'une main avait tenu l'épée de connétable, et de l'autre les sceaux de France : il mourut haï du peuple et de son maître.

Louis XIII était malheureusement engagé dans la guerre contre une partie de ses sujets. Le duc de Luines avait voulu cette guerre pour tenir son maître dans quelque embarras, et pour être connétable. Louis XIII s'était accoutumé à croire cette guerre indispensable. On doit transmettre à la postérité les remontrances que Duplessis-Mornai lui fit à l'âge de près de quatre-vingts ans. Il lui écrivait ainsi, après avoir épuisé les raisons les plus spécieuses : « Faire la guerre à ses sujets, c'est « témoigner de la faiblesse. L'autorité consiste dans « l'obéissance paisible du peuple; elle s'établit par « la prudence et par la justice de celui qui gou- « verne. La force des armes ne se doit employer « que contre un ennemi étranger. Le feu roi au- « rait bien renvoyé à l'école des premiers éléments « de la politique ces nouveaux ministres d'état qui, « semblables aux chirurgiens ignorants, n'auraient « point eu d'autres remèdes à proposer que le fer

« et le feu, et qui seraient venus lui conseiller de « se couper un bras malade avec celui qui est en « bon état. »

Ces raisons ne persuadèrent point la cour. Le bras malade donnait trop de convulsions au corps; et Louis XIII, n'ayant pas cette force d'esprit de son père, qui retenait les protestants dans le devoir, crut pouvoir ne les réduire que par la force des armes. Il marcha donc encore contre eux dans les provinces au-delà de la Loire, à la tête d'une petite armée d'environ treize à quatorze mille hommes. Quelques autres corps de troupes étaient répandus dans ces provinces. Le dérangement des finances ne permettait pas des armées plus considérables, et les huguenots ne pouvaient en opposer de plus fortes.

(1622) Soubise, frère du duc de Rohan, se retranche avec huit mille hommes dans l'île de Riès, séparée du Bas-Poitou par un petit bras de mer. Le roi y passe à la tête de son armée, à la faveur du reflux, défait entièrement les ennemis, et force Soubise à se retirer en Angleterre. On ne pouvait montrer plus d'intrépidité, ni remporter une victoire plus complète. Ce prince n'avait guère d'autre faiblesse que celle d'être gouverné dans sa maison, dans son état, dans ses affaires, dans ses moindres occupations : cette faiblesse le rendit malheureux toute sa vie. A l'égard de sa victoire, elle ne servit qu'à faire trouver aux chefs calvinistes de nouvelles ressources.

On négociait encore plus qu'on ne se battait,

ainsi que du temps de la ligue, et dans toutes les guerres civiles. Plus d'un seigneur rebelle, condamné par un parlement au dernier supplice, obtenait des récompenses et des honneurs, tandis qu'on l'exécutait en effigie. C'est ce qui arriva au marquis de La Force, qui avait chassé l'armée royale devant Montauban, et qui tenait encore la campagne contre le roi; il eut deux cent mille écus et le bâton de maréchal de France. Les plus grands services n'eussent pas été mieux payés que sa soumission fut achetée. Châtillon, ce petit-fils de l'amiral Coligni, vendit au roi la ville d'Aigue-mortes, et fut aussi maréchal. Plusieurs firent acheter ainsi leur obéissance : le seul Lesdiguières vendit sa religion. Fortifié alors dans le Dauphiné, et y fesant encore profession du calvinisme, il se laissait ouvertement solliciter par les huguenots de revenir à leur parti, et laissait craindre au roi qu'il ne rentrât dans la faction.

(1622) On proposa dans le conseil de le tuer ou de le faire connétable : le roi prit ce dernier parti, et alors Lesdiguières devint en un instant catholique; il fallait l'être pour être connétable, et non pas pour être maréchal de France : tel était l'usage. L'épée de connétable aurait pu être dans les mains d'un huguenot, comme la surintendance des finances y avait été si long-temps; mais il ne fallait pas que le chef des armées et des conseils professât la religion des calvinistes en les combattant. Ce changement de religion dans Lesdiguières aurait déshonoré tout particulier qui n'eût eu qu'un

petit intérêt; mais les grands objets de l'ambition ne connaissent point la honte.

Louis XIII était donc obligé d'acheter sans cesse des serviteurs, et de négocier avec des rebelles. Il met le siége devant Montpellier; et, craignant la même disgrace que devant Montauban, il consent à n'être reçu dans la ville qu'à condition qu'il confirmera l'édit de Nantes et tous les priviléges. Il semble qu'en laissant d'abord aux autres villes calvinistes leurs priviléges, et en suivant les conseils de Duplessis-Mornai, il se serait épargné la guerre; et on voit que, malgré sa victoire de Riès, il gagnait peu de chose à la continuer.

Le duc de Rohan, voyant que tout le monde négociait, traita aussi. Ce fut lui-même qui obtint des habitants de Montpellier qu'ils recevraient le roi dans leur ville. Il entama et il conclut à Privas la paix générale avec le connétable de Lesdiguières. (1622) Le roi le paya comme les autres, et lui donna le duché de Valois en engagement.

Tout resta dans les mêmes termes où l'on était avant la prise d'armes : ainsi il en coûta beaucoup au roi et au royaume pour ne rien gagner. Il y eut, dans le cours de la guerre, quelques malheureux citoyens de pendus, et les chefs rebelles eurent des récompenses.

Le conseil de Louis XIII, pendant cette guerre civile, avait été aussi agité que la France. Le prince de Condé accompagnait le roi, et voulait conduire l'armée et l'état. Les ministres étaient partagés; ils n'avaient pressé le roi de donner l'épée de conné-

table à Lesdiguières que pour diminuer l'autorité du prince de Condé. Ce prince, lassé de combattre dans le cabinet, alla à Rome dès que la paix fut faite, pour obtenir que les bénéfices qu'il possédait fussent héréditaires dans sa maison. Il pouvait les faire passer à ses enfants, sans le bref qu'il demanda et qu'il n'eut point. A peine put-il obtenir qu'on lui donnât à Rome le titre d'altesse ; et tous les cardinaux-prêtres prirent sans difficulté la main sur lui. Ce fut là tout le fruit de son voyage à Rome.

La cour, délivrée du fardeau d'une guerre civile, ruineuse et infructueuse, fut en proie à de nouvelles intrigues. Les ministres étaient tous ennemis déclarés les uns des autres, et le roi se défiait d'eux tous.

Il parut bien, après la mort du connétable de Luines, que c'était lui plutôt que le roi qui avait persécuté la reine-mère. Elle fut à la tête du conseil dès que le favori eut expiré. Cette princesse, pour mieux affermir son autorité renaissante, voulait faire entrer dans le conseil le cardinal de Richelieu, son favori, son surintendant, et qui lui devait la pourpre. Elle comptait gouverner par lui, et ne cessait de presser le roi de l'admettre dans le ministère. Presque tous les Mémoires de ce temps-là font connaître la répugnance du roi. Il traitait de fourbe celui en qui il mit depuis toute sa confiance : il lui reprochait jusqu'à ses mœurs.

Ce prince, dévot, scrupuleux et soupçonneux, avait plus que de l'aversion pour les galanteries du

cardinal; elles étaient éclatantes, et même accompagnées de ridicule. Il s'habillait en cavalier; et, après avoir écrit sur la théologie, il fesait l'amour en plumet. Les Mémoires de Retz confirment qu'il mêlait encore de la pédanterie à ce ridicule. Vous n'avez pas besoin de ce témoignage du cardinal de Retz, puisque vous avez les thèses d'amour que Richelieu fit soutenir, chez sa nièce, dans la forme des thèses de théologie qu'on soutient sur les bancs de Sorbonne. Les Mémoires du temps disent encore qu'il porta l'audace de ses désirs, ou vrais ou affectés, jusqu'à la reine régnante, Anne d'Autriche, et qu'il en essuya des railleries qu'il ne pardonna jamais. Je vous remets sous les yeux ces anecdotes qui ont influé sur les grands événements. Premièrement, elles font voir que dans ce cardinal si célèbre, le ridicule de l'homme galant n'ôta rien à la grandeur de l'homme d'état, et que les petitesses de la vie privée peuvent s'allier avec l'héroïsme de la vie publique. En second lieu, elles sont une espèce de démonstration, parmi bien d'autres, que le *Testament politique* qu'on a publié sous son nom ne peut avoir été fabriqué par lui. Il n'était pas possible que le cardinal de Richelieu, trop connu de Louis XIII par ses intrigues galantes, et que l'amant public de Marion Delorme eût eu le front de recommander la chasteté au chaste Louis XIII, âgé de quarante ans, et accablé de maladies.

La répugnance du roi était si forte, qu'il fallut encore que la reine gagnât le surintendant La Vieuville,

qui était alors le ministre le plus accrédité, et à qui ce nouveau compétiteur donnait plus d'ombrage encore qu'il n'inspirait d'aversion à Louis XIII.

(29 avril 1624) L'archevêque de Toulouse, Montchal, rapporte que le cardinal jura sur l'hostie une amitié et une fidélité inviolables au surintendant La Vieuville. Il eut donc enfin part au ministère, malgré le roi et malgré les ministres; mais il n'eut ni la première place que le cardinal de La Rochefoucauld occupait, ni le premier crédit que La Vieuville conserva quelque temps encore; point de département, point de supériorité sur les autres : *Il se bornait,* dit la reine Marie de Médicis, dans une lettre au roi son fils, *à entrer quelquefois au conseil.* C'est ainsi que se passèrent les premiers mois de son introduction dans le ministère.

Je sais, encore une fois, combien toutes ces petites particularités sont indignes par elles-mêmes d'arrêter vos regards; elles doivent être anéanties sous les grands événements : mais ici elles sont nécessaires pour détruire ce préjugé qui a subsisté si long-temps dans le public, que le cardinal de Richelieu fut premier ministre et maître absolu dès qu'il fut dans le conseil. C'est ce préjugé qui fait dire à l'imposteur, auteur du *Testament politique :* « Lorsque votre majesté résolut de me don-
« ner en même temps l'entrée de ses conseils et
« grande part dans sa confiance, je lui promis d'em-
« ployer mes soins pour rabaisser l'orgueil des
« grands, ruiner les huguenots, et relever son
« nom dans les nations étrangères. »

Il est manifeste que le cardinal de Richelieu n'a pu parler ainsi, puisqu'il n'eut point d'abord la confiance du roi. Je n'insiste pas sur l'imprudence d'un ministre qui aurait débuté par dire à son maître : *Je relèverai votre nom*, et par lui faire sentir que ce nom était avili. Je n'entre point ici dans la multitude des raisons invincibles qui prouvent que le *Testament politique*, attribué au cardinal de Richelieu, n'est et ne peut être de lui ; et je reviens à son ministère.

Ce qu'on a dit depuis à l'occasion de son mausolée élevé dans la Sorbonne, *magnum disputandi argumentum*, est le vrai caractère de son génie et de ses actions. Il est très-difficile de connaître un homme dont ses flatteurs ont dit tant de bien et ses ennemis tant de mal. Il eut à combattre la maison d'Autriche, les calvinistes, les grands du royaume, la reine-mère sa bienfaitrice, le frère du roi, la reine régnante dont il osa être l'amant, enfin le roi lui-même, auquel il fut toujours nécessaire, et souvent odieux. Il était impossible qu'on ne cherchât pas à le décrier par des libelles ; il y fesait répondre par des panégyriques. Il ne faut croire ni les uns ni les autres, mais se représenter les faits.

Pour être sûr des faits, autant qu'on le peut, on doit discerner les livres. Que penser, par exemple, de l'écrivain de la *Vie du P. Joseph*, qui rapporte une lettre du cardinal à ce fameux capucin, écrite, dit-il, immédiatement après son entrée dans le conseil? « Comme vous êtes le principal agent dont « Dieu s'est servi pour me conduire dans tous les

« honneurs où je me vois élevé, je me sens obligé « de vous apprendre qu'il a plu au roi de me don- « ner la charge de son premier ministre, à la prière « de la reine. »

Le cardinal n'eut les patentes de premier ministre qu'en 1629. Cette place ne s'appelle point une charge, et le capucin Joseph ne l'avait conduit ni aux honneurs ni *dans les honneurs*.

Les livres ne sont que trop pleins de suppositions pareilles; et ce n'est pas un petit travail de démêler le vrai d'avec le faux. Fesons-nous ici un précis du ministère orageux du cardinal de Richelieu, ou plutôt de son règne.

CHAPITRE CLXXVI.

Du ministère du cardinal de Richelieu.

Le surintendant La Vieuville, qui avait prêté la main au cardinal de Richelieu pour monter au ministère, en fut écrasé le premier, au bout de six mois, et le serment sur l'hostie ne le sauva pas. On l'accusa secrètement des malversations dont on peut toujours charger un surintendant.

La Vieuville devait sa grandeur au chancelier de Silleri, et l'avait fait disgracier. Il est ruiné à son tour par Richelieu qui lui devait sa place. Ces vicissitudes, si communes dans toutes les cours, l'étaient encore plus dans celle de Louis XIII que dans aucune autre. Ce ministre est mis en prison au château d'Amboise. Il avait commencé la négo-

ciation du mariage entre la sœur de Louis XIII, Henriette, et Charles, prince de Galles, qui fut bientôt après roi de la Grande-Bretagne : le cardinal finit le traité, malgré les cours de Rome et de Madrid.

Il favorise sous main les protestants d'Allemagne, et il n'en est pas moins dans le dessein d'accabler ceux de France.

Avant son ministère, on négociait vainement avec tous les princes d'Italie, pour empêcher la maison d'Autriche, si puissante alors, de demeurer maîtresse de la Valteline.

Cette petite province, alors catholique, appartenait aux ligues grises qui sont réformées. Les Espagnols voulaient joindre ces vallées au Milanais. Le duc de Savoie et Venise, de concert avec la France, s'opposaient à tout agrandissement de la maison d'Autriche en Italie. Le pape Urbain VIII avait enfin obtenu qu'on séquestrât cette province entre ses mains, et ne désespérait pas de la garder.

Marquemont, ambassadeur de France à Rome, écrit à Richelieu une longue dépêche dans laquelle il étale toutes les difficultés de cette affaire. Celui-ci répond par cette fameuse lettre : « Le roi a changé « de conseil, et le ministère de maxime : on en« verra une armée dans la Valteline, qui rendra « le pape moins incertain, et les Espagnols plus « traitables. » Aussitôt le marquis de Cœuvres entre dans la Valteline avec une armée. On ne respecte point les drapeaux du pape, et on affranchit ce pays de l'invasion autrichienne. C'est là le premier

événement qui rend à la France sa considération chez les étrangers.

(1625) L'argent manquait sous les précédents ministères, et l'on en trouve assez pour prêter aux Hollandais trois millions deux cent mille livres, afin qu'ils soient en état de soutenir la guerre contre la branche d'Autriche espagnole, leur ancienne souveraine. On fournit de l'argent à ce fameux chef Mansfeld, qui soutenait presque seul alors la cause de la maison palatine, et des protestants, contre la maison impériale.

Il fallait bien s'attendre, en armant ainsi les protestants étrangers, que le ministère espagnol exciterait ceux de France, et qu'il leur rendrait (comme disait Mirabel, ambassadeur d'Espagne) l'argent donné aux Hollandais. Les huguenots, en effet, animés et payés par l'Espagne, recommencent la guerre civile en France. C'est depuis Charles-Quint et François Ier que dure cette politique entre les princes catholiques, d'armer les protestants chez autrui, et de les poursuivre chez soi. Cette conduite prouve assez manifestement que le zèle de la religion n'a jamais été dans les cours que le masque de la religion et de la perfidie.

Pendant cette nouvelle guerre contre le duc de Rohan et son parti, le cardinal négocie encore avec les puissances qu'il a outragées ; et ni l'empereur Ferdinand II, ni Philippe IV, roi d'Espagne, n'attaquent la France.

La Rochelle commençait à devenir une puissance; elle avait alors presque autant de vais-

seaux que le roi. Elle voulait imiter la Hollande, et aurait pu y parvenir, si elle avait trouvé parmi les peuples de sa religion des alliés qui la secourussent. Mais le cardinal de Richelieu sut d'abord armer contre elle ces mêmes Hollandais qui, par les intérêts de leur secte, devaient prendre parti pour elle, et jusqu'aux Anglais qui, par l'intérêt d'état, semblaient encore plus la devoir défendre. Ce qu'on avait donné d'argent aux Provinces-Unies, et ce qu'on devait leur donner encore, les engagea à fournir une flotte contre ceux qu'elles appelaient leurs frères; de sorte que le roi catholique secourait les calvinistes de son argent, et les Hollandais calvinistes combattaient pour la religion catholique, tandis que le cardinal de Richelieu (1625) chassait les troupes du pape de la Valteline en faveur des Grisons huguenots.

C'est un sujet de surprise que Soubise, à la tête de la flotte rochelloise, osât attaquer la flotte hollandaise auprès de l'île de Ré, et qu'il remportât l'avantage sur ceux qui passaient alors pour les meilleurs marins du monde (1625). Ce succès, en d'autres temps, aurait fait de la Rochelle une république affermie et puissante.

Louis XIII alors avait un amiral et point de flotte. Le cardinal, en commençant son ministère, avait trouvé dans le royaume tout à réparer ou à faire; et il n'avait pu, dans l'espace d'une année, établir une marine. A peine dix ou douze petits vaisseaux de guerre pouvaient être armés. Le duc de Montmorenci, alors amiral, celui-là même qui

finit depuis sa vie si tragiquement, fut obligé de monter sur le vaisseau amiral des Provinces-Unies; et ce ne fut qu'avec des vaisseaux hollandais et anglais qu'il battit la flotte de la Rochelle.

Cette victoire même montrait qu'il fallait se rendre puissant sur mer et sur terre, quand on avait le parti calviniste à soumettre en France, et la puissance autrichienne à miner dans l'Europe. Le ministre accorda donc la paix aux huguenots pour avoir le temps de s'affermir (1626).

Le cardinal de Richelieu avait dans la cour de plus grands ennemis à combattre. Aucun prince du sang ne l'aimait; Gaston, frère de Louis XIII, le détestait; Marie de Médicis commençait à voir son ouvrage d'un œil jaloux : presque tous les grands cabalaient.

Il ôte la place d'amiral au duc de Montmorenci, pour se la donner bientôt à lui-même sous un autre nom, et par là il se fait un ennemi irréconciliable. (1626) Deux fils de Henri IV, César de Vendôme et le grand-prieur, veulent se soutenir contre lui, et ils les fait enfermer à Vincennes. Le maréchal Ornano, et Taleyrand-Chalais animent contre lui Gaston. Il les fait accuser de vouloir attenter contre le roi même. Il enveloppe dans l'accusation le comte de Soissons, prince du sang, Gaston, frère du roi, et jusqu'à la reine régnante, dont il avait osé être amoureux, et dont il avait été rebuté avec mépris. On voit par là combien il savait soumettre l'insolence de ses passions passagères à l'intérêt permanent de sa politique.

On dépose tantôt que le dessein des conjurés a été de tuer le roi, tantôt qu'on a formé le dessein de le déclarer impuissant, de l'enfermer dans un cloître, et de donner sa femme à Gaston, son frère. Ces deux accusations se contredisaient, et ni l'une ni l'autre n'étaient vraisemblables. Le véritable crime était de s'être uni contre le ministre, et d'avoir parlé même d'attenter à sa vie. Des commissaires jugent Chalais à mort (1626); il est exécuté à Nantes. Le maréchal Ornano meurt à Vincennes; le comte de Soissons fuit en Italie; la duchesse de Chevreuse, courtisée auparavant par le cardinal, et maintenant accusée d'avoir cabalé contre lui, près d'être arrêtée, poursuivie par ses gardes, échappe à peine, et passe en Angleterre[a]. Le frère du roi est maltraité et observé. Anne d'Autriche est mandée au conseil; on lui défend de parler à aucun homme chez elle qu'en présence du roi son mari, et on la force de signer qu'elle est coupable.

Les soupçons, la crainte, la désolation, étaient dans la famille royale et dans toute la cour. Louis XIII n'était pas l'homme de son royaume le moins malheureux. Réduit à craindre sa femme et son frère, embarrassé devant sa mère qu'il avait autrefois si maltraitée, et qui en laissait toujours échapper quelque souvenir; plus embarrassé encore devant le cardinal, dont il commençait à sentir le joug; la crise des affaires étrangères était

[a] Elle traversa la rivière de Somme à la nage pour aller gagner Calais.

encore pour lui un nouveau sujet de peine; le cardinal de Richelieu le liait à lui par la crainte et par les intrigues domestiques, par la nécessité de réprimer les complots de la cour, et de ne pas perdre son crédit chez les nations.

Trois ministres également puissants fesaient alors presque tout le destin de l'Europe; Olivarès en Espagne, Buckingham en Angleterre, Richelieu en France. Tous trois se haïssaient réciproquement, et tous trois négociaient toujours à la fois les uns contre les autres. Le cardinal de Richelieu se brouillait avec le duc de Buckingham, dans le temps même que l'Angleterre lui fournissait des vaisseaux contre la Rochelle, et il se liguait avec le comte-duc Olivarès, lorsqu'il venait d'enlever la Valteline au roi d'Espagne.

De ces trois ministres, le duc de Buckingham passait pour être le moins ministre; il brillait comme un favori et un grand seigneur, libre, franc, audacieux, non comme un homme d'état; ne gouvernant pas le roi Charles Ier par l'intrigue, mais par l'ascendant qu'il avait eu sur le père, et qu'il avait conservé sur le fils. C'était l'homme le plus beau de son temps, le plus fier et le plus généreux. Il pensait que ni les femmes ne devaient résister aux charmes de sa figure, ni les hommes à la supériorité de son caractère. Enivré de ce double amour-propre, il avait conduit le roi Charles, encore prince de Galles, en Espagne, pour lui faire épouser une infante, et pour briller dans cette cour. C'est là que, joignant la

galanterie espagnole à l'audace de ses entreprises, il attaqua la femme du premier ministre Olivarès, et fit manquer, par cette indiscrétion, le mariage du prince. Étant depuis venu en France, en 1625, pour conduire la princesse Henriette qu'il avait obtenue pour Charles Ier, il fut encore sur le point de faire échouer l'affaire par une indiscrétion plus hardie. Cet Anglais fit à la reine Anne d'Autriche une déclaration, et ne se cacha pas de l'aimer, ne pouvant espérer dans cette aventure que le vain honneur d'avoir osé s'expliquer. La reine, élevée dans les idées d'une galanterie permise alors en Espagne, ne regarda les témérités du duc de Buckinghamq ue comme un hommage à sa beauté, qui ne pouvait offenser sa vertu.

L'éclat du duc de Buckingham déplut à la cour de France, sans lui donner de ridicule, parce que l'audace et la grandeur n'en sont pas susceptibles. Il mena Henriette à Londres, et y rapporta dans son cœur sa passion pour la reine, augmentée par la vanité de l'avoir déclarée. Cette même vanité le porta à tenter un second voyage à la cour de France : le prétexte était de faire un traité contre le duc Olivarès, comme le cardinal en avait fait un avec Olivarès contre lui. La véritable raison, qu'il laissait assez voir, était de se rapprocher de la reine : non-seulement on lui en refusa la permission, mais le roi chassa d'auprès de sa femme plusieurs domestiques accusés d'avoir favorisé la témérité du duc de Buckingham. Cet Anglais fit déclarer la guerre à la France, uniquement parce

qu'on lui refusa la permission d'y venir parler de son amour. Une telle aventure semblait être du temps des Amadis. Les affaires du monde sont tellement mêlées, sont tellement enchaînées, que les amours romanesques du duc de Buckingham produisirent une guerre de religion et la prise de la Rochelle (1627).

Un chef de parti profite de toutes les circonstances. Le duc de Rohan, aussi profond dans ses desseins que Buckingham était vain dans les siens, obtient du dépit de l'Anglais l'armement d'une flotte de cent vaisseaux de transport. La Rochelle et tout le parti étaient tranquilles; il les anime, et engage les Rochellois à recevoir la flotte anglaise, non pas dans la ville même, mais dans l'île de Ré. Le duc de Buckingham descend dans l'île avec environ sept mille hommes. Il n'y avait qu'un petit fort à prendre pour se rendre maître de l'île, et pour séparer à jamais la Rochelle de la France. Le parti calviniste devenait alors indomptable. Le royaume était divisé, et tous les projets du cardinal de Richelieu auraient été évanouis, si le duc de Buckingham avait été aussi grand homme de guerre, ou du moins aussi heureux qu'il était audacieux.

(Juillet 1627) Le marquis, depuis maréchal de Thoiras, sauva la gloire de la France, en conservant l'île de Ré, avec peu de troupes, contre les Anglais très-supérieurs. Louis XIII a le temps d'envoyer une armée devant la Rochelle. Son frère Gaston la commande d'abord. Le roi y vient bientôt avec le cardinal. Buckingham est forcé de rame-

ner en Angleterre ses troupes diminuées de moitié, sans même avoir jeté du secours dans la Rochelle, et n'ayant paru que pour en hâter la ruine. Le duc de Rohan était absent de cette ville, qu'il avait armée et exposée. Il soutenait la guerre dans le Languedoc contre le prince de Condé et le duc de Montmorenci.

Tous trois combattaient pour eux-mêmes; le duc de Rohan, pour être toujours chef de parti; le prince de Condé, à la tête des troupes royales, pour regagner à la cour son crédit perdu; le duc de Montmorenci, à la tête des troupes levées par lui-même et de sa seule autorité, pour devenir le maître dans le Languedoc dont il était gouverneur, et pour rendre sa fortune indépendante, à l'exemple de Lesdiguières. La Rochelle n'a donc qu'elle seule pour se soutenir. Les citoyens, animés par la religion et par la liberté, ces deux puissants motifs des peuples, élurent un maire nommé Guiton, encore plus déterminé qu'eux. Celui-ci, avant d'accepter une place qui lui donnait la magistrature et le commandement des armes, prend un poignard, et le tenant à la main : « Je n'accepte, dit-il, l'emploi « de votre maire qu'à condition d'enfoncer ce poi- « gnard dans le cœur du premier qui parlera de « se rendre; et qu'on s'en serve contre moi, si « jamais je songe à capituler. »

Pendant que la Rochelle se prépare ainsi à une résistance invincible, le cardinal de Richelieu emploie toutes les ressources pour la soumettre : vaisseaux bâtis à la hâte, troupes de renfort, artillerie,

enfin jusqu'au secours de l'Espagne; et profitant avec célérité de la haine du duc Olivarès contre le duc de Buckingham, fesant valoir les intérêts de la religion, promettant tout, et obtenant des vaisseaux du roi d'Espagne, alors l'ennemi naturel de la France, pour ôter aux Rochellois l'espérance d'un nouveau secours d'Angleterre. Le comte-duc envoie Frédéric de Tolède avec quarante vaisseaux devant le port de la Rochelle.

L'amiral espagnol arrive (1628). Croirait-on que le cérémonial rendit ce secours inutile; et que Louis XIII, pour n'avoir pas voulu accorder à l'amiral de se couvrir en sa présence, vit la flotte espagnole retourner dans ses ports (1629)? Soit que cette petitesse décidât d'une affaire si importante, comme il n'arrive que trop souvent, soit qu'alors de nouveaux différents au sujet de la succession de Mantoue aigrissent la cour espagnole, sa flotte parut et s'en retourna; et peut-être le ministre espagnol ne l'avait envoyée que pour montrer ses forces au ministre de France.

Le duc de Buckingham prépare un nouvel armement pour sauver la ville. Il pouvait en très-peu de temps rendre tous les efforts du roi de France inutiles. La cour a toujours été persuadée que le cardinal de Richelieu, pour parer ce coup, se servit de l'amour même de Buckingham pour Anne d'Autriche, et qu'on exigea de la reine qu'elle écrivît au duc. Elle le pria, dit-on, de différer au moins l'embarquement, et on assure que la faiblesse de Buckingham l'emporta sur son honneur et sur sa gloire.

Cette anecdote singulière a acquis tant de crédit, qu'on ne peut s'empêcher de la rapporter : elle ne dément ni le caractère de Buckingham, ni l'esprit de la cour ; et en effet on ne peut comprendre comment le duc de Buckingham se borne à faire partir seulement quelques vaisseaux, qui se montrent inutilement, et qui reviennent dans les ports d'Angleterre. Les intérêts publics sont si souvent sacrifiés à des intrigues secrètes, qu'on ne doit point du tout s'étonner que le faible Charles Ier, en feignant alors de protéger la Rochelle, la trahît pour complaire à la passion romanesque et passagère de son favori. Le général Ludlow, qui examina les papiers du roi, lorsque le parlement s'en fut rendu maître, assure qu'il a vu la lettre signée *Charles rex*, par laquelle ce monarque ordonnait au chevalier Pennington, commandant de l'escadre, de suivre en tout les ordres du roi de France quand il serait devant la Rochelle, et de couler à fond les vaisseaux anglais dont les capitaines ne voudraient pas obéir. Si quelque chose pouvait justifier la cruauté avec laquelle les Anglais traitèrent depuis leur roi, ce serait une telle lettre.

Il n'est pas moins singulier que le cardinal ait seul commandé au siége, tandis que le roi était retourné à Paris. Il avait des patentes de général. Ce fut son coup d'essai. Il montra que la résolution et le génie suppléent à tout ; aussi exact à mettre la discipline dans les troupes qu'appliqué dans Paris à établir l'ordre, et l'un et l'autre étant également difficile. On ne pouvait réduire la Rochelle tant

que son port serait ouvert aux flottes anglaises; il fallait le fermer et dompter la mer. Pompe Targon, ingénieur italien, avait, dans la précédente guerre civile, imaginé de construire une estacade, dans le temps que Louis XIII voulait assiéger cette ville et que la paix fut conclue. Le cardinal de Richelieu suit cette vue : la mer renverse l'ouvrage : il n'en est pas moins ferme à le faire recommencer. Il commanda une digue, dans la mer, d'environ quatre mille sept cents pieds de long; les vents la détruisent. Il ne se rebuta pas, et ayant à la main son Quinte-Curce et la description de la digue d'Alexandre devant Tyr, il recommence encore la digue. Deux Français, Métézeau et Tiriot, mettent la digue en état de résister aux vents et aux vagues.

(Mars 1628) Louis XIII vient au siége, et y reste depuis le mois de mars 1628 jusqu'à sa reddition. Souvent présent aux attaques, et donnant l'exemple aux officiers, il presse le grand ouvrage de la digue; mais il est toujours à craindre que bientôt une nouvelle flotte anglaise ne vienne la renverser. La fortune seconde en tout cette entreprise. Le duc de Buckingham, s'étant encore brouillé avec Richelieu, était prêt enfin à partir et à conduire une flotte redoutable devant la Rochelle, (septembre 1628) lorsqu'un Anglais fanatique, nommé Felton, l'assassina d'un coup de couteau, sans que jamais on ait pu découvrir ses instigateurs.

Cependant la Rochelle, sans secours, sans vivres, tenait par son seul courage. La mère et la

sœur du duc de Rohan, souffrant comme les autres la plus dure disette, encourageaient les citoyens. Des malheureux près d'expirer de faim déploraient leur état devant le maire Guiton, qui répondait : *Quand il ne restera plus qu'un seul homme, il faudra qu'il ferme les portes.*

L'espérance renaît dans la ville, à la vue de la flotte préparée par Buckingham, qui paraît enfin sous le commandement de l'amiral Lindsey. Elle ne peut percer la digue. Quarante pièces de canon, établies sur un fort de bois, dans la mer, écartaient les vaisseaux. Louis se montrait sur ce fort exposé à toute l'artillerie de la flotte ennemie, dont tous les efforts furent inutiles.

La famine vainquit enfin le courage des Rochellois, et, après une année entière d'un siége où ils se soutinrent par eux-mêmes, ils furent obligés de se rendre (28 octobre 1628), malgré le poignard du maire, qui restait toujours sur la table de l'hôtel de ville, pour percer quiconque parlerait de capituler. On peut remarquer que ni Louis XIII comme roi, ni le cardinal de Richelieu comme ministre, ni les maréchaux de France en qualité d'officiers de la couronne, ne signèrent la capitulation. Deux maréchaux de camp signèrent. La Rochelle ne perdit que ses priviléges ; il n'en coûta la vie à personne. La religion catholique fut rétablie dans la ville et dans le pays, et on laissa aux habitants leur calvinisme, la seule chose qui leur restât.

Le cardinal de Richelieu ne voulait pas laisser

son ouvrage imparfait. On marchait vers les autres provinces où les réformés avaient tant de places de sûreté, et où leur nombre les rendait encore puissants. Il fallait abattre et désarmer tout le parti, avant de pouvoir déployer en sûreté toutes ses forces contre la maison d'Autriche, en Allemagne, en Italie, en Flandre et vers l'Espagne. Il importait que l'état fût uni et tranquille, pour troubler et diviser les autres états.

Déjà l'intérêt de donner à Mantoue un duc dépendant de la France et non de l'Espagne, après la mort du dernier souverain, appelait les armes de la France en Italie. Gustave-Adolphe voulait descendre déjà en Allemagne, et il fallait l'appuyer.

Dans ces circonstances épineuses, le duc de Rohan, ferme sur les ruines de son parti, traite avec le roi d'Espagne, qui lui promet des secours, après en avoir donné contre lui un an auparavant. Philippe IV, roi catholique, ayant consulté son conseil de conscience, promet trois cent mille ducats par an au chef des calvinistes de France; mais cet argent vient à peine. Les troupes du roi désolent le Languedoc. Privas est abandonné au pillage, et tout y est tué. Le duc de Rohan, ne pouvant soutenir la guerre, trouve encore le secret de faire une paix générale pour tout le parti, aussi bonne qu'on le pouvait. Le même homme qui venait de traiter avec le roi d'Espagne en qualité de chef de parti, traite de même avec le roi de France son maître, dans le temps qu'il est condamné par le parlement comme rebelle; et, après

avoir reçu de l'argent de l'Espagne pour entretenir ses troupes, il exige et reçoit cent mille écus de Louis XIII (1628) pour achever de les payer et pour les congédier.

Les villes calvinistes sont traitées comme la Rochelle; on leur ôte leurs fortifications et tous les droits qui pouvaient être dangereux; on leur laisse la liberté de conscience, leurs temples, leurs lois municipales, les chambres de l'édit qui ne pouvaient pas nuire. Tout est apaisé. Le grand parti calviniste, au lieu d'établir une domination, est désarmé et abattu sans ressource. La Suisse, la Hollande, n'étaient pas si puissantes que ce parti quand elles s'érigèrent en souverainetés indépendantes. Genève, qui était peu de chose, se donna la liberté et la conserva. Les calvinistes de France succombèrent : la raison en est que leur parti même était dispersé dans leurs provinces, que la moitié des peuples et les parlements étaient catholiques, que la puissance royale tombait sur leurs pays tout ouverts, qu'on les attaquait avec des troupes supérieures et disciplinées, et qu'ils eurent à faire au cardinal de Richelieu.

Jamais Louis XIII, qu'on ne connaît point assez, ne mérita tant de gloire par lui-même; car, tandis qu'après la prise de la Rochelle, les armées forçaient les huguenots à l'obéissance, il soutenait ses alliés en Italie; il marchait au secours du duc de Mantoue (mars 1629) au travers des Alpes, au milieu d'un hiver rigoureux, forçait trois barricades, au pas de Suse, s'emparait de Suse, obli-

geait le duc de Savoie à s'unir à lui, et chassait les Espagnols de Casal. Le roi avait de la bravoure, mais n'avait nul courage d'esprit.

Cependant le cardinal de Richelieu négociait avec tous les souverains, et contre la plus grande partie des souverains. Il envoyait un capucin à la diète de Ratisbonne pour tromper les Allemands, et pour lier les mains à l'empereur dans les affaires d'Italie. En même temps Charnacé était chargé d'encourager le roi de Suède, Gustave-Adolphe, à descendre en Allemagne : entreprise à laquelle Gustave était déjà très-disposé. Richelieu songeait à ébranler l'Europe, tandis que la cabale de Gaston et des deux reines tentait en vain de le perdre à la cour. Sa faveur causait encore plus de troubles dans le cabinet que ses intrigues n'en excitaient dans les autres états. Il ne faut pas croire que ces troubles de la cour fussent le fruit d'une profonde politique et de desseins bien concertés, qui unissent contre lui un parti habilement formé pour le faire tomber, et pour lui donner un successeur capable de le remplacer. L'humeur, qui domine souvent les hommes, même dans les plus grandes affaires, produisit en grande partie ces divisions si funestes. La reine-mère, quoiqu'elle eût toujours sa place au conseil, quoiqu'elle eût été régente des provinces en-deçà de la Loire, pendant l'expédition de son fils à la Rochelle, était toujours aigrie contre le cardinal de Richelieu, qui affectait de ne plus dépendre d'elle. Les Mémoires, composés pour la défense de cette

princesse, rapportent que le cardinal étant venu la voir, et sa majesté lui demandant des nouvelles de sa santé, il lui répondit, enflammé de colère et les lèvres tremblantes (1629) : « Je me porte « mieux que ceux qui sont ici ne voudraient. » La reine fut indignée ; le cardinal s'emporta : il demanda pardon ; la reine s'adoucit, et deux jours après ils s'aigrirent encore : la politique, qui surmonte les passions dans le cabinet, n'en étant pas toujours maîtresse dans la conversation.

(21 novembre 1629) Marie de Médicis ôte alors au cardinal la place de surintendant de sa maison. Le premier fruit de cette querelle fut la patente de premier ministre que le roi écrivit de sa main en faveur du cardinal, lui adressant la parole, exaltant sa valeur et sa magnanimité, et laissant en blanc les appointements de la place pour les faire remplir par le cardinal même. Il était déjà grand-amiral de France, sous le nom de surintendant de la navigation ; et ayant ôté aux calvinistes leurs places de sûreté, il s'assurait pour lui-même de Saumur, d'Angers, de Honfleur, du Havre-de-Grace, d'Oléron, de l'île de Ré, qui devenaient ses places de sûreté contre ses ennemis : il avait des gardes ; son faste effaçait la dignité du trône : tout l'extérieur royal l'accompagnait, et toute l'autorité résidait en lui.

Les affaires de l'Europe le rendaient plus que jamais nécessaire à son maître et à l'état. L'empereur Ferdinand II, depuis la bataille de Prague, s'était rendu despotique en Allemagne, et de-

venait alors puissant en Italie. Ses troupes assiégeaient Mantoue. La Savoie hésitait entre la France et la maison d'Autriche. Le marquis de Spinola occupait le Montferrat avec une armée espagnole. Le cardinal veut lui-même combattre Spinola; il se fait nommer généralissime de l'armée qui marche en Italie, et le roi ordonne, dans ses provisions, qu'on lui obéisse comme à sa *propre personne*. Ce premier ministre fesant les fonctions de connétable, ayant sous lui deux maréchaux de France, marche en Savoie. Il négocie dans la route, mais en roi, et veut que le duc de Savoie vienne le trouver à Lyon (1630); il ne peut l'obtenir. L'armée française s'empare de Pignerol et de Chambéri en deux jours. Le roi prend enfin lui-même le chemin de la Savoie; il emmène avec lui les deux reines, son frère, et toute une cour ennemie du cardinal, mais qui n'est que témoin de ses triomphes. Le cardinal revient trouver le roi à Grenoble; ils marchent ensemble en Savoie. Une maladie contagieuse attaqua dans ce temps Louis XIII, et l'obligea de retourner à Lyon. C'est pendant ce temps-là que le duc de Montmorenci remporte, avec peu de troupes, une victoire signalée, au combat de Végliane, sur les impériaux, les Espagnols et les Savoisiens : il blesse et prend lui-même le général Doria. Cette action le combla de gloire. Le roi lui écrivit (juillet 1630) : «Je me sens obligé « envers vous autant qu'un roi le puisse être. » Cette obligation n'empêcha pas que Montmorenci ne mourût deux ans après sur un échafaud.

Il ne fallait pas moins qu'une telle victoire pour soutenir la gloire et les intérêts de la France, tandis que les Impériaux prenaient et saccageaient Mantoue, poursuivaient le duc protégé par Louis XIII, et battaient les Vénitiens ses alliés. Le cardinal, dont les plus grands ennemis étaient à la cour, laissait le duc de Montmorenci combattre les ennemis de la France, et observait les siens auprès du roi. Ce monarque était alors mourant à Lyon. Les confidents de la reine régnante, trop empressés, proposaient déjà à Gaston d'épouser la femme de son frère, qui devait être bientôt veuve. Le cardinal se préparait à se retirer dans Avignon. Le roi guérit, et tous ceux qui avaient fondé des espérances sur sa mort furent confondus. Le cardinal le suivit à Paris; il y trouva beaucoup plus d'intrigues qu'il n'y en avait en Italie entre l'Empire, l'Espagne, Venise, la Savoie, Rome et la France.

Mirabel, l'ambassadeur espagnol, était ligué contre lui avec les deux reines. Les deux frères Marillac, l'un maréchal de France, l'autre garde-des-sceaux, qui lui devaient leur fortune, se flattaient de le perdre et de succéder à son crédit. Le maréchal de Bassompierre, sans prétendre à rien, était dans leur confidence ; le premier valet-de-chambre, Beringhen, instruisait la cabale de ce qui se passait chez le roi. La reine-mère ôte une seconde fois au cardinal la charge de surintendant de sa maison, qu'elle avait été forcée de lui rendre; emploi qui, dans l'esprit du cardinal, était au-dessous de sa fortune et de sa fierté, mais que par

une autre fierté il ne voulait pas perdre. Sa nièce, depuis duchesse d'Aiguillon, est renvoyée; et Marie de Médicis, à force de plaintes et de prières redoublées, obtient de son fils qu'il dépouillera le cardinal du ministère.

Il n'y a dans ces intrigues que ce qu'on voit tous les jours dans les maisons des particuliers qui ont un grand nombre de domestiques; ce sont des petitesses communes; mais ici elles entraînaient le destin de la France et de l'Europe. Les négociations avec les princes d'Italie, avec le roi de Suède, Gustave-Adolphe, avec les Provinces-Unies et le prince d'Orange, contre l'empereur et l'Espagne, étaient dans les mains de Richelieu, et n'en pouvaient guère sortir sans danger pour l'état. (10 novembre 1630) Cependant la faiblesse du roi, appuyée en secret dans son cœur par ce dépit que lui inspirait la supériorité du cardinal, abandonne ce ministre nécessaire; il promet sa disgrace aux empressements opiniâtres et aux larmes de sa mère. Le cardinal entra par une fausse porte dans la chambre où l'on concluait sa ruine. Le roi sort sans lui parler; il se croit perdu, et prépare sa retraite au Havre-de-Grace, comme il l'avait déjà préparée pour Avignon, quelques mois auparavant. Sa ruine paraissait d'autant plus sûre, que le roi, le jour même, donne pouvoir au maréchal de Marillac, ennemi déclaré du cardinal, de faire la guerre et la paix dans le Piémont. Alors le cardinal presse son départ : ses mulets avaient déjà porté ses trésors à trente-cinq

lieues, sans passer par aucune ville; précaution prise contre la haine publique. Ses amis lui conseillent de tenter enfin auprès du roi un nouvel effort.

Le cardinal va trouver le roi à Versailles (11 novembre 1630), alors petite maison de chasse, achetée par Louis XIII vingt mille écus, devenue depuis, sous Louis XIV, un des plus grands palais de l'Europe et un abîme de dépenses. Le roi, qui avait sacrifié son ministre par faiblesse, se remet par faiblesse entre ses mains, et il lui abandonne ceux qui l'avaient perdu. Ce jour, qui est encore à présent appelé *la journée des dupes*, fut celui du pouvoir absolu du cardinal. Dès le lendemain le garde-des-sceaux est arrêté, et conduit prisonnier à Châteaudun, où il mourut de douleur. Le jour même le cardinal dépêche un huissier du cabinet, de la part du roi, aux maréchaux de La Force et Schomberg, pour faire arrêter le maréchal de Marillac au milieu de l'armée qu'il allait commander seul. L'huissier arrive une heure après que ce maréchal de Marillac avait reçu la nouvelle de la disgrace de Richelieu. Le maréchal est prisonnier, dans le temps qu'il se croyait maître de l'état avec son frère. Richelieu résolut de faire mourir ce général ignominieusement par la main du bourreau; et ne pouvant l'accuser de trahison, il s'avisa de lui imputer d'être concussionnaire. Le procès dura près de deux années : il faut en rapporter ici les suites, pour ne point rompre le fil de cette affaire, et pour faire voir ce que peut la vengeance armée

du pouvoir suprême, et colorée des apparences de la justice.

Le cardinal ne se contenta pas de priver le maréchal du droit d'être jugé par les deux chambres du parlement assemblé, droit qu'on avait déjà violé tant de fois : ce ne fut pas assez de lui donner dans Verdun des commissaires dont il espérait de la sévérité. Ces premiers juges ayant, malgré les promesses et les menaces, conclu que l'accusé serait reçu à se justifier, le ministre fit casser l'arrêt : il lui donna d'autres juges, parmi lesquels on comptait les plus violents ennemis de Marillac, et surtout ce Paul Hay du Châtelet, connu par une satire atroce contre les deux frères. Jamais on n'avait méprisé davantage les formes de la justice et les bienséances. Le cardinal leur insulta au point de transférer l'accusé, et de continuer le procès à Ruel, dans sa propre maison de campagne.

Il est expressément défendu par les lois du royaume de détenir un prisonnier dans une maison particulière ; mais il n'y avait point de lois pour la vengeance et pour l'autorité. Celles de l'Église ne furent pas moins violées dans ce procès que celles de l'état et celles de la bienséance. Le nouveau garde-des-sceaux, Châteauneuf, qui venait de succéder au frère de l'accusé, présida au tribunal, où la décence devait l'empêcher de paraître ; et, quoiqu'il fût sous-diacre et revêtu de bénéfices, il instruisit un procès criminel : le cardinal lui fit venir une dispense de Rome, qui lui permettait de juger à mort. Ainsi, un prêtre verse le sang avec

le glaive de la justice, et il tient ce glaive en France de la main d'un autre prêtre qui demeure au fond de l'Italie.

Ce procès fait bien voir que la vie des infortunés dépend du désir de plaire aux hommes puissants. Il fallut rechercher toutes les actions du maréchal. On déterra quelques abus dans l'exercice de son commandement, quelques anciens profits illicites et ordinaires, faits autrefois par lui ou par ses domestiques, dans la construction de la citadelle de Verdun : « Chose étrange, disait-il à ses juges, « qu'un homme de mon rang soit persécuté avec « tant de rigueur et d'injustice; il ne s'agit dans « tout mon procès que de foin, de paille, de pierre « et de chaux. »

Cependant ce général, chargé de blessures et de quarante années de service, fut condamné à la mort (1632), sous le même roi qui avait donné des récompenses à trente sujets rebelles.

Pendant les premières instructions de ce procès étrange, le cardinal fait donner ordre à Beringhen de sortir du royaume. Il met en prison tous ceux qui ont voulu lui nuire ou qu'il soupçonne. Toutes ces cruautés, et en même temps toutes ces petitesses de la vengeance ne semblaient pas faites pour une grande ame occupée de la destinée de l'Europe.

Il concluait alors avec Gustave-Adolphe le traité qui devait ébranler le trône de l'empereur Ferdinand II. Il n'en coûtait à la France que trois cent mille livres de ce temps-là une fois payées, et neuf

cent mille par an pour diviser l'Allemagne, et pour accabler deux empereurs de suite, jusqu'à la paix de Vestphalie; et déjà Gustave-Adolphe commençait le cours de ses victoires, qui donnaient à la France tout le temps d'établir en liberté sa propre grandeur. La cour de France devait être alors paisible par les embarras des autres nations; mais le ministre, en manquant de modération, excita la haine publique, et rendit ses ennemis implacables. Le duc d'Orléans, Gaston, frère du roi, fuit de la cour, se retire dans son apanage d'Orléans, et de là en Lorraine (1632); et proteste qu'il ne rentrera point dans le royaume tant que le cardinal, son persécuteur et celui de sa mère, y régnera. Richelieu fait déclarer, par un arrêt du conseil, tous les amis de Gaston criminels de lèse-majesté. Cet arrêt est envoyé au parlement : les voix y furent partagées. Le roi, indigné de ce partage, manda au Louvre le parlement, qui vint à pied, et qui parla à genoux : sa procédure fut déchirée en sa présence, et trois principaux membres de ce corps furent exilés.

Le cardinal de Richelieu ne se bornait pas à soutenir ainsi son autorité, liée désormais à celle du roi; ayant forcé l'héritier présomptif de la couronne à sortir de la cour, il ne balança plus à faire arrêter la reine, Marie de Médicis. C'était une entreprise délicate, depuis que le roi se repentait d'avoir attenté sur sa mère, et de l'avoir sacrifiée à un favori. Le cardinal fit valoir l'intérêt de l'état pour étouffer la voix du sang, et fit jouer les ressorts de la religion pour calmer les scrupules. C'est

dans cette occasion surtout qu'il employa le capucin Joseph du Tremblai, homme, en son genre, aussi singulier que Richelieu même, enthousiaste et artificieux, tantôt fanatique, tantôt fourbe, voulant à la fois établir une croisade contre le Turc, fonder les religieuses du Calvaire, faire des vers, négocier dans toutes les cours, et s'élever à la pourpre et au ministère. Cet homme, admis dans un de ces conseils secrets de conscience inventés pour faire le mal en conscience, remontra au roi qu'il pouvait et qu'il devait sans scrupule mettre sa mère hors d'état de s'opposer à son ministre. La cour était alors à Compiègne. Le roi en part, et y laisse sa mère entourée de gardes qui la retiennent (février 1631). Ses amis, ses créatures, ses domestiques, son médecin même, sont conduits à la Bastille et dans d'autres prisons. La Bastille fut toujours remplie sous ce ministère. Le maréchal de Bassompierre, soupçonné seulement de n'être pas dans les intérêts du cardinal, y fut renfermé pendant le reste de la vie du ministre.

(Juillet 1631) Depuis ce moment Marie ne revit plus ni son fils, ni Paris qu'elle avait embelli. Cette ville lui devait le palais du Luxembourg, ces aquéducs dignes de Rome, et la promenade publique qui porte encore le nom de *la Reine*. Toujours immolée à des favoris, elle passa le reste de ses jours dans un exil volontaire, mais douloureux. La veuve de Henri-le-Grand, la mère d'un roi de France, la belle-mère de trois souverains, manqua quelquefois du nécessaire. Le fond de toutes ces

querelles était qu'il fallait que Louis XIII fût gouverné, et qu'il aimait mieux l'être par son ministre que par sa mère.

Cette reine, qui avait si long-temps dominé en France, alla d'abord à Bruxelles, et de cet asile elle crie à son fils; elle demande justice aux tribunaux du royaume contre son ennemi. Elle est suppliante auprès du parlement de Paris, dont elle avait tant de fois rejeté les remontrances, et qu'elle avait renvoyé au soin de juger des procès, tandis qu'elle fut régente; tant la manière de penser change avec la fortune. On voit encore aujourd'hui sa requête : « Supplie Marie, reine de France et de Navarre, « disant que depuis le 23 février elle aurait été ar- « rêtée prisonnière au château de Compiègne, sans « être ni accusée ni soupçonnée, etc. » Toutes ses plaintes réitérées contre le cardinal furent affaiblies, par cela même qu'elles étaient trop fortes, et que ceux qui les dictaient, mêlant leurs ressentiments à sa douleur, joignaient trop d'accusations fausses aux véritables; enfin, en déplorant ses malheurs, elle ne fit que les augmenter.

(1631) Pour réponse aux requêtes de la reine, envoyées contre le ministre, il se fait créer duc et pair, et nommer gouverneur de Bretagne. Tout lui réussissait dans le royaume, en Italie, en Allemagne, dans les Pays-Bas. Jules Mazarin, ministre du pape dans l'affaire de Mantoue, était devenu le ministre de la France par la dextérité heureuse de ses négociations; et, en servant le cardinal de Richelieu, il jetait, sans le prévoir, les fondements

de la fortune qui le destinait à devenir le successeur de ce ministre. Un traité avantageux venait d'être conclu avec la Savoie; elle cédait pour jamais Pignerol à la France.

Vers les Pays-Bas, le prince d'Orange, secouru de l'argent de la France, fesait des conquêtes sur les Espagnols, et le cardinal avait des intelligences jusque dans Bruxelles.

En Allemagne, le bonheur extraordinaire des armes de Gustave-Adolphe rehaussait encore les services du cardinal en France. Enfin toutes les prospérités de son ministère tenaient tous ses ennemis dans l'impuissance de lui nuire, et laissaient un libre cours à ses vengeances, que le bien de l'état semblait autoriser. Il établit une chambre de justice où tous les partisans de la mère et du frère du roi sont condamnés. La liste des proscrits est prodigieuse : on voit chaque jour des poteaux chargés de l'effigie des hommes ou des femmes qui avaient ou suivi ou conseillé Gaston et la reine; on rechercha jusqu'à des médecins et des tireurs d'horoscopes qui avaient dit que le roi n'avait pas long-temps à vivre; et deux furent envoyés aux galères. Enfin les biens, le douaire de la reine-mère, furent confisqués. « Je ne veux point vous attri-« buer, écrivit-elle à son fils (1631), la saisie de mon « bien, ni l'inventaire qui en a été fait, comme si « j'étais morte; il n'est pas croyable que vous ôtiez « les aliments à celle qui vous a donné la vie. »

Tout le royaume murmurait, mais presque personne n'osait élever la voix : la crainte retenait

ceux qui pouvaient prendre le parti de la reine-mère et du duc d'Orléans. Il n'y eut guère alors que le maréchal duc de Montmorenci, gouverneur du Languedoc, qui crut pouvoir braver la fortune du cardinal : il se flatta d'être chef de parti; mais son grand courage ne suffisait pas pour ce dangereux rôle : il n'était point maître de sa province, comme Lesdiguières avait su l'être du Dauphiné : ses profusions l'avaient mis hors d'état d'acheter un assez grand nombre de serviteurs; son goût pour les plaisirs ne pouvait le laisser tout entier aux affaires; enfin, pour être chef d'un parti il fallait un parti, et il n'en avait pas.

Gaston le flattait du titre de vengeur de la famille royale. On comptait sur un secours considérable du duc de Lorraine, Charles IV, dont Gaston avait épousé la sœur; mais ce duc ne pouvait se défendre lui-même contre Louis XIII, qui s'emparait alors d'une partie de ses états. La cour d'Espagne fesait espérer à Gaston, dans les Pays-Bas et vers Trèves, une armée qu'il conduirait en France; et il put à peine rassembler deux ou trois mille cavaliers allemands, qu'il ne put payer, et qui ne vécurent que de rapines. Dès qu'il paraîtrait en France avec ce secours tous les peuples devaient se joindre à lui, et il n'y eut pas une ville qui remuât en sa faveur dans toute sa route, des frontières de la Franche-Comté aux provinces de la Loire et jusqu'en Languedoc. Il espérait que le duc d'Épernon, qui avait autrefois traversé tout le royaume pour délivrer la reine sa mère, et qui avait sou-

tenu la guerre et fait la paix en sa faveur, se déclarerait aujourd'hui pour la même reine, et pour un de ses fils, héritier présomptif du royaume, contre un ministre dont l'orgueil avait souvent mortifié l'orgueil du duc d'Épernon. Cette ressource, qui était grande, manqua encore. Le duc d'Épernon s'était presque ruiné pour secourir la reine-mère, et se plaignait d'avoir été négligé par elle après l'avoir si bien servie. Il haïssait le cardinal plus que personne, mais il commençait à le craindre.

Le prince de Condé, qui avait fait la guerre au maréchal d'Ancre, était bien loin de se déclarer contre Richelieu; il cédait au génie de ce ministre; et, uniquement occupé du soin de sa fortune, il briguait le commandement des troupes au-delà de la Loire contre Montmorenci son beau-frère. Le comte de Soissons n'avait encore qu'une haine impuissante contre le cardinal, et n'osait éclater.

Gaston, abandonné parce qu'il n'était pas assez fort, traversa le royaume, plutôt comme un fugitif suivi de bandits étrangers que comme un prince qui venait combattre un roi. Il arrive enfin dans le Languedoc. Le duc de Montmorenci y a rassemblé, à ses dépens et à force de promesses, six à sept mille hommes que l'on compte pour une armée. La division, qui se met toujours dans les partis, affaiblit les forces de Gaston, dès qu'elles purent agir. Le duc d'Elbœuf, favori de Monsieur, voulait partager le commandement avec le duc de Montmorenci, qui avait tout fait, et qui se trouvait dans son gouvernement.

(1er septembre 1632) La journée de Castelnaudari commença par des reproches entre Gaston et Montmorenci. Cette journée fut à peine un combat; ce fut une rencontre, une escarmouche, où le duc se porta, avec quelques seigneurs du parti, contre un petit détachement de l'armée royale, commandée par le maréchal de Schomberg : soit impétuosité naturelle, soit dépit et désespoir, soit encore débauche de vin, qui n'était alors que trop commune, il franchit un large fossé suivi seulement de cinq ou six personnes; c'était la manière de combattre de l'ancienne chevalerie, et non pas celle d'un général. Ayant pénétré dans les rangs ennemis, il y tomba percé de coups, et fut pris à la vue de Gaston et de sa petite armée qui ne fit aucun mouvement pour le secourir.

Gaston n'était pas le seul fils de Henri IV présent à cette journée; le comte de Moret, bâtard de ce monarque et de mademoiselle de Beuil, se hasarda plus que le fils légitime; il ne voulut point abandonner le duc de Montmorenci, et fut tué à ses côtés. C'est ce même comte de Moret qu'on a fait revivre depuis, et qu'on a prétendu avoir été long-temps ermite; vaine fable mêlée à ces tristes événements.

Le moment de la prise de Montmorenci fut celui du découragement de Gaston, et de la dispersion d'une armée que Montmorenci seul lui avait donnée.

Alors ce prince ne put que se soumettre. La cour lui envoie le conseiller d'état Bullion, contrôleur

général des finances, qui lui promet la grace du duc de Montmorenci. Cependant le roi ne stipula point cette grace dans le traité qu'il fit avec son frère, ou plutôt dans l'amnistie qu'on lui accorda; ce n'est pas agir avec grandeur que de tromper les malheureux et les faibles; mais le cardinal voulait, par tous les moyens, l'avilissement de Monsieur, et la mort de Montmorenci. Gaston même promit, par un article du traité, *d'aimer le cardinal de Richelieu.*

On n'ignore point la triste fin du maréchal duc de Montmorenci. Son supplice fut juste, si celui de Marillac ne l'avait pas été : mais la mort d'un homme de si grande espérance, qui avait gagné des batailles, et que son extrême valeur, sa générosité, ses graces avaient rendu cher à toute la France, rendit le cardinal plus odieux que n'avait fait la mort de Marillac. On a écrit que, lorsqu'il fut conduit en prison, on lui trouva un bracelet au bras, avec le portrait de la reine Anne d'Autriche : cette particularité a toujours passé pour constante à la cour; elle est conforme à l'esprit du temps. Madame de Motteville, confidente de cette reine, avoue dans ses Mémoires que le duc de Montmorenci avait, comme Buckingham, fait vanité d'être touché de ses charmes; c'était le *galantear* des Espagnols; quelque chose d'approchant des sigisbés d'Italie, un reste de chevalerie, mais qui ne devait pas adoucir la sévérité de Louis XIII. Montmorenci, avant d'aller à la mort (30 octobre 1632), légua un fameux tableau du Carrache au

cardinal. Ce n'était pas là l'esprit du temps, mais un sentiment étranger, inspiré aux approches de la mort, regardé par les uns comme un christianisme héroïque, et par les autres comme une faiblesse.

(15 novembre 1632) Monsieur, n'étant revenu en France que pour faire périr sur l'échafaud son ami et son défenseur, réduit à n'être qu'exilé de la cour par grace, et craignant pour sa liberté, sort encore du royaume, et va chez les Espagnols rejoindre sa mère à Bruxelles.

Sous un autre ministère, une reine, un héritier présomptif de la France, retirés chez les ennemis de l'état, tous les ordres du royaume mécontents, cent familles qui avaient du sang à venger, eussent pu déchirer le royaume dans les nouvelles circonstances où se trouvait l'Europe. Gustave-Adolphe, le fléau de la maison d'Autriche, fut tué alors (16 novembre 1632), au milieu de sa victoire de Lutzen, auprès de Leipsick; et l'empereur, délivré de cet ennemi, pouvait avec l'Espagne accabler la France. Mais, ce qui n'était presque jamais arrivé, les Suédois se soutinrent dans un pays étranger après la mort de leur chef. L'Allemagne fut aussi troublée, aussi sanglante qu'auparavant, et l'Espagne devint tous les jours plus faible. Toute cabale devait donc être écrasée sous le pouvoir du cardinal. Cependant il n'y eut pas un jour sans intrigues et sans factions. Lui-même y donnait lieu par des faiblesses secrètes qui se mêlent toujours sourdement aux grandes affaires, et qui, malgré

tous les déguisements qui les cachent, décèlent les petitesses de la grandeur.

On prétend que la duchesse de Chevreuse, toujours intrigante, et belle encore, engageait le cardinal ministre, par ses artifices, dans la passion qu'elle voulait lui inspirer, et qu'elle le sacrifiait au garde-des-sceaux Châteauneuf. Le commandeur de Jars et d'autres entraient dans la confidence. La reine Anne, femme de Louis XIII, n'avait d'autre consolation, dans la perte de son crédit, que d'aider la duchesse de Chevreuse à rabaisser par le ridicule celui qu'elle ne pouvait perdre. La duchesse feignait du goût pour le cardinal, et formait des intrigues, dans l'attente de sa mort, que de fréquentes maladies fesaient voir aussi prochaine qu'on la souhaitait. Un terme injurieux, dont on se servait dans cette cabale pour désigner le cardinal, fut ce qui l'offensa davantage [a].

Le garde-des-sceaux fut mis en prison sans forme de procès, parce qu'il n'y avait point de procès à lui faire. Le commandeur de Jars et d'autres, qu'on accusa de conserver quelques intelligences avec le frère et la mère du roi, furent condamnés par des commissaires à perdre la tête. Le commandeur eut sa grace sur l'échafaud, mais les autres furent exécutés.

(1633) On ne poursuivait pas seulement les sujets qu'on pouvait accuser d'être dans les intérêts de Gaston; le duc de Lorraine, Charles IV, en fut la victime. Louis XIII s'empara de Nanci, et pro-

[a] La reine Anne et la duchesse l'appelaient *cul pourri.*

mit de lui rendre sa capitale, quand ce prince lui mettrait entre les mains sa sœur Marguerite de Lorraine, qui avait secrètement épousé Monsieur. Ce mariage était une nouvelle source de disputes et de querelles dans l'état et dans l'Église. Ces disputes même pouvaient un jour entraîner une grande révolution. Il s'agissait de la succession à la couronne; et depuis la question de la loi salique, on n'en avait point débattu de plus importante.

Le roi voulait que le mariage de son frère avec Marguerite de Lorraine fût déclaré nul Gaston n'avait qu'une fille de son premier mariage avec l'héritière de Montpensier. Si l'héritier présomptif du royaume persistait dans son nouveau mariage, s'il en naissait un prince, le roi prétendait que ce prince fût déclaré bâtard et incapable d'hériter.

C'était évidemment insulter les usages de la religion; mais la religion n'ayant pu être instituée que pour le bien des états, il est certain que quand ces usages sont nuisibles ou dangereux, il faut les abolir.

Le mariage de Monsieur avait été célébré en présence de témoins, autorisé par le père et par toute la famille de son épouse, consommé, reconnu juridiquement par les parties, confirmé solennellement par l'archevêque de Malines. Toute la cour de Rome, toutes les universités étrangères regardaient ce mariage comme valide et indissoluble; la faculté même de Louvain déclara depuis qu'il n'était pas au pouvoir du pape de le casser, et que c'était un sacrement ineffaçable.

Le bien de l'état exigeait qu'il ne fût point permis aux princes du sang de disposer d'eux sans la volonté du roi : ce même bien de l'état pouvait, dans la suite, exiger qu'on reconnût pour roi légitime de France le fruit de ce mariage déclaré illégitime; mais ce danger était éloigné, l'intérêt présent parlait; et il importait qu'il fût décidé, malgré l'Église, qu'un sacrement tel que le mariage doit être annulé, quand il n'a pas été précédé de l'aveu de celui qui tient lieu du père de famille.

(Septembre 1634) Un édit du conseil fit ce que Rome et les conciles n'eussent pas fait, et le roi vint avec le cardinal faire vérifier cet édit au parlement de Paris. Le cardinal parla dans ce lit de justice en qualité de premier ministre et de pair de France. Vous saurez quelle était l'éloquence de ces temps-là, par deux ou trois traits de la harangue du cardinal; il dit que « convertir une « ame c'était plus que créer le monde; que le roi « n'osait toucher à la reine sa mère non plus qu'à « l'arche; et qu'il n'arrive jamais plus de deux ou « trois rechutes aux grandes maladies, si les parties « nobles ne sont gâtées. » Presque toute la harangue est dans ce style, et encore était-elle une des moins mauvaises qu'on prononçât alors. Ce faux goût, qui régna si long-temps, n'ôtait rien au génie du ministre, et l'esprit du gouvernement a toujours été compatible avec la fausse éloquence et le faux bel esprit. Le mariage de Monsieur fut solennellement cassé; et même l'assemblée générale du clergé, en 1635, se conformant à l'édit, déclara

nuls les mariages des princes du sang contractés sans la volonté du roi. Rome ne vérifia pas cette loi de l'état et de l'Église de France.

L'état de la maison royale devenait problématique en Europe. Si l'héritier présomptif du royaume persistait dans un mariage réprouvé en France, les enfants nés de ce mariage étaient bâtards en France, et auraient besoin d'une guerre civile pour hériter : s'il prenait une autre femme, les enfants nés de ce nouveau mariage étaient bâtards à Rome, et ils fesaient une guerre civile contre les enfants du premier lit. Ces extrémités furent prévenues par la fermeté de Monsieur ; il n'en eut qu'en cette occasion ; et le roi consentit enfin, au bout de quelques années, à reconnaître la femme de son frère ; mais l'édit qui casse tous les mariages des princes du sang contractés sans l'aveu du roi, est demeuré dans toute sa force.

Cette opiniâtreté du cardinal à poursuivre le frère du roi jusque dans l'intérieur de sa maison, à lui ôter sa femme, à dépouiller le duc de Lorraine, son beau-frère, à tenir la reine-mère dans l'exil et dans l'indigence, soulève enfin les partisans de ces princes, et il y eut un complot de l'assassiner ; on accusa juridiquement le père Chanteloube de l'Oratoire, aumônier de Marie de Médicis, d'avoir suborné des meurtriers, dont l'un fut roué à Metz. Ces attentats furent très-rares : on avait conspiré bien plus souvent contre la vie de Henri IV ; mais les plus grandes inimitiés produisent moins de crimes que le fanatisme.

Le cardinal, mieux gardé que Henri IV, n'avait rien à craindre; il triomphait de tous ses ennemis. La cour de la reine Marie et de Monsieur, errante et désolée, était encore plongée dans les dissensions qui suivent la faction et le malheur.

Le cardinal de Richelieu avait de plus puissants ennemis à combattre. Il résolut, malgré tous les troubles secrets qui agitaient l'intérieur du royaume, d'établir la force et la gloire de la France au-dehors, et de remplir le grand projet de Henri IV, en fesant une guerre ouverte à toute la maison d'Autriche, en Allemagne, en Italie, en Espagne. Cette guerre le rendait nécessaire à un maître qui ne l'aimait pas, et auprès duquel on était souvent près de le perdre. Sa gloire était intéressée dans cette entreprise; le temps paraissait venu d'accabler la puissance d'Autriche dans son déclin. La Picardie et la Champagne étaient les bornes de la France : on pouvait les reculer, tandis que les Suédois étaient encore dans l'empire. Les Provinces-Unies étaient prêtes à attaquer le roi d'Espagne dans la Flandre, pour peu que la France les secondât. Ce sont là les seuls motifs de la guerre contre l'empereur, qui ne finit que par les traités de Vestphalie, et de celle contre le roi d'Espagne, qui dura longtemps après, jusqu'au traité des Pyrénées. Toutes les autres raisons ne furent que des prétextes.

(6 décembre 1634) La cour de France jusqu'alors, sous le nom d'alliée des Suédois et de médiatrice dans l'empire, avait cherché à profiter des troubles de l'Allemagne. Les Suédois avaient perdu

une grande bataille à Nordlingen; leur défaite même servit à la France, car elle les mit dans sa dépendance. Le chancelier Oxenstiern vint rendre hommage, dans Compiègne, à la fortune du cardinal qui dès-lors fut le maître des affaires en Allemagne, au lieu qu'Oxenstiern l'était auparavant. Il fait en même temps un traité avec les états-généraux, pour partager d'avance avec eux les Pays-Bas espagnols, qu'il comptait subjuguer aisément.

Louis XIII envoya déclarer la guerre à Bruxelles par un héraut d'armes. Ce héraut devait présenter un cartel au cardinal infant, fils de Philippe III, gouverneur des Pays-Bas. On peut observer que ce prince cardinal, suivant l'usage du temps, commandait des armées. Il avait été l'un des chefs qui gagnèrent la bataille de Nordlingen contre les Suédois. On vit dans ce siècle les cardinaux de Richelieu, de La Valette et de Sourdis, endosser la cuirasse, et marcher à la tête des troupes : tous ces usages ont changé. La déclaration de guerre par un héraut d'armes ne se renouvela plus depuis ce temps-là : on se contenta de publier la guerre chez soi, sans l'aller signifier à ses ennemis.

Le cardinal de Richelieu attira encore le duc de Savoie et le duc de Parme dans cette ligue : il s'assura surtout du duc Bernard de Veimar, en lui donnant quatre millions de livres par an, et lui promettant le landgraviat d'Alsace. Aucun des événements ne répondit aux arrangements qu'avait pris la politique. Cette Alsace, que Veimar devait posséder, tomba long-temps après dans les mains de la

France; et Louis XIII, qui devait partager en une campagne les Pays-Bas espagnols avec les Hollandais, perdit son armée, et fut près de voir toute la Picardie en proie aux Espagnols (1636). Ils avaient pris Corbie. Le comte de Galas, général de l'empereur, et le duc de Lorraine, étaient déjà auprès de Dijon. Les armes de la France furent d'abord malheureuses de tous les côtés. Il fallut faire de grands efforts pour résister à ceux qu'on croyait si facilement abattre.

Enfin le cardinal fut en peu de temps sur le point d'être perdu, par cette guerre même qu'il avait suscitée pour sa grandeur et pour celle de la France. Le mauvais succès des affaires publiques diminua quelque temps sa puissance à la cour. Gaston, dont la vie était un reflux perpétuel de querelles et de raccommodements avec le roi son frère, était revenu en France; et le cardinal fut obligé de laisser à ce prince et au comte de Soissons le commandement de l'armée qui reprit Corbie (1636). Il se vit alors exposé au ressentiment des deux princes. C'était, comme on l'a déjà dit, le temps des conspirations ainsi que des duels. Les mêmes personnes, qui depuis excitèrent avec le cardinal de Retz les premiers troubles de la fronde, et qui firent les barricades, embrassaient dès-lors toutes les occasions d'exercer cet esprit de faction qui les dévorait. Gaston et le comte de Soissons consentirent à tout ce que ces conspirateurs pourraient attenter contre le cardinal. Il fut résolu de l'assassiner chez le roi même; mais le duc d'Orléans, qui ne fesait jamais

rien qu'à demi, effrayé de l'attentat, ne donna point le signal dont les conjurés étaient convenus. Ce grand crime ne fut qu'un projet inutile.

Les Impériaux furent chassés de la Bourgogne, les Espagnols, de la Picardie : le duc de Veimar réussit en Alsace, et s'empara de presque tout ce landgraviat que la France lui avait garanti. Enfin, après plus d'avantages que de malheurs, la fortune, qui sauva la vie du cardinal de tant de conspirations, sauva aussi sa gloire, qui dépendait des succès.

(1637) Cet amour de la gloire lui fesait rechercher l'empire des lettres et du bel esprit jusque dans la crise des affaires publiques et des siennes, et parmi les attentats contre sa personne. Il érigeait dans ce temps-là même l'académie française, et donnait dans son palais des pièces de théâtre auxquelles il travaillait quelquefois. Il reprenait sa hauteur et sa fierté sévère dès que le péril était passé. Car ce fut encore dans ce temps qu'il fomenta les premiers troubles d'Angleterre, et qu'il écrivit au comte d'Estrades ce billet, avant-coureur des malheurs de Charles Ier : « Le roi d'Angleterre, « avant qu'il soit un an, verra qu'il ne faut pas me « mépriser. »

(1638) Lorsque le siége de Fontarabie fut levé par le prince de Condé, son armée battue, et le duc de La Valette accusé de n'avoir pas secouru le prince de Condé, il fit condamner La Valette fugitif par des commissaires auxquels le roi présida lui-même. C'était l'ancien usage du gouvernement de la pairie, quand les rois n'étaient encore regardés

que comme les chefs des pairs; mais sous un gouvernement purement monarchique, la présence, la voix du souverain dirigeait trop l'opinion des juges.

(1638) Cette guerre, excitée par le cardinal, ne réussit que quand le duc de Veimar eut enfin gagné une bataille complète, dans laquelle il fit quatre généraux de l'empereur prisonniers, qu'il s'établit dans Fribourg et dans Brisach, et qu'enfin la branche d'Autriche espagnole eut perdu le Portugal par la seule conspiration heureuse de ces temps-là, et qu'elle perdit encore la Catalogne par une révolte ouverte, sur la fin de 1640. Mais avant que la fortune eût disposé de tous ces événements extraordinaires en faveur de la France, le pays était exposé à la ruine; les troupes commençaient à être mal payées. Grotius, ambassadeur de Suède à Paris, dit que les finances étaient mal administrées. Il avait bien raison, car le cardinal fut obligé, quelque temps après la perte de Corbie, de créer vingt-quatre nouveaux conseillers du parlement et un président. Certainement on n'avait pas besoin de nouveaux juges, et il était honteux de n'en faire que pour tirer quelque argent de la vente des charges. Le parlement se plaignit. Le cardinal, pour toute réponse, fit mettre en prison cinq magistrats qui s'étaient plaints en hommes libres. Tout ce qui lui résistait dans la cour, dans le parlement, dans les armées, était disgracié, exilé ou emprisonné.

C'est une chose peu digne d'attention, qu'il ne

se trouva que vingt personnes qui achetassent ces places de juges : mais ce qui fait connaître l'esprit des hommes, et surtout des Français, c'est que ces nouveaux membres furent long-temps l'objet de l'aversion et du mépris de tout le corps ; c'est que, dans la guerre de la fronde, ils furent obligés de payer chacun quinze mille livres pour obtenir les bonnes graces de leurs confrères, par cette contribution à la guerre contre le gouvernement ; c'est, comme vous le verrez, qu'ils en eurent le sobriquet de *Quinze-vingts ;* c'est qu'enfin, de nos jours, quand on a voulu supprimer des conseillers inutiles, le parlement, qui avait éclaté contre l'introduction des membres surnuméraires, a éclaté contre la suppression. C'est ainsi que les mêmes choses sont bien ou mal reçues, selon les temps, et qu'on se plaint souvent autant de la guérison que de la blessure.

Louis XIII avait toujours besoin d'un confident, qu'on appelle un *favori*, qui pût amuser son humeur triste, et recevoir les confidences de ses amertumes. Le duc de Saint-Simon occupait ce poste ; mais n'ayant pas assez ménagé le cardinal, il fut éloigné de la cour et relégué à Blayes.

Le roi s'attachait quelquefois à des femmes : il aimait mademoiselle de La Fayette, fille d'honneur de la reine régnante, comme un homme faible, scrupuleux et peu voluptueux peut aimer. Le jésuite Caussin, confesseur du roi, favorisait cette liaison, qui pouvait servir à faire rappeler la reine-mère. Mademoiselle de La Fayette, en se laissant

aimer du roi, était dans les intérêts des deux reines contre le cardinal : mais le ministre l'emporta sur la maîtresse et sur le confesseur, comme il l'avait emporté sur les deux reines. Mademoiselle de La Fayette, intimidée, fut obligée de se jeter dans un couvent (1637), et bientôt après le confesseur Caussin fut arrêté et relégué en Basse-Bretagne.

Ce même jésuite Caussin avait conseillé à Louis XIII de mettre le royaume sous la protection de la Vierge, pour sanctifier l'amour du roi et de mademoiselle de La Fayette, qui n'était regardée que comme une liaison du cœur à laquelle les sens avaient très-peu de part. Le conseil fut suivi, et le cardinal de Richelieu remplit cette idée, l'année suivante, tandis que Caussin célébrait en mauvais vers, à Quimpercorentin, l'attachement particulier de la Vierge pour le royaume de France. Il est vrai que la maison d'Autriche avait aussi Marie pour protectrice, de sorte que, sans les armes des Suédois et du duc de Veimar, protestants, la sainte Vierge eût été apparemment fort indécise.

La duchesse de Savoie, Christine, fille de Henri IV, veuve de Louis Amédée, et régente de la Savoie, avait aussi un confesseur jésuite qui cabalait dans cette cour, et qui irritait sa pénitente contre le cardinal de Richelieu. Le ministre préféra la vengeance et l'intérêt de l'état au droit des gens; il ne balança pas à faire saisir ce jésuite dans les états de la duchesse.

Remarquez ici que vous ne verrez jamais dans

l'histoire aucun trouble, aucune intrigue de cour, dans lesquels les confesseurs des rois ne soient entrés; et que souvent ils ont été disgraciés. Un prince est assez faible pour consulter son confesseur sur les affaires d'état (et c'est là le plus grand inconvénient de la confession auriculaire); le confesseur, qui est presque toujours d'une faction, tâche de faire regarder à son pénitent cette faction comme la volonté de Dieu. Le ministre en est bientôt instruit; le confesseur est puni, et on en prend un autre qui emploie le même artifice.

(1637) Les intrigues de cour, les cabales, continuent toujours. La reine Anne d'Espagne, que nous nommons Anne d'Autriche, pour avoir écrit à la duchesse de Chevreuse, ennemie du cardinal et fugitive, est traitée comme une sujette criminelle. Ses papiers sont saisis, et elle subit un interrogatoire devant le chancelier Séguier. Il n'y avait point d'exemple en France d'un pareil procès criminel.

Tous ces traits rapprochés forment le tableau qui peint ce ministère. Le même homme semblait destiné à dominer sur toute la famille de Henri IV, à persécuter sa veuve dans les pays étrangers, à maltraiter Gaston, son fils; à soulever des partis contre la reine d'Angleterre, sa fille; à se rendre maître de la duchesse de Savoie, son autre fille; enfin, à humilier Louis XIII en le rendant puissant, et à faire trembler son épouse.

Tout le temps de son ministère se passa ainsi à exciter la haine et à se venger; et l'on vit presque

chaque année des rebellions et des châtiments. La révolte du comte de Soissons fut la plus dangereuse; elle était appuyée par le duc de Bouillon, fils du maréchal, qui le reçut dans Sedan; par le duc de Guise, petit-fils du Balafré, qui, avec le courage de ses ancêtres, voulait en faire revivre la fortune; enfin, par l'argent du roi d'Espagne, et par ses troupes des Pays-Bas. Ce n'était pas une tentative hasardée comme celle de Gaston.

Le comte de Soissons et le duc de Bouillon avaient une bonne armée; ils savaient la conduire; et, pour plus grande sûreté, tandis que cette armée devait s'avancer, on devait assassiner le cardinal, et faire soulever Paris. Le cardinal de Retz, encore très-jeune, fesait dans ce complot son apprentissage de conspirations. (1631) La bataille de la Marfée, que le comte de Soissons gagna près de Sedan, contre les troupes du roi, devait encourager les conjurés : mais la mort de ce prince, tué dans la bataille, tira encore le cardinal de ce nouveau danger. Il fut, cette fois seule, dans l'impuissance de punir. Il ne savait pas la conspiration contre sa vie, et l'armée révoltée était victorieuse. Il fallut négocier avec le duc de Bouillon, possesseur de Sedan. Le seul duc de Guise, le même qui depuis se rendit maître de Naples, fut condamné par contumace au parlement de Paris.

Le duc de Bouillon, reçu en grace à la cour, et raccommodé en apparence avec le cardinal, jura d'être fidèle, et dans le même temps il tramait une nouvelle conspiration. Comme tout ce qui appro-

chait du roi haïssait le ministre, et qu'il fallait toujours au roi un favori, Richelieu lui avait donné lui-même le jeune d'Effiat Cinq-Mars, afin d'avoir sa propre créature auprès du monarque. Ce jeune homme, devenu bientôt grand-écuyer, prétendit entrer dans le conseil; et le cardinal, qui ne le voulut pas souffrir, eut aussitôt en lui un ennemi irréconciliable. Ce qui enhardit le plus Cinq-Mars à conspirer, ce fut le roi lui-même. Souvent mécontent de son ministre, offensé de son faste, de sa hauteur, de son mérite même, il confiait ses chagrins à son favori, qu'il appelait *cher ami,* et parlait de Richelieu avec tant d'aigreur, qu'il enhardit Cinq-Mars à lui proposer plus d'une fois de l'assassiner; et c'est ce qui est prouvé par une lettre de Louis XIII lui-même au chancelier Séguier. Mais ce même roi fut ensuite si mécontent de son favori, qu'il le bannit souvent de sa présence, de sorte que bientôt Cinq-Mars haït également Louis XIII et Richelieu. Il avait eu déjà des intelligences avec le comte de Soissons ; il les continuait avec le duc de Bouillon : et enfin Monsieur, qui, après ses entreprises malheureuses, se tenait tranquille dans son apanage de Blois, ennuyé de cette oisiveté, et pressé par ses confidents, entra dans le complot. Il ne s'en fesait point qui n'eût pour base la mort du cardinal; et ce projet, tant de fois tenté, ne fut exécuté jamais.

(1642) Louis XIII et Richelieu, tous deux attaqués déjà d'une maladie plus dangereuse que les conspirations, et qui les conduisit bientôt au tom-

beau, marchaient en Roussillon, pour achever d'ôter cette province à la maison d'Autriche. Le duc de Bouillon, à qui l'on n'aurait pas dû donner une armée à commander, lorsqu'il sortait d'une bataille contre les troupes du roi, en commandait pourtant une en Piémont contre les Espagnols; et c'est dans ce temps-là même qu'il conspirait avec Monsieur et avec Cinq-Mars. Les conjurés fesaient un traité avec le comte-duc Olivarès pour introduire une armée espagnole en France, et pour y mettre tout en confusion, dans une régence qu'on croyait prochaine, et dont chacun espérait profiter. Cinq-Mars alors, ayant suivi le roi à Narbonne, était mieux que jamais dans ses bonnes graces; et Richelieu, malade à Tarascon, avait perdu toute sa faveur, et ne conservait que l'avantage d'être nécessaire.

(1642) Le bonheur du cardinal voulut encore que le complot fût découvert, et qu'une copie du traité lui tombât entre les mains. Il en coûta la vie à Cinq-Mars. C'était une anecdote transmise par les courtisans de ce temps-là, que le roi, qui avait si souvent appelé le grand écuyer *cher ami*, tira sa montre de sa poche à l'heure destinée pour l'exécution, et dit : *Je crois que* cher ami *fait à présent une vilaine mine.* Le duc de Bouillon fut arrêté au milieu de son armée à Casal. Il sauva sa vie, parce qu'on avait plus besoin de sa principauté de Sedan que de son sang. Celui qui avait deux fois trahi l'état conserva sa dignité de prince, et eut en échange de Sedan des terres d'un plus grand revenu. De Thou, à qui on ne reprochait que d'avoir su la cons-

piration, et qui l'avait désapprouvée, fut condamné à mort pour ne l'avoir pas révélée. En vain il représenta qu'il n'aurait pu prouver sa déposition, et que s'il avait accusé le frère du roi d'un crime d'état dont il n'avait point de preuves, il aurait bien plus mérité la mort. Une justification si évidente ne fut point reçue du cardinal, son ennemi personnel. Les juges le condamnèrent suivant une loi de Louis XI, dont le seul nom suffit pour faire voir que la loi était cruelle[1]. La reine elle-même était dans le secret de la conspiration : mais n'étant point accusée, elle échappa aux mortifications qu'elle aurait essuyées. Pour Gaston, duc d'Orléans, il accusa ses complices à son ordinaire, s'humilia, consentit à rester à Blois, sans gardes, sans honneurs ; et sa destinée fut toujours de traîner ses amis à la prison ou à l'échafaud.

Le cardinal déploya dans sa vengeance, autorisée de la justice, toute sa rigueur hautaine. On le vit traîner le grand écuyer à sa suite, de Tarascon à Lyon, sur le Rhône, dans un bateau attaché au sien, frappé lui-même à mort, et triomphant de

[1] Le fils de Barnevelt fut condamné en Hollande sur une semblable accusation ; le Florentin Néra l'avait été de même à Florence en 1497 : cependant le jurisconsulte milanais, Gigas, s'était élevé contre cette excessive sévérité : *Qui tales condemnant*, dit-il, *non sunt judices, sed carnifices.* Huygens de Zuilichem, père du célèbre Huygens, fit sur la mort de M. de Thou ce distique latin :

« O legum subtile nefas! quibus inter amicos
« Nolle fidem frustrà prodere, proditio est.

Le duc de Bouillon était neveu du Stathouder, allié de la France, et qui de plus avait servi le cardinal auprès de Louis XIII.

celui qui allait mourir par le dernier supplice. De là le cardinal se fit porter à Paris, sur les épaules de ses gardes, dans une chambre ornée, où il pouvait tenir deux hommes à côté de son lit : ses gardes se relayaient; on abattait des pans de muraille pour le faire entrer plus commodément dans les villes; c'est ainsi qu'il alla mourir à Paris, (4 décembre 1642), à cinquante-huit ans, et qu'il laissa le roi satisfait de l'avoir perdu et embarrassé d'être le maître.

On dit que ce ministre régna encore après sa mort, parce qu'on remplit quelques places vacantes de ceux qu'il avait nommés; mais les brevets étaient expédiés avant sa mort; et ce qui prouve sans réplique qu'il avait trop régné, et qu'il ne régnait plus, c'est que tous ceux qu'il avait fait enfermer à la Bastille en sortirent, comme des victimes déliées qu'il ne fallut plus immoler à sa vengeance. Il légua au roi trois millions de notre monnaie d'aujourd'hui, à cinquante livres le marc, somme qu'il tenait toujours en réserve. La dépense de sa maison, depuis qu'il était premier ministre, montait à mille écus par jour. Tout chez lui était splendeur et faste, tandis que chez le roi tout était simplicité et négligence; ses gardes entraient jusqu'à la porte de la chambre, quand il allait chez son maître; il précédait partout les princes du sang. Il ne lui manquait que la couronne; et même, lorsqu'il était mourant, et qu'il se flattait encore de survivre au roi, il prenait des mesures pour être régent du royaume. La veuve de Henri IV l'avait

précédé de cinq mois (3 juillet 1642), et Louis XIII le suivit cinq mois après.

(Mai 1643) Il était difficile de dire lequel des trois fut le plus malheureux. La reine-mère, long-temps errante, mourut à Cologne dans la pauvreté. Le fils; maître d'un beau royaume, ne goûta jamais ni les plaisirs de la grandeur, s'il en est, ni ceux de l'humanité; toujours sous le joug, et toujours voulant le secouer; malade, triste, sombre, insupportable à lui-même; n'ayant pas un serviteur dont il fût aimé; se défiant de sa femme; haï de son frère; quitté par ses maîtresses, sans avoir connu l'amour; trahi par ses favoris, abandonné sur le trône; presque seul au milieu d'une cour qui n'attendait que sa mort, qui la prédisait sans cesse, qui le regardait comme incapable d'avoir des enfants : le sort du moindre citoyen paisible dans sa famille était bien préférable au sien.

Le cardinal de Richelieu fut peut-être le plus malheureux des trois, parce qu'il était le plus haï, et qu'avec une mauvaise santé il avait à soutenir, de ses mains teintes de sang, un fardeau immense dont il fut souvent près d'être écrasé.

Dans ce temps de conspirations et de supplices le royaume fleurit pourtant; et, malgré tant d'afflictions, le siècle de la politesse et des arts s'annonçait. Louis XIII n'y contribua en rien; mais le cardinal de Richelieu servit beaucoup à ce changement. La philosophie ne put, il est vrai, effacer la rouille scolastique; mais Corneille commença, en 1636, par la tragédie du *Cid*, le siècle qu'on

appelle celui de Louis XIV. Le Poussin égala Raphaël d'Urbin dans quelques parties de la peinture. La sculpture fut bientôt perfectionnée par Girardon, et le mausolée même du cardinal de Richelieu en est une preuve. Les Français commencèrent à se rendre recommandables, surtout par les graces et les politesses de l'esprit : c'était l'aurore du bon goût.

La nation n'était pas encore ce qu'elle devint depuis; ni le commerce n'était bien cultivé, ni la police générale établie. L'intérieur du royaume était encore à régler; nulle belle ville, excepté Paris, qui manquait encore de bien des choses nécessaires, comme on peut le voir ci-après, dans le *Siècle de Louis XIV*. Tout était aussi différent dans la manière de vivre, que dans les habillements, de tout ce qu'on voit aujourd'hui. Si les hommes de nos jours voyaient les hommes de ce temps-là, ils ne croiraient pas voir leurs pères. Les petites bottines, le pourpoint, le manteau, le grand collet de point, les moustaches, et une petite barbe en pointe, les rendraient aussi méconnaissables pour nous que leurs passions pour les complots, leur fureur des duels, leurs festins au cabaret, leur ignorance générale, malgré leur esprit naturel.

La nation n'était pas aussi riche qu'elle l'est devenue en espèces monnayées et en argent travaillé : aussi le ministère, qui tirait ce qu'il pouvait du peuple, n'avait guère par année que la moitié du revenu de Louis XIV. On était encore

moins riche en industrie. Les manufactures grossières de draps de Rouen et d'Elbeuf étaient les plus belles qu'on connût en France : point de tapisseries, point de cristaux, point de glaces. L'art de l'horlogerie était faible, et consistait à mettre une corde à la fusée d'une montre; on n'avait point encore appliqué le pendule aux horloges : le commerce maritime dans les échelles du Levant était dix fois moins considérable qu'aujourd'hui; celui de l'Amérique se bornait à quelques pelleteries du Canada : nul vaisseau n'allait aux Indes orientales, tandis que la Hollande y avait des royaumes, et l'Angleterre de grands établissements.

Ainsi la France possédait bien moins d'argent que sous Louis XIV; le gouvernement empruntait à un plus haut prix; les moindres intérêts qu'il donnait pour la constitution des rentes, étaient de sept et demi pour cent, à la mort du cardinal de Richelieu. On peut tirer de là une preuve invincible, parmi tant d'autres, que le testament qu'on lui attribue ne peut être de lui. Le faussaire ignorant et absurde, qui a pris son nom, dit, au chap. Ier de la seconde partie, que la jouissance fait le remboursement entier de ces rentes en sept années et demie : il a pris le denier sept et demi pour la septième et demi-partie de cent; et il n'a pas vu que le remboursement d'un capital supposé sans intérêt, en sept années et demie, ne donne pas sept et demi par année, mais près de quatorze. Tout ce qu'il dit dans ce chapitre est d'un homme qui n'entend pas mieux les premiers éléments de

l'arithmétique que ceux des affaires. J'entre ici dans ce petit détail, seulement pour faire voir combien les noms en imposent aux hommes : tant que cette œuvre de ténèbres a passé pour être du cardinal de Richelieu, on l'a louée comme un chef-d'œuvre; mais quand on a reconnu la foule des anachronismes, des erreurs sur les pays voisins, des fausses évaluations, et l'ignorance absurde avec laquelle il est dit que la France avait plus de ports sur la Méditerranée que la monarchie espagnole; quand on a vu, enfin, que, dans un prétendu Testament politique du cardinal de Richelieu, il n'était pas dit un seul mot de la manière dont il fallait se conduire dans la guerre qu'on avait à soutenir; alors on a méprisé ce chef-d'œuvre qu'on avait admiré sans examen.

CHAPITRE CLXXVII.

Du gouvernement et des mœurs de l'Espagne depuis Philippe II jusqu'à Charles II.

On voit, depuis la mort de Philippe II, les monarques espagnols affermir leur pouvoir absolu dans leurs états, et perdre insensiblement leur crédit dans l'Europe. Le commencement de la décadence se fit sentir dès les premières années du règne de Philippe III : la faiblesse de son caractère se répandit sur toutes les parties de son gouvernement. Il était difficile d'étendre toujours des soins vigi-

lants sur l'Amérique, sur les vastes possessions en Asie, sur celles d'Afrique, sur l'Italie et les Pays-Bas; mais son père avait vaincu ces difficultés, et les trésors du Mexique, du Pérou, du Brésil, des Indes orientales, devaient surmonter tous les obstacles. La négligence fut si grande, l'administration des deniers publics si infidèle, que, dans la guerre qui continuait toujours contre les Provinces-Unies, on n'eut pas de quoi payer les troupes espagnoles; elles se mutinèrent, elles passèrent, au nombre de trois mille hommes, sous les drapeaux du prince Maurice. (1604) Un simple stathouder, avec un esprit d'ordre, payait mieux ses troupes que le souverain de tant de royaumes. Philippe III aurait pu couvrir les mers de vaisseaux, et les petites provinces de Hollande et de Zélande en avaient plus que lui : leur flotte lui enlevait les principales îles Moluques (1606) et surtout Amboine, qui produit les plus précieuses épiceries, dont les Hollandais sont restés en possession. Enfin ces sept petites provinces rendaient sur terre les forces de cette vaste monarchie inutiles, et sur mer elles étaient plus puissantes.

(1609) Philippe III, en paix avec la France, avec l'Angleterre, n'ayant la guerre qu'avec cette république naissante, est obligé de conclure avec elle une trève de douze années, de lui laisser tout ce qui était en sa possession, de lui assurer la liberté du commerce dans les grandes Indes, et de rendre enfin à la maison de Nassau ses biens situés dans les terres de la monarchie. Henri IV eut la

gloire de conclure cette trève par ses ambassadeurs. C'est d'ordinaire le parti le plus faible qui désire une trève, et cependant le prince Maurice ne la voulait pas. Il fut plus difficile de l'y faire consentir que d'y résoudre le roi d'Espagne.

(1609) L'expulsion des Maures fit bien plus de tort à la monarchie. Philippe III ne pouvait venir à bout d'un petit nombre de Hollandais, et il put malheureusement chasser six à sept cent mille Maures de ses états. Ces restes des anciens vainqueurs de l'Espagne étaient la plupart désarmés, occupés du commerce et de la culture des terres, bien moins formidables en Espagne que les protestants ne l'étaient en France, et beaucoup plus utiles, parce qu'ils étaient laborieux dans le pays de la paresse. On les forçait à paraître chrétiens; l'inquisition les poursuivait sans relâche. Cette persécution produisit quelques révoltes, mais faibles et bientôt apaisées (1609). Henri IV voulut prendre ces peuples sous sa protection; mais ses intelligences avec eux furent découvertes par la trahison d'un commis du bureau des affaires étrangères; cet incident hâta leur dispersion. On avait déjà pris la résolution de les chasser : ils proposèrent en vain d'acheter de deux millions de ducats d'or la permission de respirer l'air de l'Espagne. Le conseil fut inflexible : vingt mille de ces proscrits se réfugièrent dans des montagnes; mais n'ayant pour armes que des frondes et des pierres, ils y furent bientôt forcés. On fut occupé, deux années entières, à transporter des citoyens hors du royaume,

et à dépeupler l'état. Philippe se priva ainsi des plus laborieux de ses sujets, au lieu d'imiter les Turcs, qui savent contenir les Grecs, et qui sont bien éloignés de les forcer à s'établir ailleurs.

La plus grande partie des Maures espagnols se réfugièrent en Afrique, leur ancienne patrie; quelques-uns passèrent en France sous la régence de Marie de Médicis : ceux qui ne voulurent pas renoncer à leur religion s'embarquèrent en France pour Tunis : quelques familles, qui firent profession du christianisme, s'établirent en Provence, en Languedoc; il en vint à Paris même, et leur race n'y a pas été inconnue; mais enfin ces fugitifs se sont incorporés à la nation, qui a profité de la faute de l'Espagne, et qui ensuite l'a imitée dans l'émigration des réformés. C'est ainsi que tous les peuples se mêlent, et que toutes les nations sont absorbées les unes dans les autres, tantôt par les persécutions, tantôt par les conquêtes.

Cette grande émigration, jointe à celle qui arriva sous Isabelle, et aux colonies que l'avarice transplantait dans le Nouveau-Monde, épuisait insensiblement l'Espagne d'habitants, et bientôt la monarchie ne fut plus qu'un vaste corps sans substance. La superstition, ce vice des ames faibles, avilit encore le règne de Philippe III; sa cour ne fut qu'un chaos d'intrigues, comme celle de Louis XIII. Ces deux rois ne pouvaient vivre sans favoris, ni régner sans premiers ministres. Le duc de Lerme, depuis cardinal, gouverna long-temps le roi et le royaume : la confusion où tout était

le chassa de sa place. Son fils lui succéda, et l'Espagne ne s'en trouva pas mieux.

(1621) Le désordre augmenta sous Philippe IV, fils de Philippe III. Son favori, le comte-duc Olivarès, lui fit prendre le nom de grand à son avénement : s'il l'avait été, il n'eût point eu de premier ministre. L'Europe et ses sujets lui refusèrent ce titre; et quand il eut perdu depuis le Roussillon par la faiblesse de ses armes, le Portugal par sa négligence, la Catalogne par l'abus de son pouvoir, la voix publique lui donna pour devise un fossé, avec ces mots : « Plus on lui ôte, plus il « est grand. »

Ce beau royaume était alors peu puissant au-dehors, et misérable au-dedans. On n'y connaissait nulle police. Le commerce intérieur était ruiné par les droits qu'on continuait de lever d'une province à une autre. Chacune de ces provinces ayant été autrefois un petit royaume, les anciennes douanes subsistaient : ce qui avait été autrefois une loi regardée comme nécessaire devenait un abus onéreux. On ne sut point faire de toutes ces parties du royaume un tout régulier. Le même abus a été introduit en France; mais il était porté en Espagne à un tel excès, qu'il n'était pas permis de transporter de l'argent de province à province. Nulle industrie ne secondait, dans ces climats heureux, les présents de la nature : ni les soies de Valence, ni les belles laines de l'Andalousie et de la Castille, n'étaient préparées par les mains espagnoles : les toiles fines étaient un luxe très-peu

connu : les manufactures flamandes, reste des monuments de la maison de Bourgogne, fournissaient à Madrid ce que l'on connaissait alors de magnificence. Les étoffes d'or et d'argent étaient défendues dans cette monarchie, comme elles le seraient dans une république indigente qui craindrait de s'appauvrir. En effet, malgré les mines du Nouveau-Monde, l'Espagne était si pauvre, que le ministère de Philippe IV se trouva réduit à la nécessité de la monnaie de cuivre, à laquelle on donna un prix presque aussi fort qu'à l'argent : il fallut que le maître du Mexique et du Pérou fît de la fausse monnaie pour payer les charges de l'état. On n'osait, si on en croit le sage Gourville, imposer des taxes personnelles, parce que ni les bourgeois, ni les gens de la campagne, n'ayant presque point de meubles, n'auraient jamais pu être contraints à payer. Jamais ce que dit Charles-Quint ne se trouva si vrai : « En France tout abonde, « tout manque en Espagne. »

Le règne de Philippe IV ne fut qu'un enchaînement de pertes et de disgraces ; et le comte-duc Olivarès fut aussi malheureux dans son administration que le cardinal de Richelieu fut heureux dans la sienne.

(1625) Les Hollandais, qui commencèrent la guerre à l'expiration de la trève de douze années, enlèvent le Brésil à l'Espagne : il leur en est resté Surinam. Ils prennent Mastricht, qui leur est enfin demeuré. Les armées de Philippe sont chassées de la Valteline et du Piémont par les Français, sans

déclaration de guerre; et enfin, lorsque la guerre est déclarée en 1635, Philippe IV est malheureux de tous côtés : l'Artois est envahi (1639); la Catalogne entière, jalouse de ses priviléges auxquels il attentait, se révolte, et se donne à la France (1640); le Portugal secoue le joug (1641); une conspiration, aussi bien exécutée que bien conduite, mit sur le trône la maison de Bragance. Le premier ministre, Olivarès, eut la confusion d'avoir contribué lui-même à cette grande révolution, en envoyant de l'argent au duc de Bragance, pour ne point laisser de prétexte au refus de ce prince de venir à Madrid. Cet argent même servit à payer les conjurés.

La révolution n'était pas difficile. Olivarès avait eu l'imprudence de retirer une garnison espagnole de la forteresse de Lisbonne. Peu de troupes gardaient le royaume. Les peuples étaient irrités d'un nouvel impôt; et enfin, le premier ministre, qui croyait tromper le duc de Bragance, lui avait donné le commandement des armées (11 décembre 1640). La duchesse de Mantoue, vice-reine, fut chassée, sans que personne prît sa défense. Un secrétaire d'état espagnol, et un de ses commis, furent les seules victimes immolées à la vengeance publique. Toutes les villes du Portugal imitèrent l'exemple de Lisbonne presque dans le même jour. Jean de Bragance fut partout proclamé roi sans le moindre tumulte : un fils ne succède pas plus paisiblement à son père. Des vaisseaux partirent de Lisbonne pour toutes les villes de l'Asie et de l'Afrique, pour

toutes les îles qui appartenaient à la couronne de Portugal : il n'y en eut aucune qui hésitât à chasser les gouverneurs espagnols. Tout ce qui restait du Brésil, ce qui n'avait point été pris par les Hollandais sur les Espagnols, retourna aux Portugais; et enfin les Hollandais, unis avec le nouveau roi, don Jean de Bragance, lui rendirent ce qu'ils avaient pris à l'Espagne dans le Brésil.

Les îles Açores, Mozambique, Goa, Macao, furent animées du même esprit que Lisbonne. Il semblait que la conspiration eût été tramée dans toutes ces villes. On vit partout combien une domination étrangère est odieuse, et en même temps combien peu le ministère espagnol avait pris de mesures pour conserver tant d'états.

On vit aussi comme on flatte les rois dans leurs malheurs, comme on leur déguise des vérités tristes. La manière dont Olivarès annonça à Philippe IV la perte du Portugal est célèbre. « Je viens vous an-« noncer, dit-il, une heureuse nouvelle : votre ma-« jesté a gagné tous les biens du duc de Bragance; « il s'est avisé de se faire proclamer roi, et la con-« fiscation de ses terres vous est acquise par son « crime. » La confiscation n'eut pas lieu. Le Portugal devint un royaume considérable, surtout lorsque les richesses du Brésil commencèrent à lui procurer un commerce qui eût été très-avantageux, si l'amour du travail avait pu animer l'industrie de la nation portugaise.

Le comte-duc Olivarès, long-temps le maître de la monarchie espagnole, et l'émule du cardinal de

Richelieu, fut enfin disgracié pour avoir été malheureux. Ces deux ministres avaient été long-temps également rois, l'un en France, l'autre en Espagne, tous deux ayant pour ennemis la maison royale, les grands et le peuple : tous deux très-différents dans leurs caractères, dans leurs vertus, et dans leurs vices; le comte-duc, aussi réservé, aussi tranquille, et aussi doux que le cardinal était vif, hautain, et sanguinaire. Ce qui conserva Richelieu dans le ministère, et ce qui lui donna presque toujours l'ascendant sur Olivarès, ce fut son activité. Le ministre espagnol perdit tout par sa négligence; il mourut de la mort des ministres déplacés : on dit que le chagrin les tue; ce n'est pas seulement le chagrin de la solitude après le tumulte, mais celui de sentir qu'ils sont haïs et qu'ils ne peuvent se venger. Le cardinal de Richelieu avait abrégé ses jours d'une autre manière, par les inquiétudes qui le dévorèrent dans la plénitude de sa puissance.

Avec toutes les pertes que fit la branche d'Autriche espagnole, il lui resta encore plus d'états que le royaume d'Espagne n'en possède aujourd'hui. Le Milanais, la Flandre, la Franche-Comté, le Roussillon, Naples et Sicile, appartenaient à cette monarchie; et, quelque mauvais que fût son gouvernement, elle fit encore beaucoup de peine à la France jusqu'à la paix des Pyrénées.

La dépopulation de l'Espagne a été si grande, que le célèbre Ustariz, homme d'état, qui écrivait en 1723 pour le bien de son pays, n'y compte qu'environ sept millions d'habitants, un peu moins

des deux cinquièmes de ceux de la France; et en se plaignant de la diminution des citoyens, il se plaint aussi que le nombre des moines soit toujours resté le même. Il avoue que les revenus du maître des mines d'or et d'argent ne se montaient pas à quatre-vingt millions de nos livres d'aujourd'hui.

Les Espagnols, depuis le temps de Philippe II jusqu'à Philippe IV, se signalèrent dans les arts de génie. Leur théâtre, tout imparfait qu'il était, l'emportait sur celui des autres nations; il servit de modèle à celui d'Angleterre; et lorsqu'ensuite la tragédie commença à paraître en France avec quelque éclat, elle emprunta beaucoup de la scène espagnole. L'histoire, les romans agréables, les fictions ingénieuses, la morale, furent traités en Espagne avec un succès qui passa beaucoup celui du théâtre; mais la saine philosophie y fut toujours ignorée. L'inquisition et la superstition y perpétuèrent les erreurs scolastiques : les mathématiques furent peu cultivées, et les Espagnols, dans leurs guerres, employèrent presque toujours des ingénieurs italiens. Ils eurent quelques peintres du second rang, et jamais d'école de peinture. L'architecture n'y fit point de grands progrès. L'Escurial fut bâti sur les dessins d'un Français. Les arts mécaniques y étaient tous très-grossiers. La magnificence des grands seigneurs consistait dans de grands amas de vaisselle d'argent, et dans un nombreux domestique. Il régnait chez les grands une générosité d'ostentation qui en imposait aux étrangers, et qui n'était en usage que dans l'Espagne; c'était de partager l'ar-

gent qu'on gagnait au jeu avec tous les assistants, de quelque condition qu'ils fussent. Montrésor rapporte que quand le duc de Lerme reçut Gaston, frère de Louis XIII, et sa suite, dans les Pays-Bas, il étala une magnificence bien plus singulière. Ce premier ministre, chez qui Gaston resta plusieurs jours, fesait mettre après chaque repas deux mille louis d'or sur une grande table de jeu. Les suivants de Monsieur, et ce prince lui-même, jouaient avec cet argent.

Les fêtes des combats de taureaux étaient très-fréquentes, comme elles le sont encore aujourd'hui; et c'était le spectacle le plus magnifique et le plus galant, comme le plus dangereux. Cependant rien de ce qui rend la vie commode n'était connu. Cette disette de l'utile et de l'agréable augmenta depuis l'expulsion des Maures. De là vient qu'on voyage en Espagne comme dans les déserts de l'Arabie, et que dans les villes on trouve peu de ressource. La société ne fut pas plus perfectionnée que les arts de la main. Les femmes, presque aussi renfermées qu'en Afrique, comparant cet esclavage avec la liberté de la France, en étaient plus malheureuses. Cette contrainte avait perfectionné un art ignoré parmi nous, celui de parler avec les doigts : un amant ne s'expliquait pas autrement sous les fenêtres de sa maîtresse, qui ouvrait en ce moment-là ces petites grilles de bois nommées jalousies, tenant lieu de vitres, pour lui répondre dans la même langue. Tout le monde jouait de la guitare, et la tristesse n'en était pas moins répan-

due sur la face de l'Espagne. Les pratiques de dévotion tenaient lieu d'occupation à des citoyens désœuvrés.

On disait alors que la fierté, la dévotion, l'amour et l'oisiveté composaient le caractère de la nation; mais aussi il n'y eut aucune de ces révolutions sanglantes, de ces conspirations, de ces châtiments cruels, qu'on voyait dans les autres cours de l'Europe. Ni le duc de Lerme, ni le comte Olivarès ne répandirent le sang de leurs ennemis sur les échafauds : les rois n'y furent point assassinés comme en France, et ne périrent point par la main du bourreau, comme en Angleterre. Enfin, sans les horreurs de l'inquisition, on n'aurait eu alors rien à reprocher à l'Espagne.

Après la mort de Philippe IV, arrivée en 1666, l'Espagne fut très-malheureuse. Marie d'Autriche, sa veuve, sœur de l'empereur Léopold, fut régente dans la minorité de don Carlos, ou Charles II du nom, son fils. Sa régence ne fut pas si orageuse que celle d'Anne d'Autriche en France, mais elles eurent ces tristes conformités, que la reine d'Espagne s'attira la haine des Espagnols, pour avoir donné le ministère à un prêtre étranger, comme la reine de France révolta l'esprit des Français, pour les avoir mis sous le joug d'un cardinal italien; les grands de l'état s'élevèrent dans l'une et dans l'autre monarchie contre ces deux ministres, et l'intérieur des deux royaumes fut également mal administré.

Le premier ministre, qui gouverna quelque

temps l'Espagne, dans la minorité de don Carlos, ou Charles II, était le jésuite Évrard Nitard, Allemand, confesseur de la reine, et grand inquisiteur. L'incompatibilité que la religion semble avoir mise entre les vœux monastiques et les intrigues du ministère excita d'abord les murmures contre le jésuite.

Son caractère augmenta l'indignation publique. Nitard, capable de dominer sur sa pénitente, ne l'était pas de gouverner un état, n'ayant rien d'un ministre et d'un prêtre, que la hauteur et l'ambition, et pas même la dissimulation : il avait osé dire un jour au duc de Lerme, même avant de gouverner : « C'est vous qui me devez du respect; j'ai « tous les jours votre Dieu dans mes mains, et votre « reine à mes pieds. » Avec cette fierté si contraire à la vraie grandeur, il laissait le trésor sans argent, les places de toute la monarchie en ruine, les ports sans vaisseaux, les armées sans discipline, destituées de chefs qui sussent commander : c'est là surtout ce qui contribua aux premiers succès de Louis XIV, quand il attaqua son beau-frère et sa belle-mère en 1667, et qu'il leur ravit la moitié de la Flandre et toute la Franche-Comté.

On se souleva contre le jésuite, comme en France on s'était soulevé contre Mazarin. Nitard trouva surtout dans don Juan d'Autriche, bâtard de Philippe IV, un ennemi aussi implacable que le grand Condé le fut du cardinal. Si Condé fut mis en prison, don Juan fut exilé. Ces troubles produisirent deux factions qui partagèrent l'Espagne; cependant il n'y eut point de guerre civile. Elle était sur

le point d'éclater, lorsque la reine la prévint, en chassant, malgré elle, le père Nitard, ainsi que la reine Anne d'Autriche fut obligée de renvoyer Mazarin, son ministre ; mais Mazarin revint plus puissant que jamais. Le père Nitard, renvoyé en 1669, ne put revenir en Espagne : la raison en est que la régente d'Espagne eut un autre confesseur qui s'opposait au retour du premier, et la régente de France n'eut point de ministre qui lui tînt lieu de Mazarin.

Nitard alla à Rome, où il sollicita le chapeau de cardinal, qu'on ne donne point à des ministres déplacés. Il y vécut peu accueilli de ses confrères, qui marquent toujours quelque ressentiment à quiconque s'est élevé au-dessus d'eux. Mais enfin il obtint par ses intrigues, et par la faveur de la reine d'Espagne, cette dignité de cardinal que tous les ecclésiastiques ambitionnent; alors ses confrères les jésuites devinrent ses courtisans.

Le règne de don Carlos, Charles II, fut aussi faible que celui de Philippe III et de Philippe IV, comme vous le verrez dans le *Siècle de Louis XIV*.

CHAPITRE CLXXVIII.

Des Allemands sous Rodolphe II, Mathias et Ferdinand II. Des malheurs de Frédéric, électeur palatin. Des conquêtes de Gustave-Adolphe. Paix de Vestphalie, etc.

Pendant que la France reprenait une nouvelle vie sous Henri IV, que l'Angleterre florissait sous

Élisabeth, et que l'Espagne était la puissance prépondérante de l'Europe sous Philippe II, l'Allemagne et le Nord ne jouaient pas un si grand rôle.

Si l'on regarde l'Allemagne comme le siége de l'empire, cet empire n'était qu'un vain nom, et on peut observer que, depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'au règne de Léopold, elle n'a eu aucun crédit en Italie. Les couronnements à Rome et à Milan furent supprimés comme des cérémonies inutiles ; on les regardait auparavant comme essentielles : mais depuis que Ferdinand Ier, frère et successeur de l'empereur Charles-Quint, négligea le voyage de Rome, on s'accoutuma à s'en passer. Les prétentions des empereurs sur Rome, celles des papes de donner l'empire, tombèrent insensiblement dans l'oubli : tout s'est réduit à une lettre de félicitation que le souverain pontife écrit à l'empereur élu. L'Allemagne resta avec le titre d'empire, mais faible, parce qu'elle fut toujours divisée. Ce fut une république de princes, à laquelle présidait l'empereur ; et ces princes, ayant tous des prétentions les uns contre les autres, entretinrent presque toujours une guerre civile, tantôt sourde, tantôt éclatante, nourrie par leurs intérêts opposés, et par les trois religions de l'Allemagne, plus opposées encore que les intérêts des princes. Il était impossible que ce vaste état, partagé en tant de principautés désunies, sans commerce alors et sans richesses, influât beaucoup sur le système de l'Europe. Il n'était point fort au-dehors, mais il l'était au-dedans, parce que la nation fut toujours laborieuse et belliqueuse.

Si la constitution germanique avait succombé, si les Turcs avaient envahi une partie de l'Allemagne, et que l'autre eût appelé des maîtres étrangers, les politiques n'auraient pas manqué de prouver que l'Allemagne, déjà déchirée par elle-même, ne pouvait subsister : ils auraient démontré que la forme singulière de son gouvernement, la multitude de ses princes, la pluralité des religions, ne pouvaient que préparer une ruine et un esclavage inévitable. Les causes de la décadence de l'ancien empire romain n'étaient pas, à beaucoup près, si palpables; cependant le corps de l'Allemagne est resté inébranlable, en portant dans son sein tout ce qui semblait devoir le détruire; il est difficile d'attribuer cette permanence d'une constitution si compliquée à une autre cause qu'au génie de la nation.

L'Allemagne avait perdu Metz, Toul et Verdun, en 1552, sous l'empereur Charles-Quint; mais ce territoire, qui était l'ancienne France, pouvait être regardé plutôt comme une excroissance du corps germanique que comme une partie naturelle de cet état. Ferdinand Ier ni ses successeurs ne firent aucune tentative pour recouvrer ces villes. Les empereurs de la maison d'Autriche, devenus rois de Hongrie, eurent toujours les Turcs à craindre, et ne furent pas en état d'inquiéter la France, quelque faible qu'elle fût depuis François II jusqu'à Henri IV. Des princes d'Allemagne purent venir la piller, et le corps de l'Allemagne ne put se réunir pour l'accabler.

Ferdinand Ier voulut en vain réunir les trois re-

ligions qui partagaient l'empire, et les princes qui se fesaient quelquefois la guerre. L'ancienne maxime, *diviser pour régner*, ne lui convenait pas. Il fallait que l'Allemagne fût réunie pour qu'il fût puissant; mais loin d'être unie, elle fut démembrée. Ce fut précisément de son temps que les chevaliers teutoniques donnèrent aux Polonais la Livonie, réputée province impériale, dont les Russes sont à présent en possession. Les évêchés de la Saxe et du Brandebourg, tous sécularisés, ne furent pas un démembrement de l'état, mais un grand changement qui rendit ces princes plus puissants, et l'empereur plus faible.

Maximilien II fut encore moins souverain que Ferdinand Ier. Si l'empire avait conservé quelque vigueur, il aurait maintenu ses droits sur les Pays-Bas, qui étaient réellement une province impériale : l'empereur et la diète étaient les juges naturels. Ces peuples, qu'on appela rebelles si longtemps, devaient être mis par les lois au ban de l'empire : cependant Maximilien II laissa le prince d'Orange, Guillaume-le-Taciturne, faire la guerre dans les Pays-Bas, à la tête des troupes allemandes, sans se mêler de la querelle. En vain cet empereur se fit élire roi de Pologne, en 1575, après le départ du roi de France, Henri III; départ regardé comme une abdication : Battori, vaivode de Transylvanie, vassal de l'empereur, l'emporta sur son souverain; et la protection de la Porte ottomane, sous laquelle était ce Battori, fut plus puissante que la cour de Vienne.

Rodolphe II, successeur de son père Maximilien II, tint les rênes de l'empire d'une main encore plus faible. Il était à la fois empereur, roi de Bohême et de Hongrie; et il n'influa en rien ni sur la Bohême, ni sur la Hongrie, ni sur l'Allemagne, et encore moins sur l'Italie. Les temps de Rodolphe semblent prouver qu'il n'est point de règle générale en politique.

Ce prince passait pour être beaucoup plus incapable de gouverner que le roi de France Henri III. La conduite du roi de France lui coûta la vie, et perdit presque le royaume; la conduite de Rodolphe, beaucoup plus faible, ne causa aucun trouble en Allemagne. La raison en est qu'en France tous les seigneurs voulurent s'établir sur les ruines du trône, et que les seigneurs allemands étaient déjà tout établis.

Il y a des temps où il faut qu'un prince soit guerrier. Rodolphe, qui ne le fut pas, vit toute la Hongrie envahie par les Turcs. L'Allemagne était alors si mal administrée, qu'on fut obligé de faire une quête publique pour avoir de quoi s'opposer aux conquérants ottomans. Des troncs furent établis aux portes de toutes les églises : c'est la première guerre qu'on ait faite avec des aumônes; elle fut regardée comme sainte, et n'en fut pas plus heureuse; sans les troubles du sérail, il est vraisemblable que la Hongrie restait pour jamais sous le pouvoir de Constantinople.

On vit précisément en Allemagne, sous cet empereur, ce qu'on venait de voir en France sous

Henri III, une ligue catholique contre une ligue protestante, sans que le souverain pût arrêter les efforts ni de l'une ni de l'autre. La religion, qui avait été si long-temps la cause de tant de troubles dans l'empire, n'en était plus que le prétexte. Il s'agissait de la succession aux duchés de Clèves et de Juliers. C'était encore une suite du gouvernement féodal; on ne pouvait guère décider que par les armes à qui ces fiefs appartenaient. Les maisons de Saxe, de Brandebourg, de Neubourg, les disputaient. L'archiduc Léopold, cousin de l'empereur, s'était mis en possession de Clèves, en attendant que l'affaire fût jugée. Cette querelle fut, comme nous l'avons vu, l'unique cause de la mort de Henri IV. Il allait marcher au secours de la ligue protestante. Ce prince victorieux, suivi de troupes aguerries, des plus grands généraux et des meilleurs ministres de l'Europe, était près de profiter de la faiblesse de Rodolphe et de Philippe III.

La mort de Henri IV, qui fit avorter cette grande entreprise, ne rendit pas Rodolphe plus heureux. Il avait cédé la Hongrie, l'Autriche, la Moravie, à son frère Mathias, lorsque le roi de France se préparait à marcher contre lui; et lorsqu'il fut délivré d'un ennemi si redoutable, il fut encore obligé de céder la Bohême à ce même Mathias; et en conservant le titre d'empereur, il vécut en homme privé.

Tout se fit sans lui sous son empire : il ne s'était pas même mêlé de la singulière affaire de Gerhard de Truchsès, électeur de Cologne, qui voulut gar-

der son archevêché et sa femme, et qui fut chassé de son électorat par les armes de ses chanoines et de son compétiteur. Cette inaction singulière venait d'un principe plus singulier encore dans un empereur. La philosophie qu'il cultivait lui avait appris tout ce qu'on pouvait savoir alors, excepté à remplir ses devoirs de souverain. Il aimait beaucoup mieux s'instruire avec le fameux Tycho-Brahé que tenir les états de Hongrie et de Bohême.

Les fameuses tables astronomiques de Tycho-Brahé et de Kepler portent le nom de cet empereur; elles sont connues sous le nom de Tables Rodolphines, comme celles qui furent composées au douzième siècle, en Espagne, par deux Arabes, portèrent le nom du roi Alfonse. Les Allemands se distinguaient principalement dans ce siècle par les commencements de la véritable physique. Ils ne réussirent jamais dans les arts de goût, comme les Italiens; à peine même s'y adonnèrent-ils. Ce n'est jamais qu'aux esprits patients et laborieux qu'appartient le don de l'invention dans les sciences naturelles. Ce génie se remarquait depuis long-temps en Allemagne, et s'étendait à leurs voisins du Nord. Tycho-Brahé était Danois. Ce fut une chose bien extraordinaire, surtout dans ce temps-là, de voir un gentilhomme danois dépenser cent mille écus de son bien à bâtir, avec le secours de Frédéric II, roi de Danemarck, non-seulement un observatoire, mais une petite ville habitée par plusieurs savants : elle fut nommée Uranibourg, *la ville du ciel.* Tycho-Brahé avait, à la vérité, la faiblesse commune d'être

persuadé de l'astrologie judiciaire; mais il n'en était ni moins bon astronome, ni moins habile mécanicien. Sa destinée fut celle des grands hommes; il fut persécuté dans sa patrie après la mort du roi son protecteur; mais il en trouva un autre dans l'empereur Rodolphe, qui le dédommagea de toutes ses pertes et de toutes les injustices des cours.

Copernic avait trouvé le vrai système du monde, avant que Tycho-Brahé inventât le sien, qui n'est qu'ingénieux. Le trait de lumière qui éclaire aujourd'hui le monde partit de la petite ville de Thorn, dans la Prusse polonaise, dès le milieu du seizième siècle.

Kepler, né dans le duché de Virtemberg, devina, au commencement du dix-septième siècle, les lois mathématiques du cours des astres, et fut regardé comme un législateur en astronomie. Le chancelier Bacon proposait alors de nouvelles sciences; mais Copernic et Kepler en inventaient. L'antiquité n'avait point fait de plus grands efforts, et la Grèce n'avait pas été illustrée par de plus belles découvertes; mais les autres arts fleurirent à la fois en Grèce, au lieu qu'en Allemagne la physique seule fut cultivée par un petit nombre de sages inconnus à la multitude : cette multitude était grossière, il y avait de vastes provinces où les hommes pensaient à peine, et on ne savait que se haïr pour la religion.

Enfin la ligue catholique et la protestante plongèrent l'Allemagne dans une guerre civile de trente années, qui la réduisit dans un état plus déplorable

que n'avait été celui de la France avant le règne paisible et heureux de Henri IV.

En l'an 1619, époque de la mort de l'empereur Mathias, successeur de Rodolphe, l'empire allait échapper à la maison d'Autriche; mais Ferdinand, archiduc de Gratz, réunit enfin les suffrages en sa faveur. Maximilien de Bavière, qui lui disputait l'empire, le lui céda : il fit plus, il soutint le trône impérial aux dépens de son sang et de ses trésors, et affermit la grandeur d'une maison qui depuis écrasa la sienne. Deux branches de la maison de Bavière réunies auraient pu changer le sort de l'Allemagne : ces deux branches sont celles des électeurs palatins et des ducs de Bavière. Deux grands obstacles s'opposaient à leur intelligence, la rivalité et la différence des religions. L'électeur palatin, Frédéric, était réformé; le duc de Bavière catholique. Cet électeur palatin fut un des plus malheureux princes de son temps, et la cause des longs malheurs de l'Allemagne.

Jamais les idées de liberté n'avaient prévalu dans l'Europe que dans ces temps-là. La Hongrie, la Bohême et l'Autriche même étaient aussi jalouses que les Anglais de leurs priviléges. Cet esprit dominait en Allemagne depuis les derniers temps de Charles-Quint. L'exemple des sept Provinces-Unies était sans cesse présent à des peuples qui prétendaient avoir les mêmes droits, et qui croyaient avoir plus de force que la Hollande.

Quand l'empereur Mathias fit élire, en 1618, son cousin Ferdinand de Gratz, roi désigné de

Hongrie et de Bohême; quand il lui fit céder l'Autriche par les autres archiducs, la Hongrie, la Bohême, l'Autriche se plaignirent également qu'on n'eût pas assez d'égard aux droits des états. La religion entra dans les griefs des Bohémiens, et alors la fureur fut extrême. Les protestants voulurent rétablir des temples que les catholiques avaient fait abattre. Le conseil d'état de Mathias et de Ferdinand se déclara contre les protestants; ceux-ci entrèrent dans la chambre du conseil, et précipitèrent de la salle dans la rue trois principaux magistrats. Cet emportement ne caractérise que la violence du peuple, violence toujours plus grande que les tyrannies dont il se plaint; mais ce qu'il y eut de plus étrange, c'est que les révoltés prétendirent, par un manifeste, qu'ils n'avaient fait que suivre les lois, et qu'ils avaient le droit de jeter par les fenêtres des conseillers qui les opprimaient. L'Autriche prit le parti de la Bohême, et ce fut parmi ces troubles que Ferdinand de Gratz fut élu empereur.

Sa nouvelle dignité n'en imposa point aux protestants de Bohême, qui étaient alors très-redoutables : ils se crurent en droit de destituer le roi qu'ils avaient élu, et ils offrirent leur couronne à l'électeur palatin, gendre du roi d'Angleterre, Jacques Ier. Il accepta ce trône (19 novembre 1620), sans avoir assez de force pour s'y maintenir. Son parent, Maximilien de Bavière, avec les troupes impériales et les siennes, lui fit perdre la bataille de Prague et sa couronne et son palatinat.

Cette journée fut le commencement d'un carnage

de trente années. La victoire de Prague décida pour quelque temps l'ancienne querelle des princes de l'empire et de l'empereur : elle rendit Ferdinand II despotique (1621). Il mit l'électeur palatin au ban de l'empire, par un simple arrêt de son conseil aulique, et proscrivit tous les princes et tous les seigneurs de son parti, au mépris des capitulations impériales, qui ne pouvaient être un frein que pour les faibles.

L'électeur palatin fuyait en Silésie, en Danemarck, en Hollande, en Angleterre, en France; il fut au nombre des princes malheureux à qui la fortune manqua toujours, privé de toutes les ressources sur lesquelles il devait compter. Il ne fut point secouru par son beau-père, le roi d'Angleterre, qui se refusa aux cris de sa nation, aux sollicitations de son gendre et aux intérêts du parti protestant, dont il pouvait être le chef; il ne fut point aidé par Louis XIII, malgré l'intérêt visible qu'avait ce prince à empêcher les princes d'Allemagne d'être opprimés. Louis XIII n'était point alors gouverné par le cardinal de Richelieu. Il ne resta bientôt à la maison palatine, et à l'union protestante d'Allemagne, d'autres secours que deux guerriers qui avaient chacun une petite armée vagabonde, comme les *Condottieri* d'Italie : l'un était un prince de Brunsvick, qui n'avait pour tout état que l'administration ou l'usurpation de l'évêché d'Halberstadt; il s'intitulait *ami de Dieu, et ennemi des prêtres*, et méritait ce dernier titre, puisqu'il ne subsistait que du pillage des églises : l'autre, sou-

tien de ce parti alors ruiné, était un aventurier, bâtard de la maison de *Mansfeld*, aussi digne du titre d'*ennemi des prêtres* que le prince de Brunsvick. Ces deux secours pouvaient bien servir à désoler une partie de l'Allemagne, mais non pas à rétablir le palatin et l'équilibre des princes.

(1623) L'empereur, affermi alors en Allemagne, assemble une diète à Ratisbonne, dans laquelle il déclare que « l'électeur palatin s'étant rendu cri-« minel de lèse-majesté, ses états, ses biens, ses « dignités sont dévolus au domaine impérial; mais « que ne voulant pas diminuer le nombre des élec-« teurs, il veut, commande et ordonne que Maxi-« milien de Bavière soit investi de l'électorat pa-« latin. » Il donna en effet cette investiture du haut du trône, et son vice-chancelier prononça que l'empereur conférait cette dignité de *sa pleine puissance*.

La ligue protestante, près d'être écrasée, fit de nouveaux efforts pour prévenir sa ruine entière. Elle mit à sa tête le roi de Danemarck, Christiern IV. L'Angleterre fournit quelque argent; mais ni l'argent des Anglais, ni les troupes de Danemarck, ni Brunsvick, ni Mansfeld, ne prévalurent contre l'empereur, et ne servirent qu'à dévaster l'Allemagne. Ferdinand II triomphait de tout par les mains de ses deux généraux, le duc de Valstein et le comte Tilly. Le roi de Danemarck était toujours battu à la tête de ses armées, et Ferdinand, sans sortir de sa maison, était victorieux et tout-puissant.

Il mettait au ban de l'empire le duc de Meckelbourg, l'un des chefs de l'union protestante, et donnait ce duché à Valstein son général. Il proscrivait de même le duc Charles de Mantoue, pour s'être mis en possession, sans ses ordres, de son pays qui lui appartenait par les droits du sang. Les troupes impériales surprirent et saccagèrent Mantoue; elles répandirent la terreur en Italie. Il commençait à resserrer cette ancienne chaîne qui avait lié l'Italie à l'empire, et qui était relâchée depuis si long-temps. Cent cinquante mille soldats, qui vivaient à discrétion dans l'Allemagne, rendaient sa puissance absolue. Cette puissance s'exerçait alors sur un peuple bien malheureux; on en peut juger par la monnaie, dont la valeur numéraire était alors quatre fois au-dessus de la valeur ancienne, et qui était encore altérée. Le duc de Valstein disait publiquement que le temps était venu de réduire les électeurs à la condition des ducs et pairs de France, et les évêques à la qualité de chapelains de l'empereur. C'est ce même Valstein qui voulut depuis se rendre indépendant, et qui ne voulait asservir ses supérieurs que pour s'élever sur eux.

L'usage que Ferdinand II fesait de son bonheur et de sa puissance, fut ce qui détruisit l'un et l'autre. Il voulut se mêler en maître des affaires de la Suède et de la Pologne, et prendre parti contre le jeune Gustave-Adolphe, qui soutenait alors ses prétentions contre le roi de Pologne, Sigismond, son parent. Ainsi ce fut lui-même qui, en forçant ce

prince à venir en Allemagne, prépara sa propre ruine. Il hâta encore son malheur, en réduisant les princes protestants au désespoir.

Ferdinand II se crut avec raison assez puissant pour casser la paix de Passau, faite par Charles-Quint, pour ordonner de sa seule autorité à tous les princes, à tous les seigneurs, de rendre les évêchés et les bénéfices dont ils s'étaient emparés (1629). Cet édit est encore plus fort que celui de la révocation de l'édit de Nantes, qui a fait tant de bruit sous Louis XIV. Ces deux entreprises semblables ont eu des succès bien différents. Gustave-Adolphe, appelé alors par les princes protestants que le roi de Danemarck n'osait plus secourir, vint les venger en se vengeant lui-même.

L'empereur voulait rétablir l'Église pour en être le maître, et le cardinal de Richelieu se déclara contre lui. Rome même le traversa. La crainte de sa puissance était plus forte que l'intérêt de la religion. Il n'était pas plus extraordinaire que le ministre du roi très-chrétien, et la cour de Rome même, soutinssent le parti protestant contre un empereur redoutable, qu'il ne l'avait été de voir François Ier et Henri II ligués avec les Turcs contre Charles-Quint. C'est la plus forte démonstration que la religion se tait quand l'intérêt parle.

On aime à attribuer toutes les grandes choses à un seul homme quand il en a fait quelques-unes. C'est un préjugé fort commun en France, que le cardinal de Richelieu attira les armes de Gustave-Adolphe en Allemagne, et prépara seul cette révo-

lution; mais il est évident qu'il ne fit autre chose que profiter des conjonctures. Ferdinand II avait en effet déclaré la guerre à Gustave; il voulait lui enlever la Livonie, dont ce jeune conquérant s'était emparé; il soutenait contre lui Sigismond, son compétiteur au royaume de Suède; il lui refusait le titre de roi. L'intérêt, la vengeance et la fierté appelaient Gustave en Allemagne; et quand même, lorsqu'il fut en Poméranie, le ministère de France ne l'eût pas assisté de quelque argent, il n'en aurait pas moins tenté la fortune des armes dans une guerre déjà commencée.

(1631) Il était vainqueur en Poméranie quand la France fit son traité avec lui. Trois cent mille francs une fois payés, et neuf cent mille par an qu'on lui donna, n'étaient ni un objet important, ni un grand effort de politique, ni un secours suffisant. Gustave-Adolphe fit tout par lui-même. Arrivé en Allemagne avec moins de quinze mille hommes, il en eut bientôt près de quarante mille, en recrutant dans le pays qui les nourrissait, en fesant servir l'Allemagne même à ses conquêtes en Allemagne. Il force l'électeur de Brandebourg à lui assurer la forteresse de Spandau et tous les passages; il force l'électeur de Saxe à lui donner ses propres troupes à commander.

L'armée impériale commandée par Tilly est entièrement défaite aux portes de Leipsick (17 septembre 1631). Tout se soumet à lui des bords de l'Elbe à ceux du Rhin. Il rétablit tout d'un coup le duc de Meckelbourg dans ses états, à un bout

de l'Allemagne, et il est déjà à l'autre bout, dans le Palatinat, après avoir pris Mayence.

L'empereur, immobile dans Vienne, tombé en moins d'une campagne de ce haut degré de grandeur qui avait paru si redoutable, est réduit à demander au pape Urbain VIII de l'argent et des troupes : on lui refusa l'un et l'autre. Il veut engager la cour de Rome à publier une croisade contre Gustave. Le saint père promet un jubilé au lieu de croisade. Gustave traverse en victorieux toute l'Allemagne ; il amène dans Munich l'électeur palatin, qui eut du moins la consolation d'entrer dans le palais de celui qui l'avait dépossédé. Cet électeur allait être rétabli dans son palatinat, et même dans le royaume de Bohême, par les mains du conquérant, lorsqu'à la seconde bataille auprès de Leipsick, dans les plaines de Lutzen, Gustave fut tué au milieu de sa victoire (16 novembre 1632). Cette mort fut fatale au palatin, qui étant alors malade, et croyant être sans ressource, termina sa malheureuse vie.

Si l'on demande comment autrefois des essaims venus du Nord conquirent l'empire romain, qu'on voie ce que Gustave a fait en deux ans contre des peuples plus belliqueux que n'était alors cet empire, et l'on ne sera point étonné.

C'est un événement bien digne d'attention, que ni la mort de Gustave, ni la minorité de sa fille Christine, reine de Suède, ni la sanglante défaite des Suédois à Nordlingen, ne nuisit point à la conquête. Ce fut alors que le ministère de France joua

en effet le rôle principal; il fit la loi aux Suédois et aux princes protestants d'Allemagne, en les soutenant; et ce fut ce qui valut depuis l'Alsace au roi de France, aux dépens de la maison d'Autriche.

Gustave-Adolphe avait laissé après lui de très-grands généraux qu'il avait formés : c'est ce qui est arrivé à presque tous les conquérants. Ils furent secondés par un héros de la maison de Saxe, Bernard de Veimar, descendant de l'ancienne branche électorale dépossédée par Charles-Quint, et respirant encore la haine contre la maison d'Autriche. Ce prince n'avait pour tout bien qu'une petite armée qu'il avait levée dans ces temps de trouble, formée et aguerrie par lui, et dont la solde était au bout de leurs épées. La France payait cette armée, et payait alors les Suédois. L'empereur, qui ne sortait point de son cabinet, n'avait plus de grand général à leur opposer. Il s'était défait lui-même du seul homme qui pouvait rétablir ses armes et son trône; il craignit que ce fameux duc de Valstein, auquel il avait donné un pouvoir sans bornes sur ses armées, ne se servît contre lui de ce pouvoir dangereux. (3 février 1634) Il fit assassiner ce général qui voulait être indépendant.

C'est ainsi que Ferdinand Ier s'était défait, par un assassinat, du cardinal Martinusius, trop puissant en Hongrie, et que Henri III avait fait périr le cardinal et le duc de Guise.

Si Ferdinand II avait commandé lui-même ses armées, comme il le devait dans ces conjonctures critiques, il n'eût point eu besoin de recourir à cette

vengeance des faibles, qu'il crut nécessaire, et qui ne le rendit pas plus heureux.

Jamais l'Allemagne ne fut plus humiliée que dans ce temps : un chancelier suédois y dominait et y tenait sous sa main tous les princes protestants. Ce chancelier Oxenstiern, animé d'abord de l'esprit de Gustave-Adolphe, son maître, ne voulait point que les Français partageassent le fruit des conquêtes de Gustave; mais, après la bataille de Nordlingen, il fut obligé de prier le ministre français de daigner s'emparer de l'Alsace sous le titre de protecteur. Le cardinal de Richelieu promit l'Alsace à Bernard de Veimar, et fit ce qu'il put pour l'assurer à la France. Jusque-là ce ministre avait temporisé et agi sous main; mais alors il éclata. Il déclara la guerre aux deux branches de la maison d'Autriche, affaiblies toutes les deux en Espagne et dans l'empire. C'est là le fort de cette guerre de trente années. La France, la Suède, la Hollande, la Savoie attaquaient à la fois la maison d'Autriche, et le vrai système de Henri IV était suivi.

(15 février 1637) Ferdinand II mourut dans ces tristes circonstances, à l'âge de cinquante-neuf ans, après dix-huit ans d'un règne toujours troublé par des guerres intestines et étrangères, n'ayant jamais combattu que de son cabinet. Il fut très-malheureux, puisque, dans ses succès, il se crut obligé d'être sanguinaire, et qu'il fallut soutenir ensuite de grands revers. L'Allemagne était plus malheureuse que lui; ravagée tour-à-tour par elle-

même, par les Suédois et les Français, éprouvant la famine, la disette, et plongée dans la barbarie, suite inévitable d'une guerre si longue et si malheureuse.

Ferdinand II a été loué comme un grand empereur, et l'Allemagne ne fut jamais plus à plaindre que sous son gouvernement; elle avait été heureuse sous ce Rodolphe II qu'on méprise.

Ferdinand II laissa l'empire à son fils, Ferdinand III, déjà élu roi des Romains; mais il ne lui laissa qu'un empire déchiré, dont la France et la Suède partagèrent les dépouilles.

Sous le règne de Ferdinand III, la puissance autrichienne déclina toujours. Les Suédois, établis dans l'Allemagne, n'en sortirent plus; la France, jointe à eux, soutenait toujours le parti protestant de son argent et de ses armes; et quoiqu'elle fût elle-même embarrassée dans une guerre d'abord malheureuse contre l'Espagne, quoique le ministère eût souvent des conspirations ou des guerres civiles à étouffer, cependant elle triompha de l'empire, comme un homme blessé terrasse avec du secours un ennemi plus blessé que lui.

Le duc Bernard de Veimar, descendant de l'infortuné duc de Saxe, dépossédé par Charles-Quint, vengea sur l'Autriche les malheurs de sa race. Il avait été l'un des généraux de Gustave, et il n'y eut pas un seul de ces généraux qui, depuis sa mort, ne soutînt la gloire de la Suède. Le duc de Veimar fut le plus fatal de tous à l'empereur. Il avait commencé, à la vérité, par perdre la grande

bataille de Nordlingen ; mais ayant depuis rassemblé avec l'argent de la France une armée qui ne reconnaissait que lui, il gagna quatre batailles, en moins de quatre mois, contre les impériaux. Il comptait se faire une souveraineté le long du Rhin. La France même lui garantissait, par son traité, la possession de l'Alsace.

(1639) Ce nouveau conquérant mourut à trente-cinq ans, et légua son armée à ses frères, comme on lègue son patrimoine ; mais la France, qui avait plus d'argent que les frères du duc de Veimar, acheta l'armée, et continua les conquêtes pour elle. Le maréchal de Guébriant, le vicomte de Turenne, et le duc d'Enghien, depuis le grand Condé, achevèrent ce que le duc de Veimar avait commencé. Les généraux suédois Bannier et Torstenson pressaient l'Autriche d'un côté, tandis que Turenne et Condé l'attaquaient de l'autre.

Ferdinand III, fatigué de tant de secousses, fut obligé de conclure enfin la paix de Vestphalie. Les Suédois et les Français furent par ce fameux traité les législateurs de l'Allemagne dans la politique et dans la religion. La querelle des empereurs et des princes de l'empire, qui durait depuis sept cents ans, fut enfin terminée. L'Allemagne fut une grande aristocratie, composée d'un roi, des électeurs, des princes et des villes impériales. Il fallut que l'Allemagne épuisée payât encore cinq millions de rixdales aux Suédois, qui l'avaient dévastée et pacifiée. Les rois de Suède devinrent princes de l'empire, en se fesant céder la plus belle partie

de la Poméranie, Stetin, Vismar, Rugen, Verden, Brême, et des territoires considérables. Le roi de France devint landgrave d'Alsace, sans être prince de l'empire.

La maison palatine fut enfin rétablie dans ses droits, excepté dans le Haut-Palatinat, qui demeura à la branche de Bavière. Les prétentions des moindres gentilshommes furent discutées devant les plénipotentiaires, comme dans une cour suprême de justice. Il y eut cent quarante restitutions d'ordonnées, et qui furent faites. Les trois religions, la romaine, la luthérienne et la calviniste, furent également autorisées. La chambre impériale fut composée de vingt-quatre membres protestants, et de vingt-six catholiques; et l'empereur fut obligé de recevoir six protestants jusque dans son conseil aulique à Vienne.

L'Allemagne, sans cette paix, serait devenue ce qu'elle était sous les descendants de Charlemagne, un pays presque sauvage. Les villes étaient ruinées de la Silésie jusqu'au Rhin, les campagnes en friche, les villages déserts : la ville de Magdebourg, réduite en cendres par le général impérial Tilly, n'était point rebâtie : le commerce d'Augsbourg et de Nuremberg avait péri. Il ne restait guère de manufactures que celles de fer et d'acier : l'argent était d'une rareté extrême; toutes les commodités de la vie ignorées; les mœurs se ressentaient de la dureté que trente ans de guerre avaient mise dans tous les esprits. Il a fallu un siècle entier pour donner à l'Allemagne tout ce qui lui manquait. Les réfugiés de

France ont commencé à y porter cette réforme, et c'est de tous les pays celui qui a retiré le plus d'avantage de la révocation de l'édit de Nantes. Tout le reste s'est fait de soi-même et avec le temps. Les arts se communiquent toujours de proche en proche; et enfin l'Allemagne est devenue aussi florissante que l'était l'Italie au seizième siècle, lorsque tant de princes entretenaient à l'envi dans leurs cours la magnificence et la politesse.

CHAPITRE CLXXIX.

De l'Angleterre jusqu'à l'année 1641.

Si l'Espagne s'affaiblit après Philippe III, si la France tomba dans la décadence et dans le trouble après Henri IV, jusqu'aux grands succès du cardinal de Richelieu, l'Angleterre déchut long-temps depuis le règne d'Élisabeth. Son successeur, Jacques Ier, devait avoir plus d'influence qu'elle dans l'Europe, puisqu'il joignait à la couronne d'Angleterre celle d'Écosse; et cependant son règne fut bien moins glorieux.

Il est à remarquer que les lois de la succession au trône n'avaient pas en Angleterre cette sanction et cette force incontestable qu'elles ont en France et en Espagne. (1603) On compte pour un des droits de Jacques le testament d'Élisabeth, qui l'appelait à la couronne; et Jacques avait craint de n'être pas nommé dans le testament d'une reine

respectée, dont les dernières volontés auraient pu diriger la nation.

Malgré ce qu'il devait au testament d'Élisabeth, il ne porta point le deuil de la meurtrière de sa mère. Dès qu'il fut reconnu roi, il crut l'être de droit divin; il se fesait traiter, par cette raison, de *sacrée majesté.* Ce fut là le premier fondement du mécontentement de la nation, et des malheurs inouïs de son fils et de sa postérité.

Dans le temps paisible des premières années de son règne, il se forma la plus horrible conspiration qui soit jamais entrée dans l'esprit humain : tous les autres complots qu'ont produits la vengeance, la politique, la barbarie des guerres civiles, le fanatisme même, n'approchent pas de l'atrocité de la conjuration des poudres. Les catholiques romains d'Angleterre s'étaient attendus à des condescendances que le roi n'eut point pour eux; quelques-uns, possédés plus que les autres de cette fureur de parti, et de cette mélancolie sombre qui détermine aux grands crimes, résolurent de faire régner leur religion en Angleterre, en exterminant d'un seul coup le roi, la famille royale et tous les pairs du royaume. (Février 1605) Un Piercy, de la maison de Northumberland, un Catesby, et plusieurs autres, conçurent l'idée de mettre trente-six tonneaux de poudre sous la chambre où le roi devait haranguer son parlement. Jamais crime ne fut d'une exécution plus facile, et jamais succès ne parut plus assuré. Personne ne pouvait soupçonner une entreprise si inouïe; aucun empêche-

ment n'y pouvait mettre obstacle. Les trente-six barils de poudre, achetés en Hollande en divers temps, étaient déjà placés sous les solives de la chambre, dans une cave de charbon louée depuis plusieurs mois par Piercy. On n'attendait que le jour de l'assemblée; il n'y aurait eu à craindre que le remords de quelque conjuré; mais les jésuites Garnet et Oldcorn, auxquels ils s'étaient confessés, avaient écarté les remords. Piercy, qui allait sans pitié faire périr la noblesse et le roi, eut pitié d'un de ses amis, nommé Monteagle, pair du royaume; et ce seul mouvement d'humanité fit avorter l'entreprise. Il écrivit par une main étrangère à ce pair : « Si vous aimez votre vie, n'assistez « point à l'ouverture du parlement; Dieu et les « hommes concourent à punir la perversité du « temps : le danger sera passé en aussi peu de temps « que vous en mettrez à brûler cette lettre. »

Piercy, dans sa sécurité, ne croyait pas possible qu'on devinât que le parlement entier devait périr par un amas de poudre : cependant, la lettre ayant été lue dans le conseil du roi, et personne n'ayant pu conjecturer la nature du complot, dont il n'y avait pas le moindre indice, le roi, réfléchissant sur le peu de temps que le danger devait durer, imagina précisément quel était le dessein des conjurés. On va par son ordre, la nuit même qui précédait le jour de l'assemblée, visiter les caves sous la salle : on trouve un homme à la porte, avec une mèche, et un cheval qui l'attendait : on trouve les trente-six tonneaux.

Piercy et les chefs, au premier avis de la découverte, eurent encore le temps de rassembler cent cavaliers catholiques, et vendirent chèrement leurs vies. Huit conjurés seulement furent pris et exécutés. Les deux jésuites périrent du même supplice. Le roi soutint publiquement qu'ils avaient été légitimement condamnés : leur ordre les soutint innocents, et en fit des martyrs. Tel était l'esprit du temps dans tous les pays où les querelles de la religion aveuglaient et pervertissaient les hommes.

Cependant la conspiration des poudres fut le seul grand exemple d'atrocité que les Anglais donnèrent au monde, sous le règne de Jacques Ier. Loin d'être persécuteur, il embrassait ouvertement le tolérantisme; il censura vivement les presbytériens, qui enseignaient alors que l'enfer est nécessairement le partage de tout catholique romain.

Son règne fut une paix de vingt-deux années : le commerce florissait; la nation vivait dans l'abondance. Ce règne fut pourtant méprisé au-dehors et au-dedans; il le fut au-dehors, parce qu'étant à la tête du parti protestant en Europe, il ne le soutint pas contre le parti catholique, dans la grande crise de la guerre de Bohême, et que Jacques abandonna son gendre, l'électeur palatin; négociant quand il fallait combattre; trompé à la fois par la cour de Vienne et par celle de Madrid; envoyant toujours de célèbres ambassades, et n'ayant jamais d'alliés.

Son peu de crédit chez les nations étrangères contribua beaucoup à le priver de celui qu'il devait

avoir chez lui. Son autorité en Angleterre éprouva un grand déchet par le creuset où il la mit lui-même, en voulant lui donner trop de poids et trop d'éclat, ne cessant de dire à son parlement que Dieu l'avait fait maître absolu, que tous leurs priviléges n'étaient que des concessions de la bonté des rois. Par là il excita les parlements à examiner les bornes de l'autorité royale et l'étendue des droits de la nation. On chercha dès-lors à poser des limites qu'on ne connaissait pas bien encore.

L'éloquence du roi ne servit qu'à lui attirer des critiques sévères : on ne rendit pas à son érudition toute la justice qu'il croyait mériter. Henri IV ne l'appelait jamais que *Maître Jacques*, et ses sujets ne lui donnaient pas des titres plus flatteurs : aussi il disait à son parlement : « Je vous ai joué de la « flûte, et vous n'avez point dansé; je vous ai chanté « des lamentations, et vous n'avez point été atten- « dris. » Mettant ainsi ses droits en compromis par de vains discours mal reçus, il n'obtint presque jamais l'argent qu'il demandait. Ses libéralités et son indigence l'obligèrent, comme plusieurs autres princes, de vendre des dignités et des titres que la vanité paie toujours chèrement. Il créa deux cents chevaliers baronnets héréditaires; ce faible honneur fut payé deux mille livres sterling par chacun d'eux. Toute la prérogative de ces baronnets consistait à passer devant les chevaliers : ni les uns ni les autres n'entraient dans la chambre des pairs; et le reste de la nation fit peu de cas de cette distinction nouvelle.

Ce qui aliéna surtout les Anglais de lui, ce fut son abandonnement à ses favoris. Louis XIII, Philippe III, et Jacques, avaient en même temps le même faible; et, tandis que Louis XIII était absolument gouverné par Cadenet, créé duc de Luines, Philippe III par Sandoval, fait duc de Lerme, Jacques l'était par un Écossais, nommé *Carr*, qu'il fit comte de Sommerset; et depuis il quitta ce favori pour George Villiers, comme une femme abandonne un amant pour un autre.

Ce George Villiers est ce même Buckingham, fameux alors dans l'Europe par les agréments de sa figure, par ses galanteries et par ses prétentions. Il fut le premier gentilhomme qui fut duc en Angleterre, sans être parent ou allié des rois. C'était un de ces caprices de l'esprit humain, qu'un roi théologien, écrivant sur la controverse, se livrât sans réserve à un héros de roman. Buckingham mit dans la tête du prince de Galles, qui fut depuis l'infortuné Charles Ier, d'aller déguisé, et sans aucune suite, faire l'amour, dans Madrid, à l'infante d'Espagne dont on ménageait alors le mariage avec ce jeune prince; s'offrant à lui servir d'écuyer dans ce voyage de chevalerie errante. Jacques, que l'on appelait *le Salomon d'Angleterre*, donna les mains à cette bizarre aventure, dans laquelle il hasardait la sûreté de son fils. Plus il fut obligé de ménager alors la branche d'Autriche, moins il put servir la cause protestante et celle du palatin son gendre.

Pour rendre l'aventure complète, le duc de Buckingham, amoureux de la duchesse d'Olivarès,

outragea de paroles le duc son mari, premier ministre, rompit le mariage avec l'infante, et ramena le prince de Galles en Angleterre aussi précipitamment qu'il en était parti. Il négocia aussitôt le mariage de Charles avec Henriette, fille de Henri IV et sœur de Louis XIII; et, quoiqu'il se laissât emporter en France à de plus grandes témérités qu'en Espagne, il réussit; mais Jacques ne regagna jamais dans sa nation le crédit qu'il avait perdu. Ces prérogatives de la majesté royale, qu'il mêlait dans tous ses discours, et qu'il ne soutint point par ses actions, firent naître une faction qui renversa le trône et en disposa plus d'une fois après l'avoir souillé de sang. Cette faction fut celle des puritains, qui a subsisté long-temps sous le nom de *wighs;* et le parti opposé, qui fut celui de l'Église anglicane et de l'autorité royale, a pris le nom de *Torys*. Ces animosités inspirèrent dès-lors à la nation un esprit de dureté, de violence et de tristesse, qui étouffa le germe des sciences et des arts à peine développé.

Quelques génies, du temps d'Élisabeth, avaient défriché le champ de la littérature, toujours inculte jusqu'alors en Angleterre. Shakespeare, et après lui Ben-Johnson, paraissaient dégrossir le théâtre barbare de la nation. Spencer avait ressuscité la poésie épique. François Bacon, plus estimable dans ses travaux littéraires que dans sa place de chancelier, ouvrait une carrière toute nouvelle à la philosophie. Les esprits se polissaient, s'éclairaient. Les disputes du clergé, et les animosités

entre le parti royal et le parlement, ramenèrent la barbarie.

Les limites du pouvoir royal, des priviléges parlementaires, et des libertés de la nation, étaient difficiles à discerner, tant en Angleterre qu'en Écosse. Celles des droits de l'épiscopat anglican et écossais ne l'étaient pas moins. Henri VIII avait renversé toutes les barrières; Élisabeth en trouva quelques-unes nouvellement posées, qu'elle abaissa et qu'elle releva avec dextérité. Jacques Ier disputa: il ne les abattit point; mais il prétendit qu'il fallait les abattre toutes; et la nation, avertie par lui, se préparait à les défendre. (1625 et suiv.) Charles Ier, bientôt après son avénement, voulut faire ce que son père avait trop proposé, et qu'il n'avait point fait.

L'Angleterre était en possession, comme l'Allemagne, la Pologne, la Suède, le Danemarck, d'accorder à ses souverains les subsides, comme un don libre et volontaire. Charles Ier voulut secourir l'électeur palatin, son beau-frère, et les protestants contre l'empereur. Jacques, son père, avait enfin entamé ce dessein, la dernière année de sa vie, lorsqu'il n'en était plus temps. Il fallait de l'argent pour envoyer des troupes dans le Bas-Palatinat; il en fallait pour les autres dépenses : ce n'est qu'avec ce métal qu'on est puissant, depuis qu'il est devenu le signe représentatif de toutes choses. Le roi en demandait comme une dette; le parlement n'en voulait accorder que comme un don gratuit, et avant de l'accorder, il voulait que le roi réformât des abus. Si l'on attendait dans chaque royaume

que tous les abus fussent réformés pour avoir de quoi lever des troupes, on ne ferait jamais la guerre. Charles Ier était déterminé par sa sœur, la princesse palatine, à cet armement; c'était elle qui avait forcé le prince son mari à recevoir la couronne de Bohême, qui ensuite avait, pendant cinq ans entiers, sollicité le roi son père à la secourir, et qui enfin obtenait, par les inspirations du duc de Buckingham, un secours si long-temps différé. Le parlement ne donna qu'un très-léger subside. Il y avait quelques exemples en Angleterre de rois qui, ne voulant point assembler de parlement, et ayant besoin d'argent, en avaient extorqué des particuliers par voie d'emprunt. Le prêt était forcé : celui qui prêtait perdait d'ordinaire son argent, et celui qui ne prêtait pas était mis en prison. Ces moyens tyranniques avaient été mis en usage dans des occasions où un roi affermi et armé pouvait exercer impunément quelques vexations. Charles Ier se servit de cette voie qu'il adoucit; il emprunta quelques deniers, avec lesquels il eut une flotte et des soldats qui revinrent sans avoir rien fait.

(1626) Il fallut assembler un parlement nouveau. La chambre des communes, au lieu de secourir le roi, poursuivit son favori, le duc de Buckingham, dont la puissance et la fierté révoltaient la nation. Charles, loin de souffrir l'outrage qu'on lui fesait dans la personne de son ministre, fit mettre en prison deux membres de la chambre des plus ardents à l'accuser. Cet acte de despotisme, qui vio-

lait les lois, ne fut pas soutenu; et la faiblesse avec laquelle il relâcha les deux prisonniers enhardit contre lui les esprits, que la détention de ces deux membres avait irrités. Il mit en prison pour le même sujet un pair du royaume, et le relâcha de même. Ce n'était pas le moyen d'obtenir des subsides, aussi n'en eut-il point. Les emprunts forcés continuèrent. On logea des gens de guerre chez les bourgeois qui ne voulurent pas prêter, et cette conduite acheva d'aliéner tous les cœurs. Le duc de Buckingham augmenta le mécontentement général par son expédition infructueuse à la Rochelle (1627). Un nouveau parlement fut convoqué, mais c'était assembler des citoyens irrités : ils ne songeaient qu'à rétablir les droits de la nation et du parlement; ils votèrent que la fameuse loi *Habeas corpus*, la gardienne de la liberté, ne devait jamais recevoir d'atteinte; qu'aucune levée de deniers ne devait être faite que par acte du parlement, et que c'était violer la liberté et la propriété, de loger les gens de guerre chez les bourgeois. Le roi s'opiniâtrant toujours à soutenir son autorité, et à demander de l'argent, affaiblissait l'une, et n'obtenait point l'autre. On voulait toujours faire le procès au duc de Buckingham. (1628) Un fanatique, nommé *Felton*, comme on l'a déjà dit, rendu furieux par cette animosité générale, assassina le premier ministre dans sa propre maison et au milieu de ses courtisans : ce coup fit voir quelle fureur commençait dès-lors à saisir la nation.

Il y avait un petit droit sur l'importation et l'ex-

portation des marchandises, qu'on nommait *droit de tonnage et de pontage*. Le feu roi en avait toujours joui par acte du parlement, et Charles croyait n'avoir pas besoin d'un second acte. Trois marchands de Londres ayant refusé de payer cette petite taxe, les officiers de la douane saisirent leurs marchandises. Un de ces trois marchands était membre de la chambre basse. Cette chambre, ayant à soutenir à la fois ses libertés et celles du peuple, poursuivit les commis du roi. Le roi irrité cassa le parlement, et fit emprisonner quatre membres de la chambre. Ce sont là les faibles et premiers principes qui bouleversèrent tout l'état, et qui ensanglantèrent le trône.

A ces sources du malheur public se joignit le torrent des dissensions ecclésiastiques en Écosse. Charles voulut remplir les projets de son père dans la religion comme dans l'état. L'épiscopat n'avait point été aboli en Écosse au temps de la réformation, avant Marie Stuart; mais ces évêques protestants étaient subjugués par les presbytériens. Une république de prêtres égaux entre eux gouvernait le peuple écossais. C'était le seul pays de la terre où les honneurs et les richesses ne rendaient pas les évêques puissants. La séance au parlement, les droits honorifiques, les revenus de leur siége leur étaient conservés; mais ils étaient pasteurs sans troupeau, et pairs sans crédit. Le parlement écossais, tout presbytérien, ne laissait subsister les évêques que pour les avilir. Les anciennes abbayes étaient entre les mains des séculiers, qui entraient au parlement en vertu de ce titre d'abbé. Peu à

peu le nombre de ces abbés titulaires diminua. Jacques Ier rétablit l'épiscopat dans tous ses droits. Le roi d'Angleterre n'était pas reconnu chef de l'Église en Écosse; mais étant né dans le pays, et prodiguant l'argent anglais, les pensions et les charges à plusieurs membres, il était plus maître à Édimbourg qu'à Londres. Le rétablissement de l'épiscopat n'empêcha pas l'assemblée presbytérienne de subsister. Ces deux corps se choquèrent toujours, et la république synodale l'emporta toujours sur la monarchie épiscopale. Jacques, qui regardait les évêques comme attachés au trône, et les calvinistes presbytériens comme ennemis du trône, crut qu'il réunirait le peuple écossais aux évêques en fesant recevoir une liturgie nouvelle, qui était précisément la liturgie anglicane. Il mourut avant d'accomplir ce dessein, que Charles son fils voulut exécuter.

La liturgie consistait dans quelques formules de prières, dans quelques cérémonies, dans un surplis que les célébrants devaient porter à l'église. A peine l'évêque d'Édimbourg eut fait lecture dans l'église des canons qui établissaient ces usages indifférents, que le peuple s'éleva contre lui en fureur, et lui jeta des pierres. La sédition passa de ville en ville. Les presbytériens firent une ligue, comme s'il s'était agi du renversement de toutes les lois divines et humaines. D'un côté cette passion si naturelle aux grands de soutenir leurs entreprises, et de l'autre la fureur populaire, excitèrent une guerre civile en Écosse.

On ne sut pas alors ce qui la fomentait, et ce qui prépara la fin tragique de Charles; c'était le cardinal de Richelieu. Ce ministre-roi, voulant empêcher Marie de Médicis de trouver un asile en Angleterre chez sa fille, et engager Charles dans les intérêts de la France, essuya du monarque anglais, plus fier que politique, des refus qui l'aigrirent (1637). On lit dans une lettre du cardinal au comte d'Estrades, alors envoyé en Angleterre, ces propres mots bien remarquables, que nous avons déjà rapportés : « Le roi et la reine d'Angle-« terre se repentiront, avant qu'il soit un an, d'a-« voir négligé mes offres; on connaîtra bientôt « qu'on ne doit pas me mépriser. »

Il avait parmi ses secrétaires un prêtre irlandais, qu'il envoya à Londres et à Édimbourg semer la discorde avec de l'argent parmi les puritains; et la lettre au comte d'Estrades est encore un monument de cette manœuvre. Si l'on ouvrait toutes les archives, on y verrait toujours la religion immolée à l'intérêt et à la vengeance.

Les Écossais armèrent. Charles eut recours au clergé anglican, et même aux catholiques d'Angleterre, qui tous haïssaient également les puritains. Ils ne lui fournirent de l'argent que parce que c'était une guerre de religion; et il eut même jusqu'à vingt-mille hommes pour quelques mois. Ces vingt mille hommes ne lui servirent guère qu'à négocier; et quand la plus grande partie de cette armée fut dissipée, faute de paie, les négociations devinrent plus difficiles. (1638 et suiv.) Il fallut

donc se résoudre encore à la guerre. On trouve peu d'exemples dans l'histoire d'une grandeur d'ame pareille à celle des seigneurs qui composaient le conseil secret du roi : ils lui sacrifièrent tous une grande partie de leurs biens. Le célèbre Laud, archevêque de Cantorbéry, le marquis Hamilton, surtout, se signalèrent dans cette générosité; et le fameux comte de Strafford donna seul vingt mille livres sterling; mais ces libéralités n'étant pas à beaucoup près suffisantes, le roi fut encore obligé de convoquer un parlement.

La chambre des communes ne regardait pas les Écossais comme des ennemis, mais comme des frères qui lui enseignaient à défendre ses priviléges. Le roi ne recueillit d'elle que des plaintes amères contre tous les moyens dont il se servait pour avoir des secours qu'elle lui refusait. Tous les droits que le roi s'était arrogés furent déclarés abusifs : impôt de tonnage et pontage, impôt de marine, vente de priviléges exclusifs à des marchands, logement de soldats par billets chez les bourgeois, enfin tout ce qui gênait la liberté publique. On se plaignit surtout d'une cour de justice nommée la *Chambre étoilée*, dont les arrêts avaient condamné trop sévèrement plusieurs citoyens. Charles cassa ce nouveau parlement, et aggrava ainsi les griefs de la nation.

Il semblait que Charles prît à tâche de révolter tous les esprits; car, au lieu de ménager la ville de Londres dans des circonstances si délicates, il lui fit intenter un procès devant la *Chambre étoilée*

pour quelques terres en Irlande, et la fit condamner à une amende considérable. Il continua à exiger toutes les taxes contre lesquelles le parlement s'était récrié. Un roi despotique qui en aurait usé ainsi aurait révolté ses sujets; à plus forte raison un roi d'une monarchie limitée. Mal secouru par les Anglais, secrètement inquiété par les intrigues du cardinal de Richelieu, il ne put empêcher l'armée des puritains écossais de pénétrer jusqu'à Newcastle. Ayant ainsi préparé ses malheurs, il convoqua enfin le parlement, qui acheva sa ruine (1640).

Cette assemblée commença, comme toutes les autres, par lui demander la réparation des griefs, abolition de la *Chambre étoilée*, suppression des impôts arbitraires, et particulièrement de celui de la marine; enfin elle voulut que le parlement fût convoqué tous les trois ans. Charles, ne pouvant plus résister, accorda tout. Il crut regagner son autorité en pliant, et il se trompa. Il comptait que son parlement l'aiderait à se venger des Écossais, qui avaient fait une irruption en Angleterre; et ce même parlement leur fit présent de trois cent mille livres sterling pour les récompenser de la guerre civile. Il se flattait d'abaisser en Angleterre le parti des puritains, et presque toute la chambre des communes était puritaine. Il aimait tendrement le comte de Strafford, dévoué si généreusement à son service; et la chambre des communes, pour ce dévouement même, accusa Strafford de haute trahison. On lui imputa quelques malversations inévitables dans ces temps de troubles, mais commises

toutes pour le service du roi, et surtout effacées par la grandeur d'ame avec laquelle il l'avait secouru. Les pairs le condamnèrent; il fallait le consentement du roi pour l'exécution. Le peuple féroce demandait ce sang à grands cris (1641). Strafford poussa la vertu jusqu'à supplier lui-même le roi de consentir à sa mort; et le roi poussa la faiblesse jusqu'à signer cet acte fatal, qui apprit aux Anglais à répandre un sang plus précieux. On ne voit point dans les grands hommes de Plutarque une telle magnanimité dans un citoyen, ni une telle faiblesse dans un monarque.

CHAPITRE CLXXX.

Des malheurs et de la mort de Charles Ier.

L'Angleterre, l'Écosse, et l'Irlande, étaient alors partagées en factions violentes, ainsi que l'était la France; mais celles de la France n'étaient que des cabales de princes et de seigneurs contre un premier ministre qui les écrasait; et les partis qui divisaient le royaume de Charles Ier étaient des convulsions générales dans tous les esprits, une ardeur violente et réfléchie de changer la constitution de l'état, un dessein mal conçu chez les royalistes d'établir le pouvoir despotique, la fureur de la liberté dans la nation, la soif de l'autorité dans la chambre des communes, le désir vague dans les évêques d'écraser le parti calviniste-puritain; le projet formé chez les puritains d'humilier

les évêques; et enfin le plan suivi et caché de ceux qu'on appelait *indépendants*, qui consistait à se servir des fautes de tous les autres pour devenir leurs maîtres.

(Octobre 1641) Au milieu de tous ces troubles, les catholiques d'Irlande crurent avoir trouvé enfin le temps de secouer le joug de l'Angleterre. La religion et la liberté, ces deux sources des plus grandes actions, les précipitèrent dans une entreprise horrible, dont il n'y a d'exemple que dans la Saint-Barthélemi. Ils complotèrent d'assassiner tous les protestants de leur île, et en effet ils en égorgèrent plus de quarante mille. Ce massacre n'a pas dans l'histoire des crimes la même célébrité que la Saint-Barthélemi; il fut pourtant aussi général et aussi distingué par toutes les horreurs qui peuvent signaler un tel fanatisme. Mais cette dernière conspiration de la moitié d'un peuple contre l'autre, pour cause de religion, se fesait dans une île alors peu connue des autres nations; elle ne fut point autorisée par des personnages aussi considérables qu'une Catherine de Médicis, un roi de France, un duc de Guise : les victimes immolées n'étaient pas aussi illustres, quoique aussi nombreuses. La scène ne fut pas moins souillée de sang; mais le théâtre n'attirait pas les yeux de l'Europe. Tout retentit encore des fureurs de la Saint-Barthélemi, et les massacres d'Irlande sont presque oubliés.

Si on comptait les meurtres que le fanatisme a commis depuis les querelles d'Athanase et d'Arius

jusqu'à nos jours, on verrait que ces querelles ont plus servi que les combats à dépeupler la terre; car dans les batailles on ne détruit que l'espèce mâle, toujours plus nombreuse que la femelle; mais dans les massacres faits pour la religion, les femmes sont immolées comme les hommes.

Pendant qu'une partie du peuple irlandais égorgeait l'autre, le roi Charles Ier était en Écosse, à peine pacifiée, et la chambre des communes gouvernait l'Angleterre. Ces catholiques irlandais, pour se justifier de ce massacre, prétendirent avoir reçu une commission du roi même pour prendre les armes; et Charles, qui demandait du secours contre eux à l'Écosse et à l'Angleterre, se vit accusé du crime même qu'il voulait punir. Le parlement d'Écosse le renvoie avec raison au parlement de Londres, parce que l'Irlande appartient en effet à l'Angleterre, et non pas à l'Écosse. Il retourne donc à Londres. La chambre basse croyant ou feignant de croire qu'il a part en effet à la rebellion des Irlandais, n'envoie que peu d'argent et peu de troupes dans cette île, pour ne pas dégarnir le royaume, et fait au roi la remontrance la plus terrible.

Elle lui signifie « qu'il faut désormais qu'il n'ait « pour conseil que ceux que le parlement lui nom- « mera; et, en cas de refus, elle le menace de prendre « des mesures. » Trois membres de la chambre allèrent lui présenter à genoux cette requête qui lui déclarait la guerre. Olivier Cromwell était déjà dans ce temps-là admis dans la chambre basse; et

il dit que, « si ce projet de remontrance ne passait « pas dans la chambre, il vendrait le peu qu'il avait « de bien, et se retirerait de l'Angleterre. »

Ce discours prouve qu'il était alors fanatique de la liberté que son ambition développée foula depuis aux pieds.

(1641) Charles n'osait pas alors dissoudre le parlement : on ne lui eût pas obéi. Il avait pour lui plusieurs officiers de l'armée assemblée auparavant contre l'Écosse, assidus auprès de sa personne. Il était soutenu par les évêques et les seigneurs catholiques épars dans Londres; ceux qui avaient voulu, dans la conspiration des poudres, exterminer la famille royale, se livraient alors à ses intérêts; tout le reste était contre le roi. Déjà le peuple de Londres, excité par les puritains de la chambre basse, remplissait la ville de séditions : il criait à la porte de la chambre des pairs : *Point d'évêques! point d'évêques!* Douze prélats intimidés résolurent de s'absenter, et protestèrent contre tout ce qui se ferait pendant leur absence. La chambre des pairs les envoya à la tour; et, bientôt après, les autres évêques se retirèrent du parlement.

Dans ce déclin de la puissance du roi, un de ses favoris, le lord Digby, lui donna le fatal conseil de la soutenir par un coup d'autorité. Le roi oublia que c'était précisément le temps où il ne fallait pas la compromettre. Il alla lui-même dans la chambre des communes pour y faire arrêter cinq sénateurs les plus opposés à ses intérêts, et qu'il accusait de

haute trahison. Ces cinq membres s'étaient évadés; toute la chambre se récria sur la violation de ses priviléges. Le roi, comme un homme égaré qui ne sait plus à quoi se prendre, va de la chambre des communes à l'hôtel de ville, lui demander du secours. Le conseil de la ville ne lui répond que par des plaintes contre lui-même. Il se retire à Windsor; et là, ne pouvant plus soutenir la démarche qu'on lui avait conseillée, il écrit à la chambre basse « qu'il se désiste de ses procédures contre « ses membres, et qu'il prendra autant de soin des « priviléges du parlement que de sa propre vie. » Sa violence l'avait rendu odieux, et le pardon qu'il en demandait le rendait méprisable.

La chambre basse commençait alors à gouverner l'état. Les pairs sont en parlement *pour eux-mêmes;* c'est l'ancien droit des barons et des seigneurs de fiefs; les communes sont en parlement pour les villes et les bourgs dont elles sont députées. Le peuple avait bien plus de confiance dans ses députés, qui le représentent, que dans les pairs. Ceux-ci, pour regagner le crédit qu'ils perdaient insensiblement, entraient dans les sentiments de la nation, et soutenaient l'autorité d'un parlement dont ils étaient originairement la partie principale.

Pendant cette anarchie, les rebelles d'Irlande triomphent, et, teints du sang de leurs compatriotes, ils s'autorisent encore du nom du roi, et surtout de celui de la reine sa femme, parce qu'elle était catholique. Les deux chambres du parlement

proposent d'armer les milices du royaume; bien entendu qu'elles ne mettront à leur tête que des officiers dépendant du parlement. On ne pouvait rien faire, selon la loi au sujet des milices, sans le consentement du roi. Le parlement s'attendait bien qu'il ne souscrirait pas à un établissement fait contre lui-même. Ce prince se retire, ou plutôt fuit vers le nord d'Angleterre. Sa femme, Henriette de France, fille de Henri IV, qui avait presque toutes les qualités du roi son père, l'activité et l'intrépidité, l'insinuation et même la galanterie, secourut en héroïne un époux à qui d'ailleurs elle était infidèle. Elle vend ses meubles et ses pierreries, emprunte de l'argent en Angleterre, en Hollande, donne tout à son mari, passe en Hollande elle-même pour solliciter des secours par le moyen de la princesse Marie, sa fille, femme du prince d'Orange. Elle négocie dans les cours du Nord, elle cherche partout de l'appui; excepté dans sa patrie, où le cardinal de Richelieu, son ennemi, et le roi, son frère, étaient mourants.

La guerre civile n'était point encore déclarée. Le parlement avait de son autorité mis un gouverneur, nommé le chevalier Hotham, dans Hull, petite ville maritime de la province d'York. Il y avait depuis long-temps des magasins d'armes et de munitions. Le roi s'y transporte, et veut y entrer. Hotham fait fermer les portes, et, conservant encore du respect pour la personne du roi, il se met à genoux sur les remparts, en lui demandant pardon de lui désobéir. On lui résista depuis moins

respectueusement. Les manifestes du roi et du parlement inondent l'Angleterre. Les seigneurs attachés au roi se rendent auprès de lui. Il fait venir de Londres le grand sceau du royaume, sans lequel on avait cru qu'il n'y a point de loi; mais les lois que le parlement fesait contre lui n'en étaient pas moins promulguées. Il arbora son étendard royal à Nottingham ; mais cet étendard ne fut d'abord entouré que de quelques milices sans armes. Enfin, avec les secours que lui fournit la reine sa femme, avec les présents de l'université d'Oxford, qui lui donna toute son argenterie, et avec tout ce que ses amis lui fournirent, il eut une armée d'environ quatorze mille hommes.

Le parlement, qui disposait de l'argent de la nation, en avait une plus considérable. Charles protesta d'abord, en présence de la sienne, qu'il « maintiendrait les lois du royaume, et les privi- « léges mêmes du parlement armé contre lui ; et « qu'il vivrait et mourrait dans la véritable religion « protestante. » C'est ainsi que les princes, en fait de religion, obéissent plus aux peuples que les peuples ne leur obéissent. Quand une fois ce qu'on appelle le *dogme* est enraciné dans une nation, il faut que le souverain dise qu'il mourra pour ce dogme. Il est plus aisé de tenir ce discours que d'éclairer le peuple[1].

[1] Le dernier parti serait le plus noble et le plus sûr. Les princes ont cru faire un grand trait de politique, en se parant d'un zèle religieux ; et ils n'ont fait par là que se mettre dans la dépendance des fanatiques de leur secte, et assurer aux partis politiques, soulevés contre eux, l'appui du fanatisme de toutes les autres ; or cet

Les armées du roi furent presque toujours commandées par le prince Robert, frère de l'infortuné Frédéric, électeur palatin, prince d'un grand courage, renommé d'ailleurs pour ses connaissances dans la physique, dans laquelle il fit des découvertes.

(1642) Les combats de Worcester et d'Edge-hill furent d'abord favorables à la cause du roi. Il s'avança jusqu'auprès de Londres. La reine sa femme lui amena de Hollande des soldats, de l'artillerie, des armes, des munitions. Elle repartit sur-le-champ pour aller chercher de nouveaux secours, qu'elle amena quelques mois après. On reconnaissait dans cette activité courageuse la fille de Henri IV. Les parlementaires ne furent point découragés; ils sentaient leurs ressources : tout vaincus qu'ils étaient, ils agissaient comme des maîtres contre lesquels le roi était révolté.

Ils condamnaient à la mort, pour crime de haute trahison, les sujets qui voulaient rendre au roi des villes; et le roi ne voulut point alors user de représailles contre ses prisonniers. Cela seul peut

appui seul a pu donner à ces partis la force de résister à l'autorité royale ou de la détruire.

Il n'est pas même nécessaire pour la sûreté et l'indépendance d'un prince, qu'il s'occupe directement du soin d'éclairer ses sujets; il suffit qu'il cesse de protéger, et surtout de payer ceux dont le métier est de les tromper.

Dans l'état actuel de l'Europe, toute révolution prompte est impossible, à moins que le fanatisme religieux n'en soit un des mobiles. Ainsi tous les soins que prend un prince pour protéger la religion, et empêcher le peuple de secouer le joug des prêtres, n'ont d'autre effet que de conserver aux factieux de ses états le seul moyen de renverser son trône, qu'ils puissent employer avec succès.

justifier, aux yeux de la postérité, celui qui fut si criminel aux yeux de son peuple. Les politiques le justifient moins d'avoir trop négocié, tandis qu'il devait, selon eux, profiter d'un premier succès, et n'employer que ce courage actif et intrépide qui seul peut finir de pareils débats.

(1643) Charles et le prince Robert, quoique battus à Newbury, eurent pourtant l'avantage de la campagne. Le parlement n'en fut que plus opiniâtre. On voyait, ce qui est très-rare, une compagnie plus ferme et plus inébranlable dans ses vues qu'un roi à la tête de son armée.

Les puritains, qui dominaient dans les deux chambres, levèrent enfin le masque : ils s'unirent solennellement avec l'Écosse, et signèrent (1648) le fameux *convenant*, par lequel ils s'engagèrent à détruire l'épiscopat. Il était visible, par ce *convenant*, que l'Écosse et l'Angleterre puritaines voulaient s'ériger en république. C'était l'esprit du calvinisme : il tenta long-temps en France cette grande entreprise ; il l'exécuta en Hollande, mais en France et en Angleterre on ne pouvait arriver à ce but si cher aux peuples qu'à travers des flots de sang.

Tandis que le presbytérianisme armait ainsi l'Angleterre et l'Écosse, le catholicisme servait encore de prétexte aux rebelles d'Irlande, qui, teints du sang de quarante mille compatriotes, continuaient à se défendre contre les troupes envoyées par le parlement de Londres. Les guerres de religion, sous Louis XIII, étaient toutes récentes, et l'invasion des Suédois en Allemagne, sous prétexte

de religion, durait encore dans toute sa force. C'était une chose bien déplorable que les chrétiens eussent cherché, durant tant de siècles, dans le dogme, dans le culte, dans la discipline, dans la hiérarchie, de quoi ensanglanter presque sans relâche la partie de l'Europe où ils sont établis.

La fureur de la guerre civile était nourrie par cette austérité sombre et atroce que les puritains affectaient. Le parlement prit ce temps pour faire brûler par le bourreau un petit livre du roi Jacques Ier, dans lequel ce monarque savant soutenait qu'il était permis de se divertir le dimanche après le service divin. On croyait par là servir la religion et outrager le roi régnant. Quelque temps après, ce même parlement s'avisa d'indiquer un jour de jeûne par semaine, et d'ordonner qu'on payât la valeur du repas qu'on se retranchait, pour subvenir à la guerre civile. L'empereur Rodolphe avait cru se soutenir contre les Turcs par des aumônes : le parti parlementaire essaya dans Londres de vaincre par des jeûnes.

De tant de troubles qui ont si souvent bouleversé l'Angleterre avant qu'elle ait pris la forme stable et heureuse qu'elle a de nos jours, les troubles de ces années, jusqu'à la mort du roi, furent les seuls où l'excès du ridicule se mêla aux excès de la fureur. Ce ridicule, que les réformateurs avaient tant reproché à la communion romaine, devint le partage des presbytériens. Les évêques se conduisirent en lâches; ils devaient mourir pour défendre une cause qu'ils croyaient juste ; mais les presbytériens

se conduisirent en insensés: leurs habillements, leurs discours, leurs basses allusions aux passages de l'Évangile, leurs contorsions, leurs sermons, leurs prédictions, tout en eux aurait mérité, dans des temps plus tranquilles, d'être joué à la foire de Londres, si cette farce n'avait pas été trop dégoûtante. Mais malheureusement l'absurdité de ces fanatiques se joignait à la fureur; les mêmes hommes, dont les enfants se seraient moqués, imprimaient la terreur en se baignant dans le sang; et ils étaient à la fois les plus fous de tous les hommes et les plus redoutables.

Il ne faut pas croire que dans aucune des factions, ni en Angleterre, ni en Irlande, ni en Écosse, ni auprès du roi, ni parmi ses ennemis, il y eût beaucoup de ces esprits déliés qui, dégagés des préjugés de leur parti, se servent des erreurs et du fanatisme des autres pour les gouverner : ce n'était pas là le génie de ces nations. Presque tout le monde était de bonne foi dans le parti qu'il avait embrassé. Ceux qui en changeaient, pour des mécontentements particuliers, changeaient presque tous avec hauteur. Les indépendants étaient les seuls qui cachassent leurs desseins; premièrement, parce qu'étant à peine comptés pour chrétiens, ils auraient trop révolté les autres sectes; en second lieu, parce qu'ils avaient des idées fanatiques de l'égalité primitive des hommes, et que ce système d'égalité choquait trop l'ambition des autres.

Une des grandes preuves de cette atrocité inflexible répandue alors dans les esprits, c'est le sup-

plice de l'archevêque de Cantorbéry, Guillaume Laud, qui, après avoir été quatre ans en prison, fut enfin condamné par le parlement. Le seul crime bien constaté qu'on lui reprocha, était de s'être servi de quelques cérémonies de l'Église romaine en consacrant une église de Londres. La sentence porta qu'il serait pendu, et qu'on lui arracherait le cœur pour lui en battre les joues; supplice ordinaire des traîtres : on lui fit grace en lui coupant la tête.

Charles, voyant les parlements d'Angleterre et d'Écosse réunis contre lui, pressé entre les armées de ces deux royaumes, crut devoir faire au moins une trève avec les catholiques rebelles d'Irlande, afin d'engager à sa cause une partie des troupes anglaises qui servaient dans cette île. Cette politique lui réussit. Il eut à son service, non-seulement beaucoup d'Anglais de l'armée d'Irlande, mais encore un grand nombre d'Irlandais qui vinrent grossir son armée. Alors le parlement l'accusa hautement d'avoir été l'auteur de la rebellion d'Irlande et du massacre. Malheureusement ces troupes nouvelles, sur lesquelles il devait tant compter, furent entièrement défaites par le lord Fairfax, l'un des généraux parlementaires (1644); et il ne resta au roi que la douleur d'avoir donné à ses ennemis le prétexte de l'accuser d'être complice des Irlandais.

Il marchait d'infortune en infortune. Le prince Robert, ayant soutenu long-temps l'honneur des armes royales, est battu auprès d'York, et son armée est dissipée par Manchester et Fairfax (1644). Charles se retire dans Oxford, où il est bientôt

assiégé. La reine fuit en France. Le danger du roi excite, à la vérité, ses amis à faire de nouveaux efforts. Le siége d'Oxford fut levé. Il rassembla des troupes, il eut quelques succès. Cette apparence de fortune ne dura pas. Le parlement était toujours en état de lui opposer une armée plus forte que la sienne. Les généraux Essex, Manchester et Waller, attaquèrent Charles à Newbury, sur le chemin d'Oxford. Cromwell était colonel dans leur armée; il s'était déjà fait connaître par des actions d'une valeur extraordinaire. On a écrit qu'à cette bataille de Newbury (27 octobre 1644), le corps que Manchester commandait ayant plié, et Manchester lui-même étant entraîné dans la fuite, Cromwell courut à lui, tout blessé, et lui dit : « Vous vous trompez, milord, ce n'est pas de « ce côté que sont les ennemis; » qu'il le ramena au combat, et qu'enfin on ne dut qu'à Cromwell le succès de cette journée. Ce qui est certain, c'est que Cromwell, qui commençait à avoir autant de crédit dans la chambre des communes, qu'il avait de réputation dans l'armée, accusa son général de n'avoir pas fait son devoir.

Le penchant des Anglais pour des choses inouïes fit éclater alors une étrange nouveauté qui développa le caractère de Cromwell, et qui fut à la fois l'origine de sa grandeur, de la chute du parlement et de l'épiscopat, du meurtre du roi et de la destruction de la monarchie. La secte des *indépendants* commençait à faire quelque bruit. Les presbytériens les plus emportés s'étaient jetés dans ce

parti : ils ressemblaient aux quakers, en ce qu'ils ne voulaient d'autres prêtres qu'eux-mêmes, ni d'autre explication de l'Évangile que celle de leurs propres lumières : ils différaient d'eux en ce qu'ils étaient aussi turbulents que les quakers étaient pacifiques. Leur projet chimérique était l'égalité entre tous les hommes; mais ils allaient à cette égalité par la violence. Olivier Cromwell les regarda comme des instruments propres à favoriser ses desseins.

La ville de Londres, partagée entre plusieurs factions, se plaignait alors du fardeau de la guerre civile que le parlement appesantissait sur elle. Cromwell fit proposer à la chambre des communes, par quelques indépendants, de réformer l'armée, et de s'engager, eux et les pairs, à renoncer à tous les emplois civils et militaires. Tous ces emplois étaient entre les mains des membres des deux chambres. Trois pairs étaient généraux des armées parlementaires. La plupart des colonels et des majors, des trésoriers, des munitionnaires, des commissaires de toute espèce, étaient de la chambre des communes. Pouvait-on se flatter d'engager par la force de la parole tant d'hommes puissants à sacrifier leurs dignités et leurs revenus? C'est pourtant ce qui arriva dans une seule séance. La chambre des communes surtout fut éblouie de l'idée de régner sur les esprits du peuple par un désintéressement sans exemple. On appela cet acte *l'acte du renoncement à soi-même*. Les pairs hésitèrent; mais la chambre des communes les entraîna. Les lords *Essex*, *Denbigh*, *Fairfax*, *Manchester*, se dépo-

sèrent eux-mêmes du généralat (1645); et le chevalier Fairfax, fils du général, n'étant point de la chambre des communes, fut nommé seul commandant de l'armée.

C'était ce que voulait Cromwell : il avait un empire absolu sur le chevalier Fairfax. Il en avait un si grand dans la chambre, qu'on lui conserva un régiment, quoiqu'il fût membre du parlement; et même il fut ordonné au général de lui confier le commandement de la cavalerie qu'on envoyait alors à Oxford. Le même homme qui avait eu l'adresse d'ôter à tous les sénateurs tous les emplois militaires, eut celle de faire conserver dans leurs postes les officiers du parti des indépendants, et dès-lors on s'aperçut bien que l'armée devait gouverner le parlement. Le nouveau général Fairfax, aidé de Cromwell, réforma toute l'armée, incorpora des régiments dans d'autres, changea tous les corps, établit une discipline nouvelle : ce qui, dans tout autre temps, eût excité une révolte, se fit alors sans résistance.

Cette armée, animée d'un nouvel esprit, marcha droit au roi, près d'Oxford; et alors se donna la bataille décisive de Naseby, non loin d'Oxford; Cromwell, général de la cavalerie, après avoir mis en déroute celle du roi, revint défaire son infanterie, et eut presque seul l'honneur de cette célèbre journée (14 juin 1645). L'armée royale, après un grand carnage, fut ou prisonnière, ou dispersée. Toutes les villes se rendirent à Fairfax et à Cromwell. Le jeune prince de Galles, qui fut depuis

Charles II, partageant de bonne heure les infortunes de son père, fut obligé de s'enfuir dans la petite île de Scilly. Le roi se retira enfin dans Oxford avec les débris de son armée, et demanda au parlement la paix, qu'on était bien loin de lui accorder. La chambre des communes insultait à sa disgrace. Le général avait envoyé à cette chambre la cassette du roi, trouvée sur le champ de bataille, remplie de lettres de la reine sa femme. Quelques-unes de ces lettres n'étaient que des expressions de tendresse et de douleur. La chambre les lut avec ces railleries amères qui sont le partage de la férocité.

Le roi était dans Oxford, ville presque sans fortifications, entre l'armée victorieuse des Anglais, et celle des Écossais, payée par les Anglais. Il crut trouver sa sûreté dans l'armée écossaise, moins acharnée contre lui. Il se livra entre ses mains; mais la chambre des communes ayant donné à l'armée écossaise deux cent mille livres sterling d'arrérages, et lui en devant encore autant, le roi cessa dès-lors d'être libre.

(16 février 1645) Les Écossais le livrèrent au commissaire du parlement anglais, qui d'abord ne sut comment il devait traiter son roi prisonnier. La guerre paraissait finie; l'armée d'Écosse payée retournait en son pays : le parlement n'avait plus à craindre que sa propre armée qui l'avait rendu victorieux. Cromwell et ses indépendants y étaient les maîtres. Ce parlement, ou plutôt la chambre des communes, toute puissante encore à Londres, et sentant que l'armée allait l'être, voulut se dé-

barrasser de cette armée devenue si dangereuse à ses maîtres : elle vota d'en faire marcher une partie en Irlande, et de licencier l'autre. On peut bien croire que Cromwell ne le souffrit pas. C'était là le moment de la crise ; il forma un conseil d'officiers, et un autre de simples soldats nommés *agitateurs*, qui d'abord firent des remontrances, et qui bientôt donnèrent des lois. Le roi était entre les mains de quelques commissaires du parlement, dans un château nommé Holmby. Des soldats du conseil des agitateurs allèrent l'enlever au parlement dans ce château, et le conduisirent à Newmarket.

Après ce coup d'autorité, l'armée marcha vers Londres. Cromwell, voulant mettre dans ses violences des formes usitées, fit accuser par l'armée onze membres du parlement, ennemis ouverts du parti indépendant. Ces membres n'osèrent plus, dès ce moment, rentrer dans la chambre. La ville de Londres ouvrit enfin les yeux, mais trop tard et trop inutilement sur tant de malheurs ; elle voyait un parlement oppresseur opprimé par l'armée, son roi captif entre les mains des soldats, ses citoyens exposés. Le conseil de ville assemble ses milices, on entoure à la hâte Londres de retranchements ; mais l'armée étant arrivée aux portes, Londres les ouvrit, et se tut. Le parlement remit la tour au général Fairfax (1647), remercia l'armée d'avoir désobéi, et lui donna de l'argent.

Il restait toujours à savoir ce qu'on ferait du roi prisonnier, que les indépendants avaient transféré à la maison royale de Hampton-court. Cromwell

d'un côté, les presbytériens de l'autre, traitaient secrètement avec lui. Les Écossais lui proposaient de l'enlever. Charles, craignant également tous les partis, trouva le moyen de s'enfuir de Hampton-court et de passer dans l'île de Wight, où il crut trouver un asile, et où il ne trouva qu'une nouvelle prison.

Dans cette anarchie d'un parlement factieux et méprisé, d'une ville divisée, d'une armée audacieuse, d'un roi fugitif et prisonnier, le même esprit qui animait depuis long-temps les indépendants saisit tout à coup plusieurs soldats de l'armée; ils se nommèrent les *aplanisseurs*, nom qui signifiait qu'ils voulaient tout mettre au niveau, et ne reconnaître aucun maître au-dessus d'eux, ni dans l'armée, ni dans l'état, ni dans l'Église. Ils ne fesaient que ce qu'avait fait la chambre des communes : ils imitaient leurs officiers, et leur droit paraissait aussi bon que celui des autres; leur nombre était considérable. Cromwell, voyant qu'ils étaient d'autant plus dangereux qu'ils se servaient de ses principes, et qu'ils allaient lui ravir le fruit de tant de politique et de tant de travaux, prit tout d'un coup le parti de les exterminer au péril de sa vie. Un jour qu'ils s'assemblaient, il marche à eux, à la tête de son régiment des *Frères rouges*, avec lesquels il avait toujours été victorieux, leur demande au nom de Dieu ce qu'ils veulent, et les charge avec tant d'impétuosité, qu'ils résistèrent à peine. Il en fit pendre plusieurs, et dissipa ainsi une faction dont le crime était de l'avoir imité.

Cette action augmenta encore son pouvoir dans l'armée, dans le parlement et dans Londres. Le chevalier Fairfax était toujours général, mais avec bien moins de crédit que lui. Le roi, prisonnier dans l'île de Wight, ne cessait de faire des propositions de paix, comme s'il eût fait encore la guerre, et comme si on eût voulu l'écouter. Le duc d'York, un de ses fils, qui fut depuis Jacques II, âgé alors de quinze ans, prisonnier au palais de Saint-James, se sauva plus heureusement de sa prison que son père ne s'était sauvé de Hampton-court : il se retira en Hollande; et quelques partisans du roi ayant dans ce temps-là même gagné une partie de la flotte anglaise, cette flotte fit voile au port de la Brille où ce jeune prince était retiré. Le prince de Galles, son frère, et lui, montèrent sur cette flotte pour aller au secours de leur père, et ce secours hâta sa perte.

Les Écossais, honteux de passer dans l'Europe pour avoir vendu leur maître, assemblaient de loin quelques troupes en sa faveur. Plusieurs jeunes seigneurs les secondaient en Angleterre. Cromwell marche à eux à grandes journées, avec une partie de l'armée. Il les défait entièrement à Preston, (1648) et prend prisonnier le duc Hamilton, général des Écossais. La ville de Colchester, dans le comté d'Essex, ayant pris le parti du roi, se rendit à discrétion au général Fairfax; et ce général fit exécuter à ses yeux, comme des traîtres, plusieurs seigneurs qui avaient soulevé la ville en faveur de leur prince.

Pendant que Fairfax et Cromwell achevaient ainsi de tout soumettre, le parlement, qui craignait encore plus Cromwell et les indépendants qu'il n'avait craint le roi, commençait à traiter avec lui, et cherchait tous les moyens possibles de se délivrer d'une armée dont il dépendait plus que jamais. Cette armée, qui revenait triomphante, demande enfin qu'on mette le roi en justice, comme la cause de tous les maux, que ses principaux partisans soient punis, qu'on ordonne à ses enfants de se soumettre, sous peine d'être déclarés traîtres. Le parlement ne répond rien; Cromwell se fait présenter des requêtes par tous les régiments de son armée, pour qu'on fasse le procès au roi. Le général Fairfax, assez aveuglé pour ne pas voir qu'il agissait pour Cromwell, fait transférer le monarque prisonnier de l'île de Wight au château de Hurst, et de là à Windsor, sans daigner seulement en rendre compte au parlement. Il mène l'armée à Londres, saisit tous les postes, oblige la ville de payer quarante mille livres sterling.

Le lendemain la chambre des communes veut s'assembler; elle trouve des soldats à la porte, qui chassent la plupart de ces membres presbytériens, les anciens auteurs de tous les troubles dont ils étaient alors les victimes; on ne laisse entrer que les indépendants et les presbytériens rigides, ennemis toujours implacables de la royauté. Les membres exclus protestent; on déclare leur protestation séditieuse. Ce qui restait de la chambre des communes n'était plus qu'une troupe de bourgeois

esclaves de l'armée ; les officiers, membres de cette chambre, y dominaient ; la ville était asservie à l'armée; et ce même conseil de ville, qui naguère avait pris le parti du roi, dirigé alors par les vainqueurs, demanda par une requête qu'on lui fît son procès.

La chambre des communes établit un comité de trente-huit personnes, pour dresser contre le roi des accusations juridiques : on érige une cour de justice nouvelle, composée de Fairfax, de Cromwell, d'Ireton, gendre de Cromwell, de Waller, et de cent quarante-sept autres juges. Quelques pairs qui s'assemblaient encore dans la chambre haute, seulement pour la forme, tous les autres s'étant retirés, furent sommés de joindre leur assistance juridique à cette chambre illégale ; aucun d'eux n'y voulut consentir. Leur refus n'empêcha point la nouvelle cour de justice de continuer ses procédures.

Alors la chambre basse déclara enfin que le pouvoir souverain réside originairement dans le peuple, et que les représentants du peuple avaient l'autorité légitime : c'était une question que l'armée jugeait par l'organe de quelques citoyens ; c'était renverser toute la constitution de l'Angleterre. La nation est, à la vérité, représentée légalement par la chambre des communes ; mais elle l'est aussi par un roi et par les pairs. On s'est toujours plaint dans les autres états, quand on a vu des particuliers jugés par des commissaires ; et c'étaient ici des commissaires nommés par la moindre partie du parle-

ment, qui jugeaient leur souverain. Il n'est pas douteux que la chambre des communes ne crût en avoir le droit; elle était composée d'indépendants, qui pensaient tous que la nature n'avait mis aucune différence entre le roi et eux, et que la seule qui subsistait était celle de la victoire. Les Mémoires de Ludlow, colonel alors dans l'armée, et l'un des juges, font voir combien leur fierté était flattée en secret de condamner en maîtres celui qui avait été le leur. Ce même Ludlow, presbytérien rigide, ne laisse pas douter que le fanatisme n'eût part à cette catastrophe. Il développe tout l'esprit du temps, en citant ce passage de l'ancien Testament : « Le « pays ne peut être purifié de sang que par le sang « de celui qui l'a répandu. »

(Janvier 1648) Enfin Fairfax, Cromwell, les indépendants, les presbytériens, croyaient la mort du roi nécessaire à leur dessein d'établir une république. Cromwell ne se flattait certainement pas alors de succéder au roi; il n'était que lieutenant-général dans une armée pleine de factions. Il espérait, avec grande raison, dans cette armée et dans la république, le crédit attaché à ses grandes actions militaires et à son ascendant sur les esprits; mais s'il avait formé dès-lors le dessein de se faire reconnaître pour le souverain de trois royaumes, il n'aurait pas mérité de l'être. L'esprit humain, dans tous les genres, ne marche que par degrés, et ces degrés amenèrent nécessairement l'élévation de Cromwell, qui ne la dut qu'à sa valeur et à la fortune.

Charles Ier, roi d'Écosse, d'Angleterre et d'Irlande, fut exécuté par la main du bourreau, dans la place de Whitehall (10 février 1649); son corps fut transporté à la chapelle de Windsor, mais on n'a jamais pu le retrouver. Plus d'un roi d'Angleterre avait été déposé anciennement par des arrêts du parlement; des femmes de rois avaient péri par le dernier supplice; des commissaires anglais avaient jugé à mort la reine d'Écosse, Marie Stuart, sur laquelle ils n'avaient d'autre droit que celui des brigands sur ceux qui tombent entre leurs mains; mais on n'avait vu encore aucun peuple faire périr son propre roi sur un échafaud, avec l'appareil de la justice. Il faut remonter jusqu'à trois cents ans avant notre ère pour trouver dans la personne d'Agis, roi de Lacédémone, l'exemple d'une pareille catastrophe[1].

[1] On a conservé les actes de cette procédure. Un tribunal légitime qui condamnerait un garnement à un mois de Bicêtre, sur une pareille instruction, commettrait un acte de tyrannie : et si on ajoute que ni suivant le droit particulier d'Angleterre, ni (en supposant alors les Anglais absolument libres) suivant aucun principe de droit public qu'un homme de bon sens puisse admettre, ce tribunal ne pouvait être regardé comme légitime, on aura une idée juste de ce jugement extraordinaire.

Charles répondit avec une modération et une fermeté qui honorent sa mémoire, et qui contrastent avec la dureté et la mauvaise foi de ses juges.

On prétend que des voleurs de grands chemins se sont avisés quelquefois de condamner en cérémonie, avant de les assassiner, des juges qui étaient tombés entre leurs mains. Rien ne ressemble mieux à la conduite de Cromwell et de ses amis. Il a fallu toute l'atrocité du fanatisme pour que cette sentence ne soulevât point tous les partis, et que l'indignation générale n'en rendît pas l'exécution impossible; et le fanatisme seul en a pu faire l'apologie.

CHAPITRE CLXXXI.

De Cromwell.

Après le meurtre de Charles Ier, la chambre des communes défendit, sous peine de mort, de reconnaître pour roi ni son fils ni aucun autre. Elle abolit la chambre haute, où il ne siégeait plus que seize pairs du royaume, et resta ainsi souveraine en apparence de l'Angleterre et de l'Irlande.

Cette chambre, qui devait être composée de cinq cent treize membres, ne l'était alors que d'environ quatre-vingts. Elle fit un nouveau grand sceau, sur lequel étaient gravés ces mots : *Le parlement de la république d'Angleterre.* On avait déjà abattu la statue du roi, élevée dans la bourse de Londres, et on avait mis en sa place cette inscription : *Charles le dernier roi et le premier tyran.*

Cette même chambre condamna à mort plusieurs seigneurs qui avaient été faits prisonniers en combattant pour le roi. Il n'était pas étonnant qu'on violât les lois de la guerre, après avoir violé celles des nations; et pour les enfreindre plus pleinement encore, le duc Hamilton, Écossais, fut du nombre des condamnés. Cette nouvelle barbarie servit beaucoup à déterminer les Écossais à reconnaître pour leur roi Charles II; mais en même temps, l'amour de la liberté était si profondément gravé dans tous les cœurs, qu'ils bornèrent le pouvoir royal autant que le parlement d'Angleterre l'avait

limité dans les premiers troubles. L'Irlande reconnaissait le nouveau roi sans conditions. Cromwell alors se fit nommer gouverneur d'Irlande (1649) : il partit avec l'élite de son armée, et fut suivi de sa fortune ordinaire.

Cependant Charles II était rappelé en Écosse par le parlement, mais aux mêmes conditions que ce parlement écossais avait faites au roi son père. On voulait qu'il fût presbytérien, comme les Parisiens avaient voulu que Henri IV, son grand-père, fût catholique. On restreignait en tout l'autorité royale; Charles la voulait pleine et entière. L'exemple de son père n'affaiblissait point en lui des idées qui semblent nées dans le cœur des monarques. Le premier fruit de sa nomination au trône d'Écosse était déjà une guerre civile. Le marquis de Montrose, homme célèbre dans ces temps-là par son attachement à la famille royale, et par sa valeur, avait amené d'Allemagne et du Danemarck quelques soldats dans le nord d'Écosse; et, suivi des montagnards, il prétendait joindre aux droits du roi celui de conquête : il fut défait, pris et condamné par le parlement d'Écosse à être pendu à une potence haute de trente pieds, à être ensuite écartelé, et ses membres à être attachés aux portes des quatre principales villes, pour avoir contrevenu à ce qu'on appelait la *loi nouvelle*, ou *convenant presbytérien*. Ce brave homme dit à ses juges qu'il n'était fâché que de n'avoir pas assez de membres pour être attachés à toutes les portes des villes de l'Europe, comme des monuments de sa fidélité pour

son roi. Il mit même cette pensée en assez beaux vers, en allant au supplice. C'était un des plus agréables esprits qui cultivassent alors les lettres, et l'ame la plus héroïque qui fût dans les trois royaumes. Le clergé presbytérien le conduisit à la mort en l'insultant et en prononçant sa damnation.

(1650) Charles II, n'ayant pas d'autre ressource, vint de Hollande se remettre à la discrétion de ceux qui venaient de faire pendre son général et son appui, et entra dans Édimbourg par la porte où les membres de Montrose étaient exposés.

La nouvelle république d'Angleterre se prépara dès ce moment à faire la guerre à l'Écosse, ne voulant pas que dans la moitié de l'île il y eût un roi qui prétendît l'être de l'autre. Cette nouvelle république soutenait la révolution avec autant de conduite qu'elle l'avait faite avec fureur. C'était une chose inouïe, de voir un petit nombre de citoyens obscurs, sans aucun chef à leur tête, tenir tous les pairs du royaume dans l'éloignement et dans le silence, dépouiller tous les évêques, contenir les peuples, entretenir en Irlande environ seize mille combattants et autant en Angleterre, maintenir une grande flotte bien pourvue, et payer exactement toutes les dépenses, sans qu'aucun des membres de la chambre s'enrichît aux dépens de la nation. Pour subvenir à tant de frais, on employait avec une économie sévère les revenus autrefois attachés à la couronne, et les terres des évêques et des chapitres qu'on vendit pour dix années. Enfin la nation payait une taxe de cent vingt mille livres sterling

par mois, taxe dix fois plus forte que cet impôt de la marine que Charles Ier s'était arrogé, et qui avait été la première cause de tant de désastres.

Ce parlement d'Angleterre n'était pas gouverné par Cromwell, qui alors était en Irlande avec son gendre Ireton; mais il était dirigé par la faction des indépendants, dans laquelle il conservait toujours un grand crédit. La chambre résolut de faire marcher une armée contre l'Écosse, et d'y faire servir Cromwell sous le général Fairfax. Cromwell reçut ordre de quitter l'Irlande qu'il avait presque soumise. Le général Fairfax ne voulut point marcher contre l'Écosse : il n'était point indépendant, mais presbytérien. Il prétendait qu'il ne lui était pas permis d'aller attaquer ses frères qui n'attaquaient point l'Angleterre. Quelques représentations qu'on lui fit, il demeura inflexible, et se démit du généralat pour passer le reste de ses jours en paix. Cette résolution n'était point extraordinaire dans un temps et dans un pays où chacun se conduisait suivant ses principes.

(Juin 1650) C'est là l'époque de la grande fortune de Cromwell. Il est nommé général à la place de Fairfax. Il se rend en Écosse avec une armée accoutumée à vaincre depuis près de dix ans. D'abord il bat les Écossais à Dunbar, et se rend maître de la ville d'Édimbourg. De là il suit Charles II, qui s'était avancé jusqu'à Worcester, en Angleterre, dans l'espérance que les Anglais de son parti viendraient l'y joindre : mais ce prince n'avait avec lui que de nouvelles troupes sans dis-

cipline. (13 septembre 1650) Cromwell l'attaqua sur les bords de la Saverne, et remporta presque sans résistance la victoire la plus complète qui eût jamais signalé sa fortune. Environ sept mille prisonniers furent menés à Londres, et vendus pour aller travailler aux plantations anglaises en Amérique. C'est, je crois, la première fois qu'on a vendu des hommes comme des esclaves, chez les chrétiens, depuis l'abolition de la servitude. L'armée victorieuse se rend maîtresse de l'Écosse entière. Cromwell poursuit le roi partout.

L'imagination, qui a produit tant de romans, n'a guère inventé d'aventures plus singulières, ni des dangers plus pressants, ni des extrémités plus cruelles que tout ce que Charles II essuya en fuyant la poursuite du meurtrier de son père. Il fallut qu'il marchât presque seul par les routes les moins fréquentées, exténué de fatigue et de faim, jusque dans le comté de Strafford. Là, au milieu d'un bois, poursuivi par les soldats de Cromwell, il se cacha dans le creux d'un chêne, où il fut obligé de passer un jour et une nuit. Ce chêne se voyait encore au commencement de ce siècle. Les astronomes l'ont placé dans les constellations du pole austral, et ont ainsi éternisé la mémoire de tant de malheurs. (Novembre 1650) Ce prince errant de village en village, déguisé, tantôt en postillon, tantôt en bûcheron, se sauva enfin dans une petite barque, et arriva en Normandie, après six semaines d'aventures incroyables. Remarquons ici que son petit-neveu, Charles Édouard, a éprouvé

de nos jours des aventures pareilles, et encore plus inouïes. On ne peut trop remettre ces terribles exemples devant les yeux des hommes vulgaires qui voudraient intéresser le monde entier à leurs malheurs, quands ils ont été traversés dans leurs petites prétentions, ou dans leurs vains plaisirs.

Cromwell cependant revint à Londres en triomphe. La plupart des députés du parlement, leur orateur à la tête, le conseil de ville, précédé du maire, allèrent au-devant de lui à quelques milles de Londres. Son premier soin, dès qu'il fut dans la ville, fut de porter le parlement à un abus de la victoire dont les Anglais devaient être flattés. La chambre réunit l'Écosse à l'Angleterre comme un pays de conquête, et abolit la royauté chez les vaincus, comme elle l'avait exterminée chez les vainqueurs.

Jamais l'Angleterre n'avait été plus puissante que depuis qu'elle était république. Ce parlement tout républicain forma le projet singulier de joindre les sept Provinces-Unies à l'Angleterre, comme il venait d'y joindre l'Écosse (1651). Le stathouder, Guillaume II, gendre de Charles Ier, venait de mourir, après avoir voulu se rendre souverain en Hollande, comme Charles en Angleterre, et n'ayant pas mieux réussi que lui. Il laissait un fils au berceau, et le parlement espérait que les Hollandais se passeraient de stathouder, comme l'Angleterre se passait de monarque, et que la nouvelle république de l'Angleterre, de l'Écosse et de la Hollande pourrait tenir la balance de l'Europe; mais

les partisans de la maison d'Orange s'étant opposés à ce projet, qui tenait beaucoup de l'enthousiasme de ces temps-là, ce même enthousiasme porta le parlement anglais à déclarer la guerre à la Hollande. On se battit sur mer avec des succès balancés. Les plus sages du parlement, redoutant le grand crédit de Cromwell, ne continuaient cette guerre que pour avoir un prétexte d'augmenter la flotte aux dépens de l'armée, et de détruire ainsi peu à peu la puissance dangereuse du général.

Cromwell les pénétra comme ils l'avaient pénétré : ce fut alors qu'il développa tout son caractère : « Je suis, dit-il au major-général Vernon, « poussé à un dénoûment qui me fait dresser les « cheveux à la tête. » Il se rendit au parlement (30 avril 1653), suivi d'officiers et de soldats choisis qui s'emparèrent de la porte. Dès qu'il eut pris sa place : « Je crois, dit-il, que ce parlement est assez « mûr pour être dissous. » Quelques membres lui ayant reproché son ingratitude, il se met au milieu de la chambre : « Le seigneur, dit-il, n'a plus be- « soin de vous ; il a choisi d'autres instruments « pour accomplir son ouvrage. » Après ce discours fanatique, il les charge d'injures, dit à l'un qu'il est un ivrogne, à l'autre qu'il mène une vie scandaleuse, que l'Évangile les condamne, et qu'ils aient à se dissoudre sur-le-champ. Ses officiers et ses soldats entrent dans la chambre : « Qu'on em- « porte la masse du parlement, dit-il, qu'on nous « défasse de cette marotte. » Son major-général, Harrisson, va droit à l'orateur, et le fait descendre

de la chaire avec violence. « Vous m'avez forcé, « s'écria Cromwell, à en user ainsi; car j'ai prié le « Seigneur, toute la nuit, qu'il me fît plutôt « mourir que de commettre une telle action. » Ayant dit ces paroles, il fit sortir tous les membres du parlement l'un après l'autre, ferma la porte lui-même, et emporta la clef dans sa poche.

Ce qui est bien plus étrange, c'est que le parlement étant détruit avec cette violence, et nulle autorité législative n'étant reconnue, il n'y eut point de confusion. Cromwell assembla le conseil des officiers. Ce furent eux qui changèrent véritablement la constitution de l'état; et il n'arrivait en Angleterre que ce qu'on a vu dans tous les pays de la terre, où le fort a donné la loi au faible. Cromwell fit nommer par ce conseil cent quarante-quatre députés du peuple, qu'on prit pour la plupart dans les boutiques et dans les ateliers des artisans. Le plus accrédité de ce nouveau parlement d'Angleterre était un marchand de cuir, nommé Barebone ; c'est ce qui fit qu'on appela cette assemblée *le parlement des* Barebones [1]. Cromwell, en qualité de général, écrivit une lettre circulaire à tous ces députés, et les somma de venir gouverner l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande. Au bout de cinq mois, ce prétendu parlement, aussi méprisé qu'incapable, fut obligé de se casser lui-même, et de remettre à son tour le pouvoir souverain au conseil de guerre. Les officiers seuls déclarèrent alors Cromwell protecteur des trois

[1] Cela signifie *os décharnés.*

royaumes (22 décembre 1653). On envoya chercher le maire de Londres et les aldermen. Cromwell fut installé à Whitehall, dans le palais des rois, où il prit dès-lors son logement. On lui donna le titre d'*altesse*, et la ville de Londres l'invita à un festin, avec les mêmes honneurs qu'on rendait aux monarques. C'est ainsi qu'un citoyen obscur du pays de Galles parvint à se faire roi, sous un autre nom, par sa valeur secondée de son hypocrisie.

Il était âgé alors de près de cinquante ans, et en avait passé quarante sans aucun emploi, ni civil ni militaire. A peine était-il connu en 1642, lorsque la chambre des communes, dont il était membre, lui donna une commission de major de cavalerie. C'est de là qu'il parvint à gouverner la chambre et l'armée, et que, vainqueur de Charles Ier et de Charles II, il monta en effet sur leur trône, et régna, sans être roi, avec plus de pouvoir et plus de bonheur qu'aucun roi. Il choisit d'abord, parmi les seuls officiers compagnons de ses victoires, quatorze conseillers, à chacun desquels il assigna mille livres sterling de pension. Les troupes étaient toujours payées un mois d'avance, les magasins fournis de tout; le trésor public, dont il disposait, était rempli de trois cent mille livres sterling : il en avait cent cinquante mille en Irlande. Les Hollandais lui demandèrent la paix, et il en dicta les conditions, qui furent, qu'on lui paierait trois cent mille livres sterling, que les vaisseaux des Provinces-Unies bais-

seraient pavillon devant les vaisseaux anglais, et que le jeune prince d'Orange ne serait jamais rétabli dans les charges de ses ancêtres. C'est ce même prince qui détrôna depuis Jacques II, dont Cromwell avait détrôné le père.

Toutes les nations courtisèrent à l'envi le protecteur. La France rechercha son alliance contre l'Espagne, et lui livra la ville de Dunkerque [a]. Ses flottes prirent sur les Espagnols la Jamaïque, qui est restée à l'Angleterre. L'Irlande fut entièrement soumise, et traitée comme un pays de conquête. On donna aux vainqueurs les terres des vaincus, et ceux qui étaient le plus attachés à leur patrie périrent par la main des bourreaux.

Cromwell, gouvernant en roi, assemblait des parlements; mais il s'en rendait le maître, et les cassait à sa volonté. Il découvrit toutes les conspirations contre lui, et prévint tous les soulèvements. Il n'y eut aucun pair du royaume dans ces parlements qu'il convoquait : tous vivaient obscurément dans leurs terres. Il eut l'adresse d'engager un de ces parlements à lui offrir le titre de roi (1656), afin de le refuser et de mieux conserver la puissance réelle. Il menait dans le palais des rois une vie sombre et retirée, sans aucun faste, sans aucun excès. Le général Ludlow, son lieutenant en Irlande, rapporte que, quand le protecteur y envoya son fils, Henri Cromwell, il l'envoya avec un seul domestique. Ses mœurs furent toujours austères; il était sobre, tempérant, éco-

[a] Voyez le *Siècle de Louis XIV* (chap. VI).

nome sans être avide du bien d'autrui, laborieux, exact dans toutes les affaires. Sa dextérité ménageait toutes les sectes, ne persécutant ni les catholiques ni les anglicans, qui alors à peine osaient paraître; il avait des chapelains de tous les partis; enthousiaste avec les fanatiques, maintenant les presbytériens qu'il avait trompés et accablés, et qu'il ne craignait plus; ne donnant sa confiance qu'aux indépendants qui ne pouvaient subsister que par lui, et se moquant d'eux quelquefois avec les théistes. Ce n'est pas qu'il vît de bon œil la religion du théisme, qui, étant sans fanatisme, ne peut guère servir qu'à des philosophes, et jamais à des conquérants.

Il y avait peu de ces philosophes, et il se délassait quelquefois avec eux aux dépens des insensés qui lui avaient frayé le chemin du trône, l'Évangile à la main. C'est par cette conduite qu'il conserva jusqu'à sa mort son autorité cimentée de sang, et maintenue par la force et par l'artifice.

La nature, malgré sa sobriété, avait fixé la fin de sa vie à cinquante-cinq ans. (13 septembre 1658) Il mourut d'une fièvre ordinaire, causée probablement par l'inquiétude attachée à la tyrannie; car dans les derniers temps il craignait toujours d'être assassiné; il ne couchait jamais deux nuits de suite dans la même chambre. Il mourut après avoir nommé Richard Cromwell son successeur. A peine eut-il expiré qu'un de ses chapelains, presbytérien, nommé Herry, dit aux assistants : « Ne « vous alarmez pas; s'il a protégé le peuple de Dieu

« tant qu'il a été parmi nous, il le protégera bien « davantage à présent qu'il est monté au ciel, où « il sera assis à la droite de Jésus-Christ. « Le fanatisme était si puissant, et Cromwell si respecté, que personne ne rit d'un pareil discours.

Quelques intérêts divers qui partageassent tous les esprits, Richard Cromwell fut déclaré paisiblement protecteur dans Londres. Le conseil ordonna des funérailles plus magnifiques que pour aucun roi d'Angleterre. On choisit pour modèle les solennités pratiquées à la mort du roi d'Espagne, Philippe II. Il est à remarquer qu'on avait représenté Philippe II en purgatoire pendant deux mois, dans un appartement tendu de noir, éclairé de peu de flambeaux, et qu'ensuite on l'avait représenté dans le ciel, le corps sur un lit brillant d'or, dans une salle tendue de même, éclairée de cinq cents flambeaux, dont la lumière, renvoyée par des plaques d'argent, égalait l'éclat du soleil. Tout cela fut pratiqué pour Olivier Cromwell : on le vit sur son lit de parade, la couronne en tête et un sceptre d'or à la main. Le peuple ne fit nulle attention ni à cette imitation d'une pompe catholique, ni à la profusion. Le cadavre embaumé, que Charles II fit exhumer depuis et porter au gibet, fut enterré dans le tombeau des rois.

CHAPITRE CLXXXII.

De l'Angleterre sous Charles II.

Le second protecteur, Richard Cromwell, n'ayant pas les qualités du premier, ne pouvait en avoir la fortune. Son sceptre n'était point soutenu par l'épée; et n'ayant ni l'intrépidité ni l'hypocrisie d'Olivier, il ne sut ni se faire craindre de l'armée ni en imposer aux partis et aux sectes qui divisaient l'Angleterre. Le conseil guerrier d'Olivier Cromwell brava d'abord Richard. Ce nouveau protecteur prétendit s'affermir en convoquant un parlement, dont une chambre, composée d'officiers, représentait les pairs d'Angleterre, et dont l'autre, formée de députés anglais, écossais et irlandais, représentait les trois royaumes; mais les chefs de l'armée le forcèrent de dissoudre ce parlement. Ils rétablirent eux-mêmes l'ancien parlement qui avait fait couper la tête à Charles Ier, et qu'ensuite Olivier Cromwell avait dissous avec tant de hauteur. Ce parlement était tout républicain, aussi-bien que l'armée. On ne voulait point de roi, mais on ne voulait pas non plus de protecteur. Ce parlement, qu'on appela le *croupion* (*rump*), semblait idolâtre de la liberté; et, malgré son enthousiasme fanatique, il se flattait de gouverner, haïssant également les noms de roi, de protecteur, d'évêques, et de pairs, ne parlant jamais qu'au nom du peuple. (12 mai 1659) Les

officiers demandèrent à la fois au parlement établi par eux, que tous les partisans de la maison royale fussent à jamais privés de leurs emplois, et que Richard Cromwell fût privé du protectorat. Ils le traitaient honorablement, demandant pour lui vingt mille livres sterling de rente, et huit mille pour sa mère; mais le parlement ne donna à Richard Cromwell que deux mille livres une fois payées, et lui ordonna de sortir dans six jours de la maison des rois; il obéit sans murmure, et vécut en particulier paisible.

On n'entendait point alors parler des pairs ni des évêques. Charles II paraissait abandonné de tout le monde, aussi-bien que Richard Cromwell; et on croyait, dans toutes les cours de l'Europe, que la république anglaise subsisterait. Le célèbre Monk, officier-général sous Cromwell, fut celui qui rétablit le trône : il commandait en Écosse l'armée qui avait subjugué le pays. Le parlement de Londres ayant voulu casser quelques officiers de cette armée, ce général se résolut à marcher en Angleterre pour tenter la fortune. Les trois royaumes alors n'étaient qu'une anarchie. Une partie de l'armée de Monk, restée en Écosse, ne pouvait la tenir dans la sujétion. L'autre partie, qui suivait Monk en Angleterre, avait en tête celle de la république. Le parlement redoutait ces deux armées, et voulait en être le maître. Il y avait là de quoi renouveler toutes les horreurs des guerres civiles.

Monk ne se sentant pas assez puissant pour succéder aux deux protecteurs, forma le dessein de

rétablir la famille royale; et au lieu de répandre du sang, il embrouilla tellement les affaires par ses négociations, qu'il augmenta l'anarchie, et mit la nation au point de désirer un roi. A peine y eut-il du sang répandu. Lambert, un des généraux de Cromwell, et des plus ardents républicains, voulut en vain renouveler la guerre; il fut prévenu avant qu'il eût rassemblé un assez grand nombre des anciennes troupes de Cromwell, et fut battu et pris par celles de Monk. On assembla un nouveau parlement. Les pairs, si long-temps oisifs et oubliés, revinrent enfin dans la chambre haute. Les deux chambres reconnurent Charles II pour roi, et il fut proclamé dans Londres.

(8 mai 1660) Charles II, rappelé ainsi en Angleterre, sans y avoir contribué que de son consentement, et sans qu'on lui eût fait aucune condition, partit de Bréda où il était retiré. Il fut reçu aux acclamations de toute l'Angleterre : il ne paraissait pas qu'il y eût eu de guerre civile. Le parlement exhuma le corps d'Olivier Cromwell, d'Ireton son gendre, d'un nommé Bradshaw, président de la chambre qui avait jugé Charles Ier. On les traîna au gibet sur la claie. De tous les juges de Charles Ier, qui vivaient encore, il n'y en eut que dix que l'on exécuta; aucun d'eux ne témoigna le moindre repentir, aucun ne reconnut le roi régnant : tous remercièrent Dieu « de mourir martyrs pour la plus « juste et la plus noble des causes. » Non-seulement ils étaient de la faction intraitable des indépendants, mais de la secte des anabaptistes qui atten-

daient fermement le second avénement de Jésus-Christ, et la cinquième monarchie [1].

Il n'y avait plus que neuf évêques en Angleterre, le roi en compléta bientôt le nombre. L'ordre ancien fut rétabli : on vit les plaisirs et la magnificence d'une cour succéder à la triste férocité qui avait régné si long-temps. Charles II introduisit la galanterie et ses fêtes dans le palais de Whitehall, souillé du sang de son père. Les indépendants ne parurent plus; les puritains furent contenus. L'esprit de la nation parut d'abord si changé, que la guerre civile précédente fut tournée en ridicule. Ces sectes sombres et sévères, qui avaient mis tant d'enthousiasme dans les esprits, furent l'objet de la raillerie des courtisans et de toute la jeunesse.

Le théisme, dont le roi fesait une profession assez ouverte, fut la religion dominante au milieu de tant de religions. Ce théisme a fait depuis des progrès prodigieux dans le reste du monde. Le comte de Shaftesbury, le petit-fils du ministre, l'un des plus grands soutiens de cette religion, dit formellement dans ses *Carastéristiques* qu'on ne saurait trop respecter ce grand nom de *théiste*. Une foule d'illustres écrivains en ont fait profession

[1] Charles II eût montré une meilleure politique en ne permettant aucune recherche contre ces misérables, et en ne leur laissant pas l'honneur de mourir avec un courage qui diminuait l'horreur de leur crime. Il eût été plus noble de vaincre Cromwell, que de faire traîner son cadavre sur la claie. On a prétendu que Charles II avait même payé des assassins pour faire périr quelques-uns des meurtriers qui s'étaient retirés dans les pays étrangers. Cette conduite augmenta la haine du parti qui avait détrôné son père, parti dont les restes troublèrent son règne, et contribuèrent à l'expulsion de sa famille.

ouverte. La plupart des sociniens se sont enfin rangés à ce parti. On reproche à cette secte si étendue de n'écouter que la raison, et d'avoir secoué le joug de la foi : il n'est pas possible à un chrétien d'excuser leur indocilité ; mais la fidélité de ce grand tableau que nous traçons de la vie humaine ne permet pas qu'en condamnant leur erreur, on ne rende justice à leur conduite. Il faut avouer que de toutes les sectes c'est la seule qui n'ait point troublé la société par des disputes; la seule, qui, en se trompant, ait toujours été sans fanatisme ; il est impossible même qu'elle ne soit pas paisible. Ceux qui la professent sont unis avec tous les hommes, dans le principe commun à tous les siècles et à tous les pays, dans l'adoration d'un seul Dieu ; ils diffèrent des autres hommes, en ce qu'ils n'ont ni dogmes ni temples, ne croyant qu'un Dieu juste, tolérant tout le reste, et découvrant rarement leur sentiment. Ils disent que cette religion pure est aussi ancienne que le monde ; qu'elle était celle du peuple hébreu avant que Moïse lui donnât un culte particulier. Ils se fondent sur ce que les lettrés de la Chine l'ont toujours professée; mais ces lettrés de la Chine ont un culte public, et les théistes d'Europe n'ont qu'un culte secret, chacun adorant Dieu en particulier, et ne fesant aucun scrupule d'assister aux cérémonies publiques; du moins, il n'y a eu jusqu'ici qu'un très-petit nombre de ceux qu'on nomme *unitaires* qui se soient assemblés; mais ceux-là se disent chrétiens primitifs plutôt que théistes.

La Société royale de Londres déjà formée, mais qui ne s'établit par des lettres-patentes qu'en 1660, commença à adoucir les mœurs en éclairant les esprits. Les belles-lettres renaquirent et se perfectionnèrent de jour en jour. On n'avait guère connu, du temps de Cromwell, d'autre science et d'autre littérature que celle d'appliquer des passages de l'ancien et du nouveau Testament aux dissensions publiques, et aux révolutions les plus atroces. On s'appliqua alors à connaître la nature, et à suivre la route que le chancelier Bacon avait montrée. La science des mathématiques fut portée bientôt à un point que les Archimède n'auraient pu même deviner. Un grand homme a connu enfin les lois primitives, jusqu'alors cachées, de la constitution générale de l'univers; et, tandis que toutes les autres nations se repaissaient de fables, les Anglais trouvèrent les plus sublimes vérités. Tout ce que les recherches de plusieurs siècles avaient appris en physique n'approchait pas de la seule découverte de la nature de la lumière. Les progrès furent rapides et immenses en vingt ans : c'est là un mérite, une gloire qui ne passeront jamais. Le fruit du génie et de l'étude reste, et les effets de l'ambition, du fanatisme et des passions s'anéantissent avec les temps qui les ont produits. L'esprit de la nation acquit sous le règne de Charles II une réputation immortelle, quoique le gouvernement n'en eût point.

L'esprit français qui régnait à la cour la rendit aimable et brillante; mais en l'assujettissant à des

mœurs nouvelles, elle l'asservit aux intérêts de Louis XIV; et le gouvernement anglais, vendu long-temps à celui de France, fit quelquefois regretter le temps où l'usurpateur Cromwell rendait sa nation respectable.

Le parlement d'Angleterre et celui d'Écosse rétablis s'empressèrent d'accorder au roi, dans chacun de ces deux royaumes, tout ce qu'ils pouvaient lui donner, comme une espèce de réparation du meurtre de son père. Le parlement d'Angleterre surtout, qui seul pouvait le rendre puissant, lui assigna un revenu de douze cent mille livres sterling, pour lui et pour toutes les parties de l'administration, indépendamment des fonds destinés pour la flotte; jamais Élisabeth n'en avait eu tant. Cependant Charles II, prodigue, fut toujours indigent. La nation ne lui pardonna pas de vendre pour moins de deux cent quarante mille livres sterling Dunkerque, acquise par les négociations et les armes de Cromwell.

La guerre qu'il eut d'abord contre les Hollandais fut très-onéreuse, puisqu'elle coûta sept millions et demi de livres sterling au peuple; et elle fut honteuse, puisque l'amiral Ruyter entra jusque dans le port de Chatam, et y brûla les vaisseaux anglais.

Des accidents funestes se mêlèrent à ces désastres : (1665) une peste ravagea Londres, au commencement de ce règne, (1666) et la ville presque entière fut détruite par un incendie. Ce malheur, arrivé après la contagion, et au fort d'une guerre malheureuse contre la Hollande, paraissait irrépa-

rable; cependant, à l'étonnement de l'Europe, Londres fut rebâtie en trois années beaucoup plus belle, plus régulière, plus commode qu'elle n'était auparavant. Un seul impôt sur le charbon, et l'ardeur des citoyens, suffirent à ce travail immense. Ce fut un grand exemple de ce que peuvent les hommes, et qui rend croyable ce qu'on rapporte des anciennes villes de l'Asie et de l'Égypte, construites avec tant de célérité.

Ni ces accidents, ni ces travaux, ni la guerre de 1672 contre la Hollande, ni les cabales dont la cour et le parlement furent remplis, ne dérobèrent rien aux plaisirs et à la gaieté que Charles II avait amenés en Angleterre, comme des productions du climat de la France où il avait demeuré plusieurs années. Une maîtresse française, l'esprit français, et surtout l'argent de la France, dominaient à la cour.

Malgré tant de changements dans les esprits, ni l'amour de la liberté et de la faction ne changea dans le peuple, ni la passion du pouvoir absolu dans le roi et dans le duc d'York, son frère. On vit enfin, au milieu des plaisirs, la confusion, la division, la haine des partis et des sectes, désoler encore les trois royaumes. Il n'y eut plus, à la vérité, de grandes guerres civiles comme du temps de Cromwell, mais une suite de complots, de conspirations, de meurtres juridiques ordonnés en vertu des lois interprétées par la haine, et enfin plusieurs assassinats, auxquels la nation n'était point encore accoutumée, *funestèrent* * quelque

* Ce terme italien exprime mieux que tout autre ce qu'il veut dire.

temps le règne de Charles II. Il semblait, par son caractère doux et aimable, formé pour rendre sa nation heureuse, comme il fesait les délices de ceux qui l'approchaient. Cependant le sang coulait sur les échafauds sous ce bon prince, comme sous les autres. La religion seule fut la cause de tant de désastres, quoique Charles fût très-philosophe.

Il n'avait point d'enfant, et son frère, héritier présomptif de la couronne, avait embrassé ce qu'on appelle en Angleterre la *secte papiste*, objet de l'exécration de presque tout le parlement et de la nation. Dès qu'on sut cette défection, la crainte d'avoir un jour un papiste pour roi aliéna presque tous les esprits. Quelques malheureux de la lie du peuple, apostés par la faction opposée à la cour, dénoncèrent une conspiration bien plus étrange encore que celle des poudres. Ils affirmèrent par serment que les papistes devaient tuer le roi, et donner la couronne à son frère; que le pape Clément X, dans une congrégation qu'on appelle de *la propagande*, avait déclaré, en 1675, que le royaume d'Angleterre appartenait aux papes par un droit imprescriptible; qu'il en donnait la lieutenance au jésuite Oliva, général de l'ordre; que ce jésuite remettait son autorité au duc d'York, vassal du pape; qu'on devait lever une armée en Angleterre pour détrôner Charles II; que le jésuite La Chaise, confesseur de Louis XIV, avait envoyé dix mille louis d'or à Londres pour commencer les opérations; que le jésuite Conyers avait acheté un poignard une livre sterling pour assassiner le roi,

et qu'on en avait offert dix mille à un médecin pour l'empoisonner. Ils produisaient les noms et les commissions de tous les officiers que le général des jésuites avait nommés pour commander l'armée papiste.

Jamais accusation ne fut plus absurde. Le fameux Irlandais qui voyait à cinquante pieds sous terre, la femme qui accoucha tous les huit jours d'un lapin dans Londres; celui qui promit à la ville assemblée d'entrer dans une bouteille de deux pintes; et, parmi nous, l'affaire de notre bulle *Unigenitus*, nos convulsions et nos accusations contre les philosophes, n'ont pas été plus ridicules. Mais quand les esprits sont échauffés, plus une opinion est impertinente, plus elle a de crédit.

Toute la nation fut alarmée. La cour ne put empêcher le parlement de procéder avec la sévérité la plus prompte. Il se mêla une vérité à tous ces mensonges incroyables, et dès-lors tous ces mensonges parurent vrais. Les délateurs prétendaient que le général des jésuites avait nommé pour son secrétaire d'état, en Angleterre, un nommé Coleman, attaché au duc d'York; on saisit les papiers de ce Coleman, on trouva des lettres de lui au P. La Chaise, conçues en ces termes :

« Nous poursuivons une grande entreprise; il « s'agit de convertir trois royaumes, et peut-être « de détruire à jamais l'hérésie; nous avons un « prince zélé, etc..... Il faut envoyer beaucoup « d'argent au roi : l'argent est la logique qui per- « suade tout à notre cour. »

Il est évident par ces lettres que le parti catholique voulait avoir le dessus; qu'il attendait beaucoup du duc d'York, que le roi lui-même favoriserait les catholiques, pourvu qu'on lui donnât de l'argent; qu'enfin les jésuites fesaient tout ce qu'ils pouvaient pour servir le pape en Angleterre. Tout le reste était manifestement faux; les contradictions des délateurs étaient si grossières, qu'en tout autre temps on n'aurait pu s'empêcher d'en rire.

Mais les lettres de Coleman, et l'assassinat d'un de ses juges firent tout croire des papistes. Plusieurs accusés périrent sur l'échafaud; cinq jésuites furent pendus et écartelés. Si on s'était contenté de les juger comme perturbateurs du repos public, entretenant des correspondances illicites, et voulant abolir la religion établie par la loi, leur condamnation eût été dans toutes les règles; mais il ne fallait pas les pendre en qualité de capitaines et d'aumôniers de l'armée papale qui devait subjuguer trois royaumes. Le zèle contre le papisme fut porté si loin, que la chambre des communes vota presque unanimement l'exclusion du duc d'York, et le déclara incapable d'être jamais roi d'Angleterre. Ce prince ne confirma que trop, quelques années après, la sentence de la chambre des communes.

L'Angleterre, ainsi que tout le Nord, la moitié de l'Allemagne, les sept Provinces-Unies, et les trois quarts de la Suisse s'étaient contentés jusque-là de regarder la religion catholique romaine

comme une idolâtrie : mais cette flétrissure n'avait encore passé nulle part en loi de l'état. Le parlement d'Angleterre ajouta à l'ancien serment du test l'obligation d'abhorrer le papisme comme une idolâtrie.

Quelles révolutions dans l'esprit humain! Les premiers chrétiens accusèrent le sénat de Rome d'adorer des statues qu'il n'adorait certainement pas. Le christianisme subsista trois cents ans sans images; douze empereurs chrétiens traitèrent d'idolâtres ceux qui priaient devant des figures de saints. Ce culte fut reçu ensuite dans l'Occident et dans l'Orient, abhorré après dans la moitié de l'Europe. Enfin Rome chrétienne, qui fonde sa gloire sur la destruction de l'idolâtrie, est mise au rang des païens par les lois d'une nation puissante, respectée aujourd'hui dans l'Europe.

L'enthousiasme de la nation ne se borna pas à des démonstrations de haine et d'horreur contre le papisme; les accusations, les supplices continuèrent.

Ce qu'il y eut de plus déplorable, ce fut la mort du lord Stafford, vieillard zélé pour l'état, attaché au roi, mais retiré des affaires, et achevant sa carrière honorable dans l'exercice paisible de toutes les vertus. Il passait pour papiste, et ne l'était pas. Les délateurs l'accusèrent d'avoir voulu engager l'un d'eux à tuer le roi. L'accusateur ne lui avait jamais parlé, et cependant il fut cru; l'innocence du lord Stafford parut en vain dans tout son jour; il fut condamné, et le roi n'osa lui donner sa grace :

faiblesse infame, dont son père avait été coupable, et qui perdit son père. Cet exemple prouve que la tyrannie d'un corps est toujours plus impitoyable que celle d'un roi : il y a mille moyens d'apaiser un prince; il n'y en a point d'adoucir la férocité d'un corps entraîné par les préjugés. Chaque membre, enivré de cette fureur commune, la reçoit et la redouble dans les autres membres, et se porte à l'inhumanité sans crainte, parce que personne ne répond pour le corps entier.

Pendant que les papistes et les anglicans donnaient à Londres cette sanglante scène, les presbytériens d'Écosse en donnèrent une non moins absurde et plus abominable. Ils assassinèrent l'archevêque de Saint-André, primat d'Écosse; car il y avait encore des évêques dans ce pays, et l'archevêque de Saint-André avait conservé ses prérogatives. Les presbytériens assemblèrent le peuple après cette belle action, et la comparèrent hautement dans leurs sermons à celles de Jahel, d'Aod, et de Judith, auxquelles elle ressemblait en effet. Ils menèrent leurs auditeurs, au sortir du sermon, tambour battant, à Glascow, dont ils s'emparèrent. Ils jurèrent de ne plus obéir au roi comme chef suprême de l'Église anglicane; de ne reconnaître jamais son frère pour roi; de n'obéir qu'au Seigneur, et d'immoler au Seigneur tous les prélats qui s'opposeraient aux saints.

(1679) Le roi fut obligé d'envoyer contre les saints le duc de Monmouth, son fils naturel, avec une petite armée. Les presbytériens marchèrent

contre lui au nombre de huit mille hommes, commandés par des ministres du saint Évangile. Cette armée s'appelait l'*armée du Seigneur*. Il y avait un vieux ministre qui monta sur un petit tertre, et qui se fit soutenir les mains comme Moïse, pour obtenir une victoire sûre. L'armée du Seigneur fut mise en déroute dès les premiers coups de canon. On fit douze cents prisonniers. Le duc de Monmouth les traita avec humanité; il ne fit pendre que deux prêtres, et donna la liberté à tous les prisonniers qui voulurent jurer de ne plus troubler la patrie au nom de Dieu; neuf cents firent le serment, trois cents jurèrent qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, et qu'ils aimaient mieux mourir que de ne pas tuer les anglicans et les papistes. On les transporta en Amérique, et leur vaisseau ayant fait naufrage, ils reçurent au fond de la mer la couronne du martyre.

Cet esprit de vertige dura encore quelque temps en Angleterre, en Écosse, en Irlande : mais enfin, le roi apaisa tout, moins par sa prudence peut-être, que par son caractère aimable dont la douceur et les graces prévalurent, et changèrent insensiblement la férocité atrabilaire de tant de factieux en des mœurs plus sociables.

Charles II paraît être le premier roi d'Angleterre qui ait acheté par des pensions secrètes les suffrages des membres du parlement; du moins, dans un pays où il n'y a presque rien de secret, cette méthode n'avait jamais été publique; on n'avait point de preuve que les rois ses prédécesseurs eussent

pris ce parti, qui abrège les difficultés, et qui prévient les contradictions.

Le second parlement, convoqué en 1679, procéda contre dix-huit membres des communes du parlement précédent, qui avait duré dix-huit années. On leur reprocha d'avoir reçu des pensions; mais comme il n'y avait point de loi qui défendît de recevoir des gratifications de son souverain, on ne put les poursuivre.

Cependant Charles II, voyant que la chambre des communes, qui avait détrôné et fait mourir son père, voulait déshériter son frère de son vivant, et craignant pour lui-même les suites d'une telle entreprise, cassa le parlement, et régna sans en assembler désormais.

(1681) Tout fut tranquille dès le moment que l'autorité royale et parlementaire ne se choquèrent plus. Le roi fut réduit enfin à vivre avec économie de son revenu, et d'une pension de cent mille livres sterling, que lui fesait Louis XIV. Il entretenait seulement quatre mille hommes de troupes, et on lui reprochait cette garde comme s'il eût eu sur pied une puissante armée. Les rois n'avaient communément, avant lui, que cent hommes pour leur garde ordinaire.

On ne connut alors en Angleterre que deux partis politiques, celui des torys qui embrassaient une soumission entière aux rois, et celui des wighs qui soutenaient les droits des peuples, et qui limitaient ceux du pouvoir souverain. Ce dernier parti l'a presque toujours emporté sur l'autre.

Mais ce qui a fait la puissance de l'Angleterre, c'est que tous les partis ont également concouru, depuis le temps d'Élisabeth, à favoriser le commerce. Le même parlement qui fit couper la tête à son roi, fut occupé d'établissements maritimes, comme si on eût été dans les temps les plus paisibles. Le sang de Charles Ier était encore fumant, quand ce parlement, quoique presque tout composé de fanatiques, fit en 1650 le fameux acte de la navigation, qu'on attribue au seul Cromwell, et auquel il n'eut d'autre part que celle d'en être fâché, parce que cet acte, très-préjudiciable aux Hollandais, fut une des causes de la guerre entre l'Angleterre et les sept Provinces, et que cette guerre, en portant toutes les grandes dépenses du côté de la marine, tendait à diminuer l'armée de terre dont Cromwell était général. Cet acte de la navigation a toujours subsisté dans toute sa force. L'avantage de cet acte consiste à ne permettre qu'aucun vaisseau étranger puisse apporter en Angleterre des marchandises qui ne sont pas du pays auquel appartient le vaisseau [1].

Il y eut dès le temps de la reine Élisabeth une

[1] On voulut par cet acte punir les Hollandais des gains qu'ils fesaient en fournissant à l'Angleterre les marchandises étrangères. L'économie qu'ils savaient mettre dans les frais de transport leur permettait de les donner à un prix plus bas que les négociants nationaux ou les commerçants du pays même dont les denrées étaient tirées : ainsi cet acte n'eut d'autre effet que de faire payer aux Anglais les marchandises étrangères un peu plus cher, et d'augmenter le prix des transports par mer. La jalousie des marchands anglais fit porter cette loi, que l'on a regardée depuis comme le fruit d'une profonde politique. M. de Voltaire, qui n'avait point fait son étude principale des principes du commerce, se conforme ici à l'opinion commune ;

compagnie des Indes, antérieure même à celle de Hollande, et on en forma encore une nouvelle du temps du roi Guillaume. Depuis 1597 jusqu'en 1612, les Anglais furent seuls en possession de la pêche de la baleine ; mais leurs plus grandes richesses vinrent toujours de leurs troupeaux. D'abord ils ne surent que vendre les laines; mais depuis Élisabeth ils manufacturèrent les plus beaux draps de l'Europe. L'agriculture, long-temps négligée, leur a tenu lieu enfin des mines du Potose. La culture des terres a été surtout encouragée, lorsqu'on a commencé, en 1689, à donner des récompenses à l'exportation des grains. Le gouvernement a toujours accordé depuis ce temps-là cinq schellings pour chaque mesure de froment portée à l'étranger, lorsque cette mesure, qui contient vingt-quatre boisseaux de Paris, ne vaut à Londres que deux livres huit sous sterling. La vente de tous les autres grains a été encouragée à proportion ; et dans les derniers temps il a été prouvé dans le parlement que l'exportation des grains avait valu

mais en partageant cette opinion, il n'en assigne pas moins, dans l'article suivant, les véritables causes de la richesse de l'Angleterre.

Quant à la prime proposée pour encourager l'exportation des grains, elle a deux inconvénients; l'un d'être un impôt levé sur la nation, l'autre d'élever un peu le prix moyen du blé pour l'Angleterre, comparé aux autres nations : mais ces deux inconvénients sont peu sensibles. Cette loi n'a d'ailleurs aucun avantage qu'une liberté absolue n'eût procuré plus sûrement et plus complétement encore. Il est possible cependant que la faiblesse du gouvernement anglais, contre toute insurrection populaire, rende les emmagasinements peu sûrs. Alors la loi pourrait être un véritable encouragement pour la culture ; mais elle serait alors un remède qu'on oppose à un vice regardé comme incurable; et quelque bon que puisse être ce remède, il vaudrait mieux n'en avoir pas besoin.

en quatre années cent soixante-dix millions trois cent trente mille livres de France.

L'Angleterre n'avait pas encore toutes ces grandes ressources du temps de Charles II : elle était encore tributaire de l'industrie de la France, qui tirait d'elle plus de huit millions chaque année par la balance du commerce. Les manufactures de toiles, de glaces, de cuivre, d'airain, d'acier, de papier, de chapeaux même, manquaient aux Anglais : c'est la révocation de l'édit de Nantes qui leur a donné presque toute cette nouvelle industrie.

On peut juger par ce seul trait si les flatteurs de Louis XIV ont eu raison de le louer d'avoir privé la France de citoyens utiles. Aussi, en 1687, la nation anglaise, sentant de quel avantage lui seraient les ouvriers français réfugiés chez elle, leur a donné quinze cent mille francs d'aumônes, et a nourri treize mille de ces nouveaux citoyens dans la ville de Londres, aux dépens du public, pendant une année entière.

Cette application au commerce, dans une nation guerrière, l'a mise enfin en état de soudoyer une partie de l'Europe contre la France. Elle a de nos jours multiplié son crédit, sans augmenter ses fonds, au point que les dettes de l'état aux particuliers ont monté à cent de nos millions de rente. C'est précisément la situation où s'est trouvé le royaume de France, dans lequel l'état, sous le nom du roi, doit à peu près la même somme par année aux rentiers et à ceux qui ont acheté des charges. Cette manœuvre, inconnue à tant d'autres

nations, et surtout à celles de l'Asie, a été le triste fruit de nos guerres, et le dernier effort de l'industrie politique; industrie non moins dangereuse que la guerre même. Ces dettes de la France et de l'Angleterre sont depuis augmentées prodigieusement.

CHAPITRE CLXXXIII.

De l'Italie, et principalement de Rome, à la fin du seizième siècle. Du concile de Trente. De la réforme du calendrier, etc.

Autant la France et l'Allemagne furent bouleversées à la fin du seizième et au commencement du dix-septième siècle, languissantes, sans commerce, privées des arts et de toute police, abandonnées à l'anarchie; autant les peuples d'Italie commencèrent en général à jouir du repos, et cultivèrent à l'envi les arts de goût, qui ailleurs étaient ignorés, ou grossièrement exercés. Naples et Sicile furent sans révolutions; on n'y eut même aucune inquiétude. Quand le pape Paul IV, poussé par ses neveux, voulut ôter ces deux royaumes à Philippe II par les armes de Henri II, roi de France, il prétendait les transférer au duc d'Anjou, qui fut depuis Henri III, moyennant vingt mille ducats de tribut annuel, au lieu de six mille, et surtout à condition que ses neveux y auraient des principautés considérables et indépendantes.

Ce royaume était alors le seul au monde qui fût tributaire. On prétendait que la cour de Rome vou-

lait qu'il cessât de l'être, et qu'il fût enfin réuni au Saint-Siége; ce qui aurait pu rendre les papes assez puissants pour tenir en maîtres la balance de l'Italie; mais il était impossible que ni Paul IV ni toute l'Italie ensemble ôtassent Naples à Philippe II, pour l'ôter ensuite au roi de France, et dépouiller les deux plus puissants monarques de la chrétienté. L'entreprise de Paul IV ne fut qu'une témérité malheureuse. Le fameux duc d'Albe, alors vice-roi de Naples, insulta aux démarches de ce pontife, en fesant fondre les cloches et tout le bronze de Bénévent qui appartenait au Saint-Siége, pour en faire des canons. Cette guerre fut presque aussitôt finie que commencée. Le duc d'Albe se flattait de prendre Rome, comme elle avait été prise sous Charles-Quint, et du temps des Othon, et d'Arnoud, et de tant d'autres; mais il alla, au bout de quelques mois, baiser les pieds du pontife; on rendit les cloches à Bénévent, et tout fut fini.

(1560) Ce fut un spectacle affreux, après la mort de Paul IV, que la condamnation de ses deux neveux, le prince de Palliano, et le cardinal Caraffa : le sacré collége vit avec horreur ce cardinal, condamné par les ordres de Pie IV, mourir par la corde, comme était mort le cardinal Petrucci sous Léon X; mais une action de cruauté ne fit pas un règne cruel, et la nation romaine ne fut pas tyrannisée : elle se plaignit seulement que le pape vendît les charges du palais, abus qui augmenta dans la suite.

(1563) Le concile de Trente fut terminé sous

Pie IV d'une manière paisible [a], il ne produisit aucun effet nouveau ni parmi les catholiques qui croyaient tous les articles de foi enseignés par ce concile, ni parmi les protestants qui ne les croyaient pas : il ne changea rien aux usages des nations catholiques, qui adoptaient quelques règles de discipline différentes de celles du concile.

La France surtout conserva ce qu'on appelle les libertés de son Église, qui sont en effet les libertés de sa nation. Vingt-quatre articles, qui choquent les droits de la juridiction civile, ne furent jamais adoptés en France : les principaux de ces articles donnaient aux seuls évêques l'administration de tous les hôpitaux; attribuaient au seul pape le jugement des causes criminelles de tous les évêques, soumettaient les laïques en plusieurs cas à la juridiction épiscopale. Voilà pourquoi la France rejeta toujours le concile dans la discipline qu'il établit. Les rois d'Espagne le reçurent dans tous leurs états avec le plus grand respect et les plus grandes modifications, mais secrètes et sans éclat : Venise imita l'Espagne. Les catholiques d'Allemagne demandèrent encore l'usage de la coupe et le mariage des prêtres. Pie IV accorda la communion sous les deux espèces, par des brefs, à l'empereur Maximilien II et à l'archevêque de Mayence, mais il fut inflexible sur le célibat des prêtres. *L'Histoire des papes* en donne pour raison que Pie IV, étant délivré du concile, n'en avait plus

[a] La relation des disputes et des actes de ce concile se trouve au chapitre CLXXII.

rien à craindre : « de là vient, ajoute l'auteur, « que ce pape, qui violait les lois divines et hu- « maines, fesait le scrupuleux sur le célibat. » Il est très-faux que Pie IV violât les lois divines et humaines; et il est très-évident qu'en conservant l'ancienne discipline du célibat sacerdotal depuis si long-temps établie dans l'Occident, il se conformait à une opinion devenue une loi de l'Église.

Tous les autres usages de la discipline ecclésiastique particulière à l'Allemagne subsistèrent. Les questions préjudiciables à la puissance séculière ne réveillèrent plus ces guerres qu'elles avaient autrefois fait naître. Il y eut toujours des difficultés, des épines entre la cour de Rome et les cours catholiques : mais le sang ne coula point pour ces petits démêlés. L'interdit de Venise sous Paul V a été depuis la seule querelle éclatante. Les guerres de religion en Allemagne et en France occupaient alors assez; et la cour de Rome ménageait d'ordinaire les souverains catholiques, de peur qu'ils ne devinssent protestants. Malheur seulement aux princes faibles, quand ils avaient en tête un prince puissant comme Philippe, qui était le maître au conclave!

Il manqua à l'Italie la police générale : ce fut là son véritable fléau : elle fut infestée long-temps de brigands au milieu des arts et dans le sein de la paix, comme la Grèce l'avait été dans les temps sauvages. Des frontières du Milanais au fond du royaume de Naples, des troupes de bandits, courant sans cesse d'une province à une autre, ache-

taient la protection des petits princes, ou les forçaient à les tolérer. On ne put les exterminer dans l'état du Saint-Siége, jusqu'au règne de Sixte-Quint, et après lui ils reparurent quelquefois. Ce fatal exemple encourageait les particuliers à l'assassinat : l'usage du stylet n'était que trop commun dans les villes, tandis que les bandits couraient les campagnes; les écoliers de Padoue s'étaient accoutumés à assommer les passants sous les arcades qui bordent les rues.

Malgré ces désordres trop communs, l'Italie était le pays le plus florissant de l'Europe, s'il n'était pas le plus puissant. On n'entendait plus parler de ces guerres étrangères qui l'avaient désolée depuis le règne du roi de France Charles VIII, ni de ces guerres intestines de principauté contre principauté, et de ville contre ville : on ne voyait plus de ces conspirations autrefois si fréquentes. Naples, Venise, Rome, Florence attiraient les étrangers par leur magnificence et par la culture de tous les arts. Les plaisirs de l'esprit n'étaient encore bien connus que dans ce climat. La religion s'y montrait aux peuples sous un appareil imposant, nécessaire aux imaginations sensibles. Ce n'était qu'en Italie qu'on avait élevé des temples dignes de l'antiquité; et Saint-Pierre de Rome les surpassait tous. Si les pratiques superstitieuses, de fausses traditions, des miracles supposés subsistaient encore, les sages les méprisaient, et savaient que les abus ont été de tous les temps l'amusement de la populace.

Peut-être les écrivains ultramontains, qui ont tant déclamé contre ces usages, n'ont pas assez distingué entre le peuple et ceux qui le conduisent. Il n'aurait pas fallu mépriser le sénat de Rome, parce que les malades, guéris par la nature, tapissaient de leurs offrandes les temples d'Esculape, parce que mille tableaux votifs de voyageurs échappés aux naufrages ornaient ou défiguraient les autels de Neptune, et que dans Egnatia l'encens brûlait et fumait de lui-même sur une pierre sacrée. Plus d'un protestant, après avoir goûté les délices du séjour de Naples, s'est répandu en invectives contre les trois miracles qui se font à jour nommé dans cette ville, quand le sang de saint Janvier, de saint Jean-Baptiste et de saint Étienne, conservé dans des bouteilles, se liquéfie étant approché de leurs têtes. Ils accusent ceux qui président à ces églises d'imputer à la Divinité des prodiges inutiles. Le savant et sage Addison dit qu'il n'a jamais vu *a more bungling trick*, un tour plus grossier. Tous ces auteurs pouvaient observer que ces institutions ne nuisent point aux mœurs, qui doivent être le principal objet de la police civile et ecclésiastique; que probablement les imaginations ardentes des climats chauds ont besoin de signes visibles qui les mettent continuellement sous la main de la Divinité; et qu'enfin ces signes ne pouvaient être abolis que quand ils seraient méprisés du même peuple qui les révère [1].

[1] Ces superstitions ne nous paraissent pas aussi indifférentes qu'à M. de Voltaire. Comme le miracle réussit ou manque au gré du

A Pie IV succéda ce dominicain Ghisleri, Pie V, si haï dans Rome même, pour y avoir fait exercer avec trop de cruauté le ministère de l'inquisition, publiquement combattu ailleurs par les tribunaux séculiers. La fameuse bulle *In cœnâ Domini*, émanée sous Paul III, et publiée par Pie V, dans laquelle on brave tous les droits des souverains, révolta plusieurs cours, et fit élever contre elle les voix de plusieurs universités.

L'extinction de l'ordre des *humiliés* fut un des principaux événements de son pontificat. Les religieux de cet ordre, établis principalement au Mi-

charlatan qui est chargé de le faire, et que le peuple entre en fureur lorsqu'il ne réussit pas, le clergé de Naples a le pouvoir d'exciter à son gré des séditions parmi une populace nombreuse, dénuée de toute morale, que le sang n'effraie pas, et qui n'a rien à perdre: en sorte que la cérémonie de la liquéfaction met absolument le gouvernement de Naples dans la dépendance des prêtres. Toute réforme, toute loi qui déplaît aux prêtres devient impossible à établir. Il faudrait éclairer le peuple; mais si un ministre était soupçonné d'en avoir l'idée, le miracle manquerait, et il se verrait exposé à toute la fureur du peuple.

Un seigneur napolitain avait imaginé de faire le miracle chez lui; ce moyen était un des plus sûrs pour le faire tomber; mais le gouvernement eut peur des prêtres, et on lui défendit de continuer. Son secret se trouve décrit dans les mémoires de l'académie des sciences de Paris, 1757; mais il n'est pas sûr que ce soit exactement le même que celui des prêtres.

Espérons qu'un archevêque de Naples aura quelque jour assez de véritable piété et de courage pour avouer que ses prédécesseurs et son clergé ont abusé de la crédulité du peuple, pour révéler toute la fraude, et en exposer le secret au grand jour.

Il est bon de savoir que, si le miracle est retardé, il arrive souvent que le peuple s'en prend aux étrangers qui se trouvent dans l'église, et qu'il soupçonne d'être des hérétiques. Alors ils sont obligés de se retirer, et quelquefois le peuple les poursuit à coups de pierres. Il n'y a pas quinze ans que M. le prince de S. et M. le comte de C. essuyèrent ce traitement, sans se l'être attiré par aucune indiscrétion.

lanais, vivaient dans le scandale; saint Charles Borromée, archevêque de Milan, voulut les réformer; quatre d'entre eux conspirèrent contre sa vie; l'un des quatre lui tira un coup d'arquebuse dans son palais, pendant qu'il fesait sa prière (1571). Ce saint homme, qui ne fut que légèrement blessé, demanda au pape la grace des coupables; mais le pape punit leur attentat par le dernier supplice, et abolit l'ordre entier. Ce pontife envoya quelques troupes en France au secours du roi Charles IX contre les huguenots de son royaume. Elles se trouvèrent à la bataille de Moncontour. Le gouvernement de France était alors parvenu à cet excès de subvertissement, que deux mille soldats du pape étaient un secours utile.

Mais ce qui consacra la mémoire de Pie V, ce fut son empressement à défendre la chrétienté contre les Turcs, et l'ardeur dont il pressa l'armement de la flotte qui gagna la bataille de Lépante. Son plus bel éloge vint de Constantinople même, où l'on fit des réjouissances publiques de sa mort.

Grégoire XIII, Buoncompagno, successeur de Pie V, rendit son nom immortel par la réforme du calendrier qui porte son nom, et en cela il imita Jules César. Ce besoin où les nations furent toujours de réformer l'année montre bien la lenteur des arts les plus nécessaires. Les hommes avaient su ravager le monde d'un bout à l'autre, avant d'avoir su connaître les temps et régler leurs

jours. Les anciens Romains n'avaient d'abord connu que dix mois lunaires et une année de trois cent quatre jours; ensuite leur année fut de trois cent cinquante-cinq. Tous les remèdes à cette fausse computation furent autant d'erreurs. Les pontifes, depuis Numa Pompilius, furent les astronomes de la nation, ainsi qu'ils l'avaient été chez les Babyloniens, chez les Égyptiens, chez les Perses, chez presque tous les peuples de l'Asie. La science des temps les rendait plus vénérables au peuple, rien ne conciliant plus l'autorité que la connaissance des choses utiles, inconnues au vulgaire.

Comme chez les Romains le suprême pontificat était toujours entre les mains d'un sénateur, Jules César, en qualité de pontife, réforma le calendrier autant qu'il le put; il se servit de Sosigènes, mathématicien, Grec d'Alexandrie. Alexandre avait transporté dans cette ville les sciences et le commerce; c'était la plus célèbre école de mathématiques, et c'était là que les Égyptiens, et même les Hébreux, avaient enfin puisé quelques connaissances réelles. Les Égyptiens avaient su auparavant élever des masses énormes de pierre; mais les Grecs leur enseignèrent tous les beaux-arts, ou plutôt les exercèrent chez eux sans pouvoir former d'élèves égyptiens. En effet, on ne compte, chez ce peuple d'esclaves efféminés, aucun homme distingué dans les arts de la Grèce.

Les pontifes chrétiens réglèrent l'année, ainsi que les pontifes de l'ancienne Rome, parce que c'était à eux d'indiquer les célébrations des fêtes.

Le premier concile de Nicée, en 325, voyant le dérangement que le temps apportait au calendrier de César, consulta, comme lui, les Grecs d'Alexandrie; ces Grecs répondirent que l'équinoxe du printemps arrivait alors le 21 mars; et les pères réglèrent le temps de la fête de Pâques suivant ce principe.

Deux légers mécomptes dans le calcul de Jules César, et dans celui des astronomes consultés par le concile, augmentèrent dans la suite des siècles. Le premier de ces mécomptes vient du fameux nombre d'or de l'Athénien Méton; il donne dix-neuf années à la révolution par laquelle la lune revient au même point du ciel : il ne s'en manque qu'une heure et demie; méprise insensible dans un siècle, et considérable après plusieurs siècles. Il en était de même de la révolution apparente du soleil, et des points qui fixent les équinoxes et les solstices. L'équinoxe du printemps, au siècle du concile de Nicée, arrivait le 21 mars; mais au temps du concile de Trente, l'équinoxe avait avancé de dix jours, et tombait à l'onze de ce mois. La cause de cette précession des équinoxes, inconnue à toute l'antiquité, n'a été découverte que de nos jours : cette cause est un mouvement particulier à l'axe de la terre; mouvement dont la période s'achève en vingt-cinq mille neuf cents années, et qui fait passer successivement les équinoxes et les solstices par tous les points du zodiaque. Ce mouvement est l'effet de la gravitation, dont le seul Newton a connu et calculé les phénomènes qui semblaient hors de la portée de l'esprit humain.

Il ne s'agissait pas, du temps de Grégoire XIII, de songer à deviner la cause de cette précession des équinoxes, mais de mettre ordre à la confusion qui commençait à troubler sensiblement l'année civile. Grégoire fit consulter tous les célèbres astronomes de l'Europe. Un médecin, nommé Lilio, né à Rome, eut l'honneur de fournir la manière la plus simple et la plus facile de rétablir l'ordre de l'année, telle qu'on la voit dans le nouveau calendrier; il ne fallait que retrancher dix jours à l'année 1582, où l'on était pour lors, et prévenir le dérangement dans les siècles à venir par une précaution aisée. Ce Lilio a été depuis ignoré; et le calendrier porte le nom du pape Grégoire, ainsi que le nom de Sosigènes fut couvert par celui de César. Il n'en était pas ainsi chez les anciens Grecs; la gloire de l'invention demeurait aux artistes.

Grégoire XIII eut celle de presser la conclusion de cette réforme nécessaire; il eut plus de peine à la faire recevoir par les nations qu'à la faire rédiger par les mathématiciens. La France résista quelques mois; et enfin, sur un édit de Henri III, enregistré au parlement de Paris (3 novembre 1582), on s'accoutuma à compter comme il le fallait; mais l'empereur Maximilien II ne put persuader à la diète d'Augsbourg que l'équinoxe était avancé de dix jours. On craignait que la cour de Rome, en instruisant les hommes, ne prît le droit de les maîtriser. Ainsi l'ancien calendrier subsista encore quelque temps chez les catholiques mêmes de l'Al-

lemagne. Les protestants de toutes les communions s'obstinèrent à ne pas recevoir des mains du pape une vérité qu'il aurait fallu recevoir des Turcs, s'ils l'avaient proposée.

(1575) Les derniers jours du pontificat de Grégoire XIII furent célèbres par cette ambassade d'obédience qu'il reçut du Japon. Rome fesait des conquêtes spirituelles à l'extrémité de la terre, tandis qu'elle fesait tant de pertes en Europe. Trois rois ou princes du Japon, alors divisé en plusieurs souverainetés, envoyèrent chacun un de leurs plus proches parents saluer le roi d'Espagne, Philippe II, comme le plus puissant de tous les rois chrétiens; et le pape, comme père de tous les rois. Les lettres de ces trois princes au pape commençaient toutes par un acte d'adoration envers lui. La première, du roi de Bungo, était écrite : « A l'adorable qui tient sur terre la place « du roi du ciel »; elle finit par ces mots : « Je « m'adresse avec crainte et respect à votre sain- « teté, que j'adore, et dont je baise les pieds très- « saints. » Les deux autres disent à peu près la même chose. L'Espagne se flattait alors que le Japon deviendrait une de ses provinces, et le Saint-Siége voyait déjà le tiers de cet empire soumis à sa juridiction ecclésiastique.

Le peuple romain eût été très-heureux sous le gouvernement de Grégoire XIII, si la tranquillité publique de ses états n'avait pas été quelquefois troublée par les bandits. Il abolit quelques impôts onéreux, et ne démembra point l'état en faveur

de son bâtard, comme avaient fait quelques-uns de ses prédécesseurs[1].

CHAPITRE CLXXXIV.

De Sixte-Quint.

Le règne de Sixte-Quint a plus de célébrité que ceux de Grégoire XIII et de Pie V, quoique ces deux pontifes aient fait de grandes choses : l'un s'étant signalé par la bataille de Lépante, dont il fut le premier mobile, et l'autre par la réforme des temps. Il arrive quelquefois que le caractère d'un homme et la singularité de son élévation arrêtent sur lui les yeux de la postérité plus que les actions mémorables des autres. La disproportion qu'on croit voir entre la naissance de Sixte-Quint, fils d'un pauvre vigneron, et l'élévation à la dignité suprême, augmente sa réputation; cependant nous avons vu que jamais une naissance obscure et basse ne fut regardée comme un obstacle au pontificat, dans une religion et dans une cour où toutes les places sont réputées le prix du mérite, quoiqu'elles soient aussi celui de la brigue. Pie V n'était guère d'une famille plus relevée; Adrien VI fut le fils

[1] Grégoire XIII approuva le massacre de la Saint-Barthélemi, l'annonça dans un consistoire comme un événement consolant pour la religion, et voulut en consacrer et en éterniser le souvenir par un tableau qu'il fit placer dans son palais. Cette seule action suffit pour rendre sa mémoire à jamais exécrable.

Il fit aussi frapper une médaille sur ce sujet horrible. Elle porte le nom et le portrait de ce pape, et au revers des figures allégoriques avec ces mots, *Ugonotorum strages*, 1572. J'ai une de ces médailles entre mes mains.

d'un artisan; Nicolas V était né dans l'obscurité; le père du fameux Jean XXII, qui ajouta un troisième cercle à la tiare, et qui porta trois couronnes sans posséder aucune terre, raccommodait des souliers à Cahors ; c'était le métier du père d'Urbain IV. Adrien IV, l'un des plus grands papes, fils d'un mendiant, avait été mendiant lui-même. L'histoire de l'Église est pleine de ces exemples, qui encouragent la simple vertu, et qui confondent la vanité humaine. Ceux qui ont voulu relever la naissance de Sixte-Quint n'ont pas songé qu'en cela ils rabaissaient sa personne; ils lui ôtaient le mérite d'avoir vaincu les premières difficultés. Il y a plus loin d'un gardeur de porcs, tel qu'il le fut dans son enfance, aux simples places qu'il eut dans son ordre, que de ces places au trône de l'Église. On a composé sa vie à Rome sur des journaux qui n'apprennent que des dates, et sur des panégyriques qui n'apprennent rien : le cordelier qui a écrit la vie de Sixte-Quint commence par dire « qu'il a l'honneur de parler « du plus haut, du meilleur, du plus grand des « pontifes, des princes et des sages, du glorieux « et de l'immortel Sixte. » Il s'ôte lui-même tout crédit par ce début.

L'esprit de Sixte-Quint et de son règne est la partie essentielle de son histoire : ce qui le distingue des autres papes, c'est qu'il ne fit rien comme les autres. Agir toujours avec hauteur, et même avec violence, quand il est un simple moine; dompter tout d'un coup la fougue de son caractère dès qu'il est cardinal; se donner quinze ans pour

incapable d'affaires, et surtout de régner, afin de déterminer un jour en sa faveur les suffrages de tous ceux qui compteraient régner sous son nom; reprendre toute sa hauteur au moment même qu'il est sur le trône; mettre dans son pontificat une sévérité inouïe, et de la grandeur dans toutes ses entreprises; embellir Rome, et laisser le trésor pontifical très-riche; licencier d'abord les soldats, les gardes même de ses prédécesseurs, et dissiper les bandits par la seule force des lois, sans avoir de troupes; se faire craindre de tout le monde par sa place et par son caractère; c'est là ce qui mit son nom parmi les noms illustres, du vivant même de Henri et d'Élisabeth. Les autres souverains risquaient alors leur trône, quand ils tentaient quelque entreprise sans le secours de ces nombreuses armées, qu'ils ont entretenues depuis : il n'en était pas ainsi des souverains de Rome qui, réunissant le sacerdoce et l'empire, n'avaient pas même besoin d'une garde.

Sixte-Quint se fit une grande réputation en embellissant et en poliçant Rome, comme Henri IV embellissait et poliçait Paris : mais ce fut là le moindre mérite de Henri, et c'était le premier de Sixte. Aussi ce pape fit en ce genre de bien plus grandes choses que le roi de France : il commandait à un peuple bien plus paisible, et alors infiniment plus industrieux; et il avait dans les ruines et dans les exemples de l'ancienne Rome, et encore dans les travaux de ses prédécesseurs, tout l'encouragement à ses grands desseins.

Du temps des Césars romains, quatorze aquéducs immenses, soutenus par des arcades, voituraient des fleuves entiers à Rome l'espace de plusieurs milles, et y entretenaient continuellement cent cinquante fontaines jaillissantes, et cent dix-huit grands bains publics, outre l'eau nécessaire à ces mers artificielles, sur lesquelles on représentait des batailles navales. Cent mille statues ornaient les places publiques, les carrefours, les temples, les maisons. On voyait quatre-vingt-dix colosses élevés sur des portiques : quarante-huit obélisques de marbre de granit, taillés dans la Haute-Égypte, étonnaient l'imagination, qui concevait à peine comment on avait pu transporter du tropique aux bords du Tibre ces masses prodigieuses. Il restait aux papes de restaurer quelques aquéducs, de relever quelques obélisques ensevelis sous des décombres, de déterrer quelques statues.

Sixte-Quint rétablit la fontaine Mazia, dont la source est à vingt milles de Rome, auprès de l'ancienne Préneste, et il la fit conduire par un aquéduc de treize mille pas : il fallut élever des arcades dans un chemin de sept milles de longueur ; un tel ouvrage, qui eût été peu de chose pour l'empire romain, était beaucoup pour Rome, pauvre et resserrée.

Cinq obélisques furent relevés par ses soins. Le nom de l'architecte Fontana, qui les rétablit, est encore célèbre à Rome, celui des artistes qui les taillèrent, qui les transportèrent de si loin, n'est pas connu. On lit dans quelques voyageurs, et dans

cent auteurs qui les ont copiés, que quand il fallut élever sur son piédestal l'obélisque du Vatican, les cordes employées à cet usage se trouvèrent trop longues, et que, malgré la défense sous peine de mort de parler pendant cette opération, un homme du peuple s'écria : *Mouillez les cordes*. Ces contes qui rendent l'histoire ridicule, sont le fruit de l'ignorance; les cabestans, dont on se servait, ne pouvaient avoir besoin de ce ridicule secours.

L'ouvrage qui donna quelque supériorité à Rome moderne sur l'ancienne, fut la coupole de Saint-Pierre de Rome. Il ne restait dans le monde que trois monuments antiques de ce genre, une partie du dôme du temple de Minerve dans Athènes, celui du Panthéon à Rome, et celui de la grande mosquée de Constantinople, autrefois Sainte-Sophie, ouvrage de Justinien. Mais ces coupoles, assez élevées dans l'intérieur, étaient trop écrasées au-dehors. Le Brunelleschi, qui rétablit l'architecture en Italie au quatorzième siècle, remédia à ce défaut par un coup de l'art, en établissant deux coupoles l'une sur l'autre, dans la cathédrale de Florence; mais ces coupoles tenaient encore un peu du gothique, et n'étaient pas dans les nobles proportions. Michel-Ange Buonarotti, peintre, sculpteur et architecte, également célèbre dans ces trois genres, donna, dès le temps de Jules II, le dessin des deux dômes de Saint-Pierre; et Sixte-Quint fit construire en vingt-deux mois cet ouvrage dont rien n'approche.

La bibliothèque, commencée par Nicolas V, fut

tellement augmentée alors, que Sixte-Quint peut passer pour en être le vrai fondateur. Le vaisseau qui la contient est encore un beau monument. Il n'y avait point alors dans l'Europe de bibliothèque ni si ample, ni si curieuse : mais la ville de Paris l'a emporté depuis sur Rome en ce point; et si l'architecture de la bibliothèque royale de Paris n'est pas comparable à celle du Vatican, les livres y sont en beaucoup plus grand nombre, bien mieux arrangés, et prêtés aux particuliers avec une toute autre facilité.

Le malheur de Sixte-Quint et de ses états fut que toutes ces grandes fondations appauvrirent son peuple, au lieu que Henri IV soulagea le sien. L'un et l'autre, à leur mort, laissèrent à peu près la même somme en argent comptant; car quoique Henri IV eût quarante millions en réserve dont il pouvait disposer, il n'y en avait qu'environ vingt dans les caves de la Bastille; et les cinq millions d'écus d'or que Sixte mit dans le château Saint-Ange, revenaient à peu près à vingt millions de nos livres d'alors. Cet argent ne pouvait être ravi à la circulation, dans un état presque sans commerce et sans manufactures, tel que celui de Rome, sans appauvrir les habitants. Sixte, pour amasser ce trésor, et pour subvenir à ces dépenses, fut obligé de donner encore plus d'étendue à la vénalité des emplois que n'avaient fait ses prédécesseurs. Sixte IV, Jules II, Léon X avaient commencé; Sixte aggrava beaucoup ce fardeau : il créa des rentes à huit, à neuf, à dix pour cent, pour le

paiement desquelles les impôts furent augmentés. Le peuple oublia qu'il embellissait Rome; il sentit seulement qu'il l'appauvrissait, et ce pontife fut plus haï qu'admiré.

Il faut toujours regarder les papes sous deux aspects, comme souverains d'un état, et comme chefs de l'Église. Sixte-Quint, en qualité de premier pontife, voulut renouveler les temps de Grégoire VII. Il déclara Henri IV, alors roi de Navarre, incapable de succéder à la couronne de France. Il priva la reine Élisabeth de ses royaumes par une bulle; et si la *flotte invincible* de Philippe II eût abordé en Angleterre, la bulle eût pu être mise à exécution. La manière dont il se conduisit avec Henri III, après l'assassinat du duc de Guise et du cardinal son frère, ne fut pas si emportée. Il se contenta de le déclarer excommunié s'il ne fesait pénitence de ces deux meurtres. C'était imiter saint Ambroise; c'était agir comme Alexandre III, qui exigea une pénitence publique du meurtre de Becket, canonisé sous le nom de Thomas de Cantorbéry. Il était avéré que le roi de France, Henri III, venait d'assassiner, dans sa propre maison, deux princes, dangereux à la vérité, mais auxquels on n'avait point fait le procès, et qu'il eût été très-difficile de convaincre de crime en justice réglée. Ils étaient les chefs d'une ligue funeste, mais que le roi lui-même avait signée. Toutes les circonstances de ce double assassinat étaient horribles; et sans entrer ici dans les justifications prises de la politique et du malheur des temps, la sûreté du genre humain sem-

blait demander un frein à de pareilles violences. Sixte-Quint perdit le fruit de sa démarche austère et inflexible, en ne soutenant que les droits de la tiare et du sacré collége, et non ceux de l'humanité, en ne blâmant pas le meurtre du duc de Guise autant que celui du cardinal; en n'insistant que sur la prétendue immunité de l'Église, sur le droit que les papes réclamaient de juger les cardinaux; en commandant au roi de France de relâcher le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon, qu'il retenait en prison par les raisons d'état les plus fortes; enfin en lui ordonnant de venir dans l'espace de soixante jours expier son crime dans Rome. Il est très-vrai que Sixte-Quint, chef des chrétiens, pouvait dire à un prince chrétien : « Purgez-vous « devant Dieu d'un double homicide, » mais il ne pouvait pas lui dire : « C'est à moi seul de juger « vos sujets ecclésiastiques; c'est à moi de vous « juger dans ma cour. »

Ce pape parut encore moins conserver la grandeur et l'impartialité de son ministère, quand, après le parricide du moine Jacques Clément, il prononça devant les cardinaux ces propres paroles, fidèlement rapportées par le secrétaire du consistoire : « Cette mort, dit-il, qui donne tant d'éton- « nement et d'admiration, sera crue à peine de la « postérité. Un très-puissant roi, entouré d'une « forte armée qui a réduit Paris à lui demander « miséricorde, est tué d'un seul coup de couteau « par un pauvre religieux. Certes ce grand exemple « a été donné, afin que chacun connaisse la force

« des jugements de Dieu. » Ce discours du pape parut horrible, en ce qu'il semblait regarder le crime d'un scélérat insensé comme une inspiration de la Providence.

Sixte était en droit de refuser les vains honneurs d'un service funèbre à Henri III, qu'il regardait comme exclus de la participation aux prières. Aussi dit-il dans le même consistoire : « Je les dois au « roi de France, mais je ne les dois pas à Henri « de Valois impénitent. »

Tout cède à l'intérêt : ce même pape qui avait privé si fièrement Élisabeth et le roi de Navarre de leurs royaumes, qui avait signifié au roi Henri III qu'il fallait venir répondre à Rome dans soixante jours, ou être excommunié, refusa pourtant à la fin de prendre le parti de la ligue et de l'Espagne contre Henri IV, alors hérétique. Il sentait que si Philippe II réussissait, ce prince, maître à la fois de la France, du Milanais et de Naples, le serait bientôt du Saint-Siége et de toute l'Italie. Sixte-Quint fit donc ce que tout homme sage eût fait à sa place; il aima mieux s'exposer à tous les ressentiments de Philippe II que de se ruiner lui-même en prêtant la main à la ruine de Henri IV. Il mourut dans ces inquiétudes (26 auguste 1590) n'osant secourir Henri IV, et craignant Philippe II. Le peuple romain, qui gémissait sous le fardeau des taxes, et qui haïssait un gouvernement triste et dur, éclata à la mort de Sixte; on eut beaucoup de peine à l'empêcher de troubler la pompe funèbre, de déchirer en pièces celui qu'il avait adoré

à genoux. Presque tous ses trésors furent dissipés un an après sa mort, ainsi que ceux de Henri IV : destinée ordinaire qui fait voir assez la vanité des desseins des hommes!

CHAPITRE CLXXXV.

Des successeurs de Sixte-Quint.

On voit combien l'éducation, la patrie, tous les préjugés gouvernent les hommes. Grégoire XIV, né Milanais et sujet du roi d'Espagne, fut gouverné par la faction espagnole, à laquelle Sixte, né sujet de Rome, avait résisté. Il immola tout à Philippe II. Une armée d'Italiens fut levée pour aller ravager la France aux dépens de ce même trésor que Sixte-Quint avait amassé pour défendre l'Italie; et cette armée ayant été battue et dissipée, il ne resta à Grégoire XIV que la honte de s'être appauvri pour Philippe II, et d'être dominé par lui.

Clément VIII, Aldobrandin, fils d'un banquier florentin, se conduisit avec plus d'esprit et d'adresse : il connut très-bien que l'intérêt du Saint-Siége était de tenir, autant qu'il pouvait, la balance entre la France et la maison d'Autriche. Ce pape accrut le domaine ecclésiastique du duché de Ferrare. C'était encore un effet de ces lois féodales si épineuses et si contestées, et c'était une suite évidente de la faiblesse de l'empire. La comtesse Mathilde, dont nous avons tant parlé, avait donné aux papes Fer-

rare, Modène et Reggio, avec bien d'autres terres. Les empereurs réclamèrent toujours contre la donation de ces domaines, qui étaient des fiefs de la couronne de Lombardie. Ils devinrent, malgré l'empire, fiefs du Saint-Siége, comme Naples, qui relevait du pape après avoir relevé des empereurs. Ce n'est que de nos jours que Modène et Reggio ont été enfin solennellement déclarés fiefs impériaux. Mais depuis Grégoire VII ils étaient, ainsi que Ferrare, dépendants de Rome; et la maison de Modène, autrefois propriétaire de ces terres, ne les possédait plus qu'à titre de vicaire du Saint-Siége. En vain la cour de Vienne et les diètes impériales prétendaient toujours la suzeraineté. (1597) Clément VIII enleva Ferrare à la maison d'Est, et ce qui pouvait produire une guerre violente ne produisit que des protestations. Depuis ce temps Ferrare fut presque déserte[a].

Ce pape fit la cérémonie de donner l'absolution et la discipline à Henri IV en la personne des cardinaux du Perron et d'Ossat; mais on voit combien la cour de Rome craignait toujours Philippe II, par les ménagements et les artifices dont usa Clément VIII pour parvenir à réconcilier Henri IV avec l'Église. (1595) Ce prince avait abjuré solennellement la religion réformée; et cependant les deux tiers des cardinaux persistèrent dans un consistoire à lui refuser l'absolution. Les ambassadeurs du roi eurent beaucoup de peine à empêcher que le pape se servît de cette formule : « Nous réha-

[a] Voyez l'article FERRARE dans le *Dictionnaire philosophique*.

« bilitons Henri dans sa royauté. » Le ministère de Rome voulait bien reconnaître Henri pour roi de France, et opposer ce prince à la maison d'Autriche; mais en même temps Rome soutenait, autant qu'elle pouvait, son ancienne prétention de disposer des royaumes.

Sous Borghèse, Paul V, renaquit l'ancienne querelle de la juridiction séculière et de l'ecclésiastique, qui avait fait verser autrefois tant de sang. (1605) Le sénat de Venise avait défendu les nouvelles donations faites aux églises sans son concours, et surtout l'aliénation des biens-fonds en faveur des moines. Il se crut aussi en droit de faire arrêter et de juger un chanoine de Vicence, et un abbé de Nervèse, convaincus de rapines et de meurtres.

Le pape écrivit à la république que les décrets et l'emprisonnement des deux ecclésiastiques blessaient l'honneur de Dieu; il exigea que les ordonnances du sénat fussent remises à son nonce, et qu'on lui rendît aussi les deux coupables, qui ne devaient être justiciables que de la cour romaine.

Paul V, qui, peu de temps auparavant, avait fait plier la république de Gênes dans une occasion pareille, crut que Venise aurait la même condescendance. Le sénat envoya un ambassadeur extraordinaire pour soutenir ses droits. Paul répondit à l'ambassadeur que ni les droits ni les raisons de Venise ne valaient rien, et qu'il fallait obéir. Le sénat n'obéit point. Le doge et les sénateurs furent excommuniés (17 avril 1606), et tout l'état de Venise mis en interdit, c'est-à-dire, qu'il fut défendu

au clergé, sous peine de damnation éternelle, de dire la messe, de faire le service, d'administrer aucun sacrement, et de prêter son ministère à la sépulture des morts. C'était ainsi que Grégoire VII et ses successeurs en avaient usé envers plusieurs empereurs, bien sûrs alors que les peuples aimeraient mieux abandonner leurs empereurs que leurs églises, et comptant toujours sur des princes prêts à envahir les domaines des excommuniés. Mais les temps étaient changés : Paul V, par cette violence, hasardait qu'on lui désobéît, que Venise fît fermer toutes les églises, et renonçât à la religion catholique; elle pouvait aisément embrasser la grecque, ou la luthérienne, ou la calviniste, et parlait en effet alors de se séparer de la communion du pape. Le changement ne se fût pas fait sans troubles; le roi d'Espagne aurait pu en profiter. Le sénat se contenta de défendre la publication du monitoire dans toute l'étendue de ses terres. Le grand vicaire de l'évêque de Padoue, à qui cette défense fut signifiée, répondit au podestat qu'il ferait ce que Dieu lui inspirerait; mais le podestat ayant répliqué que Dieu avait inspiré au conseil des dix de faire pendre quiconque désobéirait, l'interdit ne fut publié nulle part; et la cour de Rome fut assez heureuse pour que tous les Vénitiens continuassent à vivre en catholiques malgré elle.

Il n'y eut que quelques ordres religieux qui obéirent. Les jésuites ne voulurent pas donner l'exemple les premiers. Leurs députés se rendirent à l'assemblée générale des capucins; ils leur dirent

que, « dans cette grande affaire, l'univers avait les « yeux sur les capucins, et qu'on attendait leur dé- « marche pour savoir quel parti on devait prendre. » Les capucins, qui se crurent en spectacle à l'univers, ne balancèrent pas à fermer leurs églises. Les jésuites et les théâtins fermèrent alors les leurs. Le sénat les fit tous embarquer pour Rome, et les jésuites furent bannis à perpétuité.

Parmi tant de moines qui, depuis leur fondation, avaient trahi leur patrie pour les intérêts des papes, il s'en trouva un à Venise qui fut citoyen, et qui acquit une gloire durable en défendant ses souverains contre les prétentions romaines; ce fut le célèbre Sarpi, si connu sous le nom de fra-Paolo. Il était théologien de la république; ce titre de théologien ne l'empêcha pas d'être un excellent jurisconsulte. Il soutint la cause de Venise avec toute la force de la raison, et avec une modération et une finesse qui rendaient cette raison victorieuse. Deux sujets du pape et un prêtre de Venise subornèrent deux assassins pour tuer fra-Paolo. Ils le percèrent de trois coups de stylet, et s'enfuirent dans une barque à dix rames, qui leur était préparée. Un assassinat si bien concerté, la fuite des meurtriers assurée avec tant de précautions et de frais, marquaient évidemment qu'ils avaient obéi aux ordres de quelques hommes puissants; on accusa les jésuites; on soupçonna le pape : le crime fut désavoué par la cour romaine et par les jésuites. Fra-Paolo, qui réchappa de ses blessures, garda long-temps un des stylets dont il avait été

frappé, et mit au-dessous cette inscription : *stilo della chiesa romana.*

Le roi d'Espagne excitait le pape contre les Vénitiens, et le roi Henri IV se déclarait pour eux. Les Vénitiens armèrent à Vérone, à Padoue, à Bergame, à Brescia ; ils levèrent quatre mille soldats en France. Le pape, de son côté, ordonna la levée de quatre mille Corses, et de quelques Suisses catholiques. Le cardinal Borghèse devait commander cette petite armée. Les Turcs remercièrent Dieu solennellement de la discorde qui divisait le pape et Venise. Le roi Henri IV eut la gloire, comme je l'ai déjà dit, d'être l'arbitre du différent, et d'exclure Philippe III de la médiation. Paul V essuya la mortification de ne pouvoir même obtenir que l'accommodement se fît à Rome. Le cardinal de Joyeuse, envoyé par le roi de France à Venise, révoqua, au nom du pape, l'excommunication et l'interdit (1609). Le pape, abandonné par l'Espagne, ne montra plus que de la modération, et les jésuites restèrent bannis de la république pendant plus de cinquante ans : ils n'y ont été rappelés qu'en 1657, à la prière du pape Alexandre VII, mais ils n'ont jamais pu y rétablir leur crédit.

Paul V, depuis ce temps, ne voulut plus faire aucune décision qui pût compromettre son autorité; on le pressa en vain de faire un article de foi de l'immaculée conception de la sainte Vierge; il se contenta de défendre d'enseigner le contraire en public, pour ne pas choquer les dominicains, qui prétendent qu'elle a été conçue comme les autres

dans le péché originel. Les dominicains étaient alors très-puissants en Espagne et en Italie.

Il s'appliqua à embellir Rome, à rassembler les plus beaux ouvrages de sculpture et de peinture. Rome lui doit ses plus belles fontaines, surtout celle qui fait jaillir l'eau d'un vase antique tiré des thermes de Vespasien, et celle qu'on appelle l'*Acqua Paola*, ancien ouvrage d'Auguste, que Paul V rétablit; il y fit conduire l'eau par un aquéduc de trente-cinq mille pas, à l'exemple de Sixte-Quint: c'était à qui laisserait dans Rome les plus nobles monuments. Il acheva le palais de Monte-Cavallo. Le palais Borghèse est un des plus considérables. Rome, embellie sous chaque pape, devenait la plus belle ville du monde. Urbain VIII construisit ce grand autel de Saint-Pierre dont les colonnes et les ornements paraîtraient partout ailleurs des ouvrages immenses, et qui n'ont là qu'une juste proportion: c'est le chef-d'œuvre du Florentin Bernini, digne de mêler ses ouvrages avec ceux de son compatriote Michel-Ange.

Cet Urbain VIII, dont le nom était Barberini, aimait tous les arts : il réussissait dans la poésie latine. Les Romains, dans une profonde paix, jouissaient de toutes les douceurs que les talents répandent dans la société, et de la gloire qui leur est attachée. (1644) Urbain réunit à l'état ecclésiastique le duché d'Urbino, Pesaro, Sinigaglia, après l'extinction de la maison de La Rovère, qui tenait ces principautés en fief du Saint-Siége. La domination des pontifes romains devint donc toujours

plus puissante depuis Alexandre VI. Rien ne troubla plus la tranquillité publique; à peine s'aperçut-on de la petite guerre qu'Urbain VIII, ou plutôt ses deux neveux, firent à Édouard, duc de Parme, pour l'argent que ce duc devait à la chambre apostolique sur son duché de Castro. Ce fut une guerre peu sanglante et passagère, telle qu'on la devait attendre de ces nouveaux Romains, dont les mœurs doivent être nécessairement conformes à l'esprit de leur gouvernement. Le cardinal Barberin, auteur de ces troubles, marchait à la tête de sa petite armée avec des indulgences. La plus forte bataille qui se donna fut entre quatre ou cinq cents hommes de chaque parti. La forteresse de Piégaia se rendit à discrétion, dès qu'elle vit approcher l'artillerie; cette artillerie consistait en deux coulevrines. Cependant il fallut pour étouffer ces troubles, qui ne méritent point de place dans l'histoire, plus de négociations que s'il s'était agi de l'ancienne Rome et de Carthage. On ne rapporte cet événement que pour faire connaître le génie de Rome moderne, qui finit tout par la négociation, comme l'ancienne Rome finissait tout par des victoires.

Les cérémonies de la religion, celles des préséances, les arts, les antiquités, les édifices, les jardins, la musique, les assemblées, occupèrent le loisir des Romains, tandis que la guerre de trente ans ruina l'Allemagne, que le sang des peuples et du roi coulait en Angleterre; et que, bientôt après, la guerre civile de la fronde désola la France.

Mais si Rome était heureuse par sa tranquillité,

et illustre par ses monuments, le peuple était dans la misère. L'argent qui servit à élever tant de chefs-d'œuvre d'architecture retournait aux autres nations par le désavantage du commerce.

Les papes étaient obligés d'acheter des étrangers le blé dont manquent les Romains, et qu'on revendait en détail dans la ville. Cette coutume dure encore aujourd'hui; il y a des états que le luxe enrichit, il y en a d'autres qu'il appauvrit. La splendeur de quelques cardinaux et des parents des papes servait à faire mieux remarquer l'indigence des autres citoyens, qui pourtant, à la vue de tant de beaux édifices, semblaient s'énorgueillir, dans leur pauvreté, d'être habitants de Rome.

Les voyageurs qui allaient admirer cette ville étaient étonnés de ne voir, d'Orviette à Terracine, dans l'espace de plus de cent milles, qu'un terrain dépeuplé d'hommes et de bestiaux. La campagne de Rome, il est vrai, est un pays inhabitable, infecté par des marais croupissants, que les anciens Romains avaient desséchés. Rome, d'ailleurs, est dans un terrain ingrat, sur le bord d'un fleuve qui est à peine navigable. Sa situation entre sept montagnes était plutôt celle d'un repaire que d'une ville. Ses premières guerres furent les pillages d'un peuple qui ne pouvait guère vivre que de rapines; et lorsque le dictateur Camille eut pris Véies, à quelques lieues de Rome, dans l'Ombrie, tout le peuple romain voulut quitter son territoire stérile et ses sept montagnes, pour se transplanter au pays de Véies. On ne rendit depuis les environs de Rome

fertiles qu'avec l'argent des nations vaincues, et par le travail d'une foule d'esclaves ; mais ce terrain fut plus couvert de palais que de moissons. Il a repris enfin son premier état de campagne déserte.

Le Saint-Siége possédait ailleurs de riches contrées, comme celle de Bologne. L'évêque de Salisbury, Burnet, attribue la misère du peuple, dans les meilleurs cantons de ce pays, aux taxes et à la forme du gouvernement. Il a prétendu, avec presque tous les écrivains, qu'un prince électif, qui règne peu d'années, n'a ni le pouvoir ni la volonté de faire de ces établissements utiles qui ne peuvent devenir avantageux qu'avec le temps. Il a été plus aisé de relever les obélisques, et de construire des palais et des temples, que de rendre la nation commerçante et opulente. Quoique Rome fût la capitale des peuples catholiques, elle était cependant moins peuplée que Venise et Naples, et fort au-dessous de Paris et de Londres; elle n'approchait pas d'Amsterdam pour l'opulence, et pour les arts nécessaires qui la produisent. On ne comptait, à la fin du dix-septième siècle, qu'environ cent vingt mille habitants dans Rome par le dénombrement imprimé des familles, et ce calcul se trouvait encore vérifié par les registres des naissances. Il naissait, année commune, trois mille six cents enfants : ce nombre de naissances, multiplié par trente-quatre, donne toujours à peu près la somme des habitants; et cette somme est ici de cent vingt-deux mille quatre cents. Paul Jove, dans son histoire de Léon X, rapporte que, du temps de Clé-

ment VII, Rome ne possédait que trente-deux mille habitants. Quelle différence de ces temps avec ceux des Trajan et des Antonin! Environ huit mille Juifs, établis à Rome, n'étaient pas compris dans ce dénombrement : ces Juifs ont toujours vécu paisiblement à Rome, ainsi qu'à Livourne. On n'a jamais exercé contre eux en Italie les cruautés qu'ils ont souffertes en Espagne et en Portugal. L'Italie était le pays de l'Europe où la religion inspirait alors le plus de douceur.

Rome fut le seul centre des arts et de la politesse jusqu'au siècle de Louis XIV, et c'est ce qui détermina la reine Christine à y fixer son séjour : mais bientôt l'Italie fut égalée dans plus d'un genre par la France, et surpassée de beaucoup dans quelques-uns. Les Anglais eurent sur elle autant de supériorité par les sciences que par le commerce. Rome conserva la gloire de ses antiquités et des travaux qui la distinguèrent depuis Jules II.

CHAPITRE CLXXXVI.

Suite de l'Italie au dix-septième siècle.

La Toscane était, comme l'état du pape, depuis le seizième siècle, un pays tranquille et heureux. Florence, rivale de Rome, attirait chez elle la même foule d'étrangers qui venaient admirer les chefs-d'œuvre antiques et modernes dont elle était remplie. On y voyait cent soixante statues publiques. Les deux seules qui décoraient Paris, celle

de Henri IV et le cheval qui porte la statue de Louis XIII, avaient été fondues à Florence, et c'étaient des présents des grands ducs.

Le commerce avait rendu la Toscane si florissante et ses souverains si riches, que le grand duc, Cosme II, fut en état d'envoyer vingt mille hommes au secours du duc de Mantoue, contre le duc de Savoie, en 1613, sans mettre aucun impôt sur ses sujets : exemple rare chez les nations plus puissantes.

La ville de Venise jouissait d'un avantage plus singulier; c'est que depuis le treizième siècle sa tranquillité intérieure ne fut pas altérée un seul moment; nul trouble, nulle sédition, nul danger dans la ville. Si on allait à Rome et à Florence pour y voir les grands monuments des beaux-arts, les étrangers s'empressaient d'aller goûter dans Venise la liberté et les plaisirs; et on y admirait encore, ainsi qu'à Rome, d'excellents morceaux de peinture. Les arts de l'esprit y étaient cultivés, les spectacles y attiraient les étrangers. Rome était la ville des cérémonies, et Venise la ville des divertissements : elle avait fait la paix avec les Turcs après la bataille de Lépante; et son commerce, quoique déchu, était encore considérable dans le Levant : elle possédait Candie, et plusieurs îles, l'Istrie, la Dalmatie, une partie de l'Albanie, et tout ce qu'elle conserve de nos jours en Italie.

(1618) Au milieu de ses prospérités elle fut sur le point d'être détruite par une conspiration qui n'avait point d'exemple depuis la fondation de la république. L'abbé de Saint-Réal, qui a écrit cet

événement célèbre avec le style de Salluste, y a mêlé quelques embellissements de roman ; mais le fond en est très-vrai. Venise avait eu une petite guerre avec la maison d'Autriche sur les côtes de l'Istrie. Le roi d'Espagne, Philippe III, possesseur du Milanais, était toujours l'ennemi secret des Vénitiens. Le duc d'Ossone, vice-roi de Naples, don Pèdre de Tolède, gouverneur de Milan, et le marquis de Bedmar, ambassadeur d'Espagne à Venise, depuis cardinal de la Cueva, s'unirent tous trois pour anéantir la république : les mesures étaient si extraordinaires, et le projet si hors de vraisemblance, que le sénat, tout vigilant et tout éclairé qu'il était, ne pouvait en concevoir de soupçon. Venise était gardée par sa situation, et par les lagunes qui l'environnent. La fange de ces lagunes, que les eaux portent tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, ne laisse jamais le même chemin ouvert aux vaisseaux; il faut chaque jour indiquer une route nouvelle. Venise avait une flotte formidable sur les côtes de l'Istrie, où elle fesait la guerre à l'archiduc d'Autriche, Ferdinand, qui fut depuis l'empereur Ferdinand II. Il paraissait impossible d'entrer dans Venise : cependant le marquis de Bedmar rassemble des étrangers dans la ville, attirés les uns par les autres jusqu'au nombre de cinq cents. Les principaux conjurés les engagent sous différents prétextes, et s'assurent de leur service avec l'argent que l'ambassadeur fournit. On doit mettre le feu à la ville en plusieurs endroits à la fois ; des troupes du Milanais doivent arriver par la Terre-

Ferme; des matelots gagnés doivent montrer le chemin à des barques chargées de soldats que le duc d'Ossone a envoyées à quelques lieues de Venise; le capitaine Jacques Pierre, un des conjurés, officier de marine au service de la république, et qui commandait douze vaisseaux pour elle, se charge de faire brûler ces vaisseaux, et d'empêcher, par ce coup extraordinaire, le reste de la flotte de venir à temps au secours de la ville. Tous les conjurés étant des étrangers de nations différentes, il n'est pas surprenant que le complot ait été découvert. Le procurateur Nani, historien célèbre de la république, dit que le sénat fut instruit de tout par plusieurs personnes : il ne parle point de ce prétendu remords que sentit un des conjurés, nommé Jaffier, quand Renaud, leur chef, les harangua pour la dernière fois, et qu'il leur fit, dit-on, une peinture si vive des horreurs de leur entreprise, que ce Jaffier, au lieu d'être encouragé, se livra au repentir. Toutes ces harangues sont de l'imagination des écrivains; on doit s'en défier en lisant l'histoire ; il n'est ni dans la nature des choses, ni dans aucune vraisemblance, qu'un chef de conjurés leur fasse une description pathétique des horreurs qu'ils vont commettre, et qu'il effraie les imaginations qu'il doit enhardir. Tout ce que le sénat put trouver de conjurés fut noyé incontinent dans les canaux de Venise. On respecta dans Bedmar le caractère d'ambassadeur, qu'on pouvait ne pas ménager; et le sénat le fit sortir secrètement de la ville pour le dérober à la fureur du peuple.

Venise, échappée à ce danger, fut dans un état florissant jusqu'à la prise de Candie. Cette république soutint seule la guerre contre l'empire turc pendant près de trente ans, depuis 1641 jusqu'à 1669. Le siége de Candie, le plus long et le plus mémorable dont l'histoire fasse mention, dura près de vingt ans; tantôt tourné en blocus, tantôt ralenti et abandonné, puis recommencé à plusieurs reprises, fait enfin dans les formes, deux ans et demi sans relâche, jusqu'à ce que ce monceau de cendres fût rendu aux Turcs avec l'île presque tout entière, en 1669.

Avec quelle lenteur, avec quelle difficulté le genre humain se civilise, et la société se perfectionne! On voyait auprès de Venise, aux portes de cette Italie, où tous les arts étaient en honneur, des peuples aussi peu policés que l'étaient alors ceux du Nord. L'Istrie, la Croatie, la Dalmatie étaient presque barbares : c'était pourtant cette même Dalmatie si fertile et si agréable sous l'empire romain; c'était cette terre délicieuse que Dioclétien avait choisie pour sa retraite, dans un temps où ni la ville de Venise, ni ce nom n'existaient pas encore. Voilà quelle est la vicissitude des choses humaines. Les Morlaques, surtout, passaient pour les peuples les plus farouches de la terre. C'est ainsi que la Sardaigne, la Corse, ne se ressentaient ni des mœurs, ni de la culture de l'esprit, qui fesaient la gloire des autres Italiens. Il en était comme de l'ancienne Grèce, qui voyait auprès de ses limites des nations encore sauvages.

Les chevaliers de Malte se soutenaient dans cette île que Charles-Quint leur donna après que Soliman les eut chassés de Rhodes en 1523. Le grand-maître Villiers L'Isle-Adam, ses chevaliers, et les Rhodiens attachés à eux, furent d'abord errants de ville en ville, à Messine, à Gallipoli, à Rome, à Viterbe. L'Isle-Adam alla jusqu'à Madrid implorer Charles-Quint; il passa en France, en Angleterre, tâchant de relever partout les débris de son ordre qu'on croyait entièrement ruiné. Charles-Quint fit présent de Malte aux chevaliers en 1525, aussi-bien que de Tripoli; mais Tripoli leur fut bientôt enlevé par les amiraux de Soliman. Malte n'était qu'un rocher presque stérile : le travail y avait forcé autrefois la terre à être féconde, quand ce pays était possédé par les Carthaginois : car les nouveaux possesseurs y trouvèrent des débris de colonnes, de grands édifices de marbre, avec des inscriptions en langue punique. Ces restes de grandeur étaient des témoignages que le pays avait été florissant. Les Romains ne dédaignèrent pas de le prendre sur les Carthaginois; les Arabes s'en emparèrent au neuvième siècle; et le Normand Roger, comte de Sicile, l'annexa à la Sicile vers la fin du douzième siècle. Quand Villiers L'Isle-Adam eut transporté le siége de son ordre dans cette île, le même Soliman, indigné de voir tous les jours ses vaisseaux exposés aux courses des ennemis qu'il avait cru détruire, voulut prendre Malte comme il avait pris Rhodes. Il envoya trente mille soldats devant cette petite place, qui n'était défendue que

par sept cents chevaliers. (1565) Le grand-maître, Jean de La Valette, âgé de soixante et onze ans, soutint quatre mois le siége.

Les Turcs montèrent à l'assaut en plusieurs endroits différents; on les repoussait avec une machine d'une nouvelle invention; c'étaient de grands cercles de bois, couverts de laine enduite d'eau-de-vie, d'huile, de salpêtre et de poudre à canon, et on jetait ces cercles enflammés sur les assaillants. Enfin, environ six mille hommes de secours étant arrivés de Sicile, les Turcs levèrent le siége. Le principal bourg de Malte, qui avait soutenu le plus d'assauts, fut nommé *la cité victorieuse*, nom qu'il conserve encore aujourd'hui. Le grand-maître de La Valette fit bâtir une cité nouvelle, qui porte le nom de La Valette, et qui rendit Malte imprenable. Cette petite île a toujours, depuis ce temps, bravé toute la puissance ottomane; mais l'ordre n'a jamais été assez riche pour tenter de grandes conquêtes, ni pour équiper des flottes nombreuses. Ce monastère de guerriers ne subsiste guère que des bénéfices qu'il possède dans les états catholiques, et il a fait bien moins de mal aux Turcs que les corsaires algériens n'en ont fait aux chrétiens.

CHAPITRE CLXXXVII.

De la Hollande au dix-septième siècle.

La Hollande mérite d'autant plus d'attention, que c'est un état d'une espèce toute nouvelle, de-

venu puissant sans posséder presque de terrain, riche en n'ayant pas de son fonds de quoi nourrir la vingtième partie de ses habitants, et considérable en Europe par ses travaux au bout de l'Asie. (1609) Vous voyez cette république reconnue libre et souveraine par le roi d'Espagne, son ancien maître, après avoir acheté sa liberté par quarante ans de guerre. Le travail et la sobriété furent les premiers gardiens de cette liberté. On raconte que le marquis de Spinola et le président Richardot, allant à La Haye, en 1608, pour négocier chez les Hollandais mêmes cette première trève, ils virent sur leur chemin sortir d'un petit bateau huit ou dix personnes qui s'assirent sur l'herbe, et firent un repas de pain, de fromage et de bière, chacun portant soi-même ce qui lui était nécessaire. Les ambassadeurs espagnols demandèrent à un paysan qui étaient ces voyageurs? Le paysan répondit : « Ce sont les députés des états, nos souverains seigneurs et maîtres. » Les ambassadeurs espagnols s'écrièrent : « Voilà des gens qu'on ne pourra jamais vaincre, et avec lesquels il faut faire la paix. » C'est à peu près ce qui était arrivé autrefois à des ambassadeurs de Lacédémone, et à ceux du roi de Perse. Les mêmes mœurs peuvent avoir ramené la même aventure. En général les particuliers de ces provinces étaient pauvres alors, et l'état riche; au lieu que depuis les citoyens sont devenus riches, et l'état pauvre. C'est qu'alors les premiers fruits du commerce avaient été consacrés à la défense publique.

Ce peuple ne possédait encore ni le cap de Bonne-Espérance, dont il ne s'empara qu'en 1653 sur les Portugais, ni Cochin et ses dépendances, ni Malaca. Il ne trafiquait point encore directement à la Chine. Le commerce du Japon, dont les Hollandais sont aujourd'hui les maîtres, leur fut interdit jusqu'en 1609 par les Portugais, ou plutôt par l'Espagne, maîtresse encore du Portugal. Mais ils avaient déjà conquis les Moluques : ils commençaient à s'établir à Java ; et la compagnie des Indes, depuis 1602 jusqu'en 1609, avait déjà gagné plus de deux fois son capital. Des ambassadeurs de Siam avaient déjà fait à ce peuple de commerçants, en 1608, le même honneur qu'ils firent depuis à Louis XIV. Des ambassadeurs du Japon vinrent, en 1609, conclure un traité à La Haye, sans que les états célébrassent cette ambassade par des médailles. L'empereur de Maroc et de Fez leur envoya demander un secours d'hommes et de vaisseaux. Ils augmentaient, depuis quarante ans, leur fortune et leur gloire par le commerce et par la guerre.

La douceur de ce gouvernement, et la tolérance de toutes les manières d'adorer Dieu, dangereuse peut-être ailleurs, mais là nécessaire, peuplèrent la Hollande d'une foule d'étrangers, et surtout de Wallons que l'inquisition persécutait dans leur patrie, et qui d'esclaves devinrent citoyens.

La religion réformée, dominante dans la Hollande, servit encore à sa puissance. Ce pays, alors si pauvre, n'aurait pu ni suffire à la magnificence des prélats, ni nourrir des ordres religieux ; et

cette terre où il fallait des hommes, ne pouvait admettre ceux qui s'engagent par serment à laisser périr, autant qu'il est en eux, l'espèce humaine. On avait l'exemple de l'Angleterre, qui était d'un tiers plus peuplée, depuis que les ministres des autels jouissaient de la douceur du mariage, et que les espérances des familles n'étaient point ensevelies dans le célibat du cloître.

Amsterdam, malgré les incommodités de son port, devint le magasin du monde. Toute la Hollande s'enrichit et s'embellit par des travaux immenses. Les eaux de la mer furent contenues par de doubles digues. Des canaux creusés dans toutes les villes furent revêtus de pierres; les rues devinrent de larges quais ornés de grands arbres. Les barques chargées de marchandises abordèrent aux portes des particuliers, et les étrangers ne se lassent point d'admirer ce mélange singulier, formé par les faîtes des maisons, les cimes des arbres, et les banderoles des vaisseaux, qui donnent à la fois, dans un même lieu, le spectacle de la mer, de la ville et de la campagne.

Mais le mal est tellement mêlé avec le bien, les hommes s'éloignent si souvent de leurs principes, que cette république fut près de détruire elle-même la liberté pour laquelle elle avait combattu, et que l'intolérance fit couler le sang chez un peuple dont le bonheur et les lois étaient fondés sur la tolérance. Deux docteurs calvinistes firent ce que tant de docteurs avaient fait ailleurs. (1609 et suiv.) Gomar et Armin disputèrent dans Leyde avec fureur sur ce

qu'ils n'entendaient pas, et ils divisèrent les Provinces-Unies. La querelle fut semblable, en plusieurs points, à celles des thomistes et des scotistes, des jansénistes et des molinistes, sur la prédestination, sur la grace, sur la liberté, sur des questions obscures et frivoles, dans lesquelles on ne sait pas même définir les choses dont on dispute. Le loisir dont on jouit pendant la trève donna la malheureuse facilité à un peuple ignorant de s'entêter de ces querelles; et enfin, d'une controverse scolastique il se forma deux partis dans l'état. Le prince d'Orange, Maurice, était à la tête des gomaristes; le pensionnaire Barnevelt favorisait les arminiens. Du Maurier dit avoir appris de l'ambassadeur, son père, que Maurice ayant fait proposer au pensionnaire Barnevelt de concourir à donner au prince un pouvoir souverain, ce zélé républicain n'en fit voir aux états que le danger et l'injustice, et que dès-lors la ruine de Barnevelt fut résolue. Ce qui est avéré, c'est que le stathouder prétendait accroître son autorité par les gomaristes, et Barnevelt la restreindre par les arminiens : c'est que plusieurs villes levèrent des soldats qu'on appelait *Attendants*, parce qu'ils attendaient les ordres du magistrat, et qu'ils ne prenaient point l'ordre du stathouder; c'est qu'il y eut des séditions sanglantes dans quelques villes (1618), et que le prince Maurice poursuivit sans relâche le parti contraire à sa puissance. Il fit enfin assembler un concile calviniste à Dordrecht, composé de toutes les Églises réformées de l'Europe, excepté de celle

de France, qui n'avait pas la permission de son roi d'y envoyer des députés. Les pères de ce synode, qui avaient tant crié contre la dureté des pères de plusieurs conciles, et contre leur autorité, condamnèrent les arminiens, comme ils avaient été eux-mêmes condamnés par le concile de Trente. Plus de cent ministres arminiens furent bannis des sept Provinces. Le prince Maurice tira du corps de la noblesse et des magistrats vingt-six commissaires pour juger le grand pensionnaire Barnevelt, le célèbre Grotius, et quelques autres du parti. On les avait retenus six mois en prison avant de leur faire leur procès.

L'un des grands motifs de la révolte des sept Provinces et des princes d'Orange, contre l'Espagne, fut d'abord que le duc d'Albe fesait languir longtemps des prisonniers sans les juger, et qu'enfin il les fesait condamner par des commissaires. Les mêmes griefs dont on s'était plaint sous la monarchie espagnole renaquirent dans le sein de la liberté. Barnevelt eut la tête tranchée dans La Haye (1619), plus injustement encore que les comtes d'Egmont et de Horn à Bruxelles. C'était un vieillard de soixante et douze ans, qui avait servi quarante ans sa république dans toutes les affaires politiques, avec autant de succès que Maurice et ses frères en avaient eu par les armes. La sentence portait « qu'il « avait contristé au possible l'Église de Dieu. » Grotius, depuis ambassadeur de Suède en France, et plus illustre par ses ouvrages que par son ambassade, fut condamné à une prison perpétuelle,

dont sa femme eut la hardiesse et le bonheur de le tirer. Cette violence fit naître des conspirations qui attirèrent de nouveaux supplices. Un fils de Barnevelt résolut de venger le sang de son père sur celui de Maurice (1623). Le complot fut découvert. Ses complices, à la tête desquels était un ministre arminien, périrent tous par la main du bourreau. Ce fils de Barnevelt eut le bonheur d'échapper tandis qu'on saisissait les conjurés : mais son jeune frère eut la tête tranchée, uniquement pour avoir su la conspiration. De Thou mourut en France précisément pour la même cause. La condamnation du jeune Hollandais était bien plus cruelle; c'était le comble de l'injustice de le faire mourir parce qu'il n'avait pas été le délateur de son frère. Si ces temps d'atrocité eussent continué, les Hollandais libres eussent été plus malheureux que leurs ancêtres esclaves du duc d'Albe. Ces persécutions gomariennes ressemblaient à ces premières persécutions que les protestants avaient si souvent reprochées aux catholiques, et que toutes les sectes avaient exercées les unes envers les autres.

Amsterdam, quoique remplie de gomaristes, favorisa toujours les arminiens, et embrassa le parti de la tolérance. L'ambition et la cruauté du prince Maurice laissèrent une profonde plaie dans le cœur des Hollandais; et le souvenir de la mort de Barnevelt ne contribua pas peu dans la suite à faire exclure du stathoudérat le jeune prince d'Orange, Guillaume III, qui fut depuis roi d'Angleterre. Il

était encore au berceau, lorsque le pensionnaire de Witt stipula, dans le traité de paix des états généraux avec Cromwell, en 1653, qu'il n'y aurait plus de stathouder en Hollande. Cromwell poursuivait encore, dans cet enfant, le roi Charles Ier, son grand-père, et le pensionnaire de Witt vengeait le sang d'un pensionnaire. Cette manœuvre de Witt fut enfin la cause funeste de sa mort et de celle de son frère : mais voilà à peu près toutes les catastrophes sanglantes causées en Hollande par le combat de la liberté et de l'ambition.

La compagnie des Indes, indépendante de ces factions, n'en bâtit pas moins Batavia, dès l'année 1618, malgré les rois du pays, et malgré les Anglais qui vinrent attaquer ce nouvel établissement. La Hollande, marécageuse et stérile en plus d'un canton, se fesait, sous le cinquième degré de latitude septentrionale, un royaume dans la contrée la plus fertile de la terre, où les campagnes sont couvertes de riz, de poivre, de cannelle, et où la vigne porte deux fois l'année. Elle s'empara depuis de Bantam dans la même île, et en chassa les Anglais. Cette seule compagnie eut huit grands gouvernements dans les Indes, en y comptant le cap de Bonne-Espérance, quoiqu'à la pointe de l'Afrique, poste important qu'elle enleva aux Portugais en 1653.

Dans le même temps que les Hollandais s'établissaient ainsi aux extrémités de l'Orient, ils commencèrent à étendre leurs conquêtes du côté de l'Occident en Amérique, après l'expiration de la

trève de douze années avec l'Espagne. La compagnie d'Occident se rendit maîtresse de presque tout le Brésil, depuis 1623 jusqu'en 1636. On vit avec étonnement, par les registres de cette compagnie, qu'elle avait, dans ce court espace de temps, équipé huit cents vaisseaux, tant pour la guerre que pour le commerce, et qu'elle en avait enlevé cinq cent quarante-cinq aux Espagnols. Cette compagnie l'emportait alors sur celle des Indes orientales; mais enfin lorsque le Portugal eut secoué le joug des rois d'Espagne, il défendit mieux qu'eux ses possessions et regagna le Brésil, où il a trouvé des trésors nouveaux.

La plus fructueuse des expéditions hollandaises fut celle de l'amiral Pierre Hein, qui enleva tous les galions d'Espagne revenant de la Havane, et rapporta, dans ce seul voyage, vingt millions de nos livres à sa patrie. Les trésors du Nouveau-Monde, conquis par les Espagnols, servaient à fortifier contre eux leurs anciens sujets, devenus leurs ennemis redoutables. La république, pendant quatre-vingts ans, si vous en exceptez une trève de douze années, soutint cette guerre dans les Pays-Bas, dans les grandes Indes et dans le Nouveau-Monde; et elle fut assez puissante pour conclure une paix avantageuse à Munster, en 1647, indépendamment de la France son alliée, et long-temps sa protectrice, sans laquelle elle avait promis de ne pas traiter.

Bientôt après, en 1652, et dans les années suivantes, elle ne craint point de rompre avec son alliée, l'Angleterre; elle a autant de vaisseaux qu'elle;

son amiral Tromp ne cède au fameux amiral Blake qu'en mourant dans une bataille. Elle secourt ensuite le roi de Danemarck, assiégé dans Copenhague par le roi de Suède, Charles X. Sa flotte, commandée par l'amiral Obdam, bat la flotte suédoise, et délivre Copenhague. Toujours rivale du commerce des Anglais, elle leur fait la guerre sous Charles II comme sous Cromwell, et avec de bien plus grands succès. Elle devient l'arbitre des couronnes en 1668. Louis XIV est obligé par elle de faire la paix avec l'Espagne. Cette même république, auparavant si attachée à la France, est, depuis ce temps-là jusqu'à la fin du dix-septième siècle, l'appui de l'Espagne contre la France même. Elle est long-temps une des parties principales dans les affaires de l'Europe. Elle se relève de ses chutes; et enfin, quoique affaiblie, elle subsiste par le seul commerce qui a servi à sa fondation, sans avoir fait en Europe aucune conquête que celle de Mastricht et d'un très-petit et mauvais pays, qui ne sert qu'à défendre ses frontières; on ne l'a point vue s'agrandir depuis la paix de Munster; en cela plus semblable à l'ancienne république de Tyr, puissante par le seul commerce, qu'à celle de Carthage, qui eut tant de possessions en Afrique, et à celle de Venise, qui s'était trop étendue dans la terre ferme.

CHAPITRE CLXXXVIII.

Du Danemarck, de la Suède et de la Pologne au dix-septième siècle.

Vous ne voyez point le Danemarck entrer dans le système de l'Europe au seizième siècle. Il n'y a rien de mémorable qui attire les yeux des autres nations depuis la déposition solennelle du tyran Christiern II. Ce royaume, composé du Danemarck et de la Norvége, fut long-temps gouverné à peu près comme la Pologne. Ce fut une aristocratie à laquelle présidait un roi électif. C'est l'ancien gouvernement de presque toute l'Europe. Mais, dans l'année 1660, les états assemblés défèrent au roi, Frédéric III, le droit héréditaire et la souveraineté absolue. Le Danemarck devient le seul royaume de la terre où les peuples aient établi le pouvoir arbitraire par un acte solennel. La Norvége, qui a six cents lieues de long, ne rendait pas cet état puissant: un terrain de rochers stériles ne peut être beaucoup peuplé. Les îles qui composent le Danemarck sont plus fertiles; mais on n'en avait pas encore tiré les mêmes avantages qu'aujourd'hui. On ne s'attendait pas encore que les Danois auraient un jour une compagnie des Indes, et un établissement à Tranquebar, que le roi pourrait entretenir aisément trente vaisseaux de guerre et une armée de vingt-cinq mille hommes. Les gouvernements sont comme les hommes : ils se forment tard.

L'esprit de commerce, d'industrie, d'économie, s'est communiqué de proche en proche. Je ne parlerai point ici des guerres que le Danemarck a si souvent soutenues contre la Suède; elles n'ont presque point laissé de grandes traces; et vous aimez mieux considérer les mœurs et la forme des gouvernements, que d'entrer dans le détail des meurtres qui n'ont point produit d'événements dignes de la postérité.

Les rois, en Suède, n'étaient pas plus despotiques qu'en Danemarck aux seizième et dix-septième siècles. Les quatre états, composés de mille gentilshommes, de cent ecclésiastiques, de cent cinquante bourgeois, et d'environ deux cent cinquante paysans, fesaient les lois du royaume. On n'y connaissait, non plus qu'en Danemarck et dans le Nord, aucun de ces titres de comte, de marquis, de baron, si fréquents dans le reste de l'Europe. Ce fut le roi Éric, fils de Gustave Vasa, qui les introduisit vers l'an 1561. Cet Éric cependant était bien loin de régner avec un pouvoir absolu, et il laissa au monde un nouvel exemple des malheurs qui peuvent suivre le désir d'être despotique, et l'incapacité de l'être. (1569) Le fils du restaurateur de la Suède fut accusé de plusieurs crimes pardevant les états assemblés, et déposé par une sentence unanime, comme le roi Christiern II l'avait été en Danemarck : on le condamna à une prison perpétuelle, et on donna la couronne à Jean, son frère.

Comme votre principal dessein, dans cette foule

d'événements, est de porter la vue sur ceux qui tiennent aux mœurs et à l'esprit du temps, il faut savoir que ce roi Jean, qui était catholique, craignant que les partisans de son frère ne le tirassent de sa prison, et ne le remissent sur le trône, lui en voya publiquement du poison, comme le sultan envoie un cordeau, et le fit enterrer avec solennité, le visage découvert, afin que personne ne doutât de sa mort, et qu'on ne pût se servir de son nom pour troubler le nouveau règne.

(1580) Le jésuite Possevin, que le pape Grégoire XIII envoya dans la Suède et dans tout le Nord, en qualité de nonce, imposa au roi Jean, pour pénitence de cet empoisonnement, de ne faire qu'un repas tous les mercredis; pénitence ridicule, mais qui montre au moins que le crime doit être expié. Ceux du roi Éric avaient été punis plus rigoureusement.

Ni le roi Jean, ni le nonce Possevin ne purent réussir à faire dominer la religion catholique. Le roi Jean, qui ne s'accommodait pas de la luthérienne, tenta de faire recevoir la grecque; mais il n'y réussit pas davantage. Ce roi avait quelque teinture des lettres, et il était presque le seul dans son royaume qui se mêlât de controverse. Il y avait une université à Upsal, mais elle était réduite à deux ou trois professeurs sans étudiants. La nation ne connaissait que les armes, sans avoir pourtant fait encore de progrès dans l'art militaire. On n'avait commencé à se servir d'artillerie que du temps de Gustave Vasa; les autres arts étaient si inconnus,

que, quand ce roi Jean tomba malade, en 1592, il mourut sans qu'on pût lui trouver un médecin; tout au contraire des autres rois, qui quelquefois en sont trop environnés. Il n'y avait encore ni médecin ni chirurgien en Suède. Quelques épiciers vendaient seulement des drogues médicinales qu'on prenait au hasard. On en usait ainsi dans presque tout le Nord. Les hommes, bien loin d'y être exposés à l'abus des arts, n'avaient pas su encore se procurer les arts nécessaires.

Cependant la Suède pouvait alors devenir très-puissante. Sigismond, fils du roi Jean, avait été élu roi de Pologne, (1587) cinq ans avant la mort de son père. La Suède s'empara alors de la Finlande et de l'Estonie. (1600) Sigismond, roi de Suède et de Pologne, pouvait conquérir toute la Moscovie, qui n'était alors ni bien gouvernée ni bien armée; mais Sigismond étant catholique, et la Suède luthérienne, il ne conquit rien, et perdit la couronne de Suède. Les mêmes états qui avaient déposé son oncle Éric le déposèrent aussi (1604), et déclarèrent roi un autre de ses oncles, qui fut Charles IX, père du grand Gustave-Adolphe. Tout cela ne se passa pas sans les troubles, les guerres et les conspirations qui accompagnent de tels changements. Charles IX n'était regardé que comme un usurpateur par les princes alliés de Sigismond; mais en Suède il était roi légitime.

(1611) Gustave-Adolphe, son fils, lui succéda sans aucun obstacle, n'ayant pas encore dix-huit ans accomplis, qui est l'âge de la majorité des rois

de Suède et de Danemarck, ainsi que des princes de l'empire. Les Suédois ne possédaient point alors la Scanie, la plus belle de leurs provinces; elle avait été cédée au Danemarck dès le quatorzième siècle, de sorte que le territoire de Suède était presque toujours le théâtre de toutes les guerres entre les Suédois et les Danois. La première chose que fit Gustave Adolphe, ce fut d'entrer dans cette province de Scanie; mais il ne put jamais la reprendre. Ses premières guerres furent infructueuses : il fut obligé de faire la paix avec le Danemarck (1613). Il avait tant de penchant pour la guerre, qu'il alla attaquer les Moscovites au-delà de la Neva, dès qu'il fut délivré des Danois. Ensuite il se jeta sur la Livonie, qui appartenait alors aux Polonais; et attaquant partout Sigismond, son cousin, il pénétra jusqu'en Lithuanie. L'empereur Ferdinand II était allié de Sigismond, et craignait Gustave-Adolphe. Il envoya quelques troupes contre lui. On peut juger de là que le ministère de France n'eut pas grande peine à faire venir Gustave en Allemagne. Il fit avec Sigismond et la Pologne une trève pendant laquelle il garda ses conquêtes. Vous savez comme il ébranla le trône de Ferdinand II, et comme il mourut à la fleur de son âge, au milieu de ses victoires.

(1632) Christine, sa fille, non moins célèbre que lui, ayant régné aussi glorieusement que son père avait combattu, et ayant présidé aux traités de Vestphalie qui pacifièrent l'Allemagne, étonna l'Europe par l'abdication de sa couronne, à l'âge

de vingt-sept ans. Puffendorf dit qu'elle fut obligée de se démettre : mais en même temps il avoue que, lorsque cette reine communiqua pour la première fois sa résolution au sénat, en 1651, des sénateurs en larmes la conjurèrent de ne pas abandonner le royaume; qu'elle n'en fut pas moins ferme dans le mépris de son trône, et qu'enfin, ayant assemblé les états (21 mai 1654), elle quitta la Suède, malgré les prières de tous ses sujets. Elle n'avait jamais paru incapable de porter le poids de la couronne, mais elle aimait les beaux-arts. Si elle avait été reine en Italie, où elle se retira, elle n'eût point abdiqué. C'est le plus grand exemple de la supériorité réelle des arts, de la politesse et de la société perfectionnée, sur la grandeur qui n'est que grandeur.

Charles X, son cousin, duc de Deux-Ponts, fut choisi par les états pour son successeur. Ce prince ne connaissait que la guerre. Il marcha en Pologne, et la conquit avec la même rapidité que nous avons vu Charles XII, son petit-fils, la subjuguer, et il la perdit de même. Les Danois, alors défenseurs de la Pologne, parce qu'ils étaient toujours ennemis de la Suède, tombèrent sur elle (1658) ; mais Charles X, quoique chassé de la Pologne, marcha sur la mer glacée, d'île en île, jusqu'à Copenhague. Cet événement prodigieux fit enfin conclure une paix qui rendit à la Suède la Scanie, perdue depuis trois siècles.

Son fils, Charles XI, fut le premier roi absolu, et son petit-fils, Charles XII, fut le dernier. Je

n'observerai ici qu'une seule chose, qui montre combien l'esprit du gouvernement a changé dans le Nord, et combien il a fallu de temps pour le changer. Ce n'est qu'après la mort de Charles XII que la Suède, toujours guerrière, s'est enfin tournée à l'agriculture et au commerce, autant qu'un terrain ingrat et la médiocrité de ses richesses peuvent le permettre. Les Suédois ont eu enfin une compagnie des Indes, et leur fer, dont ils ne se servaient autrefois que pour combattre, a été porté avec avantage sur leurs vaisseaux, du port de Gothembourg aux provinces méridionales du Mogol et de la Chine.

Voici une nouvelle vicissitude et un nouveau contraste dans le Nord. Cette Suède, despotiquement gouvernée, est devenue de nos jours le royaume de la terre le plus libre, et celui où les rois sont le plus dépendants. Le Danemarck, au contraire, où le roi n'était qu'un doge, où la noblesse était souveraine, et le peuple esclave, devint, dès l'an 1661, un royaume entièrement monarchique. Le clergé et les bourgeois aimèrent mieux un souverain absolu que cent nobles qui voulaient commander; ils forcèrent ces nobles à être sujets comme eux, et à déférer au roi, Frédéric III, une autorité sans bornes. Ce monarque fut le seul dans l'univers, qui, par un consentement formel de tous les ordres de l'état, fut reconnu pour souverain absolu des hommes et des lois, *pouvant les faire, les abroger, et les négliger à sa volonté.* On lui donna juridiquement ces armes terribles contre

lesquelles il n'y a point de bouclier. Ses successeurs en ont rarement abusé. Ils ont senti que leur grandeur consistait à rendre heureux leurs peuples. La Suède et le Danemarck sont parvenus à cultiver le commerce par des routes diamétralement opposées, la Suède en se rendant libre, et le Danemarck en cessant de l'être *.

CHAPITRE CLXXXIX.

De la Pologne au dix-septième siècle, et des sociniens ou unitaires.

La Pologne était le seul pays qui, joignant le nom de république à celui de monarchie, se donnât toujours un roi étranger, comme les Vénitiens choisissent un général de terre. C'est encore le seul royaume qui n'ait point eu l'esprit de conquête, occupé seulement de défendre ses frontières contre les Turcs et contre les Moscovites.

Les factions catholique et protestante, qui avaient troublé tant d'états, pénétrèrent enfin chez cette nation. Les protestants furent assez considérables pour se faire accorder la liberté de conscience en 1587, et leur parti était déjà si fort, que le nonce du pape, Annibal de Capoue, n'employa qu'eux pour tâcher de donner la couronne à l'archiduc Maximilien, frère de l'empereur Rodolphe II. En effet les protestants polonais élurent ce prince autrichien, tandis que la faction opposée choisissait

* Ce chapitre a été écrit avant la révolution de 1772.

le Suédois Sigismond, petit-fils de Gustave-Vasa, dont nous avons parlé. Sigismond devait être roi de Suède, si les droits du sang avaient été consultés : mais vous avez vu que les états de la Suède disposaient du trône. Il était si loin de régner en Suède, que Gustave-Adolphe, son cousin, fut sur le point de le détrôner en Pologne, et ne renonça à cette entreprise que pour aller tenter de détrôner l'empereur.

C'est une chose étonnante que les Suédois aient souvent parcouru la Pologne en vainqueurs, et que les Turcs, bien plus puissants, n'aient jamais pénétré beaucoup au-delà de ses frontières. Le sultan Osman attaqua les Polonais avec deux cent mille hommes, au temps de Sigismond, du côté de la Moldavie : les Cosaques, seuls peuples alors attachés à la république et sous sa protection, rendirent, par une résistance opiniâtre, l'irruption des Turcs inutile. Que peut-on conclure du mauvais succès d'un tel armement, sinon que les capitaines d'Osman ne savaient pas faire la guerre?

(1632) Sigismond mourut la même année que Gustave-Adolphe. Son fils Ladislas, qui lui succéda, vit commencer la fatale défection de ces Cosaques qui, ayant été long-temps le rempart de la république, se sont enfin donnés aux Russes et aux Turcs. Ces peuples, qu'il faut distinguer des Cosaques du Tanaïs, habitent les deux rives du Borysthène : leur vie est entièrement semblable à celle des anciens Scythes et des Tartares des bords du Pont-Euxin. Au nord et à l'orient de l'Europe,

toute cette partie du monde était encore agreste : c'est l'image de ces prétendus siècles héroïques où les hommes, se bornant au nécessaire, pillaient ce nécessaire chez leurs voisins. Les seigneurs polonais des palatinats qui touchent à l'Ukraine voulurent traiter quelques Cosaques comme leurs vassaux, c'est-à-dire, comme des serfs. Toute la nation, qui n'avait de bien que sa liberté, se souleva unanimement, et désola long-temps les terres de la Pologne. Ces Cosaques étaient de la religion grecque, et ce fut encore une raison de plus pour les rendre irréconciliables avec les Polonais. Les uns se donnèrent aux Russes, les autres aux Turcs, toujours à condition de vivre dans leur libre anarchie. Ils ont conservé le peu qu'ils ont de la religion des Grecs, et ils ont enfin perdu presque entièrement leur liberté sous l'empire de la Russie, qui, après avoir été policée de nos jours, a voulu les policer aussi.

Le roi Ladislas mourut sans laisser d'enfants de sa femme, Marie-Louise de Gonzague, la même qui avait aimé le grand écuyer Cinq-Mars. Ladislas avait deux frères, tous deux dans les ordres, l'un jésuite et cardinal, nommé Jean Casimir ; l'autre évêque de Breslau et de Kiovie. Le cardinal et l'évêque disputèrent le trône. (1648) Casimir fut élu. Il renvoya son chapeau, prit la couronne de Pologne, et épousa la veuve de son frère ; mais après avoir vu, pendant vingt années, son royaume toujours troublé par des factions, dévasté tantôt par le roi de Suède, Charles X, tantôt par les Moscovites et

par les Cosaques, il suivit l'exemple de la reine Christine : il abdiqua comme elle (1668), mais avec moins de gloire, et alla mourir à Paris, abbé de Saint-Germain-des-Prés.

La Pologne ne fut pas plus heureuse sous son successeur Michel Coribut. Tout ce qu'elle a perdu en divers temps composerait un royaume immense. Les Suédois lui avaient enlevé la Livonie, que les Russes possèdent encore aujourd'hui. Ces mêmes Russes, après leur avoir pris autrefois les provinces de Pleskou et de Smolensko, s'emparèrent encore de presque toute la Kiovie et de l'Ukraine. Les Turcs prirent, sous le règne de Michel, la Podolie et la Volhinie (1672). La Pologne ne put se conserver qu'en se rendant tributaire de la Porte ottomane. Le grand-maréchal de la couronne, Jean Sobieski, lava cette honte, à la vérité, dans le sang des Turcs à la bataille de Chokzim (1674) : cette célèbre bataille délivra la Pologne du tribut, et valut à Sobieski la couronne; mais apparemment cette victoire si célèbre ne fut pas aussi sanglante et aussi décisive qu'on le dit, puisque les Turcs gardèrent alors la Podolie et une partie de l'Ukraine, avec l'importante forteresse de Kaminieck qu'ils avaient prise.

Il est vrai que Sobieski, devenu roi, rendit depuis son nom immortel par la délivrance de Vienne : mais il ne put jamais reprendre Kaminieck, et les Turcs ne l'ont rendu qu'après sa mort, à la paix de Carlowitz, en 1699. La Pologne, dans toutes ces secousses, ne changea jamais ni de gouvernement, ni de lois, ni de mœurs; ne devint ni plus

riche ni plus pauvre; mais sa discipline militaire ne s'étant point perfectionnée, et le czar Pierre ayant enfin, par le moyen des étrangers, introduit chez lui cette discipline si avantageuse, il est arrivé que les Russes, autrefois méprisés de la Pologne, l'ont forcée en 1733 à recevoir le roi qu'ils ont voulu lui donner, et que dix mille Russes ont imposé des lois à la noblesse polonaise assemblée.

L'impératrice-reine Marie-Thérèse, l'impératrice de Russie Catherine II, et Frédéric, roi de Prusse, ont imposé des lois plus dures à cette république, au moment que nous écrivons.

Quant à la religion, elle causa peu de troubles dans cette partie du monde. Les unitaires eurent quelque temps des églises dans la Pologne, dans la Lithuanie, au commencement du dix-septième siècle. Ces unitaires, qu'on appelle tantôt *sociniens*, tantôt *ariens*, prétendaient soutenir la cause de Dieu même, en le regardant comme un être unique, incommunicable, qui n'avait un fils que par adoption. Ce n'était pas entièrement le dogme des anciens *eusébéiens*. Ils prétendaient ramener sur la terre la pureté des premiers âges du christianisme, renonçant à la magistrature et à la profession des armes. Des citoyens qui se fesaient un scrupule de combattre, ne semblaient pas propres pour un pays où l'on était sans cesse en armes contre les Turcs. Cependant cette religion fut assez florissante en Pologne jusqu'à l'année 1658. On la proscrivit dans ce temps-là, parce que ces sectaires, qui avaient renoncé à la guerre, n'avaient

pas renoncé à l'intrigue. Ils étaient liés avec Ragotski, prince de Transylvanie, alors ennemi de la république. Cependant ils sont encore en grand nombre en Pologne, quoiqu'ils y aient perdu la liberté de faire une profession ouverte de leurs sentiments.

Le déclamateur Maimbourg prétend qu'ils se réfugièrent en Hollande, où « il n'y a, dit-il, que la « religion catholique qu'on ne tolère pas. » Le déclamateur Maimbourg se trompe sur cet article comme sur bien d'autres. Les catholiques sont si tolérés dans les Provinces-Unies, qu'ils y composent le tiers de la nation; et jamais les unitaires ou les sociniens n'y ont eu d'assemblée publique. Cette religion s'est étendue sourdement en Hollande, en Transylvanie, en Silésie, en Pologne, mais surtout en Angleterre. On peut compter, parmi les révolutions de l'esprit humain, que cette religion, qui a dominé dans l'Église à diverses fois pendant trois cent cinquante années depuis Constantin, se soit reproduite dans l'Europe depuis deux siècles, et soit répandue dans tant de provinces sans avoir aujourd'hui de temple en aucun endroit du monde. Il semble qu'on ait craint d'admettre parmi les communions du christianisme une secte qui avait autrefois triomphé si long-temps de toutes les autres communions.

C'est encore une contradiction de l'esprit humain. Qu'importe, en effet, que les chrétiens reconnaissent dans Jésus-Christ un Dieu portion indivisible de Dieu, et pourtant séparée, ou qu'ils

révèrent dans lui la première créature de Dieu? Ces deux systèmes sont également incompréhensibles : mais les lois de la morale, l'amour de Dieu et celui du prochain sont également à la portée de tout le monde, également nécessaires.

CHAPITRE CXC.

De la Russie aux seizième et dix-septième siècles.

Nous ne donnions point alors le nom de Russie à la Moscovie, et nous n'avions qu'une idée vague de ce pays; la ville de Moscou, plus connue en Europe que le reste de ce vaste empire, lui fesait donner le nom de Moscovie. Le souverain prend le titre d'empereur de toutes les Russies, parce qu'en effet il y a plusieurs provinces de ce nom qui lui appartiennent, ou sur lesquelles il a des prétentions [a].

La Moscovie ou Russie se gouvernait au seizième siècle à peu près comme la Pologne. Les boyards, ainsi que les nobles Polonais, comptaient pour toute leur richesse les habitants de leurs terres. Les cultivateurs étaient leurs esclaves. Le czar était quelquefois choisi par ces boyards; mais aussi ce czar nommait souvent son successeur, ce qui n'est jamais arrivé en Pologne. L'artillerie était très-peu en usage au seizième siècle dans toute cette partie du monde, la discipline militaire inconnue; chaque

[a] Voyez l'*Histoire de Pierre-le-Grand*, chap. I.

boyard amenait ses paysans au rendez-vous des troupes; et les armait de flèches, de sabres, de bâtons ferrés en forme de piques, et de quelques fusils. Jamais d'opérations régulières en campagne, nuls magasins, point d'hôpitaux : tout se fesait par incursion; et quand il n'y avait plus rien à piller, le boyard, ainsi que le staroste polonais, et le mirza tartare, ramenait sa troupe.

Labourer ses champs, conduire ses troupeaux et combattre, voilà la vie des Russes jusqu'au temps de Pierre-le-Grand, et c'est la vie des trois quarts des habitants de la terre.

Les Russes conquirent aisément, au milieu du seizième siècle, les royaumes de Casan et d'Astracan sur les Tartares affaiblis, et plus mal disciplinés qu'eux encore : mais jusqu'à Pierre-le-Grand, ils ne purent se soutenir contre la Suède du côté de la Finlande; des troupes régulières devaient nécessairement l'emporter sur eux. Depuis Jean Basilowitz, ou Basilides, qui conquit Astracan et Casan, une partie de la Livonie, Pleskou, Novogorod, jusqu'au czar Pierre, il n'y a rien eu de considérable.

Ce Basilides eut une étrange ressemblance avec Pierre Ier. C'est que tous deux firent mourir leur fils. Jean Basilides, soupçonnant son fils d'une conspiration pendant le siége de Pleskou, le tua d'un coup de pique; et Pierre ayant fait condamner le sien à la mort, ce jeune prince ne survécut pas à sa condamnation et à sa grace.

L'histoire ne fournit guère d'événement plus ex-

traordinaire que celui des faux Demetrius (Dmitri), qui agita si long-temps la Russie après la mort de Jean Basilides (1584). Ce czar laissa deux fils, l'un nommé Fédor, ou Théodor, l'autre Demetri, ou Demetrius. Fédor régna, Demetri fut confiné dans un village nommé Uglis avec la czarine sa mère. Jusque-là les mœurs de cette cour n'avaient point encore adopté la politique des sultans et des anciens empereurs grecs, de sacrifier les princes du sang à la sûreté du trône. Un premier ministre, nommé Boris-Gudenou, dont Fédor avait épousé la sœur, persuada au czar Fédor qu'on ne pouvait bien régner qu'en imitant les Turcs, et en assassinant son frère. Ce premier ministre, Boris, envoya un officier dans le village où était élevé le jeune Demetri, avec ordre de le tuer. L'officier de retour dit qu'il avait exécuté sa commission, et demanda la récompense qu'on lui avait promise. Boris, pour toute récompense, fit tuer le meurtrier, afin de supprimer les preuves du crime. On prétend que Boris, quelque temps après, empoisonna le czar Fédor; et quoiqu'il en fût soupçonné, il n'en monta pas moins sur le trône.

(1597) Il parut alors dans la Lithuanie un jeune homme qui prétendait être le prince Demetri échappé à l'assassin. Plusieurs personnes, qui l'avaient vu auprès de sa mère, le reconnaissaient à des marques certaines. Il ressemblait parfaitement au prince; il montrait la croix d'or, enrichie de pierreries, qu'on avait attachée au cou de Demetri, à son baptême. Un palatin de Sandomir le recon-

nut d'abord pour le fils de Jean Basilides, et pour le véritable czar. Une diète de Pologne examina solennellement les preuves de sa naissance, et les ayant trouvées incontestables, lui fournit une armée pour chasser l'usurpateur Boris, et pour reprendre la couronne de ses ancêtres.

Cependant on traitait en Russie Demetri d'imposteur, et même de magicien. Les Russes ne pouvaient croire que Demetri, présenté par des polonais catholiques, et ayant deux jésuites pour conseil, pût être leur véritable roi. Les boyards le regardaient tellement comme un imposteur, que le czar Boris étant mort, ils mirent sans difficulté sur le trône le fils de Boris, âgé de quinze ans.

(1605) Cependant Demetri s'avançait en Russie avec l'armée polonaise. Ceux qui étaient mécontents du gouvernement moscovite se déclarèrent en sa faveur. Un général russe, étant en présence de l'armée de Demetri, s'écria : « Il est le seul légi-« time héritier de l'empire, » et passa de son côté avec les troupes qu'il commmandait. La révolution fut bientôt pleine et entière; Demetri ne fut plus un magicien. Le peuple de Moscou courut au château, et traîna en prison le fils de Boris et sa mère. Demetri fut proclamé czar sans aucune contradiction. On publia que le jeune Boris et sa mère s'étaient tués en prison; il est plus vraisemblable que Demetri les fit mourir.

La veuve de Jean Basilides, mère du vrai ou faux Demetri, était depuis long-temps reléguée dans le nord de la Russie; le nouveau czar l'envoya cher-

cher dans une espèce de carrosse aussi magnifique qu'on en pouvait avoir alors. Il alla plusieurs milles au-devant d'elle; tous deux se reconnurent avec des transports et des larmes, en présence d'une foule innombrable; personne alors dans l'empire ne douta que Demetri ne fût le véritable empereur. (1606) Il épousa la fille du palatin de Sandomir, son premier protecteur, et ce fut ce qui le perdit.

Le peuple vit avec horreur une impératrice catholique, une cour composée d'étrangers, et surtout une église qu'on bâtissait pour des jésuites. Demetri dès-lors ne passa plus pour un Russe.

Un boyard, nommé Zuski, se mit à la tête de plusieurs conjurés, au milieu des fêtes qu'on donnait pour le mariage du czar : il entre dans le palais, le sabre dans une main, et une croix dans l'autre; on égorge la garde polonaise. Demetri est chargé de chaînes. Les conjurés amènent devant lui la czarine, veuve de Jean Basilides, qui l'avait reconnu si solennellement pour son fils. Le clergé l'obligea de jurer sur la croix, et de déclarer enfin si Demetri était son fils ou non. Alors, soit que la crainte de la mort forçât cette princesse à un faux serment, et l'emportât sur la nature, soit qu'en effet elle rendît gloire à la vérité, elle déclara, en pleurant, que le czar n'était point son fils, que le véritable Demetri avait été en effet assassiné dans son enfance, et qu'elle n'avait reconnu le nouveau czar qu'à l'exemple de tout le peuple, et pour venger le sang de son fils sur la famille des assassins. On

prétendit alors que Demetri était un homme du peuple, nommé Griska Utropoya, qui avait été quelque temps moine dans un couvent de Russie. On lui avait reproché auparavant de n'être pas du rit grec, et de n'avoir rien des mœurs de son pays; et alors on lui reprocha d'être à la fois un paysan russe et un moine grec. Quel qu'il fut, le chef des conjurés, Zuski, le tua de sa main (1606), et se mit à sa place.

Ce nouveau czar, monté en un moment sur le trône, renvoya dans leur pays le peu de Polonais échappés au carnage. Comme il n'avait d'autre droit au trône, ni d'autre mérite que d'avoir assassiné Demetri, les autres boyards, qui de ses égaux devenaient ses sujets, prétendirent bientôt que le czar assassiné n'était point un imposteur, qu'il était le véritable Demetri, et que son meurtrier n'était pas digne de la couronne. Ce nom de Demetri devint cher aux Russes. Le chancelier de celui qu'on venait de tuer s'avisa de dire qu'il n'était pas mort, qu'il guérirait bientôt de ses blessures, et qu'il reparaîtrait à la tête de ses fidèles sujets.

Ce chancelier parcourut la Moscovie, menant avec lui, dans une litière, un jeune homme auquel il donnait le nom de Demetri, et qu'il traitait en souverain. A ce nom seul les peuples se soulevèrent; il se donna des batailles au nom de ce Demetri qu'on ne voyait pas; mais le parti du chancelier ayant été battu, ce second Demetri disparut bientôt. Les imaginations étaient si frappées de ce nom, qu'un troisième Demetri se présenta en Pologne.

Celui-là fut plus heureux que les autres : il fut soutenu par le roi de Pologne, Sigismond, et vint assiéger le tyran Zuski dans Moscou même. Zuski, enfermé dans Moscou, tenait encore en sa puissance la veuve du premier Demetri, et le palatin de Sandomir, père de cette veuve. Le troisième redemanda la princesse comme sa femme. Zuski rendit la fille et le père, espérant peut-être adoucir le roi de Pologne, ou se flattant que la palatine ne reconnaîtrait pas son mari dans un imposteur; mais cet imposteur était victorieux. La veuve du premier Demetri ne manqua pas de reconnaître ce troisième pour son véritable époux; et si le premier trouva une mère, le troisième trouva aussi aisément une épouse. Le beau-père jura que c'était là son gendre, et les peuples ne doutèrent plus. Les boyards, partagés entre l'usurpateur Zuski, et l'imposteur, ne reconnurent ni l'un ni l'autre. Ils déposèrent Zuski, et le mirent dans un couvent. C'était encore une superstition des Russes, comme de l'ancienne Église grecque, qu'un prince qu'on avait fait moine ne pouvait plus régner : ce même usage s'était insensiblement établi autrefois dans l'Église latine. Zuski ne reparut plus, et Demetri fut assassiné dans un festin par des Tartares.

(1610) Les boyards alors offrirent leur couronne au prince Ladislas, fils de Sigismond, roi de Pologne. Ladislas se préparait à venir la recevoir, lorsqu'il parut encore un quatrième Demetri pour la lui disputer. Celui-ci publia que Dieu l'avait toujours conservé, quoiqu'il eût été assassiné à Uglis

par le tyran Boris, à Moscou par l'usurpateur Zuski, et ensuite par des Tartares. Il trouva des partisans qui crurent ces trois miracles. La ville de Pleskou le reconnut pour czar; il y établit sa cour quelques années, pendant que les Russes, se repentant d'avoir appelé les Polonais, les chassaient de tous côtés, et que Sigismond renonçait à voir son fils Ladislas sur le trône des czars. Au milieu de ces troubles on mit sur le trône le fils du patriarche Fédor Romanow : ce patriarche était parent, par les femmes, du czar Jean Basilides. Son fils, Michel Fédérowitz, c'est-à-dire, fils de Fédor, fut élu à l'âge de dix-sept ans par le crédit du père. Toute la Russie reconnut ce Michel, et la ville de Pleskou lui livra le quatrième Demetri, qui finit par être pendu.

Il en restait un cinquième; c'était le fils du premier, qui avait régné en effet, de celui-là même qui avait épousé la fille du palatin de Sandomir : sa mère l'enleva de Moscou, lorsqu'elle alla trouver le troisième Demetri, et qu'elle feignit de le reconnaître pour son véritable mari. (1633) Elle se retira ensuite chez les Cosaques avec cet enfant, qu'on regardait comme le petit-fils de Jean Basilides, et qui, en effet, pouvait bien l'être. Mais dès que Michel Fédérowitz fut sur le trône, il força les Cosaques à lui livrer la mère et l'enfant, et les fit noyer l'un et l'autre.

On ne s'attendait pas à un sixième Demetri. Cependant, sous l'empire de Michel Fédérowitz en Russie, et sous le règne de Ladislas en Pologne, on vit encore un nouveau prétendant de ce nom à la

cour de Russie. Quelques jeunes gens, en se baignant avec un Cosaque de leur âge, aperçurent sur son dos des caractères russes, imprimés avec une aiguille; on y lisait, *Demetri, fils du czar Demetri.* Celui-ci passa pour ce même fils de la palatine de Sandomir, que le czar Fédérowitz avait fait noyer dans un étang glacé. Dieu avait opéré un miracle pour le sauver, il fut traité en fils du czar à la cour de Ladislas, et on prétendait bien se servir de lui pour exciter de nouveaux troubles en Russie. La mort de Ladislas, son protecteur, lui ôta toute espérance : il se retira en Suède, et de là dans le Holstein; mais malheureusement pour lui le duc de Holstein ayant envoyé en Moscovie une ambassade pour établir un commerce de soie de Perse, et son ambassadeur n'ayant réussi qu'à faire des dettes à Moscou, le duc de Holstein obtint quittance de la dette en livrant ce dernier Demetri, qui fut mis en quartiers.

Toutes ces aventures, qui tiennent du fabuleux, et qui sont pourtant très-vraies, n'arrivent point chez les peuples policés qui ont une forme de gouvernement régulière. Le czar Alexis, fils de Michel Fédérowitz, et petit-fils du patriarche Fédor Romanow, couronné en 1645, n'est guère connu dans l'Europe que pour avoir été le père de Pierre-le-Grand. La Russie, jusqu'au czar Pierre, resta presque inconnue aux peuples méridionaux de l'Europe, ensevelie sous un despotisme malheureux du prince sur les boyards, et des boyards sur les cultivateurs. Les abus dont se plaignent aujour-

d'hui les nations policées, auraient été des lois divines pour les Russes. Il y a quelques réglements parmi nous qui excitent les murmures des commerçants et des manufacturiers; mais dans ces pays du Nord il était très-rare d'avoir un lit: on couchait sur des planches que les moines pauvres couvraient d'un gros drap acheté aux foires éloignées, ou bien d'une peau d'animal, soit domestique, soit sauvage. Lorsque le comte de Carlisle, ambassadeur de Charles II d'Angleterre à Moscou, traversa tout l'empire russe d'Archangel en Pologne, en 1663, il trouva partout cet usage, et la pauvreté générale que cet usage suppose, tandis que l'or et les pierreries brillaient à la cour au milieu d'une pompe grossière.

Un Tartare de la Crimée, un Cosaque du Tanaïs, réduit à la vie sauvage du citoyen russe, était bien plus heureux que ce citoyen, puisqu'il était libre d'aller où il voulait, et qu'il était défendu au Russe de sortir de son pays. Vous connaissez, par l'histoire de Charles XII, et par celle de Pierre Ier qui s'y trouve renfermée, quelle différence immense un demi-siècle a produite dans cet empire. Trente siècles n'auraient pu faire ce qu'a fait Pierre en voyageant quelques années.

CHAPITRE CXCI.

De l'empire ottoman au dix-septième siècle. Siége de Candie. Faux messie.

Après la mort de Sélim II (1585), les Ottomans conservèrent leur supériorité dans l'Europe et dans l'Asie. Ils étendirent encore leurs frontières sous le règne d'Amurat III. Ses généraux prirent, d'un côté, Raab en Hongrie, et de l'autre, Tibris en Perse. Les janissaires, redoutables aux ennemis, l'étaient toujours à leurs maîtres; mais Amurat III leur fit voir qu'il était digne de leur commander. (1593) Ils vinrent un jour lui demander la tête du tefterdar, c'est-à-dire, du grand trésorier. Ils étaient répandus en tumulte à la porte intérieure du sérail, et menaçaient le sultan même; il leur fait ouvrir la porte, suivi de tous les officiers du sérail, il fond sur eux le sabre à la main, il en tue plusieurs; le reste se dissipe et obéit. Cette milice si fière souffre qu'on exécute à ses yeux les principaux auteurs de l'émeute : mais quelle milice que des soldats que leur maître était obligé de combattre! On pouvait quelquefois la réprimer, mais on ne pouvait ni l'accoutumer au joug, ni la discipliner, ni l'abolir, et elle disposa souvent de l'empire.

Mahomet III, fils d'Amurat, méritait plus qu'aucun sultan que ses janissaires usassent contre lui du droit qu'ils s'arrogeaient de juger leurs maîtres. Il commença son règne, à ce qu'on dit, par faire

étrangler dix-neuf de ses frères, et par faire noyer douze femmes de son père, qu'on croyait enceintes. On murmura à peine; il n'y a que les faibles de punis. Ce barbare gouverna avec splendeur. Il protégea la Transylvanie contre l'empereur Rodolphe II, qui abandonnait le soin de ses états et de l'empire; il dévasta la Hongrie; il prit Agria en personne (1596), à la vue de l'archiduc Mathias, et son règne affreux ne laissa pas de maintenir la grandeur ottomane.

Pendant le règne d'Achmet Ier, son fils, depuis 1603 jusqu'en 1631, tout dégénère. Sha-Abbas-le-Grand, roi de Perse, est toujours vainqueur des Turcs. (1603) Il reprend sur eux Tauris, ancien théâtre de la guerre entre les Turcs et les Persans; il les chasse de toutes leurs conquêtes, et par là il délivre Rodolphe, Mathias et Ferdinand II d'inquiétude. Il combat pour les chrétiens sans le savoir. Achmet conclut, en 1615, une paix honteuse avec l'empereur Mathias : il lui rend Agria, Canise, Pest, Albe-Royale, conquise par ses ancêtres. Tel est le contre-poids de la fortune. C'est ainsi que vous avez vu Ussum Cassan, Ismaël Sophi, arrêter les progrès des Turcs contre l'Allemagne et contre Venise; et, dans les temps antérieurs, Tamerlan sauver Constantinople.

Ce qui se passe après la mort d'Achmet nous prouve bien que le gouvernement turc n'était pas cette monarchie absolue que nos historiens nous ont représentée comme la loi du despotisme établie sans contradiction. Ce pouvoir était entre les mains

du sultan, comme un glaive à deux tranchants qui blessait son maître quand il était manié d'une main faible. L'empire était souvent, comme le dit le comte Marsigli, une démocratie militaire, pire encore que le pouvoir arbitraire. L'ordre de succession n'était point établi; les janissaires et le divan ne choisirent point pour leur empereur le fils d'Achmet qui s'appelait Osman, mais Mustapha, frère d'Achmet (1617). Ils se dégoûtèrent au bout de deux mois de Mustapha, qu'on disait incapable de régner : ils le mirent en prison, et proclamèrent le jeune Osman, son neveu, âgé de douze ans : ils régnèrent en effet sous son nom.

Mustapha, du fond de sa prison, avait encore un parti. Sa faction persuada aux janissaires que le jeune Osman avait dessein de diminuer leur nombre pour affaiblir leur pouvoir. On déposa Osman sur ce prétexte; on l'enferma aux sept tours, et le grand visir Daout alla lui-même égorger son empereur (1622). Mustapha fut tiré de la prison pour la seconde fois, reconnu sultan, et au bout d'un an déposé encore par les mêmes janissaires qui l'avaient deux fois élu. Jamais prince, depuis Vitellius, ne fut traité avec plus d'ignominie. Il fut promené dans les rues de Constantinople, monté sur un ane, exposé aux outrages de la populace, puis conduit aux sept tours, et étranglé dans sa prison.

Tout change sous Amurat IV, surnommé *Gasi*, l'Intrépide. Il se fait respecter des janissaires en les occupant contre les Persans, en les conduisant

lui-même. (12 décembre 1628) Il enlève Erzerom à la Perse. Dix ans après il prend d'assaut Bagdad, cette ancienne Séleucie, capitale de la Mésopotamie, que nous appelons Diarbekir, et qui est demeurée aux Turcs ainsi qu'Erzerom. Les Persans n'ont cru depuis pouvoir mettre leurs frontières en sûreté qu'en dévastant trente lieues de leur propre pays par-delà Bagdad, et en fesant une solitude stérile de la plus fertile contrée de la Perse. Les autres peuples défendent leurs frontières par des citadelles; les Persans ont défendu les leurs par des déserts.

Dans le même temps qu'il prenait Bagdad, il envoyait quarante mille hommes au secours du grand-mogol, Sha-Gean, contre son fils Aurengzeb. Si ce torrent qui se débordait en Asie fût tombé sur l'Allemagne, occupée alors par les Suédois et les Français, et déchirée par elle-même, l'Allemagne était en risque de perdre la gloire de n'avoir jamais été entièrement subjuguée.

Les Turcs avouent que ce conquérant n'avait de mérite que la valeur, qu'il était cruel, et que la débauche augmentait encore sa cruauté. Un excès de vin termina ses jours et déshonora sa mémoire (1639).

Ibrahim, son fils, eut les mêmes vices, avec plus de faiblesse, et nul courage. Cependant c'est sous ce règne que les Turcs conquirent l'île de Candie, et qu'il ne leur resta plus à prendre que la capitale et quelques forteresses qui se défendirent vingt-quatre années. Cette île de Crète, si

célèbre dans l'antiquité par ses lois, par ses arts, et même par ses fables, avait déjà été conquise par les mahométans arabes au commencement du neuvième siècle. Ils y avaient bâti Candie, qui depuis ce temps donna son nom à l'île entière. Les empereurs grecs les en avaient chassés au bout de quatre-vingts ans; mais, lorsque du temps des croisades les princes latins, ligués pour secourir Constantinople, envahirent l'empire grec au lieu de le défendre, Venise fut assez riche pour acheter l'île de Candie, et assez heureuse pour la conserver.

Une aventure singulière, et qui tient du roman, attira les armes ottomanes sur Candie. Six galères de Malte s'emparèrent d'un grand vaisseau turc, et vinrent avec leur prise mouiller dans un petit port de l'île, nommée Calismène. On prétendit que le vaisseau turc portait un fils du grand seigneur. Ce qui le fit croire, c'est que le kislar-aga, chef des eunuques noirs, avec plusieurs officiers du sérail, était dans le navire, et que cet enfant était élevé par lui avec des soins et des respects. Cet eunuque ayant été tué dans le combat, les officiers assurèrent que l'enfant appartenait à Ibrahim, et que sa mère l'envoyait en Égypte. Il fut long-temps traité à Malte comme fils du sultan, dans l'espérance d'une rançon proportionnée à sa naissance. Le sultan dédaigna de proposer la rançon, soit qu'il ne voulût point traiter avec les chevaliers de Malte, soit que le prisonnier ne fût point en effet son fils. Ce prétendu prince, négligé enfin par les Maltais, se fit dominicain : on l'a connu long-temps

sous le nom du père Ottoman; et les dominicains se sont toujours vantés d'avoir le fils d'un sultan dans leur ordre.

La Porte ne pouvant se venger sur Malte, qui de son rocher inaccessible brave la puissance turque, fit tomber sa colère sur les Vénitiens; elle leur reprochait d'avoir, malgré les traités de paix, reçu dans leur port la prise faite par les galères de Malte. La flotte turque aborda en Candie: (1645) on prit la Canée, et en peu de temps presque toute l'île.

Ibrahim n'eut aucune part à cet événement. On a fait quelquefois les plus grandes choses sous les princes les plus faibles. Les janissaires furent absolument les maîtres du temps d'Ibrahim: s'ils firent des conquêtes, ce ne fut pas pour lui, mais pour eux et pour l'empire. Enfin il fut déposé sur une décision du muphti, et sur un arrêt du divan. (1648) L'empire turc fut alors une véritable démocratie; car après avoir enfermé le sultan dans l'appartement de ses femmes, on ne proclama point d'empereur; l'administration continua au nom du sultan qui ne régnait plus.

(1649) Nos historiens prétendent qu'Ibrahim fut enfin étranglé par quatre muets, dans la fausse supposition que les muets sont employés à l'exécution des ordres sanguinaires qui se donnent dans le sérail; mais ils n'ont jamais été que sur le pied des bouffons et des nains; on ne les emploie à rien de sérieux. Il ne faut regarder que comme un roman la relation de la mort de ce prince étranglé par quatre muets; les annales turques ne disent point

comment il mourut : ce fut un secret du sérail. Toutes les faussetés qu'on nous a débitées sur le gouvernement des Turcs, dont nous sommes si voisins, doivent bien redoubler notre défiance sur l'histoire ancienne. Comment peut-on espérer de nous faire connaître les Scythes, les Gomérites et les Celtes, quand on nous instruit si mal de ce qui se passe autour de nous? Tout nous confirme que nous devons nous en tenir aux événements publics dans l'histoire des nations, et qu'on perd son temps à vouloir approfondir les détails secrets, quand ils ne nous ont pas été transmis par des témoins oculaires et accrédités.

Par une fatalité singulière, ce temps funeste à Ibrahim l'était à tous les rois. Le trône de l'empire d'Allemagne était ébranlé par la fameuse guerre de trente ans. La guerre civile désolait la France, et forçait la mère de Louis XIV à fuir de sa capitale avec ses enfants. Charles Ier, à Londres, était condamné à mort par ses sujets. Philippe IV, roi d'Espagne, après avoir perdu presque toutes ses possessions en Asie, avait perdu encore le Portugal. Le commencement du dix-septième siècle était le temps des usurpateurs presque d'un bout du monde à l'autre. Cromwell subjuguait l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande. Un rebelle, nommé Listching, forçait le dernier empereur de la race chinoise à s'étrangler avec sa femme et ses enfants, et ouvrait l'empire de la Chine aux conquérants tartares. Aurengzeb, dans le Mogol, se révoltait contre son père; il le fit languir en prison, et jouit paisible-

ment du fruit de ses crimes. Le plus grand des tyrans, Mulei-Ismaël, exerçait dans l'empire de Maroc de plus horribles cruautés. Ces deux usurpateurs, Aurengzeb et Mulei-Ismaël, furent de tous les rois de la terre ceux qui vécurent le plus heureusement et le plus long-temps. La vie de l'un et de l'autre a passé cent années. Cromwell, aussi méchant qu'eux, vécut moins, mais régna et mourut tranquille. Si on parcourt l'histoire du monde, on voit les faiblesses punies, mais les grands crimes heureux; et l'univers est une vaste scène de brigandage abandonnée à la fortune.

Cependant la guerre de Candie était semblable à celle de Troie. Quelquefois les Turcs menaçaient la ville; quelquefois ils étaient assiégés eux-mêmes dans la Canée, dont ils avaient fait leur place d'armes. Jamais les Vénitiens ne montrèrent plus de résolution et de courage; ils battirent souvent les flottes turques. Le trésor de Saint-Marc fut épuisé à lever des soldats. Les troubles du sérail, les irruptions des Turcs en Hongrie firent languir l'entreprise sur Candie quelques années, mais jamais elle ne fut interrompue. Enfin, en 1667, Achmet Cuprogli, ou Kieuperli, grand visir de Mahomet IV, et fils d'un grand visir, assiéga régulièrement Candie, défendue par le capitaine général, Francesco Morosini, et par du Pui-Montbrun-Saint-André, officier français, à qui le sénat donna le commandement des troupes de terre.

Cette ville ne devait jamais être prise, pour peu que les princes chrétiens eussent imité Louis XIV,

qui, en 1669, envoya six à sept mille hommes au secours de la ville, sous le commandement du duc de Beaufort et du duc de Navailles. Le port de Candie fut toujours libre; il ne fallait qu'y transporter assez de soldats pour résister aux janissaires. La république ne fut pas assez puissante pour lever des troupes suffisantes. Le duc de Beaufort, le même qui avait joué du temps de la fronde un personnage plus étrange qu'illustre, alla attaquer et renverser les Turcs dans leurs tranchées, suivi de la noblesse de France : mais un magasin de poudre et de grenades ayant sauté dans ces tranchées, tout le fruit de cette action fut perdu. Les Français, croyant marcher sur un terrain miné, se retirèrent en désordre poursuivis par les Turcs, et le duc de Beaufort fut tué dans cette action avec beaucoup d'officiers français.

Louis XIV, allié de l'empire ottoman, secourut ainsi ouvertement Venise, et ensuite l'Allemagne contre cet empire, sans que les Turcs parussent en avoir beaucoup de ressentiment. On ne sait point pourquoi ce monarque rappela bientôt après ses troupes de Candie. Le duc de Navailles, qui les commandait après la mort du duc de Beaufort, était persuadé que la place ne pouvait plus tenir contre les Turcs. Le capitaine général, Francesco Morosini, qui soutint si long-temps ce fameux siége, pouvait abandonner des ruines sans capituler, et se retirer par la mer dont il fut toujours le maître : mais en capitulant il conservait encore quelques places dans l'île à la république, et la

capitulation était un traité de paix. Le visir Achmet Cuprogli mettait toute sa gloire et celle de l'empire ottoman à prendre Candie.

(Sept. 1669) Ce visir et Morosini firent donc la paix, dont le prix fut la ville de Candie réduite en cendres, et où il ne resta qu'une vingtaine de chrétiens malades. Jamais les chrétiens ne firent avec les Turcs de capitulation plus honorable ni de mieux observée par les vainqueurs. Il fut permis à Morosini de faire embarquer tout le canon amené à Candie pendant la guerre. Le visir prêta des chaloupes pour conduire des citoyens qui ne pouvaient trouver place sur les vaisseaux vénitiens. Il donna cinq cents sequins au bourgeois qui lui présenta les clefs, et deux cents à chacun de ceux qui l'accompagnaient. Les Turcs et les Vénitiens se visitèrent comme des peuples amis jusqu'au jour de l'embarquement.

Le vainqueur de Candie, Cuprogli, était un des meilleurs généraux de l'Europe, un des plus grands ministres, et en même temps juste et humain. Il acquit une gloire immortelle dans cette longue guerre, où, de l'aveu des Turcs, il périt deux cent mille de leurs soldats.

Les Morosini (car il y en avait quatre de ce nom dans la ville assiégée), les Cornaro, les Giustiniani, les Benzoni, le marquis de Montbrun-Saint-André, le marquis de Frontenac, rendirent leurs noms célèbres dans l'Europe. Ce n'est pas sans raison qu'on a comparé cette guerre à celle de Troie. Le grand visir avait un Grec auprès de lui

qui mérita le surnom d'Ulysse; il s'appelait Payanotos, ou Payanoti. Le prince Cantemir prétend que ce Grec détermina le conseil de Candie à capituler, par un stratagème digne d'Ulysse. Quelques vaisseaux français, chargés de provisions pour Candie, étaient en route. Payanotos fit arborer le pavillon français à plusieurs vaisseaux turcs qui, ayant pris le large pendant la nuit, entrèrent le jour à la rade occupée par la flotte ottomane, et furent reçus avec des cris d'allégresse. Payanotos, qui négocia avec le conseil de guerre de Candie, leur persuada que le roi de France abandonnait les intérêts de la république en faveur des Turcs dont il était allié; et cette feinte hâta la capitulation. Le capitaine général, Morosini, fut accusé en plein sénat d'avoir trahi Venise. Il fut défendu avec autant de véhémence qu'on en mit à l'accuser. C'est encore une ressemblance avec les anciennes républiques grecques, et surtout avec la romaine. Morosini se justifia depuis en fesant sur les Turcs la conquête du Péloponèse, qu'on nomme aujourd'hui Morée, conquête dont Venise a joui trop peu de temps. Ce grand homme mourut doge, et laissa après lui une réputation qui durera autant que Venise.

Pendant la guerre de Candie il arriva chez les Turcs un événement qui fut l'objet de l'attention de l'Europe et de l'Asie. Il s'était répandu un bruit général, fondé sur la vaine curiosité, que l'année 1666 devait être l'époque d'une grande révolution sur la terre. Le nombre mystique de 666 qui se

trouve dans l'*Apocalypse*, était la source de cette opinion. Jamais l'attente de l'antechrist ne fut si universelle. Les Juifs, de leur côté, prétendirent que leur messie devait naître cette année.

Un Juif de Smyrne, nommé Sabatei-Sevi, homme assez savant, fils d'un riche courtier de la factorerie anglaise, profita de cette opinion générale, et s'annonça pour le messie. Il était éloquent et d'une figure avantageuse, affectant de la modestie, recommandant la justice, parlant en oracle, disant partout que les temps étaient accomplis. Il voyagea d'abord en Grèce et en Italie. Il enleva une fille à Livourne et la mena à Jérusalem, où il commença à prêcher ses frères.

C'est chez les Juifs une tradition constante, que leur Shilo, leur Messiah, leur vengeur et leur roi, ne doit venir qu'avec Élie. Ils se persuadent qu'ils ont eu un Éliah qui doit reparaître au renouvellement de la terre. Cet Éliah, que nous nommons Élie, a été pris par quelques savants pour le soleil, à cause de la conformité du mot Ηλιος, qui signifie le soleil chez les Grecs, et parce qu'Élie, ayant été transporté hors de la terre dans un char de feu, attelé de quatre chevaux ailés, a beaucoup de ressemblance avec le char du soleil et ses quatre chevaux inventés par les poètes. Mais sans nous arrêter à ces recherches, et sans examiner si les livres hébreux ont été écrits après Alexandre, et après que les facteurs juifs eurent appris quelque chose de la mythologie grecque dans Alexandrie, c'est assez de remarquer que les Juifs attendent Élie de temps

immémorial. Aujourd'hui même encore, quand ces malheureux circoncisent un enfant avec cérémonie, ils mettent dans la salle un fauteuil pour Élie, en cas qu'il veuille les honorer de sa présence. Élie doit amener le grand sabbat, le grand messie, et la révolution universelle. Cette idée a même passé chez les chrétiens. Élie doit venir annoncer la fin de ce monde et un nouvel ordre de choses. Presque tous les fanatiques attendent un Élie. Les prophètes des Cévennes, qui allèrent à Londres ressusciter des morts en 1707, avaient vu Élie; ils lui avaient parlé; il devait se montrer au peuple. Aujourd'hui même ce ramas de convulsionnaires qui a infecté Paris pendant quelques années, annonçait Élie à la populace des faubourgs. Le magistrat de la police fit en 1724 enfermer à Bicêtre deux Élies qui se battaient à qui serait reconnu pour le véritable. Il fallait donc absolument que Sabatei-Sevi fût annoncé chez ses frères par un Élie, sans quoi sa mission aurait été traitée de chimérique.

Il trouva un rabbin, nommé Nathan, qui crut qu'il y aurait assez à gagner à jouer ce second rôle. Sabatei déclara aux Juifs de l'Asie Mineure et de Syrie que Nathan était Élie, et Nathan assura que Sabatei était le messie, le Shilo, l'attente du peuple saint.

Ils firent de grandes œuvres tous deux à Jérusalem, et y réformèrent la synagogue. Nathan expliquait les prophètes, et fesait voir clairement qu'au bout de l'année le sultan devait être détrôné, et que Jérusalem devait devenir la maîtresse du monde.

Tous les Juifs de la Syrie furent persuadés. Les synagogues retentissaient des anciennes prédictions. On se fondait sur ces paroles d'Isaïe : « Levez-vous, « Jérusalem, levez-vous dans votre force et dans « votre gloire; il n'y aura plus d'incirconcis ni « d'impurs au milieu de vous. » Tous les rabbins avaient à la bouche ce passage : « Ils feront venir « vos frères de tous les climats à la montagne « sainte de Jérusalem, sur des chars, sur des li- « tières, sur des mulets, sur des charrettes. » Enfin cent passages, que les femmes et les enfants répétaient, nourrissaient leur espérance. Il n'y avait point de Juif qui ne se préparât à loger quelqu'un des dix anciennes tribus dispersées. La persuasion fut si forte, que les Juifs abandonnaient partout leur commerce, et se tenaient prêts pour le voyage de Jérusalem.

Nathan choisit à Damas douze hommes pour présider aux douze tribus. Sabatei-Sevi alla se montrer à ses frères de Smyrne, et Nathan lui écrivait: « Roi des rois, seigneur des seigneurs, quand « serons-nous dignes d'être à l'ombre de votre âne? « Je me prosterne pour être foulé sous la plante de « vos pieds. » Sabatei déposa dans Smyrne quelques docteurs de la loi qui ne le reconnaissaient pas, et en établit de plus dociles. Un de ses plus violents ennemis, nommé Samuël Pennia, se convertit à lui publiquement, et l'annonça comme le fils de Dieu. Sabatei s'étant un jour présenté devant le cadi de Smyrne avec une foule de ses suivants, tous assurèrent qu'ils voyaient une colonne de feu

entre lui et le cadi. Quelques autres miracles de cette espèce mirent le sceau à la certitude de sa mission. Plusieurs Juifs même s'empressaient de porter à ses pieds leur or et leurs pierreries.

Le bacha de Smyrne voulut le faire arrêter. Sabatei partit pour Constantinople avec les plus zélés de ses disciples. Le grand visir, Achmet Cuprogli, qui partait alors pour le siége de Candie, l'envoya prendre dans le vaisseau qui le portait à Constantinople, et le fit mettre en prison. Tous les Juifs obtenaient aisément l'entrée de la prison pour de l'argent, comme c'est l'usage en Turquie; ils vinrent se prosterner à ses pieds et baiser ses fers. Il les prêchait, les exhortait, les bénissait, et ne se plaignait jamais. Les Juifs de Constantinople, persuadés que la venue d'un messie abolissait toutes les dettes, ne payaient plus leurs créanciers. Les marchands anglais de Galata s'avisèrent d'aller trouver Sabatei dans sa prison : ils lui dirent qu'en qualité de roi des Juifs il devait ordonner à ses sujets de payer leurs dettes. Sabatei écrivit ces mots à ceux dont on se plaignait : « A vous qui attendez « le salut d'Israël, etc...., satisfaites à vos dettes « légitimes; si vous le refusez, vous n'entrerez « point avec nous dans notre joie et dans notre « empire. »

La prison de Sabatei était toujours remplie d'adorateurs. Les Juifs commençaient à exciter quelques tumultes dans Constantinople. Le peuple était alors très-mécontent de Mahomet IV. On craignait que la prédiction des Juifs ne causât des troubles. Il

semblait qu'un gouvernement aussi sévère que celui des Turcs dût faire mourir celui qui se disait *roi d'Israël :* cependant on se contenta de le transférer au château des Dardanelles. Les Juifs alors s'écrièrent qu'il n'était pas au pouvoir des hommes de le faire mourir.

Sa réputation s'étant étendue dans tous les pays de l'Europe, il reçut aux Dardanelles les députations des Juifs de Pologne, d'Allemagne, de Livourne, de Venise, d'Amsterdam : ils payaient chèrement la permission de lui baiser les pieds, et c'est probablement ce qui lui conserva la vie. Les partages de la Terre-Sainte se fesaient tranquillement dans le château des Dardanelles. Enfin le bruit de ses miracles fut si grand, que le sultan, Mahomet, eut la curiosité de voir cet homme, et de l'interroger lui-même. On amena le roi des Juifs au sérail. Le sultan lui demanda en turc *s'il était le messie.* Sabatei répondit modestement *qu'il l'était;* mais comme il s'exprimait incorrectement en turc : « Tu parles bien mal, lui dit Mahomet, pour un « messie qui devrait avoir le don des langues. Fais-« tu des miracles? Quelquefois, répondit l'autre. « Eh bien, dit le sultan, qu'on le dépouille tout « nu; il servira de but aux flèches de mes ico-« glans, et s'il est invulnérable, nous le reconnaî-« trons pour le messie. » Sabatei se jeta à genoux, et avoua que c'était un miracle qui était au-dessus de ses forces. On lui proposa alors d'être empalé ou de se faire musulman, et d'aller publiquement à la mosquée. Il ne balança pas; et il embrassa

la religion turque dans le moment. Il prêcha alors qu'il n'avait été envoyé que pour substituer la religion turque à la juive, selon les anciennes prophéties. Cependant les Juifs des pays éloignés crurent encore long-temps en lui; et cette scène, qui ne fut point sanglante, augmenta partout leur confusion et leur opprobre.

Quelque temps après que les Juifs eurent essuyé cette honte dans l'empire ottoman, les chrétiens de l'Église latine eurent une autre mortification. Ils avaient toujours jusqu'alors conservé la garde du Saint-Sépulcre à Jérusalem, avec les secours d'argent que fournissaient plusieurs princes de leur communion, et surtout le roi d'Espagne : mais ce même Payanotos, qui avait conclu le traité de la reddition de Candie, obtint du grand visir Achmet Cuprogli (1674), que l'Église grecque aurait désormais la garde de tous les lieux saints de Jérusalem. Les religieux du rite latin formèrent une opposition juridique. L'affaire fut plaidée d'abord devant le cadi de Jérusalem, et ensuite au grand divan de Constantinople. On décida que l'Église grecque ayant compté Jérusalem dans son district avant le temps des croisades, sa prétention était juste. Cette peine que prenaient les Turcs d'examiner les droits de leurs sujets chrétiens, cette permission qu'ils leur donnaient d'exercer leur religion dans le lieu même qui en fut le berceau, est un exemple bien frappant d'un gouvernement tolérant sur la religion, quoiqu'il fût sanguinaire sur le reste. Quand les Grecs voulurent, en vertu

de l'arrêt du divan, se mettre en possession, les mêmes Latins résistèrent, et il y eut du sang répandu. Le gouvernement ne punit personne de mort : nouvelle preuve de l'humanité du visir Achmet Cuprogli, dont les exemples ont été rarement imités. Un de ses prédécesseurs, en 1638, avait fait étrangler Cyrille, fameux patriarche grec de Constantinople, sur les accusations réitérées de son Église. Le caractère de ceux qui gouvernent fait en tout lieu les temps de douceur ou de cruauté.

CHAPITRE CXCII.

Progrès des Turcs. Siége de Vienne.

Le torrent de la puissance ottomane ne se répandait pas seulement en Candie et dans les îles de la république vénitienne ; il pénétrait souvent en Pologne et en Hongrie. Le même Mahomet IV, dont le grand visir avait pris Candie, marcha en personne contre les Polonais, sous prétexte de protéger les Cosaques maltraités par eux. Il enleva aux Polonais l'Ukraine, la Podolie, la Volhinie, la ville de Kaminieck, et ne leur donna la paix (1672) qu'en leur imposant ce tribut annuel de vingt mille écus, dont Jean Sobieski les délivra bientôt.

Les Turcs avaient laissé respirer la Hongrie pendant la guerre de trente ans qui bouleversa l'Allemagne. Ils possédaient depuis 1541 les deux bords

du Danube à peu de chose près, jusqu'à Bude inclusivement. Les conquêtes d'Amurat IV en Perse l'avaient empêché de porter ses armes vers l'Allemagne. La Transylvanie entière appartenait à des princes que les empereurs Ferdinand II et Ferdinand III étaient obligés de ménager, et qui étaient tributaires des Turcs. Ce qui restait de la Hongrie jouissait de la liberté. Il n'en fut pas de même du temps de l'empereur Léopold : la Haute-Hongrie et la Transylvanie furent le théâtre des révolutions, des guerres et des dévastations.

De tous les peuples qui ont passé sous nos yeux dans cette histoire, il n'y en a point eu de plus malheureux que les Hongrois. Leur pays dépeuplé, partagé entre la faction catholique et la protestante, et entre plusieurs partis, fut à la fois occupé par les armées turques et allemandes. On dit que Ragotski, prince de la Transylvanie, fut la première cause de tous ces malheurs. Il était tributaire de la Porte; le refus de payer le tribut attira sur lui les armes ottomanes. L'empereur Léopold envoya contre les Turcs ce Montécuculli, qui depuis fut l'émule de Turenne. (1663) Louis XIV fit marcher six mille hommes au secours de l'empereur d'Allemagne, son ennemi naturel. Ils eurent part à la célèbre bataille de Saint-Gothard (1664), où Montécuculli battit les Turcs. Mais, malgré cette victoire, l'empire ottoman fit une paix avantageuse, par laquelle il garda Bude, Neuhausel même, et la Transylvanie.

Les Hongrois, délivrés des Turcs, voulurent

alors défendre leur liberté contre Léopold; et cet empereur ne connut que les droits de sa couronne. De nouveaux troubles éclatèrent. Le jeune Émerik Tékéli, seigneur hongrois, qui avait à venger le sang de ses amis et de ses parents, répandu par la cour de Vienne, souleva la partie de la Hongrie qui obéissait à l'empereur Léopold. Il se donna à l'empereur Mahomet IV, qui le déclara roi de la Haute-Hongrie. La Porte ottomane donnait alors quatre couronnes à des princes chrétiens, celles de la Haute-Hongrie, de la Transylvanie, de la Valachie et de la Moldavie.

Il s'en fallut peu que le sang des seigneurs hongrois du parti de Tékéli, répandu à Vienne par la main des bourreaux, ne coûtât Vienne et l'Autriche à Léopold et à sa maison. Le grand visir Kara Mustapha, successeur d'Achmet Cuprogli, fut chargé par Mahomet IV d'attaquer l'empereur d'Allemagne, sous prétexte de venger Tékéli. Le sultan Mahomet vint assembler son armée dans les plaines d'Andrinople. Jamais les Turcs n'en levèrent une plus nombreuse : elle était de plus de cent quarante mille hommes de troupes régulières; les Tartares de Crimée étaient au nombre de trente mille; les volontaires, ceux qui servent l'artillerie, qui ont soin des bagages et des vivres, les ouvriers en tout genre, les domestiques, composaient avec l'armée environ trois cent mille hommes. Il fallut épuiser toute la Hongrie pour fournir des provisions à cette multitude. Rien ne mit obstacle à la marche de Kara Mustapha. Il avança sans résistance jusqu'aux

portes de Vienne (16 juillet 1683), et en forma aussitôt le siége.

Le comte de Staremberg, gouverneur de la ville, avait une garnison dont le fonds était de seize mille hommes, mais qui n'en composait pas en effet plus de huit mille. On arma les bourgeois qui étaient restés dans Vienne; on arma jusqu'à l'université. Les professeurs, les écoliers montèrent la garde, et ils eurent un médecin pour major. La retraite de l'empereur Léopold augmentait encore la terreur. Il avait quitté Vienne dès le septième juillet avec l'impératrice sa belle-mère, l'impératrice sa femme et toute sa famille. Vienne, mal fortifiée, ne devait pas tenir long-temps. Les annales turques prétendent que Kara Mustapha avait dessein de se former dans Vienne et dans la Hongrie un empire indépendant du sultan. Il s'était figuré que la résidence des empereurs d'Allemagne devait contenir des trésors immenses. En effet, de Constantinople jusqu'aux bornes de l'Asie, c'est l'usage que les souverains aient toujours un trésor qui fait leur ressource en temps de guerre. On ne connaît chez eux ni les levées extraordinaires dont les traitants avançent l'argent, ni les créations et les ventes de charges, ni les rentes foncières et viagères sur l'état; le fantôme du crédit public, les artifices d'une banque au nom d'un souverain sont ignorés; les potentats ne savent qu'accumuler l'or, l'argent et les pierreries; c'est ainsi qu'on en use depuis le temps de Cyrus. Le visir pensait qu'il en était de même chez l'empereur d'Allemagne;

et, dans cette idée, il ne poussa pas le siége assez vivement, de peur que la ville étant prise d'assaut, le pillage ne le privât de ses trésors imaginaires. Il ne fit jamais donner d'assaut général, quoiqu'il y eût de très-grandes brèches au corps de la place, et que la ville fût sans ressource. Cet aveuglement du grand visir, son luxe et sa mollesse sauvèrent Vienne qui devait périr. Il laissa au roi de Pologne, Jean Sobieski, le temps de venir au secours; au duc de Lorraine, Charles V, et aux princes de l'empire, celui d'assembler une armée. Les janissaires murmuraient; le découragement succéda à leur indignation; ils s'écriaient : « Venez, infidèles; la « seule vue de vos chapeaux nous fera fuir. »

En effet, dès que le roi de Pologne et le duc de Lorraine descendirent de la montagne de Calemberg, les Turcs prirent la fuite, presque sans combattre. Kara Mustapha, qui avait compté trouver tant de trésors dans Vienne, laissa tous les siens au pouvoir de Sobieski, et bientôt après il fut étranglé (12 septembre 1683). Tékéli, que ce visir avait fait roi, soupçonné bientôt après par la Porte ottomane de négocier avec l'empereur d'Allemagne, fut arrêté par le nouveau visir, et envoyé, les fers aux pieds et aux mains, à Constantinople (1685). Les Turcs perdirent presque toute la Hongrie.

(1687) Le règne de Mahomet IV ne fut plus fameux que par des disgraces. Morosini prit tout le Péloponèse, qui valait mieux que Candie. Les bombes de l'armée vénitienne détruisirent, dans cette conquête, plus d'un ancien monument que les

Turcs avaient épargnés, et entre autres le fameux temple d'Athènes dédié *aux dieux inconnus*. Les janissaires, qui attribuaient tant de malheurs à l'indolence du sultan, résolurent de le déposer. Le caïmacan, gouverneur de Constantinople, Mustapha Cuprogli, le shérif de la mosquée de Sainte-Sophie, et le nakif, garde de l'étendard de Mahomet, vinrent signifier au sultan qu'il fallait quitter le trône, et que telle était la volonté de la nation. Le sultan leur parla long-temps pour se justifier. Le nakif lui répliqua qu'il était venu pour lui commander de la part du peuple d'abdiquer l'empire, et de le laisser à son frère Soliman. Mahomet IV répondit : « La « volonté de Dieu soit faite; puisque sa colère doit « tomber sur ma tête, allez dire à mon frère que « Dieu déclare sa volonté par la bouche du peuple. »

La plupart de nos historiens prétendent que Mahomet IV fut égorgé par les janissaires : mais les annales turques font foi qu'il vécut encore cinq ans renfermé dans le sérail. Le même Mustapha Cuprogli, qui avait déposé Mahomet IV, fut grand visir sous Soliman III. Il reprit une partie de la Hongrie, et rétablit la réputation de l'empire turc : mais depuis ce temps les limites de cet empire ne passèrent jamais Belgrade ou Témesvar. Les sultans conservèrent Candie; mais ils ne sont rentrés dans le Péloponèse qu'en 1715. Les célèbres batailles que le prince Eugène a données contre les Turcs ont fait voir qu'on pouvait les vaincre, mais non pas qu'on pût faire sur eux beaucoup de conquêtes.

Ce gouvernement qu'on nous peint si despotique,

si arbitraire, paraît ne l'avoir jamais été que sous Mahomet II, Soliman et Sélim II, qui firent tout plier sous leur volonté. Mais sous presque tous les autres padishas ou empereurs, et surtout dans nos derniers temps, vous retrouvez dans Constantinople le gouvernement d'Alger et de Tunis; vous voyez en 1703 le padisha, Mustapha II, juridiquement déposé par la milice et par les citoyens de Constantinople. On ne choisit point un de ses enfants pour lui succéder, mais son frère Achmet III. Ce même empereur Achmet est condamné en 1730, par les janissaires et par le peuple, à résigner le trône à son neveu Mahmoud, et il obéit sans résistance, après avoir inutilement sacrifié son grand visir et ses principaux officiers au ressentiment de la nation. Voilà ces souverains si absolus! On s'imagine qu'un homme est par les lois le maître arbitraire d'une grande partie de la terre, parce qu'il peut faire impunément quelques crimes dans sa maison, et ordonner le meurtre de quelques esclaves; mais il ne peut persécuter sa nation, et il est plus souvent opprimé qu'oppresseur.

Les mœurs des Turcs offrent un grand contraste; ils sont à la fois féroces et charitables, intéressés et ne commettant presque jamais de larcin; leur oisiveté ne les porte ni au jeu ni à l'intempérance; très-peu usent du privilége d'épouser plusieurs femmes, et de jouir de plusieurs esclaves; et il n'y a pas de grande ville en Europe où il y ait moins de femmes publiques qu'à Constantinople. Invinciblement attachés à leur religion, ils haïssent,

ils méprisent les chrétiens : ils les regardent comme des idolâtres ; et cependant ils les souffrent, ils les protégent dans tout leur empire, et dans la capitale : on permet aux chrétiens de faire leurs processions dans le vaste quartier qu'ils ont à Constantinople, et on voit quatre janissaires précéder ces processions dans les rues.

Les Turcs sont fiers, et ne connaissent point la noblesse : ils sont braves, et n'ont point l'usage du duel ; c'est une vertu qui leur est commune avec tous les peuples de l'Asie, et cette vertu vient de la coutume de n'être armés que quand ils vont à la guerre. C'était aussi l'usage des Grecs et des Romains ; et l'usage contraire ne s'introduisit chez les chrétiens que dans les temps de barbarie et de chevalerie, où l'on se fit un devoir et un honneur de marcher à pied avec des éperons aux talons, et de se mettre à table ou de prier Dieu avec une longue épée au côté. La noblesse chrétienne se distingua par cette coutume, bientôt suivie, comme on l'a déjà dit, par le plus vil peuple, et mise au rang de ces ridicules dont on ne s'aperçoit point, parce qu'on les voit tous les jours.

CHAPITRE CXCIII.

De la Perse, de ses mœurs, de sa dernière révolution, et de Thamas Kouli-kan, ou Sha-Nadir.

La Perse était alors plus civilisée que la Turquie ; les arts y étaient plus en honneur, les mœurs plus

douces, la police générale bien mieux observée. Ce n'est pas seulement un effet du climat ; les Arabes y avaient cultivé les arts cinq siècles entiers. Ce furent ces Arabes qui bâtirent Ispahan, Chiras, Casbin, Cachan et plusieurs autres grandes villes : les Turcs, au contraire, n'en ont bâti aucune, et en ont laissé plusieurs tomber en ruine. Les Tartares subjuguèrent deux fois la Perse après le règne des califes arabes, mais ils n'y abolirent point les arts ; et quand la famille des Sophis régna, elle y porta les mœurs douces de l'Arménie, où cette famille avait habité long-temps. Les ouvrages de la main passaient pour être mieux travaillés, plus finis en Perse qu'en Turquie. Les sciences y avaient de bien plus grands encouragements ; point de ville dans laquelle il n'y eût plusieurs colléges fondés où l'on enseignait les belles-lettres. La langue persane, plus douce et plus harmonieuse que la turque, a été féconde en poésies agréables. Les anciens Grecs, qui ont été les premiers précepteurs de l'Europe, sont encore ceux des Persans. Ainsi leur philosophie était, au seizième et au dix-septième siècle, à peu près au même état que la nôtre. Ils tenaient l'astrologie de leur propre pays, et ils s'y attachaient plus qu'aucun peuple de la terre, comme nous l'avons déjà indiqué. La coutume de marquer de blanc les jours heureux, et de noir les jours funestes, s'est conservée chez eux avec scrupule. Elle était très-familière aux Romains, qui l'avaient prise des nations asiatiques. Les paysans de nos provinces ont moins de foi aux jours propres à semer

et à planter indiqués dans leurs almanachs, que les courtisans d'Ispahan n'en avaient aux heures favorables ou dangereuses pour les affaires. Les Persans étaient, comme plusieurs de nos nations, pleins d'esprit et d'erreurs. Quelques voyageurs ont assuré que ce pays n'était pas aussi peuplé qu'il pourrait l'être. Il est très-vraisemblable que du temps des mages il était plus peuplé et plus fertile. L'agriculture était alors un point de religion : c'est de toutes les professions celle qui a le plus besoin d'une nombreuse famille, et qui, en conservant la santé et la force, met le plus aisément l'homme en état de former et d'entretenir plusieurs enfants.

Cependant Ispahan, avant les dernières révolutions, était aussi grand et aussi peuplé que Londres. On comptait dans Tauris plus de cinq cent mille habitants. On comparait Cachan à Lyon. Il est impossible qu'une ville soit bien peuplée si les campagnes ne le sont pas, à moins que cette ville ne subsiste uniquement du commerce étranger. On n'a que des idées bien vagues sur la population de la Turquie, de la Perse et de tous les états de l'Asie, excepté de la Chine : mais il est indubitable que tout pays policé qui met sur pied de grandes armées, et qui a beaucoup de manufactures, possède le nombre d'hommes nécessaire.

La cour de Perse étalait plus de magnificence que la Porte ottomane. On croit lire une relation du temps de Xerxès, quand on voit dans nos voyageurs ces chevaux couverts de riches brocarts, leurs harnais brillants d'or et de pierreries, et ces

quatre mille vases d'or dont parle Chardin, lesquels servaient pour la table du roi de Perse. Les choses communes et surtout les comestibles étaient à trois fois meilleur marché à Ispahan et à Constantinople que parmi nous. Ce bas prix est la démonstration de l'abondance, quand il n'est pas une suite de la rareté des métaux. Les voyageurs, comme Chardin, qui ont bien connu la Perse, ne nous disent pas au moins que toutes les terres appartiennent au roi. Ils avouent qu'il y a, comme partout ailleurs, des domaines royaux, des terres données au clergé, et des fonds que les particuliers possèdent de droit, lesquels leur sont transmis de père en fils.

Tout ce qu'on nous dit de la Perse nous persuade qu'il n'y avait point de pays monarchique où l'on jouît plus des droits de l'humanité. On s'y était procuré, plus qu'en aucun pays de l'Orient, des ressources contre l'ennui, qui est partout le poison de la vie. On se rassemblait dans des salles immenses qu'on appelait les maisons à café, où les uns prenaient de cette liqueur, qui n'est en usage parmi nous que depuis la fin du dix-septième siècle ; les autres jouaient, ou lisaient, ou écoutaient des feseurs de contes, tandis qu'à un bout de la salle un ecclésiastique prêchait pour quelque argent, et qu'à un autre bout ces espèces d'hommes qui se sont fait un art de l'amusement des autres, déployaient tous leurs talents. Tout cela annonce un peuple sociable, et tout nous dit qu'il méritait d'être heureux. Il le fut, à ce qu'on prétend, sous

le règne de Sha-Abbas, qu'on a appelé *le Grand*. Ce prétendu grand homme était très-cruel; mais il y a des exemples que des hommes féroces ont aimé l'ordre et le bien public. La cruauté ne s'exerce que sur des particuliers exposés sans cesse à la vue du tyran, et ce tyran est quelquefois par ses lois le bienfaiteur de la patrie.

Sha-Abbas, descendant d'Ismaël-Sophi, se rendit despotique en détruisant une milice telle à peu près que celle des janissaires, et que les gardes prétoriennes. C'est ainsi que le czar Pierre a détruit la milice des strélits pour établir sa puissance. Nous voyons dans toute la terre les troupes divisées en plusieurs petits corps affermir le trône, et les troupes réunies en un grand corps disposer du trône et le renverser. Sha-Abbas transporta des peuples d'un pays dans un autre, c'est ce que les Turcs n'ont jamais fait. Ces colonies réussissent rarement. De trente mille familles chrétiennes que Sha-Abbas transporta de l'Arménie et de la Géorgie dans le Mezanderan vers la mer Caspienne, il n'en est resté que quatre à cinq cents : mais il construisit des édifices publics, il rebâtit des villes, il fit d'utiles fondations; il reprit sur les Turcs tout ce que Soliman et Sélim avaient conquis sur la Perse : il chassa les Portugais d'Ormus; et toutes ces grandes actions lui méritèrent le nom de *grand :* il mourut en 1629. Son fils Sha-Sophi, plus cruel que Sha-Abbas, mais moins guerrier, moins politique, abruti par la débauche, eut un règne malheureux. Le grand-mogol Sha-Gean enleva Candahar à la

Perse, et le sultan Amurat IV prit d'assaut Bagdad en 1638.

Depuis ce temps vous voyez la monarchie persane décliner sensiblement, jusqu'à ce qu'enfin la mollesse de la dynastie des Sophis a causé sa ruine entière. Les eunuques gouvernaient le sérail et l'empire, sous Muza-Sophi, et sous Hussein, le dernier de cette race.

C'est le comble de l'avilissement dans la nature humaine, et l'opprobre de l'Orient, de dépouiller les hommes de leur virilité : et c'est le dernier attentat du despotisme de confier le gouvernement à ces malheureux. Partout où leur pouvoir a été excessif, la décadence et la ruine sont arrivées. La faiblesse de Sha-Hussein fesait tellement languir l'empire, et la confusion le troublait si violemment par les factions des eunuques noirs et des eunuques blancs, que si Myri-Veis et ses aguans n'avaient pas détruit cette dynastie, elle l'eût été par elle-même. C'est le sort de la Perse que toutes ses dynasties commencent par la force et finissent par la faiblesse. Presque toutes ces familles ont eu le sort de Serdan-pull, que nous nommons Sardanapale.

Ces aguans, qui ont bouleversé la Perse au commencement du siècle où nous sommes, étaient une ancienne colonie de Tartares habitant les montagnes de Candahar entre l'Inde et la Perse. Presque toutes les révolutions qui ont changé le sort de ce pays-là sont arrivées par des Tartares. Les Persans avaient reconquis Candahar sur le Mogol, vers l'an 1650, sous Sha-Abbas II, et ce fut pour leur

malheur. Le ministère de Sha-Hussein, petit-fils de Sha-Abbas II, traita mal les aguans. Myri-Veis, qui n'était qu'un particulier, mais un particulier courageux et entreprenant, se mit à leur tête.

C'est encore ici une de ces révolutions où le caractère des peuples qui la firent eut plus de part que le caractère de leurs chefs : car Myri-Veis ayant été assassiné et remplacé par un autre barbare, nommé Maghmud, son propre neveu, qui n'était âgé que de dix-huit ans, il n'y avait pas d'apparence que ce jeune homme pût faire beaucoup par lui-même, et qu'il conduisît ces troupes indisciplinées de montagnards féroces, comme nos généraux conduisent des armées réglées. Le gouvernement de Hussein était méprisé, et la province de Candahar ayant commencé les troubles, les provinces du Caucase, du côté de la Géorgie, se révoltèrent aussi. Enfin Maghmud assiégea Ispahan en 1722. Sha-Hussein lui remit cette capitale, abdiqua le royaume à ses pieds, et le reconnut pour son maître; trop heureux que Maghmud daignât épouser sa fille.

Tous les tableaux des cruautés et des malheurs des hommes, que nous examinons depuis le temps de Charlemagne, n'ont rien de plus horrible que les suites de la révolution d'Ispahan. Maghmud crut ne pouvoir s'affermir qu'en fesant égorger les familles des principaux citoyens. La Perse entière a été trente années ce qu'avait été l'Allemagne avant la paix de Vestphalie, ce que fut la France du temps de Charles VI, l'Angleterre dans

les guerres de la *rose rouge* et de la *rose blanche:* mais la Perse est tombée d'un état plus florissant dans un plus grand abîme de malheurs.

La religion eut encore part à ces désolations. Les aguans tenaient pour Omar, comme les Persans pour Ali; et ce Maghmud, chef des aguans, mêlait les plus lâches superstitions aux plus détestables cruautés : il mourut en démence, en 1725, après avoir désolé la Perse. Un nouvel usurpateur de la nation des aguans lui succéda; il s'appelait Asraf. La désolation de la Perse redoublait de tous côtés. Les Turcs l'inondaient du côté de la Géorgie, l'ancienne Colchide. Les Russes fondaient sur ses provinces, du nord à l'occident de la mer Caspienne, vers les portes de Delbent dans le Shirvan, qui était autrefois l'Ibérie et l'Albanie. On ne nous dit point ce que devint parmi tant de troubles le roi détrôné, Sha-Hussein. Ce prince n'est connu que pour avoir servi d'époque au malheur de son pays.

Un des fils de cet empereur, nommé Thamas, échappé au massacre de la famille impériale, avait encore des sujets fidèles qui se rassemblèrent autour de sa personne vers Tauris. Les guerres civiles et les temps de malheurs produisent toujours des hommes extraordinaires qui eussent été ignorés dans des temps paisibles. Le fils d'un berger devint le protecteur du prince Thamas, et le soutien du trône dont il fut ensuite l'usurpateur. Cet homme, qui s'est placé au rang des plus grands conquérants, s'appelait Nadir. Il gardait les moutons de

son père dans les plaines du Corassan, partie de l'ancienne Hyrcanie et de la Bactriane. Il ne faut pas se figurer ces bergers comme les nôtres. La vie pastorale qui s'est conservée dans plus d'une contrée de l'Asie n'est pas sans opulence : les tentes de ces riches bergers valent beaucoup mieux que les maisons de nos cultivateurs. Nadir vendit plusieurs grands troupeaux de son père, et se mit à la tête d'une troupe de bandits, chose encore fort commune dans ces pays où les peuples ont gardé les mœurs des temps antiques. Il se donna avec sa troupe au prince Thamas; et à force d'ambition, de courage et d'activité, il fut à la tête d'une armée. Il se fit appeler alors Thamas Kouli-kan, *le kan esclave de Thamas;* mais l'esclave était le maître sous un prince aussi faible et aussi efféminé que son père Hussein. (1729) Il reprit Ispahan et toute la Perse, poursuivit le nouveau roi Asraf jusqu'à Candahar, le vainquit, le prit prisonnier, et lui fit couper la tête après lui avoir arraché les yeux.

Kouli-kan ayant ainsi rétabli le prince Thamas sur le trône de ses aïeux, et l'ayant mis en état d'être ingrat, voulut l'empêcher de l'être. Il l'enferma dans la capitale du Corassan, et agissant toujours au nom de ce prince prisonnier, il alla faire la guerre aux Turcs, sachant bien qu'il ne pouvait affermir sa puissance que par la même voie qu'il l'avait acquise. Il battit les Turcs à Érivan, reprit tout ce pays, et assura ses conquêtes en fesant la paix avec les Russes. (1736) Ce fut alors qu'il se

fit déclarer roi de Perse, sous le nom de Sha-Nadir. Il n'oublia pas l'ancienne coutume de crever les yeux à ceux qui peuvent avoir droit au trône. Cette cruauté fut exercée sur son souverain Thamas. Les mêmes armées qui avaient servi à désoler la Perse, servirent aussi à la rendre redoutable à ses voisins. Kouli-kan mit les Turcs plusieurs fois en fuite. Il fit enfin avec eux une paix honorable, par laquelle ils rendirent tout ce qu'ils avaient jamais pris aux Persans, excepté Bagdad et son territoire.

Kouli-kan, chargé de crimes et de gloire, alla ensuite conquérir l'Inde, comme nous le verrons au chapitre du Mogol. De retour dans sa patrie, il trouva un parti formé en faveur des princes de la maison royale qui existait encore; et, au milieu de ces nouveaux troubles, il fut assassiné par son propre neveu, ainsi que l'avait été Myri-Veis, le premier auteur de la révolution. La Perse alors est devenue encore le théâtre des guerres civiles. Tant de dévastations y ont détruit le commerce et les arts, en détruisant une partie du peuple; mais quand le terrain est fertile et la nation industrieuse, tout se répare à la longue.

CHAPITRE CXCIV.

Du Mogol.

Cette prodigieuse variété de mœurs, de coutumes, de lois, de révolutions, qui ont toutes le même principe, l'intérêt, forme le tableau de l'uni-

vers. Nous n'avons vu ni en Perse ni en Turquie de fils révolté contre son père. Vous voyez dans l'Inde les deux fils du grand-mogol Gean-Guir lui faire la guerre l'un après l'autre, au commencement du dix-septième siècle. L'un de ces deux princes, nommé Sha-Gean, s'empare de l'empire, en 1627, après la mort de son père Gean-Guir, au préjudice d'un petit-fils à qui Gean-Guir avait laissé le trône. L'ordre de succession n'était point dans l'Asie une loi reconnue comme dans les nations de l'Europe. Ces peuples avaient une source de malheurs de plus que nous.

Sha-Gean, qui s'était révolté contre son père, vit aussi dans la suite ses enfants soulevés contre lui. Il est difficile de comprendre comment des souverains, qui ne pouvaient empêcher leurs propres enfants de lever contre eux des armées, étaient aussi absolus qu'on veut nous le faire croire. Il paraît que l'Inde était gouvernée à peu près comme l'étaient les royaumes de l'Europe du temps des grands fiefs. Les gouverneurs des provinces de l'Indoustan étaient les maîtres dans leurs gouvernements, et on donnait des vices-royautés aux enfants des empereurs. C'était manifestement un sujet éternel de guerres civiles : aussi, dès que la santé de l'empereur Sha-Gean devint languissante, ses quatre enfants, qui avaient chacun le commandement d'une province, armèrent pour lui succéder. Ils s'accordaient pour détrôner leur père, et se fesaient la guerre entre eux : c'était précisément l'aventure de Louis-le-Débonnaire ou le Faible.

Aurengzeb, le plus scélérat des quatre frères, fut le plus heureux.

La même hypocrisie que nous avons vue dans Cromwell se retrouve dans ce prince indien; la même dissimulation et la même cruauté avec un cœur plus dénaturé. Il se ligua d'abord avec un de ses frères, et se rendit maître de la personne de son père Sha-Gean, qu'il tint toujours en prison; ensuite il assassina ce même frère dont il s'était servi, comme d'un instrument dangereux qu'il fallait exterminer; il poursuit ses deux autres frères, dont il triomphe, et qu'il fait enfin étrangler l'un après l'autre.

Cependant le père d'Aurengzeb vivait encore. Son fils le retenait dans la prison la plus dure, et le nom du vieil empereur était souvent le prétexte des conspirations contre le tyran. Il envoya enfin un médecin à son père, attaqué d'une indisposition légère, et le vieillard mourut (1666): Aurengzeb passa dans toute l'Asie pour l'avoir empoisonné. Nul homme n'a mieux montré que le bonheur n'est pas le prix de la vertu. Cet homme, souillé du sang de ses frères, et coupable de la mort de son père, réussit dans toutes ses entreprises: il ne mourut qu'en 1707, âgé d'environ cent trois ans. Jamais prince n'eut une carrière si longue et si fortunée. Il ajouta à l'empire des Mogols les royaumes de Visapour et de Golconde, tout le pays de Carnate, et presque toute cette grande presqu'île que bordent les côtes de Coromandel et de Malabar. Cet homme, qui eût péri par le dernier supplice s'il

eût pu être jugé par les lois ordinaires des nations, a été sans contredit le plus puissant prince de l'univers. La magnificence des rois de Perse, tout éblouissante qu'elle nous a paru, n'était que l'effort d'une cour médiocre qui étale quelque faste, en comparaison des richesses d'Aurengzeb.

De tous temps les princes asiatiques ont accumulé des trésors; ils ont été riches de tout ce qu'ils entassaient; au lieu que dans l'Europe les princes sont riches de l'argent qui circule dans leurs états. Le trésor de Tamerlan subsistait encore, et tous ses successeurs l'avaient augmenté. Aurengzeb y ajouta des richesses étonnantes : un seul de ses trônes a été estimé par Tavernier cent soixante millions de son temps, qui en font plus de trois cents du nôtre. Douze colonnes d'or qui soutenaient le dais de ce trône étaient entourées de grosses perles: le dais était de perles et de diamants, surmonté d'un paon qui étalait une queue de pierreries; tout le reste était proportionné à cette étrange magnificence. Le jour le plus solennel de l'année était celui où l'on pesait l'empereur dans des balances d'or, en présence du peuple; et, ce jour-là, il recevait pour plus de cinquante millions de présents.

Si jamais le climat a influé sur les hommes, c'est assurément dans l'Inde; les empereurs y étalaient le même luxe, vivaient dans la même mollesse que que les rois indiens dont parle Quinte-Curce; et les vainqueurs tartares prirent insensiblement ces mêmes mœurs, et devinrent Indiens.

Tout cet excès d'opulence et de luxe n'a servi

qu'au malheur de l'Indoustan. Il est arrivé, en 1739, au petit-fils d'Aurengzeb, Mahamad-Sha, la même chose qu'à Crésus. On avait dit à ce roi de Lydie : « Vous avez beaucoup d'or, mais celui « qui se servira du fer mieux que vous vous en- « lèvera tout cet or. »

Thamas Kouli-kan, élevé au trône de Perse, après avoir détrôné son maître, vaincu les aguans et pris Candahar, est venu jusqu'à la capitale des Indes, sans autre raison que l'envie d'arracher au Mogol tous ces trésors que les Mogols avaient pris aux Indiens. Il n'y a guère d'exemple ni d'une plus grande armée que celle du grand-mogol Mahamad, levée contre Thamas Kouli-kan, ni d'une plus grande faiblesse. Il opposa douze cent mille hommes, dix mille pièces de canon et deux mille éléphants armés en guerre, au vainqueur de la Perse, qui n'avait pas avec lui soixante mille combattants. Darius n'avait pas armé tant de force contre Alexandre.

On ajoute encore que cette multitude d'Indiens était couverte par des retranchements de six lieues d'étendue, du côté que Thamas Kouli-kan pouvait attaquer; c'était bien sentir sa faiblesse. Cette armée innombrable devait entourer les ennemis, leur couper la communication et les faire périr par la disette dans un pays qui leur était étranger. Ce fut, au contraire, la petite armée persane qui assiégea la grande, lui coupa les vivres, et la détruisit en détail. Le grand-mogol Mahamad semblait n'être venu que pour étaler sa vaine grandeur, et pour

la soumettre à des brigands aguerris. Il vint s'humilier devant Thamas Kouli-kan, qui lui parla en maître, et le traita en sujet. Le vainqueur entra dans Delhi, ville qu'on nous représente plus grande et plus peuplée que Paris et Londres. Il traînait à sa suite ce riche et misérable empereur. Il l'enferma d'abord dans une tour, et se fit proclamer lui-même empereur des Indes.

Quelques officiers mogols essayèrent de profiter d'une nuit où les Persans s'étaient livrés à la débauche, pour prendre les armes contre leurs vainqueurs. Thamas Kouli-kan livra la ville au pillage; presque tout fut mis à feu et à sang. Il emporta beaucoup plus de trésors de Delhi que les Espagnols n'en prirent à la conquête du Mexique. Ces richesses, amassées par un brigandage de quatre siècles, ont été apportées en Perse par un autre brigandage, et n'ont pas empêché les Persans d'être long-temps le plus malheureux peuple de la terre : elles y sont dispersées ou ensevelies pendant les guerres civiles, jusqu'au temps où quelque tyran les rassemblera.

Kouli-kan, en partant des Indes pour retourner en Perse, eut la vanité de laisser le nom d'empereur à ce Mahamad-Sha qu'il avait détrôné; mais il laissa le gouvernement à un vice-roi qui avait élevé le grand-mogol, et qui s'était rendu indépendant de lui. Il détacha trois royaumes de ce vaste empire, Cachemire, Caboul et Multan, pour les incorporer à la Perse, et imposa à l'Indoustan un tribut de quelques millions.

L'Indoustan fut gouverné alors par un vice-roi, et par un conseil que Thamas Kouli-kan avait établi. Le petit-fils d'Aurengzeb garda le titre de roi des rois, et de souverain du monde, et ne fut plus qu'un fantôme. Tout est rentré ensuite dans l'ordre ordinaire, quand Kouli-kan a été assassiné en Perse au milieu de ses triomphes : le Mogol n'a plus payé de tribut; les provinces enlevées par le vainqueur persan sont retournées à l'empire.

Il ne faut pas croire que ce Mahamad, roi des rois, ait été despotique avant son malheur; Aurengzeb l'avait été à force de soins, de victoires et de cruautés. Le despotisme est un état violent qui semble ne pouvoir durer. Il est impossible que, dans un empire où des vice-rois soudoient des armées de vingt mille hommes, ces vice-rois obéissent long-temps et aveuglément. Les terres que l'empereur donne à ces vice-rois deviennent, dès là même, indépendantes de lui. Gardons-nous donc bien de croire que dans l'Inde le fruit de tous les travaux des hommes appartienne à un seul. Plusieurs castes indiennes ont conservé leurs anciennes possessions. Les autres terres ont été données aux grands de l'empire, aux raïas, aux nababs, aux omras. Ces terres sont cultivées, comme ailleurs, par des fermiers qui s'y enrichissent, et par des colons qui travaillent pour leurs maîtres. Le petit peuple est pauvre dans le riche pays de l'Inde, ainsi que dans presque tous les pays du monde; mais il n'est point serf et attaché à la glèbe, ainsi qu'il a été dans notre l'Europe, et qu'il l'est encore

en Pologne, en Bohême et dans plusieurs pays de l'Allemagne. Le paysan, dans toute l'Asie, peut sortir de son pays quand il en est mécontent, et en aller chercher un meilleur, s'il en trouve.

Ce qu'on peut résumer de l'Inde en général, c'est qu'elle est gouvernée comme un pays de conquête par trente tyrans, qui reconnaissent un empereur amolli comme eux dans les délices, et qui dévorent la substance du peuple. Il n'y a point là de ces grands tribunaux permanents, dépositaires des lois, qui protégent le faible contre le fort.

C'est un problème qui paraît d'abord difficile à résoudre, que l'or et l'argent venus de l'Amérique en Europe aillent s'engloutir continuellement dans l'Indoustan pour n'en plus sortir, et que cependant le peuple y soit si pauvre qu'il y travaille presque pour rien : mais la raison en est que cet argent ne va pas au peuple ; il va aux marchands, qui paient des droits immenses aux gouverneurs; ces gouverneurs en rendent beaucoup au grand-mogol, et enfouissent le reste. La peine des hommes est moins payée que partout ailleurs dans ce pays le plus riche de la terre, parce que dans tout pays le prix des journaliers ne passe guère leur subsistance et leur vêtement. L'extrême fertilité de la terre des Indes, et la chaleur du climat, font que cette subsistance et ce vêtement ne coûtent presque rien. L'ouvrier qui cherche des diamants dans les mines gagne de quoi acheter un peu de riz et une chemise de coton : partout la pauvreté sert à peu de frais la richesse.

Je ne répéterai point ce que j'ai dit des Indiens : leurs superstitions sont les mêmes que du temps d'Alexandre ; les bramins y enseignent la même religion ; les femmes se jettent encore dans des bûchers allumés sur le corps de leurs maris : nos voyageurs, nos négociants en ont vu plusieurs exemples. Les disciples se sont fait aussi quelquefois un point d'honneur de ne pas survivre à leurs maîtres. Tavernier rapporte qu'il fut témoin, dans Agra même, l'une des capitales de l'Inde, que le grand-bramin étant mort, un négociant, qui avait étudié sous lui, vint à la loge des Hollandais, arrêta ses comptes, leur dit qu'il était résolu d'aller trouver son maître dans l'autre monde, et se laissa mourir de faim, quelque effort qu'on fît pour lui persuader de vivre.

Une chose digne d'observation, c'est que les arts ne sortent presque jamais des familles où ils sont cultivés : les filles des artisans ne prennent des maris que du métier de leurs pères ; c'est une coutume très-ancienne en Asie, et qui avait passé autrefois en loi dans l'Égypte.

La loi de l'Asie et de l'Afrique, qui a toujours permis la pluralité des femmes, n'est pas une loi dont le peuple, toujours pauvre, puisse faire usage ; les riches ont toujours compté les femmes au nombre de leurs biens, et ils ont pris des eunuques pour les garder ; c'est un usage immémorial, établi dans l'Inde comme dans toute l'Asie. Lorsque les Juifs voulurent avoir un roi, il y a plus de trois mille ans, Samuël, leur magistrat et leur prêtre, qui s'opposait à l'établissement de la

royauté, remontra aux Juifs que ce roi leur imposerait des tributs pour avoir de quoi donner à ses eunuques. Il fallait que les hommes fussent dès long-temps bien pliés à l'esclavage, pour qu'une telle coutume ne parût point extraordinaire.

Lorsqu'on finissait ce chapitre, une nouvelle révolution a bouleversé l'Indoustan. Les princes tributaires, les vice-rois, ont tous secoué le joug. Les peuples de l'intérieur ont détrôné le souverain. L'Inde est devenue, comme la Perse, le théâtre des guerres civiles. Ces désastres font voir que le gouvernement était très-mauvais, et en même temps, que ce prétendu despotisme n'existait pas. L'empereur n'était pas assez puissant pour se faire obéir d'un raïa.

Nos voyageurs ont cru que le pouvoir arbitraire résidait essentiellement dans la personne des grands mogols, parce qu'Aurengzeb avait tout asservi. Ils n'ont pas considéré que cette puissance, uniquement fondée sur le droit des armes, ne dure qu'autant qu'on est à la tête d'une armée, et que ce despotisme, qui détruit tout, se détruit enfin de lui-même. Il n'est pas une forme de gouvernement, mais une subversion de tout gouvernement; il admet le caprice pour toute règle; il ne s'appuie point sur des lois qui assurent sa durée, et ce colosse tombe par terre dès qu'il n'a plus le bras levé : il se forme de ses débris plusieurs petites tyrannies, et l'état ne reprend une forme constante que quand les lois règnent.

CHAPITRE CXCV.

De la Chine au dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième.

Il vous est fort inutile, sans doute, de savoir que, dans la dynastie chinoise qui régnait après la dynastie des Tartares de Gengis-kan, l'empereur Quancum succéda à Kinkum, et Kicum à Quancum. Il est bon que ces noms se trouvent dans les tables chronologiques; mais, vous attachant toujours aux événements et aux mœurs, vous franchissez tous ces espaces vides pour venir aux temps marqués par de grandes choses. Cette même mollesse qui a perdu la Perse et l'Inde, fit à la Chine, dans le siècle passé, une révolution plus complète que celle de Gengis-kan et de ses petits-fils. L'empire chinois était, au commencement du dix-septième siècle, bien plus heureux que l'Inde, la Perse et la Turquie. L'esprit humain ne peut certainement imaginer un gouvernement meilleur que celui où tout se décide par de grands tribunaux, subordonnés les uns aux autres, dont les membres ne sont reçus qu'après plusieurs examens sévères. Tout se règle à la Chine par ces tribunaux. Six cours souveraines sont à la tête de toutes les cours de l'empire. La première veille sur tous les mandarins des provinces; la seconde dirige les finances; la troisième a l'intendance des rites, des sciences et des arts; la quatrième a l'intendance de la guerre;

la cinquième préside aux juridictions chargées des affaires criminelles; la sixième a soin des ouvrages publics. Le résultat de toutes les affaires décidées à ces tribunaux est porté à un tribunal suprême. Sous ces tribunaux il y en a quarante-quatre subalternes qui résident à Pékin. Chaque mandarin, dans sa province, dans sa ville, est assisté d'un tribunal. Il est impossible que dans une telle administration l'empereur exerce un pouvoir arbitraire. Les lois générales émanent de lui : mais, par la constitution du gouvernement, il ne peut rien faire sans avoir consulté des hommes élevés dans les lois, et élus par les suffrages. Que l'on se prosterne devant l'empereur comme devant un Dieu, que le moindre manque de respect à sa personne soit puni selon la loi comme un sacrilége, cela ne prouve certainement pas un gouvernement despotique et arbitraire. Le gouvernement despotique serait celui où le prince pourrait, sans contrevenir à la loi, ôter à un citoyen les biens ou la vie, sans forme et sans autre raison que sa volonté. Or s'il y eut jamais un état dans lequel la vie, l'honneur, et le bien des hommes aient été protégés par les lois, c'est l'empire de la Chine. Plus il y a de grands corps dépositaires de ces lois, moins l'administration est arbitraire ; et si quelquefois le souverain abuse de son pouvoir contre le petit nombre d'hommes qui s'expose à être connu de lui, il ne peut en abuser contre la multitude qui lui est inconnue, et qui vit sous la protection des lois.

La culture des terres, poussée à un point de per-

fection dont on n'a pas encore approché en Europe, fait assez voir que le peuple n'était pas accablé de ces impôts qui gênent le cultivateur : le grand nombre d'hommes occupé de donner des plaisirs aux autres montre que les villes étaient florissantes, autant que les campagnes étaient fertiles. Il n'y avait point de cité dans l'empire où les festins ne fussent accompagnés de spectacles. On n'allait point au théâtre, on fesait venir les théâtres dans sa maison ; l'art de la tragédie, de la comédie, était commun sans être perfectionné ; car les Chinois n'ont perfectionné aucun des arts de l'esprit, mais ils jouissaient avec profusion de ce qu'ils connaissaient : et enfin ils étaient heureux autant que la nature humaine le comporte.

Ce bonheur fut suivi, vers l'an 1630, de la plus terrible catastrophe et de la désolation la plus générale. La famille des conquérants tartares, descendants de Gengis-kan, avait fait ce que tous les conquérants ont tâché de faire ; elle avait affaibli la nation des vainqueurs, afin de ne pas craindre sur le trône des vaincus la même révolution qu'elle y avait faite. Cette dynastie des Iven ayant été enfin dépossédée par la dynastie Ming, les Tartares qui habitèrent au nord de la grande muraille ne furent plus regardés que comme des espèces de sauvages dont il n'y avait rien ni à espérer ni à craindre. Au-delà de la grande muraille est le royaume de Léaotong, incorporé par la famille de Gengis-kan à l'empire de la Chine, et devenu entièrement chinois. Au nord-est de Léaotong étaient quelques

hordes de Tartares mantchoux, que le vice-roi de Léaotong traita durement. Ils firent des représentations hardies, telles qu'on nous dit que les Scythes en firent de tout temps depuis l'invasion de Cyrus; car le génie des peuples est toujours le même, jusqu'à ce qu'une longue oppression les fasse dégénérer. Le gouverneur, pour toute réponse, fit brûler leurs cabanes, enleva leurs troupeaux, et voulut transplanter les habitants. (1622) Alors ces Tartares, qui étaient libres, se choisirent un chef pour faire la guerre. Ce chef, nommé Taïtsou, se fit bientôt roi; il battit les Chinois, entra victorieux dans le Léaotong, et prit d'assaut la capitale.

Cette guerre se fit comme toutes celles des temps les plus reculés. Les armes à feu étaient inconnues dans cette partie du monde. Les anciennes armes, comme la flèche, la lance, la massue, le cimeterre, étaient en usage: on se servait peu de boucliers et de casques, encore moins de brassards et de bottines de métal. Les fortifications consistaient en un fossé, un mur, des tours; on sapait le mur, ou on montait à l'escalade. La seule force du corps devait donner la victoire: et les Tartares, accoutumés à dormir en plein champ, devaient avoir l'avantage sur un peuple élevé dans une vie moins dure.

Taïtsou, ce premier chef des hordes tartares, étant mort en 1626, dans le commencement de ses conquêtes, son fils, Taïtsong, prit tout d'un coup le titre d'empereur des Tartares, et s'égala à

l'empereur de la Chine. On dit qu'il savait lire et écrire, et il paraît qu'il reconnaissait un seul Dieu, comme les lettrés chinois; il l'appelait Tien, comme eux. Il s'exprime ainsi dans une de ses lettres circulaires aux magistrats des provinces chinoises : « Le Tien élève qui lui plaît; il m'a peut-être choisi « pour devenir votre maître. » En effet, depuis l'année 1628, le Tien lui fit remporter victoire sur victoire. C'était un homme très-habile; il policait son peuple féroce pour le rendre obéissant, et établissait des lois au milieu de la guerre. Il était toujours à la tête de ses troupes; et l'empereur de la Chine, dont le nom est devenu obscur, et qui s'appelait Hoaitsong, restait dans son palais avec ses femmes et ses eunuques : aussi fut-il le dernier empereur du sang chinois; il n'avait pas su empêcher que Taïtsong et ses Tartares lui prissent ses provinces du nord; il n'empêcha pas davantage qu'un mandarin rebelle, nommé Li-tsé-tching, lui prît celles du midi. Tandis que les Tartares ravageaient l'orient et le septentrion de la Chine, ce Li-tsé-tching s'emparait de presque tout le reste. On prétend qu'il avait six cent mille hommes de cavalerie et quatre cent mille d'infanterie. Il vint avec l'élite de ses troupes aux portes de Pékin, et l'empereur ne sortit jamais de son palais; il ignorait une partie de ce qui se passait. Li-tsé-tching le rebelle (on l'appelle ainsi parce qu'il ne réussit pas) renvoya à l'empereur deux de ses principaux eunuques faits prisonniers, avec une lettre fort courte, par laquelle il l'exhortait à abdiquer l'empire.

C'est ici qu'on voit bien ce que c'est que l'orgueil asiatique, et combien il s'accorde avec la mollesse. L'empereur ordonna qu'on coupât la tête aux deux eunuques, pour lui avoir apporté une lettre dans laquelle on lui manquait de respect. On eut beaucoup de peine à lui faire entendre que les têtes des princes du sang, et d'une foule de mandarins que Li-tsé-tching avait entre ses mains, répondraient de celles de ses deux eunuques.

Pendant que l'empereur délibérait sur la réponse, Li-tsé-tching était déjà entré dans Pékin. L'impératrice eut le temps de faire sauver quelques-uns de ses enfants mâles; après quoi elle s'enferma dans sa chambre, et se pendit. L'empereur y accourut, et ayant fort approuvé cet exemple de fidélité, il exhorta quarante autres femmes qu'il avait à l'imiter. Le P. de Mailla, jésuite qui a écrit cette histoire dans Pékin même, au siècle passé, prétend que toutes ces femmes obéirent sans réplique; mais il se peut qu'il y en eût quelques-unes qu'il fallût aider. L'empereur, qu'il nous dépeint comme un très-bon prince, aperçut après cette exécution sa fille unique, âgée de quinze ans, que l'impératrice n'avait pas jugé à propos d'exposer à sortir du palais; il l'exhorta à se pendre comme sa mère et ses belles-mères; mais la princesse n'en voulant rien faire, ce bon prince, ainsi que le dit Mailla, lui donna un grand coup de sabre, et la laissa pour morte. On s'attend qu'un tel père, un tel époux se tuera sur le corps de ses femmes et de sa fille; mais il alla dans un pavillon hors de

la ville pour attendre des nouvelles; et enfin, ayant appris que tout était désespéré, et que Li-sté-tching était dans son palais, il s'étrangla, et mit fin à un empire et à une vie qu'il n'avait pas osé défendre. Cet étrange événement arriva l'année 1641. C'est sous ce dernier empereur de la race chinoise que les jésuites avaient enfin pénétré dans la cour de Pékin. Le P. Adam Schall, natif de Cologne, avait tellement réussi auprès de cet empereur par ses connaissances en physique et en mathématique, qu'il était devenu mandarin. C'était lui qui le premier avait fondu du canon de bronze à la Chine : mais le peu qu'il y en avait à Pékin, et qu'on ne savait pas employer, ne sauva pas l'empire. Le mandarin Schall quitta Pékin avant la révolution.

Après la mort de l'empereur, les Tartares et les rebelles se disputèrent la Chine. Les Tartares étaient unis et aguerris, les Chinois étaient divisés et indisciplinés. Il fallut petit à petit céder tout aux Tartares. Leur nation avait pris un caractère de supériorité qui ne dépendait pas de la conduite de leur chef. Il en était comme des Arabes de Mahomet, qui furent pendant plus de trois cents ans si redoutables par eux-mêmes.

La mort de l'empereur Taïtsong, que les Tartares perdirent en ce temps-là, ne les empêcha pas de poursuivre leurs conquêtes. Ils élurent un de ses neveux encore enfant; c'est Chun-tchi, père du célèbre Kang-hi *, sous lequel la religion chrétienne a fait des progrès à la Chine. Ces peuples, qui

* On lit quelquefois Cam-hi ou Cang-hi.

avaient d'abord pris les armes pour défendre leur liberté, ne connaissaient pas le droit héréditaire. Nous voyons que tous les peuples ont commencé par élire des chefs pour la guerre; ensuite ces chefs sont devenus absolus, excepté chez quelques nations d'Europe. Le droit héréditaire s'établit et devient sacré avec le temps.

Une minorité ruine presque toujours des conquérants, et ce fut pendant cette minorité de Chun-tchi que les Tartares achevèrent de subjuguer la Chine. L'usurpateur Li-tsé-tching fut tué par un autre usurpateur chinois qui prétendait venger le dernier empereur. On reconnut dans plusieurs provinces des enfants vrais ou faux du dernier prince détrôné et étranglé, comme on avait produit des Demetri en Russie. Des mandarins chinois tâchèrent d'usurper des provinces, et les grands usurpateurs tartares vinrent enfin à bout de tous les petits. Il y eut un général chinois qui arrêta quelque temps leurs progrès, parce qu'il avait quelques canons, soit qu'il les eût des Portugais de Macao, soit que le jésuite Schall les eût fait fondre. Il est très-remarquable que les Tartares dépourvus d'artillerie l'emportèrent à la fin sur ceux qui en avaient; c'était le contraire de ce qui était arrivé dans le Nouveau-Monde, et une preuve de la supériorité des peuples du Nord sur ceux du Midi.

Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que les Tartares conquirent pied à pied tout ce vaste empire de la Chine sous deux minorités; car leur jeune empereur Chun-tchi étant mort, en 1661, à l'âge de

vingt-quatre ans, avant que leur domination fût entièrement affermie, ils élurent son fils, Kang-hi au même âge de huit ans auquel ils avaient élu son père, et ce Kang-hi a rétabli l'empire de la Chine, ayant été assez sage et assez heureux pour se faire également obéir des Chinois et des Tartares. Les missionnaires qu'il fit mandarins l'ont loué comme un prince parfait. Quelques voyageurs, et surtout Le Gentil, qui n'ont point été mandarins, disent qu'il était d'une avarice sordide, et plein de caprices : mais ces détails personnels n'entrent point dans cette peinture générale du monde; il suffit que l'empire ait été heureux sous ce prince; c'est par là qu'il faut regarder et juger les rois.

Pendant le cours de cette révolution, qui dura plus de trente ans, une des plus grandes mortifications que les Chinois éprouvèrent, fut que leurs vainqueurs les obligeaient à se couper les cheveux à la manière tartare. Il y en eut qui aimèrent mieux mourir que de renoncer à leur chevelure. Nous avons vu les Moscovites exciter quelques séditions, quand le czar Pierre Ier les a obligés à se couper leur barbe : tant la coutume a de force sur le vulgaire!

Le temps n'a pas encore confondu la nation conquérante avec le peuple vaincu, comme il est arrivé dans nos Gaules, dans l'Angleterre et ailleurs. Mais les Tartares ayant adopté les lois, les usages et la religion des Chinois, les deux nations n'en composeront bientôt qu'une seule.

Sous le règne de ce Kang-hi les missionnaires

d'Europe jouirent d'une grande considération; plusieurs furent logés dans le palais impérial : ils bâtirent des églises; ils eurent des maisons opulentes. Ils avaient réussi en Amérique en enseignant à des sauvages les arts nécessaires : ils réussirent à la Chine en enseignant les arts les plus relevés à une nation spirituelle. Mais bientôt la jalousie corrompit les fruits de leur sagesse; et cet esprit d'inquiétude et de contention, attaché en Europe aux connaissances et aux talents, renversa les plus grands desseins.

On fut étonné à la Chine de voir des sages qui n'étaient pas d'accord sur ce qu'ils venaient enseigner, qui se persécutaient et s'anathématisaient réciproquement, qui s'intentaient des procès criminels à Rome [a], et qui fesaient décider dans des congrégations de cardinaux, si l'empereur de la Chine entendait aussi bien sa langue que des missionnaires venus d'Italie et de France.

Ces querelles allèrent si loin que l'on craignit dans la Chine, ou qu'on feignit de craindre les mêmes troubles qu'on avait essuyés au Japon [b]. Le successeur de Kang-hi défendit l'exercice de la religion chrétienne, tandis qu'on permettait la musulmane et les différentes sortes de bonzes. Mais cette même cour, sentant le besoin des mathématiques autant que le prétendu danger d'une religion nouvelle, conserva les mathématiciens, en leur

[a] Voyez le chapitre XXXIX des *Disputes sur les cérémonies chinoises, etc.*, à la fin du *Siècle de Louis XIV*.

[b] Voyez le chapitre suivant concernant le Japon.

imposant silence sur le reste, et en chassant les missionnaires. Cet empereur, nommé Yongtching, leur dit ces propres paroles, qu'ils ont eu la bonne foi de rapporter dans leurs lettres intitulées *curieuses et édifiantes.*

« Que diriez-vous si j'envoyais une troupe de « bonzes et de lamas dans votre pays? Comment « les recevriez-vous? Si vous avez su tromper mon « père, n'espérez pas me tromper de même. Vous « voulez que les Chinois embrassent votre loi. « Votre culte n'en tolère point d'autre, je le sais : « en ce cas que deviendrons-nous? les sujets de « vos princes. Les disciples que vous faites ne con- « naissent que vous. Dans un temps de trouble ils « n'écouteraient d'autre voix que la vôtre. Je sais « bien qu'à présent il n'y a rien à craindre; mais « quand les vaisseaux viendront par milliers, il « pourrait y avoir du désordre. »

Les mêmes jésuites qui rendent compte de ces paroles, avouent avec tous les autres que cet empereur était un des plus sages et des plus généreux princes qui aient jamais régné; toujours occupé du soin de soulager les pauvres, et de les faire travailler, exact observateur des lois, réprimant l'ambition et le manége des bonzes, entretenant la paix et l'abondance, encourageant tous les arts utiles, et surtout la culture des terres. De son temps les édifices publics, les grands chemins, les canaux qui joignent tous les fleuves de ce grand empire, furent entretenus avec une magnificence et une économie qui n'a rien d'égal que chez les Romains.

Ce qui mérite bien notre attention, c'est le tremblement de terre que la Chine essuya en 1699, sous l'empereur Kang-hi. Ce phénomène fut plus funeste que celui qui de nos jours a détruit Lima et Lisbonne; il fit périr, dit-on, environ quatre cent mille hommes. Ces secousses ont dû être fréquentes dans notre globe : la quantité de volcans qui vomissent la fumée et la flamme font penser que la première écorce de la terre porte sur des gouffres, et qu'elle est remplie de matière inflammable. Il est vraisemblable que notre habitation a éprouvé autant de révolutions en physique que la rapacité et l'ambition en ont causé parmi les peuples.

CHAPITRE CXCVI.

Du Japon au dix-septième siècle, et de l'extinction de la religion chrétienne en ce pays.

Dans la foule des révolutions que nous avons vues d'un bout de l'univers à l'autre, il paraît un enchaînement fatal des causes qui entraînent les hommes, comme les vents poussent les sables et les flots. Ce qui s'est passé au Japon en est une nouvelle preuve. Un prince portugais, sans puissance, sans richesses, imagine au quinzième siècle d'envoyer quelques vaisseaux sur les côtes d'Afrique. Bientôt après les Portugais découvrent l'empire du Japon. L'Espagne, devenue pour un temps souveraine du Portugal, fait au Japon un

commerce immense. La religion chrétienne y est portée à la faveur de ce commerce; et à la faveur de cette tolérance de toutes les sectes admises si généralement dans l'Asie, elle s'y introduit, elle s'y établit. Trois princes japonais chrétiens viennent à Rome baiser les pieds du pape Grégoire XIII. Le christianisme allait devenir au Japon la religion dominante, et bientôt l'unique, lorsque sa puissance même servit à le détruire. Nous avons déjà remarqué que les missionnaires y avaient beaucoup d'ennemis; mais aussi ils s'y étaient fait un parti très-puissant. Les bonzes craignirent pour leurs anciennes possessions, et l'empereur enfin craignit pour l'état. Les Espagnols s'étaient rendus maîtres des Philippines, voisines du Japon : on savait ce qu'ils avaient fait en Amérique; il n'est pas étonnant que les Japonais fussent alarmés.

L'empereur du Japon, dès l'an 1586, proscrivit la religion chrétienne; l'exercice en fut défendu aux Japonais sous peine de mort : mais comme on permettait toujours le commerce aux Portugais et aux Espagnols, leurs missionnaires fesaient dans le peuple autant de prosélytes qu'on en condamnait aux supplices. Le gouvernement défendit aux marchands étrangers d'introduire des prêtres chrétiens dans le pays : malgré cette défense, le gouverneur des îles Philippines envoya des cordeliers en ambassade à l'empereur japonais. Ces ambassadeurs commencèrent par faire construire une chapelle publique dans la ville capitale, nommée Méaco; ils furent chassés, et la persécution re-

doubla. Il y eut long-temps des alternatives de cruauté et d'indulgence. Il est évident que la raison d'état fut la seule cause des persécutions, et qu'on ne se déclara contre la religion chrétienne que par la crainte de la voir servir d'instrument aux entreprises des Espagnols. Car jamais on ne persécuta au Japon la religion de Confucius, quoique apportée par un peuple dont les Japonais sont jaloux, et auquel ils ont souvent fait la guerre.

Le savant et judicieux observateur Kempfer, qui a si long-temps été sur les lieux, nous dit que l'an 1674 on fit le dénombrement des habitants de Méaco. Il y avait douze religions dans cette capitale, qui vivaient toutes en paix; et ces douze sectes composaient plus de quatre cent mille habitants, sans compter la cour nombreuse du daïri, souverain pontife. Il paraît que si les Portugais et les Espagnols s'étaient contentés de la liberté de conscience, ils auraient été aussi paisibles dans le Japon que ces douze religions. Ils y fesaient encore en 1636 le commerce le plus avantageux; Kempfer dit qu'ils en rapportèrent à Macao deux mille trois cent cinquante caisses d'argent.

Les Hollandais, qui trafiquaient au Japon depuis 1600, étaient jaloux du commerce des Espagnols. Ils prirent en 1637, vers le cap de Bonne-Espérance, un vaisseau espagnol qui fesait voile du Japon à Lisbonne : ils y trouvèrent des lettres d'un officier portugais, nommé Moro, espèce de consul de la nation; ces lettres renfermaient le plan d'une conspiration des chrétiens du Japon contre l'empe-

reur; on spécifiait le nombre des vaisseaux et des soldats qu'on attendait de l'Europe et des établissements d'Asie, pour faire réussir le projet. Les lettres furent envoyées à la cour du Japon : Moro reconnut son crime, et fut brûlé publiquement.

Alors le gouvernement aima mieux renoncer à tout commerce avec les étrangers que se voir exposé à de telles entreprises. L'empereur Jemitz, dans une assemblée de tous les grands, porta ce fameux édit, que désormais aucun Japonais ne pourrait sortir du pays, sous peine de mort; qu'aucun étranger ne serait reçu dans l'empire; que tous les Espagnols ou Portugais seraient renvoyés, que tous les chrétiens du pays seraient mis en prison, et qu'on donnerait environ mille écus à quiconque découvrirait un prêtre chrétien. Ce parti extrême de se séparer tout d'un coup du reste du monde, et de renoncer à tous les avantages du commerce, ne permet pas de douter que la conspiration n'ait été véritable : mais ce qui rend la preuve complète, c'est qu'en effet les chrétiens du pays, avec quelques Portugais à leur tête, s'assemblèrent en armes au nombre de plus de trente mille. Ils furent battus en 1638, et se retirèrent dans une forteresse sur le bord de la mer, dans le voisinage du port de Nangazaki.

Cependant toutes les nations étrangères étaient alors chassées du Japon; les Chinois mêmes étaient compris dans cette loi générale, parce que quelques missionnaires d'Europe s'étaient vantés au Japon d'être sur le point de convertir la Chine au

christianisme. Les Hollandais eux-mêmes, qui avaient découvert la conspiration, étaient chassés comme les autres : on avait déjà démoli le comptoir qu'ils avaient à Firando; leurs vaisseaux étaient déjà partis : il en restait un que le gouvernement somma de tirer son canon contre la forteresse où les chrétiens étaient réfugiés. Le capitaine hollandais Kokbeker rendit ce funeste service : les chrétiens furent bientôt forcés, et périrent dans d'affreux supplices. Encore une fois, quand on se représente un capitaine portugais, nommé Moro, et un capitaine hollandais, nommé Kokbeker, suscitant dans le Japon de si étranges événements, on reste convaincu de l'esprit remuant des Européans, et de cette fatalité qui dispose des nations.

Le service odieux qu'avaient rendu les Hollandais au Japon ne leur attira pas la grace qu'ils espéraient d'y commercer et de s'y établir librement; mais ils obtinrent la permission d'aborder dans une petite île nommée Désima, près du port de Nangazaki; c'est là qu'il leur est permis d'apporter une quantité déterminée de marchandises.

Il fallut d'abord marcher sur la croix, renoncer à toutes les marques du christianisme, et jurer qu'ils n'étaient pas de la religion des Portugais, pour obtenir d'être reçus dans cette petite île, qui leur sert de prison. Dès qu'ils y arrivent, on s'empare de leurs vaisseaux et de leurs marchandises, auxquelles on met le prix. Ils viennent chaque année subir cette prison pour gagner de l'argent; ceux qui sont rois à Batavia et dans les Moluques,

se laissent ainsi traiter en esclaves : on les conduit, il est vrai, de la petite île où ils sont retenus jusqu'à la cour de l'empereur; et ils sont partout reçus avec civilité et avec honneur, mais gardés à vue et observés; leurs conducteurs et leurs gardes font un serment par écrit signé de leur sang, qu'ils observeront toutes les démarches des Hollandais, et qu'ils en rendront un compte fidèle.

On a imprimé dans plusieurs livres qu'ils abjuraient le christianisme au Japon : cette opinion a sa source dans l'aventure d'un Hollandais qui, s'étant échappé et vivant parmi les naturels du pays, fut bientôt reconnu; il dit, pour sauver sa vie, qu'il n'était pas chrétien, mais Hollandais. Le gouvernement japonais a défendu depuis ce temps qu'on bâtît des vaisseaux qui pussent aller en haute mer. Ils ne veulent avoir que de longues barques à voiles et à rames pour le commerce de leurs îles. La fréquentation des étrangers est devenue chez eux le plus grand des crimes; il semble qu'ils les craignent encore après le danger qu'ils ont couru. Cette terreur ne s'accorde ni avec le courage de la nation, ni avec la grandeur de l'empire; mais l'horreur du passé a plus agi en eux que la crainte de l'avenir. Toute la conduite des Japonais a été celle d'un peuple généreux, facile, fier et extrême dans ses résolutions : ils reçurent d'abord les étrangers avec cordialité; et quand ils se sont crus outragés et trahis par eux, ils ont rompu avec eux sans retour.

Lorsque le ministre Colbert, d'éternelle mémoire,

établit le premier une compagnie des Indes en France, il voulut essayer d'introduire le commerce des Français au Japon, comptant se servir des seuls protestants qui pouvaient jurer qu'ils n'étaient pas de la religion des Portugais; mais les Hollandais s'opposèrent à ce dessein, et les Japonais, contents de recevoir tous les ans chez eux une nation qu'ils font prisonnière, ne voulurent pas en recevoir deux.

Je ne parlerai point ici du royaume de Siam, qu'on nous représentait beaucoup plus vaste et plus opulent qu'il n'est; on verra dans le *Siècle de Louis XIV* (chap. XIV) le peu qu'il est nécessaire d'en savoir. La Corée, la Cochinchine, le Tunquin, le Laos, Ava, Pégu, sont des pays dont on a peu de connaissance; et dans ce prodigieux nombre d'îles répandues aux extrémités de l'Asie, il n'y a guère que celle de Java, où les Hollandais ont établi le centre de leur domination et de leur commerce, qui puisse entrer dans le plan de cette histoire générale. Il en est ainsi de tous les peuples qui occupent le milieu de l'Afrique, et d'une infinité de peuplades dans le Nouveau-Monde. Je remarquerai seulement qu'avant le seizième siècle, plus de la moitié du globe ignorait l'usage du pain et du vin; une grande partie de l'Amérique et de l'Afrique orientale l'ignore encore, et il faut y porter ces nourritures pour y célébrer les mystères de notre religion.

Les anthropophages sont beaucoup plus rares qu'on ne le dit, et depuis cinquante ans aucun

de nos voyageurs n'en a vu [1]. Il y a beaucoup d'espèces d'hommes manifestement différentes les unes des autres. Plusieurs nations vivent encore dans l'état de la pure nature; et, tandis que nous fesons le tour du monde pour découvrir si leurs terres n'ont rien qui puisse assouvir notre cupidité, ces peuples ne s'informent pas s'il existe d'autres hommes qu'eux, et passent leurs jours dans une heureuse indolence qui serait un malheur pour nous.

Il reste beaucoup à découvrir pour notre vaine curiosité; mais si l'on s'en tient à l'utile, on n'a que trop découvert.

CHAPITRE CXCVII.

Résumé de toute cette histoire jusqu'au temps où commence le beau siècle de Louis XIV.

J'ai parcouru ce vaste théâtre des révolutions depuis Charlemagne, et même en remontant souvent beaucoup plus haut, jusqu'au temps de Louis XIV. Quel sera le fruit de ce travail? quel

[1] Depuis le temps où M. de Voltaire a écrit cette histoire, les voyageurs ont trouvé des anthropophages dans plusieurs îles de la mer du Sud. Il paraît résulter de leurs observations que cet usage s'abolit peu à peu chez ces peuples, à mesure que le temps amène quelques progrès dans leur civilisation. Les peuples qui mangent quelques-uns de leurs ennemis dans une espèce de fête barbare sont encore en assez grand nombre; mais il est très-rare d'en trouver qui tuent leurs ennemis pour les manger. Ce sont deux degrés de barbarie bien distincts, dont le premier a précédé l'autre qui paraît n'être qu'un reste de l'ancien usage. Au reste, on n'a trouvé chez

profit tirera-t-on de l'histoire? On y a vu les faits et les mœurs; voyons quel avantage nous produira la connaissance des uns et des autres.

Un lecteur sage s'apercevra aisément qu'il ne doit croire que les grands événements qui ont quelque vraisemblance, et regarder en pitié toutes les fables dont le fanatisme, l'esprit romanesque et la crédulité ont chargé dans tous les temps la scène du monde.

Constantin triomphe de l'empereur Maxence; mais certainement un *Labarum* ne lui apparut point dans les nuées, en Picardie, avec une inscription grecque.

Clovis, souillé d'assassinats, se fait chrétien, et commet des assassinats nouveaux; mais ni une colombe ne lui apporte une ampoule pour son baptême, ni un ange ne descend du ciel pour lui donner un étendard.

Un moine de Clervaux peut prêcher une croisade; mais il faut être imbécile pour écrire que Dieu fit des miracles par la main de ce moine, afin d'assurer le succès de cette croisade, qui fut aussi malheureuse que follement entreprise et mal conduite.

Le roi Louis VIII peut mourir de phthisie; mais il n'y a qu'un fanatique ignorant qui puisse dire que les embrassements d'une jeune fille l'auraient guéri, et qu'il mourut martyr de sa chasteté.

aucun de ces peuples l'usage de faire brûler vivants les hommes qui ne sont pas de l'avis des autres, ni celui de faire mourir les prisonniers dans les supplices; ces coutumes paraissent appartenir exclusivement aux théologiens d'Europe et aux sauvages de l'Amérique septentrionale.

Chez toutes les nations l'histoire est défigurée par la fable, jusqu'à ce qu'enfin la philosophie vienne éclairer les hommes; et lorsque enfin la philosophie arrive au milieu de ces ténèbres, elle trouve les esprits si aveuglés par des siècles d'erreurs, qu'elle peut à peine les détromper; elle trouve des cérémonies, des faits, des monuments établis pour constater des mensonges.

Comment, par exemple, un philosophe aurait-il pu persuader à la populace, dans le temple de Jupiter Stator, que Jupiter n'était point descendu du ciel pour arrêter la fuite des Romains? quel philosophe eût pu nier dans le temple de Castor et de Pollux, que ces deux jumeaux avaient combattu à la tête des troupes? ne lui aurait-on pas montré l'empreinte des pieds de ces dieux conservée sur le marbre? Les prêtres de Jupiter et de Pollux n'auraient-ils pas dit à ce philosophe : Criminel incrédule, vous êtes obligé d'avouer, en voyant la colonne *rostrale*, que nous avons gagné une bataille navale dont cette colonne est le monument : avouez donc que les dieux sont descendus sur terre pour nous défendre, et ne blasphémez point nos miracles en présence des monuments qui les attestent. C'est ainsi que raisonnent dans tous les temps la fourberie et l'imbécillité.

Une princesse idiote bâtit une chapelle aux onze mille vierges; le desservant de la chapelle ne doute pas que les onze mille vierges n'aient existé, et il fait lapider le sage qui en doute.

Les monuments ne prouvent les faits que quand

ces faits vraisemblables nous sont transmis par des contemporains éclairés.

Les chroniques du temps de Philippe-Auguste et l'abbaye de la Victoire sont des preuves de la bataille de Bovines : mais quand vous verrez à Rome le groupe du Laocoon, croirez-vous pour cela la fable du cheval de Troie? et quand vous verrez les hideuses statues d'un saint Denis sur le chemin de Paris, ces monuments de barbarie vous prouveront-ils que saint Denis, ayant eu le cou coupé, marcha une lieue entière portant sa tête entre ses bras, et la baisant de temps en temps?

La plupart des monuments, quand ils sont érigés long-temps après l'action, ne prouvent que des erreurs consacrées; il faut même quelquefois se défier des médailles frappées dans le temps d'un événement. Nous avons vu les Anglais, trompés par une fausse nouvelle, graver sur l'exergue d'une médaille : *A l'amiral Vernon, vainqueur de Carthagène*, et à peine cette médaille fut-elle frappée qu'on apprit que l'amiral Vernon avait levé le siége. Si une nation dans laquelle il y a tant de philosophes a pu hasarder de tromper ainsi la postérité, que devons-nous penser des peuples et des temps abandonnés à la grossière ignorance?

Croyons les événements attestés par les registres publics, par le consentement des auteurs contemporains, vivant dans une capitale, éclairés les uns par les autres, et écrivant sous les yeux des principaux de la nation. Mais pour tous ces petits faits obscurs et romanesques, écrits par des hommes

obscurs dans le fond de quelque province ignorante et barbare; pour ces contes chargés de circonstances absurdes, pour ces prodiges qui déshonorent l'histoire au lieu de l'embellir, renvoyons-les à Voragine [a], au jésuite Caussin, à Maimbourg, et à leurs semblables.

Il est aisé de remarquer combien les mœurs ont changé dans presque toute la terre depuis les inondations des barbares jusqu'à nos jours. Les arts, qui adoucissent les esprits en les éclairant, commencèrent un peu à renaître dès le douzième siècle; mais les plus lâches et les plus absurdes superstitions, étouffant ce germe, abrutissaient presque tous les esprits; et ces superstitions, se répandant chez tous les peuples de l'Europe ignorants et féroces, mêlaient partout le ridicule à la barbarie.

Les Arabes polirent l'Asie, l'Afrique, et une partie de l'Espagne, jusqu'au temps où ils furent subjugués par les Turcs, et enfin chassés par les Espagnols; alors l'ignorance couvrit toutes ces belles parties de la terre; des mœurs dures et sombres rendirent le genre humain farouche de Bagdad jusqu'à Rome.

Les papes ne furent élus, pendant plusieurs siècles, que les armes à la main, et les peuples, les princes même, étaient si imbéciles, qu'un antipape, reconnu par eux, était dès ce moment vicaire de Dieu, et un homme infaillible. Cet homme infaillible était-il déposé, on révérait le caractère de

[a] Voragine est l'auteur de la *Légende dorée.*

la Divinité dans son successeur; et ces dieux sur terre, tantôt assassins, tantôt assassinés, empoisonneurs et empoisonnés tour à tour, enrichissant leurs bâtards, et donnant des décrets contre la fornication, anathématisant les tournois, et fesant la guerre, excommuniant, déposant les rois, et vendant la rémission des péchés aux peuples, étaient à la fois le scandale, l'horreur et la divinité de l'Europe catholique.

Vous avez vu, aux douzième et treizième siècles, les moines devenir princes ainsi que les évêques; ces évêques et ces moines partout à la tête du gouvernement féodal. Ils établirent des coutumes ridicules, aussi grossières que leurs mœurs; le droit exclusif d'entrer dans une église avec un faucon sur le poing; le droit de faire battre les eaux des étangs par les cultivateurs pour empêcher les grenouilles d'interrompre le baron, le moine, ou le prélat; le droit de passer la première nuit avec les nouvelles mariées dans leurs domaines; le droit de rançonner les marchands forains, car alors il n'y avait point d'autres marchands.

Vous avez vu parmi ces barbaries ridicules les barbaries sanglantes des guerres de religion.

La querelle des pontifes avec les empereurs et les rois, commencée dès le temps de Louis-le-Faible, n'a cessé entièrement en Allemagne qu'après Charles-Quint; en Angleterre, que par la constance d'Élisabeth; en France, que par la soumission forcée de Henri IV à l'Église romaine.

Une autre source qui a fait couler tant de sang

a été la fureur dogmatique; elle a bouleversé plus d'un état, depuis les massacres des Albigeois au treizième siècle, jusqu'à la petite guerre des Cévennes au commencement du dix-huitième. Le sang a coulé dans les campagnes, et sur les échafauds, pour des arguments de théologie, tantôt dans un pays, tantôt dans un autre, pendant cinq cents années, presque sans interruption; et ce fléau n'a duré si long-temps que parce qu'on a toujours négligé la morale pour le dogme.

Il faut donc, encore une fois, avouer qu'en général toute cette histoire est un ramas de crimes, de folies et de malheurs, parmi lesquels nous avons vu quelques vertus, quelques temps heureux, comme on découvre des habitations répandues çà et là dans des déserts sauvages.

L'homme peut-être qui, dans les temps grossiers qu'on nomme du moyen âge, mérita le plus du genre humain, fut le pape Alexandre III. Ce fut lui qui, dans un concile, au douzième siècle, abolit autant qu'il le put la servitude. C'est ce même pape qui triompha dans Venise, par sa sagesse, de la violence de l'empereur Frédéric Barberousse, et qui força Henri II, roi d'Angleterre, de demander pardon à Dieu et aux hommes du meurtre de Thomas Becket. Il ressuscita les droits des peuples, et réprima le crime dans les rois. Nous avons remarqué qu'avant ce temps toute l'Europe, excepté un petit nombre de villes, était partagée entre deux sortes d'hommes, les seigneurs des terres, soit séculiers soit ecclésiastiques, et les esclaves. Les hommes

de loi qui assistaient les chevaliers, les baillis, les maîtres d'hôtel des fiefs dans leurs jugements, n'étaient réellement que des serfs d'origine. Si les hommes sont rentrés dans leurs droits, c'est principalement au pape Alexandre III qu'ils en sont redevables; c'est à lui que tant de villes doivent leur splendeur; cependant nous avons vu que cette liberté ne s'est pas étendue partout. Elle n'a jamais pénétré en Pologne; le cultivateur y est encore serf, attaché à la glèbe, ainsi qu'en Bohême, en Souabe, et dans plusieurs autres pays de l'Allemagne; on voit même encore en France, dans quelques provinces éloignées de la capitale, des restes de cet esclavage. Il y a quelques chapitres, quelques moines, à qui les biens des paysans appartiennent.

Il n'y a chez les Asiatiques qu'une servitude domestique, et chez les chrétiens qu'une servitude civile. Le paysan polonais est serf dans la terre, et non esclave dans la maison de son seigneur. Nous n'achetons des esclaves domestiques que chez les Nègres. On nous reproche ce commerce : un peuple qui trafique de ses enfants est encore plus condamnable que l'acheteur : ce négoce démontre notre supériorité; celui qui se donne un maître était né pour en avoir[1].

[1] Cette expression doit s'entendre dans le même sens qu'Aristote disait qu'il y a des esclaves par nature. Mais celui qui profite de la faiblesse ou de la lâcheté d'un autre homme pour le réduire en servitude n'en est pas moins coupable. Si l'on peut dire que certains hommes méritent d'être esclaves, c'est comme l'on dit quelquefois qu'un avare mérite d'être volé.

Plusieurs princes, en délivrant les sujets des seigneurs, ont voulu réduire en une espèce de servitude les seigneurs mêmes; et c'est ce qui a causé tant de guerres civiles.

On croirait, sur la foi de quelques dissertateurs qui accommodent tout à leurs idées, que les républiques furent plus vertueuses, plus heureuses que les monarchies : mais, sans compter les guerres opiniâtres que se firent si long-temps les Vénitiens et les Génois, à qui vendrait ses marchandises chez les mahométans, quels troubles Venise, Gênes, Florence, Pise, n'éprouvèrent-elles pas ? combien de fois Gênes, Florence et Pise ont-elles changé de maîtres ? Si Venise n'en a jamais eu, elle ne doit cet avantage qu'à ses profonds marais appelés *lagunes*.

On peut demander comment, au milieu de tant de secousses, de guerres intestines, de conspirations, de crimes et de folies, il y a eu tant d'hommes qui aient cultivé les arts utiles et les arts agréables en Italie, et ensuite dans les autres états chrétiens. C'est ce que nous ne voyons pas sous la domination des Turcs.

Il faut que notre partie de l'Europe ait eu dans ses mœurs et dans son génie un caractère qui ne se trouve ni dans la Thrace où les Turcs ont établi

Certainement le roitelet nègre qui vend ses sujets, celui qui fait la guerre pour avoir des prisonniers à vendre, le père qui vend ses enfants, commettent un crime exécrable; mais ces crimes sont l'ouvrage des Européans, qui ont inspiré aux noirs le désir de les commettre, et qui les paient pour les avoir commis. Les Nègres ne sont que les complices et les instruments des Européans; ceux-ci sont les vrais coupables.

le siége de leur empire, ni dans la Tartarie dont ils sortirent autrefois. Trois choses influent sans cesse sur l'esprit des hommes, le climat, le gouvernement, et la religion : c'est la seule manière d'expliquer l'énigme de ce monde.

On a pu remarquer dans le cours de tant de révolutions, qu'il s'est formé des peuples presque sauvages, tant en Europe qu'en Asie, dans les contrées autrefois les plus policées. Telle île de l'Archipel qui florissait autrefois, est réduite aujourd'hui au sort des bourgades de l'Amérique. Les pays où étaient les villes d'Artaxartes, de Tigranocertes, de Colchos, ne valent pas à beaucoup près nos colonies. Il y a dans quelques îles, dans quelques forêts, et sur quelques montagnes, au milieu de notre Europe, des portions de peuples qui n'ont nul avantage sur ceux du Canada ou des noirs de l'Afrique. Les Turcs sont plus policés, mais nous ne connaissons presque aucune ville bâtie par eux : ils ont laissé dépérir les plus beaux établissements de l'antiquité; ils règnent sur des ruines.

Il n'est rien dans l'Asie qui ressemble à la noblesse d'Europe : on ne trouve nulle part en Orient un ordre de citoyens distingués des autres par des titres héréditaires, par des exemptions et des droits attachés uniquement à la naissance. Les Tartares paraissent les seuls qui aient dans les races de leurs Mirzas quelque faible image de cette institution; on ne voit, ni en Turquie, ni en Perse, ni aux Indes, ni à la Chine, rien qui donne l'idée de ces corps

de nobles qui forment une partie essentielle de chaque monarchie européane. Il faut aller jusqu'au Malabar pour retrouver une apparence de cette constitution, encore est-elle très-différente; c'est une tribu entière qui est toute destinée aux armes, qui ne s'allie jamais aux autres tribus ou castes, qui ne daigne même avoir avec elles aucun commerce.

L'auteur de l'*Esprit des Lois* dit qu'il n'y a point de républiques en Asie. Cependant cent hordes de Tartares, et des peuplades d'Arabes forment des républiques errantes. Il y eut autrefois des républiques très-florissantes et supérieures à celles de la Grèce, comme Tyr et Sidon. On n'en trouve plus de pareilles depuis leur chute. Les grands empires ont tout englouti. Le même auteur croit en voir une raison dans les vastes plaines de l'Asie. Il prétend que la liberté trouve plus d'asiles dans les montagnes ; mais il y a bien autant de pays montueux en Asie qu'en Europe. La Pologne, qui est une république, est un pays de plaines. Venise et la Hollande ne sont point hérissées de montagnes. Les Suisses sont libres à la vérité dans une partie des Alpes; mais leurs voisins sont assujettis de tout temps dans l'autre partie. Il est bien délicat de chercher les raisons physiques des gouvernements; mais surtout il ne faut pas chercher la raison de ce qui n'est point.

La plus grande différence entre nous et les Orientaux est la manière dont nous traitons les femmes. Aucune n'a régné dans l'Orient, si ce n'est une

princesse de Mingrélie dont nous parle Chardin, par laquelle il dit qu'il fut volé. Les femmes, qui ne peuvent régner en France, y sont régentes; elles ont droit à tous les autres trônes, excepté à celui de l'empire et de la Pologne.

Une autre différence, qui naît de nos usages avec les femmes, c'est cette coutume de mettre auprès d'elles des hommes dépouillés de leur virilité; usage immémorial de l'Asie et de l'Afrique, quelquefois introduit en Europe chez les empereurs romains. Nous n'avons pas aujourd'hui dans notre Europe chrétienne trois cents eunuques pour les chapelles et pour les théâtres; les sérails des Orientaux en sont remplis.

Tout diffère entre eux et nous; religion, police, gouvernement, mœurs, nourriture, vêtements, manière d'écrire, de s'exprimer, de penser. La plus grande ressemblance que nous ayons avec eux est cet esprit de guerre, de meurtre et de destruction qui a toujours dépeuplé la terre. Il faut avouer pourtant que cette fureur entre bien moins dans le caractère des peuples de l'Inde et de la Chine que dans le nôtre. Nous ne voyons surtout aucune guerre commencée par les Indiens ni par les Chinois contre les habitants du Nord : ils valent en cela mieux que nous; mais leur vertu même, ou plutôt leur douceur les a perdus; ils ont été subjugués.

Au milieu de ces saccagements et de ces destructions que nous observons dans l'espace de neuf cents années, nous voyons un amour de l'ordre qui anime en secret le genre humain, et qui a

prévenu sa ruine totale. C'est un des ressorts de la nature qui reprend toujours sa force; c'est lui qui a formé le code des nations ; c'est par lui qu'on révère la loi et les ministres de la loi dans le Tunquin et dans l'île Formose, comme à Rome. Les enfants respectent leurs pères en tout pays ; et le fils en tout pays, quoi qu'on en dise, hérite de son père; car si en Turquie le fils n'a point l'héritage d'un timariot, ni dans l'Inde celui de la terre d'un omra, c'est que ces fonds n'appartenaient point au père. Ce qui est un bénéfice à vie n'est en aucun lieu du monde un héritage ; mais dans la Perse, dans l'Inde, dans toute l'Asie, tout citoyen, et l'étranger même, de quelque religion qu'il soit, excepté au Japon, peut acheter une terre qui n'est point domaine de l'état, et la laisser à sa famille. J'apprends par des personnes dignes de foi qu'un Français vient d'acheter une belle terre auprès de Damas, et qu'un Anglais vient d'en acheter une dans le Bengale [a].

C'est dans notre Europe qu'il y a encore quelques peuples dont la loi ne permet pas qu'un étranger achète un champ et un tombeau dans leur territoire. Le barbare droit d'aubaine, par lequel un étranger voit passer le bien de son père au fisc royal, subsiste encore dans tous les royaumes chrétiens, à moins qu'on n'y ait dérogé par des conventions particulières [1].

[a] Ceci était écrit long-temps avant que les Anglais eussent conquis le Bengale.

[1] On proposa d'abolir en France le droit d'aubaine par une loi

Nous pensons encore que dans tout l'Orient les femmes sont esclaves, parce qu'elles sont attachées à une vie domestique. Si elles étaient esclaves, elles seraient donc dans la mendicité à la mort de leurs maris ; c'est ce qui n'arrive point : elles ont partout une portion réglée par la loi, et elles obtiennent cette portion en cas de divorce. D'un bout du monde à l'autre vous trouvez des lois établies pour le maintien des familles.

Il y a partout un frein imposé au pouvoir arbitraire, par la loi, par les usages ou par les mœurs. Le sultan turc ne peut ni toucher à la monnaie, ni casser les janissaires, ni se mêler de l'intérieur des sérails de ses sujets. L'empereur chinois ne promulgue pas un édit sans la sanction d'un tribunal. On essuie dans tous les états de rudes violences. Les grands visirs et les itimadoulets exercent le meurtre et la rapine ; mais ils n'y sont pas plus autorisés par les lois que les Arabes et les Tartares vagabonds ne le sont à piller les caravanes.

La religion enseigne la même morale à tous les peuples, sans aucune exception : les cérémonies asiatiques sont bizarres, les croyances absurdes, mais les préceptes justes. Le derviche, le faquir,

générale. Le chancelier d'Aguesseau s'y refusa, parce que c'était, disait-il, la loi la plus ancienne de la monarchie. Ce droit a été aboli depuis par des traités particuliers avec les puissances chez qui il était réciproque. Il subsiste encore avec l'Angleterre, parce que les Anglais ne l'ont pas aboli chez eux, et que tous les inconvénients de ce droit étant pour la nation qui l'exerce, l'Angleterre n'a aucun intérêt de le détruire en France *.

* L'assemblée constituante l'avait aboli. Le Code civil le rétablit en principe. Il a été enfin supprimé par une loi du 14 juillet 1819.

le bonze, le talapoin, disent partout : Soyez équitables et bienfesants. On reproche au bas peuple de la Chine beaucoup d'infidélités dans le négoce ; ce qui l'encourage peut-être dans ce vice, c'est qu'il achète de ses bonzes pour la plus vile monnaie l'expiation dont il croit avoir besoin. La morale qu'on lui inspire est bonne ; l'indulgence qu'on lui vend, pernicieuse.

En vain quelques voyageurs et quelques missionnaires nous ont représenté les prêtres d'Orient comme des prédicateurs de l'iniquité ; c'est calomnier la nature humaine : il n'est pas possible qu'il y ait jamais une société religieuse instituée pour inviter au crime.

Si dans presque tous les pays du monde on a immolé autrefois des victimes humaines, ces cas ont été rares. C'est une barbarie abolie dans l'ancien monde ; elle était encore en usage dans le nouveau. Mais cette superstition détestable n'est point un précepte religieux qui influe sur la société. Qu'on immole des captifs dans un temple chez les Mexicains, ou qu'on les étrangle chez les Romains dans une prison, après les avoir traînés derrière un char au Capitole, cela est fort égal, c'est la suite de la guerre ; et quand la religion se joint à la guerre, ce mélange est le plus horrible des fléaux. Je dis seulement que jamais on n'a vu aucune société religieuse, aucun rite institué dans la vue d'encourager les hommes aux vices. On s'est servi dans toute la terre de la religion pour faire le mal, mais elle est partout instituée pour porter

au bien; et si le dogme apporte le fanatisme et la guerre, la morale inspire partout la concorde.

On ne se trompe pas moins quand on croit que la religion des musulmans ne s'est établie que par les armes. Les mahométans ont eu leurs missionnaires aux Indes et à la Chine; et la secte d'Omar combat la secte d'Ali par la parole jusque sur les côtes de Coromandel et de Malabar.

Il résulte de ce tableau que tout ce qui tient intimement à la nature humaine se ressemble d'un bout de l'univers à l'autre; que tout ce qui peut dépendre de la coutume est différent, et que c'est un hasard s'il se ressemble. L'empire de la coutume est bien plus vaste que celui de la nature; il s'étend sur les mœurs, sur tous les usages; il répand la variété sur la scène de l'univers; la nature y répand l'unité; elle établit partout un petit nombre de principes invariables: ainsi le fonds est partout le même; et la culture produit des fruits divers.

Puisque la nature a mis dans le cœur des hommes l'intérêt, l'orgueil et toutes les passions, il n'est pas étonnant que nous ayons vu, dans une période d'environ dix siècles, une suite presque continue de crimes et de désastres. Si nous remontons aux temps précédents, ils ne sont pas meilleurs. La coutume a fait que le mal a été opéré partout d'une manière différente.

Il est aisé de juger par le tableau que nous avons fait de l'Europe, depuis le temps de Charlemagne jusqu'à nos jours, que cette partie du monde est

incomparablement plus peuplée, plus civilisée, plus riche, plus éclairée qu'elle ne l'était alors, et que même elle est beaucoup supérieure à ce qu'était l'empire romain, si vous en exceptez l'Italie.

C'est une idée digne seulement des plaisanteries des *Lettres persanes*, ou de ces nouveaux paradoxes, non moins frivoles, quoique débités d'un ton plus sérieux, de prétendre que l'Europe soit dépeuplée depuis le temps des anciens Romains.

Que l'on considère, depuis Pétersbourg jusqu'à Madrid, ce nombre prodigieux de villes superbes, bâties dans des lieux qui étaient des déserts il y a six cents ans ; qu'on fasse attention à ces forêts immenses qui couvraient la terre des bords du Danube à la mer Baltique, et jusqu'au milieu de la France ; il est bien évident que, quand il y a beaucoup de terres défrichées, il y a beaucoup d'hommes. L'agriculture, quoi qu'on en dise, et le commerce, ont été beaucoup plus en honneur qu'ils ne l'étaient auparavant.

Une des raisons qui ont contribué en général à la population de l'Europe, c'est que dans les guerres innombrables que toutes ces provinces ont essuyées, on n'a point transporté les nations vaincues.

Charlemagne dépeupla, à la vérité, les bords du Véser ; mais c'est un petit canton qui s'est rétabli avec le temps. Les Turcs ont transporté beaucoup de familles hongroises et dalmatiennes ; aussi ces pays ne sont-ils pas assez peuplés ; et la Pologne ne manque d'habitants que parce que le peuple y est encore esclave.

Dans quel état florissant serait donc l'Europe, sans les guerres continuelles qui la troublent pour de très-légers intérêts, et souvent pour de petits caprices ! Quel degré de perfection n'aurait pas reçu la culture des terres, et combien les arts qui manufacturent ces productions n'auraient-ils pas répandu encore plus de secours et d'aisance dans la vie civile, si on n'avait pas enterré dans les cloîtres ce nombre étonnant d'hommes et de femmes inutiles ! Une humanité nouvelle qu'on a introduite dans le fléau de la guerre, et qui en adoucit les horreurs, a contribué encore à sauver les peuples de la destruction qui semble les menacer à chaque instant. C'est un mal, à la vérité très-déplorable, que cette multitude de soldats entretenus continuellement par tous les princes; mais aussi, comme on l'a déjà remarqué, ce mal produit un bien : les peuples ne se mêlent point de la guerre que font leurs maîtres ; les citoyens des villes assiégées passent souvent d'une domination à une autre, sans qu'il en ait coûté la vie à un seul habitant ; ils sont seulement le prix de celui qui a eu le plus de soldats, de canons et d'argent.

Les guerres civiles ont très-long-temps désolé l'Allemagne, l'Angleterre, la France ; mais ces malheurs ont été bientôt réparés ; et l'état florissant de ces pays prouve que l'industrie des hommes a été beaucoup plus loin encore que leur fureur. Il n'en est pas ainsi de la Perse, par exemple, qui depuis quarante ans est en proie aux dévastations ; mais si elle se réunit sous un prince sage, elle re-

prendra sa consistance en moins de temps qu'elle ne l'a perdue.

Quand une nation connaît les arts, quand elle n'est point subjuguée et transportée par les étrangers, elle sort aisément de ses ruines, et se rétablit toujours.

FIN DE L'ESSAI SUR LES MŒURS.

REMARQUES

POUR SERVIR DE SUPPLÉMENT

A L'ESSAI SUR LES MOEURS ET L'ESPRIT DES NATIONS,

ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE,

DEPUIS CHARLEMAGNE JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XIII.

Ire REMARQUE.

Comment et pourquoi on entreprit cet Essai. Recherches sur quelques nations.

Plusieurs personnes savent que l'*Essai sur l'Histoire générale des mœurs*, *etc.*, fut entrepris vers l'an 1740, pour réconcilier avec la science de l'histoire une dame illustre [a] qui possédait presque toutes les autres. Cette femme philosophe était rebutée de deux choses dans la plupart de nos compilations historiques, les détails ennuyeux et les mensonges révoltants : elle ne pouvait surmonter le dégoût que lui inspiraient les premiers temps de nos monarchies modernes, avant et après Charlemagne; tout lui paraissait petit et sauvage.

Elle avait voulu lire l'histoire de France, d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie, et s'en était dégoûtée ; elle n'avait trouvé qu'un chaos, un entassement de faits inutiles, la plupart faux et mal digérés; ce sont, comme on l'a dit ailleurs, des actions bar-

[a] Madame la marquise du Châtelet.

bares sous des noms barbares, des romans insipides rapportés par Grégoire de Tours; nulle connaissance des mœurs, ni du gouvernement, ni des lois, ni des opinions; ce qui n'est pas bien extraordinaire dans un temps où il n'y avait d'opinions que les légendes des moines, et de lois que celles du brigandage : telle est l'histoire de Clovis et de ses successeurs.

Quelle connaissance certaine et utile peut-on tirer des aventures imputées à Caribert, à Chilpéric, et à Clotaire? Il ne reste de ces temps misérables que des couvents fondés par des superstitieux, qui croyaient racheter leurs crimes en dotant l'oisiveté.

Rien ne la révoltait plus que la puérilité de quelques écrivains qui pensent orner ces siècles de barbarie, et qui donnent le portrait d'Agilulphe et de Grifon, comme s'ils avaient Scipion et César à peindre. Elle ne put souffrir, dans Daniel, ces récits continuels de batailles, tandis qu'elle cherchait l'histoire des états généraux, des parlements, des lois municipales, de la chevalerie, de tous nos usages, et surtout de la société autrefois sauvage, et aujourd'hui civilisée. Elle cherchait dans Daniel l'histoire du grand Henri IV, et elle y trouvait celle du jésuite Coton : elle voyait dans cet écrivain le père de saint Louis attaqué d'une maladie mortelle, ses courtisans lui proposant une jeune fille comme une guérison infaillible, et ce prince mourant martyr de sa chasteté. Ce conte, tant de fois répété, rapporté long-temps auparavant de tant de princes, démenti par la médecine et par la

raison, était gravé, dans Daniel, au-devant de la vie de Louis VIII.

Elle ne pouvait comprendre comment un historien qui a du sens pouvait dire, après tant d'autres mal instruits, que les mamelucs voulurent choisir en Égypte, pour leur roi, saint Louis, prince chrétien, leur ennemi, l'ennemi de leur religion, leur prisonnier, qui ne connaissait ni leur langue ni leurs mœurs. On lui disait que ce fait est dans Joinville; mais il n'y est rapporté que comme un bruit populaire, et elle ne pouvait savoir que nous n'avons pas la véritable histoire de Joinville *.

La fable du vieux de la Montagne qui dépêchait deux dévots du mont Liban pour aller vite assassiner saint Louis dans Paris, et qui le lendemain, sur le bruit de ses vertus, en fesait partir deux autres pour arrêter la pieuse entreprise des deux premiers, lui paraissait fort au-dessous des *Mille et une Nuits*.

Enfin, quand elle voyait que Daniel, après tous les autres chroniqueurs, donnait pour raison de la défaite de Créci que les cordes de nos arbalètes avaient été mouillées par la pluie pendant la bataille, sans songer que les arbalètes anglaises devaient être mouillées aussi; quand elle lisait que le roi Édouard III accordait la paix parce qu'un orage l'avait épouvanté, et que la pluie décidait ainsi de la paix et de la guerre, elle jetait le livre.

* On en a retrouvé depuis, en 1748, un manuscrit qui, par le style et les caractères, paraît du siècle de Joinville; il a été imprimé à l'imprimerie royale, en 1761, in-folio.

Elle demandait si tout ce qu'on disait du prophète Mahomet et du conquérant Mahomet II était vrai; et lorsqu'on lui apprenait que nous imputions à Mahomet II d'avoir éventré quatorze de ses pages (comme si Mahomet II avait eu des pages), pour savoir qui d'eux avait mangé un de ses melons, elle concevait le plus profond et le plus juste mépris pour nos histoires.

On lui fit lire un précis des observances religieuses des musulmans; elle fut étonnée de l'austérité de cette religion, de ce carême presque intolérable, de cette circoncision quelquefois mortelle, de cette obligation rigoureuse de prier cinq fois par jour, du commandement absolu de l'aumône, de l'abstinence du vin et du jeu; et en même temps elle fut indignée de la lâcheté imbécile avec laquelle les Grecs vaincus, et nos historiens leurs imitateurs, ont accusé Mahomet d'avoir établi une religion toute sensuelle, par la seule raison qu'il a réduit à quatre femmes le nombre indéterminé, permis dans toute l'Asie, et surtout dans la loi judaïque.

Le peu qu'elle avait parcouru de l'histoire d'Espagne et d'Italie lui paraissait encore plus dégoûtant. Elle cherchait une histoire qui parlât à la raison; elle voulait la peinture des mœurs, les origines de tant de coutumes, de lois, de préjugés qui se combattent; comment tant de peuples ont passé tour à tour de la politesse à la barbarie, quels arts se sont perdus, quels se sont conservés, quels autres sont nés dans les secousses de tant

de révolutions. Ces objets étaient dignes de son esprit.

Elle lut enfin le Discours de l'illustre Bossuet sur l'Histoire universelle : son esprit fut frappé de l'éloquence avec laquelle cet écrivain célèbre peint les Égyptiens, les Grecs et les Romains ; elle voulut savoir s'il y avait autant de vérité que de génie dans cette peinture : elle fut bien surprise quand elle vit que les Égyptiens, tant vantés pour leurs lois, leurs connaissances, et leurs pyramides, n'avaient presque jamais été qu'un peuple esclave, superstitieux et ignorant, dont tout le mérite avait consisté à élever des rangs inutiles de pierres les unes sur les autres par l'ordre de leurs tyrans ; qu'en bâtissant leurs palais superbes ils n'avaient jamais su seulement former une voûte ; qu'ils ignoraient la coupe des pierres ; que toute leur architecture consistait à poser de longues pierres plates sur des piliers sans proportion ; que l'ancienne Égypte n'a jamais eu une statue tolérable que de la main des Grecs ; que ni les Grecs ni les Romains n'ont jamais daigné traduire un seul livre des Égyptiens ; que les élements de géométrie composés dans Alexandrie le furent par un Grec, etc., etc. Cette dame philosophe n'aperçut dans les lois de l'Égypte que celles d'un peuple très-borné : elle sut que depuis Alexandre cette nation fut toujours subjuguée par quiconque voulut la soumettre ; elle admira le pinceau de Bossuet, et trouva son tableau très-infidèle.

On a encore les remarques qu'elle mit aux marges de ce livre. On trouve à la page 341 ces propres

mots : « Pourquoi l'auteur dit-il que Rome englou-
« tit tous les empires de l'univers ? La Russie seule
« est plus grande que tout l'empire romain. »

Elle se plaignit qu'un homme si éloquent oubliât en effet l'univers dans une histoire universelle, et ne parlât que de trois ou quatre nations qui sont aujourd'hui disparues de la terre.

Ce qui la choqua le plus, ce fut de voir que ces trois ou quatre nations puissantes sont sacrifiées dans ce livre au petit peuple juif, qui occupe les trois quarts de l'ouvrage. On voit en marge, à la fin du discours sur les Juifs, cette note de sa main : « On peut parler beaucoup de ce peuple en théo-
« logie, mais il mérite peu de place dans l'histoire. »

En effet, quelle attention peut s'attirer par elle-même une nation faible et barbare qui ne posséda jamais un pays comparable à une de nos provinces, qui ne fut célèbre ni par le commerce ni par les arts, qui fut presque toujours séditieuse et esclave, jusqu'à ce qu'enfin les Romains la dispersèrent, comme depuis les vainqueurs mahométans dispersèrent les Parsis, peuple si supérieur aux Juifs, long-temps leur souverain, et d'une antiquité beaucoup plus grande ?

Il semblait surtout fort étrange que les mahométans, qui ont changé la face de l'Asie, de l'Afrique et de la plus belle partie de l'Europe, fussent oubliés dans l'histoire du monde. L'Inde, dont notre luxe a un si grand besoin, et où tant de nations puissantes de l'Europe se sont établies, ne devait pas être passée sous silence.

Enfin, cette dame, d'un esprit si solide et si éclairé, ne pouvait pas souffrir qu'on s'étendît sur les habitants obscurs de la Palestine, et qu'on ne dît pas un mot du vaste empire de la Chine, le plus ancien du monde entier et le mieux policé sans doute, puisqu'il a été le plus durable. Elle désirait un supplément à cet ouvrage, lequel finit à Charlemagne, et on entreprit cette étude pour s'instruire avec elle.

IIe REMARQUE.

Grand objet de l'histoire depuis Charlemagne.

L'objet était l'histoire de l'esprit humain, et non pas le détail des faits presque toujours défigurés : il ne s'agissait pas de rechercher, par exemple, de quelle famille était le seigneur de Puiset, ou le seigneur de Montlhéri, qui firent la guerre à des rois de France ; mais de voir par quels degrés on est parvenu de la rusticité barbare de ces temps à la politesse du nôtre.

On remarqua d'abord que depuis Charlemagne, dans la partie catholique de notre Europe chrétienne, la guerre de l'empire et du sacerdoce fut, jusqu'à nos derniers temps, le principe de toutes les révolutions ; c'est là le fil qui conduit dans le labyrinthe de l'histoire moderne.

Les rois d'Allemagne, depuis Othon Ier, pensèrent avoir un droit incontestable sur tous les états possédés par les empereurs romains, et ils regardèrent tous les autres souverains comme les

usurpateurs de leurs provinces : avec cette prétention et des armées, l'empereur pouvait à peine conserver une partie de la Lombardie ; et un simple prêtre, qui à peine obtient dans Rome les droits régaliens, dépourvu de soldats et d'argent, n'ayant pour armes que l'opinion, s'élève au-dessus des empereurs, les force à lui baiser les pieds, les dépose, les établit. Enfin du royaume de Minorque au royaume de France, il n'est aucune souveraineté dans l'Europe catholique dont les papes n'aient disposé, ou réellement par des séditions, ou en idée par de simples bulles. Tel est le système d'une très-grande partie de l'Europe, jusqu'au règne de Henri IV, roi de France.

C'est donc l'histoire de l'opinion qu'il fallut écrire ; et par là ce chaos d'événements, de factions, de révolutions et de crimes devenait digne d'être présenté aux regards des sages.

C'est cette opinion qui enfanta les funestes croisades des chrétiens contre des mahométans et contre des chrétiens même. Il est clair que les pontifes de Rome ne suscitèrent ces croisades que pour leur intérêt. Si elles avaient réussi, l'Église grecque leur eût été asservie. Ils commencèrent par donner à un cardinal le royaume de Jérusalem conquis par un héros. Ils auraient conféré toutes les principautés et tous les bénéfices de l'Asie Mineure et de l'Afrique ; et Rome eût plus fait par la religion qu'elle ne fit autrefois par les vertus des Scipion et des Paul-Émile.

IIIe REMARQUE.

L'histoire de l'esprit humain manquait.

On voit dans l'histoire ainsi conçue les erreurs et les préjugés se succéder tour à tour, et chasser la vérité et la raison. On voit les habiles et les heureux enchaîner les imbéciles et écraser les infortunés ; et encore ces habiles et ces heureux sont eux-mêmes les jouets de la fortune ainsi que les esclaves qu'ils gouvernent. Enfin les hommes s'éclairent un peu par ce tableau de leurs malheurs et de leurs sottises. Les sociétés parviennent avec le temps à rectifier leurs idées ; les hommes apprennent à penser.

On a donc bien moins songé à recueillir une multitude énorme de faits, qui s'effacent tous les uns par les autres, qu'à rassembler les principaux et les plus avérés qui puissent servir à guider le lecteur, et à le faire juger par lui-même de l'extinction, de la renaissance et des progrès de l'esprit humain, à lui faire reconnaître les peuples par les usages mêmes de ces peuples.

Cette méthode, la seule, ce me semble, qui puisse convenir à une histoire générale, a été aussitôt adoptée par le philosophe qui écrit l'histoire particulière d'Angleterre. M. l'abbé Velli et son savant continuateur en ont usé ainsi dans leur *Histoire de France*, en quoi ils sont, malgré leurs fautes, très-supérieurs à Mézerai et à Daniel.

IVe REMARQUE.

Des usages méprisables ne supposent pas toujours une nation méprisable.

Il y a des cas où il ne faut pas juger d'une nation par les usages et par les superstitions populaires. Je suppose que César, après avoir conquis l'Égypte, voulant faire fleurir le commerce dans l'empire romain, eût envoyé une ambassade à la Chine par le port d'Arsinoé, par la mer Rouge et par l'Océan indien. L'empereur Iventi, premier du nom, régnait alors; les annales de la Chine nous le représentent comme un prince très-sage et très-savant. Après avoir reçu les ambassadeurs de César avec toute la politesse chinoise, il s'informe secrètement, par ses interprètes, des usages, des sciences et de la religion de ce peuple romain, aussi célèbre dans l'Occident que le peuple chinois l'est dans l'Orient; il apprend d'abord que les pontifes de ce peuple ont réglé leurs années d'une manière si absurde, que le soleil est déjà entré dans les signes célestes du printemps, lorsque les Romains célèbrent les premières fêtes de l'hiver.

Il apprend que cette nation entretient à grands frais un collége de prêtres, qui savent au juste le temps où il faut s'embarquer, et où l'on doit donner bataille, par l'inspection du foie d'un bœuf, ou par la manière dont les poulets mangent de l'orge. Cette science sacrée fut apportée autrefois aux Romains par un petit dieu nommé *Tagès*, qui sortit de terre en Toscane.

Ces peuples adorent un dieu suprême et unique, qu'ils appellent toujours *Dieu très-grand et très-bon;* cependant ils ont bâti un temple à une courtisane nommée *Flora*, et les bonnes femmes de Rome ont presque toutes chez elles de petits dieux pénates hauts de quatre ou cinq pouces. Une de ces petites divinités est la déesse des tétons, l'autre celle des fesses; il y a un pénate qu'on appelle le *dieu Pet.* L'empereur se met à rire : les tribunaux de Nankin pensent d'abord avec lui que les ambassadeurs romains sont des fous ou des imposteurs, qui ont pris le titre d'envoyés de la république romaine : mais, comme l'empereur est aussi juste que poli, il a des conversations particulières avec les ambassadeurs; il apprend que les pontifes romains ont été très-ignorants, mais que César réforme actuellement le calendrier; on lui avoue que le collége des augures a été établi dans les premiers temps de la barbarie, qu'on a laissé subsister une institution ridicule, devenue chère à un peuple long-temps grossier; que tous les honnêtes gens se moquent des augures; que César ne les a jamais consultés; qu'au rapport d'un très-grand homme, nommé Caton, jamais un augure n'a pu parler à son camarade sans rire; et qu'enfin Cicéron, le plus grand orateur et le meilleur philosophe de Rome, vient de faire contre les augures un petit ouvrage intitulé *De la Divination*, dans lequel il livre à un ridicule éternel tous les auspices, toutes les prédictions et tous les sortiléges dont la terre est infatuée. L'empereur de la Chine a la curiosité de lire

ce livre de Cicéron; ses interprètes le traduisent; il admire le livre et la république romaine.

Ve REMARQUE.

En quel cas les usages influent sur l'esprit des nations.

Il y a d'autres cas où les superstitions, les préjugés populaires influent tellement sur toute une nation, que leur conduite est nécessairement absurde et leurs mœurs atroces, tant que ces opinions dominent.

Un brame philosophe arrive de l'Inde en Europe; il apprend qu'il y a un pontife en Italie qui a cinq à six cent mille hommes de troupes réglées, répandues chez quatre ou cinq peuples puissants. De ces troupes, les unes vont chaussées, les autres nu-jambes; celles-ci barbues, celles-là rasées; les unes en capuchon, les autres en bonnet; toutes dévouées à ses ordres, toutes armées d'arguments et de miracles; elles soutiennent toutes que cet Italien doit disposer de tous les royaumes. Son droit est fondé sur trois équivoques; par conséquent ce droit est reconnu par une foule qui ne raisonne point, et par quelques gens adroits qui raisonnent.

La première équivoque, c'est qu'on a dit autrefois en Asie à un pêcheur nommé *Pierre :* « Tu « es pierre, et sur cette pierre je fonderai mon as- « semblée, et tu seras pêcheur d'hommes. » La seconde, c'est qu'on montre une lettre attribuée à ce Pierre, dans laquelle il dit qu'il est à Babylone,

et on a conclu que Babylone signifiait Rome. La troisième, c'est qu'en Galilée on trouva autrefois deux couteaux pendus à un plancher : de là il a été démontré aux peuples que de ces deux couteaux il y en avait un qui appartenait à l'homme reconnu pour le successeur de Pierre, et que Pierre ayant pêché des hommes, son successeur devait avoir la terre entière dans ses filets.

Notre Indien n'aura pas de peine à s'imaginer que les princes auront cru être de trop gros poissons pour se prendre dans les filets de cet homme, quelque respectable qu'il soit; il jugera que ses prétentions doivent semer partout la discorde; et s'il apprend ensuite toutes les révoltes, les assassinats, les empoisonnements, les guerres, les saccagements que cette querelle a causés : « Voilà « dira-t-il, un arbre qui devait nécessairement « produire de tels fruits. »

S'il apprend encore que dans les derniers siècles il s'est joint à ces querelles une animosité violente de prêtre contre prêtre et de peuple contre peuple, sur des matières de controverse absolument incompréhensibles; alors, quand il verra un duc de Guise, un prince d'Orange, deux rois de France assassinés, un roi d'Angleterre mourant sur l'échafaud, la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Irlande ruisselantes de sang, et quatre à cinq cent mille hommes égorgés en différents temps au nom de Dieu, il frémira, mais il ne sera pas étonné.

Lorsqu'il aura lu ainsi l'histoire des tigres, s'il vient à des temps plus doux et plus éclairés, où un

écrit qui insulte au bon sens produit plus de brochures que la Grèce et Rome ne nous ont laissé de livres, et où je ne sais quels billets mettent tout en rumeur, il croira lire l'histoire des singes[1]. Et dans tous ces différents cas, il verra évidemment pourquoi l'opinion n'a causé aucun trouble chez les nations de l'antiquité, et pourquoi elle en a produit de si affreux et de si ridicules chez presque toutes les nations modernes de l'Europe, et surtout chez une nation qui habite entre les Alpes et les Pyrénées.

VIe REMARQUE.

Du pouvoir de l'opinion. Examen de la persévérance des mœurs chinoises.

L'opinion a donc changé une grande partie de la terre. Non-seulement des empires ont disparu sans laisser de trace; mais les religions ont été englouties dans ces vastes ruines. Le christianisme, qui est, comme on sait, la vérité même, mais que nous considérons ici comme une opinion quant à ses effets, détruisit les religions grecque, romaine, syrienne, égyptienne, dans le siècle de Théodose. Dieu permit ensuite que l'opinion du mahométisme écrasât la vérité chrétienne dans l'Orient, dans l'Afrique, dans la Grèce, qu'elle triomphât du judaïsme, de l'antique religion des mages, et du sabéisme plus antique encore; qu'elle allât dans

[1] L'auteur entend sans doute la bulle *Unigenitus* et les billets de confession, que l'Europe a regardés comme les deux plus impertinentes productions de ce siècle.

l'Inde porter un coup mortel à Brama, et qu'elle s'arrêtât à peine au Gange. Dans notre Europe chrétienne, l'opinion a séparé de Rome l'empire de Russie, la Suède, la Norvége, le Danemarck, l'Angleterre, les Provinces-Unies, la moitié de l'Allemagne, les trois quarts du pays helvétique.

Il y a sur la terre un exemple unique d'un vaste empire que la force a subjugué deux fois, mais que l'opinion n'a changé jamais : c'est la Chine.

Les Chinois avaient de temps immémorial la même religion, la même morale qu'aujourd'hui, tandis que les Goths, les Hérules, les Vandales, les Francs, n'avaient guère d'autre morale que celle des brigands, qui font quelques lois pour assurer leurs usurpations.

On a prétendu, dans quelque coin de notre Europe, que le gouvernement chinois était athée; et qui sont ceux qui ont intenté cette étrange accusation? ce sont ceux-là mêmes qui ont tant condamné Bayle pour avoir dit qu'une société d'athées pourrait subsister, qui ont tant écrit contre lui, qui ont tant crié que sa supposition était chimérique; ils se sont donc contredits évidemment, ainsi que tous ceux qui écrivent avec un esprit de parti. Ils se trompaient en disant qu'une société d'athées ne pouvait pas subsister, puisque les épicuriens, qui subsistèrent si long-temps, étaient une véritable société d'athées; car ne point admettre de dieu, et n'admettre que des dieux inutiles qui ne punissent ni ne récompensent, c'est précisément la même chose pour les conséquences.

Ils ne se trompaient pas moins en reprochant l'athéisme au gouvernement chinois. L'auteur de l'*Essai sur les mœurs, etc.* dit : « Il faut être aussi « inconsidérés que nous le sommes dans toutes nos « disputes, pour avoir osé traiter d'athée un gou- « vernement dont presque tous les édits parlent « d'un Être suprême, père des peuples, récompen- « sant et punissant avec justice, qui a mis entre lui « et l'homme une correspondance de prières et de « bienfaits, de fautes et de châtiments. »

Quelques journalistes ont affecté de douter de ces édits; mais ils n'ont qu'à lire le recueil des lettres des missionnaires, ils n'ont qu'à ouvrir le IIIe tome de l'*Histoire de la Chine*, ils n'ont qu'à lire, à la page 41, cette inscription : « Au vrai prin- « cipe de toutes choses; il est sans commencement « et sans fin, il a produit tout, il gouverne tout, « il est infiniment bon et infiniment juste, etc. »

Mais, dit-on, les Chinois croient Dieu matériel; il serait bien plus pardonnable au peuple de la Chine de nous faire ce reproche, s'ils voyaient nos tableaux d'église dans lesquels nous peignons Dieu avec une grande barbe, comme Jupiter Olympien. Nous insultons tous les jours les nations étrangères, sans songer combien nos usages peuvent leur paraître extravagants. Nous osons nous moquer d'un peuple qui professait la religion et la morale la plus pure, plus de deux mille ans avant que nous eussions commencé à sortir de notre état de sauvages, et dont les mœurs et les coutumes n'ont souffert aucune altération, tandis que tout a changé parmi nous.

VIIe REMARQUE.

Opinion, sujet de guerre en Europe.

L'opinion n'a guère causé de guerres civiles que chez les chrétiens; car le schisme des Osmanlis et des Persans n'a jamais été qu'une affaire de politique. Ces guerres intestines de religion, qui ont désolé une grande partie de l'Europe, sont plus exécrables que les autres, parce qu'elles sont nées du principe même qui devait prévenir toute guerre.

Il paraît que depuis environ cinquante ans la raison, s'introduisant parmi nous par degrés, commence à détruire ce germe pestilentiel qui avait si long-temps infecté la terre. On méprise les disputes théologiques; on laisse reposer le dogme, on n'annonce que la morale.

Il y a des opinions auxquelles on attache des signes publics, qui sont des étendards auxquels les nations se rallient : le dogme alors est la trompette qui sonne la charge. Je vénère des statues, et tu les brises; tu reçois deux espèces, et moi une; tu n'admets que deux sacrements, et moi sept; tu abats les signes de religion que j'élève : nous nous battrons infailliblement; et cette fureur durera jusqu'au temps où la raison viendra guérir nos esprits épuisés et lassés du fanatisme. Mais j'admets une grace versatile, et toi une grace concomitante : la tienne est efficace, à laquelle on peut résister; la mienne suffisante, qui ne suffit pas. Nous écrirons les uns contre les autres des livres

ennuyeux et des lettres de cachet : nous troublerons quelques familles, nous fatiguerons le gouvernement; mais nous ne pourrons exciter de guerres; et on finira par se moquer de nous.

L'opinion née des factions change quand les factions sont apaisées : ainsi quand le lecteur en sera au *Siècle de Louis XIV*, il verra qu'alors on ne pensa dans Paris rien de ce qu'on avait pensé du temps de la ligue et de la fronde. Mais il est nécessaire de transmettre le souvenir de ces égarements, comme les médecins décrivent la peste de Marseille, quoiqu'elle soit guérie. Ceux qui diraient à un historien, ne parlez pas de nos extravagances passées, ressembleraient aux enfants des pestiférés, qui ne voudraient pas qu'on dît que leurs pères ont eu le charbon.

Les papiers publics, si multipliés dans l'Europe, produisent quelquefois un grand bien; ils effraient le crime, ils arrêtent la main prête à le commettre. Plus d'un potentat a craint quelquefois de faire une mauvaise action qui serait enregistrée sur-le-champ dans toutes les archives de l'esprit humain.

On conte qu'un empereur chinois réprimanda un jour et menaça l'historien de l'empire : Quoi, dit-il, vous avez le front d'écrire jour par jour mes fautes ! Tel est mon devoir, répondit le scribe du tribunal de l'histoire, et ce devoir m'ordonne d'écrire sur-le-champ les plaintes et les menaces que vous me faites. L'empereur rougit, se recueillit, et dit : Hé bien, allez, écrivez tout, et je tâcherai de ne rien faire que la postérité puisse me

reprocher. S'il est vrai qu'un prince qui commandait à cent millions d'hommes ait ainsi respecté les droits de la vérité, que devra faire la Sorbonne? L'ordre des frères prêcheurs aurait-il droit de se plaindre? Le sénat de Rome lui-même aurait-il osé exiger qu'on trahît la vérité en sa faveur?

VIIIe REMARQUE.

De la poudre à canon.

Comme il y a des opinions qui ont absolument changé la conduite des hommes, il y a des arts qui ont aussi tout changé dans le monde; tel est celui de la poudre inflammable. Il est sûr que le bénédictin Roger Bacon n'enseigna point ce secret tel que nous l'avons; mais c'est un autre bénédictin qui l'inventa vers le milieu du quatorzième siècle, et c'est un jésuite qui apprit aux Chinois à fondre du canon au dix-septième. Ce mot de *canon*, qui ne veut dire que *tuyau*, nous a, je crois, jetés long-temps dans l'erreur. On se servait, dès l'année 1338, de longs tuyaux de fer qui lançaient de grosses flèches enflammées, garnies de bitume et de soufre, dans les places assiégées. Ces engins, diversifiés en mille façons, fesaient partie de l'artillerie; voilà pourquoi on a cru qu'au siége du château de Puyguillaume, en 1338, et à d'autres, on s'était servi de canons tels qu'on les fait aujourd'hui. Il faut des canons de vingt-quatre livres de balle pour battre de fortes murailles, et certainement on n'en avait point alors. C'est une erreur

de croire que les Anglais firent jouer des pièces de canon à la bataille de Créci, en 1346 : il n'en est aucun vestige dans les actes de la tour de Londres; un tel fait n'eût pas été sans doute oublié.

On parle dans la nouvelle *Histoire de France* d'un canon fondu, en 1301, dans la ville d'Amberg, lequel existe encore, avec cette date gravée sur sa culasse. Cette singularité surprenante m'a paru digne d'être approfondie. M. le comte d'Holnstein de Bavière a été supplié de s'en informer; on a tout vérifié sur les lieux; ce prétendu canon n'existe pas; la ville d'Amberg n'eut de fortifications qu'en 1326. Ce qui a donné lieu à cette méprise est le tombeau d'un nommé Mergue Martin, mathématicien assez fameux pour son temps, et qui fondait des canons dans le haut Palatinat; il a un canon sous ses pieds avec deux écussons, l'un représentant un griffon, et l'autre un petit canon monté sur un affût à deux roues. Son épitaphe porte qu'il mourut en 1501, le chiffre 1501 est très-bien fait, et je ne conçois pas comment on l'a pu prendre pour 1301. Si on approfondissait ainsi toutes les antiquités, ou plutôt tous les contes antiques dont on nous berce, on trouverait plus d'une vieille erreur à rectifier.

IXe REMARQUE.

De Mahomet.

Le plus grand changement que l'opinion ait produit sur notre globe, fut l'établissement de la reli-

gion de Mahomet. Ses musulmans, en moins d'un siècle, conquirent un empire plus vaste que l'empire romain. Cette révolution, si grande pour nous, n'est, à la vérité, que comme un atome qui a changé de place dans l'immensité des choses, et dans le nombre innombrable de mondes qui remplissent l'espace; mais c'est au moins un événement qu'on doit regarder comme une des roues de la machine de l'univers, et comme un effet nécessaire des lois éternelles et immuables : car peut-il arriver quelque chose qui n'ait été déterminé par le maître de toutes choses ? Rien n'est que ce qui doit être.

Comment peut-on imaginer qu'il y ait un ordre, et que tout ne soit pas la suite de cet ordre? Comment l'éternel géomètre ayant fabriqué le monde, peut-il y avoir dans son ouvrage un seul point hors de la place assignée par cet artisan suprême? On peut dire des mots contraires à cette vérité, mais une opinion contraire, c'est ce que personne ne peut avoir quand il réfléchit.

Le comte de Boulainvilliers prétend que Dieu suscita Mahomet pour punir les chrétiens d'Orient qui souillaient la terre de leurs querelles de religion, qui poussaient le culte des images jusqu'à la plus honteuse idolâtrie, et qui adoraient réellement Marie, mère de Jésus, beaucoup plus qu'ils n'adoraient le Saint-Esprit, qui n'avait en effet aucun temple, quoiqu'il fût la troisième personne de la Trinité; mais si Dieu voulait punir les chrétiens, il voulait donc punir aussi les Parsis, les sectateurs

de Zoroastre, à qui l'histoire ne reproche en aucun temps aucun trouble civil excité par leur théologie : Dieu voulait donc punir aussi les Sabéens; c'est lui supposer des vues partiales et particulières. Il paraît étrange d'imaginer que l'Être éternel et immuable change ses décrets généraux; qu'il s'abaisse à de petits desseins; qu'il établisse le christianisme en Orient et en Afrique pour le détruire; qu'il sacrifie, par une providence particulière, la religion annoncée par son fils, à une religion fausse. Ou il a changé ses lois, ce qui serait une inconstance inconcevable dans l'Être suprême; ou l'abolition du christianisme dans ces climats était une suite infaillible des lois générales.

Plusieurs autres savants hommes, et surtout M. Sale, auteur de la meilleure traduction de l'*Alcoran* *, et des meilleurs commentaires, penchent vers l'opinion que Mahomet travailla en effet à la gloire de Dieu en détruisant le culte du soleil en Perse, et celui des étoiles en Arabie. Mais les mages n'adoraient point le soleil : ils le révéraient comme l'emblème de la Divinité; cela est hors de doute. On n'admit réellement les deux principes en Perse que du temps de Manès. Les mages n'avaient jamais adoré ce que nous appelons le mauvais principe; ils le regardaient précisément comme nous regardons le diable; c'est ce qui se voit expressément dans le *Sadder,* ancien commentaire du livre du *Zend,* le plus ancien de tous les livres; et, à tout prendre, la religion de Zoroastre valait mieux que

* Cette traduction est en langue anglaise.

celle de Mahomet, qui lui-même adopta plusieurs dogmes des Perses.

A l'égard des Arabes, il est vrai qu'ils rendaient un culte aux étoiles; mais c'était certainement un culte subordonné à celui d'un Dieu suprême, créateur, conservateur, vengeur et rémunérateur : on le voit par leur ancienne formule : « O Dieu! je me « voue à ton service; je me voue à ton service, ô « Dieu! tu n'as de compagnons que ceux dont tu « es le maître absolu, tu es le maître de tout ce « qui existe. » L'unité de Dieu fut de temps immémorial reconnue chez les Arabes, quoiqu'ils admissent, ainsi que les Perses et les Chaldéens, un ennemi du genre humain, qu'ils nommaient Satan; l'unité de Dieu, et l'existence de ce Satan subordonné à Dieu, sont le fondement du livre de *Job*, qui vivait certainement sur les confins de l'Arabie, et que plusieurs savants croient avec raison antérieur à Moïse d'environ sept générations.

Si les mahométans écrasèrent la religion des mages et des Arabes, on ne voit pas quelle gloire en revint à Dieu. Les hommes ont toujours été portés à croire Dieu glorieux, parce qu'ils le sont; car, ainsi qu'on l'a déjà dit, ils ont fait Dieu à leur image. Tous, excepté les sages, se sont représenté Dieu comme un prince rempli de vanité, qui se sent blessé quand on ne l'appelle pas *votre altesse*, et qu'on ne lui donne que de l'*excellence*, et qui se fâche quand on fait la révérence à d'autres qu'à lui en sa présence.

Le savant traducteur de l'*Alcoran* tombe un peu

dans le faible que tout traducteur a pour son auteur; il ne s'éloigne pas de croire que Mahomet fut un fanatique de bonne foi. « Il est aisé de convenir, « dit-il, qu'il put regarder comme une œuvre mé« ritoire d'arracher les hommes à l'idolâtrie et à la « superstition, et que par degrés, et avec le se« cours d'une imagination allumée, qui est le par« tage des Arabes, il se crut en effet destiné à ré« former le monde. »

Bien des gens ne croiront pas qu'il y ait eu beaucoup de bonne foi dans un homme qui dit avoir reçu les feuilles de son livre par l'ange Gabriel, et qui prétend avoir été transporté de la Mecque à Jérusalem en une nuit sur la jument Borac; mais j'avoue qu'il est possible qu'un homme rempli d'enthousiasme et de grands desseins ait imaginé en songe qu'il était transporté de la Mecque à Jérusalem, et qu'il parlait aux anges : de telles fantaisies entrent dans la composition de la nature humaine. Le philosophe Gassendi rapporte qu'il rendit la raison à un pauvre homme qui se croyait sorcier ; et voici comment il s'y prit : il lui persuada qu'il voulait être sorcier comme lui ; il lui demanda de sa drogue, et feignit de s'en frotter; ils passèrent la nuit dans la même chambre : le sorcier endormi s'agita et parla toute la nuit : à son réveil il embrassa Gassendi, et le félicita d'avoir été au sabbat; il lui racontait tout ce que Gassendi et lui avaient fait avec le bouc. Gassendi lui montrant alors la drogue à laquelle il n'avait pas touché, lui fit voir qu'il avait passé la nuit à lire et

à écrire. Il parvint enfin à tirer le sorcier de son illusion.

Il est vraisemblable que Mahomet fut d'abord fanatique, ainsi que Cromwell le fut dans le commencement de la guerre civile : tous deux employèrent leur esprit et leur courage à faire réussir leur fanatisme ; mais Mahomet fit des choses infiniment plus grandes, parce qu'il vivait dans un temps et chez un peuple où l'on pouvait les faire. Ce fut certainement un très-grand homme, et qui forma de grands hommes. Il fallait qu'il fût martyr ou conquérant, il n'y avait pas de milieu. Il vainquit toujours, et toutes ses victoires furent remportées par le petit nombre sur le grand. Conquérant, législateur, monarque et pontife, il joua le plus grand rôle qu'on puisse jouer sur la terre aux yeux du commun des hommes; mais les sages lui préféreront toujours Confutzée, précisément parce qu'il ne fut rien de tout cela, et qu'il se contenta d'enseigner la morale la plus pure à une nation plus ancienne, plus nombreuse et plus policée que la nation Arabe.

Xe REMARQUE.

De la grandeur temporelle des califes et des papes.

L'opinion et la guerre firent la grandeur des califes ; l'opinion et l'habileté firent la grandeur des papes. Nous ne comparons point ici religion à religion, église à mosquée, évêque à muphti, mais politique à politique, événements à événements.

Dans l'ordre ordinaire des choses, la guerre peut donner de grands états; l'habileté n'en peut donner que de petits: ceux-ci durent plus long-temps; la guerre, qui a fondé les autres, les détruit tôt ou tard. Ainsi les papes ont eu peu à peu cent milles italiques de pays en long et en large, et les califes, qui en avaient eu plus de douze cents lieues, les perdirent par les armes. Les califes possédaient l'Espagne, l'Afrique, l'Égypte, la Syrie, une partie de l'Asie Mineure et la Perse, au septième et au huitième siècle, quand les papes n'étaient que des évêques soumis à l'exarque de Ravenne. Le titre du pape alors était *vicaire de Pierre, évêque de Rome.* Il était élu par le peuple assemblé, comme l'étaient tous les autres évêques d'Orient et d'Occident. Le clergé romain demandait la confirmation de l'exarque en ces termes : « Nous vous supplions, « vous, chargé du ministère impérial, d'ordonner « la consécration de notre père et pasteur. » Il écrivait au métropolitain de Ravenne: « Saint père, « nous supplions votre béatitude d'obtenir du sei« gneur exarque l'ordination de celui que nous « avons élu. » C'est ce qu'on voit encore dans l'ancien diurnal romain.

Il est donc constant que le pape était bien loin d'avoir aucune prétention sur la souveraineté de Rome avant Charlemagne. Si l'on prétend que Grégoire II secoua le joug de son empereur, résidant à Constantinople, qu'était-il autre chose qu'un rebelle?

Charlemagne étant devenu empereur romain,

et ses successeurs ayant pris ce titre, il est encore évident que les papes n'étaient pas sous eux empereurs de Rome. Les Othons ne permirent certainement pas que l'évêque fût souverain dans la ville qu'ils regardaient comme la capitale de leur empire. Grégoire VII, en tenant l'empereur Henri IV pieds nus et en chemise dans son antichambre, à Canosse, n'osa jamais prendre le titre de souverain de Rome, sous quelque dénomination que ce pût être.

Les princes normands, conquérants de Naples, en fesaient hommage au pape; mais aucun historien n'a jamais produit aucun acte où l'on voie les rois de Naples faire cet hommage au pontife romain, comme monarque romain : la première investiture, donnée aux princes normands, le fut par l'empereur Henri III en 1047.

La seconde investiture est d'un genre différent, et mérite la plus grande attention. Le pape Léon IX, ayant fait une espèce de croisade contre ces princes, fut battu et pris par eux; ils traitèrent leur captif avec beaucoup d'humanité, chose assez rare dans ces temps-là; et le pape Léon, en levant l'excommunication qu'il avait lancée contre eux, leur accorda tout ce qu'ils avaient pris et tout ce qu'ils pourraient prendre, en qualité de fief héréditaire de saint Pierre, *de sancto Petro hæreditatis feudo.*

A qui Charles d'Anjou fit-il hommage lige pour Naples et Sicile ? fut-ce à la personne de Clément IV, souverain de Rome? non ; ce fut à l'É-

glise romaine et aux papes canoniquement élus, *pro regno Siciliæ et aliis terris nobis ab Ecclesiâ romanâ concessis*, « pour nos royaumes concédés « par l'Église romaine. » Cet hommage lige était donc au fond ce qu'il était dans son origine, une oblation à saint Pierre, un acte de dévotion, dont il résulta des meurtres, des assassinats et des empoisonnements. Le pape était alors si peu souverain de Rome, que la monnaie y avait été frappée au nom de Charles d'Anjou lui-même, quand il était sénateur unique. On a encore des écus de ce temps avec cette légende : *Karolus, senatus populusque romanus*, et sur le revers : *Roma caput mundi.* Il y a de pareilles monnaies frappées au nom des Colonnes et des Ursins; il y a aussi des monnaies au nom des papes; mais jamais vous ne voyez sur ces pièces la souveraineté du pape exprimée : le mot *domnus*, dont on se servit très-rarement, était un titre honorifique que jamais aucun roi de France, d'Allemagne, d'Espagne, d'Angleterre, n'employa, si je ne me trompe; et on ne trouve ce mot *domnus* sur aucune monnaie des papes.

Dans les sanglantes querelles de Frédéric Barberousse avec le pape Alexandre III, jamais cet Alexandre ne se dit unique souverain de Rome : il avait beaucoup de terres d'une mer à l'autre; mais assurément il ne possédait pas en propre la ville où l'empereur avait été sacré roi des Romains.

Grégoire IX, en accusant l'empereur Frédéric II de préférer Mahomet à Jésus-Christ, le dépose à la vérité de l'empire, selon l'usage aussi insolent

qu'absurde de ces temps-là ; mais il n'ose se mettre à sa place, il n'ose se dire prince temporel de Rome.

Innocent IV dépose encore le même empereur dans le concile de Lyon ; mais il ne prend point Rome pour lui-même ; l'empire romain subsistait toujours, ou était censé subsister. Les papes n'osaient s'appeler rois des Romains, mais ils l'étaient autant qu'ils le pouvaient. Les empereurs étaient nommés, sacrés, reconnus rois des Romains, et ne l'étaient pas en effet. Qu'était donc Rome? une ville où l'évêque avait un très-grand crédit, où le peuple jouissait souvent de l'autorité municipale, et où l'empereur n'en avait aucune que lorsqu'il y venait à main armée, comme Alaric, ou Totila, ou Arnoud, ou les Othons.

Les papes regardaient non-seulement le royaume de Naples, mais ceux de Portugal, d'Aragon, de Grenade, de Sardaigne, de Corse, de Hongrie, et surtout d'Angleterre, comme feudataires ; mais ils ne se disaient, ni n'étaient les maîtres de ces pays. Ce n'était pas seulement l'opinion, la superstition qui soumettait ces royaumes au siége de Rome, c'était l'ambition. Un prince disputait une province ; il ne manquait pas d'accuser son compétiteur d'être hérétique ou fauteur d'hérétiques, ou d'avoir épousé sa cousine au cinquième degré, ou d'avoir mangé gras le vendredi. On donnait de l'argent au pape, qui en échange donnait la province par une bulle : cette bulle était l'étendard auquel les peuples se ralliaient ; et le pape, qui ne

possédait pas un pouce de terre dans Rome, donnait des royaumes ailleurs.

La même chose arriva aux califes dans leur décadence qu'aux papes dans leur élévation. Les sultans de l'Asie et de l'Égypte, et du reste de l'Afrique, les rois des provinces espagnoles, prirent des investitures des califes qui ne possédaient plus rien. Tel a été le chaos où la terre fut long-temps plongée.

Les évêques allemands, dans l'anarchie de l'empire, s'étaient déjà faits princes, et en prenaient le titre, quand les papes étaient bien moins puissants dans Rome qu'un évêque de Vurtzbourg en Allemagne. Les papes avaient à Rome si peu de pouvoir, qu'ils furent obligés de se réfugier dans Avignon pendant soixante et dix ans.

Martin V, élu au concile de Constance, est, je crois, le premier qui soit représenté sur les monnaies avec la triple couronne, inventée par Boniface VIII. Les papes n'ont été réellement les maîtres de Rome que quand ils ont eu le château Saint-Ange; ce qui n'arriva qu'au quinzième siècle.

Enfin ils ont régné, mais sans jamais se dire rois de Rome; et les empereurs, qui n'ont jamais cessé d'en être rois, n'ont osé jamais y demeurer. Le monde se gouverne par des contradictions; et voilà sans doute la plus frappante : elle dure depuis Charlemagne.

Charles-Quint, roi de Rome, voulut bien la saccager; mais d'y demeurer seulement trois mois, de prétendre y fixer le siége de son empire, c'est ce que ce prince victorieux n'osa point entreprendre.

Comment donc accorder la souveraineté du pape avec celle du roi des Romains? c'est un problème que le temps a résolu insensiblement. Il semble que les empereurs et les papes soient convenus tacitement que les uns régneraient en Allemagne, et seraient rois de Rome de droit, tandis que les papes le seraient de fait. Ce partage ne nous étonne plus, parce que nous y sommes accoutumés; mais il n'en est pas moins étrange.

Ce qui nous fait voir combien la destinée se joue de l'univers, c'est que celui qui affermit la souveraineté réelle des papes sur les fondements les plus solides, fut cet Alexandre VI, coupable de tant d'horribles meurtres commis par les mains de son incestueux fils dans la Romagne, dans Imola, Forli, Faenza, Rimini, Césène, Fano, Bertinoro, Urbino, Camerino, et surtout dans Rome. Quel était le titre de cet homme? celui de *serviteur des serviteurs de Dieu;* et quelle serait aujourd'hui dans Rome la prérogative de celui qui est intitulé roi des Romains? il aurait l'honneur de tenir l'étrier du pape, et de servir de diacre à la grand'messe.

XIe REMARQUE.

Des moines.

L'opinion, plus que toute autre chose, a fait les moines, et c'était une opinion bien étrange que celle qui dépeupla l'Égypte pour peupler quelque temps des déserts.

On a parlé des moines dans l'*Essai sur les mœurs,*

quoique cette partie du genre humain ait été omise dans toutes les histoires qu'on appelle *profanes*. Après tout, ils sont hommes, et même dans ce corps si étranger au monde il s'est trouvé de grands hommes. L'auteur a été beaucoup plus modéré envers eux que le célèbre évêque du Bellai, et que tous les auteurs qui ne sont pas du rite romain. Il a parlé des jésuites avec impartialité; car c'est ainsi qu'un historien doit parler de tout.

Le bien public doit être préféré à toute société particulière, et l'état aux moines, on le sait assez. La société humaine s'est aperçue depuis long-temps combien ces familles éternelles, qui se perpétuent aux dépens de toutes les autres, nuisent à la population, à l'agriculture, aux arts nécessaires; combien elles sont dangereuses dans des temps de troublé. Il est certain qu'il est en Europe des provinces qui regorgent de moines, et qui manquent d'agriculteurs.

Un auteur de paradoxes a prétendu que les moines sont utiles, en ce que leurs terres, dit-il, sont toujours mieux cultivées que celles de la pauvre noblesse; mais c'est précisément par cette raison que les moines font tort à l'état : leurs maisons sont bâties des débris des masures de la noblesse ruinée. Il est démontré que cent gentilshommes, ayant chacun une terre de deux mille livres de revenu, rendraient plus de services au roi et à la nation, qu'un abbé qui possède deux cent mille livres de rente. L'exemple de Londres est frappant; tel quartier de cette ville, habité autre-

fois par trente moines, l'est aujourd'hui par trois cents familles. On manque quelquefois d'agriculteurs, de soldats, de matelots, d'artisans; ils sont dans les cloîtres, et ils y languissent.

La plupart sont des esclaves enchaînés sous un maître qu'ils se sont donné; ils lui parlent à genoux, ils l'appellent *monseigneur :* c'est la plus profonde humiliation devant le plus grand faste; et encore, dans cet abaissement, ils tirent une vanité secrète de la grandeur de leur despote.

Plusieurs religieux, il est vrai, détestent dans l'âge mûr les chaînes dont ils se sont garrottés dans l'âge où l'on ne devrait pas disposer de soi-même; mais ils aiment leur institut, leur ordre; et ces esclaves ont les yeux si fascinés, que la plupart ne voudraient pas de la liberté, si on la leur rendait. Ce sont les compagnons d'Ulysse qui refusent de reprendre la forme humaine. Ils se dédommagent de cet abrutissement en Italie, en Espagne, en donnant insolemment leurs mains à baiser aux femmes. Leurs abbés sont princes en Allemagne. On voit des moines grands officiers d'un prince moine, et son cloître est une cour qui nourrit l'ambition. Depuis que cet ouvrage a été écrit, tout est bien changé. Les hommes ont enfin ouvert les yeux.

Les moines, dans leur institut, sont hors du genre humain, et ils ont voulu gouverner le genre humain. Séculiers et errants dans leur origine, ils ont été incorporés dans la hiérarchie de l'Église grecque; mais ils ont été regardés comme les en-

nemis de la hiérarchie latine. On a proposé dans tous les pays catholiques de diminuer leur nombre, l'on n'a jamais pu y parvenir jusqu'à présent. Dans les pays protestants, on a été forcé de les détruire tous.

On vient d'abolir les jésuites en France pour la seconde fois [a]; on leur reprochait des priviléges qu'ils ne tenaient que de Rome, et qui étaient incompatibles avec les lois de l'état; mais tous les autres religieux ont à peu près les mêmes priviléges. Les jésuites ont été chassés du Portugal par des raisons de politique, et à l'occasion de l'assassinat du roi; ils ont été détruits en France pour avoir voulu dominer dans les belles-lettres, dans l'état et dans l'Église : c'est un avertissement pour tous les autres ordres religieux. Il en est un dont on envie les richesses, mais dont on respecte l'antiquité et les travaux littéraires; il en est une foule d'autres moins considérés.

Tout le monde convient qu'au lieu de ces retraites monastiques, où l'on fait serment à Dieu de vivre aux dépens d'autrui et d'être inutile, il faut des asiles à la vieillesse qui ne peut plus travailler. Tout le monde voit que chaque profession a ses vieillards, ses invalides, que le nom d'hôpital effraie, et qui finiraient leurs jours sans rougir dans des communautés instituées sous un autre nom; tout le monde le dit, et personne n'a encore essayé de changer des monastères onéreux à l'état en asiles nécessaires.

a Voyez le *Précis du Siècle de Louis XV*, chap. XXXVIII.

Ce n'est pas assurément dans un esprit de censure que l'auteur de l'*Essai sur les mœurs* a été en ce point l'organe de la voix publique; il a insinué, avec tous les bons citoyens, qu'on doit augmenter le nombre des hommes utiles, et diminuer celui des inutiles. Le jeune homme qui a des talents, et qui les ensevelit dans le cloître, fait tort au public et à soi-même. Qu'eût-ce été si Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, et tant d'autres, avaient, dans l'âge où l'on ne peut se connaître, pris le parti de se faire théatins ou picpus!

XIIe REMARQUE.

Des croisades.

Les croisades ont été l'effet le plus mémorable de l'opinion. On persuada à des princes occidentaux, tous jaloux l'un de l'autre, qu'il fallait aller au bout de la Syrie. Un mauvais succès pouvait les faire tous exterminer; et s'ils réussissaient; ils allaient s'exterminer les uns les autres.

De toutes ces croisades, celle que saint Louis fit en Égypte fut la plus mal conduite, et celle qu'il fit en Afrique, la moins convenable; elle n'avait aucun rapport au premier objet, qui était d'aller s'emparer de Jérusalem, ville d'ailleurs absolument indifférente aux intérêts de toutes les nations occidentales, ville dont elles pouvaient même détourner leurs pas avec horreur, puisqu'on y avait fait mourir leur Dieu; ville dans laquelle ils ne pouvaient punir la race juive, coupable à leurs yeux

de ce meurtre, puisque cette race n'y habitait plus; pays d'ailleurs dépeuplé et stérile, dans lequel on n'aurait pas même combattu les musulmans, puisque les Tartares leur enlevaient alors ces contrées, ou du moins achevaient de les désoler par leurs incursions; pays enfin sur lequel les empereurs de Constantinople, dépouillés auparavant par les croisés mêmes, pouvaient seuls avoir quelques droits, et sur lequel les croisés n'avaient seulement pas l'apparence d'une prétention.

On a inséré dans la nouvelle *Histoire de France*, par M. l'abbé Velli, un passage dans lequel on accuse l'auteur de l'*Essai sur les mœurs* d'avoir inventé que saint Louis entreprit la croisade contre Tunis pour seconder les vues ambitieuses et intéressées de son frère Charles d'Anjou, roi des Deux-Siciles. Il n'a point assurément inventé ce fait, qui est très-précieux dans l'histoire de l'esprit humain: ce fait se trouve dans toutes les anciennes chroniques d'Italie; il est transcrit dans l'*Histoire universelle* de Delisle, tome III, page 295. On le voit en propres mots dans Mézerai, sous l'année 1269. « Quant au saint roi, dit-il, il tourna son entre-« prise sur le royaume de Tunis, par deux motifs; « l'un, qu'il lui semblait que la conquête de ce « pays-là lui fraierait le chemin à celle de l'Égypte, « sans laquelle il ne pouvait garder la Terre-Sainte; « l'autre, *que son frère l'y portait*, à dessein de « rendre ces côtes d'Afrique tributaires de son « royaume de Sicile, comme elles l'avaient été du « temps de Roger, prince normand. » Rapin de

Thoyras dit expressément la même chose dans le règne de Henri III d'Angleterre.

Il n'est donc que trop vrai que la simplicité héroïque de Louis le rendit la victime de l'ambition de son frère, qui devait être de cette croisade : ce fut même une des raisons qui porta le barbare Charles d'Anjou à faire périr, par la main du bourreau, Conradin, héritier légitime des Deux-Siciles, le duc d'Autriche, son cousin, et le prince Conrad, un des fils de l'empereur Frédéric II : il crut qu'il était de sa politique de se souiller d'une action si honteuse, afin de n'être point inquiété dans la Sicile quand il irait piller l'Afrique. Quels préparatifs pour un saint voyage ! Mais en quoi d'ailleurs était-il si saint ? il n'était question que d'aller gagner des dépouilles et la peste sur les ruines de Carthage.

Saint Louis partit sous ces funestes auspices, et son frère n'arriva qu'après sa mort. Si le monarque de France prétendait aller de Tunis en Égypte, cette entreprise était beaucoup plus périlleuse que sa première croisade, et ses troupes auraient péri dans les déserts de Barca, aussi aisément que sur les bords du Nil.

L'auteur de l'*Essai sur les mœurs* sait très-bien que Guillaume de Nangis, qui écrivait l'histoire comme on l'écrivait alors, prétend que le shérif, ou émir, ou bey, ou soldan de Tunis, avait grande envie de se faire chrétien, et qu'il fit espérer au roi, par plusieurs lettres, sa conversion prochaine. Le même Guillaume croit bonnement que saint

Louis alla vite mettre à feu et à sang les états de ce prince mahométan, pour l'attirer par cette douceur à la religion chrétienne. Si c'est là une manière sûre de convertir, on s'en rapporte à tout lecteur éclairé. Apparemment que la maxime, *contrains-les d'entrer,* était admise dans la politique comme dans la théologie, et qu'on traitait les musulmans comme les Albigeois. On peut hardiment n'être pas de l'opinion de Guillaume; non qu'on le regarde comme un historien infidèle, mais comme un esprit fort simple, qui, quarante ans après la mort de saint Louis, écrivait sans discernement ce qu'il avait entendu dire. Un souverain de Tunis, qui veut se faire catholique romain, un roi de France qui vient assiéger sa ville pour l'aider à entrer au giron de l'Église, sont des contes qu'on peut mettre avec les fables du Vieux de la Montagne, et de la couronne d'Égypte présentée au roi de France. Les entreprises de ces temps-là étaient romanesques; mais il y avait plus de romanesque encore dans les historiens. Il faut convenir que saint Louis aurait bien mieux fait de gouverner en paix ses états, que d'aller exposer au fer des Africains et à la peste, sa fille, sa bru, sa belle-sœur, et sa nièce, qui firent avec lui ce fatal voyage.

Qu'il soit permis de dire ici que l'abbé Velli, auquel on impute cet injuste reproche contre l'auteur de l'*Essai sur les mœurs,* l'a copié dans quelques endroits, et qu'il aurait pu le citer; de même que le père Barre, dans son *Histoire d'Allemagne,*

a copié mot pour mot la valeur de cinquante pages de l'*Histoire de Charles XII:* on est obligé d'en avertir, parce que, lorsque les historiens sont contemporains, il est difficile, au bout de quelque temps, de savoir qui est celui qui a pillé l'autre. Mais n'oublions pas combien le droit qu'on réclame est peu de chose.

Remarquons encore que l'abbé Velli, après avoir critiqué le même auteur de l'*Essai sur les mœurs*, dans son sixième volume de l'*Histoire de France*, p. 73, fortifie ensuite lui-même l'assertion de cet auteur par ces mots, p. 252 : « Les autres s'en pre-« naient au roi de Sicile, qu'ils accusaient haute-« ment d'avoir cherché à le faire périr (saint Louis) « dans une terre étrangère ; » et par ceux-ci, p. 266: « Il espérait que le roi de Tunis paierait le tribut « ordinaire..... La multitude accusa hautement le « prince sicilien d'avoir sacrifié l'honneur de la re-« ligion à son intérêt particulier. »

Velli relève aussi l'auteur de l'*Essai sur les mœurs*, pages 361 et 362, sur la raison que celui-ci donne des vêpres siciliennes. Cependant M. Velli rapporte lui-même le texte de Malespina, qui dit : *Uno francese per suo rigoglio prese una femina... per farle villania.* Je ne crois pas que ces mots *per farle villania* signifient « pour fouiller si elle n'avait « pas de poignard caché. » D'ailleurs on ne dit point que l'on chercha à fouiller les autres femmes, ni les hommes qui allaient aussi à vêpres.

XIIIe REMARQUE.

De Pierre de Castille, dit le Cruel.

Pierre-le-Cruel se vengeait avec barbarie, j'en tombe d'accord : mais je le vois trahi, persécuté par ses frères bâtards, par sa femme même; soutenu à la vérité par le *prince Noir*, le premier homme de son temps, mais ayant nécessairement la France contre lui, puisqu'il était protégé par l'Anglais; opprimé enfin par un ramas de brigands, et assassiné par son frère bâtard, car il fut tué étant désarmé : et ce Henri de Transtamare, assassin et usurpateur, a été respecté des historiens, parce qu'il a été heureux.

A la bonne heure que ce Pierre ait emporté au tombeau le nom de *Cruel;* mais quel titre donnerons-nous au tyran qui fit périr Conradin et le duc d'Autriche sur l'échafaud? Et comment nommer tant d'horribles attentats qui ont effrayé l'Europe?

XIVe REMARQUE.

De Charles de Navarre, dit le Mauvais.

On convient que Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, comte d'Évreux, était très-mauvais; que don Pèdre, roi de Castille, surnommé *le Cruel*, méritait ce titre; mais voyons si, dans ces temps de la belle chevalerie, il y avait chez les princes tant de douceur et de générosité. Le roi de France, Jean, surnommé *le Bon*, commença son règne

par faire tuer le comte d'Eu, son connétable. Il donna l'épée de connétable au prince d'Espagne, don La Cerda, son favori, et l'investit des terres qui appartenaient à son beau-frère Charles, roi de Navarre. Cette injustice pouvait-elle n'être pas vivement ressentie par un prince du sang, souverain d'un beau royaume? On avait dépouillé son père des provinces de Champagne et de Brie; on donnait à un étranger l'Angoumois et d'autres terres qui étaient la dot de sa femme, sœur du roi de France. La colère lui fait commettre un crime atroce : il fait assassiner le connétable La Cerda; et ce qui est encore triste, c'est qu'il obtient par ce meurtre la justice qu'on lui avait refusée. Le roi transige avec lui sur toutes ses prétentions. Mais que fait Jean-le-Bon après cette réconciliation publique? il court à Rouen, où il trouve le roi de Navarre à table avec le dauphin et quatre chevaliers; il fait saisir les chevaliers; on leur tranche la tête sans forme de procès; on met en prison le roi de Navarre sur le simple prétexte qu'il a fait un traité avec les Anglais; mais, comme roi de Navarre, n'était-il pas en droit de faire ce prétendu traité? Et si, en qualité de comte d'Évreux et de prince du sang, il ne pouvait sans félonie négocier à l'insu du suzerain, qu'on me montre le grand vassal de la couronne qui n'a jamais fait de traités particuliers avec les puissances voisines? En quoi donc Charles-le-Mauvais est-il jusqu'à présent plus mauvais que bien d'autres? Plût à Dieu que ce titre n'eût convenu qu'à lui!

On prétend qu'il a empoisonné Charles V; où en est la preuve? Qu'il est aisé de supposer de nouveaux crimes à ceux qui sont chargés de la haine d'un parti! Il avait, dit-on, engagé un médecin juif de l'île de Chypre à venir empoisonner le roi de France. On voit trop fréquemment dans nos histoires des rois empoisonnés par des médecins juifs; mais une constitution valétudinaire est plus dangereuse encore que les médecins.

XVe REMARQUE.

Des querelles de religion.

On a vu que, depuis le pape Grégoire VII jusqu'à l'empereur Charles-Quint, les querelles de l'empire et du sacerdoce ont bouleversé l'un et l'autre. Depuis Charles-Quint jusqu'à la paix de Vestphalie, les querelles théologiques ont fait couler le sang en Allemagne : le même fléau a désolé l'Angleterre depuis Henri VIII jusqu'au temps du roi Guillaume, où la liberté de conscience fut pleinement établie.

La France a éprouvé des malheurs, s'il se peut, encore plus grands, depuis François II jusqu'à la mort de Henri IV; et cette mort, toujours sensible aux cœurs bien faits, a été le fruit de ces querelles. Il est triste qu'un si bon arbre ait produit de si détestables fruits.

On a souvent agité si l'empereur Henri IV devait secouer le joug de la papauté, au lieu de rester pieds nus dans l'antichambre de Grégoire VII; si

Charles-Quint, après avoir pris et saccagé Rome, devait régner dans Rome, et se faire protestant; et si Henri IV, roi de France, pouvait se dispenser de faire abjuration. De bons esprits assurent qu'aucune de ces trois choses n'était possible.

L'empereur Henri IV avait un trop violent parti contre lui, et n'était pas un homme d'un assez grand génie pour faire une révolution. Charles-Quint l'était, mais il n'aurait rien gagné à renoncer à la religion catholique*. Pour le roi de France, Henri-le-Grand, il est vraisemblable qu'il ne pouvait prendre d'autre parti que celui qu'il embrassa, quelque humiliation qui y fût attachée. La reine Élisabeth, qui lui en fit des reproches si amers, pouvait bien lui donner des secours pour disputer le terrain de province en province, mais non pas pour conquérir le royaume de France. Il avait contre lui les trois quarts du pays, Philippe II et les papes; il fallut plier. La facilité de son caractère se joignit à la nécessité où il était réduit. Un Charles XII, un Gustave-Adolphe, eussent été inflexibles; mais ces héros étaient plus soldats que politiques; et Henri IV avec ses faiblesses était aussi politique que soldat. Il paraissait impossible qu'il fût roi de France s'il ne se rangeait à la communion de Rome; de même qu'on ne pourrait aujourd'hui être roi de Suède ou d'Angleterre, si l'on n'était pas d'une communion opposée à Rome. Henri IV fut assassiné malgré son abjuration,

* Voyez les notes de l'*Essai sur les mœurs, etc.*

comme Henri III malgré ses processions; tant la politique est impuissante contre le fanatisme!

La seule arme contre ce monstre, c'est la raison. La seule manière d'empêcher les hommes d'être absurdes et méchants, c'est de les éclairer. Pour rendre le fanatisme exécrable, il ne faut que le peindre. Il n'y a que des ennemis du genre humain qui puissent dire : « Vous éclairez trop les hommes, « vous écrivez trop l'histoire de leurs erreurs. » Et comment peut-on corriger ces erreurs sans les montrer? Quoi! vous dites que les temps du jacobin Jacques Clément ne reparaîtront plus? Je l'avais cru comme vous : mais nous avons vu depuis les Malagrida et les Damiens. Et ce Damiens [a] auquel personne ne s'attendait, qu'a-t-il répondu à son premier interrogatoire [b]? ces propres mots : « C'est à cause de la religion : » qu'a-t-il déclaré à la question [c]? « C'est ce que j'entendais dire à tous « ces prêtres; j'ai cru faire une œuvre méritoire « pour le ciel. » Il est évident que ce furent les billets de confession qui produisirent ce parricide. Quels billets! Mais ces horreurs n'arrivent pas tous les ans? non : on n'a pas toujours commis un parricide par année; mais qu'on me montre dans l'histoire, depuis Constantin, un seul mois où les disputes théologiques n'aient pas été funestes au monde.

[a] Voyez le *Précis du Siècle de Louis XV*, chap. XXXVII.
[b] Page 4 du procès de *Damiens*.— [c] *Ibid.* page 405.

XVIe REMARQUE.

Du protestantisme et de la guerre des Cévennes.

Dans l'histoire de l'esprit humain, le protestantisme était un grand objet. On voit que c'est le pouvoir de l'opinion, soit vraie, soit fausse, soit sainte, soit réprouvée, qui a rempli la terre de carnage pendant tant de siècles. Quelques protestants ont reproché à l'auteur de l'*Essai sur les mœurs* de les avoir souvent condamnés; et quelques catholiques ont chargé l'auteur d'avoir montré trop de compassion pour les protestants. Ces plaintes prouvent qu'il a gardé ce juste milieu qui ne satisfait que les esprits modérés.

Il est très-vrai que partout, et dans tous les temps où l'on a prêché une réforme, ceux qui la prêchèrent furent persécutés et livrés au supplice. Ceux qui s'élevèrent en Europe contre l'Église de Rome comptèrent autant de martyrs de leur opinion, que les chrétiens du second siècle en comptèrent de la leur, quand ils s'élevèrent contre le culte de l'empire romain. Les premiers chrétiens étaient de vrais martyrs; les premiers réformés étaient, dit-on, de faux martyrs : à la bonne heure; mais ils souffraient, ils mouraient véritablement les uns et les autres : ils étaient tous les victimes de leur persuasion. Les juges qui les envoyèrent à la mort avaient la même jurisprudence; ils condamnaient par le même principe; ils fesaient périr ceux qu'ils croyaient ennemis des

lois divines et humaines : tout est parfaitement égal dans cette conduite du plus fort contre le plus faible. Le sénat romain, le concile de Constance, jugeaient de la même manière; les condamnés marchaient au supplice avec la même intrépidité. Jean Hus et Jérôme de Prague en eurent autant que saint Ignace et saint Polycarpe; il n'y a de différence entre eux que la cause; et il y a cette différence entre leurs juges, que les Romains n'étaient pas obligés par leur religion à épargner ceux qui voulaient détruire leurs dieux, et que les chrétiens étaient obligés par leur religion à ne pas persécuter inhumainement des chrétiens, leurs frères, qui adoraient le même Dieu.

Si c'est la politique bien ou mal entendue qui a livré aux bourreaux les premiers chrétiens et les hérétiques d'entre les chrétiens, la chose est encore absolument égale de part et d'autre; si c'est le zèle, ce zèle est encore égal des deux côtés. Si l'on regarde comme très-injustes les païens persécuteurs, on doit regarder aussi comme très-injustes les chrétiens persécuteurs. Ces maximes sont vraies, et il a fallu les développer pour le bien des hommes.

Il est constant que ceux qui se dirent réformés en France furent persécutés quarante ans avant qu'ils se révoltassent; car ce ne fut qu'après le massacre de Vassi qu'ils prirent les armes.

On doit aussi avouer que la guerre qu'une populace sauvage fit vers les Cévennes, sous Louis XIV, fut le fruit de la persécution. Les camisards agirent

en bêtes féroces : mais on leur avait enlevé leurs femelles et leurs petits : ils déchirèrent les chasseurs qui couraient après eux.

Les deux partis ne conviennent pas de l'origine de ces horreurs. Les uns disent que le meurtre de l'abbé Du Chaila, chef des missions du Languedoc, fut commis pour reprendre une fille des mains de cet abbé; les autres pour délivrer plusieurs enfants qu'il avait enlevés à leurs parents, afin de les instruire dans la foi catholique : ces deux causes peuvent avoir concouru, et l'on ne peut nier que la violence n'ait produit le soulèvement qui causa tant de crimes, et qui attira tant de supplices.

Après la paix de Rysvick, Orange, où régnait encore la religion protestante, appartenant à Louis XIV, plusieurs habitants du Languedoc y allèrent chanter leurs psaumes, et prier Dieu dans leur jargon. A leur retour on en prit cent trente, hommes et femmes, qu'on attacha deux à deux sur le chemin; les plus robustes, au nombre de soixante et dix, furent envoyés aux galères.

Bientôt après, un prédicant, nommé Marlié, fut pendu avec ses trois enfants, convaincu d'avoir prêché sa religion, et d'avoir fait convoquer l'assemblée par ses fils. On fit feu sur plusieurs familles qui allaient au prêche, on en tua dix-huit dans le diocèse d'Uzès : et trois femmes grosses étant du nombre des morts, on les éventra pour tuer leurs enfants dans leurs entrailles. Ces femmes grosses étaient dans leur tort, elles avaient en effet désobéi aux nouveaux édits; mais, encore une fois,

les premiers chrétiens ne désobéissaient-ils pas aux édits des empereurs, quand ils prêchaient? Il faut absolument ou convenir que les juges romains firent très-bien de pendre les chrétiens, ou dire que les juges catholiques firent très-mal de pendre les protestants, car et protestants et premiers chrétiens étaient précisément dans les mêmes termes : on ne peut trop le répéter, ils étaient également innocents ou également coupables.

Enfin les chrétiens, persécutés par Maximin, égorgèrent après sa mort son fils âgé de dix-huit ans, sa fille âgée de sept, et noyèrent sa veuve dans l'Oronte. Les protestants, persécutés par l'abbé Du Chaila, le massacrèrent. Ce fut là l'origine de la guerre horrible des Cévennes. Il est même impossible que la révolte n'ait pas commencé par la persécution. Il n'est pas dans la nature humaine que le peuple se soulève contre ses magistrats et les égorge quand il n'est pas poussé à bout. Mahomet lui-même ne fit d'abord la guerre que pour se défendre, et peut-être n'y aurait-il point de mahométans sur la terre, si les Mecquois n'avaient pas voulu faire mourir Mahomet.

On ne peut, dans un *Essai sur les mœurs*, entrer dans le détail des horreurs qui ont dévasté tant de provinces. Le genre humain paraîtrait trop odieux, si l'on avait tout dit.

Il sera utile que dans les histoires particulières on voie un détail de nos crimes, afin qu'on ne les commette plus. Les proscriptions de Sylla et d'Octave, par exemple, n'approchèrent pas des mas-

sacres des Cévennes, ni pour le nombre, ni pour la barbarie; elles sont seulement plus célèbres, parce que le nom de l'ancienne Rome doit faire plus d'impression que celui des villages et des cavernes d'Anduze: et Sylla, Antoine, Auguste, en imposent plus que Ravanel et Castagnet. Mais l'atrocité fut poussée plus loin dans les six années des troubles du Languedoc que dans les trois mois de proscriptions du triumvirat. On en peut juger par des lettres de l'éloquent Fléchier, qui était évêque de Nîmes dans ces temps funestes. Il écrit en 1704: « Plus de quatre mille catholiques ont « été égorgés à la campagne, quatre-vingts prêtres « massacrés, deux cents églises brûlées. » Il ne parlait que de son diocèse: les autres étaient en proie aux mêmes calamités.

Jamais il n'y eut de plus grands crimes suivis de plus horribles supplices: et les deux partis, tantôt assassins, tantôt assassinés, invoquaient également le nom du Seigneur. Nous verrons dans le *Siècle de Louis XIV* plus de quarante mille fanatiques périr par la roue et dans les flammes; et, ce qui est bien remarquable, il n'y en eut pas un seul qui ne mourût en bénissant Dieu, pas un qui montrât la moindre faiblesse: hommes, femmes, enfants, tous expirèrent avec le même courage.

Quelle a été la cause de cette guerre civile et de toutes celles de religion dont l'Europe a été ensanglantée? point d'autre que le malheur d'avoir trop long-temps négligé la morale pour la controverse. L'autorité a voulu ordonner aux hommes d'être

croyants, au lieu de leur commander simplement d'être justes. Elle a fourni des prétextes à l'opiniâtreté. Ceux qui sacrifient leur sang et leur vie ne sacrifient pas de même ce qu'ils appellent leur raison. Il est plus aisé de mener cent mille hommes au combat que de soumettre l'esprit d'un persuadé.

XVIIe REMARQUE.

Des lois.

L'opinion a fait les lois. On a insinué assez dans l'*Essai sur les mœurs* que les lois sont presque partout incertaines, insuffisantes, contradictoires. Ce n'est pas seulement parce qu'elles ont été rédigées par des hommes; car la géométrie inventée par les hommes est vraie dans toutes ses parties; la physique expérimentale est vraie; les premiers principes métaphysiques même, sur lesquels la géométrie est fondée, sont d'une vérité incontestable, et rien de tout cela ne peut changer. Ce qui rend les lois variables, fautives, inconséquentes, c'est qu'elles ont été presque toutes établies sur des besoins passagers, comme des remèdes appliqués au hasard, qui ont guéri un malade, et qui en ont tué d'autres.

Plusieurs royaumes étant composés de provinces anciennement indépendantes, et ces provinces ayant encore été partagées en cantons non-seulement indépendants, mais ennemis l'un de l'autre, toutes leurs lois ont été opposées, et le sont encore. Les marques de l'ancienne division subsistent dans

le tout réuni; ce qui est vrai et bon au-deçà d'une rivière est faux et mauvais au-delà *; et, comme on l'a déjà dit, on change de lois dans sa patrie en changeant de chevaux de poste. Le paysan de Brie se moque de son seigneur; il est serf dans une partie de la Bourgogne, et les moines y ont des serfs. Il y a plusieurs pays où les lois sont plus uniformes, mais il n'y en a peut-être pas un seul qui n'ait besoin d'une réforme; et, cette réforme faite, il en faut une autre. Ce n'est guère que dans un petit état qu'on peut établir aisément des lois uniformes [1]. Les machines réussissent en petit, mais en grand les chocs les dérangent.

Enfin, quand on est parvenu à vivre sous une loi tolérable, la guerre vient qui confond toutes les bornes, qui abîme tout; et il faut recommencer comme des fourmis dont on a écrasé l'habitation.

Une des plus grandes turpitudes dans la législation d'un pays a été de se conduire par des lois qui ne sont pas du pays. Le lecteur peut remarquer comment le divorce qui fut accordé à Louis XII, roi de France, par l'incestueux pape Alexandre VI, fut refusé par Clément VII au roi d'Angleterre Henri VIII; et l'on verra comment Alexandre VII

* *Pensées de Pascal*, part. I, art. IX, §. 3.

[1] Cette révolution serait facile et ne causerait aucun trouble dans une monarchie absolue, où le prince aurait une volonté soutenue de faire le bien de son peuple, et voudrait employer à ce grand ouvrage les hommes vraiment éclairés, dont le nombre est plus grand qu'on ne pense. C'est un très-grand avantage que les monarchies absolues ont sur les républiques, où la plupart de ces réformes utiles ne peuvent se faire tant que les lumières ne sont point devenues presque populaires.

permit au régent de Portugal, Alfonse, de ravir la femme de son frère, et de l'épouser du vivant de ce frère.

Tout se contredit donc, et nous voguons dans un vaisseau sans cesse agité par des vents contraires.

On a dit, dans l'*Essai sur les mœurs*, qu'il n'y a point en rigueur de loi positive fondamentale; les hommes ne peuvent faire que des lois de convention. Il n'y a que l'auteur de la nature qui ait pu faire les lois éternelles de la nature. La seule loi fondamentale et immuable qui soit chez les hommes est celle-ci : *Traite les autres comme tu voudrais être traité*. C'est que cette loi est de la nature même: elle ne peut être arrachée du cœur humain : c'est de toutes les lois la plus mal exécutée; mais elle s'élève toujours contre celui qui la transgresse; il semble que Dieu l'ait mise dans l'homme pour servir de contre-poids à la loi du plus fort, et pour empêcher le genre humain de s'exterminer par la guerre, par la chicane, et par la théologie scolastique.

XVIIIe REMARQUE.

Du commerce et des finances.

La Hollande presque submergée, Gênes qui n'a que des rochers, Venise qui ne possédait que des lagunes pour terrain, eussent été des déserts, ou plutôt n'eussent point existé sans le commerce.

Venise, dès le quatorzième siècle, devint par cela seul une puissance formidable, et la Hollande l'a été de nos jours pendant quelque temps.

Que devait donc être l'Espagne sous Philippe II, qui avait à la fois le Mexique et le Pérou, et ses établissements en Afrique et en Asie dans l'étendue d'environ trois mille lieues de côtes.

Il est presque incroyable, mais il est avéré que l'Espagne seule retira de l'Amérique, depuis la fin du quinzième siècle jusqu'au commencement du dix-huitième, la valeur de cinq milliards de piastres, en or et en argent, qui font vingt-cinq milliards de nos livres. Il n'y a qu'à lire don Ustariz et Navarette pour être convaincu de cette étonnante vérité. C'est beaucoup plus d'espèces qu'il n'y en avait dans le monde entier avant le voyage de Christophe Colomb. Tout pauvre homme de mérite qui saura penser peut faire là-dessus ses réflexions : il sera consolé quand il saura que de tous ces trésors d'Ophir il ne reste pas aujourd'hui en Espagne cent millions de piastres et autant en orfévrerie. Que dira-t-il quand il lira dans don Ustariz que la daterie de Rome a englouti une partie de cet argent? il croira peut-être que Rome la sainte est plus riche aujourd'hui que Rome la conquérante du temps des Crassus et des Lucullus. Elle a fait, il faut l'avouer, tout ce qu'elle a pu pour le devenir; mais n'ayant pas su être commerçante quand toutes les nations de l'Europe ont su l'être, elle a perdu par son ignorance et par sa paresse tout cet argent que lui ont produit ses mines de la daterie, et surtout ce qu'elle pêchait si aisément avec les filets de saint Pierre.

L'Espagne ne laissa pas d'abord les autres nations

entrer avec elle en partage des trésors de l'Amérique. Philippe II en jouit presque seul pendant plusieurs années. Les autres souverains de l'Europe, à commencer par l'empereur Ferdinand, son oncle, étaient devant lui à peu près ce qu'étaient les Suisses devant le duc de Bourgogne lorsqu'ils lui disaient : « Tout ce que nous avons ne vaut pas les éperons « de vos chevaliers. »

Philippe II devait avoir ce qu'on appelle la monarchie universelle, si on pouvait l'acheter avec de l'or, et la saisir par l'intrigue. Mais une femme à peine affermie dans la moitié d'une île ; un prince d'Orange, simple comte de l'empire, et sujet du marquis de Malines ; Henri IV, roi mal obéi d'une partie de la France, persécuté dans l'autre, manquant d'argent, et ayant pour toute armée quelques gentilshommes et son courage, ruinèrent le dominateur des Deux-Indes.

Le commerce, qui avait pris une nouvelle face à la découverte du cap de Bonne-Espérance, et à celle du Nouveau-Monde, en prit encore une nouvelle quand les Hollandais, devenus libres par la tyrannie, s'emparèrent des îles qui produisent les épiceries, et fondèrent Batavia. Les grandes puissances commerçantes furent alors la Hollande et l'Angleterre ; la France, qui profite toujours tard des connaissances et des entreprises des autres nations, arriva la dernière aux Deux-Indes, et fut la plus mal partagée. Elle resta sans industrie jusqu'aux beaux jours du gouvernement de Louis XIV ; il fit tout pour animer le commerce.

Les peuples de l'Europe, dans ce temps-là, commencèrent à connaître de nouveaux besoins, qui rendirent le commerce de quelques nations, et surtout celui de la France, très-désavantageux. Henri IV déjeunait avec un verre de vin et du pain blanc : il ne prenait ni thé, ni café, ni chocolat; il n'usait point de tabac; sa femme et ses maîtresses avaient très-peu de pierreries; elles ne portaient point d'étoffes de Perse, de la Chine et des Indes. Si l'on songe qu'aujourd'hui une bourgeoise porte à ses oreilles de plus beaux diamants que Catherine de Médicis; que la Martinique, Moka et la Chine fournissent le déjeuner d'une servante, et que tous ces objets font sortir de France plus de cinquante millions tous les ans, on jugera qu'il faut d'autres branches de commerce bien avantageuses pour réparer cette perte continuelle : on sait assez que la France s'est soutenue par ses vins, ses eaux-de-vie, son sel, ses manufactures.

Il lui fallait faire directement le commerce des Indes, non pas pour augmenter ses richesses, mais pour diminuer ses dépenses; car les hommes s'étant fait des besoins nouveaux, ceux qui ne possèdent pas les denrées demandées par ces besoins doivent les acheter au meilleur compte qu'il soit possible; or ce qu'on achète aux Indes de la première main coûte moins sans doute que si les Anglais et les Hollandais venaient le revendre. Presque toutes ces denrées se paient en argent. Il ne s'agissait donc, en formant en France une compagnie des Indes, que de perdre moins, et de chercher à

se dédommager, dans l'Allemagne et dans le Nord, des dépenses immenses qu'on fesait sur les côtes de Coromandel; mais les Hollandais avaient prévenu les Français dans l'Allemagne comme dans l'Inde; leur frugalité et leur industrie leur donnait partout l'avantage. Le grand inconvénient pour une nouvelle compagnie d'Europe qui s'établit dans l'Inde, c'est, comme on l'a dit, d'y arriver la dernière. Elle trouve des rivaux puissants déjà maîtres du commerce; il faut recevoir des affronts des nababs et des omras, et les payer ou les battre: aussi les Portugais, et après eux les Hollandais, ne purent acheter du poivre sans donner des batailles.

Si la France a une guerre avec l'Angleterre ou la Hollande en Europe, c'est alors à qui se détruira dans l'Inde. Les compagnies de commerce deviennent nécessairement des compagnies guerrières; et il faut être oppresseur ou opprimé. Aussi nous verrons que, quand Louis XIV eut établi sa compagnie des Indes dans Pondichéri, les Hollandais prirent la ville et écrasèrent la compagnie. Elle renaquit des débris du système, et fit voir que la confusion pouvait quelquefois produire l'ordre; mais toute la vigilance, toute la sagesse des directeurs, n'ont pas empêché que les Anglais n'aient pris Pondichéri, et que la compagnie n'ait été presque détruite une seconde fois. Les Anglais ont rendu la ville à la paix; mais on sait dans quel état on rend une place de commerce dont on est jaloux; la compagnie est restée avec quelques vais-

seaux, des magasins ruinés, des dettes, et point d'argent [1].

Elle agissait dans l'Inde en souveraine; mais elle y a trouvé des souverains étrangers comme elle, et plus heureux. On doit convenir qu'il est un peu extraordinaire que le grand-mogol, qui est si puissant, laisse des négociants d'Europe se battre dans son empire, et en dévaster une partie. Si nous accordions le port de Lorient à des Indiens, et celui de Bayonne à des Chinois, nous ne souffririons pas qu'ils se battissent chez nous.

Quand aux finances, la France et l'Angleterre, pour s'être fait la guerre, se sont trouvées endettées chacune de trois milliards de nos livres. C'est beaucoup plus qu'il n'y a d'espèces dans ces deux états. C'est un des efforts de l'esprit humain, dans ce dernier siècle [2], d'avoir trouvé le secret de devoir plus qu'on ne possède, et de subsister comme si l'on ne devait rien.

Chaque état de l'Europe est ruiné après une guerre de sept ou huit années; c'est que chacun a plus fait que ses forces ordinaires ne comportent. Les états sont comme les particuliers qui s'endettent par ambition; chacun veut aller au-delà de son pou-

[1] Elle a été supprimée en 1769, sous le ministère de M. D'Invau; il fut prouvé alors qu'elle ne s'était jamais soutenue qu'aux dépens du trésor royal, et qu'elle fesait le commerce à perte. Des négociants particuliers le firent les années suivantes; ils y gagnèrent, et les denrées de l'Inde baissèrent de prix.

[2] On ne doit point réellement plus qu'on ne possède. Les intérêts de la dette nationale sont assignés sur la totalité du revenu des propriétaires de la nation, et sont loin, même en Angleterre, d'approcher de la somme de ce revenu.

voir. On a souvent demandé ce que deviennent tous ces trésors prodigués pendant la guerre; et on a répondu qu'ils sont ensevelis dans les coffres de deux ou trois mille particuliers qui ont profité du malheur public. Ces deux ou trois mille personnes jouissent en paix de leurs fortunes immenses, dans le temps que le reste des hommes est obligé de gémir sous de nouveaux impôts, pour payer une partie des dettes nationales.

L'Angleterre est le seul pays où des particuliers se soient enrichis par le sort des armes; ce que de simples armateurs ont gagné par des prises, ce que l'île de Cuba et les Grandes-Indes ont valu aux officiers-généraux, passe de bien loin tout l'argent comptant qui circulait en Angleterre aux treizième et quatorzième siècles.

Lorsque les fortunes de tant de particuliers se sont répandues avec le temps chez leur nation par des mariages, par des partages de famille, et surtout par le luxe, devenu alors nécessaire, et qui remet dans le public tous ces trésors enfouis pendant quelques années, alors cette énorme disproportion cesse, et la circulation est à peu près la même qu'elle était auparavant. Ainsi les richesses cachées dans la Perse, et enfouies pendant quarante années de guerres intestines, reparaîtront après quelques années de calme, et rien ne sera perdu. Telle est dans tous les genres la vicissitude attachée aux choses humaines.

XIXe REMARQUE.

De la population.

Dans une nouvelle *Histoire de France* on prétend qu'il y avait huit millions de feux en France, dans le temps de Philippe de Valois; or, on entend par *feu* une famille, et l'auteur entend par le mot de *France* ce royaume tel qu'il est aujourd'hui avec ses annexes. Cela ferait, à quatre personnes par feu, trente-deux millions d'habitants; car on ne peut donner à un feu moins de quatre personnes, l'un portant l'autre.

Le calcul de ces feux est fondé sur un état de subside imposé en 1328. Cet état porte deux millions cinq cent mille feux dans les terres dépendantes de la couronne, qui n'étaient pas le tiers de ce que le royaume renferme aujourd'hui. Il aurait donc fallu ajouter deux tiers pour que le calcul de l'auteur fût juste. Ainsi, suivant la supputation de l'auteur, le nombre des feux de la France, telle qu'elle est, aurait monté à sept millions cinq cent mille. A quoi ajoutant probablement cinq cent mille feux pour les ecclésiastiques et pour les personnes non comprises dans le dénombrement, on trouverait aisément les huit millions de feux, et au-delà. L'auteur réduit chaque feu à trois personnes; mais par le calcul que j'ai fait dans toutes les terres où j'ai été, et dans celle que j'habite, je compte quatre personnes et demie par feu.

Ainsi, supposé que l'état de 1328 soit juste, il faudra nécessairement conclure que la France, telle qu'elle est aujourd'hui, contenait, du temps de Philippe de Valois, trente-six millions d'habitants.

Or, dans le dernier dénombrement fait, en 1753, sur un relevé des tailles et autres impositions, on ne trouve aujourd'hui que trois millions cinq cent cinquante mille quatre cent quatre-vingt-neuf feux, ce qui, à quatre et demi par feu, ne donnerait que quinze millions neuf cent soixante et dix-sept mille deux cents habitants. A quoi il faudra ajouter les réguliers, les gens sans aveu, et sept cent mille ames au moins que l'on suppose être dans Paris, dont le dénombrement a été fait suivant la capitation, et non pas suivant le nombre des feux.

De quelque manière qu'on s'y prenne, soit qu'on porte, avec l'auteur de la nouvelle histoire de France, les feux à trois, à quatre ou à cinq personnes, il est clair que le nombre des habitants est diminué de plus de moitié depuis Philippe de Valois.

Il y a aujourd'hui environ quatre cents ans que le dénombrement de Philippe de Valois fut fait; ainsi, dans quatre cents ans, toutes choses égales, le nombre des Français serait réduit au quart, et dans huit cents ans, au huitième; ainsi, dans huit cents ans la France n'aura qu'environ quatre millions d'habitants; et, en suivant cette progression, dans neuf mille deux cents ans il ne restera qu'une seule personne mâle ou femelle avec fraction. Les autres nations ne seront sans doute pas mieux trai-

tées que nous, et il faut espérer qu'alors viendra la fin du monde.

Tout ce que je puis dire pour consoler le genre humain, c'est que dans deux terres que je dois bien connaître, inféodées du temps du roi Charles V, j'ai trouvé la moitié plus de feux qu'il n'en est marqué dans l'acte d'inféodation ; et cependant il s'est fait une émigration considérable dans ces terres à la révocation de l'édit de Nantes.

Le genre humain ne diminue ni n'augmente, comme on le croit; et il est très-probable qu'on se méprenait beaucoup du temps de Philippe de Valois, quand on comptait deux millions cinq cent mille feux dans ses domaines.

Au reste, j'ai toujours pensé que la France renferme, de nos jours, environ vingt millions d'habitants, et je les ai comptés à cinq par feu, l'un portant l'autre. Je me trouve d'accord dans ce calcul avec l'auteur de la *Dixme*, attribuée au maréchal de Vauban, et surtout avec le détail des provinces donné par les intendants à la fin du dernier siècle. Si je me trompe, ce n'est que d'environ quatre millions, et c'est une bagatelle pour les auteurs.

Hubner, dans sa géographie, ne donne à l'Europe que trente millions d'habitants : il peut s'être trompé aisément d'environ cent millions. Un calculateur, d'ailleurs exact, assure que la Chine ne possède que soixante et douze millions d'habitants; mais par le dernier dénombrement rapporté par le père du Halde, on compte ces soixante et douze millions, sans y comprendre les vieillards, les

jeunes gens au-dessous de vingt ans, et les bonzes; ce qui doit aller à plus du double.

Il faut avouer que d'ordinaire nous peuplons et dépeuplons la terre un peu au hasard; tout le monde se conduit ainsi : nous ne sommes guère faits pour avoir une notion exacte des choses; l'*à-peu-près* est notre guide, et souvent ce guide égare beaucoup.

C'est encore bien pis quand on veut avoir un calcul juste. Nous allons voir des farces, et nous y rions; mais rit-on moins dans son cabinet quand on voit de graves auteurs supputer exactement combien il y avait d'hommes sur la terre deux cent quatre-vingt-cinq ans après le déluge universel? Il se trouve, selon le frère Pétau, jésuite, que la famille de Noé avait produit un bi-milliard deux cent quarante-sept milliards deux cent vingt-quatre millions sept cent dix-sept mille habitants en trois cents ans. Le bon prêtre Pétau ne savait pas ce que c'est que de faire des enfants et de les élever. Comme il y va!

Selon Cumberland, la famille ne provigna que jusqu'à trois milliards trois cent trente millions en trois cent quarante ans; et selon Whiston, environ trois cents ans après le déluge, il n'y avait que soixante-cinq mille cinq cent trente-six habitants.

Il est difficile d'accorder ces comptes et de les allouer. Voilà les excès où l'on tombe quand on veut concilier ce qui est inconciliable, et expliquer ce qui est inexplicable. Cette malheureuse entre-

prise a dérangé des cerveaux qui, d'ailleurs, auraient eu des lumières utiles aux hommes.

Les auteurs de l'*Histoire universelle* d'Angleterre disent « qu'on est généralement d'accord qu'il y a « à présent environ quatre mille millions d'habi- « tants sur la terre. » Vous remarquerez que ces messieurs, dans ce nombre de citoyens et de citoyennes, ne comptent pas l'Amérique, qui comprend près de la moitié du globe : ils ajoutent que le genre humain en quatre cents ans augmente toujours du double, ce qui est bien contraire au relevé fait sous Philippe de Valois, qui fait diminuer la nation de moitié en quatre cents ans.

Pour moi, si au lieu de faire un roman ordinaire, je voulais me réjouir à supputer combien j'ai de frères sur ce malheureux petit globe, voici comme je m'y prendrais. Je verrais d'abord à peu près combien ce globule contient de lieues carrées habitées sur sa surface ; je dirais : la surface du globe est de vingt-sept millions de lieues carrées; ôtons-en d'abord les deux tiers au moins pour les mers, rivières, lacs, déserts, montagnes, et tout ce qui est inhabité : ce calcul est très-modéré, et nous donne neuf millions de lieues carrées à faire valoir.

La France et l'Allemagne comptent six cents personnes par lieue carrée, l'Espagne cent soixante, la Russie quinze, la Tartarie dix, la Chine environ mille; prenez un nombre moyen comme cent, vous aurez neuf cent millions de vos frères, soit basanés, soit nègres, soit rouges, soit jaunes, soit barbus, soit imberbes. Il n'est pas à croire que la

terre ait en effet un si grand nombre d'habitants : et si l'on continue à faire des eunuques, à multiplier les moines, et à faire des guerres pour les plus petits intérêts, jugez si vous aurez les quatre mille millions que les auteurs anglais de l'*Histoire universelle* vous donnent si libéralement. Et puis, qu'importe qu'il y ait beaucoup ou peu d'hommes sur la terre? l'essentiel est que cette pauvre espèce soit le moins malheureuse qu'il est possible [1].

XXe REMARQUE.

De la disette des bons livres, et de la multitude énorme des mauvais.

L'histoire est décharnée jusqu'au seizième siècle, par la disette d'historiens; elle est depuis ce temps étouffée par l'abondance. On trouve dans la bibliothèque de Le Long dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-sept ouvrages qui peuvent servir à la seule histoire de France. De ces ouvrages, il y en a qui contiennent plus de cent volumes; et depuis environ quarante ans que cette bibliothèque fut

[1] Le nombre des hommes croît et diminue indéfiniment, en raison des subsistances, en fesant abstraction des accidents passagers, parce qu'un homme et une femme étant en état d'avoir des enfants pendant environ vingt-cinq ans, il doit, si ces enfants sont bien nourris, y en avoir, en prenant un terme moyen, beaucoup plus de deux par ménage qui vivent assez long-temps pour établir à leur tour une génération nouvelle. Il n'est donc pas étonnant que, dans un pays où les subsistances sont très-abondantes, le nombre des hommes double à chaque génération; c'est ce qu'on a observé depuis environ un siècle dans les colonies anglaises de l'Amérique. Cette progression s'arrête quand les subsistances deviennent moins communes; mais comme plus il y a d'hommes, plus ils cultivent, la progression doit seulement diminuer lorsque la totalité des terres d'une culture peu difficile est mise en valeur.

imprimée, il a paru encore un nombre prodigieux de livres sur cette matière.

Il en est à peu près de même en Allemagne, en Angleterre et en Italie.

On se perd dans cette immensité : heureusement la plupart de ces livres ne méritent pas d'être lus, de même que les petites choses qu'ils contiennent n'ont pas mérité d'être écrites. Dans cette foule d'histoires, on ne trouve que trop de romans tels que ceux de Gatien de Courtilz. Les histoires secrètes, composées par ceux qui n'ont été dans aucun secret, sont assez nombreuses; mais les auteurs qui ont gouverné l'état du fond de leur cabinet, le sont encore davantage : on peut compter parmi ces derniers ceux qui ont pris la peine de faire les testaments des princes et ceux des hommes d'état; c'est ainsi que nous avons eu les testaments du maréchal de Belle-Isle, du cardinal Alberoni, du duc de Lorraine, des ministres Colbert et Louvois, du maréchal de Vauban, des cardinaux de Mazarin et de Richelieu.

Le public fut trompé long-temps sur le *Testament du cardinal de Richelieu;* on crut le livre excellent, parce qu'on le crut d'un grand ministre. Très-peu d'hommes ont le temps de lire avec attention. Presque personne n'examina ni les méprises, ni les erreurs, ni les anachronismes, ni les indécences, ni les contradictions, ni les incompatibilités dont le livre est rempli. On ne fit pas réflexion que ce livre n'avait été imprimé que plus de quarante ans après la mort du cardinal, qu'il est signé

d'une manière dont le cardinal ne signait jamais. On oubliait qu'Aubéri, qui écrivait la vie du cardinal de Richelieu, par ordre de sa nièce, traita le *Testament* de livre apocryphe et supposé, de livre indigne de son héros, indigne de toute croyance. Aubéri était à la source, il avait en main tous les papiers; il n'y a pas, assurément, de témoignage plus fort que le sien.

Le savant abbé Richard, l'auteur des Mélanges de Vigneul-Marville, Charles Ancillon, La Monnoye, pensèrent de même.

On trouve, dans le chapitre intitulé *les Mensonges imprimés* *, toutes les raisons qui doivent faire penser que ce *Testament politique* est l'ouvrage d'un faussaire.

Comment, en effet, un ministre tel que le cardinal de Richelieu eût-il laissé au roi Louis XIII un legs si important, sans qu'il eût été présenté par sa famille au monarque, sans qu'il eût été déposé dans les archives, sans qu'on en eût parlé, sans qu'on en eût la moindre connaissance? Est-il possible qu'un premier ministre eût laissé à son roi un plan de conduite, et que dans ce plan il n'y eût pas un mot sur les affaires qui intéressaient alors le roi et toute l'Europe, rien sur la maison d'Autriche avec laquelle on était en guerre, rien sur le duc de Veimar, rien sur l'état présent des calvinistes en France, pas un mot sur l'éducation qu'il fallait donner au dauphin?

On voit évidemment que l'ouvrage fut écrit

* Dans les *Mélanges historiques.*

après la paix de Munster, puisqu'on y suppose la paix faite; et le cardinal était mort pendant la guerre.

On ne répétera point ici toutes les raisons déjà alléguées qui vengent le cardinal de Richelieu de l'imputation d'un si mauvais ouvrage *.

Il est bon que les opinions les plus vraisemblables soient combattues, parce qu'alors on les éclaircit mieux. Tout ce qu'a pu faire un homme judicieux et éclairé, qui se crut obligé d'écrire, il y a quelques années, contre notre opinion, s'est réduit à dire : « Je pense que le plan est du car-« dinal, mais qu'il est possible, et même vraisem-« blable, qu'il n'ait ni écrit ni dicté l'ouvrage. »

S'il ne l'a écrit ni dicté, il n'est donc point de lui; et celui qui l'a signé d'une manière dont le cardinal de Richelieu ne signa jamais, n'était donc qu'un faussaire. Nous n'en voulons pas davantage; se trompera qui voudra.

XXIe REMARQUE.

Questions sur l'histoire.

1. L'histoire de chaque nation ne commence-t-elle pas par des fables? Ces fables ne sont-elles pas inventées par l'oisiveté, la superstition ou l'intérêt?

Tout ce qu'Hérodote nous conte des premiers rois d'Égypte et de Babylone, ce qu'on nous dit de la louve de Romulus et de Rémus, ce que les premiers

* Voyez les *Mélanges historiques.*

écrivains barbares de notre pays ont imaginé de Pharamond et de Childeric, et d'une Bazine, femme d'un Bazin de Thuringe, et d'un capitaine romain, nommé Giles, élu roi de France avant qu'il y eût une France, et d'un écu coupé en deux, dont on envoya la moitié à Childeric pour le faire revenir de Thuringe, etc., etc., etc., etc., ne sont-ce pas là des fables nées de l'oisiveté ?

Les fables concernant les oracles, les divinations, les prodiges, ne sont-elles pas celles de la superstition ?

Les fables, comme la donation de Constantin au pape Silvestre, les fausses décrétales, la dernière loi du code théodosien, ne sont-elles pas dictées par l'intérêt ?

II. On me demande quel empereur institua les sept électeurs : je réponds qu'aucun empereur ne les créa. Furent-ils donc créés par un pape ? encore moins ; le pape n'y avait pas plus de droit que le grand-lama. Par qui furent-ils donc institués ? par eux-mêmes. Ce sont les sept premiers officiers de la couronne impériale, qui s'emparèrent au treizième siècle de ce droit négligé par les autres princes ; et c'est ainsi que presque tous les droits s'établissent : les lois et les temps les confirment jusqu'à ce que d'autres temps et d'autres lois les changent.

III. On demande pourquoi les cardinaux, qui étaient originairement des curés primitifs de Rome, se crurent avec le temps supérieurs aux électeurs, à tous les princes, et égaux aux rois : c'est deman-

der pourquoi les hommes sont inconséquents. Je trouve, dans plusieurs histoires d'Allemagne, que le dauphin de France, qui fut depuis le roi Charles V, alla à Metz implorer vainement le secours de l'empereur Charles IV. Il fut précédé par le cardinal d'Albe, qui était le cardinal de Périgord, arrière-vassal du roi son père; je dis arrière-vassal, car les Anglais avaient le Périgord. Ce cardinal passa avant le dauphin, à la diète de Metz, où la seconde partie de la bulle d'or fut promulguée; il mangea seul à une table fort élevée avec l'empereur, *ob reverentiam pontificis*, comme dit Trithème dans sa *Chronique du monastère d'Hirsauge*. Cela prouve que les princes ne doivent guère voyager hors de chez eux, et qu'un cardinal, légat du pape, était alors au moins la troisième personne de l'univers, et se croyait la seconde.

IV. On a écrit beaucoup sur la loi salique, sur la pairie, sur les droits du parlement; on écrit encore tous les jours. C'est une preuve que ces origines sont fort obscures, comme toutes les origines le sont. L'usage tient lieu de tout, et la force change quelquefois l'usage. Chacun allégue ses anciennes prérogatives comme des droits sacrés; mais, si aujourd'hui le châtelet de Paris fesait pendre un bedeau de l'université qui aurait volé sur le grand chemin, cette université serait-elle bien reçue à exiger que le prévôt de Paris déterrât lui-même le corps de son bedeau, demandât pardon aux deux corps, c'est-à-dire, à celui du bedeau et à celui de l'université, baisât le premier à la bouche, et payât

une amende au second, comme la chose arriva du temps de Charles VI, en 1408 ?

Serait-elle aussi en droit d'aller prendre le lieutenant civil, et de lui donner le fouet, culottes bas, dans les écoles publiques, en présence de tous les écoliers, comme elle le requit à Philippe-Auguste.

V. Dans quel temps le parlement de Paris commença-t-il à entrer en connaissance des finances du roi, dont la chambre des comptes était seule autrefois chargée? Dans quelle année les barons, qui rendaient la justice dans le parlement de Paris, cessèrent-ils de s'y trouver, et abandonnèrent-ils la place aux hommes de loi?

VI. Toutes les coutumes de la France ne viennent-elles pas originairement d'Italie et d'Allemagne? A commencer par le sacre des rois de France, n'est-il pas évident que c'est une imitation du sacre des rois lombards?

VII. Y a-t-il en France un seul usage ecclésiastique qui ne soit venu d'Italie? et les lois féodales n'ont-elles pas été apportées par les peuples septentrionaux qui subjuguèrent les Gaules et l'Italie? On prétend que la fête des fous, la fête de l'âne, et semblables facéties, sont d'origine française; mais ce ne sont point là des usages ecclésiastiques; ce sont des abus de quelques églises; et d'ailleurs, la fête de l'âne est originaire de Vérone, où l'on conserva l'âne qui y était venu de Jérusalem, et dont on fit la fête.

VIII. Toute industrie en France n'a-t-elle pas été

très-tardive? et depuis le jeu des cartes, reconnu originaire d'Espagne par les noms de *spadilles*, de *manilles*, de *codilles*, jusqu'au compas de proportion et à la machine pneumatique, y a-t-il un seul art qui ne lui soit étranger? Les arts, les coutumes, les opinions, les usages, n'ont-ils pas fait le tour du monde.

FIN DES REMARQUES DE L'ESSAI SUR LES MOEURS ET L'ESPRIT DES NATIONS.

NOUVELLES REMARQUES

SUR L'HISTOIRE,

A L'OCCASION DE L'ESSAI SUR LES MŒURS ET L'ESPRIT DES NATIONS *.

Comme je ne considère que les mœurs et l'esprit des nations dans ces bouleversements du monde, je remarquerai qu'au milieu des cruautés inséparables des armes, on a vu en plus d'une occasion un esprit d'humanité et de politesse adoucir les horreurs de la guerre. Les Français, prisonniers chez le roi de Prusse, ont éprouvé les traitements les plus doux de la part de ce monarque, et de celle du prince Henri son frère. Les deux princes de Brunswick se sont signalés par leur générosité comme par leurs victoires. Les princes, les généraux, les officiers français, ont signalé la générosité qui fait leur caractère.

Les Anglais ont fait une collecte en faveur des matelots qu'ils avaient pris; et cette générosité n'a eu d'autre principe que cette philosophie humaine qui commence à pénétrer dans plusieurs états, et qui probablement écartera du moins les guerres de

* Dans quelques éditions nouvelles on a joint à la suite des *Remarques de l'Essai sur les mœurs* diverses pièces que les éditeurs de Kehl ont classées dans les *Mélanges historiques*. Comme l'utilité de cette transposition n'a point été généralement sentie, on a cru préférable de ne placer ici que celles de ces pièces qui par leur forme et par leur titre ont, avec le fragment qui précède, un rapport plus intime. Pour les autres, le lecteur les trouvera à leur ordre parmi les Mélanges.

religion, si elle ne peut empêcher celles d'une malheureuse politique.

C'est elle qui a multiplié les académies dans tant de royaumes et de républiques, qui a étendu l'esprit humain en étendant les connaissances; c'est par ce même esprit, qui se communique de proche en proche, que l'on s'est appliqué plus que jamais à l'agriculture, et que les sages ont pensé à rendre la terre plus fertile, tandis que les ambitieux l'ensanglantaient. Enfin, il est à croire que la raison et l'industrie feront toujours de nouveaux progrès; que les arts utiles prendront des accroissements; que, parmi les maux qui ont affligé les hommes, les préjugés, qui ne sont pas leur moindre fléau, disparaîtront peu à peu chez tous ceux qui sont à la tête des nations, et que la philosophie, partout répandue, consolera un peu la nature humaine des calamités qu'elle éprouvera dans tous les temps.

C'est dans cette vue et dans cette espérance qu'on a donné au public l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*. L'humanité l'a dicté, et la vérité a tenu la plume. Des hommes, qu'on ne peut regarder que comme les ennemis de la société, ont accusé le peintre de cet immense tableau d'avoir peint les crimes, et surtout les crimes de religion, avec des couleurs trop sombres; d'avoir rendu le fanatisme exécrable, et la superstition ridicule.

L'auteur n'a peut-être à se reprocher que de n'en avoir pas assez dit; et les plaintes mêmes de ces fanatiques prouvent combien cette histoire était nécessaire. On voit qu'il y a encore de ces malheu-

reux attaqués de cette maladie de l'ame, et qui craignent de guérir.

Nous allons répondre à quelques-unes de leurs objections.

*Examen de quelques objections contre plusieurs faits rapportés dans l'*ESSAI SUR LES MOEURS ET L'ESPRIT DES NATIONS.

Ire REMARQUE.

Critiques qui révoltent un siècle aussi éclairé que le nôtre.

Il y a toujours des barbares dans les nations les plus polies, et dans les temps les plus éclairés; il s'en est trouvé un qui a fait un livre assez considérable, muni d'approbation et de privilége, pour soutenir la vérité de la possession des religieuses de Loudun. Un autre insensé vient d'écrire que la Saint-Barthélemi n'avait point été préméditée; il en excuse les fureurs, il célèbre les cruautés exercées contre les Albigeois. Le supplice de Jean Hus et de Jérôme de Prague lui paraît juste. Mais cet excès de démence sert même à prouver ce qu'on dit dans cette histoire, que la raison humaine s'est perfectionnée de nos jours chez les hommes qui réfléchissent; car il y a cent ans que de tels auteurs auraient pu être regardés comme pieux et zélés: aujourd'hui ils inspirent le mépris et l'horreur.

IIe REMARQUE.

Examen de la donation de Pepin.

Il y a plusieurs points d'histoire contestés, sur-

tout dans le moyen âge : qu'a-t-on pu faire de mieux que de prendre le parti le plus raisonnable ?

Par exemple, Eginhard, secrétaire de Charlemagne, rapporte que Pepin *offrit l'exarchat à saint Pierre :* mais Charlemagne, dans son testament, fait des présents à ses villes de Rome et de Ravenne ; donc, puisque Rome et Ravenne étaient *ses villes*, le pape n'en était pas souverain ; donc il ne faut entendre par ces mots, *il offrit à saint Pierre,* qu'une cérémonie de religion, une oblation pieuse, qui d'ailleurs ne pouvait conférer aucun droit, puisque Pepin n'en avait aucun sur l'exarchat.

Devant quel tribunal de justice pourrait-on dire : cela est à moi, car je le tiens de celui à qui il n'appartenait pas ? Ce n'est certainement ni devant le tribunal des hommes, ni devant celui de Dieu. Après tout, c'est une dispute bien vaine ; car ce n'est pas sur cette donation, dont le titre original n'a jamais paru, que la souveraineté de Rome et de Ravenne est fondée : la concession de Rodolphe de Habsbourg est la seule qu'on montre à Rome ; et c'est la plus avantageuse.

IIIe REMARQUE.

Des rois bigames.

Un libelliste, aussi mal instruit que mal intentionné, prétend que les rois Clotaire, Gontran, Chérebert, Sigebert, Chilpéric, n'avaient pas plus d'une femme à la fois. Peut-il ignorer que Clotaire Ier épousa les deux sœurs Rugonde et Are-

gonde; et encore Gondiuke sa belle-sœur, et encore trois autres femmes; qu'il en eut presque toujours trois, et que c'était alors l'usage des rois francs? Quel homme, un peu versé dans l'histoire, ne sait pas que, quand Chilpéric son fils épousa une sœur de Brunehaut, on fit jurer à ses ambassadeurs que ce roi n'en épouserait pas d'autres du vivant de sa femme; ce qui prouvait assez que Chilpéric n'avait pas renoncé d'abord à la polygamie? Caribert donna trois indignes rivales à sa femme Ingoberge, et toutes trois eurent le nom d'épouses. Gontran eut dans le même temps Marcatrude et Austregile : apparemment il s'en repentit, car il a été mis au nombre des saints. Il n'y a point d'analystes français qui ne convienne que Dagobert Ier épousa presque la même année Nantilde, Wlfegonde, et Berthilde. Cela est plus sûr que le trône d'or massif qu'on prétend que lui fit saint Eloi.

IVe REMARQUE.

Des possessions et sortiléges.

L'histoire moderne est plus sûre que l'histoire ancienne, et le tableau de nos faiblesses, de nos erreurs, de nos superstitions, est aussi bien plus intéressant. C'est dans l'histoire de nos propres folies qu'on apprend à être sage, et non dans les discussions ténébreuses d'une vaine antiquité.

On a dit dans l'*Essai sur les mœurs, etc.*, que dans tous les pays où l'on cessa d'exorciser, on ne vit presque plus de possessions ni de sortiléges. Il

est vrai qu'il y en eut infiniment moins qu'ailleurs; mais on ferait trop d'honneur à la nature humaine de croire que les possessions du diable et les sortiléges cessèrent entièrement chez les peuples séparés de l'Église romaine.

Telle est la faiblesse de l'esprit humain, telle est la contradiction de ses pensées, que long-temps encore après qu'on eut aboli les exorcismes chez les réformés, ils admirent quelquefois des possessions du diable et des sortiléges. Il y eut de prétendus magiciens brûlés en Danemarck, en Suède, en Poméranie, en Hollande, et ailleurs. Vous en trouverez dans le *Monde enchanté de Bekker* des relations très-authentiques; vous verrez même que plus d'un ministre de l'Évangile a cru ou feint de croire à ces possessions et à ces sortiléges, de peur qu'en les rejetant ils ne semblassent détruire une partie du christianisme fondé sur cette base : car disaient-ils, puisque nous convenons tous que le diable nous inspire des pensées, et que les pensées agissent sur les corps, pourquoi le diable n'aurait-il pas le même pouvoir sur nos corps que sur nos ames? Cette manière de raisonner pourrait être appliquée aux possessions, mais elle ne prouverait pas qu'il y a des sorciers. Ce n'est pas ici le lieu d'approfondir ces questions; il nous suffit de connaître que la raison humaine, en se délivrant d'une erreur, en conserve plusieurs autres, et s'en forme encore de nouvelles; et que le nombre des sages est bien petit dans les temps même les plus éclairés.

Ve REMARQUE.

De l'évêque Opas.

La vérité de l'histoire a obligé de dire que l'évêque de Séville Opas fut, avec le comte Julien, le premier instrument dont se servirent les Maures pour subjuguer l'Espagne : c'est un fait si connu, qu'il eût été aussi honteux de n'en point parler, qu'il l'est de le contredire. L'*Abrégé chronologique de l'histoire d'Espagne* appelle l'évêque Opas « le « plus mauvais prêtre et le plus mauvais citoyen « du royaume. »

Les reproches faits à l'auteur d'avoir quelquefois loué des mahométans, ne sont que ridicules; et cette critique ne mérite pas de réponse.

VIe REMARQUE.

De Mahomet.

A l'égard de Mahomet, il est assez inutile de savoir s'il était fils du dixième ou du douzième enfant d'Abdalla-Moutaleb, et combien de temps il fut facteur de la veuve Cadige, qu'il épousa depuis. Quelques-uns pensent qu'il ne savait ni lire ni écrire; et cela même augmentait le prodige de ses succès : ils se fondent sur des passages de l'Alcoran, où Mahomet s'appelle *prophète ignorant*, où il insinue qu'il ne sait pas écrire. Le sens de ces passages est probablement que par lui-même il était ignorant, incapable de bien lire et de bien

écrire, et que l'ange Gabriel l'élevait au-dessus de lui-même. Il n'est guère possible qu'un marchand, devenu législateur, qui était poète et médecin, et qui, avant de mourir, demanda qu'on lui apportât de quoi écrire, ne sût pas ce que savaient les enfants de la Mecque.

VIIe REMARQUE.

De Calvin.

Ce qui regarde le christianisme est un point plus délicat; l'auteur n'en a jamais parlé en théologien; il s'en est tenu à la fidélité de l'histoire : il a dit les faits ; c'est aux lecteurs sages à porter leur jugement. Si Calvin a eu la barbarie de faire expirer Servet dans les flammes, après avoir écrit qu'il ne faut persécuter personne pour l'opinion de Servet, il a bien fallu rapporter cette horreur, sans crainte de déplaire à un fanatique ou à un fripon ; il a bien fallu de même avouer l'ambition, les débauches et les cruautés de plusieurs pontifes; ils étaient hommes, et on a écrit l'histoire des hommes : leurs vices relèvent les vertus des pontifes de nos jours.

VIIIe REMARQUE.

De la reine Christine.

En examinant l'*Essai sur les mœurs*, *etc.*, on a vu quelques lettres attribuées à la reine Christine : il y en a une au cardinal Mazarin au sujet de l'assassinat de Monaldeschi; elle s'exprime ainsi :

« Apprenez tous, valets et maîtres, qu'il m'a plu « d'agir ainsi. Je veux que vous sachiez que Chris- « tine se soucie peu de votre cour, encore moins « de vous. Ma volonté est une loi qu'il faut res- « pecter : vous taire est votre devoir. Sachez que « Christine est reine partout où elle est. »

Cette lettre n'est point datée. Si Christine l'écrivit, c'était une homicide tombée en démence. Elle avait beaucoup d'esprit; elle avait eu la gloire de mépriser un trône; mais elle souilla cette gloire par sa conduite. Si cette lettre est supposée, elle ne peut l'être que par un de ces esclaves abrutis qui ont imaginé qu'une Suédoise, parce qu'elle avait régné à Stockholm, avait le droit de faire assassiner un Italien à Fontainebleau. Non-seulement le devoir du cardinal Mazarin, premier ministre, n'était pas de se taire, mais il était de faire sentir l'indignation du roi à Christine. Le devoir du procureur général était de faire informer contre les assassins à gages qui avaient tué un étranger dans une maison royale; et il fallait peut-être ne renvoyer Christine qu'après l'avoir forcée au moins d'assister au supplice des meurtriers payés par elle. Plusieurs hommes justes auraient été d'un avis plus rigoureux.

IXe REMARQUE.

Du clergé.

L'auteur de l'*Essai sur les mœurs, etc.*, n'a pu avoir ni prédilection, ni haine, ni intérêt; ce n'est

point assurément par un esprit de flatterie qu'il a réfuté, dans le *Siècle de Louis XIV*, l'erreur qui publiait que le clergé de France possédait la troisième partie des revenus de la nation. Que pourrait attendre un séculier solitaire de la faveur du clergé? Il a rendu seulement gloire à la vérité qu'il aime. Le clergé n'a pas quatre-vingts millions de revenu, et il a rempli son devoir en secourant l'état à proportion de ses richesses. Les évêques de France ont été pour la plupart respectables par leur conduite, et leurs aumônes ont dû les rendre chers à leurs peuples. En général le corps des évêques et des curés a fait autant de bien en Angleterre et en France, que les querelles de religion avaient autrefois causé de maux.

Xe REMARQUE.

De la tolérance.

Il paraît que tous les hommes sages et modérés désirent aujourd'hui que la tolérance soit établie en France comme en Angleterre; ils disent que cette tolérance peuple un état et l'enrichit, et qu'un bon gouvernement prévient les troubles attachés aux diverses opinions des hommes, surtout lorsque ces opinions, souvent absurdes, sont tenues en bride par la raison supérieure des principaux citoyens.

XIe REMARQUE.

Du molinisme et du jansénisme.

En parlant du jansénisme et du molinisme, on

leur a laissé tout le ridicule qui fait le fond de leurs querelles, et on a fait voir que ce qui est méprisable est souvent dangereux quand il n'est pas assez méprisé. Plus les esprits seront convaincus de la futilité et de l'extravagance de ces disputes, plus l'état sera tranquille.

On a représenté la France heureuse et malheureuse; la discipline militaire en vigueur dans un temps, trop relâchée dans un autre; les finances tantôt en bon état, tantôt dissipées; la marine établie et détruite; le commerce florissant et dépéri. Telles sont les vicissitudes des choses humaines; mais on n'a pas prétendu donner des réglements de discipline militaire, de finance, de marine et de commerce : on a fait une histoire, et non des systèmes.

XIIe REMARQUE.

De l'homme au masque de fer.

Quelques anecdotes du *Siècle de Louis XIV*, dont l'auteur était certain, ont été vainement contestées. Celle de l'homme au masque de fer, qui donne lieu à d'étranges conjectures, est aussi vraie qu'étonnante. L'auteur a reçu en dernier lieu une lettre du seigneur de Palteau, château près de Villeneuve-le-Roi, dans laquelle il lui confirme que ce prisonnier logea dans ce château; que plusieurs personnes le virent descendre d'une litière; qu'il portait un masque noir, et qu'on s'en souvient encore dans les environs. Cette nouvelle preuve

n'était pas nécessaire; mais il ne faut rien négliger sur un fait si éloigné de l'ordre commun.

XIIIe REMARQUE.

Sur Fénélon et Huet.

Une autre singularité qui regarde la philosophie, et qui est peut-être plus remarquable dans l'histoire de l'esprit humain, est la manière dont pensaient les deux savants prélats Fénélon et Huet sur la fin de leur vie. Le livre de *la Faiblesse de l'esprit humain*, par lequel l'évêque d'Avranches finit sa carrière, ne laisse aucun lieu de douter de ses derniers sentiments. On a contesté les vers de l'archevêque de Cambrai :

> Jeune, j'étais trop sage,
> Et voulais trop savoir, etc.

Il est si certain qu'ils sont de lui, que son neveu, ambassadeur à La Haye, les fit imprimer à la suite du *Télémaque*, avec d'autres pièces, dans l'édition in-folio. Les exemplaires où se trouvent ces vers sont très-rares; mais on les trouve dans quelques bibliothèques.

En un mot, pour faire l'histoire du *Siècle de Louis XIV*, l'auteur a cherché quarante ans la vérité, et il l'a dite.

LETTRE CIVILE ET HONNÊTE

A l'auteur malhonnête de la CRITIQUE DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE de M. DE VOLTAIRE, qui n'a jamais fait d'histoire universelle : le tout au sujet de Mahomet. 1760.

I. Je ne sais s'il importe beaucoup pour la connaissance de la religion mahométane, et de la grande révolution commencée par Mahomet, que ce prophète soit né d'une branche aînée ou d'une branche cadette, et que cette branche ait été pauvre ou riche. Un homme curieux de ces profondes recherches pourrait montrer aisément qu'Achem, bisaïeul de Mahomet, forma deux branches, et que Mahomet descendait de la cadette. Il pourrait encore, s'il voulait ennuyer des Français, montrer savamment qu'Abdalla-Moutaleb, son grand-père, laissa douze fils, selon les auteurs suivis par M. le comte de Boulainvilliers [a] : et que le prophète fut fils du douzième enfant, ainsi très-cadet.

Mais en même temps, en fouillant dans la *Bibliothèque orientale*, on trouverait que Moutaleb n'eut que dix garçons, et partant qu'il est impossible que le prophète fût né du douzième. Mais en récompense le révérend docteur Prideaux le fait naître de l'aîné; en quoi le révérend docteur s'est trompé, s'étant écarté en ce point de l'opinion au-

[a] Page 197, édition de 1731.

thentique du révérend docteur Abulfeda, auteur très-canonique chez les Turcs.

Je pourrais citer M. Sale, moitié Anglais, moitié Arabe, qui nous a donné la seule bonne traduction que nous ayons du divin Koran ou Alcoran; mais pour cela je ne voudrais pas accuser mon critique d'un mensonge imprimé; car je me pique d'être poli. Je me bornerai seulement à remarquer qu'il est difficile de faire des généalogies. Ce n'est pas que je conteste à Mahomet sa noblesse; à Dieu ne plaise! Il descendait sans doute d'Ismael, Ismael d'Adam, et moi aussi. Mahomet, mon critique, et moi, nous sommes parents, et il faut en user civilement avec sa famille.

II. C'est une grande question de savoir si Mahomet avait deux mois ou trois mois quand il perdit son père; je suis persuadé dans le fond de l'ame qu'il n'avait que deux mois; mais je ne disputerai avec aucun iman sur cet article. De grands hommes remarquent que son bien et celui de sa mère consistaient en cinq petits chameaux; je ferais peut-être plus de cas d'un historien qui montrerait qu'il porta les armes à l'âge de quatorze ans, comme le disent Codabi et Zabbadi; car c'est quelque chose d'apprendre que le courage de ce prophète conquérant se soit déployé de bonne heure.

Ni moi, ni l'illustre savant qui me relève si bien, ne savons précisément combien de temps Mahomet fut facteur de la veuve Cadige, qu'il épousa depuis. Je veux croire avec lui que ce mariage se fit, comme il le dit, avec beaucoup de pompe et de magnifi-

cence, entre une marchande de chameaux et un homme qui n'avait rien, dans un pays où l'on manque de tout.

Il est dit dans les auteurs arabes qu'il eut de son oncle douze écus d'or en mariage; apparemment qu'il dépensa tout pour ses noces, si elles furent si pompeuses.

III. J'avais cru que Mahomet avait mené une vie assez obscure jusqu'au temps où il jeta les fondements de la révolution d'une grande partie du monde; mais j'avoue que ses historiens n'ont pas manqué de rapporter qu'il donna, depuis son mariage, quarante moutons à sa nourrice : on infère de là, avec raison, qu'il était très-riche, et que par conséquent il fit de grandes choses. Si cela est, je me suis grossièrement trompé; et je vois que toute la terre avait les yeux sur Mahomet, avant qu'il s'avisât de devenir prophète.

IV. J'ai dit que Mahomet enseignait aux Arabes, adorateurs des étoiles, qu'il ne fallait adorer que le Dieu qui les a faites. Je suis fâché d'être obligé d'avouer ici que j'ai eu raison; car malheureusement le mot *Sabba* en arabe signifie l'*armée des cieux;* et c'est de là que le *Sabbisme* prit son nom, et que vient chez les Hébreux le mot *Sabbahot*, comme je crois l'avoir prouvé ci-dessus. Les Arabes adoraient *Misam*, le Soleil; *Mostari*, Jupiter; *Azad*, Mercure.

Je n'ai dit nulle part qu'ils n'avaient point d'autres dieux; je suis même si savant, que j'affirme qu'ils avaient des déesses.

Je sais encore qu'ils adoraient un premier moteur comme les Égyptiens, les Grecs et les Romains en reconnaissaient un, en adorant pourtant mille autres divinités. Mais j'ai dit que Mahomet leur enseigna à ne point rendre à la créature l'hommage qu'ils ne devaient qu'au Créateur; j'ai eu très-grande raison, et j'en suis fort affligé pour l'Arabe savant et poli qui me critique, et que je reconnais pour mon maître.

V. Non, sans doute, il n'y a point de passage de l'Alcoran qui impose l'obligation de courir au martyre; mais tout l'Alcoran respire la nécessité de combattre pour la croyance musulmane; c'est là l'unique source des victoires de Mahomet; c'est cet enthousiasme qui fit de ses sectateurs un peuple de conquérants : il était perdu s'il n'avait pas fait à ses musulmans un devoir de verser leur sang pour sa religion.

Ainsi, dans une bataille contre l'armée d'Héraclius, lorsque les Arabes plièrent sur la nouvelle que leur général Dherrar avait été fait prisonnier, Rasi, un de leurs capitaines, courut à eux : « Qu'im-« porte, leur dit-il, que Dherrar soit pris ou mort? « Dieu est vivant et vous regarde. »

Un autre général s'écrie : « Voyez le ciel, com-« battez pour Dieu, et il vous donnera la terre. » Aujourd'hui même encore, chez les Turcs, on appelle *martyrs* tous ceux qui meurent en combattant contre les infidèles. Telle est la loi que Mahomet a gravée dans leurs cœurs, beaucoup mieux que s'il l'eût écrite.

La loi de la circoncision n'est pas moins solennelle, et n'est pas plus écrite. Mahomet fut circoncis; tous les Arabes l'étaient à l'âge de treize ans, comme l'avoue saint Jérôme sur Jérémie, chapitre X. On fesait même une petite circoncision aux filles, en leur coupant un peu de la peau des nymphes; elles souffrent encore, dans plusieurs pays mahométans, cette sainte opération, lorsqu'elles atteignent l'âge de puberté.

Mais la circoncision des mâles est le sceau du mahométisme. Je n'ai point détaillé les autres observances de la loi mahométane. J'aurais pu remarquer qu'elle commande l'aumône, qu'elle défend les jeux de hasard; il y a mille détails dans lesquels je pourrais entrer dans une nouvelle édition d'un certain *Essai sur les mœurs, etc.* qui n'est point du tout une histoire universelle, qui n'est qu'un tableau des principales sottises de ce monde; mais il faut toujours craindre de perdre dans ces petits détails l'esprit des nations que j'ai voulu peindre.

VI. L'illustre savant, mon censeur, prend contre Mahomet le parti du vin. Je lui sais bon gré de vouloir convertir les musulmans sur cet article; mais s'il se fait Turc, comme l'abbé Mac-Carthi, je ne lui conseille point d'en boire, surtout dans le ramadan, si le muphti est dévot, et s'il a du crédit.

Je l'avertis que Mahomet, dès son douzième chapitre, déclare formellement que c'est un grand péché de boire du vin et de jouer aux dés; et je

lui conseille de relire assidument ces belles paroles du chapitre V : « Dans les croyants et dans les « justes, ce n'était point un péché de s'adonner au « vin et au jeu avant qu'ils fussent défendus : » donc ils étaient défendus par Mahomet. Vous ne savez pas votre religion, monsieur le Turc : vous dites que vous vivez parmi les Turcs; instruisez-vous donc, profitez de leurs exemples, et connaissez mieux l'Alcoran avant d'en parler. Des sonnistes vous diront que le *jeu* signifie ici la *chasse*. Je soutiens qu'ils ont tort, comme je le prouverai ci-dessous : mais il résulte toujours que Mahomet a défendu le vin.

VII. Mon savant Turc a lu *Ismamisme* pour *Islamisme;* mon savant Turc a mal lu. Je lui conseille de recourir au troisième chapitre de son Koran ou de son Alcoran, où il est dit : « En vérité, l'Islam « est aux yeux de Dieu la seule religion; dis, si « on dispute avec toi, je me suis résigné à Dieu. »

Qu'il consulte Albedavi, il verra qu'*Islam* veut dire *se résignant soi-même*. Il a beau dire qu'*Islam* signifie *salut*, parce que *salamalech* est la salutation des Turcs. Avec quels Turcs a-t-il donc vécu? Il faut que ce soit avec des Turcs de bien mauvaise compagnie. Quoi! de *salutation*, *révérence*, viendrait le salut éternel, l'islamisme! Cette fade équivoque n'est supportable que dans notre langue. L'arabe n'admet point de tels jeux de mots; c'est une langue grave, sérieuse, énergique. Oh! la belle chose que la langue arabe!

VIII. Notre Scaliger turc m'intente un procès

bien juste et bien intéressant, pour savoir s'il faut dire le *Koran* ou *l'Alcoran;* mais il sait que l'article *al* signifie *le*, et que ce n'est que l'ignorance de la langue arabe qui a fait confondre ce *le* avec son substantif : s'il consulte le chapitre XII, intitulé *Joseph*, il verra ces mots : « Nous te rapportons « une excellente histoire dans ce Koran », c'est-à-dire, dans cette *lecture* que Mahomet fesait du chapitre XII. *Koran* signifiait donc *lecture*, et c'est ce que dit expressément Albedavi : ce mot vient de *karaa*, qui signifie *lire*. Mahomet ne dit pas *dans cet Alcoran*, il dit *dans ce Koran*. Je suis honteux d'être si fort en arabe ; mais savez-vous l'arabe, vous qui parlez ?

IX. Voici une grande dispute. Mon maître veut absolument que Mahomet ne sût ni lire ni écrire ; je ne l'aurais pas choisi pour mon facteur en Syrie, s'il avait été si ignorant. Je sais bien qu'il s'appelle lui-même le *prophète non lettré* dans le chapitre VII; mais je prie mon critique d'observer que ce chapitre VII est plein d'érudition : qu'il le lise, il sera obligé de convenir, à sa honte, que Mahomet était un homme savant et modeste. Mais que dira-t-il, quand il apprendra que Mahomet était un poète, et que son Koran ou son Alcoran est écrit en vers ? Ne sait-il pas que les poètes de la Mecque affichaient leurs poésies à la porte du temple de la Mecque, et que Labid, fils de Rabia, le meilleur poète sans contredit des Mecquois, ayant vu le second chapitre du Koran ou Alcoran que Mahomet avait affiché, se jeta à ses genoux, et lui dit : « O Ma-

« homet! ou Mohammed, fils d'Abdalla, fils de « Moutaleb, fils d'Achem, vous êtes plus grand « poète que moi ! vous êtes sans doute le prophète « de Dieu. »

Je ne suis, je l'avoue, ni aussi savant, ni aussi bon poète que Labid, fils de Rabia; mais je me jette aux pieds de mon savant censeur, je lui dis : Vous êtes plus savant que moi, mais soyez un peu honnête, et ne me traitez pas avec tant de cruauté, parce que j'ai dit qu'un poète savait lire et écrire.

Avez-vous oublié que ce poète était astronome, et qu'il réforma le calendrier des Arabes? Que ne dites-vous que César, qui en fit autant chez les Romains, ne savait ni lire ni écrire?

Mahomet aurait-il, je vous prie, demandé une plume et de l'encre dans son agonie, s'il n'avait été accoutumé à s'en servir? Omar l'en empêcha, de peur qu'il ne fît un testament, ou qu'il n'écrivît des sottises. Mais, Monsieur, quand vous avez pris la plume pour écrire contre moi tant d'injures, si quelqu'un vous avait ôté votre plume dans vos accès, aurait-on droit de dire, comme on le dit pourtant à la lecture de votre ouvrage, que vous ne savez point écrire?

Vous prétendez que le prophète devait demander un style de fer, et non pas une plume : je conçois, monsieur, qu'un style de fer est de votre goût; mais, en conscience, on écrivait alors sur du parchemin.

Au reste, je rends toute la justice que je dois, soit à votre style, soit à votre plume.

X. Maître, vous me dénoncez à l'empereur de Maroc, au grand-turc et au grand-mogol, comme un perturbateur du repos public, qui ose avancer que l'intention de Mahomet était qu'Ali, mari de sa chère fille Fatime, fût en possession du califat. Vous ne voulez point qu'on songe à établir son gendre et son cousin-germain. Pourvu que vous ne me défériez pas à l'inquisition, je me tiendrai très-heureux.

XI. M'y voilà déféré, maître : j'ai dit qu'on reconnut Mahomet pour un grand homme; rien n'est plus impie, dites-vous. Je vous répondrai que ce n'est pas ma faute, si ce petit homme a changé la face d'une partie du monde; s'il a gagné des batailles contre des armées dix fois plus nombreuses que les siennes; s'il a fait trembler l'empire romain; s'il a donné les premiers coups à ce colosse que ses successeurs ont écrasé, et s'il a été législateur de l'Asie, de l'Afrique et d'une partie de l'Europe : je vous accorde qu'il est damné; mais César et Alexandre le sont aussi; Cicéron ne l'est-il pas? Et ne pourriez-vous point l'être, tout éloquent que vous êtes, pour vous être mis si fort en colère?

XII. Cette colère pourtant est en quelques endroits bien excusable; *irascimini et nolite peccare.* Vous condamnez comme hérétique, sentant l'hérésie, et malsonnante, cette proposition : « L'amour « qu'un tempérament ardent avait rendu néces- « saire à Mahomet, et qui lui donna tant de femmes « et de concubines, n'affaiblit ni son courage, ni « son application, ni sa santé. » Vous m'avouerez

au moins, monsieur, qu'il avait du courage, quoiqu'il fît l'amour, puisqu'il donna tant de combats. A votre avis, le maréchal de Saxe, qui aimait tant les filles, était-il sans courage? Je connais encore plus d'un maréchal de France qui trouvera votre proposition plus malsonnante que vous ne trouvez la mienne. Vous serez forcé de convenir que Mahomet était appliqué, puisqu'il était législateur; et quand je vous dirai qu'il était médecin, vous ne douterez pas qu'il ne se portât très-bien.

Je ne prétends pas autoriser la pluralité des femmes, à Dieu ne plaise! je crois qu'une seule suffit à la fois pour le bonheur d'un galant homme. Mais, monsieur, considérez, de grace, que Mahomet était Arabe, et qu'on pourrait bien vous montrer dans son voisinage de très-grands rois qui avaient un peu plus de femmes que le petit-fils d'Abdalla-Moutaleb. Vous dites ici des injures aux dames. Que je vous suis obligé! vous me donnez cette moitié du genre humain pour protectrice; et avec cette moitié je suis sûr de l'autre.

XIII. Vous ne voulez donc pas, monsieur, que *raschild* soit le plus beau des titres? Cependant, monsieur, *raschild* signifie *juste*. Voudriez-vous faire croire, par vos critiques, que l'équité n'est pas votre vertu favorite?

Non, en vérité, monsieur, elle ne l'est pas. Comme vous traitez M. le comte de Boulainvilliers! Vous l'appelez, sans façon, *mahométan français*, *déserteur du christianisme*. Je croyais d'abord que c'était à M. le comte de Bonneval que vous en

vouliez; l'expression serait juste, puisqu'en effet M. de Bonneval s'est fait circoncire : mais pour M. de Boulainvilliers, je n'ai point ouï dire qu'il l'ait été. Il regardait Mahomet comme un Numa Pompilius, un Thésée. Tout le monde dit du bien de ces gens-là; pourquoi ne voudriez-vous pas qu'on en dît aussi un peu de Mahomet, à quelques égards? Appelez-vous *païens* ceux qui louent Thésée? Non. Pourquoi donc appelez-vous *mahométan* M. le comte de Boulainvilliers? Ignorez-vous que sa famille est chrétienne? et comptez-vous qu'elle soit assez bonne chrétienne pour vous pardonner un outrage si infame et si grossier? Pour moi, monsieur, je vous pardonne, et de si bon cœur, que je vous promets de ne vous jamais lire.

XIV. Vous vous trompez, mon Turc; la religion dominante dans l'Inde est la vôtre. Est-il possible que vous soyez si mal instruit de vos affaires? Il y a, dites-vous, mille idolâtres pour un musulman. Mais, mon cher Turc, vous savez qu'en Grèce il y a aussi mille pauvres gens de la religion grecque pour un brave osmanli, pour un Turc. On appelle la *religion dominante* celle qui domine. J'ai dans mes terres plus de domestiques huguenots que de catholiques; cependant ma religion est la dominante. Le calvinisme domine en Hollande, quoiqu'il y ait plus de catholiques que de protestants. Mais ce n'est pas tout; vous n'avez jamais lu le livre de M. Niecamp sur la presqu'île de l'Inde. Je vous avertis que c'est la seule bonne relation qu'on ait de ce pays. Mais vous ne savez peut-être pas l'alle-

mand : n'importe, lisez ce livre ; vous y verrez que les musulmans ont converti dans la presqu'île des milliers d'idolâtres, que partout les musulmans sont en crédit dans la presqu'île ; mais enfin apprenez que la religion du grand-mogol est dominante dans le Mogol.

XV. Que vous êtes ignorant, mon cher Turc ! Apprenez que les bramins, ou bramines, ou bramènes d'aujourd'hui, sont les successeurs des brachmanes ; qu'ils tiennent d'eux la métempsycose, et la belle coutume de faire brûler les veuves dévotes ; qu'ils se disent, ainsi que les anciens gymnosophistes, disciples du roi Brachman. C'était, comme tout le monde sait, un grand philosophe, qui vivait il y a cinq ou six mille ans. Il faut que vous n'ayez jamais été à l'université de Jaganat, puisque vous ignorez ces choses, que les moindres écoliers de cette savante université vous auraient dites. Ah ! je vois bien que vous n'êtes qu'un Turc de Paris. Je vous reconnais, masque.

XVI. Non, mon ami, vous n'avez jamais été dans l'Inde ; non, vous ne vivez point avec les fidèles musulmans, comme vous vous en vantez. Quoi ! vous soutenez que la presqu'île deçà le Gange n'appartient pas de droit au grand-mogol, après les conquêtes d'Aurengzeb ? Vous ignorez qu'il prétend un tribut de tous les nababs, de tous les raïas, qui sucent la presqu'île ? Pauvre homme ! vous ne savez pas que le souba de Décan prend l'investiture de sa majesté impériale mogole ; qu'il est maître à la vérité du gouvernement d'Arcate ; qu'il donne ce gouver-

nement à son favori; mais que ce souba n'en dépend pas moins de l'empereur? Oui, monsieur, toute la presqu'île, toutes les Indes, à compter depuis Candahar jusqu'à Calicut, tout appartient de droit divin à sa majesté, attendu le droit de conquête et le droit de bienséance. Allez vous informer de tout cela au portier de M. Dupleix, qui a rendu pour peu de temps le nom français respectable et terrible dans l'Inde : il vous en dira cent fois plus que moi; il vous apprendra à parler.

C'est moi qui vous déférerai au grand-mogol. Vous abusez de sa faiblesse présente, vous prenez le parti des rebelles que vous appelez *rois*; sachez qu'ils ne sont que naïques.

Avez-vous jamais entendu parler du royaume Tondenmandalam, que possédait le roi Tonden, vaincu par Aurengzeb? Savez-vous que Visapour et Golconde sont regardés comme des provinces de l'empire? Savez-vous...? Mais, vraiment, je suis bien bon de vous parler. Adieu, je n'aime pas à perdre mon temps.

FIN DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME
DE L'ESSAI SUR LES MOEURS.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME

DE L'ESSAI SUR LES MŒURS.

Chap. CLXXI. De la France. Minorité de Charles IX, 3. — Séparation de l'épée et de la robe, ibid. — L'état endetté, et par conséquent faible, 5. — Colloque de Poissi, ibid. — Le jésuite Lainez se fait moquer de lui au colloque, 6. — Massacre de Vassi, 7. — Bataille de Dreux, 8. — François de Guise assassiné par Poltrot de Méré, 9. — Évêque de Beauvais, cardinal, protestant et marié, 10. — Bataille de Saint-Denis, 12. — Armée calviniste se cotise pour payer ses alliés; chose unique, 13. — Bataille de Jarnac, 14. — Journée de Moncontour, 15. — La Saint-Barthélemi, 16. — Contradiction du jésuite Daniel, 17. — Procession annuelle pour rendre graces à Dieu des massacres, 18.

Chap. CLXXII. Sommaire des particularités principales du concile de Trente, 20. — Idée des conciles, ibid. — Palavicini et fra-Paolo comparés, 21. — Où se tiendra le concile, ibid. — Bonne bulle de Paul III, 23. — Quatre ans d'indulgences ou environ, ibid. — Plaisant sermon à l'ouverture du concile, 24. — Premières disputes au concile, 25. — Bonne décision, ibid. — *Gallus cantat*, 26. — Question sur la résidence, ibid. — De la grace, profond, 27. — Pluralité des bénéfices, délicat, ibid. — Concile transféré à Bologne, 28. — Fils du pape assassiné, et quelle suite, ibid. — Intérim, 29. — Affaires sérieuses, 30. — La querelle de Parme traverse toujours le concile, ibid. — Le roi très-chrétien contre le concile, 31. — Cordeliers et jacobins en querelle sur l'eucharistie, ibid. — Prétendu bal donné par le concile, 32. — Cardinal assassiné, 33. — Le concile s'enfuit, ibid. — Il recommence, 34. — Suisses offrent de tuer les ennemis du concile, 35. — Querelles sur le punctilio, ibid. — Disputes sur la résidence, ibid. — Pie IV donne de l'argent à Catherine de Médicis, 36. — Plaintes de l'empereur Ferdinand, à qui on ne donne point d'argent, 37. — Disputes sur

le calice, ibid. — Plaisant discours du jésuite Lainez, 38. — Pères gagnés par argent, ibid. — Théologiens français mal payés, 39. — Décret contre les rois, ibid. — Décret sur les mariages, 40. — Reliques, ibid. — Moines, 41. — Indulgences à quatre sous, ibid. — Fin du concile, 42.

Chap. CLXXIII. De la France sous Henri III. Sa transplantation en Pologne, sa fuite, son retour en France. Mœurs du temps, ligue, assassinats, meurtre du roi, anecdotes curieuses, 42. — Henri IV chef du parti calviniste, 46. — Henri III revient en France, ibid. — Mal reçu, 47. — Anarchie, 48. — Guise-le-Balafré, ibid. — La Saint-Barthélemi désavouée par Henri III, 49. — La ligue, 50. — Guerre civile, 51. — Sixte-Quint excommunie et damne Henri IV, 53. — Coutras, 54. — Prince de Condé empoisonné, 55. — Les Barricades, 57. — Qui sont les assassins du duc de Guise? ibid. — Les assassins du duc de Guise n'osent tuer son frère le cardinal, de peur des censures, 59. — Soixante-dix sorbonistes se mêlent de déclarer le roi déchu du trône, ibid. — Henri III assassiné par un moine, 61. — Le peuple regarde Jacques Clément comme un saint martyr, ibid. — Procès fait au cadavre du moine par Henri IV, 62. — Autre moine assassin, 63.

Chap. CLXXIV. De Henri IV, 63. — Histoire de Henri IV mal faite par Daniel, ibid. — Bayle voudrait qu'on eût châtré Henri IV, ibid. — Réflexions sur les eunuques, 64. — Sommaire de la vie de Henri IV, 65. — Novices jésuites enrôlés contre Henri IV, 71. — États-généraux prétendus, 72. — Le parlement n'assiste point aux états, 73. — Décret de la Sorbonne contre Henri IV, ibid. — Henri IV obligé de changer de religion, 76. — Preuves des raisons de ce changement, 77. — Mensonge absurde de Daniel, 78. — Il entre enfin dans Paris, 79. — Il faut un arrêt du parlement pour forcer les prêtres à prier Dieu pour le roi de France, 80. — Henri IV devait-il rester protestant? 81. — Triste état du royaume, 82. — Il surmonte toutes les difficultés, 83. — Discours digne de lui, ibid. — Amiens surpris, 84. — Amiens repris, 85. — Paix de Vervins, ibid. — Royaume rétabli, ibid. — Ordre, abondance, magnificence, 86. — Henri arbitre de l'Europe, 88. — Il est le plus grand homme de son temps, 89. — Ses amours, 90. — Chiuère des partages de l'Europe, ibid. — Plusieurs attentats contre sa vie, 91. — Jean Châtel, 94. — Jean Châtel et le jésuite Guignard, 95. — Le jésuite Jouvenci justifie le jésuite Guignard, ibid. — Jésuites chassés, 96. — Apologie de Châtel, 97. — Livre du jésuite La Croix, 98. — Ravaillac tue Henri IV, 99. — Procès de Ravaillac, 100. — Le tombeau de Henri IV embrassé et arrosé de larmes, 103.

Addition, 104. — Première lettre de Henri IV à Corizande d'An-

douin, veuve de Philibert, comte de Grammont, ibid. — Seconde lettre à la même, 105. — Troisième lettre à la même, 106. — Quatrième lettre à la même, 109. — Cinquième lettre à la même, ibid. — Sixième lettre à la même, 110. — Septième lettre à la même, 112. — Huitième lettre à la même, 113. — Neuvième lettre à la même, ibid.

Chap. CLXXV. De la France sous Louis XIII, jusqu'au ministère du cardinal de Richelieu. États-généraux tenus en France. Administration malheureuse. Le maréchal d'Ancre assassiné ; sa femme condamnée à être brûlée. Ministère du duc de Luines. Guerres civiles. Comment le cardinal de Richelieu entra au conseil, 115. — Le parlement de Paris forcé par le duc d'Épernon de donner la régence à Marie de Médicis, ibid. — Nouvelles mesures, 116. — États-généraux, 117. — L'université veut y assister, ibid. — Singulière dispute, 118. — Concini, 120. — Henri prince de Condé, ibid. — Troubles civils, ibid. — Concini, maréchal d'Ancre, assassiné au Louvre, 122. — Le cœur de Concini grillé et mangé, ibid. — Sa femme condamnée : cinq conseillers refusent d'assister au jugement, 123. — Brûlée comme sorcière, 124. — La reine-mère tirée de prison par le duc d'Épernon, ibid. — Sermon remarquable, 125. — Intrigues, 126. — Guerre civile, ibid. — Église, 127. — Mœurs, 128. — Désordre de l'état, 129. — Beaucoup de seigneurs devenus puissants et dangereux, 130. — Calvinistes en France forment des cercles comme dans l'empire, 132. — Le roi leur fait la guerre, 133. — Ancienne formalité des hérauts d'armes, ibid. — Benjamin de Rohan grand homme, 134. — Siége de Montauban, 135. — Carme qui prophétise, ibid. — Mort du connétable de Luines, 136. — Suite de la guerre contre les calvinistes, 137. — Rebelles récompensés par le roi, 138. — Intrigues ; paix avec les huguenots, 139. — Le prince de Condé à Rome, 140. — Le cardinal de Richelieu au conseil, ibid. — Introduit par la reine-mère, 141. — Le cardinal de Richelieu n'est et ne peut être l'auteur du *Testament politique*, 142.

Chap. CLXXVI. Du ministère du cardinal de Richelieu, 144. — La Vieuville en prison, ibid. — La Valteline, 145. — Belle et courte lettre du cardinal de Richelieu, ibid. — Les huguenots français animés par les Espagnols, comme les prostestants allemands l'ont été par la France, 146. — La Rochelle capitale du calvinisme, ibid. — Le cardinal de Richelieu brave tous les grands, et en fait enfermer plusieurs, 148. — La reine, femme du roi, persécutée, 149. — Richelieu, Buckingham, Olivarès, 150. — Caractère de Buckingham, ibid. — Il ose se déclarer amoureux de la reine, 151. — Nouvelle guerre civile des huguenots contre la cour, 152. — Siége de La Rochelle, 153. —

Le cardinal de Richelieu général d'armée, 155. — La Rochelle prise, 157. — Les calvinistes traitent avec les Espagnols si catholiques, 158. — Les calvinistes terrassés, 159. — Grands desseins du cardinal de Richelieu, 160. — Il brave la reine-mère sa bienfaitrice, ibid. — Le cardinal premier ministre, 161. — Le cardinal généralissime, 162. — Combat de Végliane, ibid. — Intrigues de cour, 163. — Le cardinal disgracié, 164. — Journée des dupes, 165. — Le maréchal de Marillac jugé à mort dans la maison de campagne du cardinal, 166. — Marillac exécuté, 167. — Traité avec Gustave-Adolphe : léger subside, ibid. — Troubles à la cour, 168. — Capucin Joseph, 169. — La reine-mère arrêtée, ibid. — La reine-mère fugitive pour le reste de sa vie, 170. — Succès du cardinal, ibid. — Proscriptions, 171. — Castelnaudari, 174. — Le duc de Montmorenci pris et exécuté, 175. — Intrigues ridicules, 177. — Le frère de Louis XIII, marié sans le consentement de son frère, était-il bien marié? 178. — Le mariage cassé, 179. — Harangue ridicule, ibid. — Complot contre la vie du cardinal, 180. — Il déclare la guerre à toute la maison d'Autriche, 181. — Héraut d'armes envoyé à Bruxelles, 182. — Prêtres généraux d'armée, ibid. — Guerre d'abord très-malheureuse, 183. — Danger du cardinal, ibid. — On veut l'assassiner, ibid. — Académie, 184. — Remarquez cela, 186. — Favori, maîtresse et confesseur : lisez et profitez, ibid. — La reine prête interrogatoire, 188. — Guerre civile, 189. — Conspiration, ibid. — Conspiration découverte, 190. — Duc de Bouillon, 191. — De Thou tué juridiquement, ibid. — Le cardinal avait toujours de l'argent comptant; sans quoi... 192. — Qui était le plus malheureux, du roi, de la reine, ou du cardinal? 194. — Arts, mœurs et usages, ibid. — Preuves que le *Testament politique* n'est point du cardinal, 196.

Chap. CLXXVII. Du gouvernement et des mœurs de l'Espagne depuis Philippe II jusqu'à Charles II, 197. — Philippe III conclut une trève de douze ans avec la Hollande, 198. — Expulsion des Maures, 199. — Elle affaiblit la monarchie, 200. — Philippe IV prend le nom de grand, 201. — L'Espagne pauvre malgré tout l'or du Nouveau-Monde, 202. — Les Hollandais enlèvent le Brésil à l'Espagne, ibid. — Le Portugal secoue le joug de l'Espagne, 203. — Parallèle d'Olivarès et de Richelieu, 204. — Sciences, mœurs, arts, 206. — Le jésuite Nitard premier ministre, 209. — Le jésuite Nitard bouleverse tout, ibid. — On le chasse : il est fait cardinal, 210.

Chap. CLXXVIII. Des Allemands sous Rodolphe II, Mathias et Ferdinand II. Des malheurs de Frédéric, électeur palatin. Des conquêtes de Gustave-Adolphe. Paix de Vestphalie, etc., 210. — Plus de couronnement des empereurs à Rome, 211. — L'Al-

lemagne subsiste; l'empire, non, ibid. — État de l'Allemagne, 212. Rodolphe empereur très-médiocre, bon chimiste, 214. — Guerre faite par aumônes, ibid. — Ligue catholique et protestante en Allemagne cause la mort du roi Henri IV, 215. — L'empereur Rodolphe astronome, 216. — Ticho-Brahé, ibid. — Copernic, 217. — Képler, ibid. — Causes de la guerre de trente ans, ibid. — Liberté germanique, 218. — Guerre de trente ans, 220. — Malheurs de l'électeur palatin, ibid. — Deux princes déclarent la guerre à tous les prêtres, ibid. — Empereur absolu, 221. — Dévastation de l'Allemagne, ibid. — L'Italie esclave, 222. — Ferdinand II se croit arbitre de l'Europe, ibid. — Tout s'unit contre Ferdinand II, 223. — Le grand Gustave en Allemagne, 224. — Succès de Gustave, ibid. — Bataille de Leipsick, ibid. — Le pape bien aise, 225. — Gustave tué, ibid. — Suédois toujours vainqueurs, ibid. — Valstein assassiné, 226. — Oxenstiern, 227. — Veimar, ibid. — Mort de Ferdinand II, ibid. — Ferdinand III, 228. — Veimar, ibid. — Paix de Vestphalie, 229. — État de l'Allemagne, 230.

Chap. CLXXIX. De l'Angleterre jusqu'à l'année 1641, 231. — Décadence passagère de l'Angleterre, ibid. — Conspirations des poudres, 232. — Jésuites exécutés, 234. — Jacques sans crédit, ibid. — Favoris gouvernent l'Europe, 236. — Sciences et arts, 237. — Querelles de religion, 238. — Argent autre querelle plus forte, 239. — Parlement autre querelle, ibid. — Assassinat, 240. — Impôts autre querelle, 241. — Église d'Écosse autre querelle, ibid. — Liturgie autre querelle, 242. — Le cardinal de Richelieu fomente toutes les querelles, 243. — Il envoie un prêtre pour faire révolter l'Écosse, ibid. — Nouveaux troubles, 244. — Roi opiniâtre : heureux, il eût été appelé ferme, ibid. — Requêtes pour faire la guerre civile, 245.

Chap. CLXXX. Des malheurs et de la mort de Charles Ier, 246. — Caractère des troubles d'Angleterre, ibid. — Massacres catholiques en Irlande, 247. — Massacres religieux, source de dépopulation, ibid. — Chambre basse, puissante, 248. — Conduite du roi, mauvaise, 249. — Guerre civile, 250. — Hotham à genoux chasse son roi, 251. — Le roi quelque temps vainqueur, mais inutilement, 253. — Parlement plus ferme que le roi, 254. — Excès de ridicule, 255. — Esprit des sectes, 256. — Archevêque à l'échafaud, 257. — Cromwell gagne une bataille, 258. — Désintéressement du parlement: chose unique, 259. — Victoire décisive de Cromwell, 260. — Le roi livré par les Écossais, 261. — Cromwell commence à tyranniser, 262. — Le roi prisonnier, ibid. — Applanisseurs, 263. — Audace de Cromwell, ibid. — L'armée demande qu'on fasse justice du roi, 265. — Parlement méprisé et forcé, ibid. — Juges du roi,

266. — Puissance reconnue originaire dans le peuple, ibid. — Procès criminel du roi, 267. — On lui tranche la tête, 268.

Chap. CLXXXI. De Cromwell, 269. — République, ibid.

Chap. CLXXXII. De l'Angleterre sous Charles II, 281. — Théisme, 284. — Théistes, 285. — Société royale rend service à l'esprit humain, ibid. — Esprit français à la cour, 286. — Revenu du roi, 287. — Accidents, ibid. — Troubles; conjuration nommée papiste, 289. — Horreurs ridicules, 290. — Supplices, 291. — Duc d'Yorck exclu du trône, ibid. — Le catholicisme déclaré idolâtrie, ibid. — Plus de parlement, 295. — État florissant de l'Angleterre, 296. — Commerce, 297. — Agriculture, ibid.

Chap. CLXXXIII. De l'Italie, et principalement de Rome à la fin du seizième siècle. Du concile de Trente. De la réforme du calendrier, etc., 299. — Papes veulent avoir Naples, 300. — Cardinaux pendus, ibid. — Concile de Trente, 301. — Libertés gallicanes, ibid. — Italie sans police, 302. — Arts cultivés, 303. — Superstitions, 304. — Pie V, 305. — Saint Charles Borromée, 306. — Réforme du calendrier, ibid. — Histoire du calendrier, 307. — Résistance au calendrier, 309. — Ambassade du Japon au pape, 310.

Chap. CLXXXIV. De Sixte-Quint, 311. — Papes nés dans l'obscurité, ibid. — Tempesti, cordelier, a écrit en cordelier, 312. — Police de Rome, 313. — Ouvrages des Romains, 314. — Coupole de Saint-Pierre, 315. — Bibliothèque du Vatican, 316. — Peuple pauvre, 317. — Témérités de Sixte-Quint, ibid. — Abus du pontificat, 318. — Sixte-Quint refuse de servir l'Espagne et la ligue contre Henri IV, 319.

Chap. CLXXXV. Des successeurs de Sixte-Quint, 320. — Grégoire, XIV, ibid. — Clément VIII, ibid. — Clément donne la discipline à Henri IV sur le dos de Duperron et d'Ossat, 321. — Paul V, 322. — Querelle de Paul V avec Venise, ibid. — Moines chassés de Venise, 324. — Henri IV médiateur entre Venise et Rome, 325. — Paul V embellit Rome, 326. — Urbain aussi, ibid. — Petite guerre, 327. — Petites occupations, ibid. — Misère des peuples, 328. — Dépopulation de Rome, 329.

Chap. CLXXXVI. Suite de l'Italie au dix-septième siècle, 330. — De la Toscane, ibid. — Venise florissante, 331. — Conjuration de Bedmar, 332. — Malte, 335. — Siége de Malte, 336.

Chap. CLXXXVII. De la Hollande au dix-septième siècle, ibid. — Frugalité, simplicité et grandeur, 337. — Querelles théologiques, impertinentes et affreuses, 339. — Meurtre du vieillard Barnevelt, 341. — Grands établissements des Hollandais, 343.

Chap. CLXXXVIII. Du Danemarck, de la Suède, et de la Pologne, au dix-septième siècle, 346. — Le roi de Danemarck despo-

tique par contrat, ibid. — Suède tout au contraire, 347. — Crime atroce, 348. — Pénitence ridicule, ibid. — Usages de la Suède, ibid. — Gustave-Adolphe, 349. — Christine, 350. — Gouvernement de la Suède, bien changé, 352.

Chap. CLXXXIX. De la Pologne au dix-septième siècle, et des sociniens ou unitaires, 353. — Pologne sage, non conquérante, ibid. — Suédois plus dangereux à la Pologne que les Turcs, 354. — Cosaques, ibid. — Jésuite devenu roi, 355. — Sobieski, 356. — Religion, 357. — Sociniens, ibid. — Une des erreurs de Maimbourg, 358.

Chap. CXC. De la Russie aux seizième et dix-septième siècles, 359. — Premier Demetri, imposteur, 361. — Second Demetri, imposteur, 364. — Troisième Demetri, imposteur, ibid. — Quatrième Demetri, imposteur, 365. — Cinquième Demetri, imposteur, 366. — Sixième Demetri, imposteur, ibid. — Mœurs de la Russie en ces temps-là, 367.

Chap. CXCI. De l'empire ottoman au dix-septième siècle. Siége de Candie. Faux messie, 369. — Amurat III, ibid. — Dix-neuf frères étranglés, 370. — Perses vainqueurs des Turcs, ibid. — Gouvernement turc, pas si despotique qu'on le croit, ibid. — Osman égorgé, 371. — Mustapha étranglé, ibid. — Amurat IV conquérant, ibid. — Ibrahim, 372. — Le révérend père Ottoman, jacobin, fils d'Ibrahim, 373. — Ibrahim déposé, 374. — Mensonges historiques sur les Turcs, ibid. — L'univers souffre; cela revient souvent, 375. — Siége de Candie, plus long que celui de Troie; pas si fameux, 376. — Le duc de Beaufort tué devant Candie, 377. — Candie prise, 378. — Candie prise, comme Troie, par le stratagème d'un Grec, 379. — De Sabatei-Sevi qui prit la qualité de messie, 381. — Prédiction, 382. — Douze envoyés de Sabatei, ibid. — Sabatei en prison, 383. — Sabatei devant le sultan, 384. — Ce messie se fait turc, 385.

Chap. CXCII. Progrès des Turcs. Siége de Vienne, 386. — Malheurs des Hongrois, 387. — Kara Mustapha marche à Vienne, 388. — L'empereur Léopold s'enfuit, 389. — Vienne délivrée, 390. — Mahomet déposé, 391. — Preuve du non-despotisme des empereurs turcs, 392.

Chap. CXCIII. De la Perse, de ses mœurs, de sa dernière révolution, et de Thamas Kouli-kan, ou Sha-Nadir, 393. — Persans autrefois éclairés, 394. — Perse bien peuplée, 395. — Cour, ou Porte magnifique, ibid. — Mœurs douces, 396. — Décadence, 398. — Révolte, 399. — Guerre civile, ibid. — Malheurs horribles, ibid. — La religion s'en mêle, 400. — Commencements de Sha-Nadir, ibid. — Sha-Nadir dans l'Inde, 402.

Chap. CXCIV. Du Mogol, ibid. — Grand-mogol rarement absolu, 403. — Aurengzeb le premier des hypocrites, 404. — Par-

ricide et dévot, ibid. — Trésor du grand-mogol, 405. — Le climat de l'Inde énerve, ibid. — Le grand-mogol humilié devant Sha-Nadir, 407. — Delhi au pillage, ibid. — Trésors immenses, ibid. — Révolution, 408. — Examen du despotisme, ibid. — Peuples pauvres en pays riche, ibid. — Mœurs, 409. — Polygamie, 410. — Eunuques, 411. — Bouleversement, ibid.

Chap. CXCV. De la Chine au dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, 412. — Tribunaux gardiens des lois, ibid. — Avec tribunaux peu de despotisme, 413. — Conquête de la Chine, 414. — Sans armes à feu, 415. — Le capitaine d'une horde vainqueur de la Chine, ibid. — Exemple d'orgueil, 416. — Un empereur faible finit la dynastie chinoise, 418. — Suite de la conquête, ibid. — Querelles scandaleuses des missionnaires d'Europe à la Chine, 421. — Belles paroles de l'empereur aux jésuites, 422.

Chap. CXCVI. Du Japon au dix-septième siècle, et de l'extinction de la religion chrétienne en ce pays, 423. — Le Japon presque chrétien, 424. — Christianisme proscrit, ibid. — Toutes les sectes en paix au Japon, 425. — Conspiration des mauvais chrétiens, 426. — Le Japon fermé aux étrangers, ibid. — Chrétiens battus, 427. — Hollandais seuls commercent au Japon, ibid. — Hollandais obligés de marcher sur la croix, ibid. — Les Français veulent en vain commercer au Japon, 427.

Chap. CXCVII. Résumé de toute cette histoire jusqu'au temps où commence le beau siècle de Louis XIV, 430. — Faits historiques, 431. — Mœurs, 434. — Servitude, 437. — Mœurs asiatiques comparées aux nôtres, 439.

Remarques pour servir de supplément à l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, 449 à 519.

Nouvelles remarques sur l'histoire, à l'occasion de l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, 520 à 531.

Lettre civile et bonnête à l'auteur malhonnête de la critique de l'Histoire universelle de M. de Voltaire, qui n'a jamais fait d'histoire universelle : le tout au sujet de Mahomet. 1760, 532.

FIN DE LA TABLE.